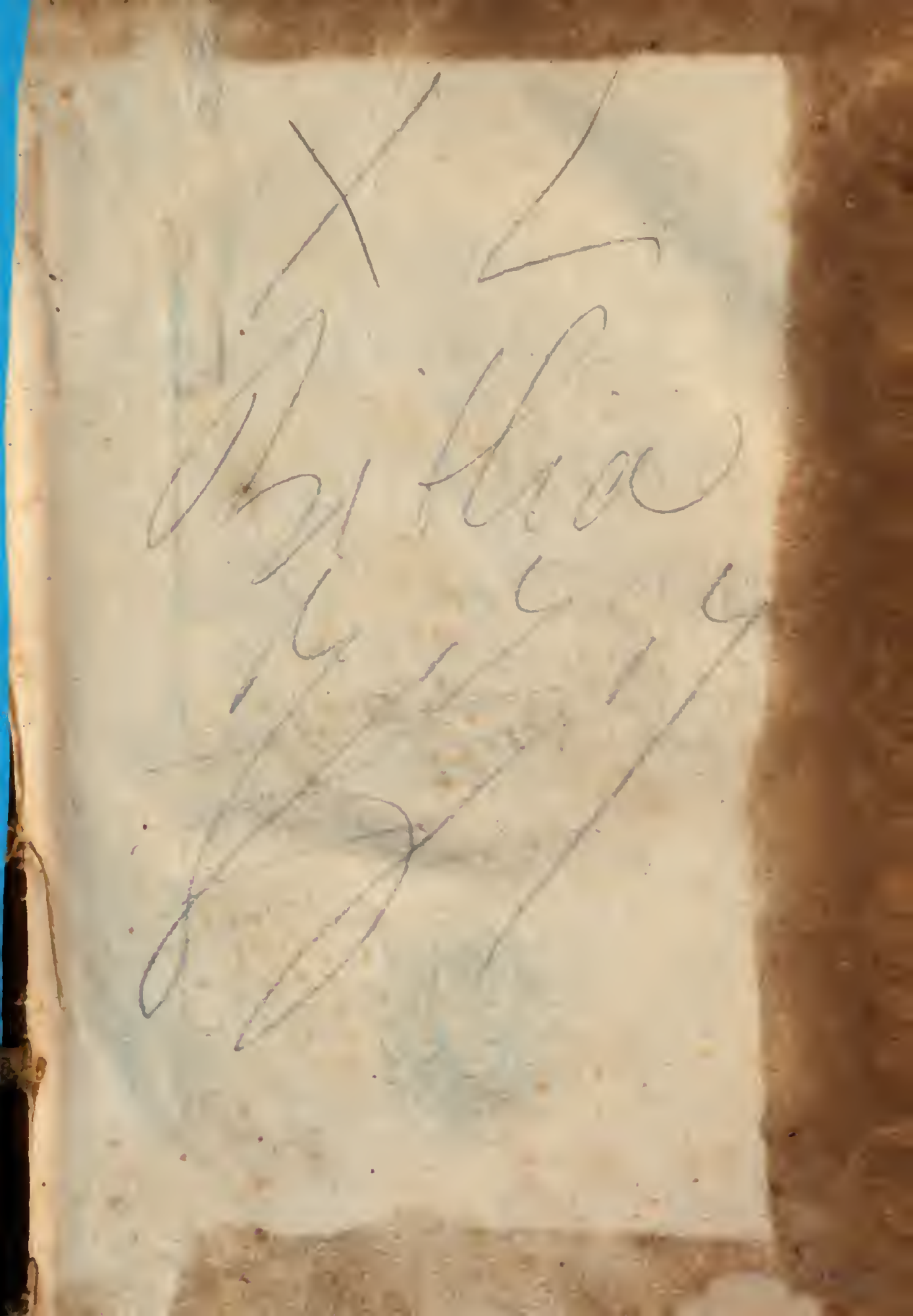

SUITE DU SAINT

EVANGILE

DE

JESUS CHRIST

SELON

SAINT MATTHIEU;

TRADUIT EN FRANCOIS,

AVEC UNE EXPLICATION

tirée des saints Péres & des Autheurs Eccléſiaſtiques.

TOME SECOND.

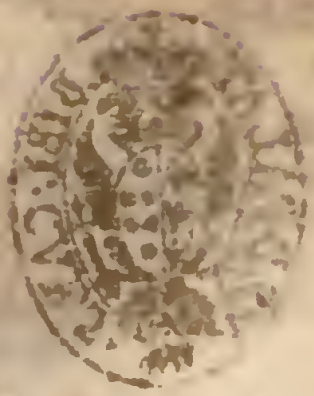

SUITE DU SAINT

EVANGILE DE JESUS-CHRIST *SELON* SAINT MATTHIEU.

CHAPITRE XXI.

1. ET cùm appropinquassent Jerosolymis, & venissent Bethphage ad montem Oliveti, tunc Jesus misit duos discipulos,

2. dicens eis: Ite in

1. † LORSQU'ILS approchérent de Jérusalem, estant arrivez à Bethphagé, près de la montagne des Oliviers, JESUS envoya deux de ses disciples,

2. & leur dit: Allez à ce

Marc. 11, 1. *Luc.* 19, 29. † Bénédiction des Palmes.

village qui eſt devant vous, & vous y trouverez en arrivant une aſneſſe liée, & ſon aſnon auprès d'elle; deſliez-la, & me l'amenez:

3. ſi quelqu'un vous dit quelque choſe, dites-luy que le Seigneur en a beſoin, & auſſitoſt il les laiſſera emmener.

4. Or tout cecy s'eſt fait, afin que cette parole du Prophete fût accomplie:

Iſai. 62. 11. Zach. 9. 9. Joan. 12. 15.

5. Dites à la fille de Sion: Voicy voſtre Roy qui vient à vous, plein de douceur, monté ſur une aſneſſe, & ſur l'aſnon de celle qui eſt ſous le joug.

6. Les diſciples s'en allérent donc, & firent ce que JESUS leur avoit commandé.

7. Et ayant amené l'aſneſſe & l'aſnon, ils les couvrirent de leurs veſtemens, & le firent monter deſſus.

8. Une grande multitude de peuple étendit auſſi ſes veſtemens le long du chemin; les autres coupoient des branches d'abres, & les jettoient par où il paſſoit:

9. & tous enſemble, tant

caſtellum quod contra vos eſt, & ſtatim invenietis aſinam alligatam, & pullum cum ea; ſolvite, & adducite mihi:

3. & ſi quis vobis aliquid dixerit, dicite quia Dominus his opus habet: & confeſtim dimittet eos.

4. Hoc autem totum factùm eſt, ut adimpleretur quod dictum eſt per Prophetam dicentem:

5. Dicite filiæ Sion: Ecce Rex tuus venit tibi manſuetus, ſedens ſuper aſinam, & pullum filium ſubjugalis.

6. Euntes autem diſcipuli fecerunt ſicut præcepit illis Jeſus.

7. Et adduxerunt aſinam & pullum: & impoſuerunt ſuper eos veſtimenta ſua, & eum deſuper ſedere fecerunt.

8. Plurima autem turba ſtraverunt veſtimenta ſua in via: alii autem cædebant ramos de arboribus, & ſternebant in via:

9. turbæ autem

quæ præcedebant, & quæ sequebantur, clamabant, dicentes: Hosanna filio David: benedictus qui venit in nomine Domini: Hosanna in altissimis.

ceux qui alloient devant luy, que ceux qui le suivoient, crioient: Hosanna, *salut & gloire* au fils de David: béni soit celuy qui vient au nom du Seigneur ¶: Hosanna, *salut & gloire luy soit* au plus haut des cieux. *Psal.* 117. 26. *Marc.* 11. 10. *Luc.* 19. 38.

10. Et cùm intrasset Jerosolymam, commota est universa civitas, dicens: Quis est hic?

10. † Lorsqu'il fut entré dans Jérusalem, toute la ville en fut émuë; & chacun demandoit: Qui est celuy-cy? † I. Mardy de Carême.

11. Populi autem dicebant: Hic est Jesus Propheta à Nazareth Galilææ.

11. Mais ces peuples *qui l'accompagnoient*, disoient: C'est JESUS le Prophete, qui est de Nazareth en Galilée.

12. Et intravit Jesus in templum Dei, & ejiciebat omnes vendentes & ementes in templo: & mensas numulariorum, & cathedras vendentium columbas evertit;

12. JESUS estant entré dans le temple de Dieu, chassa tous ceux qui vendoient & qui achetoient dans le temple: il renversa les tables des changeurs, & les bancs de ceux qui y vendoient des colombes; *Luc.* 19. 45. *Joan.* 2. 14.

13. & dicit eis: Scriptum est: Domus mea domus orationis vocabitur: vos autem fecistis illam speluncam latronum.

13. & leur dit: Il est écrit: Ma maison sera appellée la maison de la priére; & vous autres vous en avez fait une caverne de voleurs. *Isai.* 56. 7. *Jerem.* 7. 11. *Luc.* 19. 46.

14. Et accesserunt ad eum cæci & claudi in templo, & sanavit eos.

14. Alors des aveugles & des boiteux vinrent à luy dans le temple, & il les guérit.

15. Videntes autem Principes Sacerdotum & Scribæ, mirabilia

15. Mais les Princes des Prestres & les Scribes voyant les merveilles qu'il avoit fai-

tes, & les enfans qui crioient dans le temple, & qui disoient: Hosanna, *salut & gloire* au fils de David, en conçurent de l'indignation;

16. & luy dirent: Entendez-vous bien ce qu'ils disent? Ouy, leur dit JESUS. Mais n'avez-vous jamais lû *cette parole:* Vous avez tiré la louange la plus parfaite de la bouche des petits enfans, & de ceux qui sont à la mammelle?

Psal.8.3.

17. Et les ayant laissez-là, il sortit de la ville, & s'en alla à Béthanie, où il demeura *pendant la nuit* ¶.

18. Le matin, lorsqu'il revenoit à la ville, il eut faim;

Marc.11. 13.

19. & voyant un figuier sur le chemin, il s'en approcha; mais n'y ayant trouvé que des feuilles, il luy dit: Qu'à jamais il ne naisse de toy aucun fruit; & au même moment le figuier secha.

Marc.11. 20.

20. Ce que les disciples ayant vû, ils furent saisis d'étonnement, & *se* dirent *l'un à l'autre:* Comment ce figuier s'est-il séché en un instant?

21. Alors JESUS leur dit: Je vous dis en vérité que si

quæ fecit, & pueros clamantes in templo, & dicentes: Hosanna filio David, indignati sunt;

16. & dixerunt ei: Audis quid isti dicunt? Jesus autem dixit eis: Utique. Nunquam legistis: Quia ex ore infantium & lactentium perfeciſti laudem?

17. Et relictis illis, abiit foras extra civitatem in Bethaniam: ibique mansit.

18. Manè autem revertens in civitatem, esuriit;

19. & videns ficũ arborem unam secus viam, venit ad eam: & nihil invenit in ea nisi folia tantùm, & ait illi: Nunquam ex te fructus nascatur in sempiternum. Et arefacta est continuò ficulnea.

20. Et videntes discipuli, mirati sunt, dicentes: Quomodo continuò aruit?

21. Respondens autem Jesus, ait eis:

Amen dico vobis, si habueritis fidem, & non hæsitaveritis, non solùm de ficulnea facietis; sed & si monti huic dixeritis: Tolle, & jacta te in mare, fiet;

vous avez de la foy, & si vous n'hésitez point *dans vostre cœur*, non seulement vous ferez *ce que vous venez de voir* en ce figuier; mais quand même vous diriez à cette montagne: Oste-toy de là, & te jette dans la mer, cela se fera;

22. & omnia quæcunque petieritis in oratione credentes, accipietis.

22. & quoy que ce soit que vous demandiez dans la prière avec foy, vous l'obtiendrez. *Supra* 7. 7. *Marc.* 11. 24. *Joan.* 14. 13. & 16. 23. 24. 26.

23. Et cùm venisset in templum, accesserunt ad eum docentem, Principes Sacerdotum & Seniores populi, dicentes: In qua potestate hæc facis, & quis tibi dedit hanc potestatem?

23. Estant arrivé dans le temple les Princes des Prestres & les Senateurs du peuple *Juif*, le vinrent trouver comme il enseignoit, & luy dirent: Par quelle autorité faites-vous ces choses, & qui vous a donné ce pouvoir? *Marc.* 11. 28. *Luc.* 20. 2.

24. Respondens Jesus dixit eis: Interrogabo vos & ego unum sermonem: quem si dixeritis mihi, & ego vobis dicam in qua potestate hæc facio.

24. JESUS leur répondit: J'ay aussi une demande à vous faire; & si vous m'y répondez je vous diray par quelle autorité je fais cecy.

25. Baptismus Joannis unde erat? è cælo, an ex hominibus? At illi cogitabant inter se, dicentes:

25. D'où estoit le baptême de Jean: du ciel ou des hommes? Mais eux raisonnoient *ainsi* en eux-mêmes:

26. Si dixerimus, è cælo, dicet nobis: Quare ergo non credidistis illi? Si autem dixerimus, ex hominibus,

26. Si nous répondons *qu'il estoit* du ciel, il nous dira: Pourquoy donc n'y avez-vous pas crû? Et si nous répondons

qu'il eſtoit des hommes, nous avons à craindre le peuple ; car Jean paſſoit pour un Prophete dans l'eſtime de tout le monde.

timemus turbam ; omnes enim habebant Joannem ſicut Prophetam.

27. Ils répondirent donc à JESUS : Nous ne ſçavons. Et il leur répondit auſſi : Je ne vous diray point non plus par quelle autorité je fais cecy.

27. Et reſpondentes Jeſu, dixerunt : Neſcimus. Ait illis & ipſe : Nec ego dico vobis in qua poteſtate hæc facio.

28. Mais que vous ſemble *de ce que je m'en vais vous dire ?* Un homme avoit deux fils ; & s'adreſſant au premier, il luy dit : Mon fils, allez-vous-en aujourd'huy travailler à ma vigne.

28. Quid autem vobis videtur ? Homo quidam habebat duos filios, & accedens ad primum, dixit : Fili, vade hodie, operare in vinea mea.

29. Son fils luy répondit : Je ne veux pas y aller ; mais après eſtant touché de repentir, il y alla.

29. Ille autem reſpondens, ait : Nolo. Poſteà autem, pœnitentiâ motus, abiit.

30. Il vint enſuite trouver l'autre, & luy fit le même commandement ; mais quoiqu'il luy répondit : J'y vais, Seigneur, il n'y alla point :

30. Accedens autem ad alterum, dixit ſimiliter. At ille reſpondens ait : Eo, Domine, & non ivit :

31. lequel des deux a fait la volonté de ſon pére ? Le premier, luy dirent-ils. Et JESUS ajoûta : Je vous dis en vérité que les Publicains, & les femmes proſtituées vous // devanceront dans le royaume de Dieu.

31. quis ex duobus fecit voluntatem patris ? Dicunt ei : Primus. Dicit illis Jeſus : Amen dico vobis, quia Publicani, & meretrices præcedent vos in regnum Dei.

31. gr. montrent le chemin au royaume de Dieu.

32. Venit enim ad vos Joannes in via juſtitiæ, & non credidiſtis ei: Publicani autem & meretrices crediderunt ei: vos autem videntes nec pœnitentiam habuiſtis poſteà, ut crederetis ei.

32. Car Jean eſt venu à vous dans la voye de la juſtice, & vous ne l'avez point crû: les Publicains au contraire, & les femmes proſtituées l'ont crû: & vous, après même avoir vû leur *exemple*, vous n'avez point eſté touchez de repentir ni portez à le croire.

33. Aliam parabolam audite: Homo erat paterfamilias, qui plantavit vineam, & ſepem circumdedit ei, & fodit in ea torcular, & ædificavit turrim, & locavit eam agricolis, & peregrè profectus eſt.

33. Ecoutez une autre parabole: † Il y avoit un pére de famille, qui ayant planté une vigne, l'enferma d'une haye, & creuſant dans la terre, il y fit un preſſoir, & y baſtit une tour: puis l'ayant louée à des vignerons, il s'en alla en un païs éloigné.

Matt. 12. 1. *Luc.* 20. 9. *Iſai.* 5. 1. *Jerem.* 2. 21. † III. Vendredy de Carême.

34. Cùm autem tempus fructuum appropinquaſſet, miſit ſervos ſuos ad agricolas, ut acciperent fructus ejus.

34. Or le temps des fruits eſtant proche, il envoya ſes ſerviteurs aux vignerons pour recueillir le fruit de ſa vigne.

35. Et agricolæ, apprehenſis ſervis ejus, alium ceciderunt, alium occiderunt, alium verò lapidaverunt.

35. Mais les vignerons s'eſtant ſaiſis de ſes ſerviteurs, battirent l'un, tuérent l'autre, & en lapidérent un autre.

36. Iterùm miſit alios ſervos plures prioribus, & fecerunt illis ſimiliter.

36. Il leur envoya encore d'autres ſerviteurs en plus grand nombre que les premiers, & ils les traitérent de même.

37. Noviſſimè au-

37. Enfin il leur envoya ſon

propre fils, disant *en luy-même :* Ils auront quelque respect pour mon fils.

tem misit ad eos filium suum, dicens : Verebuntur filium meum.

38. Mais les vignerons voyant le fils, dirent entr'eux : Voicy l'héritier, venez, tuons-le, & // nous serons maistres de son héritage.

Infrà 26. 4. 27. 1. Joan. 11. 53.

38. Agricolæ autem videntes filium, dixerunt intra se : Hic est hæres, venite, occidamus eum, & habebimus hæreditatem ejus.

39. Ainsi s'estant saisis de luy, ils le jettérent hors de la vigne, & le tuérent.

39. Et apprehensum eum ejecerunt extra vineam, & occiderunt.

40. Lors donc que le Seigneur de la vigne sera venu, comment traitera-t-il ces vignerons ?

40. Cùm ergo venerit Dominus vineæ, quid faciet agricolis illis ?

41. Ils luy répondirent : Il fera périr misérablement ces méchans, & il louera sa vigne à d'autres vignerons, qui luy en rendront les fruits en leur saison.

41. Aiunt illi : Malos malè perdet ; & vineam suam locabit aliis agricolis, qui reddant ei fructum temporibus suis.

Psal. 117. 22. Act. 4. 11. Rom. 9. 33. 1. Petr. 2. 7.

42. JESUS ajoûta : N'avez-vous jamais lû *cette parole* dans les Ecritures : La pierre qui a esté rejettée par ceux qui bastissoient, est devenuë la // principale pierre de l'angle ? C'est le Seigneur qui l'a fait, & nos yeux le voyent avec admiration.

42. Dicit illis Jesus : Nunquam legistis in Scripturis : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli ? A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris.

43. C'est pourquoy je vous déclare que le royaume de Dieu vous sera osté, & qu'il

43. Ideò dico vobis quia auferetur à vobis regnum Dei, &

38. gr. rendons-nous. | 42. l. teste de l'angle.

dabitur genti facienti fructus ejus.

44. Et qui ceciderit super lapidem istum, confringetur: super quem verò ceciderit, conteret eum.

45. Et cùm audissent Principes Sacerdotum & Pharisæi parabolas ejus, cognoverunt quòd de ipsis diceret,

46. Et quærentes eum tenere, timuerunt turbas: quoniam sicut Prophetam eum habebant.

sera donné à un peuple qui en produira les fruits.

44. Celuy qui se laissera tomber sur cette pierre, s'y brisera; & elle écrasera celuy sur qui elle tombera.

45. Les Princes des Prestres & les Pharisiens ayant entendu ces paraboles de JESUS, connurent que c'estoit d'eux qu'il parloit.

46. Et voulant se saisir de luy, ils appréhendérent le peuple; parce qu'ils le regardoient comme un Prophete ¶.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 6. *LOrsqu'ils approchérent de Jerusalem, estant arrivez à Bethphagé près de la montagne des Oliviers,* JESUS *envoya deux de ses disciples, & leur dit: Allez à ce village qui est devant vous, & vous y trouverez en arrivant une asnesse liée, & son asnon auprès d'elle; desliez-là, & me l'amenez, &c.*

Bethphagé estoit un village sacerdotal; c'est-à-dire, qui appartenoit aux Prestres, & où ils mettoient peut-estre les agneaux & les autres bestes que l'on devoit immoler. Il estoit peu éloigné de Jérusalem, & situé au pied de *la montagne des Oliviers*, nommée ainsi à cause de ces arbres qui y estoient en grand nombre. Il paroist par un autre

Hieron. in hunc locum. Tirin. in hunc loc. Jansen. ibid. Emm. Sa ibid.

Evangéliſte, que JESUS-CHRIST s'eſtoit arreſté & avoit ſoupé à Béthanie le jour de devant, en la maiſon de Marthe, de Marie & de Lazare. Et ainſi
Marc. 11. 1. quand il eſt dit dans ſaint Marc, qu'il envoya deux de ſes diſciples, lorſ*qu'il approchoit de Jéruſalem & de Béthanie*; & dans ſaint Luc, Qu'il les envoya *lorſqu'il eſtoit proche de Bethphagé & de Béthanie*; il paroiſt que ces ſaints Evangéliſtes, quoique différens entr'eux quant à la maniére de s'exprimer, ont voulu dire la même choſe; c'eſt-à-dire, que JESUS-CHRIST qui avoit ſoupé & couché à Béthanie, diſtant d'une demi-lieuë ou environ de Jéruſalem, en partit pour y aller: & lorſqu'il n'eſtoit pas encore éloigné de Béthanie, où il venoit de coucher, ni de Bethphagé par où il devoit paſſer pour aller à Jéruſalem, il envoya deux de ſes diſciples, que quelques-uns ont crû eſtre ſaint Pierre & ſaint Jean, quoique cela ſoit incertain, & il leur dit: *Allez à ce village* ou à ce *chaſteau qui eſt devant vous*; ce que quelques Interpretes ont entendu de Bethphagé même, *& vous trouverez en y arrivant une aſneſſe liée, & ſon aſnon auprès d'elle; deſliez-là, & me l'amenez.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 67. Saint Jean Chryſoſtome expliquant cet événement de l'Evangile, nous fait remarquer que le Fils de Dieu avoit différé juſqu'alors à paroiſtre avec éclat dans Jéruſalem, pour nous apprendre que le temps de cette vie eſt un temps d'abbaiſſement. Car il eût pû faire, dit ce Saint, dès le commencement de ſa prédication ce qu'il ne fait qu'à la fin. Mais l'humilité avec laquelle il a caché ſi longtemps ce qu'il eſtoit, nous eſt beaucoup plus utile pour nous porter à avoir auſſi pour but de nous cacher autant qu'il nous eſt poſſible. Il ne penſe

donc à faire dans Jéruſalem une eſpece d'entrée triomphante, que lorſqu'il approche de ſa paſſion & de ſa mort; & il ſe contente de faire connoiſtre par ce grand pouvoir qu'il a ſur l'eſprit des peuples, lorſqu'il les fait venir en chantant des cantiques de triomphe au-devant de luy, que s'il mouroit dans la ſuite, ce ſeroit par un effet tout libre de ſa volonté & de ſon amour pour les hommes. Car il agit & en Dieu & en maiſtre ſouverain, lorſqu'il dit à ſes diſciples qu'ils trouveroient une aſneſſe liée & un aſnon en un lieu qu'il leur déſigne ; & encore plus lorſqu'il les aſſure que perſonne n'empêchera qu'ils ne luy aménent ces deux beſtes, dans l'inſtant qu'ils déclareront que *c'eſt le Seigneur qui en a beſoin.*

Qui a pû perſuader à ceux qui eſtoient les maiſtres temporels de ces animaux, de ne faire aucune réſiſtance aux diſciples de JESUS-CHRIST, lorſqu'ils les emménent, ſi ce n'eſt celuy-là même qui les envoyoit querir? Car eſtant véritablement *le maiſtre* de tout ce qui eſt dans la nature, il tourne & fléchit le cœur des hommes quand il luy plaiſt, ſelon cette parole ſi célébre d'un Payen même :

ponuntque ferocia Pœni
Corda, volente Deo. *Virgil. Æneid.*

Mais cette facilité avec laquelle ces perſonnes ſe ſoumettent tout d'un coup à ce qu'on leur dit, eſt la honte de ces Juifs ſuperbes & envieux, qui s'oppoſoient tous les jours avec une opiniâtreté inflexible au bien que le Fils de Dieu faiſoit parmy eux. Que ſi des perſonnes peut-eſtre inconnuës, comme dit ſaint Chryſoſtome, obéïſſent au moindre mot que JESUS-CHRIST leur fait dire, dans quelle diſpoſition doivent eſtre ſes propres diſci-

ples? Et pourront-ils après cet exemple, refuſer de luy donner ce qu'il leur demandera, quand ce ſeroit leur vie même?

La prophétie que le ſaint Evangéliſte rapporte pour autoriſer ce que le Sauveur alloit faire, tend à prouver principalement au peuple Juif, que le temps eſtoit arrivé de voir en la perſonne de JESUS-CHRIST l'accompliſſement de ce qu'on luy avoit prédit touchant le Meſſie. C'eſtoit un Roy qui devoit venir à luy, non comme les autres Rois de la terre, qui étonnent leurs ſujets tant par leur fierté, que par le riche équipage & la puiſſance redoutable qui les accompagne; mais avec une humble douceur. *Dites à la fille de Sion*, s'écrie le Prophete; c'eſt-à-dire, *annoncez* à la ville de Jéruſalem, nommée ainſi à cauſe de la montagne de Sion, cette heureuſe & importante nouvelle: *Voicy ton Roy*, celuy qui eſt ton vray Prince, que le Seigneur t'a promis depuis tant de ſiécles, & que tu attends avec impatience comme ton puiſſant libérateur. *Il vient à toy* en qualité de *juſte* & de *Sauveur*, ſelon qu'il eſt exprimé dans le Prophete; c'eſt-à-dire, il vient comme un Roy très-juſte pour te gouverner, & comme un Roy tout-puiſſant pour te ſauver. Il vient dans un équipage qui te fera bien connoiſtre combien il eſt *doux* & humble; puiſque ce n'eſt point, ſelon l'expreſſion des ſaints Péres, ſur un riche char, ni ſur des chevaux magnifiquement couverts, mais ſur une aſneſſe & ſur un aſnon qu'il eſt monté. Car c'eſt ainſi qu'il a voulu, en accompliſſant exactement & à la lettre cette ancienne prophétie, confondre l'orgueil des hommes, par l'exemple d'une profonde humilité au milieu même de ſon triomphe. De même, dit

Chryſoſt. in Matth. hom. 67. Bernard. Dominic. Palmar. ſerm. 3. punt. 2.

ſaint Chryſoſtome, qu'en venant au monde il n'a point choiſi une maiſon magnifique, mais une étable; ni une mére qui fût riche, mais la femme d'un charpentier; ni des diſciples ſçavans & nobles, mais de pauvres gens inconnus au monde & ſans ſcience: auſſi quand il veut entrer dans Jéruſalem comme ſon Roy, il ne choiſit pour ſa monture qu'une aſneſſe & un aſnon. Qu'on demande aux Juifs, ajoûte le même Saint, quel autre Roy que JESUS eſt jamais entré dans Jéruſalem en cet équipage depuis la prédiction du Prophete; & qu'ils connoiſſent par là, l'accompliſſement de cette importante prophétie en la perſonne de JESUS-CHRIST.

℣. 6. juſqu'au 10. *Les diſciples s'en allérent donc, & firent ce que* JESUS *leur avoit commandé. Et ayant amené l'aſneſſe & l'aſnon, ils les couvrirent de leurs veſtemens, & le firent monter deſſus. Une grande multitude de peuple étendit auſſi ſes veſtemens le long du chemin, &c.*

Les diſciples de JESUS-CHRIST comprirent peut-eſtre par eux-mêmes le deſſein de leur divin maiſtre, ou il le leur témoigna en leur inſpirant en même-temps de faire ce qui eſt marqué icy. Ils mettent donc leurs manteaux ſur ces deux beſtes, comme pour luy faire honneur, & pour empêcher auſſi qu'il ne fût aſſis ſi durement. Enſuite *ils le font monter deſſus*, dit le ſaint Evangéliſte; ce qui ne doit pas s'entendre comme s'il avoit monté en même-temps ſur l'aſneſſe & ſur l'aſnon; ce que l'on doit regarder avec ſaint Jérôme, comme impoſſible, & même comme indécent. Mais ou il monta ſur l'un des deux, & plutoſt ſur l'aſnon que ſur l'aſneſſe, ſelon que l'a crû le même Saint, & *Hieron. in hunc locum.*

Marc. 11. 2. 4. 7. *Luc.* 19. 30. 32. 33. 35. *Joan.* 12. 14. 15.

que les autres Evangéliſtes ſemblent le dire, puiſqu'ils ne parlent que de l'aſnon ſeul: ou il monta ſucceſſivement ſur l'aſneſſe & ſur l'aſnon, comme on ne peut autrement entendre le texte de ſaint Matthieu; puiſqu'il eſt marqué dans la Vulgate, & encore plus expreſſément dans le grec, qu'il monta ſur tous les deux.

Hieron. in hunc locum. Auguſt. contra Fauſt. lib. 22. c. 42.

Auſſi les Péres témoignent que l'aſneſſe *qui avoit eſté déja ſous le joug*, figuroit la ſynagogue des Juifs, qui vivoient depuis long-temps ſous le joug pénible de la loy ancienne; & que l'aſnon au contraire figuroit le peuple des Gentils, qui avoit vécu juſqu'alors comme un animal ſans joug, qu'on n'a point encore dompté. JESUS-CHRIST envoya donc deux de ſes diſciples; l'un, dit ſaint Jérôme, pour ceux de la Circonciſion; c'eſt-à-dire, pour les Juifs, & l'autre pour les nations: & il s'aſſit ſur l'un & ſur l'autre des deux animaux, pour marquer que ceux qui devoient luy eſtre ſoumis, comme au divin légiſlateur de la nouvelle alliance, ſeroient pris, & d'entre les Juifs & d'entre les nations, & qu'il les conduiroit tous, comme dit ſaint Auguſtin, dans la cité ſainte & dans la ville de paix, figurée par Jéruſalem, en les rempliſſant de ſa douceur, & leur enſeignant la vérité de ſes voyes. Cet aſnon & cette aſneſſe eſtoient nuds, & marquoient la nudité où eſtoient ces peuples avant la venuë de JESUS-CHRIST. Mais les veſtemens que les Apoſtres mettent deſſus eux, figuroient ou les divines inſtructions qu'ils leur donnérent, ou la ſainteté des vertus par leſquelles ils les formérent dans la piété. Ainſi quoique les Gentils ou les Philoſophes puſſent eſtre reveſtus extérieurement de vertus payennnes, & que

les Juifs ſe tinſſent comme à couvert ſous les ombres de la loy & de tant de cérémonies Judaïques qu'ils regardoient comme l'ornement de leur nation, ils eſtoient tous néanmoins très-nuds devant Dieu. Et ſi les Apoſtres que le Fils de Dieu leur envoya, n'euſſent travaillé à les reveſtir de la juſtice & de toutes les vertus évangéliques, ils n'auroient point merité de le porter au-dedans d'eux comme leur guide & leur conducteur.

Le bruit s'eſtant répandu dans Jéruſalem que JESUS avoit couché à Béthanie, une grande multitude de Juifs y eſtoient venus, non ſeulement à cauſe de luy, mais encore pour voir Lazare qu'il avoit reſſuſcité en ce même lieu. Ainſi JESUS-CHRIST ſe trouvoit alors accompagné de beaucoup de monde. Et lorſqu'on ſçut dans Jéruſalem qu'il y venoit, les peuples que la proximité de la grande feſte de Paſque y avoit attirez de toutes parts, ſortirent en foule au-devant de luy avec des branches de palmes en leurs mains. Quant à ceux qui l'accompagnoient, l'ayant vû monté ſur l'aſneſſe, les uns *étendirent leurs manteaux le long du chemin* par où il devoit paſſer, & les autres le couvroient de *branches qu'ils avoient coupées aux arbres*, en uſant ainſi pour luy faire honneur, comme à celuy qui reſſuſcitoit les morts, qui guériſſoit tous leurs malades, & qu'ils avoient lieu de regarder comme le Prophete promis & attendu depuis ſi long-temps. On peut remarquer en quelques endroits de l'Ecriture, que c'eſtoit une coûtume parmy les Juifs, qu'aux jours d'une grande réjouiſſance ils portoient des branches vertes, & ſur tout des branches de palmiers dans leurs mains. Mais on ne pouvoit témoigner un plus

Joan. 12. 9. 12. 13.

1. *Macch.* 13. 15.

2. *Macch.* 10. 7.

grand respect, que de couvrir & d'habits & de branches, le chemin même par où celuy à qui on vouloit rendre honneur devoit passer. Il paroist donc que cet appareil extérieur d'une espece de triomphe, n'estoit que l'effet du mouvement intérieur de vénération & de respect que Dieu excita au fond du cœur de ces peuples. Car un homme vestu pauvrement, monté sur un asne, & accompagné de disciples pauvres comme luy, n'estoit pas sans doute un objet capable de remuer une si grande quantité de peuples, & de les faire sortir d'une ville capitale, comme en triomphe au-devant de luy ; sur tout si l'on considére la grande animosité des Pharisiens, & le grand crédit qui les rendoit redoutables. Il falloit donc que le Dieu de gloire, qui estoit caché sous ces apparences de bassesse & de pauvreté, remuât secrettement leurs cœurs; il falloit qu'il les attirât intérieurement à luy, pour faire connoistre par cet exemple passager de sa divine puissance, ce qu'il devoit faire un jour pour attirer, comme il dit luy-même ailleurs, tout à soy, lorsqu'on l'auroit élevé de terre sur la croix : *Et ego si exaltatus fuero à terra, omnia traham ad meipsum.*

Bernard. Dominic. Palmar. serm. 3. num. 1.

Joan. 12. 32.

Mais rien ne fit éclatter davantage la profonde vénération de ces peuples pour la personne du Sauveur, que les acclamations par lesquelles ils attestoient d'une voix commune, que celuy à qui ils rendoient ces honneurs, estoit le vray Roy des Juifs : *Hosanna*, crioient-ils; c'est-à-dire, salut & gloire *au fils de David : Beny soit celuy qui vient au nom du Seigneur : Beny soit le régne de nostre pére David : Beny soit le Roy d'Israël qui vient au nom du Seigneur : Hosanna*, salut & gloire luy soit

au

au plus haut des cieux. Paix ſoit dans le ciel ; & gloire dans les lieux très-hauts au Seigneur, qui nous envoye un tel Roy pour nous combler de bonheur. Tels eſtoient, ſelon les quatre Evangéliſtes, les cris & les cantiques de joye que tous les peuples, tant *ceux qui marchoient devant, que les autres qui ſuivoient*, faiſoient retentir à la louange de JESUS-CHRIST ; cantiques qui reſſembloient à ceux que les Anges avoient fait entendre dès le temps de ſa naiſſance. Ils faiſoient voïr clairement que Dieu qui parloit par la bouche de ces peuples, leur avoit mis dans le cœur que c'eſtoit-là véritablement ce fils promis à *David*, qui devoit *régner* ſur Iſraël, & dont le Seigneur devoit affermir le trône & le royaume pour toûjours : *David filium nuncupant, in quo agnoſcerent regni æterni hæreditatem*, dit ſaint Hilaire. Ce n'eſtoit pas, comme le remarque ſaint Chryſoſtome, qu'il aimât la pompe, lorſqu'il ſe faiſoit rendre ces honneurs par le peuple Juif ; puiſqu'en venant dans le monde il avoit donné de ſi grands exemples de ſon amour pour l'humilité & la pauvreté. Mais c'eſt qu'en accompliſſant les prophéties, il donnoit lieu à ſes diſciples par cette eſpece de triomphe temporel, qu'il ſe procura quand il voulut malgré les Phariſiens, les Preſtres & les Docteurs de la loy, de reconnoiſtre dans la ſuite ſa toute-puiſſance au milieu même des plus grandes humiliations qui accompagnoient ſa mort. Que ſi l'on veut ſe garder d'une vaine complaiſance dans tous les applaudiſſemens des peuples, il ſuffit de conſidérer avec ſaint Hilaire, la légéreté & l'inconſtance étonnante de ceux qui chantent preſentement *Hoſanna*, ſalut & gloire au Sauveur, &

Luc. 2. 14.

2. *Reg.* 7. 12. 13. *Pſal.* 131. 11.

Hilar. in Matth. can. 21.

Chryſoſt. in Matth. hom. 67.

qui doivent bien-toſt après crier contre luy, Qu'on le crucifie; qu'on le crucifie : *Crucifigendum quomodò turba collaudat, aut quomodò odium meruit ex favore?* Que ce furent, dit ſaint Bernard, des cris différens l'un de l'autre : *Beny ſoit celuy qui vient au nom du Seigneur;* & cet autre : *Oſtez, oſtez, crucifiez-le!* Que c'eſtoient deux choſes bien contraires, de reconnoiſtre JESUS-CHRIST pour *Roy d'Iſraël*, & de dire enſuite : *Nous n'avons point d'autre Roy que Ceſar!* Que des *rameaux verds & des palmes* portées en triomphe au-devant de luy, eſtoient diſſemblables à une croix dont on l'accable, & des épines dont on oſe percer ſa teſte! Et qu'il y a enfin d'oppoſition entre ſe dépouiller de ſes veſtemens pour les jetter ſous ſes pieds, & le dépouiller luy-même de ſes habits de la maniére la plus indigne! Tel eſt le fond qu'on peut faire ſur l'eſtime & ſur tous les vains applaudiſſemens du ſiécle.

Bernard. Dominic. Palmar. ſerm. 2. num. 4.

Hieron. in hunc locum.

Saint Jérôme dit que ces troupes qui *marchoient devant* JESUS-CHRIST, & ces autres *qui le ſuivoient*, eſtoient la figure de deux peuples; de ceux qui eurent la foy en JESUS-CHRIST avant l'Evangile, & de ceux qui crurent en luy après que cet Evangile eut eſté preſché; s'accordant tout d'une voix à le reconnoiſtre pour le vray JESUS, & à le louer comme le Sauveur de l'univers. C'eſtoient, comme il dit encore, ces ouvriers figurez par la parabole précédente, qui eſtant venu travailler à différentes heures dans la vigne du Seigneur, ont tous reçu une même récompenſe de leur foy, qui eſt Dieu même. Ceux qui *vont devant* peuvent ſignifier auſſi en un ſens moral, ſelon la penſée d'un autre Saint, ceux qui travaillent à

Bern. ib. ut ſuprà. num. 5.

préparer le chemin à JESUS-CHRIST dans le cœur des peuples, qui les gouvernent, & qui conduiſent leurs pas dans le chemin de la paix, comme parle l'Evangile. Ceux *qui ſuivent* peuvent marquer ceux qui ſentant leur incapacité à ſe conduire eux-mêmes, ſuivent avec piété ceux qui les précédent, & s'attachent humblement à leurs traces. Chacun d'eux rend gloire au Sauveur en ſa maniére, l'un par l'ardeur de la charité qu'il fait paroiſtre dans la conduite de ſes fréres; & l'autre par ſon humble docilité à eſtre conduit par ceux qui ſont au-deſſus de luy. *Luc.* 1. 79.

℣. 10. juſqu'au 14. *Lorſqu'il fut entré dans Jéruſalem, toute la ville en fut émuë; & chacun demandoit: Qui eſt celuy-cy? Mais ces peuples* qui l'accompagnoient, *diſoient: C'eſt* JESUS *le Prophete, qui eſt de Nazareth en Galilée.* JESUS *eſtant entré dans le temple de Dieu, chaſſa tous ceux qui vendoient & qui achetoient dans le temple, &c.*

Qui ſont ceux qui ſe troublent à l'entrée de JESUS-CHRIST dans Jéruſalem? Ceux qui n'eſtoient point ſortis au-devant de luy, & qui, ou par une eſpece d'indifférence, ou par quelque jalouſie, ou par la crainte de ſes ennemis, demeurérent dans leur ville ſans luy rendre aucun honneur. C'eſtoient les Phariſiens, les Preſtres, & les Docteurs de la loy, & tous ceux ou qui eſtoient poſſedez du même eſprit, ou qui entroient par politique dans leurs ſentimens. *Toute la ville fut* donc *émuë*, en voyant entrer le Sauveur au bruit de ces acclamations de tant de peuples qui l'accompagnoient, & qui eſtoient la pluſpart, ſelon ſaint Jean, des étrangers qui eſtoient venus pour la *Joan.* 12. 12.

grande feſte. C'eſt pourquoy ils n'eſtoient point prévenus comme les autres, par les malignes impreſſions que les Preſtres & les Phariſiens de Jéruſalem donnoient tous les jours de la conduite de JESUS-CHRIST.

Quand les habitans de Jéruſalem ſe demandent les uns aux autres: *Qui eſt celuy-cy ?* ils n'ignoroient pas ſans doute qui il eſtoit, puiſqu'ils l'avoient ſouvent vû au milieu d'eux. Mais cette grande prévention qu'ils avoient contre ſa perſonne, empêchoit qu'ils ne puſſent rien comprendre ni à ſon entrée triomphante dans leur ville, ni au véritable ſens des acclamations publiques de ces troupes qui l'accompagnoient; & ils ne méritoient pas de recevoir l'intelligence des propheties, en reconnoiſſant celuy qui entroit ainſi dans Jéruſalem pour *le* vray *Roy d'Iſraël* & pour ce *fils de David*, promis depuis tant de ſiécles, dont le trône devoit ſubſiſter éternellement. Il falloit donc que les Preſtres, que les Docteurs de la loy, les Phariſiens & tous les autres habitans de Jéruſalem fuſſent inſtruits en quelque façon par ces troupes étrangéres, qui leur déclarent que celuy qu'ils méconnoiſſoient, eſtoit ce *Jeſus* figuré par les anciens qui avoient porté le même nom, quoiqu'ils n'en euſſent eſté qu'une ombre, n'ayant ſauvé que d'une maniére temporelle le peuple Juif: Qu'il *eſtoit ce Prophete* par excellence, que Moïſe leur avoit prédit que le Seigneur ſuſciteroit du milieu d'entr'eux, afin qu'ils écoutaſſent ſa voix: & qu'il devoit eſtre reconnu pour ce Prophete, quoiqu'il *fût de Nazareth en Galilée*; c'eſt-à-dire, quoiqu'il eût eſté élevé à Nazareth, d'où les Juifs ne croyoient pas qu'il pût venir rien de bon; ce qui

Hieron. in hunc locum. *Deut.* 18. 15.

Joan. 1. 46.

eſtoit même paſſé en proverbe parmy eux.

JESUS-CHRIST venoit de faire voir par les acclamations de tant de peuples, qu'il eſtoit vraiment le Roy d'Iſraël prédit par les ſaints Prophetes. Mais entrant enſuite ; c'eſt-à-dire, dès le même jour, & peut-eſtre encore le jour ſuivant, dans le temple, accompagné, comme dit ſaint Jérôme, de tous ceux qui croyoient en luy, il montre encore d'une maniére éclattante qu'il eſtoit véritablement le Fils de Dieu, par le zele avec lequel il défend les intéreſts & la gloire de ſon Pére. L'endroit où il entre eſtoit le parvis tout à fait extérieur, ouvert à toûtes ſortes de nations, où les Payens mêmes avoient la liberté de venir faire leurs priéres. C'eſtoit un lieu extrêmement ſpacieux. Et comme l'on immoloit à Dieu, principalement les jours de feſtes, un nombre infini de victimes ; c'eſt-à-dire, de taureaux, de béliers & de boucs pour les perſonnes qui eſtoient riches ; & que les pauvres offroient des petits de colombes & des tourterelles, il arrivoit fort ſouvent, dit ſaint Jérôme, que les Preſtres faiſoient vendre dans ce parvis, pour la commodité de ceux qui venoient de loin, tous les animaux qui devoient s'offrir en ſacrifice. Ainſi par un trafic très-indigne de leur miniſtére, ils vendoient au peuple ce que les peuples leur rendoient après l'avoir acheté pour eſtre offert au Seigneur. Or ſoit que ce fuſſent en effet les Preſtres mêmes qui fiſſent vendre ces victimes, comme l'a crû ſaint Jérôme, ou qu'ils louaſſent ſeulement ce lieu aux marchands, & en tiraſſent du profit pour eux, comme l'ont crû quelques Interpretes, on peut bien juger qu'un tel commerce ne ſe faiſoit point auſſi

Aug. de conſenſ. Evangel. lib. 2. cap. 68. Hieron. in hunc locum.

ſans injuſtice, ſans menſonge, & ſans fraude.

C'eſt ce que le Fils de Dieu, zelé pour la pureté de la maiſon de ſon Pére, ne put ſouffrir ; & c'eſt ce qu'il nomme un brigandage, lorſqu'il ſe plaint que d'un lieu nommé *la maiſon de la priére*, on en avoit fait *une caverne de voleurs*. Car celuy-là, dit ſaint Jérôme, eſt un voleur, & change le temple de Dieu en une caverne de voleurs, qui fait un trafic de la Religion, & à qui le culte extérieur de cette Religion eſt moins un ſujet d'honorer Dieu, que de s'enrichir des choſes ſaintes. Il chaſſe donc avec l'autorité qu'il avoit comme Fils de Dieu, tous ces vendeurs & ces acheteurs. Il renverſa dans le même-temps les comptoirs de ceux qui changeoient l'argent pour la plus grande commodité des acheteurs ; & il jetta de même par terre les bancs de ceux *qui vendoient des colombes* & des tourterelles *pour les pauvres*. Car tout ce commerce, quoiqu'il regardât ce qui s'offroit dans le temple, eſtoit néanmoins indigne de la ſainteté du temple, à cauſe de l'avarice, de la mauvaiſe foy, & du tumulte qu'on ſubſtituoit à la priére, en un lieu deſtiné uniquement pour honorer le Seigneur.

Que ſi l'on demande comment cette grande multitude de perſonnes, occupées à vendre ou à acheter des victimes, ſe laiſſent ainſi chaſſer par un ſeul homme, & comment ces changeurs, qui ſont ordinairement des gens avares, ſouffrent ſi facilement qu'il renverſe toutes leurs tables avec tout l'argent qui eſtoit deſſus ; il ne faut pas regarder cet événement comme une choſe ordinaire, mais comme un effet de la toute-puiſſance de celuy qui voulut agir alors non en homme, mais

en Dieu. La pluſpart, dit ſaint Jérôme, regardent comme le plus grand de tous les miracles de JESUS-CHRIST, ou la réſurrection du Lazare, ou la guériſon de l'aveugle né.... Mais pour moy, entre tous les ſignes miraculeux de ſa puiſſance, je ne trouve rien de plus merveilleux que ce qui ſe paſſe icy. Un homme ſeul & un homme qui paroiſſoit mépriſable, & qui fut depuis traité en effet comme le dernier des hommes, juſqu'à eſtre crucifié; a la force de chaſſer avec un ſimple fouet une ſi grande multitude de perſonnes, de renverſer les tables des changeurs, de briſer les bancs des vendeurs de colombes & de faire d'autres choſes, que pluſieurs troupes armées auroient eu peine à exécuter. Et il le fait à la vûë des Docteurs de la loy & des Phariſiens, tranſportez de rage contre luy, & de ceux que la ruine de ce trafic regardoit. Il falloit donc, ajoûte ce Saint, qu'il ſortît des yeux du Sauveur des traits de feu & des rayons tout céleſtes, & qu'il parût quelque lueur de ſa majeſté divine ſur ſon viſage, dont ils fuſſent éblouis: *Igneum enim quiddam atque ſidereum radiabat ex oculis ejus: & divinitatis majeſtas lucebat in facie.* «Hieron. in hunc locum.

Il eſt aiſé de juger par cette ſainte colére du Fils de Dieu envers les profanateurs de la ſainteté extérieure de cette partie de ſon temple qui eſtoit la moins conſidérable, combien il doit eſtre plus jaloux de la pureté intérieure des ames, qui ſont devenuës par le baptême les temples vivans du Seigneur. Auſſi il menace de châtimens rigoureux ceux qui oſeront les violer par le péché, lorſqu'il dit par la bouche d'un de ſes Apoſtres: *Ne ſçavez-vous pas que vous eſtes le temple de Dieu, & que* 1. Corint. 3. 16. 17.

l'Eſprit de Dieu habite en vous? Que ſi quelqu'un viole la pureté du temple de Dieu, Dieu le perdra. Car le temple de Dieu eſt ſaint; & c'eſt vous qui eſtes ce temple. Or on le viole toutes les fois qu'on le fait ſervir à d'autres uſages qu'à ceux auſquels il eſt deſtiné: *La maiſon de Dieu eſt une maiſon de priéres.* Donc toutes les fonctions de ceux qui ont le bonheur d'eſtre devenus les temples de Dieu, doivent tendre à cette diſpoſition d'une priére continuelle, qui conſiſte principalement, ſelon la doctrine de ſaint Auguſtin, dans un deſir continuel de Dieu, & dans un gémiſſement perpetuel, cauſé par le ſentiment de noſtre miſére, par la vûë de tant de périls où noſtre ſalut eſt expoſé, & par noſtre éloignement de celuy qui eſt ſeul capable de remplir tous nos deſirs, & de nous mettre à couvert de tant de dangers dans le ſecret de ſon tabernacle, comme parle l'Ecriture.

Pſal. 26.

S. Hilarius in Matth. can. 21.

Saint Hilaire dit, que comme le Saint-Eſprit nous eſt figuré principalement par la colombe dans les livres ſaints, & que les chaires marquent la puiſſance; ce que JESUS-CHRIST fit alors, en *renverſant les chaires de ceux qui vendoient des colombes*, peut nous figurer la rigueur de la juſtice dont il uſera envers ceux, qui eſtant comme aſſis dans la chaire, & établis dans la dignité du Sacerdoce, font un trafic du miniſtére ſi auguſte que le Seigneur leur a commis, & rendent vénal pour le dire ainſi, le don même du Saint-Eſprit: *Eorum qui ſancti Spiritus donum venale habent cathedras evertit, quibus miniſterium à Deo commiſſum negotiatio eſt.* Ainſi JESUS-CHRIST entrant dans le temple, en chaſſa d'abord par le droit de ſa puiſſance, comme dit le même Saint, tout ce qui cor-

rompoit la pureté du Sacerdoce : *Et Ecclesia primùm omnia sacerdotalis ministerii vitia jure potestatis expellit.* Saint Jérôme dit la même chose que saint Hilaire sur ces colombes. Et il ajoûte, que selon le sens figuré, les autels du temple de Dieu sont nommez icy *les tables des changeurs*, à cause de l'avarice des Prestres : *Observa, propter avaritiam Sacerdotum, altaria Dei, nummulariorum mensas appellari.*

℣. 14. jusqu'au 18. *Alors des aveugles & des boiteux vinrent à luy dans le temple, & il les guérit. Mais les Princes des Prestres & les Docteurs de la loy voyant les merveilles qu'il avoit faites, & les enfans qui crioient dans le temple, & qui disoient : Hosanna, salut & gloire au fils de David ; en conçurent de l'indignation, &c.*

Le Fils de Dieu fait éclatter en même-temps & sa colére contre les profanateurs de la sainteté de son temple, & sa bonté envers les *aveugles* & les *boiteux*. Mais ces œuvres toutes miraculeuses qu'elles estoient, ne servoient qu'à aveugler de plus en plus *les Princes des Prestres*, & ses autres ennemis, qui *indignez* & transportez de fureur, luy font un crime de ce qu'il souffroit que des enfans criassent devant luy : *Hosanna*, salut & gloire *au Fils de David*. Car le peuple, & particuliérement les enfans, continuoient à luy rendre des honneurs dans le temple par ces acclamations publiques, qui estoient insupportables à l'orgueil de ces hommes si jaloux de leur grandeur, & qu'ils regardoient comme des blasphêmes commis contre Dieu, estant indignes de connoistre que celuy qu'ils condamnoient estoit Dieu luy-même. Ils demandent donc à JESUS-CHRIST,

tout en colére : *S'il entendoit bien ce que disoient ces enfans* ; c'est-à-dire, s'il pouvoit souffrir qu'on luy rendît des honneurs qui n'appartenoient qu'à Dieu, & qu'on dît de sa personne ce qui ne pouvoit s'attribuer qu'au Messie & au Roy de tout Israël, que l'on attendoit depuis si long-temps.

Chrysost. in Matth. hom. 68. Mais JESUS-CHRIST ne pouvoit-il pas plutost, selon la pensée de saint Chrysostome, leur faire luy-même cette demande : *Entendez-vous ce qu'ils disent ?* Car ils chantoient en effet des cantiques qui ne convenoient qu'à Dieu. Et il pouvoit bien les obliger le premier de faire quelque attention sur ce que disoient des peuples & des enfans à qui il falloit que l'Esprit de Dieu eût mis sur la langue, ce que l'ignorance ou l'âge les empêchoit de connoistre par eux-mêmes. Aussi répondant à leur demande, & y répondant selon sa coûtume, par un passage de l'Ecriture, il leur fait voir, dit

Psal. 8. 3. saint Chrysostome, par les paroles du prophete Roy, Que c'estoit véritablement *de la bouche de ces petits enfans* que *Dieu tiroit cette louange* ; puisque leur âge faisoit trop connoistre qu'elle ne pouvoit sortir de leur cœur : & qu'ainsi Dieu deslioit leur langue par sa vertu invisible, afin de leur faire proférer des cantiques, dont ils ne pouvoient encore comprendre le sens. Admirons donc

Hieron. in hunc locum. avec saint Jérôme, la sagesse de la réponse du Fils de Dieu. Il ne dit pas aux Docteurs comme ils l'auroient souhaité malignement : Ces enfans font bien en me rendant témoignage. Il ne leur dit pas non plus : Ce sont des enfans, & vous devez pardonner à la foiblesse de leur âge. Mais il se contente de produire ce passage du huitiéme Pseaume, afin que le témoignage des Ecritures

confirmât très-puiſſamment ce que diſoient ces enfans, ſans qu'il parlât de luy-même.

Qui ſeroit aſſez heureux pour copier ſur ce divin original quelque choſe d'une ſageſſe ſi admirable, & pour apprendre à fermer ſi divinement la bouche aux ennemis de l'innocence, de la vérité & de la vertu, en faiſant parler autant qu'il ſe peut, Dieu même à la place de l'homme ? Mais ſoyons au moins du nombre de ceux que ces enfans pouvoient figurer par leur innocence & par leur ſimplicité ; à qui la malignité & la jalouſie n'ont point corrompu le cœur, & qui ſont ſuſceptibles des divines impreſſions de l'Eſprit ſaint, qui forme en eux cette *louange parfaite* dont parle le prophete Roy. Or cette louange conſiſte dans une humble reconnoiſſance de la grandeur infinie de Dieu, & du prix ineſtimable de ſes dons divins.

Que ſi JESUS-CHRIST a la force de faire taire ſes ennemis par ſes divines réponſes, on peut dire qu'ils ſont confondus, mais non convaincus ; & leur cœur toûjours infléxible à recevoir la vérité, oblige celuy qui eût pû les rendre heureux, s'ils l'avoient reçu, de *les laiſſer là*, comme parle l'Evangile. Car c'eſtoit, dit ſaint Chryſoſtome, une choſe vraiment étonnante, de voir d'une part des enfans devancer leur âge, & publier les louanges du Sauveur par des cantiques qui s'accordoient avec ceux des Anges; & des Preſtres d'autre part perdre la raiſon par l'excès de leur envie, & parler comme des furieux contre celuy qu'ils auroient dû adorer. JESUS-CHRIST les épargne donc dans leur fureur : & les voyant ſi troublez, ſoit par les honneurs que le peuple luy avoit rendus,

Chryſoſt. ut ſupra.

soit par la maniére dont il avoit chassé les vendeurs du temple, soit par le grand nombre de miracles qu'il avoit faits, soit par les louanges qu'il recevoit de la bouche des enfans; il sort de Jérusalem pour *se retirer à Béthanie*. Cette retraite de JESUS-CHRIST hors de la ville capitale de Judée, figuroit, selon saint Jérôme, la réprobation d'Israël, aussi-bien que la vocation des Gentils parmy lesquels il devoit *demeurer*. Mais elle nous marque encore, dit le même Saint, que sa pauvreté estoit telle, & l'indocilité des habitans de Jérusalem si opiniâtre qu'il ne put point y trouver aucune demeure, ni aucun hoste qui s'offrît à le recevoir: ce qui pouvoit bien venir aussi de la crainte qu'on auroit euë de choquer les Prestres, les Pharisiens & les Docteurs de la loy, que l'on regardoit comme les arbitres de la Religion Judaïque, & qui se rendoient redoutables à tout le monde par leur grand crédit, soustenu de l'extérieur d'une piété apparente. Ainsi JESUS-CHRIST se retiroit en un petit coin de la terre tel que Béthanie, chez Lazare & ses deux sœurs, qui sçavoient priser l'infini bonheur dont elles jouissoient, de pouvoir loger dans leur maison le maistre & le Dieu de l'univers.

℣. 18. jusqu'au 23. *Le matin lorsqu'il revenoit à la ville, il eut faim: & voyant un figuier sur le chemin, il s'en approcha: mais n'y ayant trouvé que des feuilles, il luy dit: Qu'à jamais il ne naisse de toy aucun fruit; & au même-temps le figuier sécha, &c.*

Cette *faim* que JESUS-CHRIST eut en revenant à Jérusalem pouvoit estre naturelle, quoique ce fût le matin, & marquoit, dit saint Jérôme,

Hier. in hunc loc.

la vérité de ſa chair; ou peut-eſtre qu'il l'excita volontairement au-dedans de ſoy, voulant donner lieu à ce grand miracle qu'il devoit faire pour l'inſtruction de ſes diſciples. Il vient donc à un figuier qui eſtoit ſur le chemin, pour voir, comme dit ſaint Marc, s'il y trouveroit quelque choſe. Il n'ignoroit pas qu'il n'y avoit aucun fruit à ce figuier, & il eſt même marqué que ce n'eſtoit pas alors le temps des figues. Mais il agiſſoit en cela comme homme: ou plutoſt, ſelon la penſée de ſaint Chryſoſtome, l'Evangéliſte ne ſe ſert de ce langage que pour nous marquer ce que les diſciples croyoient de leur maiſtre. Car comme ils eſtoient fort groſſiers, ils s'imaginérent que le Fils de Dieu alla chercher effectivement du fruit à cet arbre, comme s'il n'avoit pas ſçu qu'il n'y en trouveroit pas; de même qu'ils crurent enſuite que cet arbre ne reçut ſa malédiction & ne devint ſec, que parce qu'il n'avoit point alors de fruit. Mais il prend occaſion de ce qu'ils penſoient de luy, pour leur donner une inſtruction importante, & pour figurer quelque choſe de grand. Il maudit donc ce figuier, en déclarant par une eſpece d'imprécation, Que *jamais il ne naiſtroit aucun fruit de luy*. Ce ſeroit une puérilité ou une folie de s'imaginer que le Sauveur eût voulu punir une choſe inanimée tel qu'eſtoit un arbre, pour n'avoir pas eu de fruit en une ſaiſon où il ne devoit pas y en avoir. Mais de même que pluſieurs Prophetes ont prédit des événemens futurs par leurs actions auſſi-bien que par leurs paroles; le Sauveur qui juſqu'alors n'avoit fait, comme dit ſaint Chryſoſtome, que du bien aux hommes, voulut tracer dans ce qu'il fit à l'égard de ce figuier, une image de la rigueur

Marc. 11. 13.

Chryſoſt. in Matth. hom. 68.

de ſa juſtice envers tous ceux qui reſſembleroient à cet arbre, & en qui il ne trouveroit point de dignes fruits de pénitence en quelque temps que ce fût qu'il vinſt à eux. Car ſi l'homme ne peut demander des fruits aux arbres que dans la ſaiſon où ils ont accoûtumé d'en porter; Dieu a droit de demander en tout temps aux hommes de ces fruits d'une piété ſolide, dont ceux que JESUS vint chercher à ce figuier n'eſtoient qu'une image. Et il punit la ſtérilité ſpirituelle dans les ames, en les privant par une juſte rigueur du ſuc divin de la grace qui pourroit les rendre fecondes.

Hieron. in hunc locum. Hilarius in Matth. can. 21.

Le Fils de Dieu voulut encore, ſelon pluſieurs Péres, nous repreſenter dans cette figure la ſtérilité de la ſynagogue des Juifs, & la malédiction qu'elle a mérité de recevoir de JESUS-CHRIST. Il *vient* à eux: car ils n'avoient garde d'aller à luy, eſtant fermes dans leur incrédulité, & n'ayant point, dit ſaint Jérôme, ces pieds que donne la grace de l'Evangile: *Immobilem & non habentem Evangelii pedes.* Il *a faim* en venant à eux; ce qui nous marque l'ardeur avec laquelle il a travaillé par ſon exemple, par ſes inſtructions, par ſes miracles & par pluſieurs autres graces à les attirer à luy. Il les trouve *ſur le chemin*, ou près du chemin; parce que ne s'attachant qu'à la loy, ils n'avoient point la foy en celuy qui eſt *la voye*, la vérité & la vie. Au-lieu de fruits il ne voit en eux que *des feuilles*; c'eſt-à-dire, de vaines promeſſes, des traditions phariſiennes, une confiance préſomptueuſe en leur loy, & de ſimples ornemens de paroles, vuides des fruits de la vérité. Car *ce n'eſtoit point la ſaiſon des fruits*, dit un autre Evangéliſte; c'eſt-à-dire, ou que le temps du ſalut éternel n'eſtoit point

encore arrivé, à cauſe que les Gentils n'eſtoient point encore entrez à leur place : ou que le premier temps de la foy eſtoit paſſé pour eux ; parce que leur ayant d'abord eſté annoncée, le mépris qu'ils eurent pour elle la fit paſſer vers les nations. Ils encourent donc la malédiction du Sauveur comme ce figuier ; mais de telle ſorte néanmoins, dit ſaint Jérôme, que ſes feuilles *eſtant ſéchées*, le tronc ſubſiſta encore ; & que ſa racine après la rupture de ſes branches, repouſſera à la fin des temps, parce que la foy ſera embraſſée alors par les reſtes d'Iſraël. C'eſt l'image très-naturelle que les Saints ont crû pouvoir découvrir dans cette figure du figuier ſéché par la malédiction du Fils de Dieu. Et la ſeule choſe qui s'y pourroit remarquer de moins juſte, eſt que la malédiction de JESUS-CHRIST à l'égard de ce figuier, ſemble s'entendre pour toûjours ; au-lieu que dans la choſe figurée, elle ne s'étend que juſqu'à la fin des ſiécles : auſſi ſaint Jérôme dit que le texte grec peut bien ſignifier encore ce dernier ſens. Et d'ailleurs, on ne doit pas rechercher dans les figures, comme on l'a dit quelquefois, un rapport entier de toutes les circonſtances.

Les diſciples furent dans un grand étonnement, de voir le figuier ſéché à la ſeule parole de JESUS-CHRIST. Cependant, comme dit ſaint Chryſoſtome, ils avoient vû un grand nombre de miracles beaucoup plus conſidérables. Mais celuy-cy leur paroiſt d'un genre nouveau, en ce que le Fils de Dieu y fit éclatter une image de la ſouveraine puiſſance & de la rigueur de ſa juſtice, en rendant ſec dans un moment celuy de tous les arbres où il y a plus de ſuc, & où ce miracle par

Chryſoſt. in Matth. hom. 68.

conſéquent devoit ſe faire ſentir davantage. Peut-eſtre auſſi que *la ſurpriſe* où ſont les Apoſtres en voyant cet arbre devenu ſec tout d'un coup, nous repreſente, ſelon le ſens figuré dont nous venons de parler, l'étonnement où ils furent depuis eux-mêmes en voyant les Juifs qui eſtoient le peuple choiſi, & que Dieu compare dans l'Ecriture à un figuier, tombez ſous ſa malédiction. Ils avoient eſté juſqu'alors comme nourris abondamment du ſuc des divines ordonnances & des ſaintes inſtructions de tant de Prophetes. Mais le mépris inſolent qu'ils firent du divin légiſlateur en refuſant de ſe ſoumettre à ſon Evangile, en s'attachant vainement aux feuilles & aux ombres de la loy, & en négligeant de travailler à porter de dignes fruits de la loy nouvelle, les a fait tomber dans cette effroyable ſéchereſſe & dans cette malédiction qui a eſté le ſujet de la ſurpriſe & de la frayeur des diſciples de JESUS-CHRIST, & des Gentils mêmes.

Jerem. 24.

C'eſt auſſi ce que ſaint Paul repreſentoit à ces Payens convertis à la foy de l'Evangile, lorſqu'il leur diſoit, pour les retenir dans un humble tremblement: *Si la réprobation des Juifs eſt devenuë la réconciliation du monde, que ſera leur rappel & leur retour? ... Si donc quelques-unes des branches ont eſté rompuës, & ſi vous qui n'eſtiez qu'un olivier ſauvage, avez eſté enté en leur place, & rendu participant du ſuc de la ſéve qui ſort de la racine de l'olivier; ne vous élevez point de préſomption contre les branches* naturelles.... *mais tenez-vous dans la crainte. Car ſi Dieu n'a point épargné les branches naturelles, vous devez craindre qu'il ne vous épargne pas non plus*, à moins que vous ne ſoyez rempli de reconnoiſſance pour ſa bonté envers vous,

Rom. 11. 15. *&c.*

&

de frayeur à cauſe de ſa ſévérité envers les autres.

Ce que le Sauveur ajoûte icy pour raſſurer les Apoſtres, touchant la vertu toute divine de la foy, a eſté déja expliqué auparavant. *Matth.* 17. 19.

℣. 23. juſqu'au 28. *Eſtant arrivé dans le temple, les Princes des Preſtres & les Sénateurs du peuple* Juif *le vinrent trouver comme il enſeignoit, & luy dirent : Par quelle autorité faites-vous ces choſes, & qui vous a donné ce pouvoir?* JESUS *leur répondit : J'ay auſſi une demande à vous faire, & lorſque vous m'y aurez répondu, je vous diray auſſi par quelle autorité je fais ces choſes, &c.*

JESUS-CHRIST ſans ſe mettre en peine de toutes les oppoſitions de ſes ennemis, accompliſſoit, ſelon les régles de ſa divine ſageſſe, l'œuvre de ſon Pére. Ainſi eſtant revenu de Béthanie, où il avoit demeuré pendant la nuit, à Jéruſalem, il entra à ſon ordinaire dans le temple pour *enſeigner*; c'eſt-à-dire, pour inſtruire les peuples des véritez de ſon Evangile. Car le temps de la conſommation de ſon ſacrifice approchoit; & il falloit que l'accompliſſement même de ſon œuvre devinſt une occaſion à la jalouſie des Juifs, de s'élever de plus en plus contre luy, & de ſe porter enfin juſqu'à cet excès que de le faire mourir; afin que ſa mort, par le plus grand de tous les prodiges, ſauvât quelques-uns de ceux mêmes qui en ſeroient les auteurs. Lors donc que le Fils de Dieu eſtoit ainſi occupé *à enſeigner* les ſaintes maximes de la loy nouvelle, ceux qui avoient toute l'autorité de la Religion Judaïque entre les mains; c'eſt-à-dire, *les Princes des Preſtres, les Sénateurs du peuple* Juif, & *les Docteurs de la loy* vinrent le trouver, & luy demandérent *par quelle* *Marc. 11. 27. Luc. 20. 1.*

autorité il faiſoit toutes *ces choſes*, enſeignant publiquement dans le temple, chaſſant ceux qui y vendoient les victimes deſtinées pour les ſacrifices, & ſouffrant qu'on le nommât roy d'Iſraël. *Qui vous a donné*, luy dirent-ils, *ce pouvoir?* Car c'eſt nous qui avons eſté établis ſur la chaire de doctrine, & qui en qualité de ſucceſſeurs de Moïſe & d'Aaron, avons reçu toute l'autorité de la Religion parmy les Juifs. Or nous ſçavons bien que ce n'eſt pas de nous que vous avez reçu ce pouvoir que vous vous attribuez. De qui l'avez-vous donc reçu? Ainſi quoique l'action par laquelle JESUS-CHRIST avoit chaſſé les changeurs & les vendeurs hors du temple, ne pût eſtre, comme dit ſaint Chryſoſtome, juſtement blâmée, puiſqu'elle tendoit ſeulement à rétablir l'ordre & à faire rendre à Dieu le reſpect qui luy eſtoit dû, ſes ennemis en prennent prétexte de le condamner au moins comme agiſſant ſans autorité. Mais cette foule de miracles qu'il faiſoit devant leurs yeux, eſtoient plus que ſuffiſans pour leur prouver ſa puiſſance, ſi l'envie ne les avoit aveuglez. Car il n'y avoit qu'une autorité ſouveraine qui pût ſe rendre toute la nature ſoumiſe: & telle eſtoit la puiſſance qui paroiſſoit dans celuy qu'ils condamnoient.

Chryſoſt. in Matth. hom. 68.

Saint Chryſoſtome a remarqué qu'ils n'oſérent luy faire cette demande, dans le temps même qu'il chaſſa les profanateurs du temple; parce que l'éclat de ſes miracles les arreſta: peut-eſtre auſſi que la crainte de ces peuples qui l'accompagnoïent alors, & qui le nommoient *fils de David* & *roy d'Iſraël*, les en empêcha. Mais enfin ayant pris conſeil entr'eux pour le prendre, ils le viennent

interrompre au milieu des instructions qu'il donnoit au peuple : & luy demandant ce qui est marqué icy, ils nioient manifestement, dit saint Jérôme, qu'il fût Fils de Dieu, puisqu'ils supposoient que ce n'estoit pas par sa propre puissance, mais par le pouvoir d'un autre qu'il faisoit tant de prodiges.

Que leur dit alors JESUS-CHRIST ? Il ne répond point précisément à ce qu'ils demandent ; & par là il leur fait connoistre qu'ils auroient pû aisément, s'ils l'avoient voulu, découvrir en luy la source de ce suprême pouvoir qu'il faisoit paroistre en toutes rencontres. Mais il leur fait à eux-mêmes une question qui enfermoit l'éclaircissement de ce qu'ils vouloient sçavoir. *J'ay*, leur dit-il, *une autre question à vous faire ; & si vous m'y répondez, je vous diray aussi par quelle autorité je fais ces choses. D'où estoit le baptême de Jean ? du ciel ou des hommes ?* C'est-à-dire, lorsque Jean instruisoit & qu'il baptisoit les peuples, estoit-ce du ciel, & de Dieu qui est dans le ciel, qu'il en avoit reçu le pouvoir ; ou estoit-ce seulement une chose humaine ? c'est-à-dire : Estoit-ce les hommes qui luy avoient donné cette autorité, ou l'avoit-il usurpée de luy-même ?

On peut demander avec saint Jean Chrysostome, quelle liaison il y a entre la demande que les Prestres avoient faite à JESUS-CHRIST, & cette demande que JESUS-CHRIST fait aux Prestres. Mais si l'on s'applique à en pénétrer le sens, l'on y en découvrira une très-grande. Car s'ils avoient répondu au Fils de Dieu, que ce baptême de Jean *estoit du ciel* ; il leur auroit demandé : *Pourquoy donc ne l'avez-vous pas crû ?* Et s'ils y

avoient ajoûté foy, ils ne luy auroient pas maintenant fait une telle demande; puiſqu'ils ſçavoient que Jean Baptiſte avoit rendu témoignage à ſa divinité, lorſqu'il avoit déclaré, Qu'il *n'eſtoit pas digne de deſlier les cordons de ſes ſouliez*; Que *c'eſtoit l'agneau de Dieu, & celuy qui oſtoit le péché du monde: Qu'il eſtoit le Fils de Dieu; & qu'eſtant venu d'enhaut, il eſtoit au-deſſus de tous.* Ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, ils auroient dû reconnoiſtre *par quelle puiſſance il faiſoit toutes ces choſes.*

Luc. 3. 16. *Joan.* 1. 29. 34. 3. 31.

Il y a ſujet de croire que le Sauveur en leur faiſant cette queſtion ſi embarraſſante, leur en fit comprendre intérieurement toute la force; enſorte qu'ils en furent tous, non pas convaincus dans le cœur, mais confondus. Car leur orgueil méritoit, ſelon l'ordre impénétrable des jugemens du Seigneur, que ſes paroles qui eſtoient pour ſes diſciples, *les paroles de la vie éternelle*, comme ils les appellent eux-mêmes, devinſſent pour ces hommes envieux & oppoſez par un eſprit de malice à la vérité, des paroles de ruine & de mort, ſelon la prédiction qu'en avoit faite Zacharie. Ils ſe virent donc dans un extrême embarras, entre la crainte d'eſtre lapidez par le peuple, s'ils diſoient que la prédication & le baptême de Jean avoit eſté une choſe humaine; & la neceſſité de reconnoiſtre JESUS-CHRIST pour le Meſſie, s'ils avouoient que Jean qui avoit ainſi atteſté ſa divinité, eût reçu ſa miſſion de Dieu même. C'eſt ce qui leur fit avoir recours, dit ſaint Jérôme, à un langage hypocrite, & affecter une humilité apparente qui ne tendoit qu'à luy dreſſer malicieuſement quelque piége. Car en répondant au Fils de Dieu, Qu'ils *ne ſçavoient* ce qu'il demandoit, ils

Joan. 6. 69.

Luc. 2. 34.

Hieron. in hunc locum.

mentoient visiblement, & parloient contre leur propre conscience; puisqu'ils ne pouvoient nier ce que plusieurs mêmes d'entre les Pharisiens avoient reconnu auparavant, lorsqu'ils alloient au baptême de saint Jean avec tout le peuple. *Matth.* 3. 7.

Il sembloit, comme dit le même Saint, que pour répondre à ces foux selon leur folie, le Seigneur eût dû leur dire : Je ne sçay pas non plus ce que vous me demandez. Mais la vérité ne peut mentir. C'est pourquoy il leur répond seulement: *Je ne vous diray point non plus par quelle autorité je fais ces choses.* Il fait connoistre par cette réponse, qu'il estoit bien assuré qu'ils sçavoient ce qu'il avoit demandé, quoiqu'ils ne voulussent luy répondre; & que luy-même connoissant aussi la chose sur laquelle ils l'avoient interrogé, il ne vouloit pas non plus la leur dire, pour les punir du refus malin qu'ils faisoient de luy parler. Car, comme dit saint Chrysostome, s'ils avoient esté simplement dans l'ignorance il eût esté juste de les instruire. Mais parce qu'ils agissoient avec fourberie & avec malice, ils estoient indignes que le Fils de Dieu leur répondît. *Proverb.* 26. 5. *Chrysost. in Matth. hom.* 68.

Nous condamnons très-justement dans ces Docteurs & dans ces Prestres de la loy ce silence criminel, & cette dissimulation qui avoit l'orgueil & la jalousie pour principe. Mais craignons, comme dit saint Paul, *qu'en les condamnant nous ne nous condamnions nous-mêmes*, puisque nous faisons peut-estre, quoique d'une maniére moins sensible, les mêmes choses que nous condamnons dans eux. C'estoient des respects humains, comme le remarque un Pére, & des considérations de politique qui faisoient agir cette faction d'hommes im- *Rom.* 2. 1.

pies, comme les appelle saint Jérôme. Toutes les œuvres du Fils de Dieu, sa conduite & sa doctrine prouvoient si visiblement ce qu'il estoit, qu'il falloit chercher à se tromper volontairement pour ne pas juger qu'il estoit au moins un grand Prophete & un homme extraordinaire envoyé de Dieu pour combler de biens son peuple. Cependant leur jalousie contre celuy qui découvroit leur orgueil, & la crainte de déchoir de cette fausse réputation de piété & de ce crédit qu'ils s'estoient acquis sur les consciences par la hardiesse avec laquelle ils décidoient de toutes les choses de la Religion selon leurs fausses traditions, estoit pour eux un funeste engagement qui les empêchoit de découvrir la vérité, ou de s'y rendre lorsqu'ils la voyoient avec un œil, à qui la bonté de Dieu estoit une occasion de devenir mauvais & jaloux, selon l'expression de JESUS-CHRIST. Une disposition si déplorable dans des personnes qui devoient servir de modelle à tous les autres, n'a esté que trop commune dans tous les siécles, parmy ceux qui ont imité dans l'Eglise même la conduite des Pharisiens. Combien de fois a-t-on vû de ces hommes remplis d'eux-mêmes, s'opposer à la vérité que JESUS-CHRIST leur preschoit encore par la bouche de ses ministres, lorsqu'elle combattoit leurs intérests? Combien a-t-on vû dans tous les temps de ces personnes que le Fils de Dieu compare à des chiens à qui on donne les choses saintes, & à des pourceaux devant lesquels on jette des perles, qui en les foulant aux pieds, se tournent avec fureur contre ceux mêmes qui les jettent devant eux, pour les déchirer? Que n'a-t-on point entrepris souvent pour se dispenser de

Matth. 20. 15.

Idem. 7. 6.

reconnoistre l'innocence & la saintеté de JESUS-CHRIST dans ses membres, lorsqu'on les regardoit comme ennemis, parce qu'ils l'estoient de l'injustice & du mensonge?

Tel a donc esté le caractére de ces anciens persécuteurs du Fils de Dieu. N'ayant, comme dit saint Chrysostome, que du mépris pour le Seigneur, ils faisoient tout dans la vûë des hommes, & non dans la vûë de celuy qui voit les cœurs. Ils témoignoient du respect pour la personne de saint Jean, non à cause de luy-même, mais par la crainte de choquer les hommes qui le respectoient sincérement. Et c'estoit encore par l'appréhension de déchoir de leur crédit, qu'ils refusoient de croire au Sauveur; puisqu'ils auroient esté obligez de se mettre au rang des pécheurs, eux qui vouloient estre regardez comme justes; quoique l'unique moyen qu'ils avoient pour pouvoir estre justifiez, estoit de se reconnoistre véritablement pécheurs, tels qu'ils estoient devant Dieu, & de détester leur corruption & leur malice. Ces regards humains estoient donc pour eux, selon saint Jean Chrysostome, une source de toute sorte de crimes; comme on peut dire qu'ils sont encore aujourd'huy la cause de la ruine d'une infinité de personnes. *Chrysost. in Matth. hom. 68.*

℣. 28. jusqu'au 33. *Mais que vous semble* de ce que je m'en vais vous dire? *Un homme avoit deux fils; & s'adressant au premier, il luy dit: Mon fils, allez-vous-en aujourd'huy travailler à ma vigne. Son fils luy répondit: Je ne veux pas y aller. Mais après estant touché de repentir, il s'y en alla. Il vint ensuite trouver l'autre, & luy fit le même commandement. Mais quoiqu'il luy répondit: Je m'y en*

vais, ſeigneur, il n'y alla point, &c.

Cette parabole eſtant claire ſelon le ſens littéral, il eſt inutile de s'arreſter à l'expliquer. Mais ce premier ſens paroiſt aſſez peu utile pour le deſſein de JESUS-CHRIST, ſi l'on n'en faiſoit l'application à ce qu'il veut nous faire comprendre. Il a donc deſſein d'humilier les Preſtres & les Phariſiens, qui eſtoient enflez de leur dignité, de leur ſcience & de leur fauſſe juſtice. Et pour cela il leur fait voir dans cet exemple ou dans cette parabole, que les Publicains & les femmes proſtituées *les précéderoient dans le royaume des cieux*; c'eſt-à-dire, que les grands pécheurs ayant recours à la pénitence, entreroient dans le royaume des cieux, lorſqu'ils s'en verroient eux-mêmes exclus avec toute leur ſcience & leur juſtice apparente, s'ils ne s'humilioient à leur exemple. Cet *homme* qui *avoit deux fils*, nous figure Dieu & les deux peuples des Gentils & des Juifs. Dieu *dit au premier* par la voix ſecrette de la loy de la nature: *Allez travailler à ma vigne*; c'eſt-à-dire: Ne faites point à autruy ce que vous ne voulez point qu'on vous faſſe à vous-même. Et il répondit à Dieu avec orgueil: *Je ne veux pas.* Car en effet depuis le péché d'Adam, les Gentils ayant toûjours mépriſé d'écouter la voix de Dieu, s'abandonnoient à toutes ſortes de crimes, & négligeoient abſolument de *travailler à la vigne du Seigneur*, qui eſtoit leur propre ſalut. Mais depuis à la venuë du Sauveur, ils embraſſérent la pénitence, & réparérent l'orgueil de leur premiére révolte, par l'humilité avec laquelle ils ſe ſoumirent à l'ordre de Dieu, en travaillant à ſa vigne, non comme des merçenaires qui ne ſervent que lorſqu'on

Hieron. in hunc loc.

a l'œil ſur eux, mais comme des enfans ou comme de vrais *ſerviteurs de* JESUS-CHRIST, *qui font de bon cœur la volonté de* leur *Dieu.* Les Juifs au contraire, repreſentez par *le ſecond fils*, ayant entendu par la bouche de Moïſe le commandement que Dieu leur faiſoit d'aller travailler à ſa vigne, luy répondirent ſans héſiter, qu'*ils s'y en alloient.* Car nous voyons en effet dans l'Ecriture, que Moïſe ayant expoſé aux Iſraëlites toutes les ordonnances du Seigneur, ils luy répondirent tous enſemble : *Nous ferons toutes les choſes que le Seigneur nous a ordonnées.* Mais ce ſecond fils, nonobſtant la promeſſe qu'il avoit faite d'aller travailler à la vigne de ſon pére, *n'y alla point.* Car autant que le peuple Juif eſtoit hardi à promettre d'accomplir les commandemens de Dieu, autant fut-il infidelle à s'acquitter de ſes promeſſes. Et la raiſon en eſtoit, ſelon ſaint Paul, qu'ils s'appuyoient ſur la juſtice de la loy, & non ſur celle de la foy ; & qu'ainſi *ils ne ſont point parvenus à la loy de la juſtice, parce qu'ils la recherchoient* comme s'ils euſſent pû y parvenir *par les œuvres de la loy.* Les Preſtres & les Phariſiens s'appuyoient donc ſur leur juſtice apparente, eſtant tout remplis d'une vaine confiance en la loy, & ils refuſoient de ſe ſoumettre à la juſtice de JESUS-CHRIST. C'eſt pourquoy *ils ſe heurtérent*, comme dit le même Apoſtre, *contre la pierre d'achoppement, ſelon qu'il eſt écrit : Je m'en vais mettre en Sion une pierre d'achoppement, une pierre de ſcandale : & tous ceux qui croiront en celuy* qui eſt figuré par cette pierre, *ne ſeront point confondus.*

Eph. 6. 6.

Exod. 19. 8.

Rom. 9. 30. 31. 32.

JESUS-CHRIST ayant demandé à ceux à qui il venoit de propoſer cette parabole : *Lequel des*

deux fils avoit fait la volonté de son pére ; ils luy dirent : Que *ç'avoit esté le premier.* Et ainsi il les engagea, selon la remarque de saint Chrysostome, a déclarer leur sentiment sur la chose qu'il leur proposoit, afin qu'ils se condamnassent eux-mêmes par leur propre bouche. Car comme ils ne vouloient point répondre lorsque la chose qu'on leur demandoit paroissoit directement contr'eux-mêmes, JESUS-CHRIST tire d'eux, dit ce Pére, par le moyen d'une parabole, la réponse qu'il vouloit : & après qu'ils ont prononcé sur cette parabole, sans connoistre l'application qu'il en vouloit faire, il leur découvre ce qu'il leur avoit caché, en tirant contr'eux cette terrible conclusion dont on a déja parlé ; Que *les Publicains & les femmes prostituées les précéderoient dans le royaume de Dieu.* La raison qu'il en rendit est celle-cy. *Car Jean*, dit-il, *est venu à vous dans la voye de la justice, & vous ne l'avez point crû.* C'est-à-dire, *Jean est venu à vous* par un privilége particulier, n'ayant point esté vers les autres nations. Et il y est venu en marchant *dans la voye de la justice* ; parce que sa vie a esté irrépréhensible, & sa conduite pleine de sagesse ; & que par ses instructions aussi-bien que par son exemple, il vous a appris à chercher, comme il a fait, la vraye justice dans l'humilité & dans la pénitence. Cependant quoique tout ce qui a paru en luy ait dû vous convaincre qu'il estoit véritablement un homme de Dieu, *vous ne l'avez point crû*, soit dans les préceptes qu'il vous a donnez pour vous sauver, soit dans les témoignages qu'il a rendus à celuy qu'il assuroit estre le Messie. Mais ce qui augmente vostre condamnation, est que non seulement *les Publicains & les femmes pros-*

Chrysost. in Matth. hom. 68.

Chrysost. ibid.

tituées ont crû Jean, en embraſſant la pénitence, lorſque vous autres tout enflez de voſtre fauſſe juſtice, vous refuſiez de le croire; mais que l'exemple de leur converſion vous a eſté inutile. Ainſi ce qui vous rend indignes de tout pardon, & ce qui leur fait au contraire mériter toutes ſortes de louanges, eſt qu'ils *vous ont précédez*; & qu'au-lieu que vous deviez les devancer, vous ne les avez pas même ſuivis dans la voye de la juſtice où vous eſtiez obligez de marcher avant tous les autres.

Saint Jérôme dit que quelques-uns expliquoient tout ſimplement cette parabole, des juſtes & des pécheurs. Et rien n'empêche en effet qu'on n'en faſſe l'application à ces pécheurs & à ces juſtes; pourvû néanmoins qu'on reconnoiſſe que le ſens auquel JESUS-CHRIST l'entendoit alors, regardoit directement les Preſtres & les Docteurs de la loy auſquels il parloit. Car en général il eſt bien certain que pluſieurs repreſentez par *le ſecond* de ces *deux fils*, font profeſſion d'accomplir la volonté de leur pére, qui eſt Dieu même, & ne l'accompliſſent point à cauſe de l'orgueil ſecret qui remplit leur cœur, & de la vaine confiance qu'ils ont en eux-mêmes, comme s'ils pouvoient par leurs propres forces, ce qu'ils ne peuvent qu'avec le ſecours de JESUS-CHRIST. D'autres au contraire figurez par *le premier* de ces deux fils, eſtant engagez dans la funeſte habitude de leurs péchez, & ſe révoltant continuellement contre les préceptes de Dieu leur pére, reviennent enfin à eux; & après pluſieurs années de rebellion, ſe repentent d'avoir ſi long-temps deſobéï à ſes ordres: ainſi ils vont travailler avec d'autant plus d'ardeur à ſa vigne, qu'ils ont perdu tout le temps qu'ils n'y ont point employé.

Hieron. in hunc locum.

V. 33. jusqu'au 40. *Il y avoit un homme & un père de famille, qui ayant planté une vigne, l'environna d'une haye; & creusant dans la terre, il y fit un pressoir & y bastit une tour: puis l'ayant louée à des vignerons, il s'en alla en un païs éloigné. Or le temps des fruits estant proche, il envoya ses serviteurs aux vignerons pour recueillir le fruit de sa vigne, &c.*

Hieron. in hunc loc.

Saint Jérôme a remarqué que les Princes des Prestres & les Sénateurs du peuple Juif, qui avoient osé demander à JESUS-CHRIST *par quelle autorité il faisoit ces choses*, & qui cherchoient à surprendre dans ses paroles celuy qui est la sagesse éternelle, sont icy vaincus par leurs propres armes, lorsqu'on leur propose sous l'obscurité de diverses paraboles, ce qu'ils ne méritoient pas qu'on leur dît ouvertement. Car ils se voyent pris par la même voye par laquelle ils auroient voulu surprendre le Fils de Dieu, & se trouvent enveloppez dans toutes les comparaisons dont il se sert, sans que d'abord ils s'en apperçoivent, & sans qu'ils puissent se dispenser de prononcer une condamnation contr'eux-mêmes. Cet *homme* & ce *père de famille*, est le même que celuy dont nous venons de parler qui avoit deux fils; & que celuy qui dans l'autre parabole, loua à différentes heures tous ces ouvriers qu'il envoya travailler à sa vigne. C'est luy-même qui *a planté* cette *vigne*, selon qu'il est dit icy, & que le prophete Isaïe l'avoit dit auparavant dans les mêmes termes: *Mon bien-aimé*, disoit-il, *se fit une vigne sur un lieu élevé, gras & fertile. Il l'environna d'une haye, il en osta les pierres, & la planta d'un plan rare & excellent. Il bastit une tour au milieu, & il y fit un pressoir. Mais s'estant attendu qu'elle porte-*

Isai. 5. 1. &c.

roit de bons fruits, elle n'en a rendu que de ſauvages. Pour connoiſtre ce que ce prophete entendoit par cette vigne, & ce qu'entend JESUS-CHRIST dans la parabole de l'Evangile, il ne faut point en chercher d'autre explication que celle que l'Eſprit de Dieu donne au même endroit par la bouche d'Iſaïe. *La vigne du Seigneur des armées*, dit-il, *eſt la maiſon d'Iſraël, & les hommes de Juda eſtoient le plan auquel il prenoit ſes délices.* Quant aux *fruits* qu'il s'attendoit de recueillir de ſa vigne, il s'explique encore lorſqu'il ajoûte : *J'ay attendu qu'ils fiſſent des actions juſtes ; & il n'y a eu qu'iniquité dans leur conduite.* J'attendois d'eux *des fruits de juſtice ; & je n'entends que des plaintes contre luy.* *Ibid. v. 7.*

Un Interprete de la lettre de l'Ecriture, dit qu'il n'eſt pas neceſſaire de ſe mettre fort en peine d'expliquer en particulier ce que peuvent ſignifier, & la *haye dont* cette vigne *fut environnée*, & *la tour* que le pére de famille y éleva, & *le preſſoir* qu'il y fit baſtir *en creuſant* la terre; puiſque JESUS-CHRIST & le Prophete ont voulu ſignifier par là en général toutes les choſes qui pouvoient ſervir à la ſeureté & à l'ornement de cette vigne, ou qui eſtoient neceſſaires pour en recueillir le fruit. *Grotius.*

On peut dire cependant que par cette *haye* & par cette *tour*, la protection toute-puiſſante du Seigneur nous eſt fort bien exprimée; puiſque le prophete Roy déclare à Dieu au milieu des plus grandes perſécutions que luy fit ſouffrir Saül : Qu'il luy *tenoit lieu d'une tour très-forte pour le défendre de ſon ennemi* ; & que Salomon ſon fils témoigne auſſi, Que *le nom du Seigneur eſt comme une tour imprénable, où l'homme juſte a recours* pour eſtre élevé au-deſſus de ſes ennemis. Et quand Dieu menaçoit *Hilar in Matth. can. 22.* *Pſalm. 6. 4.* *Prov. 18. 10.*

ſon peuple de l'abandonner, & de ne luy plus donner la même protection qu'auparavant, il uſe
Iſai. 5. 5. encore dans Iſaïe du même langage figuré: *Je vais vous montrer*, diſoit-il, *la manière dont je traiteray ma vigne. J'en arracheray la haye, & elle ſera expoſée au pillage. Je détruiray tous les murs qui la défendent, & elle ſera foulée aux pieds:* c'eſt-à-dire, qu'elle ne ſera plus environnée de la puiſſante protection du Dieu d'Iſraël: ce que l'on doit regarder comme le plus grand de tous les malheurs, ſoit pour tout un peuple, ſoit pour une ame en particulier, dont toute la force conſiſte à avoir Dieu pour protecteur. Auſſi le démon n'avoua-t-il pas luy-même en parlant à Dieu de Job ſon fidelle ſerviteur, que c'eſtoit cette même protection dont il l'avoit juſqu'alors environné, luy, ſa maiſon & tous ſes biens, qui l'avoit rendu inacceſſible à tous ſes efforts, lorſqu'il luy diſoit:
Job. 1. 10. *Nonne tu vallaſti eum, ac domum ejus, univerſamque ſubſtantiam per circuitum?*

Saint Jérôme entend néanmoins plus particuliérement par cette *tour* dont il eſt parlé icy, le temple de Jéruſalem, qui faiſoit comme toute la force du peuple Juif, & dans lequel ils mettoient leur principale confiance. Et il dit auſſi que *le preſſoir* pouvoit figurer l'autel des victimes, où le ſang des beſtes que l'on immoloit à la majeſté de Dieu, regorgeoit de toutes parts comme le vin coule & ſe répand de tous coſtez ſous la peſanteur du preſſoir. Mais comme on l'a dit, il n'eſt pas beſoin de s'arreſter à l'explication particuliére de tout ce détail, pourvû qu'on ait bien compris le ſens principal de la parabole.

Hilarius Le *pére de famille*, qui nous ſignifie icy particu-

liérement Dieu le Pére, comme le grand pére de famille de tout l'univers, ſous la conduite duquel les créatures vivent toutes & ſont gouvernées, avoit donc *planté* dans la terre de Chanaan *ſa vigne* ou ſon peuple d'Iſraël, après l'avoir transférée, comme il dit ailleurs, de l'Egypte, & avoir chaſſé les nations du païs où il la plantoit : *Vineam de Ægypto tranſtuliſti : ejeciſti gentes, & plantaſti eam :* il l'avoit environnée de ſa divine protection, & ornée de toutes les cérémonies de la loy ancienne : & en cet eſtat *il la loua à des vignerons ;* c'eſt-à-dire, qu'il chargea les Princes, les Preſtres, les Docteurs & les Magiſtrats du ſoin de la cultiver & de la garder, ſelon le rang que chacun d'eux y tenoit, & les fonctions différentes qu'ils y exerçoient. *Enſuite il alla en un païs éloigné*, non pas en changeant de lieu, dit ſaint Jérôme, puiſque celuy qui remplit toutes choſes par ſa puiſſance infinie & par ſon immenſité divine, ne peut eſtre abſent d'aucun lieu ; mais parce que pour donner aux vignerons une plus grande liberté de travailler, il ſe retira en apparence, ne faiſant plus éclatter les ſignes ſenſibles de ſa preſence divine, ſelon qu'il le fit d'abord au temps de Moïſe & de Joſué, & des premiers conducteurs de ſon peuple d'Iſraël.

in Matth. can. 22.

Pſalm. 79. 9.

Hieron. in hunc locum.

Le commandement qu'il leur avoit fait de travailler à ſa vigne, & la loy qu'il donna ne tendoit qu'à les obliger de faire paroiſtre dans leurs œuvres de dignes fruits de cette loy ; c'eſt-à-dire, un amour ſincére de Dieu & de leur prochain, une vie juſte & réglée, & une humble obéïſſance à ſes divines volontez. Il n'y avoit proprement aucun temps où ceux qui eſtoient marquez par ces

vignerons ne dussent porter des fruits de justice, de piété, d'obéissance & d'amour envers Dieu. Mais parce que JESUS-CHRIST se servoit de la parabole d'une vigne, il parle *du temps des fruits* pour se conformer au même langage figuré, selon lequel il y a un temps particulier *pour recueillir les fruits de la vigne*. Ce qu'il veut donc nous marquer, selon saint Jean Chrysostome, lorsqu'il dit: Que le pére de famille *envoya vers le temps des fruits ses serviteurs pour recueillir le fruit de la vigne*; c'est que Dieu ayant usé d'une très-grande patience pour attendre que son peuple & ceux qui le conduisoient luy rendissent des fruits de sa vigne, par une plus grande fidélité à accomplir ses préceptes, *il leur envoya ensuite ses serviteurs*; c'est-à-dire, comme il l'explique, ses Prophetes, pour les presser par leurs avertissemens salutaires de rentrer dans leur devoir & de faire voir par de dignes *fruits* de pénitence qu'ils n'estoient pas des destructeurs de sa vigne, mais de fidelles ouvriers. On vit en effet plusieurs grands Prophetes envoyez à Israël en divers temps; on vit un Isaïe, un Jérémie, un Ezéchiel, un Zacharie, & tant d'autres, qui s'acquittant avec un zele admirable de leur ministére, furent plus jaloux des intérests de celuy qui les envoyoit, que des leurs propres & de leur vie même. Mais que font ces vignerons; c'est-à-dire, ces Princes, ces Prestres, ces Docteurs & ces Magistrats, à qui le Seigneur avoit confié la culture & la garde de sa vigne? Par la plus grande de toutes les ingratitudes, & par le plus grand excès de lâcheté qu'on puisse s'imaginer, ils *battent* ces serviteurs de leur maistre, ils les outragent, ils *les tuent*, ils *les assomment à coups de*

Chrysost. in Matth. hom. 69.

de pierre. Les uns, comme dit saint Paul dans cette excellente description qu'il fait de leurs souffrances, *ont esté cruellement tourmentez ne voulant point racheter leur vie presente, afin d'en trouver une meilleure dans la résurrection. Les autres ont souffert les mocqueries & les fouets, les chaisnes, les prisons. Ils ont esté lapidez; ils ont esté sciez; ils ont esté éprouvez en mille manières; ils sont morts par le tranchant de l'épée; ils ont esté vagabonds, couverts de peaux de brebis & de peaux de chévres, estant abandonnez, affligez, persécutez; eux dont le monde n'estoit pas digne, &c.* Hebr. 11. 35. &c.

Jamais on ne vit paroistre avec plus d'éclat *les richesses de la bonté, de la patience & de la longue tolérance* du Dieu d'Israël, que lorsqu'après tant d'indignitez & d'outrages faits à la personne des Prophetes ses serviteurs, envoyez en si grand nombre & les uns après les autres à Israël, *il leur envoye* à la fin *son propre fils*, ce Fils unique engendré de sa substance, & revestu de nostre nature par son Incarnation pour l'amour de nous, afin de les engager plus fortement que jamais à se réduire à leur devoir. Qui est le Roy, qui est le Prince, qui est le Grand, & qui est même l'un des moindres d'entre les hommes qui seroit capable de porter si loin sa patience & sa charité envers ses sujets, ses domestiques, ou ses proches, que de leur sacrifier son propre fils pour les engager seulement à l'aimer? L'esprit de l'homme ne peut sonder cet abysme de l'amour & de la bonté d'un Dieu, & n'est point capable tant qu'il est environné de sa chair mortelle, de concevoir toute l'étenduë d'une charité si infinie. Rom. 2. 4.

Ce que ce pére de famille dit en luy-même

lorſqu'il envoye ſon propre fils : *Qu'ils auroient pour luy du reſpect*, ne doit pas s'entendre, ſelon la réflexion de ſaint Jérôme, d'une maniére baſſe & indigne du Seigneur, comme s'il eût ignoré ce qui devoit arriver. Mais c'eſt une ſuite du langage figuré de la parabole. Car qui pourroit ignorer celuy qui nous eſt icy repreſenté ſous l'image de ce *pére de famille*; puiſque c'eſt Dieu même, le Pére de JESUS-CHRIST, & le principe de l'adorable Trinité ? Ainſi lorſque l'Ecriture nous propoſe quelque doute en Dieu, c'eſt ſeulement une expreſſion dont elle ſe ſert pour marquer qu'il reſte toûjours à l'homme la liberté de ſa volonté, & qu'il n'agit pas comme ſi la prédiction que Dieu auroit faite luy tenoit lieu d'une eſpece de neceſſité. Ou bien Dieu vouloit, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, nous faire comprendre par là, combien le crime de ceux qui manqueroient au reſpect dû à ſon Fils, ſeroit énorme & inexcuſable. Ainſi en diſant : Qu'ils *reſpecteroient ſon Fils*, quoiqu'il ſçût bien qu'ils ſe porteroient jûſqu'à le faire mourir; il déclaroit ce qu'ils devoient faire, & la grande faute où ils tomberoient ne le faiſant pas.

Hieron. in hunc locum.

Hieron. ibid.

Chryſoſt. in Matth.

Mais il falloit qu'ils *comblaſſent* d'une maniére étonnante *la meſure de leurs péres*, en répandant le ſang du Fils, après que leurs péres avoient répandu le ſang des Prophetes, comme JESUS-CHRIST le leur prédit autre part en termes obſcurs. Ainſi *en voyant le Fils* venir enfin luy-même à eux par ſon Incarnation, *ils dirent enſemble : Voicy l'héritier, tuons-le, & nous ſerons maiſtres de ſon héritage.* Mais comment le reconnurent-ils pour *le fils* & pour *l'héritier*; puiſque l'Apoſtre ſaint Paul aſſure : Que *la ſageſſe de Dieu a eſté cachée dans le myſtére*

Matth. 23. 32.

1. Cor. 2. 7. 8.

de l'Incarnation, & que *nul des Princes de ce monde ne l'a connuë ; parce que s'ils l'euſſent connuë, ils n'auroient jamais crucifié le Seigneur & le Roy de gloire ?* Et ſaint Pierre repreſentant au peuple Juif le crime énorme qu'ils avoient commis lorſqu'ils *avoient fait mourir l'autcur de la vie*, ne leur dit-il pas auſſi, *Qu'il ſçavoit qu'ils avoient agi en cela par ignorance auſſi-bien que leurs Princes ?* Comment donc eſt-il vray de dire, que *les vignerons voyant le fils, dirent entr'eux : Voicy l'héritier ?* C'eſt icy que l'on doit ſe ſouvenir de ce qui a eſté dit, qu'il y a certaines expreſſions dans les paraboles, qui ne conviennent pas entiérement à la choſe qu'elles figurent. Ainſi il eſt vray, ſelon que l'aſſurent ces deux Princes des Apoſtres, que les Juifs *agirent par ignorance* lorſqu'ils *tuérent l'auteur de la vie*, & qu'ils *ne l'auroient jamais crucifié s'ils l'avoient connu.* Mais il eſt encore vray que ſaint Jean Baptiſte le leur montra, en déclarant, Qu'il *eſtoit l'agneau de Dieu*, & en rendant témoignage qu'il *eſtoit le Fils de Dieu.* Il dit auſſi en parlant aux Phariſiens mêmes, Que pour luy il ne baptiſoit que dans l'eau : mais qu'il y en avoit un au milieu d'eux qu'ils ne connoiſſoient pas, & qu'il eſtoit indigne de deſlier les cordons de ſes ſouliez. Et ce fut après cela qu'il le leur montra, comme on l'a dit, en aſſurant qu'il eſtoit le Fils de Dieu. Ils le ſçavoient donc en un ſens, puiſque le ſaint Précurſeur le leur faiſoit voir. Que ſi l'intéreſt, l'orgueil & la jalouſie étouffa dans eux en quelque façon cette connoiſſance ; ce fut néanmoins à cauſe des grands prodiges qu'il faiſoit, & de la doctrine toute céleſte qu'il enſeignoit comme Fils de Dieu, & qui combattoit leurs paſſions, qu'ils le haïrent

Act. 3. 15. 17.

Joan. 12. 29. 34. *Ibid. v.* 24. 26. 27.

Joan. 15. 24. & ſon Pére auſſi, ſelon qu'il le dit luy-même, & qu'ils ſe portérent à le traiter comme ils firent. Il venoit à eux, eſtant envoyé de ſon Pére pour leur *demander les fruits de ſa vigne*; c'eſt-à-dire, qu'il les exhortoit & les preſſoit de faire de dignes fruits *Joan.* 15. 8. de pénitence, en leur déclarant: Que *la gloire de ſon Pére eſtoit qu'ils rapportaſſent beaucoup de fruit.* Mais au-lieu de reconnoiſtre le temps favorable de ſa viſite, ils entrérent en fureur contre luy; & ils voulurent *s'approprier ſon héritage* en refuſant de l'honorer comme *l'héritier*; en s'attribuant malgré luy l'autorité ſur ſa vigne & ſur ſon peuple; en ſubſtituant leurs traditions toutes humaines, *Joan.* 11. 48. 19. 15. aux maximes toutes ſaintes de ſon Evangile; en craignant de perdre par la violence des Romains un royaume temporel, s'ils reconnoiſſoient d'autre Roy que l'Empereur, comme ils le dirent eux-mêmes; & enfin en aimant mieux faire mourir celuy qui leur prêchoit la vérité, que ſe ſoumettre à la vérité qu'il leur prêchoit. Ainſi ils *le jettent hors de la vigne & ils le tuent*: ce que ſaint Paul a *Hebr.* 13. 12. exprimé en diſant, Que JESUS *devant ſanctifier le peuple par ſon propre ſang, a ſouffert hors la porte de la ville* de Jéruſalem, qui eſtoit la capitale du royaume, figuré par cette vigne.

Sapient. 2. 12. & *ſequent.* Le paſſage ſi celébre qui eſt au ſecond chapitre du livre de la Sageſſe, peut ſervir à éclaircir parfaitement ce que nous diſons, puiſque les Anciens l'ont tous expliqué de la maniére outrageante dont les Juifs traitérent le Fils de Dieu. Ces impies nous y ſont repreſentez conſpirant contre la perſonne du *Juſte*, „parce qu'il *eſtoit contraire à leurs œuvres* mauvaiſes & corrompuës, & leur reprochoit les péchez qu'ils commettoient contre la

loy. Il *ſe vante*, diſoient-ils, *d'avoir la ſcience de Dieu, & il ſe nomme le Fils de Dieu..... Il nous eſt inſupportable même à voir, parce que ſa vie eſt diſſemblable de celle des autres. Il nous regarde comme des foux... & il ſe glorifie d'avoir Dieu pour pére. Voyons donc ſi ſes paroles ſont véritables, & éprouvons ce qui luy arrivera.... Car s'il eſt véritablement Fils de Dieu, il le prendra en ſa protection, & il le délivrera d'entre les mains de ſes adverſaires.. Mettons à l'épreuve ſa patience, & condamnons-le à une mort très-infame. Telles furent leurs penſées, mais des penſées d'égarement* & de folie.

Voilà donc les Juifs dans une eſpece de doute au ſujet de JESUS-CHRIST. *S'il eſt véritablement Fils de Dieu*, diſoient-ils, il le délivrera de ſes ennemis. Et c'eſt ce qu'ils dirent en effet lorſqu'ils le firent mourir : *S'il eſt le Roy d'Iſraël, qu'il deſcende preſentement de la croix, &c.* Mais quoiqu'ils en ſçuſſent aſſez pour juger par la grandeur de ſes miracles, par la ſainteté de ſa doctrine, & par les oracles des Prophetes, qu'il eſtoit véritablement *le Fils* du grand Pére de famille & l'héritier de la vigne ; c'eſt-à-dire, du royaume d'Iſraël ; *leur propre malice*, comme dit le Sage au même endroit, *les aveugla*, & ils méritérent *d'ignorer les ſecrets de Dieu.* Matth. 27. 42.

Pour peu que nous faſſions de réfléxion ſur noſtre conduite & ſur le fond de la diſpoſition de noſtre cœur, nous nous pourrons reconnoiſtre dans cette image des Juifs, qui quelque affreuſe qu'elle nous paroiſſe, n'eſt peut-eſtre qu'une figure elle-même de noſtre corruption & de noſtre aveuglement, à l'égard, non de la perſonne de JESUS-CHRIST, mais des véritez de ſon Evangile, qui

furent auſſi le plus grand ſujet de l'achoppement & du ſcandale des Juifs. Il eſt inutile de s'arreſter à en faire une application plus particuliére. Et il ſuffit d'avertir icy que l'on doit s'y regarder non
Jacob. 1. 23. 24. 25. en *paſſant*, comme dit ſaint Jacques, mais d'une maniére *fixe*, & qui nous puiſſe eſtre utile pour noſtre ſalut.

℣. 40. 41. *Lors donc que le Seigneur de la vigne ſera venu, comment traitera-t-il ces vignerons? Ils luy répondirent: Il fera périr miſérablement ces méchans, & il louera ſa vigne à d'autres vignerons, qui luy en rendront les fruits en leur ſaiſon.*

Il eſt marqué dans ſaint Luc que JESUS ayant
Luc. 20. 15. 16. demandé, *comment le maiſtre de la vigne traiteroit les vignerons*, il fit luy-même cette réponſe, Que le pére de famille *viendroit, & perdroit ces vignerons* les meurtriers de ſon propre fils, & *donneroit ſa vigne à d'autres*; mais que les Preſtres luy dirent
Chryſoſt. in Matth. hom. 69. alors: *A Dieu ne plaiſe* que cela arrive. Saint Jean Chryſoſtome concilie admirablement ces deux Evangéliſtes, en faiſant voir que ce qu'ils diſent l'un & l'autre arriva effectivement. Les Preſtres & les Docteurs à qui il parloit, luy répondirent donc d'abord ce que ſaint Matthieu rapporte icy; Que le maiſtre de la vigne *feroit périr miſérablement ces méchans*, qui avoient eſté les meurtriers de ſon fils. Mais enſuite s'eſtant apperçus, lorſque JESUS-CHRIST approuva & confirma ce qu'ils avoient dit, que c'eſtoit eux que cette parabole regardoit, & qu'ils avoient prononcé ſans y penſer, un jugement contr'eux-mêmes, ils voulurent ſe retracter de ce qu'ils venoient de dire, en ajoûtant: *A Dieu ne plaiſe* que cela arrive. Cependant il ſuffiſoit qu'ils euſſent d'abord reconnu la

vérité dans la parabole ; puiſque l'application s'en faiſoit à eux d'une maniére ſi juſte, qu'ils pouvoient bien abhorrer les chaſtimens dûs par leur propre aveu à leurs crimes, mais qu'ils ne pouvoient nier ces mêmes crimes, & la diſpoſition déteſtable où ils eſtoient actuellement de faire mourir *l'héritier* du trône & du royaume de David, que le Seigneur avoit promis tant de ſiécles auparavant. Car il eſt dit en termes exprès dans ſaint Luc, immédiatement avant ces deux paraboles : Que *les Princes des Preſtres, les Docteurs de la loy & les premiers d'entre le peuple cherchoient à le perdre.* Luc. 19. 47.

Que ſi toutefois lorſqu'ils diſent : *A Dieu ne plaiſe* que cela arrive, ils entendent qu'ils ne le reconnoiſſoient pas pour *l'héritier* dont il parloit, ils ne laiſſent pas d'eſtre toûjours très-coupables ; puiſque leur aveuglement ſur ce ſujet eſtoit une ſuite de leur orgueil, qui les empêchoit de reconnoiſtre celuy que ſes œuvres toutes miraculeuſes, que ſa doctrine toute céleſte, & que l'accompliſſement des prophéties découvroit aux plus petits, dont le cœur n'eſtoit point gaſté par le poiſon de cette envie diabolique qui les poſſedoit.

Voilà donc les principaux d'entre les Juifs, que le Fils de Dieu a forcé de ſe condamner eux-mêmes *à périr miſérablement*, & à voir *ſa vigne louée à d'autres vignerons*, afin qu'ils ſoient plus fidelles à *en rendre les fruits dans leur ſaiſon.* La réprobation des Juifs & la vocation des Gentils eſt marquée dans ces paroles, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome. Mais comme les Preſtres & les Docteurs eſtoient déſignez plus particuliérement par les premiers vignerons ; ce ſont auſſi les Apoſtres qu'on

doit entendre principalement par ces autres à qui la vigne devoit estre louée; c'est-à-dire, à qui l'Eglise composée & de Juifs & de Gentils, devoit estre confiée comme *l'héritage* du Seigneur. Et cette vigne nous est aussi, selon saint Jérôme, louée à tous; parce qu'en faisant partie nous-mêmes, nous avons une obligation indispensable d'y travailler, en travaillant à nostre salut, & même à celuy de nostre prochain par nostre exemple. Or elle nous est louée, comme il dit, à telle condition que *nous en rendions du fruit en son temps*, en nous appliquant à bien connoistre, & ce que nous devons dire, & ce que nous devons faire, selon les temps différens de la vie presente.

Hieron. in hunc locum.

℣. 42. 43. 44. JESUS *leur dit ensuite: N'avez-vous jamais lû* cette parabole *dans les Ecritures: La pierre qui a esté rejettée par ceux qui bastissoient, est devenuë la principale pierre de l'angle? C'est le Seigneur qui l'a fait, & nos yeux le voyent avec admiration. C'est pourquoy je vous déclare que le royaume de Dieu vous sera osté, & qu'il sera donné à un peuple qui en produira les fruits, &c.*

Luc. 20. 7. 17.

Comme il paroist par saint Luc que les Prestres & les Docteurs voulurent nier à JESUS-CHRIST ce qu'ils avoient avoué d'abord, il y est marqué aussi qu'il *les regarda* apparemment d'un œil sévére pour les couvrir de confusion. Et il confirma aussi-tost après, par le témoignage d'un Prophete, ce qu'il leur disoit. JESUS-CHRIST use de différentes paraboles & de différentes maniéres de parler pour exprimer les mêmes choses. Car ceux qu'il avoit nommez dans les précedentes, *ouvriers, vignerons, laboureurs*, il les nomme dans celle-cy *architectes*. Et saint Paul se sert aussi des mêmes

Hieron. in hunc locum.

expreſſions, lorſqu'il diſoit aux premiers Chreſtiens : *Vous eſtes le champ que Dieu cultive ; vous eſtes l'édifice que Dieu baſtit.* Quant à cette *pierre*, le Prince des Apoſtres nous aſſure qu'elle ſignifie JESUS-CHRIST même, qu'il nomme *la pierre vivante*, que *les hommes ont rejettée en baſtiſſant* ; c'eſt-à-dire, que les Preſtres, les Phariſiens & les Docteurs de l'ancienne loy ont rebuttée dans l'édifice de la ſynagogue & de la maiſon de Dieu, dont ils eſtoient les principaux *architectes* ; mais *que Dieu a néanmoins*, ſelon le même ſaint Pierre & le Prophete, *choiſie & placée avec honneur, l'ayant miſe dans Sion* comme *la pierre fondamentale*, comme *la principale pierre de l'angle, la pierre choiſie & précieuſe.* L'on peut dire même en un ſens très-véritable, que ces *architectes* qui l'ont rejettée de l'édifice de la ſynagogue, ont ſervi à Dieu ſans y penſer, pour le faire devenir *la pierre angulaire*, lorſqu'en faiſant mourir JESUS-CHRIST, ils ont donné lieu à la réünion qui s'eſt faite en luy par le mérite de ſon ſang, des deux peuples, qui eſtoient auparavant comme des pierres ſans liaiſon & incapables de compoſer l'édifice de l'Egliſe. *Souvenez-vous*, diſoit ſaint Paul aux Ephéſiens, *qu'eſtant autrefois Gentils & ſéparez d'Iſraël ; maintenant que vous eſtes en* JESUS-CHRIST, *vous qui eſtiez auparavant éloignez de Dieu, vous avez eſté approchez de luy par le ſang de* JESUS ſon Fils ; *luy qui eſt devenu noſtre paix ; qui des deux peuples n'en a fait qu'un ; qui a rompu en ſa chair la muraille de ſéparation ; qui a formé en ſoy-même un ſeul homme nouveau de ces deux peuples, en établiſſant la paix ; & qui les ayant ralliez tous deux en un ſeul corps, les a réconciliez à Dieu par ſa croix.*

1. Cor. 3. 9.
1. Petr. 2. 4.
Iſai. 28. 16.
Ib. v. 6.
1. Corinth. 3. 11.
Epheſ. 2. 11. &c.

Mais si l'extrême malice des Juifs a contribué malgré eux à la consommation de ce grand ouvrage; elle n'a servi qu'à faire éclatter davantage la toute-puissance de la charité & de la sagesse de Dieu, qui a sçu tirer par son infinie miséricorde, un si grand bien d'un si grand mal. *C'est* donc *le Seigneur qui a fait cette merveille*, & non les hommes: *Hoc à Domino factum est, non humanis viribus, sed Dei potentiâ.* Et si le Prophete a admiré ce grand prodige avant qu'il fût arrivé, & lorsqu'il ne le considéroit que de loin, des yeux de l'esprit, à qui Dieu le faisoit voir, combien nous doit-il paroistre plus admirable à nous autres, qui *nous estant rencontrez à la fin des temps*, selon l'expression de saint Paul, avons vû de nos yeux l'accomplissement des prophéties? *Et est mirabile in oculis nostris.*

Hieron. in hunc locum. Psal. 117. 23.

2. Corint. 10, 11.

C'est pour cela, ajoûte JESUS-CHRIST, que *le royaume de Dieu vous sera osté*; c'est-à-dire, que parce qu'ils avoient rejetté la pierre vivante, & que bien loin de respecter le fils du pére de famille & l'héritier de la vigne, ils se disposoient à *le jetter dehors* & à le faire mourir, ils ne seroient plus regardez comme le royaume de Dieu: mais qu'il les abandonneroit comme des ingrats, & leur osteroit toutes les marques par lesquelles ils pouvoient encore se glorifier de l'avoir pour Roy; toutes les cérémonies de la loy ancienne, les sacrifices, le temple & la ville de Jérusalem, qui faisoient toute la gloire de la Religion Judaïque. Pour les piquer encore plus vivement d'une jalousie qui pouvoit leur devenir salutaire, il leur déclare en même-temps que *ce royaume de Dieu*; c'est-à-dire, ce bonheur & cette grace d'avoir

Dieu pour Roy, ſeroit tranſporté par un *don* de ſa divine miſéricorde, *à un peuple qui en produiroit les fruits* ; aux nations, que l'infidélité des Juifs a fait jouir de l'effet des anciennes promeſſes qu'Iſraël avoit reçûës. Or ces *fruits ſont*, comme nous l'apprend ſaint Paul, *la charité, la joye, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la foy, la douceur, la tempérance.* Tels ont eſté en tout temps *les fruits* de la loy nouvelle & du *royaume de Dieu*, ou de ſa grace. Tous les juſtes qui *en ont produit* avant l'Incarnation, ne l'ont fait que par une grace anticipée de cette nouvelle loy, qui a régné dans le cœur de tous les Saints depuis la chûte d'Adam, & qui y régnera juſqu'à la fin des ſiécles. *Galat.* 5. 22.

Mais le Fils de Dieu qui venoit de ſe nommer *la pierre angulaire* de l'édifice de l'Egliſe, déclare enſuite à ces Preſtres & à ces Docteurs qui la *rejettoient* avec outrage ; Qu'ils ſe *briſeroient* contre cette pierre toute divine en *tombant ſur elle*, & qu'elle *les écraſeroit en tombant ſur eux.* Il eſt viſible, ſelon les Péres & les Interpretes, que JESUS-CHRIST a voulu marquer deux ſortes de playes, l'une moindre, & l'autre plus grande, par ces deux différentes expreſſions de la chûte des Juifs ſur la pierre, & de la chûte de la pierre ſur les Juifs : ce que l'on peut éclaircir en cette maniére. Celuy-*là tombe ſur la pierre & ſe briſe*, qui prend un ſujet de ſcandale & de chûte de JESUS-CHRIST vivant encore ſur la terre & converſant au milieu des hommes. Tels eſtoient alors ceux mêmes à qui il parloit, qui eſtant ſcandaliſez de la pauvreté, de l'humiliation extérieure & de la doctrine de JESUS-CHRIST, tomboient, pour le dire ainſi, ſur cette divine pierre, & ſe briſoient de- *Chryſoſt. in Matth. hom. 69. Auguſt. quæſtio. Evangel. 30. lib. 10. Grotius.*

vant Dieu par leur orgueil & par leur envie, que l'humilité & la patience de celuy qu'ils mépriſoient condamnoit ſi terriblement. Mais *la pierre tombe* au contraire *ſur celuy*, qui après même la mort du Sauveur & ſon élevation au ciel, s'opiniaſtre à luy réſiſter & à le choquer par une oppoſition viſible à la vérité de ſa doctrine & à la vertu de ſa réſurrection. Et c'eſt l'eſtat où ſe trouvérent encore tous ces Preſtres & tous ces Docteurs, qui par une ſuite du premier engagement où ils s'eſtoient mis, de perſécuter & de décrier JESUS-CHRIST, furent de nouveau ſes cruels perſécuteurs à l'égard de ſes Apoſtres & de tous ſes autres diſciples, depuis même qu'il fut établi à la droite de ſon Pére. Car ce fut alors que toute la peſanteur de cette pierre tomba, pour parler ainſi, comme du haut du ciel ſur eux ou ſur leurs enfans, & qu'ils ſe trouvérent comme *écraſez* ſous le poids de toute ſa plus rigoureuſe juſtice: ce qui arriva principalement au temps de la ruine de Jéruſalem, depuis laquelle ils furent réduits à cette captivité, & à cette horrible miſére où ils ont toûjours vécu, & où ils vivront juſqu'à la fin du monde.

Songeons donc nous autres à profiter de l'exem-
1. Petr. 2. 4. 5. ple ſi funeſte de ces impies. Et *nous approchant*, ſelon que ſaint Pierre nous y exhorte, *de* JESUS-CHRIST *comme de la pierre vivante, entrons nous-mêmes dans la ſtructure de l'édifice, comme eſtant auſſi des pierres vivantes, pour compoſer une maiſon ſpirituelle & un ordre de ſaints Preſtres; afin d'offrir à Dieu des ſacrifices ſpirituels qui luy ſoient agréables, par* JESUS-CHRIST. *Car il eſt une pierre d'honneur & de prix pour ceux qui croyent;*
Gal. 5. 6. c'eſt-à-dire, qui ont en luy *une foy* vive & *agiſſante*

par la charité, comme dit saint Paul. *Mais il est une pierre de scandale & de chûte pour ceux qui se heurtent contre la parole* de l'Evangile, *par une incrédulité à laquelle ils ont esté abandonnez.* Nous pouvons dire en un sens, que les chastimens que Dieu exerce dans le cours de la vie presente, ne sont que comme la playe que reçoit celuy qui tombe sur la pierre ; mais que ceux qu'il exercera en l'autre monde dans toute la rigueur de sa justice, peuvent estre comparez à la playe sans comparaison plus effroyable de celuy sur qui la pierre tombe elle-même, & qui en est écrasé. 1. Petr. ib. ut supr.

℣. 45. 46. *Les Princes des Prestres & les Pharisiens ayant entendu ces paraboles de* JESUS, *connurent que c'estoit d'eux qu'il parloit. Et voulant se saisir de luy, ils appréhendérent le peuple, parce qu'il le regardoit comme un Prophete.*

Que devoient faire, s'écrie saint Jean Chrysostome, les Prestres & les Docteurs après avoir entendu ces choses? Ne devoient-ils pas se prosterner devant JESUS-CHRIST pour l'adorer? Et si toute autre considération n'estoit point capable de les convertir, la crainte d'une si terrible punition n'auroit-elle pas dû au moins les rendre plus modérez? Mais depuis que la premiére menace de la mort qui ait jamais esté faite, n'eut point la force de retenir dans l'obéïssance les premiers hommes, il ne faut point s'étonner que ceux de leur race, qui s'abandonnent à la violence de leurs passions, ne soient point non plus arrestez par la frayeur des chastimens. Ces hommes si passionnez *ayant* donc enfin *connu*, malgré la stupidité & la dureté de leur cœur, dit saint Jérôme, *que toutes ces paraboles* que le Fils de Dieu *venoit de leur proposer* Chrysost. ut supr.

eſtoient contr'eux, ils entrérent dans une telle fureur qu'ils *vouloient ſe ſaiſir de luy*, pour fermer au moins la bouche, s'ils l'avoient pû, à la vérité qui les condamnoit. Mais ce que la crainte de Dieu ne put faire ſur leurs eſprits, la crainte des hommes le fit pour lors. Et ils n'oſérent encore rien entreprendre contre celuy que le peuple *regardoit* avec reſpect *comme un* grand *Prophete*, ou comme *le Prophete* par excellence, qui eſtoit promis à leur nation depuis le temps de Moïſe.

CHAPITRE XXII.

† XIX. Dimanc. après la Pentec.

1. † JESUS parlant encore en paraboles, leur dit:

1. ET reſpondens Jeſus, dixit iterùm in parabolis eis, dicens:

Luc. 14. 16. *Apocal.* 19. 9.

2. Le royaume des cieux eſt ſemblable à un // Roy, qui voulant faire les nopces de ſon fils,

2. Simile factum eſt regnum cælorum homini Regi, qui fecit nuptias filio ſuo,

3. envoya ſes ſerviteurs pour appeller aux nopces ceux qui y eſtoient conviez; mais ils refuſérent d'y venir.

3. & miſit ſervos ſuos vocare invitatos ad nuptias; & nolebant venire.

4. Il envoya-encore d'autres ſerviteurs, avec ordre de dire de ſa part aux conviez: J'ay préparé mon diſner, j'ay fait tuer mes bœufs & tout ce que j'avois fait engraiſſer; tout eſt preſt: venez aux nopces.

4. Iterùm miſit alios ſervos, dicens: Dicite invitatis: Ecce prandium meum paravi, tauri mei & altilia occiſa ſunt, & omnia parata: venite ad nuptias.

2. *l.* homme Roy.

5. Illi autem neglexerunt, & abierunt, alius in villam ſuam, alius verò ad negotiationem ſuam:

6. reliqui verò tenuerunt ſervos ejus, & contumeliis affectos occiderunt.

7. Rex autem cùm audiſſet, iratus eſt: & miſſis exercitibus ſuis, perdidit homicidas illos, & civitatem illorum ſuccendit.

8. Tunc ait ſervis ſuis: Nuptiæ quidem paratæ ſunt, ſed qui invitati erant non fuerunt digni.

9. Ite ergo ad exitus viarum, & quoſcunque inveneritis, vocate ad nuptias.

10. Et egreſſi ſervi ejus in vias, congregaverunt omnes quos invenerunt, malos & bonos: & impletæ ſunt nuptiæ diſcumbentium.

11. Intravit autem Rex ut videret diſcumbentes, & vidit ibi hominem non veſtitum veſte nuptiali,

5. Mais eux ne s'en mettant point en peine, s'en allérent, l'un à ſa maiſon des champs, & l'autre à ſon négoce:

6. les autres ſe ſaiſirent de ſes ſerviteurs, & les tuérent après leur avoit fait pluſieurs outrages.

7. Le Roy l'ayant appris, en fut ému de colére; & ayant envoyé ſes armées, il extermina ces meurtriers, & brûla leur ville.

8. Alors il dit à ſes ſerviteurs: Le feſtin des nopces eſt tout preſt; mais ceux qui y avoient eſté appellez n'en ont pas eſté dignes.

9. Allez donc dans les // carrefours, & appellez aux nopces tous ceux que vous trouverez.

10. Ses ſerviteurs s'en allant alors par les ruës, aſſemblérent tous ceux qu'ils trouvérent, bons & mauvais, & la ſale des nopces fut remplie de perſonnes qui ſe mirent à table.

11. Le Roy entra enſuite pour voir ceux qui eſtoient à table; & y ayant apperçu un homme qui n'eſtoit point reveſtu de la robe nuptiale,

9. l. *autr.* ruës paſſantes.

12. il luy dit : Mon ami, comment eſtes-vous entré en ce lieu ſans avoir la robe nuptiale ? Et cet homme demeura muet.

12. & ait illi : Amice, quomodo huc intraſti non habens veſtem nuptialem ? At ille obmutuit.

13. Alors le Roy dit à ſes gens : Liez luy les mains & les pieds, & jettez-le dans les // ténébres extérieures : c'eſt-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

Suprà 8. 12. & 13. 42. *Infrà* 25. 30.

13. Tunc dixit Rex miniſtris : Ligatis manibus & pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores : ibi erit fletus, & ſtridor dentium.

14. Car il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs ¶.

14. Multi enim ſunt vocati, pauci verò electi.

15. † Alors les Phariſiens s'eſtant retirez, firent deſſein entr'eux de le ſurprendre dans ſes paroles.

Marc. 12. 13. *Luc.* 20. 20. † XXII. Dimanc. après la Pentec.

15. Tunc abeuntes Phariſæi, conſilium inierunt ut caperent eum in ſermone.

16. Ils luy envoyérent donc leurs diſciples avec les Herodiens, luy dire : Maiſtre, nous ſçavons que vous eſtes véritable, & que vous enſeignez la voye de Dieu dans la vérité, ſans avoir égard à // qui que ce ſoit ; parce que vous ne conſidérez point la perſonne dans les hommes :

16. Et mittunt ei diſcipulos ſuos cum Herodianis dicentes : Magiſter, ſcimus quia verax es, & viam Dei in veritate doces, & non eſt tibi cura de aliquo ; non enim reſpicis perſonam hominum :

17. dites-nous donc voſtre avis ſur cecy : *Nous* eſt-il libre de payer le tribut à Céſar, ou de ne le payer pas ?

17. dic ergo nobis quid tibi videtur : Licet cenſum dare Cæſari, an non ?

18. Mais JESUS connoiſ-

18. Cognitâ autem

13. expl. *une privation entiére & ſans reſſource de la lumiére de Dieu comme celle des damnez.*

16. *autr.* quoy que ce ſoit.

Jeſus

Jesus nequitiâ eorum, ait: Quid me tentatis, hypocritæ?

sant leur malice, leur dit: Hypocrites, pourquoy me tentez-vous?

19. Ostendite mihi numisma census. At illi obtulerunt ei denarium.

19. Montrez-moy la piece d'argent qu'on donne pour le tribut. Et eux luy ayant presenté // un denier,

20. Et ait illis Jesus: Cujus est imago hæc, & superscriptio?

20. JESUS leur dit: De qui est cette image, & cette inscription?

21. Dicunt ei: Cæsaris. Tunc ait illis: Reddite ergo quæ sunt Cæsaris Cæsari, & quæ sunt Dei Deo.

21. De César, luy dirent-ils. Alors JESUS leur répondit: Rendez donc à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu §. *Rom.* 13. 7.

22. Et audientes mirati sunt, & relicto eo abierunt.

22. L'ayant entendu parler de la sorte, ils admirérent sa réponse, & le laissant, ils se retirérent.

23. In illo die accesserunt ad eum Sadducæi, qui dicunt non esse resurrectionem, & interrogaverunt eum,

23. Ce jour-là les Sadducéens, qui nient la résurrection, le vinrent trouver, & luy proposérent une question, *Act.* 23. 8.

24. dicentes: Magister, Moyses dixit: Si quis mortuus fuerit non habens filium, ut ducat frater ejus uxorem illius, & suscitet semen fratri suo.

24. en luy disant: Maistre, Moïse a ordonné que si quelqu'un mouroit sans enfans, son frére épousât sa femme, & qu'il suscitât des enfans à son frére *mort*. *Marc.* 12. 19. *Luc.* 20. 28. *Deut* 25. 5.

25. Erant autem apud nos septem fratres: & primus, uxo-

25. Or il y avoit sept fréres parmy nous; dont le premier ayant épousé une femme,

19. expl. *une piece d'argent revenant à sept sols huit deniers de nostre monnoye.*

est mort; & n'ayant point eu d'enfans, il a laissé sa femme à son frére.

re ductâ, defunctus est: & non habens semen reliquit uxorem suam fratri suo.

26. La même chose arriva au second, & au troisiéme, *& à tous les autres* jusqu'au septiéme.

26. Similiter secundus, & tertius usque ad septimum.

27. Enfin cette femme est morte aussi après eux tous.

27. Novissimè autem omnium & mulier defuncta est.

28. Lors donc que la résurrection arrivera, duquel de ces sept sera-t-elle femme, puisqu'ils l'ont tous euë?

28. In resurrectione ergo cujus erit de septem uxor? omnes enim habuerunt eam.

29. JESUS leur répondit: Vous estes dans l'erreur, ne comprenant pas les Ecritures, ni la puissance de Dieu.

29. Respondens autem Jesus, ait illis: Erratis nescientes Scripturas, neque virtutem Dei.

30. Car // après la résurrection les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris; mais ils seront comme les Anges de Dieu dans le ciel.

30 In resurrectione enim, neque nubent, neque nubentur: sed erunt sicut Angeli Dei in cælo.

31. Et pour ce qui est de la résurrection des morts, n'avez-vous point lû ces paroles que Dieu vous a dites:

31. De resurrectione autem mortuorum non legistis quod dictum est à Deo dicente vobis:

Exod. 3. 6. 32. Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, & le Dieu de Jacob? Or Dieu n'est point le Dieu des morts, mais des vivans.

32. Ego sum Deus Abraham, & Deus Isaac, & Deus Jacob? Non est Deus mortuorum, sed viventium.

33. Et le peuple entendant

33. Et audientes

30. *l.* dans.

turbæ, mirabantur in doctrina ejus.

cecy estoit dans l'admiration de sa doctrine.

34. Pharisæi autem audientes quod silentium imposuisset Sadducæis, convenerunt in unum;

34. Mais les Pharisiens ayant appris qu'il avoit imposé silence aux Sadducéens, s'assemblérent;

35. & interrogavit eum unus ex eis legis doctor, tentans eum:

35. † & l'un d'eux, qui estoit Docteur de la loy, le tenta, en luy faisant cette question:

Marc. 12. 28. *Luc.* 10. 25. † XVII. Dimanche après la Pentecoste.

36. Magister, quod est mandatum magnum in lege?

36. Maistre, quel est le grand commandement de la loy?

37. Ait illi Jesus: Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, & in tota anima tua, & in tota mente tua.

37. JESUS luy répondit: Vous aimerez le Seigneur vostre Dieu de tout vostre cœur, de toute vostre ame, & de tout vostre esprit.

Deut. 6. 5.

38. Hoc est maximum, & primum mandatum.

38. C'est-là le plus grand, & le premier commandement.

39. Secundum autem simile est huic: Diliges proximum tuum, sicut teipsum.

39. Et voicy le second qui est semblable à celuy-là: Vous aimerez vostre prochain comme vous-même.

Levit 19. 18 *Marc.* 12. 31.

40. In his duobus mandatis universa lex pendet, & Prophetæ.

40. Toute la loy & les Prophetes // sont renfermez dans ces deux commandemens.

41. Congregatis autem Pharisæis, interrogavit eos Jesus,

41. Or les Pharisiens estant assemblez, JESUS leur fit cette demande,

42. dicens: Quid vobis videtur de Chris-

42. & leur dit: Que vous semble du CHRIST? De

40. l. dépendent de.

qui // eſt-il fils ? Ils luy répondirent : De David.

to ? Cujus filius eſt ? Dicunt ei : David.

43. Et comment donc, leur dit-il, David l'appelle-t-il en eſprit // ſon Seigneur par ces paroles :

43. Ait illis : Quomodo ergo David in ſpiritu vocat eum Dominum, dicens :

Pſal. 109. 1. Luc. 20. 42.

44. Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Aſſeyez-vous à ma droite, juſqu'à ce que je réduiſe vos ennemis à vous ſervir de marchepied ?

44. Dixit Dominus Domino meo : Sede à dextris meis, donec ponam inimicos tuos ſcabellum pedum tuorum ?

45. Si donc David l'appelle ſon Seigneur, comment eſt-il ſon fils ?

45. Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo filius ejus eſt ?

46. Perſonne ne luy put rien répondre : & depuis ce jour-là nul n'oſa plus luy faire de queſtions ¶.

46. Et nemo poterat ei reſpondere verbum : neque auſus fuit quiſquam ex illa die eum ampliùs interrogare.

42. *expl.* doit-il eſtre fils ? Car ils ne croyoient pas qu'il fût né.

43. *expl.* par le Saint-Eſprit. *Marc.* 12. 36.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 7. *JESUS parlant encore en paraboles, leur dit : Le royaume des cieux eſt ſemblable à un homme* & à un *Roy, qui voulant faire les nopces de ſon fils, envoya ſes ſerviteurs pour appeller aux nopces ceux qui y eſtoient conviez ; mais ils refuſérent d'y venir, &c.*

Le Fils de Dieu continuë de reprocher aux Phariſiens leur ingratitude : & il le fait comme aupa-

ravant *en paraboles*, tant à cauſe qu'ils eſtoient indignes qu'on leur dît ouvertement les véritez, que pour ménager auſſi leurs eſprits tranſportez de jalouſie contre luy. *Le royaume des cieux*; c'eſt-à-dire, ce qui ſe paſſe dans l'Egliſe de JESUS-CHRIST, qui eſt ſon *royaume*, commencé icy-bas & conſommé dans le ciel, a quelque choſe de *ſemblable* à ce qui nous eſt repreſenté dans la parabole de cet *homme* & de ce *Roy qui fait les nopces de ſon fils*. Comme le ſens littéral de la parabole eſt ſans aucune difficulté, nous paſſerons tout d'un coup au ſens ſpirituel, qui regardoit particuliérement les Juifs à qui JESUS-CHRIST parloit. D'où vient, dit ſaint Chryſoſtome, que le Fils de Dieu compare à des nopces la grace de l'Evangile? C'eſt, ajoûte-t-il, afin que vous compreniez mieux par là quelle eſt la grandeur de ſon amour & de ſa bonté envers vous. C'eſt afin que vous ne vous figuriez rien d'affligeant dans voſtre vocation, mais que vous la regardiez au contraire comme eſtant accompagnée d'une joye céleſte & de délices toutes ſpirituelles. C'eſt pourquoy ſaint Jean donnoit à JESUS-CHRIST le nom *d'époux*. Et c'eſt pour cela auſſi que ſaint Paul diſoit: *Je vous ay fiancez à un ſeul époux, qui eſt* JESUS-CHRIST, *pour vous preſenter à luy comme une vierge toute pure.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 70.

Joan. 3. 29.

2. Corint. 11. 2.

Ce *Roy* dont il eſt parlé dans la parabole, eſt donc le Pére éternel. *Son fils* dont il fait les nopces, eſt JESUS-CHRIST, né de luy comme Dieu avant tous les temps, & né comme homme dans la plénitude des temps par le myſtére de ſon Incarnation. *Les nopces qu'il fait* à ce Fils unique, ſont non ſeulement le banquet céleſte, où tous ſes

Pſal. 35. 9. amis *ſeront enyvrez*, ſelon l'expreſſion du prophete Roy, *de l'abondance des biens* ineffables *de ſa maiſon*, & où *il les fera boire dans le torrent de ſes délices*; mais encore toutes les graces, tous les Sacremens, & tous les dons de la loy nouvelle; & ſur tout, le don auguſte de ſon corps ſacré & de *Joan.* 6. 54. 56. ſon ſang, qu'il nomme luy-même la *nourriture* & le *breuvage* de ceux qui aſpirent à la vraye vie; & la parole ou la volonté de Dieu, dont il déclare *Joan.* 4. 34. dans l'Evangile, qu'il faiſoit luy-même *ſa nourriture*. Ceux qui furent *invitez* d'abord à ces nopces eſtoient les Juifs, qui reçurent les premiers la *Geneſ.* 12. 3. 18. 18. 22. 18. promeſſe du Meſſie en la perſonne d'Abraham leur pére, & du roy David ce Prince ſi reſpecté parmy eux; & qui furent ſi ſouvent preſſez par les exhor- *2. Reg.* 7. 12. 13. tations des Prophetes à s'approcher de leur Dieu, pour ſe rendre dignes de participer par avance à la grace de l'Evangile, par une foy vive aux promeſſes toutes ſpirituelles qui regardoient l'avenement du fils de David. *Ces ſerviteurs*, que le Roy *envoye aux conviez* pour *les appeller aux nopces*, nous figurent les derniers Prophetes, & particu- *Chryſoſt. ut ſuprà.* liérement ſaint Jean Baptiſte, comme le croit ſaint Jean Chryſoſtome. Car cet humble Précurſeur envoyoit tout le monde à JESUS-CHRIST, en témoignant que pour luy il n'eſtoit rien; mais que JESUS-CHRIST eſtoit celuy dont la grandeur devoit croiſtre par l'abbaiſſement de tous les autres. Et c'eſtoit le Fils de Dieu même qui *les invitoit* perſonellement, ſelon la penſée du même *Matth.* 11. 28. Saint, lorſqu'il leur diſoit; *Venez à moy vous tous qui eſtes fatiguez & chargez, & je vous ſoulageray;* *Joan* 7. 37. & lorſqu'il crioit à haute voix: *Si quelqu'un a ſoif, qu'il vienne à moy, & qu'il boive*; ou lorſqu'ayant

déclaré, Qu'il estoit *le pain de vie, le pain vivant descendu du ciel*; & que ce *pain estoit sa chair*; il ajoûtoit: *Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme, si vous ne beuvez son sang, vous n'aurez point la vie en vous.* Ibid 6. 48. 51. 52. 54.

Y eut-il donc rien de plus insensé, dit encore saint Chrysostome, que les Juifs, qui estant ainsi invitez aux nopces, ont refusé d'y aller? Car qui est celuy qui négligeroit d'aller à des nopces y estant si bien invité; & sur tout, si ces nopces estoient celles qu'un grand Roy feroit à son fils? Cependant Dieu, dont la patience aussi-bien que la bonté sont sans bornes, ne se lassa point d'appeller les mêmes Juifs à son céleste banquet. Et après même qu'ils eurent tué inhumainement son fils & l'héritier de la vigne, comme on l'a vû dans la parabole précédente, *il leur envoya* tout de nouveau *d'autres serviteurs*; c'est-à-dire, selon l'explication des Péres & des Interpretes, les saints Apostres & les hommes apostoliques, pour leur dire de sa part ces paroles qui sont claires dans le sens de la parabole, mais toutes mystérieuses dans le sens de JESUS-CHRIST: *J'ay préparé mon disner; j'ay fait tuer mes bœufs, & tout ce que j'avois fait engraisser: tout est prest, venez aux nopces.* A quoy donc les appelle-t-il, dit saint Chrysostome? Est-ce à des travaux, à des afflictions, à des souffrances? Non; c'est à des nopces, à des plaisirs & à des délices; quoiqu'ils méritassent par eux-mêmes des chastimens très-sévéres pour le crime énorme qu'ils avoient commis en la personne de JESUS-CHRIST. Car encore qu'il soit vray que la piété à laquelle on les invitoit, soit toûjours accompagnée de persécutions & de souffrances, selon saint Hieron. Chrysost. Hilarius in Matth. can. 22. Grotius. 2. Timoth. 3. 12.

Paul, il eſt certain néanmoins, par le témoignage de JESUS-CHRIST même, que *ſon joug eſt doux & agréable, & ſon fardeau léger*: & David s'écrie au plus fort même de ſes perſécutions: *Gouſtez & voyez combien le Seigneur eſt doux*; c'eſt-à-dire, combien il l'eſt à tous ceux qui ont le cœur droit comme ce Prince l'avoit, & en qui la charité a eſté répanduë par le Saint-Eſprit.

Matth. 11. 30.

Pſal. 33. 9.

Saint Hilaire dit que ces *bœufs* ou ces *taureaux* engraiſſez, qui furent tuez pour les nopces du fils de ce Roy, figuroient les ſaints Martyrs, qui comme des victimes glorieuſes & choiſies du milieu du ſaint troupeau, ont eſté immolées pour la confeſſion du Seigneur, & ont dû ſervir de nourriture à la foy des Juifs & de toutes les nations: *Tauri autem ſaginati, glorioſa Martyrum ſpecies eſt, qui confeſſioni Dei tamquam hoſtia electa ſunt immolati.* Saint Eſtienne premier Martyr a eſté, ſelon cette penſée de ſaint Hilaire, une de ces principales victimes, deſtinées pour les nopces du Fils unique de Dieu; c'eſt-à-dire, pour l'établiſſement de la nouvelle alliance qu'il a contractée avec les hommes en la perſonne de JESUS-CHRIST. Et lorſque l'on égorgeoit cette excellente victime, il fut le premier à inviter le peuple Juif par ſon exemple & par ſes paroles, aux nopces du Fils du grand Roy, pour lequel il perdoit la vie. Tous les juſtes dont parle ſaint Paul, *qui ont eſté lapidez, ou ſciez, ou qui ſont morts par le tranchant de l'épée*, eſtoient du nombre de ces victimes immolées à l'époux ſacré de l'Egliſe, & contribuoient à la gloire & à la magnificence de ſes nopces: car on peut mettre dans la bouche de l'Egliſe ſon épouſe, à l'égard de ſon époux, cette parole de l'Ecriture:

Hebr. 11. 35. *&c.*

Sponſus ſanguinum tu mihi es : Vous m'eſtes un époux de ſang. JESUS-CHRIST luy-même, comme chef de ſon Egliſe, n'a-t-il pas eſté la plus excellente victime égorgée pour la conſommation de ſes nopces, puiſque, ſelon les Interpretes & les Péres, le ſang & l'eau ſortis de la playe de ſon coſté, ont figuré les Sacremens de l'Egliſe, & l'Egliſe même, qui en ſortirent, comme Eve ſortit au commencement du monde du coſté d'Adam ? Auſſi c'eſt ſon corps & ſon ſang qui compoſent, comme on l'a dit, la plus auguſte partie de ce banquet adorable, où il convioit premierement tout ſon peuple. Mais on peut bien ajoûter encore icy, que tous *les taureaux* & tout *ce qu'il y avoit de plus gras eſtoit tué*, lorſque le Seigneur *appelloit aux nopces* de ſon Fils *les conviez* ; c'eſt-à-dire, que le temps de toutes les victimes qu'il avoit voulu qu'on luy immolât dans l'ancienne loy eſtoit paſſé, & qu'elles avoient fait place à la vérité qu'elles figuroient. Car les anciens ſacrifices n'avoient tous eſté que des images de cette adorable victime, qui s'eſt immolée ſur la fin des temps pour l'amour des hommes, & pour leur ſervir de nourriture après les avoir rachetez.

Exod. 4. 25.

Auguſt. in Joan. Eſtius. in Joan. cap. 19. 39.

Le mépris avec lequel les conviez négligent d'aſſiſter au banquet des nopces où ils eſtoient aplez, *les uns s'en allant à leur maiſon de campagne, & les autres à leur trafic* ordinaire, nous marque admirablement la diſpoſition du cœur où ſe trouvérent la pluſpart des Juifs à l'égard de JESUS-CHRIST, après qu'il eut répandu ſon ſang pour l'amour d'eux. Plongez dans le ſoin des choſes de la terre, & attachez baſſement à leurs intereſts temporels, ils ne témoignérent que du dégouſt

pour le prix de la mort d'un Dieu. Ils préférérent des plaiſirs indignes & très-légers, au banquet céleſte où ils devoient prendre part avec tant de joye. Et quelques-uns mêmes d'entr'eux plus emportez que les autres, *firent ſouffrir les* plus grands *outrages* aux ſerviteurs qu'il leur avoit envoyez, en les faiſant fouetter indignement, comme on le voit dans les Actes des Apoſtres, & en *les faiſant* même *mourir*, comme l'Apoſtre ſaint Jacques qu'ils tuérent avec tant d'inhumanité. Ils parurent en cela, dit ſaint Chryſoſtome, plus brutaux que ceux qui eſtoient marquez dans la parabole précédente. Car au-lieu que ces premiers tuérent des ſerviteurs qui venoient leur demander les revenus de la vigne que le Seigneur leur avoit louée; ceux-cy ſe portent à cet excès de tuer ceux mêmes qui venoient les inviter aux nopces du Fils du pére de famille, dont ils avoient eſté les meurtriers. Y eut-il jamais, ajoûte ce Saint, de fureur égale à celle de ces impies?

Craignons cependant que la noſtre ne ſurpaſſe encore la leur; & que plus nous avons reçu de lumiére, nous qui ſommes nommez *les enfans de la lumiére*, en qualité de Chreſtiens, & qui avons pour noſtre chef celuy qui eſt appellé dans l'Evangile *la vraye lumiére qui éclaire tous les hommes*, nous ne ſoyons d'autant plus coupables de *crucifier de nouveau au-dedans de nous*, comme dit ſaint Paul, *le Fils de Dieu* par nos péchez; de *l'expoſer à l'ignominie*, & de refuſer de prendre part au banquet ſacré de ſes nopces. Or nous témoignons du dégouſt & du mépris pour ce banquet tout ſpirituel de l'Egliſe, toutes les fois qu'attachez comme les Juifs, à l'amour des biens de la terre &

Luc. 16. 8.

Joan. 1. 9.

Hebr. 6. 6.

aux plaisirs sensuels, ou engagez dans les soins & dans les vaines inquiétudes du siécle, nous négligeons de travailler comme il faut à nous rendre dignes de le desirer & d'en approcher; & qu'autant qu'il est en nous, nous rendons par l'attache de nostre cœur aux créatures, les Sacremens de l'Eglise, les souffrances de JESUS-CHRIST, & l'effusion de tous les dons de son Esprit saint inutiles pour nostre salut. Tremblons donc en considérant la chûte effroyable de ces anciens Juifs. Mais tremblons encore plus dans la vûë de nos propres chûtes, qui nous mettent, selon saint Paul, dans une si grande difficulté de nous relever, après avoir offensé l'auteur de nostre salut d'une maniére d'autant plus inexcusable, que la foiblesse de sa chair & de sa croix ne peut plus nous estre, comme à ces Juifs, une occasion de scandale; puisqu'il a presentement triomphé de ses ennemis; & qu'*encore qu'il ait esté crucifié selon la foiblesse de la chair, il vit maintenant par la vertu de Dieu*, & *est assis à sa droite.* *Hebr. 6. 4. 6.* *2. Corint. 13. 4. Marc. 15. 19.*

℣. 7. *Le Roy l'ayant appris en fut ému de colére; & ayant envoyé ses armées, il extermina ces meurtriers, & brûla leur ville.*

Ce Roy suprême, qui est Dieu, n'a pas besoin que d'autres luy fassent connoistre ce qu'il connoist par luy-même. Ainsi cette expression dont se sert icy JESUS-CHRIST, en disant, que le Roy *apprit* ou *entendit* ce qui estoit arrivé, est plus conforme à la parabole, qu'à la vérité, selon laquelle Dieu n'apprend & n'entend aucune chose de la maniére & dans le sens qu'on le conçoit ordinairement; puisque sa science infinie pénétre également les choses passées, & les futures comme les

preſentes. Il faut entendre dans le même ſens *la colére dont il fut ému*, qui ne ſignifie autre choſe que les effets rigoureux de ſa vengeance & de ſa juſtice. Et ce qu'il ajoûte, Qu'il *envoya ſes armées, extermina ces meurtriers, & brûla leur ville*, marque ſi viſiblement ce qui arriva quarante ans après la mort de JESUS-CHRIST, qu'on ne peut guere en douter. Ces *armées* furent donc les troupes Romaines, qui ſont appellées icy *les armées du Roy*; parce que toutes les armées des Romains n'agiſſoient que par les ordres de Dieu qui s'en ſervoit, quoiqu'elles n'y ſongeaſſent pas, comme d'inſtrumens pour exercer ſa juſtice contre ces ingrats. Ce fut donc luy qui *les envoya* effectivement contre les Juifs, & qui s'en ſervit pour *exterminer* un peuple qui avoit toûjours eſté *homicide*, ſoit à l'égard des Prophetes & des anciens juſtes; ſoit à l'égard de JESUS-CHRIST même, le juſte par excellence, & *le* grand *Prophete* promis par Moïſe; ſoit à l'égard de ſaint Eſtienne & de ſaint Jacques; & pour *brûler* entiérement Jéruſalem *leur ville* capitale, où ils avoient mis toute leur confiance. La maniére dont Joſeph raconte le ſiége & la ruine de cette ville ſi célébre, & tout ce qui précéda, fait bien voir une image affreuſe de la rigueur, de *la colére* & de la juſtice de Dieu à l'égard des Juifs; puiſqu'il aſſure qu'il en périt pendant ce ſiége onze cens mille, ſans compter tous ceux qui furent tuez en pluſieurs autres rencontres. Mais ces châtimens temporels, quoique ſi terribles, ne nous repreſentent qu'en figure ce poids ſans comparaiſon plus redoutable de la juſtice ſans miſéricorde que Dieu doit exercer en l'autre vie contre ceux pour le chaſtiment deſquels il armera tous les mi-

Chryſoſt. in Matth. hom. 70.

Joſeph. Bell Judaic. lib. 6. c. 45.

niſtres de ſa vengeance, pour avoir négligé & mépriſé comme les Juifs, & encore plus que les Juifs, le temps favorable de ſa viſite, & le prix ineſtimable de ſes graces.

℣. 8. 9. 10. *Alors il dit à ſes ſerviteurs : Le feſtin des nopces eſt tout preſt : mais ceux qui y avoient eſté appellez n'en ont pas eſté dignes. Allez donc dans les chemins & les carrefours, & appellez aux nopces tous ceux que vous trouverez, &c.*

Alors, c'eſt-à-dire, lorſque les Juifs qui avoient eſté *conviez* les premiers, eurent mépriſé la grace de l'Evangile qu'on leur preſentoit, & qu'ils ſe furent rendu *indignes du banquet des nopces*, le Seigneur figuré par ce Roy, *dit à ſes ſerviteurs* ce qui eſt marqué icy. Et nous pouvons admirer dans cette conduite de Dieu la profondeur de ſa ſageſſe, qui ſçait prendre occaſion de la malice des Juifs, pour faire éclatter les richeſſes de ſa bonté envers les Gentils. Il pouvoit rendre ſans doute les nations participantes de ſa grace, ſans que les Juifs euſſent ſujet de ſe plaindre, quand même ils auroient eſté fidelles à leur devoir. Mais afin de leur oſter tout prétexte de jalouſie, il attend qu'après les avoir ſouvent appellez à la grace de l'Evangile, ils ayent rejetté la miſéricorde qu'il leur preſentoit, pour faire paſſer aux Gentils un ſi grand bien qu'ils refuſoient. Et c'eſt ce que l'Apoſtre ſaint Paul déclara luy-même d'une maniére très-forte à ces Juifs aveugles & endurcis, lorſque prêchant à Antioche de Piſidie devant tout le peuple, qui écoutoit la parole de Dieu avec ardeur, *ils furent remplis de jalouſie & de colére, & s'oppoſoient avec des paroles de blaſphême à ce qu'il diſoit.* Car alors Paul, & Barnabé qui l'accompagnoit, leur

Act. 13. 45.

parlérent avec une grande fermeté en ces termes : *Il falloit premiérement vous annoncer la parole du Seigneur. Mais puiſque vous la rejettez, & que vous vous jugez vous-mêmes indignes de la vie éternelle, nous nous en allons dès à preſent vers les Gentils, ſelon l'ordre que le Seigneur nous en a donné,* Iſai. 49. 6. *en diſant : Je vous ay établi pour eſtre la lumiére des nations, afin que vous ſoyez leur ſalut juſqu'aux extrémitez de la terre.*

Voilà donc l'ordre que le Roy donne à ſes ſerviteurs *d'aller dans* tous *les chemins*, pour *appeller* au feſtin tous ceux qu'ils rencontreroient. Ces *chemins* & ces *ſorties*, ſelon l'expreſſion littérale du texte ſacré, marquoient fort bien les voyes différentes dans leſquelles les nations avoient marché depuis qu'elles avoient commencé à *ſortir* de la vraye voye, & à s'éloigner de la vérité, en *cor-* Geneſ. 6. 12. *rompant*, comme parle l'Ecriture, *chacun leur voye:* Hieron. in hunc locum. *Gentilium populus non erat in viis, ſed in exitibus viarum*, dit ſaint Jérôme. Nul n'eſt excepté de cette vocation. Elle regarde généralement *tous ceux qu'ils pourroient trouver*, & elle ſe doit éten- Iſai. 49. 6. dre, ſelon le Prophete, *juſqu'aux extrémitez de la* Rom. 1. 14. *terre* ; c'eſt-à-dire, que tous les peuples, *Grecs & Barbares*, ſans aucune diſtinction, ſeroient invitez à la foy de JESUS-CHRIST & au banquet de ſes nopces, par la prédication de l'Evangile, qui Matth. 24. 14. doit eſtre, comme il l'aſſure luy-même, *prêché dans toute la terre.*

Mais on peut bien demander icy avec ſaint Jérôme, comment il eſt dit que les ſerviteurs de ce Roy *aſſemblérent* tous ceux qu'ils trouvérent, *bons & mauvais.* Car pouvoit-il s'en trouver de *bons*, dit ce Pére, hors la voye ? Il ajoûte, Que cette

difficulté est en quelque sorte éclaircie par saint Paul, lorsqu'écrivant aux Romains, il dit : Que *les nations, qui n'ayant point la loy* de Moïse, *accomplissent naturellement ce que cette loy commande*, condamnent les Juifs qui n'ont pas même accompli la loy écrite qu'ils avoient reçuë. Et le même Pére témoigne encore, Qu'entre les Payens abandonnez à l'idolatrie, il y a une différence infinie, parce que les uns se portent au mal de tout leur cœur, & se précipitent dans toutes sortes de vices; au-lieu que d'autres sont moins déréglez, ou même portez par un naturel heureux à toutes les actions de vertu. Mais cette *bonté* naturelle ne pouvoit servir à les sauver sans la foy & sans la grace de l'Evangile, figurée par ces nopces du Fils de Dieu. Rom. 2. 14.

La sale des nopces fut donc *remplie des personnes qui se mirent à table :* ainsi le refus des Juifs & leur dégoust pour le festin de ces nopces, ne put point rendre inutile, comme dit un Interprete, tous les préparatifs de ce banquet adorable, & tous les fruits de la mort de JESUS-CHRIST; puisque l'Eglise figurée par cette sale des nopces, se trouva *remplie* par la multitude des nations qui y entrérent à la place de ces Juifs, *dont le péché*, comme dit saint Paul, *est devenu une occasion de salut pour les Gentils, & dont la chûte a esté les richesses du monde.* Rom. 11. 11. 12.

℣. 11. jusqu'au 14. *Le Roy entra ensuite pour voir ceux qui estoient à table : & y ayant apperçu un homme qui n'estoit point revestu de la robe nuptiale, il luy dit : Mon ami, comment estes-vous entré en ce lieu sans avoir la robe nuptiale ? Et cet homme demeura muet. Alors le Roy dit à ses gens : Liez luy les mains & les pieds, &c.*

Le Fils de Dieu voulant prévenir la vaine confiance que pourroient avoir plusieurs Gentils, de se voir ainsi admis au banquet sacré de ces nopces, d'où les Juifs s'estoient eux-mêmes exclus, leur fait connoistre à la fin de cette parabole, qu'ils pouvoient se perdre encore après une grace si divine. *L'entrée du Roy* dans la sale du festin, peut nous marquer, & le secret examen que Dieu fait du cœur des conviez dès la vie presente, & le jugement qu'il en portera au jour de leur mort, ou même à la fin du monde. Qui ne tremblera en voyant ce Dieu de gloire & ce Pére des lumiéres venir visiter le fond caché de nos consciences, afin de juger nos justices mêmes? Et qui ne croiroit cependant estre assuré, lorsque c'est par l'ordre même du Roy qu'il est entré dans la sale du festin? Mais il paroist bien qu'il ne suffit pas d'y estre entré, quoique ce soit par son ordre; puisqu'en même-temps qu'il nous y appelle par ses ministres, il nous apprend à n'y entrer qu'avec un habit qui convienne à la saintеté d'un lieu si auguste, & d'une action si divine.

On est surpris de ce qu'au milieu de cette multitude de personnes *qui estoient à table*, il est parlé seulement *d'un homme*, que le Roy y apperçut, *qui n'estoit point revestu de la robe* nuptiale; quoique JESUS-CHRIST en concluë ensuite, comme on le verra: Qu'*il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs*. Sur quoy saint Jérôme & saint Augustin témoignent, que sous *l'unité* de ce seul homme, qui se trouva dans le festin sans la robe nuptiale, est compriſe toute la société des mauvais Chrestiens: *Unus iste, omnes qui sociati sunt malitiâ intelliguntur.*

Hier. in hunc loc. Aug. de gest. Pel. cap. 3.

Cette

Cette *robe nuptiale* qui luy manquoit, & qui luy estoit néanmoins si necessaire qu'il fut chassé du festin pour ne l'avoir pas, nous marque, selon plusieurs Péres, la charité dont il est dit: Qu'*elle couvre beaucoup de péchez* aux yeux de Dieu; & que *plus l'amour est grand, plus on nous pardonne de péchez.* Ce fut le refroidissement de cette charité, que le Fils de Dieu reprocha par la bouche de saint Jean à l'Evêque de l'Eglise d'Ephése, lorsqu'il le reprit de ce qu'il estoit déchû de la charité qu'il avoit au commencement, & qu'il l'exhorta à en faire pénitence & à rentrer dans la pratique de ses premiers exercices. C'estoit de cette même charité que le Fils de Dieu parloit encore, en faisant dire à l'Evêque de l'Eglise de Laodicée, Qu'encore qu'il se regardât comme riche & comblé de biens, & comme ne manquant de rien; il estoit, sans le sçavoir, malheureux, & misérable, & pauvre, & aveugle, & *nud*; & qu'il luy conseilloit d'acheter de luy de *l'or* purifié par le feu, & des *vestemens blancs pour s'habiller & pour cacher la honte de sa nudité.* C'est encore de cette même charité que parloit le Fils de Dieu, lorsque pour tenir ses serviteurs dans la vigilance, il leur disoit: *Je viendray bien-tost comme un larron. Heureux celuy qui veille & qui garde bien ses vestemens, afin qu'il ne marche pas nud, & qu'il n'expose pas sa confusion aux yeux des autres.* C'est donc là cette robe nuptiale qui nous rend dignes d'assister aux nopces de l'époux divin. Comme ç'a esté la charité qui a esté le principe & la consommation de ces nopces, & de cette alliance toute spirituelle de JESUS-CHRIST avec son Eglise, il n'y a aussi que ceux en qui régne cette même charité

1. Petr. 4. 8.
Luc. 7. 47.
Apocal. 2. 4. 5.
Ibid. 3. 17. 18.
Ibidem. 17. 15.

Ephes. 4. 24. qui sont dignes d'y participer. C'est elle qui fait le tout de l'homme nouveau, dont nous devons estre revestus pour n'estre pas nuds aux yeux de Dieu. Adam en estoit tout couvert, même extérieurement, dans l'estat de son innocence. Mais du moment qu'il pécha, il s'apperçut de la nudité de son corps, qui néanmoins n'estoit qu'une image de la nudité intérieure de son ame, toute dépouillée aux yeux de son Créateur par la perte de son amour.

Il est marqué que cet homme à qui le Roy reprocha d'estre entré sans avoir la robe nuptiale, *demeura muet.* Car à l'heure de la mort, ou au jour du jugement, la lumiére de la justice de Dieu paroistra avec tant d'éclat, qu'il ne sera pas au pouvoir des réprouvez, de nier alors ce qu'ils ont peut-estre caché aux autres pendant qu'ils vivoient. Et les Anges seront alors, dit saint Jérôme, avec tout le monde, témoins des péchez de ceux que la divine justice condamnera : *Nec negandi facultas, cùm omnes Angeli & mundus ipse testis peccatorum.* Il n'appartient pas à tous, dit saint Hilaire, de connoistre en cette vie les méchans ; & la simplicité de l'esprit de l'homme pénétre difficilement les replis cachez d'un cœur qui use de dissimulation & d'artifice. C'est pourquoy il n'y a que le Roy seul ; c'est-à-dire, Dieu qui reconnoist, au milieu de tous ces conviez, celuy qui estoit indigne d'assister aux nopces : *Idcircò hunc malum & indignum cœtu nuptiali Deus solus invenit.* Mais au moment que le Roy parle, & que Dieu découvre sa nudité au jour de sa mort, il la voit necessairement luy-même, & ne peut plus s'excuser, ni se cacher à la vûë d'une si grande lumiére.

Hilarius in Matth. can. 22.

Quant à l'ordre que le Roy donna de *lier les mains & les pieds* à cet homme, & de *le jetter dans les ténébres extérieures*; c'eſt une maniére de parler qui convient à la parabole, où l'on repreſente un criminel qu'on enchaiſne pour le jetter dans l'obſcurité d'un cachot, mais qui dans le ſens de JESUS-CHRIST, ne ſignifie autre choſe, ſinon l'impuiſſance entiére où celuy qui eſt condamné par la juſtice de Dieu, eſt de ſe ſouſtraire à ſes chaſtimens, & cet eſtat effroyable où il ſe trouve eſtant pour toûjours ſéparé de Dieu, qui eſt la lumiére, & précipité dans l'enfer qui eſt un lieu de ténébres & d'une horreur éternelle, comme on l'a déja marqué plus particuliérement ailleurs, où cette même expreſſion de JESUS-CHRIST eſt expliquée. *Matth.* 8. 12.

℣. 14. *Car il y en a beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs.*

On eſt étonné, comme on l'a dit, de ce que n'eſtant parlé en ce lieu que d'un ſeul homme, qui n'eſtoit point reveſtu de la robe nuptiale, & qui fut chaſſé de la ſale du banquet; c'eſt-à-dire, de la ſociété des Saints, dont l'Egliſe de la terre eſt l'image; le Fils de Dieu ne laiſſe pas de conclure toute cette parabole par ces derniers mots: Qu'il *y en a peu d'élûs, quoiqu'il y en ait beaucoup d'appellez.* Mais il faut ſe ſouvenir que dans cette parabole JESUS-CHRIST avoit en vûë principalement les Juifs, à qui elle s'adreſſoit comme à ceux que Dieu avoit conviez les premiers, & qui néanmoins s'eſtoient eux-mêmes exclus du banquet des nopces de ſon Fils unique. Ainſi toute cette *multitude* des Juifs *avoient eſté appellez*; mais *il n'y en eut que peu d'élûs*: parce que quelques-uns

Maldon. in hunc locum. seulement se convertirent à la prédication des Apostres, tous les autres ayant rejetté la grace de l'Evangile. Et quoiqu'il soit vray que de ces mêmes Gentils qui furent depuis appellez, & qui nous sont figurez par ceux que les serviteurs du Roy allérent chercher dans tous les chemins, il y *Matth. 7. 14.* en aura encore très-peu d'élûs, selon que l'assure ailleurs JESUS-CHRIST; il se contente, comme on l'a dit, de marquer icy ceux qui ne sont pas du nombre de ces élûs, sous la figure *d'un* seul *homme*, qui n'avoit point la robe nuptiale dans le festin. Car il vouloit seulement après avoir representé la réprobation de la plus grande partie des Juifs, faire voir comme en passant, dans la personne d'un seul qui estoit entré dans la sale d'une maniére indécente, la punition que devoient attendre tous *1. Cor. 11. 28.* ceux qui l'imiteroient. *Que l'homme donc s'éprouve soy-même*, comme dit saint Paul, *& qu'il mange ainsi de ce pain & qu'il boive de ce calice: car celuy qui en mange & qui en boit indignement, mange & boit sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur.* Or c'est le manger indignement, de participer sans charité à ce mystére de l'amour de nostre Dieu.

℣. 15. jusqu'au 18. *Alors les Pharisiens s'estant retirez, prirent le dessein entr'eux de le surprendre dans ses paroles. Ils luy envoyérent donc leurs disciples avec les Herodiens, luy dire: Maistre, nous sçavons que vous estes sincére & véritable, & que vous enseignez la voye de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit, &c.*

Alors, c'est-à-dire, lorsque les Pharisiens venoient d'estre confondus avec les Prestres & les *Chrysost.* Docteurs de la loy; lorsque, comme dit saint

Chryſoſtome, les diſcours de JESUS-CHRIST qui les preſſoit ſi vivement par ces paraboles, auroient dû les faire entrer dans des ſentimens d'une véritable componction; lorſque tant de témoignages de ſa bonté devoient leur cauſer le dernier étonnement; lorſqu'enfin la vûë de ce qui devoit leur arriver dans la ſuite auroit dû les épouvanter. *Alors* donc, dis-je, ces Phariſiens endurcis dans la malice de leur cœur, bien loin de ſe rendre à des véritez ſi preſſantes, tiennent enſemble conſeil, & prennent la réſolution de dreſſer à JESUS-CHRIST un nouveau piége pour tâcher de le ſurprendre dans ſes paroles; c'eſt-à-dire, dans les réponſes qu'il pourroit faire à leurs queſtions captieuſes. Ils *luy envoyent* pour cela quelques-uns de *leurs diſciples*, ne voulant pas y aller eux-mêmes, parce qu'ils eſtoient trop connus de luy. Et ils y joignent *des Herodiens*; c'eſt-à-dire, de ces Officiers publics, établis par le roy Herode pour lever dans la Judée les impoſts que les Romains y avoient mis, après l'avoir ſubjuguée & rendu tributaire comme les autres Provinces. C'eſtoit donc une fort grande malice aux Phariſiens, de joindre ainſi ces Herodiens à leurs diſciples, lorſqu'ils envoyérent conſulter le Fils de Dieu ſur le payement du tribut dû aux Romains. Car d'un coſté, comme les Phariſiens ſe faiſoient un mérite de ſouſtenir que les Juifs, en qualité de peuple de Dieu, ne devoient eſtre aſſujetis à aucuns tributs, leurs diſciples ne pouvoient manquer d'entrer dans leurs ſentimens. Et d'autre coſté les Herodiens par leur profeſſion, eſtoient engagez à ſouſtenir le droit des Romains. Ainſi ces hommes tout pleins de malice, ſe flattoient d'avoir trouvé un moyen

in Matth. hom. 71.

Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. ut ſuprà. Maldon. ibid.

comme infaillible d'embarraſſer JESUS-CHRIST de telle ſorte, que quelque réponſe qu'il pût faire, il tombât neceſſairement dans leur piége.

La maniére dont ils luy font leur demande eſt encore toute pleine de tromperie. Car ils le louent, ou pour mieux dire, ils le flattent en l'appellant *Maiſtre*, & en luy diſant : Qu'ils *ſçavoient* bien qu'il *aimoit la vérité*, & qu'il *enſeignoit la voye de Dieu*; c'eſt-à-dire, ſa volonté *ſans avoir égard à qui que ce fût, ni conſidérer la perſonne dans les hommes*. Et cette flatterie dans leur bouche couvroit un grand piége; puiſqu'ils ne louoient en luy cette entiére liberté, comme le remarque ſaint Jérôme, que pour l'engager plus fortement à conſidérer davantage l'intereſt de Dieu que celuy de l'Empereur, & à déclarer par conſéquent que les Juifs qui eſtoient ſon peuple, ne devoient payer aucun tribut à Céſar. Ainſi les Herodiens qui eſtoient joints avec eux, n'auroient pas manqué de l'accuſer dans l'inſtant d'eſtre un chef de ſédition & de révolte contre les Romains. Mais ſi le Sage a raiſon de dire : Que *c'eſt en vain que l'on jette le filet devant les yeux de celuy qui a des ailes*; combien peut-on dire avec plus de vérité, que les Phariſiens jettoient inutilement leur filet devant les yeux ſi pénétrans de celuy qui connoiſſoit le plus ſecret de leurs cœurs? Ils honorent maintenant, dit ſaint Chryſoſtome, & ils appellent leur maiſtre celuy dont ils ont ſouvent rejetté les inſtructions avec le dernier mépris. Si donc vous reconnoiſſez qu'il eſt *véritable* dans ſes paroles, & qu'il *enſeigne la voye de Dieu dans la vérité, ſans avoir égard à qui que ce ſoit*; vous vous condamnez vous-mêmes preſentement, hypocrites, du

Hieron. ibid. Chryſoſt. in Matth. hom. 71.

Proverb. 23. 5.

refus que vous avez fait juſqu'icy de l'écouter. Car vous ſeriez par voſtre aveu propre, obligez de vous ſoumettre à celuy que vous appellez *un Maiſtre rempli* de lumiére & *de vérité*, qui conduit dans *la voye de Dieu*, ſans aucun intéreſt humain, tous ceux qui le ſuivent. Ainſi vous vous démentez ſans y ſonger ; & en prétendant ſurprendre JESUS dans ſes réponſes, vous ne voyez pas que vous eſtes pris vous-mêmes par vos paroles.

℣. 18. juſqu'au 23. *Mais* JESUS *connoiſſant leur malice, leur dit : Pourquoy me tentez-vous, hypocrites? Montrez-moy la piece d'argent qu'on donne pour le tribut. Et luy ayant preſenté un denier*, JESUS *leur dit : De qui eſt cette image, & cette inſcription? De Céſar, luy dirent-ils, &c.*

Les Phariſiens avoient donné à JESUS-CHRIST le nom de *Maiſtre*. Ils l'avoient loué d'eſtre *véritable*, & de *n'avoir nuls egards* quand il s'agiſſoit *de dire la vérité*. Cependant il les traite *d'hypocrites*, & ne répond à leurs louanges que par le reproche qu'il leur fait d'une hypocriſie honteuſe, qui conſiſtoit, ſelon ſaint Jérôme, en ce qu'ils feignoient d'eſtre autre choſe que ce qu'ils eſtoient en effet, & que le cœur ne s'accordoit point avec leurs paroles : *Hypocrita appellatur, qui aliud eſt, & aliud ſimulat : id eſt, aliud opere agit, & aliud voce pretendit.* Mais ſi l'on fait quelque attention aux paroles de JESUS-CHRIST, l'on trouvera même qu'il prouvoit admirablement ce qu'ils venoient d'avancer : car ſa conduite envers eux faiſoit bien connoiſtre que *ſans avoir aucun égard* à leurs flatteries, il eſtoit ſincére & *véritable*, & leur *enſeignoit dans la vérité la voye de Dieu*, par laquelle ils devoient marcher. Cette *voye de Dieu* *Chryſoſt. ut ſupr.*

qu'il leur enſeignoit, eſtoit *la vérité* même ; de laquelle il leur faiſoit voir qu'ils s'éloignoient par *l'hypocriſie* de leur conduite. Ainſi en les appellant des *hypocrites*, il leur découvroit tout d'un coup l'extrême oppoſition qu'ils avoient à l'amour de la vérité qu'ils louoient en luy, & leur faiſoit voir que c'eſtoit inutilement qu'ils prétendoient luy dreſſer un piége pour le ſurprendre. Car pour peu qu'ils pénétraſſent la vertu de cette parole, ils devoient eſtre couverts de confuſion, en reconnoiſſant que celuy qu'ils vouloient *tenter* comme un homme du commun, voyoit à nud le fond de leurs cœurs.

Mais quoique cette parole de JESUS-CHRIST fût ſeule capable de confondre leur orgueil, il paſſe encore plus loin, dit ſaint Chryſoſtome, & il leur ferme la bouche par une réponſe encore plus ſurprenante. Il les oblige de luy montrer *la piece d'argent qu'on avoit accoûtumé de payer pour le tribut* ; & il leur demande *de qui en eſtoit l'image & l'inſcription.* Car à l'heure même qu'ils reconnoiſſoient l'image de l'Empereur ſur cette piece, dont on payoit le tribut ordinairement, ils avouoient leur aſſujettiſſement à ſon empire ; & par conſéquent ils ne pouvoient refuſer de le reconnoiſtre pour leur Souverain, en luy payant le tribut, qui eſtoit la marque de ſa ſouveraineté. JESUS-CHRIST n'ignoroit pas de qui eſtoit & l'image & l'inſcription de cette piece d'argent lorſqu'il le leur demande : mais il vouloit, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, les convaincre de leur devoir, par la réponſe même qu'ils luy firent. Ainſi dans l'inſtant qu'ils luy eurent répondu que cette inſcription & cette image eſtoit de *Céſar* ; c'eſt-

à-dire, de Tibére qui régnoit alors; car depuis Céſar qui s'empara le premier de l'Empire, tous les Empereurs portérent le même nom; le Fils de Dieu leur repliqua: *Rendez donc à Céſar ce qui eſt à Céſar, & à Dieu ce qui eſt à Dieu.*

Ce ne ſont pas deux choſes incompatibles de rendre aux hommes ce qu'on leur doit, & à Dieu ce qui luy eſt dû. Le payement du tribut n'a rien en ſoy qui répugne à la loy divine; puiſqu'au contraire ſaint Paul réglant les devoirs des Chreſtiens à l'égard des Princes, leur ordonne d'y *eſtre ſoumis par* le devoir de *leur conſcience*, & de *rendre à tous ce qui leur eſt dû; le tribut, à qui ils devoient le tribut; les impoſts, à qui ils devoient les impoſts; la crainte, à qui ils devoient de la crainte; l'honneur, à qui ils devoient de l'honneur.* Ainſi JESUS-CHRIST ordonnant aux Phariſiens de rendre à Céſar ce qui eſtoit à Céſar, il leur apprenoit, dit ſaint Jérôme, à ne luy pas refuſer la piece d'argent qu'il exigeoit pour le tribut, & où ſon image eſtoit empreinte, comme la marque de ſon empire ſur eux. Et en ajoûtant: *Rendez à Dieu ce qui eſt à Dieu*; il les obligeoit de luy payer ce que la loy ordonnoit touchant les dixmes, les prémices, les oblations, & les victimes; ſelon l'exemple qu'il en donna le premier, lorſqu'il paya d'une part le tribut pour ſoy & pour Pierre; & que de l'autre il voulut eſtre racheté dans le temple comme les autres enfans après ſa naiſſance, en accompliſſant la loy & la volonté de ſon Pére en toutes choſes. Or ces deux devoirs doivent eſtre tellement joints enſemble, dit ſaint Chryſoſtome, que nous ne rendions à Céſar ce qui luy eſt dû, qu'autant que ce que nous devons à Dieu ne s'y trouvera point

Rom. 13. 5. &c.

Chryſoſt. in Matth. hom. 71.

bleſſé, ni la piété offenſée. Car il faut toûjours ſe ſouvenir que ſi l'empire du Prince ſur nous eſt marqué par le caractére de ſon image empreinte ſur les pieces de monnoye que nous luy payons; le pouvoir ſuprême de Dieu ſur les hommes, eſt marqué d'une maniére beaucoup plus auguſte dans leur ame, puiſqu'ils ſont eux-mêmes l'image de Dieu; & qu'ainſi ils ſont obligez de témoigner préférablement à tous autres, leur obéïſſance à celuy de qui & les Empereurs & tous les Princes de la terre dépendent eux-mêmes comme de leur Souverain.

Saint Hilaire admire encore dans la réponſe de JESUS-CHRIST, qu'il appelle miraculeuſe & toute céleſte, un autre ſens qui eſt auſſi d'une très-grande édification. Le Fils de Dieu a gardé, dit-il, un ſi admirable tempérament, entre le mépris qu'on eſt obligé de faire du ſiécle, & l'éloignement où l'on doit eſtre de bleſſer ce que l'on doit à Céſar; qu'il dégage de tous ſoins & de toutes inquiétudes humaines, les ames qui ſont dévouées à Dieu, lorſqu'il les oblige de rendre à Céſar ce qui luy appartient, (c'eſt-à-dire, de s'en dépouiller entiérement.) Car s'il ne reſte rien de luy en nous, nous ne ſommes plus tenus de luy rendre ce qui eſt à luy. *Si enim nihil ejus penes nos reſederit, conditione reddendi ei quæ ſua ſunt non tenebimur.* Mais ſi nous nous appliquons avec ardeur, ajoûte ce Saint, à ce qui luy appartient, & ſi nous nous abaiſſons comme des mercenaires, juſqu'à nous charger de tous les ſoins d'un patrimoine qui eſt étranger à noſtre égard; nous n'avons aucun ſujet de nous plaindre qu'on nous fait injure, lorſqu'on nous oblige de rendre à Céſar

Hilar. in Matth. can. 23.

ce qui eſt à Céſar; quoique nous ſoyons encore « plus obligez de rendre à Dieu ce qui appartient « en propre à Dieu, c'eſt-à-dire, noſtre corps, noſ- « tre ame, & noſtre volonté. Car c'eſt de luy que « viennent directement ces choſes, comme c'eſt par « luy qu'elles ſe perfectionnent de plus en plus dans « nous. Et ainſi il eſt de toute juſtice que nous nous « rendions tous entiers à celuy de qui nous tenons « & noſtre origine, & tout noſtre accroiſſement: « *Et proinde condignum eſt, ut ei ſe totum reddant, cui debere ſe recolunt, & originem, & profectum.*

L'application du Chreſtien doit eſtre donc, ſelon la penſée de ce ſaint Evêque, de ſe décharger autant qu'il peut, de tout ce qui appartient encore au ſiécle; afin qu'il puiſſe arriver à cet eſtat ſi heureux, que le ſiécle ne puiſſe plus luy rien demander, ne trouvant plus rien en luy de ce qui luy appartient. Tel eſtoit l'eſtat d'un ſaint Paul premier Ermite, d'un S. Antoine, d'un ſaint Hilarion, & de tous ces autres anciens Solitaires, qui avoient ſi parfaitement renoncé au monde & à tous les biens du monde, que le monde ne pouvoit plus rien exiger d'eux, dans ce général dépouillement de toutes choſes où ils vivoient. Mais tant qu'on vit dans le ſiécle, aſſujetti aux ſoins du ſiécle, ce Saint veut qu'on ſe regarde en quelque façon comme mercenaire, & comme attaché à la conduite d'un bien étranger, puiſqu'il n'eſt point proprement le patrimoine des enfans de Dieu. Et c'eſt en ce cas que le ſiécle, & ceux qui régnent dans le ſiécle, ont droit d'exiger des marques de ſervitude de ceux qu'ils trouvent au milieu de leur Empire.

℣. 23. juſqu'au 29. *Ce jour-là les Sadducéens qui*

nient la réſurrection, le vinrent trouver, & luy propoſérent une queſtion, en luy diſant: Maiſtre, Moïſe a ordonné que ſi quelqu'un mouroit ſans enfans, ſon frére épouſât ſa femme, & qu'il ſuſcitât des enfans à ſon frére mort. *Or il y avoit ſept fréres parmy nous, dont le premier ayant épouſé une femme, eſt mort, &c.*

Hieron. in hunc locum.

Les Phariſiens confondus par la réponſe de JESUS-CHRIST, au-lieu de ſe rendre, comme ils auroient dû à une ſageſſe ſi divine, ſe contentérent, dit ſaint Jérôme, *d'admirer* que leur malice n'eût pû trouver aucun lieu de le ſurprendre, & s'en retournérent avec leur infidélité, jointe à cet étonnement que leur cauſoit un ſi grand prodige de lumiére & de prudence: *Infidelitatem cum miraculo pariter reportantes.* Les Sadducéens ne profitérent point de leur exemple; mais ils le vinrent trouver le même jour, dans le deſſein de l'embarraſſer par une queſtion, à laquelle ils s'imaginoient qu'il luy ſeroit difficile de répondre. On a déja remarqué que les Sadducéens eſtoient une ſecte ſéparée de celle des Phariſiens, qui n'eſtoit pas en ſi grand honneur parmy les Juifs, & qui avoit des ſentimens différens, *niant la réſurrection*, & aſſurant qu'il n'y avoit ni eſprits, ni Anges. Comme ils eſtoient plus groſſiers que les autres, ils ſe bornoient à ce qui eſt corporel, & ne paſſoient pas plus loin. Ceux-cy eſtant donc venu trouver JESUS-CHRIST, feignent une hiſtoire, comme l'a crû ſaint Chryſoſtome, ou luy en rapportent une véritable, dans le deſſein de s'aſſûrer de ſa penſée touchant la réſurrection des morts, & de le convaincre qu'il ſe trompoit s'il la croyoit effectivement. Car comment pouvoir, diſoient-ils entr'eux,

Chryſoſt. in Matth. ut ſuprà.

accorder une auſſi grande contradiction qu'eſt celle, que ſept maris reſſuſcitent tous un jour, n'ayant tous enſemble qu'une ſeule femme? De qui ſera-t-elle alors la femme, ne pouvant pas l'eſtre en même-temps de tous les ſept? Ils aimoient donc mieux ſe perſuader qu'il n'y auroit point de réſurrection, ni par conſéquent de vie éternelle & de royaume des cieux; & que JESUS-CHRIST ſe trompoit viſiblement dans ce qu'il leur enſeignoit touchant cette réſurrection des morts & ce royaume éternel. Car comme ils eſtoient groſſiers & attachez à la vie des ſens, ils ne pouvoient ſe figurer l'eſtat tout ſpirituel de l'autre vie ſans toutes ces liaiſons que forme icy-bas la chair & le ſang.

Nous ne répetons point icy ce que l'on a vû ailleurs touchant cette loy de Dieu, qui ordonnoit à un frére d'épouſer la veuve de ſon frére, lorſqu'il eſtoit mort ſans avoir des enfans. Et il ſuffit de marquer icy, que le frére qui épouſoit en ce cas la veuve de ſon frére mort, eſtoit obligé de donner au premier fils qu'il avoit d'elle le nom du mort, *afin que ſon nom ne fût point effacé du milieu d'Iſraël*, comme parle l'Ecriture. Et c'eſt-là le ſens auquel on entend cette expreſſion de la loy rapportée icy; Qu'il falloit qu'il ſuſcitât une poſtérité à ſon frére: *Et ſuſcitet ſemen fratri ſuo.* *Deut. 25. 5. 6.*

V. 29. juſqu'au 34. JESUS *leur repartit: Vous eſtes dans l'erreur, ne comprenant pas les Ecritures, ni la puiſſance de Dieu. Car après la réſurrection, les hommes n'auront point de femmes, ni les femmes de maris; mais ils ſeront comme les Anges de Dieu dans le ciel. Et pour ce qui eſt de la réſurrection des morts, &c.*

On peut remarquer icy avec ſaint Jean Chry-

ſoſtome, que JESUS-CHRIST ne fait point icy de reproches à ces perſonnes, comme il en faiſoit aux Phariſiens, mais qu'il ſe contente de les inſtruire. Car quoiqu'il y eût de la malice dans leur demande, il y avoit encore plus d'ignorance. C'eſt pourquoy il ne les appelle point *hypocrites:* mais il les reprend ſeulement *d'eſtre dans l'erreur.* Or ils y eſtoient en deux maniéres; & parce qu'ils *ne comprenoient pas le* vray *ſens des Ecritures*, & parce qu'ils ne concevoient pas *quelle eſtoit la puiſſance de Dieu.* Ils ignoroient les effets que devoit produire la toute-puiſſance de Dieu dans le corps des hommes au moment de la réſurrection; parce qu'ils ne ſçavoient pas, que quoique ces corps deuſſent eſtre véritablement les corps de ceux qui reſſuſciteroient, ils deviendroient néanmoins, ſelon ſaint Paul, par la vertu de la réſurrection, comme des corps ſpirituels, à cauſe de l'impaſſibilité, de l'agilité & de l'immortalité dont ils jouiroient alors. Ce ſeront à la vérité les mêmes membres, & ce ſera la même chair qu'on avoit avant ſa mort. Mais & ces membres & cette chair eſtant alors délivrez de toutes les ſuites funeſtes du péché, & entiérement purifiez, participeront à la ſouveraine béatitude de leurs ames d'une maniére ſi admirable, que le Fils de Dieu compare les hommes dans cet eſtat aux Anges mêmes. Car il n'y aura plus rien dans leurs membres & dans leur chair, qui ne ſoit parfaitement aſſujetti à leur ame; comme leur ame ſera elle-même parfaitement aſſujettie à ſon Dieu, eſtant alors comme enyvrée de ſon amour, & toute abyſmée dans la vûë de l'excès de ſa bonté. *Ils ſeront* donc *comme les Anges de Dieu dans le ciel*, en ce qui regarde

Hieron. in hunc locum.

1. *Cor.* 15. 42. 44.

l'immortalité, la béatitude & une parfaite pureté; mais non en ce qui regarde la chair, dit saint Auguſtin; puiſque celuy qui créa au commencement l'un & l'autre ſexe, les rétablira dans cet eſtat parfait au temps de la réſurrection: *Qui ergo utrumque ſexum inſtituit, utrumque reſtituet.... Æquales utique erunt Angelis immortalitate ac fœlicitate, non carne.* Voilà ce que JESUS-CHRIST voulut faire entendre aux Sadducéens, lorſqu'il leur dit, Qu'ils ne comprenoient pas *quelle eſtoit la puiſſance du Seigneur* dans le miracle de la réſurrection des morts. *Auguſt. civit. Dei lib. 22. cap. 17.*

Quant à l'autre choſe qui regardoit *l'intelligence des Ecritures* touchant cette même vérité, qu'ils ne croyoient pas; il leur fait connoiſtre *l'erreur dans laquelle ils eſtoient*, lorſqu'il les confond par l'autorité de Moïſe même, dont ils s'eſtoient appuyez. Car il les fait ſouvenir de *ce que Dieu avoit dit*, en parlant à cet ancien légiſlateur du peuple Juif: *Je ſuis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, le Dieu de Jacob.* Et il en tire auſſi-toſt cette conſéquence, Que *Dieu n'eſtoit point le Dieu des morts, mais des vivans*; c'eſt-à-dire, qu'il falloit que les ames de ces trois ſaints Patriarches fuſſent encore vivantes devant Dieu, & dans l'attente de la réſurrection de leurs corps; puiſqu'il y avoit deux cens ans que le dernier de ces Patriarches eſtoit mort quand le Seigneur déclaroit qu'il eſtoit leur Dieu. Car, comme dit ſaint Hilaire, ceux dont le Seigneur diſoit qu'il eſtoit leur Dieu, avoient donc un Dieu. Or ils ne pouvoient l'avoir s'ils n'eſtoient pas. Car dans la nature il faut neceſſairement qu'une choſe ſoit & ſubſiſte, pour qu'une autre ſoit à elle. Ainſi il n'y a que ceux qui ſont vrai- *Exod. 3. 6.* *Hilarius in Matth. can. 23.*

ment & qui ſubſiſtent, qui ayent le Seigneur pour Dieu. Et comment, dit le même Saint, pourroit-on nier que ceux-là ſoient & ſeront éternellement, de qui celuy qui eſt éternel déclare qu'il eſt le Dieu ? *Et quomodo eſſe illi, futurique ſemper negabuntur, quorum ſe eſſe profiteatur æternitas ?*

Hieron. in hunc locum.

Saint Jérôme fait cette réfléxion ſur le paſſage que JESUS-CHRIST cite icy pour réfuter les Sadducéens, Qu'il ſemble qu'il auroit pû ſe ſervir d'autres paſſages de l'Ecriture beaucoup plus clairs pour prouver la vérité de la réſurrection, tel qu'eſt celuy-cy : *Vos morts vivront, & ceux qui ont eſté tuez reſſuſciteront* ; & cet autre : *Pluſieurs de ceux qui dorment dans la pouſſiére de la terre ſe réveilleront ; les uns pour la vie éternelle, & les autres pour eſtre éternellement en opprobre.* Mais parce que les Sadducéens reconnoiſſoient l'authorité des cinq livres de Moïſe, & rejettoient au contraire ceux des Prophetes, il eût eſté contre la raiſon d'employer pour les convaincre, l'autorité de cés Prophetes qu'ils n'admettoient point. Remarquez donc avec ſaint Jean Chryſoſtome, que Dieu ne dit pas : J'eſtois, mais : *Je ſuis le Dieu d'Abraham*, &c. c'eſt-à-dire, de ceux qui ſont encore & qui vivent. Car comme Adam, quoique vivant dans le corps, eſtoit néanmoins déja mort aux yeux de Dieu par un effet de ſa condamnation, dès qu'il eut mangé du fruit défendu ; ces ſaints Patriarches au contraire, quoique morts dans le corps, eſtoient néanmoins déja vivans aux yeux de Dieu par un effet de la promeſſe qu'il leur avoit faite de la réſurrection. Et c'eſt en quoy conſiſtoit auſſi une partie de la force de cet argument que JESUS-CHRIST employoit contre les Sadducéens. Car

Iſai. 26. 19. Daniel. 12. 2.

Chryſoſt. in Matthæum. 71.

comme

comme en effet on entend, qu'un homme eſt vivant, lorſque ſon ame eſt jointe à ſon corps; Dieu déclarant, qu'il *eſt le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Iſaac, le Dieu de Jacob*; & qu'il *n'eſt pas le Dieu des morts, mais des vivans*; JESUS-CHRIST ſe ſert très-ſolidement de ce paſſage, pour faire comprendre, que les corps de ces Patriarches devoient donc reſſuſciter: car ſi leurs corps demeuroient éternellement dans le tombeau, ils ne ſeroient, pour parler ainſi, qu'à demy-vivans, puiſqu'une partie d'eux-mêmes ſeroit périe, & rentrée dans le néant. Mais ils vivoient devant luy, par la foy de la réſurrection, comme ſaint Paul dit; Que nous ſommes déja ſauvez par l'eſperance: *Spe enim ſalvi facti ſumus.* *Theophil. in Marc. cap. 12.* *Rom. 8. 24.*

Que ſi les Sadducéens *eurent* ſeulement *la bouche fermée* par la réponſe de JESUS-CHRIST; comme il eſt marqué enſuite, & s'ils ne profitérent point de leur propre confuſion pour leur ſalut; imitons au moins l'humble diſpoſition de ces peuples, dont il eſt dit; *Qu'entendant ces paroles du Sauveur, ils eſtoient dans l'admiration de ſa doctrine.* Admirons donc avec eux, & imitons par avance, autant qu'il nous eſt poſſible, cet eſtat d'une pureté angélique, où nous devons eſtre après la réſurrection. Nous ne *recueillerons*, comme dit ſaint Paul, que *ce que nous aurons ſemé. Or celuy qui ſeme dans ſa chair*; c'eſt-à-dire, qui ſuit les paſſions de la chair, *recueillera de la chair la corruption & la mort: mais celuy qui ſeme dans l'eſprit*; c'eſt-à-dire, qui agit & ſe conduit d'une maniére pure & ſpirituelle, *recueillera de l'eſprit la vie éternelle.* C'eſt par cette vie de l'eſprit, cette vie évangélique, cette vie digne des eſprits céleſtes, *Gal. 6. 8.*

que nous pourrons nous rendre dignes *d'eſtre* un jour *comme les Anges de Dieu dans le ciel:* C'eſt en pratiquant, autant que l'infirmité humaine le
1. *Cor.* 7. 29. peut permettre, ce que dit ſaint Paul; Que *ceux mêmes qui ont des femmes, ſoient comme n'en ayant point; ceux qui achetent, comme ne poſſedant point; ceux qui uſent de ce monde, comme n'en uſant point. Car le temps eſt court*, comme il dit encore; *& la figure de ce monde paſſe.*

℣. 34. juſqu'au 41. *Mais les Phariſiens ayant appris qu'il avoit fermé la bouche aux Sadducéens, s'aſſemblérent; & l'un d'eux, qui eſtoit Docteur de la loy, vint le tenter, en luy faiſant cette queſtion: Maiſtre, quel eſt le grand commandement de la loy?* JESUS *luy répondit: Vous aimerez le Seigneur voſtre Dieu de tout voſtre cœur, &c.*

Cette preuve toute nouvelle, que JESUS-CHRIST venoit de donner aux Sadducéens de ſa profonde ſageſſe, ne ſervit qu'à augmenter la fureur des Phariſiens. Cependant il ſemble que ce Docteur de la loy, qui eſtoit d'entr'eux, ne vint pas tant *le tenter* à mauvais deſſein, que faire épreuve de cette ſcience ſi divine que l'on admiroit
Marc. 12. 28. 32. 34. dans tous ſes diſcours. Car il eſt marqué dans un autre Evangeliſte, qu'il s'approcha du Sauveur, *après avoir vû qu'il avoit ſi bien répondu aux Sadducéens*; & que JESUS-CHRIST ayant répondu auſſi à ſa queſtion, il loua fort la réponſe de JESUS-CHRIST, & mérita qu'il luy dît; Qu'il *n'eſtoit pas éloigné du royaume de Dieu.* C'eſt ce qui a donné lieu à d'habiles Interpretes, de juger favorablement de l'intention de ce Docteur, quoique ceux qui l'accompagnoient ne fuſſent pas diſpoſez de même à l'égard de JESUS-CHRIST.

Saint Chrysostome cependant a cru, qu'il parla d'abord au Sauveur avec un mauvais dessein, & dans l'esperance que JESUS-CHRIST pourroit entreprendre de reformer quelque chose au premier commandement qui engageoit à un amour si parfait de Dieu, parce qu'il se p. étendoit Dieu luy-même : mais que la réponse du Sauveur le toucha, & le fit parler ensuite de telle sorte qu'il mérita même ses louanges. Quoy qu'il en soit, il demande à JESUS-CHRIST, *quel estoit le grand commandement de la loy*. Quelques-uns ont cru que c'estoit une question qui pouvoit estre agitée alors. Et il semble effectivement que cette demande estoit assez naturelle, en un temps comme celuy de l'ancienne loy, qui estoit plutost le temps de la crainte que de l'amour, & où, quoique les Israëlites eussent reçu ce commandement de la charité, ils s'attachoient bassement aux promesses des biens de la terre, sans songer presque à ceux du ciel. JESUS-CHRIST luy répond donc, Que *le grand commandement* ; c'est-à-dire, comme il l'explique, *le plus grand* estoit *le premier*, qui obligeoit *à aimer Dieu de tout le cœur, de toute l'ame, & de tout l'esprit*. On a déja expliqué ailleurs ce commandement, & on a fait voir par saint Augustin ; Qu'aimer Dieu de cette sorte, c'est rapporter toutes les pensées de son esprit, tous les mouvemens de son cœur, & toutes les actions de sa vie à celuy de qui on tient, & son esprit & son cœur & sa propre vie. Ainsi, selon la pensée du même Saint, tout l'homme, pour le dire ainsi, est obligé par ce précepte d'aimer Dieu ; c'est-à-dire, qu'il ne doit point y avoir aucune partie, ni dans l'homme, ni dans toute l'étenduë de la vie

Chrysost. in Matth. hom. 72.

Bed. in Marc. 12.

Deut. 6.

S. Aug. de Doctr. Christ. l. 1. c. 22.

de l'homme, qui ne soit remplie de l'amour de Dieu. Au moment donc, ajoûte ce Pére, que quelque objet se presente à nostre esprit pour luy demander nostre amour, il doit estre comme absorbé en cet amour dominant qui regne en nous, & rapporté uniquement à cet objet souverain, où se porte toute l'impétuosité de nostre cœur : *Illuc rapiatur, quò totus dilectionis impetus currit.* C'est pour cela que le Fils de Dieu dit à ce Docteur, que le commandement *d'aimer Dieu estoit le premier & le plus grand* ; parce que c'est à celuy-là que tous les autres doivent estre rapportez.

Chrysost. in Matth. hom. 72. Saint Chrysostome demande, pourquoy JESUS-CHRIST parlant du second précepte qui nous oblige *à aimer nostre prochain comme nous-mêmes*, dit, qu'il est *semblable* au premier. Et il répond, que c'est parce qu'il en est comme l'effet & la suite naturelle. Car nous ne devons aimer nostre prochain que par un effet de l'amour que nous portons à Dieu même. Et quiconque aime son prochain, comme il y est obligé, doit le porter de tout son pouvoir, dit saint Augustin, à aimer aussi luy-même Dieu de tout son cœur, de toute son ame & de toutes ses forces. Car c'est ainsi, qu'en aimant les autres, comme il s'aime soy-même, il rapporte tout l'amour qu'il a pour soy & pour eux, à cet amour souverain qu'il a pour Dieu, qui ne souffre point qu'on détourne aucun ruisseau de sa source, & qu'elle soit diminuée par ce partage : *Totam dilectionem sui & proximi refert in illam dilectionem Dei, quæ nullum à se rivulum duci extrà patitur, cujus derivatione minuatur.*

August. Soliloq. l. 3. c. 18.

Si donc, aimer Dieu, c'est aimer le prochain, selon ce que JESUS-CHRIST dit à saint Pierre ;

Si vous m'aimez, paiſſez mes brebis; & ſi l'amour du prochain fait garder les autres commandemens, ſelon cette déclaration de l'Apoſtre; Que *l'amour qu'on a pour le prochain ne ſouffre point qu'on luy faſſe aucun mal*; concluons avec ſaint Jean Chryſoſtome, que c'eſt avec très-grande raiſon que JESUS-CHRIST dit; Que *toute la loy & les Prophetes ſont renfermez dans ces deux commandemens.* Si l'on demande preſentement qui eſt ce *prochain*, que Dieu nous oblige d'aimer comme nous-mêmes; il paroiſt que les Juifs l'ont entendu ſeulement des perſonnes de leur nation, ou de leur Religion, puiſqu'ils regardoient tous les autres peuples, comme étrangers & entiérement ſéparez d'eux. Mais depuis l'établiſſement de la loy nouvelle, les diſciples de JESUS-CHRIST ont regardé tous les hommes, & même leurs ennemis, comme leur prochain, & comme pouvant jouir avec eux du même bien ſouverain dont ils jouiſſent eux-mêmes. Et c'eſt à ce ſens, que nous pouvons rapporter ce que ſaint Hilaire dit ſur ce ſujet; Que par ce prochain, on ne doit point en entendre d'autre que JESUS-CHRIST même: *Nam de proximo frequenter admonuimus, non alium intelligendum eſſe, quàm Chriſtum.* Car ſi on vouloit entendre par là ſeulement la perſonne du Fils de Dieu fait homme pour l'amour de nous, il eſt bien viſible, que nous ne devons pas nous contenter, *de l'aimer comme nous-mêmes.* Mais ſi l'on entend tous ſes membres, ou tous ceux qui le peuvent devenir; comme il nous eſt incertain, qui ſont ceux qui doivent luy appartenir un jour, lors même qu'ils ſont encore ſes ennemis; nous devons nous rendre les imitateurs de ſa charité.

Chryſoſt. ut ſupr. Joan. 21. 16.

Rom. 13. 10.

Hilar. in Matth. can. 23.

Elle a eſté juſqu'à cet excès, que lors même que
Rom. 5. 10. nous eſtions, comme dit ſaint Paul, les ennemis de Dieu ſon Pére, il nous a reconciliez avec luy, en mourant pour nous.

Luc. 10. 30. Il eſt vray que les ſaints Péres ont repreſenté le Samaritain, comme l'image du véritable *prochain*, & en même-temps comme la figure de JESUS-CHRIST. Mais ils nous ont ſeulement par là fait entendre, que JESUS-CHRIST, dans ſon Incarnation, s'eſt conduit à l'égard de tous les hommes bleſſez à mort par la malice du démon, comme ce Samaritain & cet étranger nous eſt repreſenté avoir agi à l'égard de l'homme, que les voleurs avoient bleſſé ſi mortellement: car il a paru véritablement comme étranger à l'égard des hommes, lorſque les ſiens mêmes, com-
Joan. 1. 11. me dit ſaint Jean, *refuſérent de le recevoir:* & cependant il ne laiſſa pas de faire éclatter envers eux toutes les richeſſes de ſa bonté, & de leur montrer qu'il eſtoit vraiment & leur *prochain* & leur frere. Or en agiſſant de cette ſorte, il nous a donné le plus grand exemple de la charité, avec laquelle nous devons nous autres traiter, comme noſtre prochain, ceux mêmes qui ſemblent eſtre nos plus cruels ennemis.

℣. 41. juſqu'à la fin du chap. *Or les Phariſiens eſtant aſſemblez,* JESUS *leur fit cette demande, & leur dit: Que vous ſemble du* CHRIST? *De qui eſt-il fils? Ils luy répondirent: De David. Et comment donc, leur dit-il, l'appelle-t-il en eſprit, ſon Seigneur, par ces paroles: Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Aſſeyez-vous à ma droite, &c.*

On a vû auparavant ce que ſignifie cette cir-
Vers. 34. conſtance que *les Phariſiens eſtoient* alors *aſſem-*

blez : car il eſt marqué aſſez viſiblement, que c'eſtoit contre JESUS-CHRIST ; & que la confuſion que les Sadducéens avoient reçuë par ſa réponſe, les porta à conſpirer tout de nouveau pour le ſurprendre, en quelque maniére que ce pût eſtre. Et il paroiſt par ſaint Marc, que ce fut dans le temple qu'ils s'aſſemblérent. Il jugea donc à propos, les voyant ainſi aſſemblez, de n'attendre pas qu'ils luy fiſſent de nouvelles queſtions ; mais de leur faire à eux-mêmes une demande, qu'il ſçavoit bien les devoir embarraſſer extrêmement, & leur donner lieu, ſi l'orgueil ne leur eût fermé les yeux, de reconnoiſtre qu'il eſtoit luy-même le CHRIST, & que comme tel, il eſtoit Dieu auſſi-bien qu'homme. *Que vous ſemble*, leur dit-il, *du* CHRIST ? *De qui eſt-il fils ?* c'eſt-à-dire, de qui croyez-vous qu'il doive eſtre fils ? Car il leur parloit du CHRIST, comme eſtant né, quoiqu'ils ne le cruſſent pas eux-mêmes. Et en cela il les engageoit à reconnoiſtre la vérité de la naiſſance de celuy dont il leur parloit. On a vû ailleurs, que le Fils de Dieu voulant obliger ſes diſciples à luy déclarer leurs ſentimens touchant ſa perſonne, il leur demanda premiérement ce que les autres en penſoient, & leur dit enſuite : *Et vous, qui dites-vous que je ſuis ?* Mais il en uſe d'une maniére toute différente à l'égard de ces Phariſiens ; parce que s'il leur avoit demandé ouvertement, qui ils croyoient qu'il eſtoit, ils luy auroient répondu, qu'il eſtoit un ſeducteur, & un ennemi de Dieu. Après donc qu'ils luy eurent dit, que le CHRIST devoit eſtre *le fils de David ;* voyant qu'ils parloient du CHRIST comme d'un pur homme, il les con-

Marc. 12. 35.

Matth. 16. 13. *Chryſoſt. in Matth. hom.* 72.

fondit par un paſſage de David même, en leur oppoſant ce que ce Prophete avoit dit du CHRIST, pour prouver qu'il eſtoit Dieu, & non pas ſeulement homme. *Comment donc*, leur répliqua JESUS-CHRIST, *David l'appelle-t-il en eſprit ſon Seigneur?* c'eſt-à-dire, Comment ce Prophete, animé de l'Eſprit de Dieu, ſelon l'expreſſion de ſaint Marc, reconnoiſt-il pour ſon Seigneur celuy qui eſt ſon fils; puiſqu'un fils ne peut point eſtre appellé *le Seigneur* de ſon propre pére? Cependant voicy les paroles de ce Prophete, que le Fils de Dieu leur cite, & qu'ils ne pouvoient entendre d'un autre que du CHRIST qu'ils diſoient eux-mêmes devoir eſtre ſon Fils: *Le Seigneur a dit à mon Seigneur: Aſſeyez-vous à ma droite, juſqu'à ce que je réduiſe vos ennemis à vous ſervir de marche-pied.*

Pſ. 109. *Marc.* 12. 36.

Hilar. in Mat. can. 23.

„ Il eſtoit vray, dit ſaint Hilaire, que le CHRIST
„ devoit naiſtre de la race de David. Mais la reſſem-
„ blance du même nom de *Seigneur*, qu'on donne à
„ Dieu & au CHRIST; ce privilege d'eſtre *aſſis*
„ *à la droite* de Dieu même; & cette gloire, de voir
„ tous *ſes ennemis abbattus ſous ſes pieds*; marquoient
„ clairement, & l'unité de l'eſſence qu'il avoit avec
„ Dieu, comme *Seigneur*; & la qualité de Juge qu'il
„ poſſedoit, comme devant *eſtre aſſis à ſa droite*; &
„ la ſouveraine puiſſance qui devoit luy eſtre com-
„ mune avec luy, par *l'aſſujettiſſement de ſes enne-*
„ *mis*. Ainſi ils devoient eſtre convaincus, que dans
„ ce fils de David ſe trouveroit la ſubſtance de ce-
„ luy dont la vertu, le pouvoir ſuprême, & le princi-
„ pe eſt éternel; par ce que le Fils de Dieu demeu-
„ reroit perſonellement dans l'homme: *Ut meminiſſent in eo, qui ex David oriebatur, æterna vir-*

tutis, & poteſtatis, & originis ſubſtantiam continere, & Deum in homine manſurum.

JESUS-CHRIST au moment de ſon Incarnation, & de l'union hypoſtatique du Verbe avec l'homme, a eſté établi dans une parfaite égalité avec Dieu ſon Pére. Mais elle n'a eſté proprement déclarée qu'au temps de ſa réſurrection ou de ſon Aſcenſion, ſelon ce paſſage de l'Apoſtre, Que *Dieu a fait éclatter l'efficace de ſa force & de ſa puiſſance en la perſonne de* JESUS-CHRIST, *en le reſſuſcitant d'entre les morts, & en le faiſant aſſeoir à ſa droite dans le ciel, au-deſſus de toutes les Principautez & de toutes les Puiſſances*, &c. Qui eſt l'Ange, s'écrie ailleurs le même Apoſtre, *auquel le Seigneur ait jamais dit : Aſſeyez-vous à ma droite?* &c. Mais ajoûtons : Qui eſt l'homme qui ait jamais appellé ſon fils *ſon Seigneur?* *Ephes.* 1. 20. *Hebr.* 1. 13.

Que s'il paroiſt manifeſtement que le CHRIST devoit eſtre égal à Dieu, & parce que le roy David, dont les Preſtres convenoient qu'il devoit eſtre le fils, l'appelle luy-même *ſon Seigneur*; & parce que Dieu luy dit comme à ſon égal, de *s'aſſeoir à ſa droite*, ce qu'il n'a dit à aucun des Anges, ſelon ſaint Paul; & parce qu'il luy déclare en même-temps, que *ſes ennemis ſeroient* réduits à luy ſervir *de marche-pied*, luy eſtant parfaitement aſſujetis; ces Phariſiens eſtoient donc inexcuſables, eux qui ſe vantoient de poſſeder l'intelligence des Ecritures, de ne pas juger par la multitude des miracles de celuy qui leur parloit, par l'autorité de ſa conduite & par la ſublimité de ſa doctrine, ſouſtenuë par une ſi grande ſainteté, qu'il pouvoit eſtre luy-même le CHRIST; puiſqu'il eſtoit reconnu de tout le monde pour *fils de David*, & qu'on re-

marquoit en sa personne tous les caractéres du Messie exprimez dans les oracles des anciens Prophetes.

Il est bon de remarquer en passant, que lorsque son Pére luy dit dans le Pseaume que nous venons de citer: Asseyez-vous à ma droite *jusqu'à ce que* je réduise vos ennemis, &c. il n'entend pas qu'après qu'ils seront réduits, le Seigneur ne sera plus comme auparavant, assis à la droite de son Pére. C'est donc seulement une expression qui nous marque la patience infinie de Dieu à attendre que les ennemis de JESUS-CHRIST se convertissent. Et ceux qui auront, comme dit saint Paul, *mépriſé les richeſſes de ſa bonté, de ſa patience & de ſa longue tolérance, qui les invitoit à la pénitence*, se verront enfin assujettis sous ses pieds *au jour de la colére & de la manifeſtation du juſte jugement de Dieu.*

Rom. 2. 4.

Nous pouvons tirer, à l'exemple de saint Jérôme, de très-fortes conséquences contre les Juifs d'à present, de la demande que JESUS-CHRIST fait icy aux Pharisiens, de leur réponse, de sa replique, & enfin de ce *silence auquel* l'Evangile assure *qu'ils furent réduits, ſans qu'aucun* d'eux *oſât depuis l'interroger*; tant ils se virent confondus, & comme accablez par l'autorité si évidente de ses raisons. Il s'ensuit donc premiérement, que c'est un entestement visible aux Juifs modernes, de prétendre comme ils font, pour ne se pas rendre à l'évidence de ce passage cité par le Fils de Dieu, que le Pseaume dont il est tiré n'est pas de David, mais de Melchisédech ou d'Eliézer serviteur d'Abraham, ou de quelqu'un du temps de David. Car si l'on eût pû douter en quelque façon que David fût l'auteur du Pseaume dont il s'agit, les Pha-

risiens n'auroient pas manqué de le conteſter à JESUS-CHRIST; & il falloit bien que la choſe fût alors abſolument inconteſtable, puiſqu'ils *ne purent luy répondre en aucune ſorte.*

Il s'enſuit en ſecond lieu, que c'eſtoit encore une choſe reconnuë généralement alors, que ce paſſage s'entendoit du CHRIST, & non d'Abraham, ou de David, ou d'Ezéchias, comme pluſieurs Juifs l'ont prétendu anciennement, & que les Juifs d'aujourd'huy le ſouſtiennent à leur exemple. Car y avoit-il rien de plus facile aux Phariſiens que de faire cette réponſe à JESUS-CHRIST, s'il n'avoit eſté conſtant parmy eux, que les Juifs juſqu'alors n'avoient entendu ces paroles que du Meſſie & du CHRIST; c'eſt-à-dire, de l'oinct du Seigneur?

Il eſt important d'appuyer un peu ſur ces ſortes de remarques hiſtoriques & littérales, qui ſervent à affermir noſtre Religion contre la mauvaiſe foy de ſes ennemis; puiſque l'Egliſe, qui trouve dans l'Ecriture un grand nombre de maximes pour le réglement des mœurs des fidelles, ne néglige pas ce qu'elle peut y trouver auſſi de ſolide & de convainquant pour l'établiſſement de ſa foy contre tous ſes ennemis. Il y a eu en tout temps dans le ſein même de l'Egliſe, des eſprits ou foibles ou mal intentionnez, qui ont voulu diminuer l'autorité de pluſieurs points de noſtre Religion faute d'évidence. Et quoique cette Religion n'ait pas l'évidence pour fondement, mais au contraire la foy, qui eſt plus une lumiére du cœur que de l'eſprit, & qui eſt toûjours accompagnée d'obſcurité; l'Egliſe a eu la condeſcendance envers ſes enfans, de leur éclaircir autant qu'il luy a eſté poſſible,

les doutes qui les arreſtoient, en ſuppoſant néanmoins qu'ils n'attendoient pas à croire une vérité, qu'ils la connuſſent clairement; parce que la foy ſoumet leur eſprit à l'autorité de Dieu même, qu'ils ſçavent bien eſtre incapable de les tromper, lorſqu'il leur parle par les oracles de ſes Ecritures & par la bouche de leurs Paſteurs.

CHAPITRE XXIII.

† 11. Mardy de Carême.

1.† ALors JESUS parla au peuple & à ſes diſciples,

2. en leur diſant: Les Scribes & les Phariſiens ſont aſſis ſur la chaire de Moïſe.

3. Obſervez donc & faites tout ce qu'ils vous diſent: mais ne faites pas ce qu'ils font; car ils diſent *ce qu'il faut faire*, & ne le font pas.

Luc. 11. 46. *Act.* 15. 10.

4. Ils lient des fardeaux peſans & inſupportables, & les mettent ſur les épaules des hommes; & ils ne veulent pas les remuer du bout du doigt.

Deut. 6. 8. 11. 18. *Num.* 15. 38.

5. Ils font toutes leurs actions afin d'eſtre vûs des hommes: c'eſt pourquoy ils // por-

1. TUnc Jeſus locutus eſt ad turbas & ad diſcipulos ſuos,

2. dicens: Super cathedram Moyſi ſederunt Scribæ & Phariſæi.

3. Omnia ergo quæcunque dixerint vobis, ſervate, & facite: ſecundùm opera verò eorum nolite facere; dicunt enim, & non faciunt.

4. Alligant enim onera gravia, & importabilia, & imponunt in humeros hominum: digito autem ſuo nolunt ea movere.

5. Omnia verò opera ſua faciunt, ut videantur ab hominibus:

6. *l.* étendent leurs phylactéres.

dilatant enim phylacteria sua, & magnificant fimbrias.

tent *les paroles de la loy écrites dans* des bandes de parchemin plus larges que les autres, & ont aussi des franges plus longues.

6. Amant autem primos recubitus in cœnis, & primas cathedras in synagogis,

6. Ils aiment les premiéres places dans les festins, & les premiéres chaires dans les synagogues. *Marc.* 12. 39. *Luc.* 11. 43. 20. 46.

7. & salutationes in foro, & vocari ab hominibus Rabbi.

7. *Ils aiment* qu'on les saluë dans les places publiques, & que les hommes les appellent Maistres.

8. Vos autem nolite vocari Rabbi: unus est enim magister vester; omnes autem vos fratres estis.

8. Mais pour vous, ne desirez point qu'on vous appelle Maistres; parce que vous n'avez qu'un seul maistre //, & que vous estes tous fréres. *Jacob.* 3. 1.

9. Et patrem nolite vocare vobis super terram: unus est enim Pater vester, qui in cœlis est.

9. N'appellez aussi personne sur la terre vostre pére; parce que vous n'avez qu'un Pére qui est dans les cieux. *Malachi.* 1. 6.

10. Nec vocemini magistri: quia magister vester unus est Christus.

10. Et qu'on ne vous appelle point // Docteurs; parce que vous n'avez qu'un Docteur & qu'un maistre, qui est le CHRIST.

11. Qui major est vestrûm, erit minister vester.

11. Celuy qui est le plus grand parmy vous, sera vostre serviteur.

12. Qui autem se

12. Car quiconque s'éle- *Luc.* 14.

8. gr. qui est le CHRIST.

10. . Maistres. *Expl.* JESUS-CHRIST nous a voulu enseigner par là, qu'il n'y a que Dieu qui soit proprement nostre Pére, ni que JESUS-CHRIST qui soit proprement nostre Maistre & nostre Docteur.

11. 18. 14. vera ſera abbaiſſé ; & quiconque s'abbaiſſera, ſera élevé ¶.

13. Mais malheur à vous, Scribes & Phariſiens hypocrites, parce que vous fermez aux hommes le royaume des cieux : car vous n'y entrez point vous-mêmes, & vous // n'en permettez pas l'entrée à ceux qui deſirent d'y entrer.

Marc. 12. 40. *Luc.* 20. 47. 14. Malheur à vous Scribes & Phariſiens hypocrites, parce que ſous prétexte de vos longues priéres vous devorez les maiſons des veuves ; c'eſt pour cela que vous recevrez un jugement plus rigoureux.

15. Malheur à vous Scribes & Phariſiens hypocrites, parce que vous courez la mer & la terre pour faire un proſélyte // ; & après qu'il l'eſt devenu, vous le rendez // digne de l'enfer deux fois plus que vous.

16. Malheur à vous, conducteurs aveugles, qui dites : Si un homme jure par le temple, cela n'eſt rien ; mais s'il jure par l'or du temple, il eſt obligé à ſon ſerment.

exaltaverit, humiliabitur : & qui ſe humiliaverit exaltabitur.

13. Væ autem vobis, Scribæ & Phariſæi hypocritæ, quia clauditis regnum cælorum ante homines, vos enim non intratis, nec introeuntes ſinitis intrare.

14. Væ vobis, Scribæ & Phariſæi hypocritæ, quia comeditis domos viduarum, orationes longas orantes : propter hoc amplius accipietis judicium.

15. Væ vobis, Scribæ & Phariſæi hypocritæ : quia circuitis mare & aridam, ut faciatis unum proſelytum : & cùm fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo quàm vos.

16. Væ vobis, duces cæci, qui dicitis : Quicunque juraverit per templum, nihil eſt : qui autem juraverit in auro templi, debet.

13. *l.* n'en permettez pas l'entrée à ceux qui y entrent.
15. *expl.* aſſocié à la Religion des Juifs.
Ibid. l. enfant de la geſne.

17. Stulti & cæci: Quid enim majus eſt, aurum, an templum quod ſanctificat aurum?

17. Inſenſez & aveugles que vous eſtes, lequel doit-on plus eſtimer, ou l'or, ou le temple qui ſanctifie l'or?

18. Et quicunque juraverit in altari, nihil eſt: quicunque autem juraverit in dono, quod eſt ſuper illud, debet.

18. Et ſi un homme, *dites-vous*, jure par l'autel, cela n'eſt rien; mais quiconque jure par le don qui eſt ſur l'autel, eſt obligé à ſon ſerment.

19. Cæci: Quid enim majus eſt, donum, an altare quod ſanctificat donum?

19. Aveugles que vous eſtes, lequel doit-on plus eſtimer, ou le don, ou l'autel qui ſanctifie le don?

20. Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, & in omnibus quæ ſuper illud ſunt.

20. Celuy donc qui jure par l'autel, jure par l'autel & par tout ce qui eſt deſſus.

21. Et quicunque juraverit in templo, jurat in illo, & in eo qui habitat in ipſo.

21. Et quiconque jure par le temple, jure par le temple & par celuy qui y habite.

22. Et qui jurat in cælo, jurat in throno Dei, & in eo qui ſedet ſuper eum.

22. Et celuy qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu, & par celuy qui y eſt aſſis.

23. Væ vobis, Scribæ & Phariſæi hypocritæ: qui decimatis mentham, & anethum, & cyminum, & reliquiſtis quæ graviora ſunt legis, judicium & miſericordiam & fidem: hæc oportuit facere, & illa non omittere.

23. Malheur à vous, Scribes & Phariſiens hypocrites, qui payez la dixme // de la mente, de l'aneth & du cumin, & qui avez abandonné ce qu'il y a de plus important dans la loy, ſçavoir, la juſtice, la miſéricorde & la foy. C'eſtoit-là les choſes qu'il falloit pratiquer, ſans

Luc. 11. 42. *Mich.* 6. 8. *Zachar.* 7. 9.

23. *expl.* des moindres herbes.

néanmoins omettre les autres.

24. Conducteurs aveugles, qui avez grand soin de passer *ce que vous beuvez*, de peur d'avaler un moucheron, & qui avalez un chameau.

24. Duces cæci, excolantes culicem, camelum autem glutientes.

25. Malheur à vous, Scribes & Pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez le dehors de la coupe & du plat, & que vous estes au-dedans pleins de rapine & d'impureté.

25. Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ, quia mundatis quod deforis est calicis & paropsidis: intus autem pleni estis rapinâ & immunditiâ.

26. Pharisien aveugle, nettoyez premiérement le dedans de la coupe & du plat; afin que le dehors en soit net aussi.

26. Pharisæe cæce, munda priùs quod intus est calicis & paropsidis, ut fiat id, quod deforis est, mundum.

27. Malheur à vous, Scribes & Pharisiens hypocrites, parce que vous estes semblables à des sepulcres blanchis, qui au-dehors paroissent beaux aux yeux des hommes, mais qui au-dedans sont pleins d'ossemens de morts, & de toute sorte de pourriture.

27. Væ vobis, Scribæ & Pharisæi hypocritæ: quia similes estis sepulcris dealbatis, quæ aforis parent hominibus speciosa, intus verò plena sunt ossibus mortuorum, & omni spurcitiâ.

28. Ainsi au-dehors vous paroissez justes aux yeux des hommes; mais au-dedans vous estes pleins d'hypocrisie & d'iniquité.

28. Sic & vos aforis quidem paretis hominibus justi: intus autem pleni estis hypocrisi, & iniquitate.

29. Malheur à vous, Scri-

29. Væ vobis, Scribæ

bæ & Phariſæi hypocritæ, qui ædificatis ſepulcra Prophetarum, & ornatis monumenta juſtorum,

30. & dicitis: Si fuiſſemus in diebus patrum noſtrorum, non eſſemus ſocii eorum in ſanguine Prophetarum.

31. Itaque teſtimonio eſtis vobiſmetipſis, quia filii eſtis eorum, qui Prophetas occiderunt.

32. Et vos implete menſuram patrum veſtrorum.

33. Serpentes genimina viperarum, quomodo fugietis à judicio gehennæ?

34. Ideò ecce ego mitto ad vos Prophetas, & Sapientes, & Scribas, & ex illis occidetis, & crucifigetis; & ex eis flagellabitis in ſynagogis veſtris, & perſequemini de civitate in civitatem;

35. ut veniat ſuper vos omnis ſanguis juſtus, qui effuſus eſt ſuper terram, à ſanguine Abel juſti uſque ad ſanguinem Zachariæ

bes & Phariſiens hypocrites, qui baſtiſſez des tombeaux aux Prophetes, & ornez les monumens des juſtes,

30. & qui dites: Si nous euſſions eſté du temps de nos péres, nous n'euſſions pas eſté leurs compagnons à répandre le ſang des Prophetes.

31. Ainſi vous vous rendez témoignage à vous-mêmes, que vous eſtes les enfans de ceux qui ont tué les Prophetes.

32. Achevez donc auſſi de combler la meſure de vos péres.

33. Serpens, races de vipéres, comment pourrez-vous éviter d'eſtre condamnez au feu de l'enfer? *Supra 3. 7.*

34. C'eſt pourquoy † je m'en vais vous envoyer des Prophetes, des Sages, & des Scribes, & vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres; vous en fouetterez d'autres dans vos ſynagogues, & vous les perſécuterez de ville en ville; † Saint Eſtienne premier Martyr.

35. afin que tout le ſang innocent qui a eſté répandu ſur la terre, retombe ſur vous depuis le ſang d'Abel le juſte, juſqu'au ſang de Zacharie fils *Gen 4. 8. Hebr. 11. 4.*

2. Paral. 24. 22. de Barachie //, que vous avez tué entre le temple & l'autel.

36. Je vous dis en vérité que tout cela viendra *fondre* ſur cette race qui eſt aujourd'huy.

Luc. 13. 34. 37. Jéruſalem, Jéruſalem, qui tuës les Prophetes, & qui lapides ceux qui ſont envoyez vers toy, combien de fois ay-je voulu raſſembler tes enfans, comme une poule raſſemble ſes petits ſous ſes ailes, & tu ne l'as pas voulu?

38. Le temps s'approche que voſtre maiſon demeurera deſerte.

39. Car je vous déclare que vous ne me verrez plus deſormais, juſqu'à ce que vous diſiez: Beny ſoit celuy qui vient au nom du Seigneur ¶.

filii Barachiæ, quem occidiſtis inter templum & altare.

36. Amen dico vobis, venient hæc omnia ſuper generationem iſtam.

37. Jeruſalem, Jeruſalem, quæ occidis Prophetas, & lapidas eos qui ad te miſſi ſunt, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos ſuos ſub alas, & noluiſti?

38. Ecce relinquetur vobis domus veſtra deſerta.

39. Dico enim vobis, non me videbitis amodò, donec dicatis: Benedictus qui venit in nomine Domini.

35. *expl.* Saint Jérôme dit que l'exemplaire des Nazaréens portoit: *Zacharie fils de Joïada*: ce qui paroiſt confirmé par ce qui eſt dit de ce Zacharie dans le vieux Teſtament. *Hieronym. in Matthæum lib. 4. cap. 23.*

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. juſqu'au 5. *Alors* JESUS *s'adreſſant au peuple, & à ſes diſciples, il leur dit: Les Docteurs de la loy & les Phariſiens*

ſont aſſis ſur la chaire de Moïſe. Obſervez donc & faites tout ce qu'ils vous diſent : mais ne faites pas ce qu'ils font ; car ils diſent ce qu'il faut faire, *& ne le font pas. Ils lient des fardeaux peſans & qu'on ne ſçauroit porter, &c.*

Saint Jean Chryſoſtome a remarqué que JESUS-CHRIST après avoir confondu les Phariſiens par des réponſes capables de fermer éternellement la bouche à ſes ennemis, ne leur parle plus dans la ſuite, mais *au peuple* ; parce que l'amour de la vaine gloire dont ils eſtoient poſſedez, les empeſchoit de profiter de ſes divines inſtructions. *Alors* donc, c'eſt-à-dire, lorſqu'il eut réduit au ſilence ſes adverſaires ; qu'il les eut mis hors d'eſtat d'entreprendre de le tenter de nouveau ; & qu'il eut fait voir que leur malice eſtoit ſans remede ; il ſe tourna vers le peuple, qui agiſſoit plus ſimplement, & vers ſes diſciples, pour leur apprendre la maniére dont ils devoient ſe conduire à l'égard de ceux qui s'efforçoient de tout leur pouvoir de le décrier par leurs calomnies. Le temps approchoit que l'ancienne loy devoit faire place à la loy nouvelle, par l'établiſſement de l'Egliſe, qui devoit eſtre le fruit & le prix de la mort de JESUS-CHRIST. Cependant, comme les Docteurs de la loy, & les Phariſiens, parmy leſquels il y avoit pluſieurs Preſtres, eſtoient encore, par leur dignité, les dépoſitaires & les interpretes de la loy de Moïſe, JESUS-CHRIST oblige tous les Juifs à les écouter avec reſpect, & à *obſerver tout ce qu'ils leur ordonnoient.* Quelle douceur, s'écrie ſaint Jérôme, & quelle admirable bonté dans la conduite du Fils de Dieu ! Il eſt ſans ceſſe attaqué par les Phariſiens, & il ſe voit obligé à

Chryſoſt. in Matth. hom. 72.

Ibid. hom. 73.

Hieron. in hunc locum.

tous momens de repousser contr'eux-mêmes les fléches dont ils s'efforcent inutilement de le blesser. Cependant, à cause de la dignité du Sacerdoce qu'ils possédoient, il exhorte tous les peuples à se soumettre humblement à eux, en considerant non leurs œuvres, mais leur doctrine. Et la raison qu'il en rend luy-même, est qu'ils *sont assis sur la chaire de Moïse*; c'est-à-dire, qu'ils ont par leur dignité, l'autorité légitime pour enseigner & interpreter la loy. Ainsi, *faites*, leur dit-il, *tout ce qu'ils disent*; parce que, comme l'explique saint Chrysostome, ils ne disent rien d'eux-mêmes, mais seulement ce que Dieu a ordonné par Moïse : Ce qui suppose néanmoins qu'ils ne disent que ce qui est conforme à cette divine loy. *Mais ne faites pas*; ajoûte-t-il, *ce qu'ils font*. Il ne pouvoit pas, comme dit le même Saint, honorer ces Prestres, ni les rendre vénérables par la sainteté de leur vie. Mais il veut au moins qu'on les respecte, à cause de ce Siége d'honneur sur lequel ils sont assis, & de cette doctrine sainte qu'ils enseignent. Ainsi il ostoit par là aux particuliers la liberté de s'élever contre les ministres du Seigneur qui leur annonçoient sa loy. Il ne vouloit pas qu'ils pussent dire : Le maistre qui m'instruit est tout corrompu luy-même ; & je ne puis me resoudre de l'écouter, ni d'obéir à ce qu'il me dit. Il commande donc qu'on leur obéisse, quels qu'ils soient, sans avoir aucun égard à leurs mœurs, & dans *toutes les choses qu'ils dissent*; c'est-à-dire, comme l'entendent tous les Interpretes, dans toutes les choses qui ne se trouvent pas contraires à la doctrine de Moïse, *sur la chaire duquel ils sont assis*.

Hilar. in Matth. can. 24. Rabus. Maldon. Jansen.

Mais pourquoy, dit saint Chrysostome, le Fils de Dieu ne faisoit-il pas plutost cette ordonnance en ce qui regardoit la loy de grace, qu'en ce qui regardoit la loy de Moïse ? C'estoit, ajoûte ce Saint, parce que le temps de découvrir clairement les mysteres de la nouvelle alliance ne se devoit accomplir qu'après qu'il auroit donné sa vie sur la croix pour l'établissement de son Eglise : ce qui toutefois n'empesche pas que l'Eglise ne se serve aussi de cette ordonnance de JESUS-CHRIST, qui n'engage pas moins les fidelles à obéïr à leurs Pasteurs, dans toutes les choses qu'ils leur disent de la part de celuy dont ils sont ministres, quels qu'ils puissent estre dans leurs mœurs ; qu'elle engageoit autrefois les Juifs à obéïr à leurs Docteurs & aux Prestres de la loy. Et ce qu'il y a même d'étonnant, c'est que JESUS-CHRIST obligeoit alors ses propres disciples à obéïr à ces Prestres, comme tous les autres Juifs ; puisqu'il est marqué expressément que c'estoit à eux qu'il parloit, aussi-bien qu'au peuple. Car il falloit, comme on vient de dire, que l'hostie divine de la loy nouvelle fust offerte, & que le grand sacrifice de la croix fust consommé en la personne de l'Agneau sans tache, avant qu'on fust dispensé de l'obéïssance qui estoit dûë aux ministres de la loy de Moïse. *Chrysost. in Matth. hom. 73.*

Mais le Fils de Dieu avoit encore une raison particuliére, pour engager tous les Juifs au respect dû à la dignité des Prestres & des Docteurs de la loy. Car comme il alloit reprendre en eux très-fortement beaucoup de crimes, il vouloit d'abord prévenir les peuples contre la pensée qu'ils auroient euë, que cela les dispensoit de leur

obéïr dans les choſes qui regardoient leur miniſtére. Que ſi l'on demande pourquoy donc il les condamnoit, on peut répondre avec ſaint Jean Chryſoſtome, Que c'eſtoit pour empeſcher que le peuple ne tombaſt comme eux dans le précipice, & qu'il ne concluſt très-fauſſement, que puiſqu'ils devoient les écouter, ils eſtoient auſſi obligez de les imiter. Ainſi l'honneur même qu'il veut que les Juifs leur rendent, tourne à la propre confuſion de ces maiſtres corrompus, puiſqu'il fait voir en même-temps, en condamnant le déréglement de leur conduite, qu'on ne peut les imiter ſans ſe perdre. Et comme il ſçavoit d'ailleurs que la cauſe principale qui empeſchoit tous les Phariſiens de croire en luy, eſtoit leur orgueil, leur jalouſie, & les autres vices qui s'oppoſoient dans leur cœur à la verité qu'il leur annonçoit; il inſpire une grande horreur de tous ces vices, en les découvrant comme les obſtacles les plus dangereux, & les plus contraires à la pureté de la foy.

Chryſoſt. ut ſupr. La premiere choſe que le Fils de Dieu condamne dans les Phariſiens, eſt de *dire* ce qu'il faut faire, & de *ne le faire pas*. Quiconque viole la foy eſt coupable : mais nul ne l'eſt davantage que celuy qui la viole, eſtant engagé par ſa dignité à en inſtruire les autres : car il commet une double, & même une triple faute ; premiérement, parce qu'il viole la loy ; ſecondement, parce qu'au-lieu de régler les autres, comme il y eſt obligé, il ſe dérégle luy-même ; troiſiémement, parce que ſon exemple cauſe un mal d'autant plus grand, que ſa dignité le rend plus conſidérable. C'eſt donc avec très-grande raiſon, que JESUS-

CHRIST avertit les peuples & ſes diſciples auſſi, de n'imiter pas les Phariſiens, quoiqu'ils fuſſent obligez d'obſerver ce qu'ils leur diſoient de la part de Dieu : car il eſtoit tout à fait à craindre que l'autorité de leur exemple n'en entraînaſt pluſieurs, par le penchant malheureux qu'ont les hommes vers le mal.

La ſeconde choſe que le Sauveur blâme dans ces Phariſiens, eſt la rigueur exceſſive avec laquelle ils exigeoient du peuple de Dieu qu'il obſervaſt une infinité de traditions très-onereuſes, en même-temps qu'ils s'en exemtoient eux-mêmes par une délicateſſe inconcevable. C'eſt ce qu'il entend lorſqu'il ajoûte, Qu'ils *lioient des fardeaux peſans & inſupportables, & les mettoient ſur les épaules des hommes, ſans vouloir les remuer du bout du doigt*, & leur en adoucir la peſanteur, en les aidant par leur exemple & par leurs conſeils, à les porter plus aiſément. Ainſi, ſoit que JESUS-CHRIST parle ſeulement icy de ces ſortes de traditions, ſoit qu'il parle encore de la multitude des préceptes de la loy ancienne, que ſaint Pierre appelle un joug, que ni ſes péres, ni luy *n'avoient pû porter* ; il leur fait, ſelon la remarque de ſaint Chryſoſtome, un double reproche, & découvre un double mal dans leur conduite. Le premier eſt, qu'ils avoient trop de dureté envers les autres ; & le ſecond, qu'ils uſoient d'un trop grand ménagement pour eux-mêmes : au-lieu qu'un charitable Paſteur doit eſtre auſſi rigoureux envers ſoy-même, que doux à l'égard de ceux qu'il gouverne. *Act.* 15. 10.

℣. 5. 6. 7. *Ils font toutes leurs actions, afin d'eſtre vûs des hommes : c'eſt pourquoy ils portent ſur leurs*

habits des bandes de parchemin plus larges que les autres, & ont aussi des franges plus longues. Ils aiment les premières places dans les festins, &c.

Hieron. in hunc loc.

Quiconque fait donc ses actions, dit saint Jérôme, afin d'estre vû des hommes, c'est-à-dire, afin d'en estre loué, est un véritable Pharisien, qui ne recherche que la vaine complaisance dans ce qu'il fait. Ce que JESUS-CHRIST remarque icy de ces *bandes de parchemin*, est une preuve de cette sotte vanité des Pharisiens. Le Seigneur avoit ordonné à son peuple de lier les préceptes de la loy dans sa main, & de les tenir continuellement devant ses yeux. Et il entendoit par là, selon les Péres, qu'ils devoient les accomplir dans leurs actions, & les avoir jour & nuit devant les yeux de leur cœur, pour les méditer & les suivre, comme la régle de leur conduite. Mais les Pharisiens interprétant grossiérement cette ordonnance, écrivoient le Décalogue sur des membranes ou des bandes de parchemin, qu'ils portoient en forme de couronne sur leur front, & autour de leur bras ; & ils croyoient accomplir ainsi ce que Dieu leur ordonnoit. Mais afin de se distinguer des autres, ils portoient ces membranes beaucoup plus larges, comme pour paroistre d'autant plus religieux, qu'ils faisoient plus éclatter cette vaine ostentation d'une piété toute extérieure. Saint Jérôme dit, Que la même chose se pratiquoit encore de son temps dans les Indes, & parmy les Perses & les Babyloniens. Et il ajoûte, Que Moïse avoit aussi ordonné aux Israëlites d'avoir des *franges* au-bas de leurs manteaux, qui servissent à les distinguer des autres peuples : & que ces maistres superstitieux, comme il les ap-

pelle, c'eſt-à-dire, ces Phariſiens, cherchant à ſe faire remarquer du peuple, affectoient de porter ces franges plus larges que le reſte du commun des Juifs; que même ils y entremeſloient des pointes d'épines très-piquantes, afin que ſoit qu'ils marchaſſent, ou qu'ils fuſſent aſſis, ils en fuſſent quelquefois piquez, & que ce leur fuſt comme un avertiſſement continuel de s'appliquer à leur devoir, & au miniſtére de leur dignité. Ils auroient pû en uſer ainſi par le principe d'une piété ſolide. Mais comme le Fils de Dieu nous aſſure, qu'ils *faiſoient toutes leurs actions, afin d'eſtre vûs des hommes*, il eſt viſible que toutes ces marques éclattantes, par leſquelles ils ſe diſtinguoient des autres à l'extérieur, eſtoient ſeulement des ſignes & des effets, non d'une plus grande Religion, mais d'une plus grande vanité; ce qui les rendoit d'autant plus abominables devant Dieu, qu'ils vouloient paſſer pour de plus grands Saints devant les hommes,

Ce qu'il ajoûte; Qu'ils *aimoient les premiéres places dans les feſtins, & les premiéres chaires dans les ſynagogues, &c.* peut paroiſtre à quelques-uns, dit ſaint Chryſoſtome, aſſez peu de choſe. Mais c'eſt néanmoins, ajoûte-t-il, la cauſe de très-grands malheurs; & c'eſt ce qui a renverſé pluſieurs villes & pluſieurs Egliſes. Ainſi je ne puis, continuë ce Saint, retenir mes larmes, lorſque j'entends parler de cet amour des préſéances, & de ce deſir d'eſtre ſalué de tout le monde: car je me ſouviens en même-temps combien cette ſource ſi funeſte a produit de maux dans les Egliſes de Dieu, qu'il n'eſt pas beſoin que je raconte preſentement; puiſque les perſonnes un peu âgées « *Chryſ. in Matth. homil. 73.*

„ en ont connoissance par elles-mêmes. Et considé-
„ rez, dit-il encore, où les Pharisiens faisoient
„ éclatter davantage leur vanité. C'estoit dans les
„ synagogues, c'est-à-dire, dans les assemblées où
„ ils devoient estre plus humbles, & où ils en-
„ troient pour prescrire aux autres des régles de
„ piété. Quoique cette recherche des préséances
„ paroisse moins criminelle, quand il ne s'agit que
„ de *festins*; celuy qui est établi pour instruire tous
„ les autres, doit desirer d'estre plutost distingué
„ par sa vertu que par ces marques d'honneur,
„ non seulement dans l'Eglise, mais par tout ail-
„ leurs.

Or il faut bien remarquer, que ce que le Fils de Dieu blâmoit alors dans les Docteurs & dans les Pharisiens, estoit la recherche de ces honneurs, & non pas les honneurs mêmes. Car il est juste que les peuples respectent ceux qui sont établis en dignité parmy eux; puisque c'est l'autorité de Dieu même qu'ils révérent en leurs personnes. Mais plus on est élevé au-dessus des autres par sa dignité, plus on doit estre éloigné de l'amour de ces préséances & de ces honneurs, qui corrompt la simplicité & la pureté du cœur, dont tout le desir doit le porter à s'anéantir, pour se rendre autant qu'il luy est possible conforme à l'image de JESUS-CHRIST son divin modelle, humilié & anéanti jusqu'à la mort de la croix pour l'amour des hommes.

On voyoit d'ailleurs dans la conduite des Pharisiens, un très-grand renversement de l'esprit & de la raison, lorsqu'ils recherchoient avec tant d'ardeur les premiéres chaires dans les synagogues, eux qui, comme parle saint Hilaire, igno-

Hilar. in Matth. can. 24.

roient le ſens véritable de la loy, & n'en connoiſſoient ni les œuvres, ni la vertu, non plus que le témoignage des Prophetes, qui auroit pû les éclairer touchant le Meſſie. Ils vouloient eſtre appellez maiſtres par les hommes, eux qui rejettoient le maiſtre unique du ſalut éternel.

℣. 8. juſqu'au 13. *Mais pour vous ne deſirez point d'eſtre appellez maiſtres; parce que vous n'avez qu'un ſeul maiſtre, & vous eſtes tous freres. N'appellez auſſi perſonne ſur la terre voſtre pere; parce que vous n'avez qu'un pere qui eſt dans les cieux, &c.*

Saint Paul confirme & éclaircit cette vérité, lorſqu'il diſoit aux fidelles, pour étouffer de fâcheuſes conteſtations qui eſtoient nées parmy eux, au ſujet des différens maiſtres dont ils ſe vantoient d'eſtre les diſciples: *Quand l'un dit: Je ſuis à Paul; & l'autre: Je ſuis à Apollon, n'eſtes-vous pas encore hommes & charnels? Qu'eſt donc Paul? Et qu'eſt Apollon? Ils ne ſont que les miniſtres de celuy en qui vous avez cru.* C'eſt à cauſe de cet abus dont parle ſaint Paul, & qu'il reprocha depuis aux fidelles de Corinthe, que le Sauveur interdit à ſes diſciples tout deſir d'eſtre appellez *maiſtres, peres, & docteurs.* Il les oblige de ſe ſouvenir qu'ils *ſont tous freres*, c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de ſaint Hilaire, qu'ils ſont tous enfans *d'un ſeul pere*, qui eſt le Seigneur; Que la nouvelle naiſſance qu'ils ont reçuë, comme Chreſtiens, les éleve infiniment au-deſſus de l'origine qu'ils ont tirée de la terre, comme enfans d'Adam; Qu'ils n'ont tous enſemble qu'un ſeul maiſtre de la doctrine céleſte; & que comme Dieu doit abbaiſſer l'orgueil des ſuperbes, il éle-

1. Cor. 3. 4. 5.

Hilarius in Matth. can. 24.

vera auſſi à un haut degré de gloire les perſonnes humbles : *Quia inſolentiam Deus humilem effecturus ſit, & humilitatem elaturus in gloria.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 73. JESUS-CHRIST n'a pas néanmoins défendu par là, qu'on donne jamais à perſonne le nom de *pére*, mais il a voulu ſeulement nous faire connoiſtre qui eſt celuy à qui ce nom appartient en propre. Car de même, dit ſaint Chryſoſtome, qu'un homme qui eſt regardé comme un *maiſtre* & un *docteur*, ne l'eſt que d'une maniére très-impropre, Dieu eſtant le maiſtre ſouverain des hommes; auſſi un *pére* n'eſt appellé pére qu'improprement; puiſque c'eſt Dieu qui eſt la premiére & l'unique ſource de tous les péres, & de tous les maiſtres *Epheſ. 3. 15.* & les docteurs. C'eſt ce *Pére de noſtre Seigneur* JESUS-CHRIST, *qui eſt le principe* & le chef de tous ceux qui ſont nommez péres, ſoit dans le ciel ou dans la terre : *Ex quo omnis paternitas in cælis & in terra nominatur.* Voicy donc en quoy conſiſte la différence de ce pére unique & de ce maiſtre ſuprême, d'avec tous les autres péres & les autres maiſtres : c'eſt que Dieu ſeul eſt eſſentiellement le maiſtre & le pére de tous les hommes, & que tous ceux qui ſont maiſtres & péres dans ſon Egliſe ſont formez par luy. Ainſi quand *1. Timot. 2. 7.* ſaint Paul dit de luy-même, & qu'il aſſure avec ſerment; Qu'il eſt *le Docteur des nations en ce qui regarde la foy & la vérité*; & lorſque, ſelon la *Hieron. in hunc loc.* remarque de ſaint Jérôme, on voyoit dans la Paleſtine, & dans tous les monaſtéres de l'Egypte, les Moines ſe donner réciproquement le nom de Péres; il faut mettre une grande différence entre eſtre pére, docteur & maiſtre par ſa propre nature, comme Dieu l'eſt; & ne l'eſtre que par

communication, comme estoit saint Paul ; ou n'en recevoir le nom que par une espece d'indulgence, comme tous ces Moines. Encore donc que les enfans ne doivent pas refuser le nom de péres à ceux de qui ils sont nez, ni manquer à les honorer comme tels, selon le précepte de la loy, ils sont obligez de se souvenir principalement de celuy qui estant le pére de tous les hommes, l'est aussi de leur propre pére. C'est à luy qu'ils doivent rendre le premier honneur ; c'est à luy qu'ils sont redevables de l'obéïssance, préférablement à tous autres, comme au principe de leur estre, en qualité de créateur, & comme au principe de leur régénération, en qualité de réformateur de leur nature corrompuë par le péché.

La conclusion que JESUS-CHRIST tire de ce qu'il a dit, pour engager ses disciples à ne reconnoistre *qu'un pére*, qui est *dans le ciel*, & *qu'un maistre, qui est* JESUS-CHRIST, la sagesse de son Pére, & la vérité éternelle qui éclaire tous les hommes ; c'est que *le plus grand d'entre nous doit estre le serviteur de tous les autres*, par la véritable disposition de son cœur, qui doit luy faire regarder, dit saint Augustin, comme quelque chose de plus pénible, de commander que d'obéïr ; & que l'on sera ou plus *élevé* à proportion qu'on *se sera* plus *abbaissé*, ou plus *abbaissé*, à proportion qu'on *se sera* plus *élevé*. Rien n'est plus grand devant Dieu que l'humilité, puisqu'elle a la force d'élever jusques à Dieu ceux qui se sont abbaissez jusqu'au néant. Et rien aussi n'estoit plus puissant pour l'inspirer au cœur des hommes, que de leur en representer un effet si glorieux. L'homme a une aversion naturelle de

August. civit. Dei l. 19. c. 16.

tout ce qui tend à l'abbaiſſement. Et cependant depuis le péché, il ne mérite que l'humiliation & le mépris : mais Dieu qui eſt rempli de bonté, & qui connoiſt ſa foibleſſe, ne l'oblige à s'humilier qu'en luy promettant une ſolide & perpétuelle élevation ; & ne luy défend au contraire de s'élever, qu'en le menaçant d'une humiliation éternelle. Lors donc qu'il parloit ainſi à ſes diſciples, il leur traçoit une image de la folie des Phariſiens, qui s'élevoient avec tant d'orgueil au-deſſus des autres ; puiſque la meſure de leur élévation devoit eſtre la meſure de leur abbaiſſement. C'eſt la raiſon pour laquelle il va prononcer contr'eux toutes les malédictions, ou les menaces ſuivantes ; parce qu'il vouloit que ſi ces paroles foudroyantes n'avoient pas la force de les réveiller de leur funeſte aſſoupiſſement, elles ſerviſſent au moins à cauſer à tous les autres une grande horreur de cet orgueil diabolique, qui a mérité d'eſtre frappé des anathêmes du Fils de Dieu.

℣. 13. *Mais malheur à vous, Docteurs de la loy & Phariſiens hypocrites, parce que vous fermez le royaume des cieux devant les hommes : car vous n'y entrez point vous-mêmes, & vous n'en permettez pas l'entrée à ceux qui deſirent d'y entrer.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 74. Comme c'eſt le propre d'un Paſteur & d'un Docteur, dit ſaint Chryſoſtome, de ſauver celuy qui eſtoit preſt de ſe perdre ; c'eſt le propre auſſi d'un corrupteur & d'un empoiſonneur des ames, de perdre celuy qui eſtoit preſt de ſe ſauver. Au-lieu donc que la dignité de Preſtres & de Docteurs engageoit particuliérement ceux à qui parle le Sauveur, à porter les peuples à la vertu par leur bon exemple, ils ne leur ſervoient qu'à les

fortifier dans le mal, & qu'à les corrompre. Le Fils de Dieu voyant approcher le temps auquel il devoit quitter le monde, n'uſe plus de ménagement à l'égard de tous ces Docteurs ſuperbes & corrompus. Il les appelle en leur preſence, & en la preſence de tout le peuple, des *hypocrites*, qui trompoient le monde par une fauſſe apparence de piété. Et il en uſe de cette ſorte, afin que ſi cette confuſion publique n'avoit pas la force de les convertir, il détournaſt tout le peuple d'imiter leur exemple ſi pernicieux.

Malheur donc *à ces hypocrites*, s'écrie le Sauveur. Et pourquoy ? *Parce qu'ils fermoient le royaume des cieux devant les hommes* ; c'eſt-à-dire, parce que la jalouſie qu'ils avoient conçuë contre JESUS-CHRIST, & le deſir de ſe maintenir dans l'autorité, les portoit à empeſcher qu'on ne reconnuſt pour le Meſſie celuy que tant de Prophetes leur marquoient ſi clairement ; & à décrier avec une ſi grande fureur ſa doctrine & ſes œuvres miraculeuſes. Ainſi bien loin *d'entrer* eux-mêmes *dans le royaume des cieux*, c'eſt-à-dire, dans la foy de JESUS-CHRIST qui y conduit ; ils *ne ſouffroient pas que les autres y entraſſent*, quoiqu'ils y fuſſent diſpoſez par la grande admiration où ils eſtoient de ſa doctrine & de ſes miracles ; parce qu'ils cachoient aux peuples, dit ſaint Hilaire, l'avenement du Sauveur dans ſa chair mortelle, que les anciennes prophéties annonçoient avec une ſi grande évidence. *Hilar. in Matth. can. 24.*

℣. 14. *Malheur à vous, Docteurs de la loy, & Phariſiens hypocrites ; parce que ſous prétexte des longues prières que vous faites, vous devorez les maiſons des veuves. C'eſt pour cela que vous rece-*

vrez un jugement plus rigoureux.

Ils estoient vraiment *hypocrites* ; parce qu'ils feignoient d'estre zelez pour *la priére*, quoiqu'ils le fussent beaucoup davantage pour l'argent dont l'amour les dominoit ; & parce que sous prétexte de songer à procurer le salut des veuves, par *la longueur de ces priéres*, dont ils faisoient une vaine ostentation, ils ne tendoient qu'à s'emparer de leur bien, & à *dévorer leurs maisons. C'est* donc *pour cela*, dit JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, & pour l'injustice qu'ils commettoient envers ces veuves, en les dépouillant si indignement, & pour cette horrible hypocrisie, qui faisoit servir une apparence de vertu à l'oppression de ces personnes abandonnées ; *qu'ils recevront* du Seigneur *un jugement plus rigoureux.* Car si tout homme qui commet une action criminelle, mérite d'en estre puni, celuy, dit saint Chrysostome, qui colore sa malice d'un prétexte de piété, est digne d'un chastiment plus sévére ; puisqu'il fait servir le bien même au mal, & qu'il expose la vertu à la raillerie des hommes du siécle, en se couvrant de son apparence au dehors, pour mieux cacher la corruption qui est dans son cœur. Ce qui rendoit ces Pharisiens & ces Prestres encore plus criminels, ajoûte le même Saint, est qu'ils tiroient dequoy satisfaire leur avarice, non des grands biens des personnes riches, mais du necessaire des veuves. Car le Fils de Dieu déclare formellement dans saint Marc & dans saint Luc ; Qu'ils *dévoroient* les maisons des veuves : ce que saint Jean Chrysostome remarque exprès, pour nous faire concevoir jusqu'où alloit l'excès de leur injustice.

Chrysost. in Matth. hom. 74.

Marc. 12. 40. Luc. 20. 47.

℣. 15.

℣. 15. *Malheur à vous, Docteurs de la loy, & Pharisiens hypocrites, parce que vous courez la mer & la terre pour faire un homme Juif : & après qu'il l'est devenu, vous le rendez digne de l'enfer deux fois plus que vous.*

L'hypocrisie des Pharisiens en ce point, consistoit en ce qu'ils faisoient paroistre un zele extraordinaire, pour associer quelques idolâtres à la Religion des Juifs ; mais que ce zele n'estoit point fondé sur une vraye charité. Car après qu'ils avoient gagné quelqu'un à la vraye Religion, ils ne faisoient pas paroistre la même ardeur pour le porter à observer les divins préceptes avec cette perfection que Moïse demandoit au peuple de Dieu, lorsqu'il l'exhortoit sans cesse à accomplir de tout son cœur sa divine volonté. Ainsi cet empressement qu'ils témoignoient pour la conversion de quelque idolâtre, venoit plutost, selon la pensée des Interpretes, d'une secrette ambition, de passer pour de zelez Missionnaires Juifs ; ou même d'une secrette cupidité, qui leur faisoit envisager la conversion d'un infidelle, comme un gain pour eux, & une augmentation du profit qui leur revenoit des sacrifices, que non pas d'un zele sincére pour le salut de ces idolâtres. Aussi le reproche que le Fils de Dieu leur fait, de *rendre* ces nouveaux Juifs *dignes de l'enfer deux fois plus qu'eux*, marquoit le peu d'interest qu'ils prenoient à leur salut. Car ils estoient cause, & par leur méchant exemple, & par leurs pernicieuses traditions qui corrompoient la pureté de la loy, que ces nouveaux convertis retomboient dans l'idolatrie ; ou que s'ils persévéroient dans la Religion Judaïque, ils devenoient encore

Deuter. 30. 2.

Hieron. in hunc locum. Auth. oper. imperf. Mald.

plus corrompus qu'eux ; selon cette parole de
Chryſoſt. in Matth. hom. 74. saint Chryſoſtome ; Qu'un diſciple qui a un maiſtre excellent, s'efforce de l'imiter ; au-lieu que celuy dont le maiſtre eſt corrompu, ne ſuit pas ſeulement ſon méchant exemple, mais le ſurpaſſe en méchanceté, par cette pente effroyable que nous avons pour le mal. La malice de ces Phariſiens eſtoit donc comme montée à ſon comble ; puiſqu'au-lieu d'eſtre des guides fidelles du ſalut des peuples, ils ne retiroient les hommes d'un précipice, que pour les précipiter dans un autre abyſme.

℣. 16. juſqu'au 23. *Malheur à vous, conducteurs aveugles, qui dites : Si un homme jure par le temple, cela n'eſt rien ; mais s'il jure par l'or du temple, il eſt obligé à ſon ſerment. Inſenſez & aveugles que vous eſtes, lequel doit-on plus eſtimer, ou l'or, ou le temple qui ſanctifie l'or, &c.*

C'eſtoit-là une de ces fauſſes traditions que les Docteurs & les Phariſiens avoient introduites contre la loy du Seigneur. Et en cela ils eſtoient indignes qu'on les écoutaſt, puiſque bien loin de preſcher comme *eſtant aſſis ſur la chaire de Moïſe*, ils la profanoient par des maximes ſi oppoſées à la doctrine de ce ſaint Légiſlateur, qui eſt appellé dans l'Ecriture l'ami de Dieu, & qui avoit fait
Exod. 33. 11. toûjours paroiſtre un ſi grand éloignement de l'avarice qui les poſſédoit. JESUS-CHRIST les nomme, *des guides aveugles*, parce qu'il y avoit un aveuglement déplorable dans cette maniére d'inſtruire & de conduire les peuples : mais c'étoit un aveuglement de cupidité & de volonté ;
Hieron. in hunc locum. car pouvoient-ils ignorer que *le temple* du Seigneur ne fuſt plus conſidérable que *l'or* que l'on

offroit dans le temple ; puiſque cet or ne *devenoit ſaint*, qu'à cauſe de la ſainteté du temple même ? Et auroient-ils pû douter auſſi que l'autel ne fuſt quelque choſe *de plus grand*, que le don que l'on offroit ſur l'autel ; puiſque ce don ne *devenoit ſaint* que par la ſainteté de l'autel même ? Mais parce que ce n'eſtoit pas la crainte de Dieu, dit ſaint Jérôme, mais l'amour de l'or qui les conduiſoit en toutes choſes, ils aimoient mieux inſpirer aux peuples un grand reſpect pour la ſainteté des oblations où ils avoient intéreſt, que pour la ſainteté du lieu même que Dieu honoroit de ſa preſence, & de l'autel conſacré pour luy offrir des victimes. S'il arrivoit donc, ajoûte ce Pére, que dans quelque conteſtation, ou dans quelque affaire douteuſe, un homme juraſt par le temple, & fuſt enſuite convaincu de menſonge, il n'eſtoit point, ſelon la fauſſe tradition des Phariſiens, cenſé coupable de parjure : ou du moins ils le luy pardonnoient facilement. Mais s'il juroit par l'or & l'argent qu'on offroit aux Preſtres dans le temple, on l'obligeoit dans l'inſtant de payer la ſomme pour laquelle il avoit juré. Et il en eſtoit de même du ſerment que l'on faiſoit par l'autel, qui eſtoit par eux cenſé nul & de nulle conſéquence : au-lieu que celuy que l'on faiſoit par *le don*, ou par les oblations, c'eſt-à-dire, par les hoſties, par les victimes, & par toutes les autres choſes que l'on offroit ſur l'autel, obligeoit rigoureuſement, ſelon leurs maximes, à offrir ce que l'on avoit juré.

JESUS-CHRIST convainc tous ces faux Docteurs de folie & de fourberie, en leur faiſant voir qu'il falloit neceſſairement que ce qui *ſancti-*

fioit ou rendoit ſaint quelque choſe, fuſt plus grand que la choſe qu'il ſanctifioit. Ce qui luy fait ajoûter, Que *celuy qui jure par le temple, jure par celuy qui habite dans le temple*, c'eſt-à-dire, qui l'a choiſi pour eſtre comme le lieu de ſa demeure parmy les hommes. Car c'eſtoit en effet dans ce temple que Dieu faiſoit éclatter la gloire de ſa majeſté & de ſa puiſſance ; c'eſtoit-là qu'il vouloit eſtre honoré par la multitude des ſacrifices qu'on luy offroit, & des victimes qui luy eſtoient immolées ; c'eſtoit-là qu'il exauçoit les priéres de tous les peuples. Et il figuroit ainſi alors par l'unité de ce ſeul temple, l'unité d'une ſeule Religion, & l'unité d'un ſeul Dieu, que l'on devoit regarder, non pas comme renfermé dans cet eſpace ſi étroit du temple de Jéruſalem, luy qui remplit toute la vaſte étenduë de la terre & des cieux ; mais comme le ſanctifiant d'une maniére particuliére par des effets tout divins de ſa bonté pour les hommes.

JESUS-CHRIST confirme la même choſe par l'exemple de *celuy qui jure par le ciel* ; car celuy-là, ajoûte-il, *jure par le trône de Dieu, & par celuy qui y eſt aſſis* ; puiſque le ciel ne doit eſtre vénérable à l'homme, que par le rapport qu'il a à Dieu. Et il ne faut pas s'imaginer, ſelon la réflexion d'un Ancien, que lorſque le ciel eſt appellé *le trône de Dieu*, on doive entendre que celuy qui eſt infini par ſa nature, & qui ſe ſuffit infiniment à luy-même, ait beſoin du ciel pour ſa demeure & pour ſon trône. Mais le ciel eſt ainſi nommé, de peur que conſidérant ſa vaſte étenduë, & la pureté de ſa ſubſtance, nous ne nous figurions que c'eſt un Dieu, ou quelque

Deſponſ. ad Grac. ap. Juſtin.

choſe d'égal à Dieu. On l'appelle donc, & la maiſon, & *le trône* du Seigneur, afin que ces noms ſervent même à faire connoiſtre la différence infinie qui ſe trouve entre Dieu & le ciel qui n'eſt regardé que comme ſon trône. Car de même qu'une maiſon & qu'un trône ſont poſtérieurs & inférieurs à celuy qui les a faits, auſſi le ciel eſt infiniment inférieur à Dieu, n'eſtant que la créature de celuy qui eſt incréé, & qui a créé toutes choſes.

℣. 23. *Malheur à vous, Docteurs de la loy, & Phariſiens hypocrites, qui payez la dixme de la mente, de l'aneth & du cumin, & qui avez abandonné ce qu'il y a de plus important dans la loy, ſçavoir, la juſtice, la miſéricorde & la foy. C'eſtoit-là les choſes qu'il falloit pratiquer, ſans omettre néanmoins les autres.*

Saint Jérôme traduit cet endroit du texte ſacré de ſaint Matthieu d'une maniére toute différente : car il ne dit pas, que les Phariſiens payoient la dixme de toutes ces herbes, mais qu'ils l'exigeoient des peuples avec une grande exactitude, par un effet de leur avarice, & par rapport à leurs propres intéreſts, plutoſt qu'à la loy de Dieu, qu'ils négligeoient d'obſerver dans des choſes bien plus importantes. Cependant, comme il y avoit parmy ces Phariſiens des Lévites & des Preſtres, il y en avoit auſſi beaucoup qui ne l'eſtoient pas. Ainſi ſaint Hilaire, & d'habiles Interpretes ont entendu par ces paroles de JESUS-CHRIST, le payement même que les Phariſiens faiſoient de la dixme de ces moindres herbes, avec une exactitude ſcrupuleuſe, quoiqu'ils euſſent abandonné ce qu'il y avoit de plus important dans

Luc. 18. 12. la loy de Dieu. C'eſt ainſi que dans ſaint Luc, ce Phariſien ſuperbe, qui s'élevoit au-deſſus du Publicain, ſe vantoit en la preſence du Seigneur, de *donner la dixme de tout ce qu'il poſſedoit.* JESUS-CHRIST met donc au jour, dit ſaint Hilaire, ce qu'il y avoit de caché dans le cœur de ces Docteurs de la loy & de ces Phariſiens; & il condamne l'iniquité ſecrette de leurs volontez, lorſqu'il fait voir qu'ils n'accompliſſoient ce que la loy preſcrivoit touchant la dixme de ces herbes, qu'afin de paſſer aux yeux des hommes pour de fidelles obſervateurs de la loy. Car s'ils avoient eu une véritable volonté d'accomplir la loy de Dieu, ils ſe fuſſent attachez principalement à l'obſervation de ce qu'elle preſcrivoit de plus important, *ſans omettre néanmoins*, comme leur dit JESUS-CHRIST, ces *autres choſes*.

Hilar. in Matth. can. 24.

Or ce qu'ils devoient ſans comparaiſon regarder comme le plus important, c'eſtoit *la juſtice*, qui conſiſte à rendre au prochain ce qui luy eſt dû, ſoit dans toutes les occaſions ordinaires, ſoit dans celles où nous avons droit de le juger : c'eſtoit *la miſericorde*, qui conſiſte dans la charité, dont nous ſommes redevables envers les pauvres, les orphelins & les veuves; dans la douceur envers ceux qui nous perſécutent, & dans l'aſſiſtance que nous devons à ceux qui ſont outragez & opprimez : c'eſtoit *la foy*, qui conſiſte à regarder Dieu en toutes choſes, comme le Juge ſuprême de noſtre conduite, comme l'objet ſouverain de l'amour de noſtre cœur, comme le modelle très-parfait que nous devons imiter. Il falloit donc s'attacher principalement à ces choſes qui renferment, comme dit ſaint Chryſoſtome, la vie

Hieron. in hunc locum.

Chryſoſt. in Matth. hom. 74.

véritable de nos ames, & ce qui eſt neceſſaire pour les purifier. Mais les Phariſiens & les Docteurs de la loy, appliquez uniquement à ce qui pouvoit leur procurer une vaine eſtime parmy les hommes, & les faire regarder comme de grands obſervateurs de la loy de Dieu, ſe rendoient en quelque façon ſcrupuleux dans le payement des moindres dixmes, ſoit qu'elles fuſſent dûës, ou qu'ils le cruſſent ſeulement; & en même-temps *ils abandonnoient*, ſelon l'expreſſion de JESUS-CHRIST, l'eſſentiel de la loy: *Reliquiſtis quæ graviora ſunt legis.* Ils ne le négligeoient donc pas ſeulement, mais ils ſembloient même l'avoir oublié, comme une choſe abſolument abolie. C'eſt pour cela que le Fils de Dieu ajoûte: *Maldon. in hunc locum.*

℣. 24 *Conducteurs aveugles, qui avez grand ſoin de paſſer* ce que vous beuvez, *de peur d'avaler un moucheron, & qui avalez un chameau.*

Si c'eſt la derniere miſére à un aveugle, de croire qu'il n'a pas beſoin de guide; ce luy eſt ſans doute une horrible préſomption & la ſource des plus grands malheurs, d'entreprendre de conduire même les autres. Voicy donc ce que le Sauveur leur dit: Vous vous meſlez de conduire les peuples, vous qui eſtes dans le dernier aveuglement; puiſque vous craignez *d'avaler un moucheron*, c'eſt-à-dire, de violer la loy de Moïſe dans les moindres choſes; en même-temps que *vous avalez un chameau*, c'eſt-à-dire, que vous abandonnez ſans aucun ſcrupule ce qu'il y a de plus important dans cette loy. C'eſtoit une eſpece de proverbe parmy les Juifs, qui eſtoit très-propre pour faire ſentir à ces Phariſiens d'une maniére plus vive, l'effroyable étourdiſſement d'eſprit où ils eſtoient,

en préférant ce qui ne pouvoit estre comparé qu'à un *moucheron*, à ce qui devoit estre regardé comme un *éléphant*, à cause de la grande disproportion qu'il y avoit entre la *justice*, la *miséricorde* & la *foy*; & ces dixmes des moindres herbes.

Chrysost in Matth. hom. 74. Car en effet, comme le remarque saint Chrysostome, la loy n'avoit ordonné ces petites choses, que par rapport à ces autres beaucoup plus grandes, qui estoient la miséricorde & la justice; ensorte qu'elles devenoient inutiles à ceux qui se contentoient de les observer, en abandonnant celles pour lesquelles on les avoit établies.

℣. 25. jusqu'au 29. *Malheur à vous, Docteurs de la loy & Pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez le dedans de la coupe & du plat, & que vous estes au-dedans pleins de rapine & d'impureté. Pharisien aveugle, nettoyez premiérement le dedans de la coupe & du plat, afin que le dehors en soit net aussi, &c.*

JESUS-CHRIST fait voir par cette comparaison d'une *coupe* où l'on sert à boire, & d'un *plat* où l'on sert à manger, combien les Pharisiens se trompoient eux-mêmes, & trompoient

Hilar. in Matth. can. 24. les peuples. L'usage d'un plat ou d'une coupe, dit saint Hilaire, se tire non du dehors, mais du dedans: ainsi lorsque le dedans est sale, de quoy peut servir la netteté du dehors? *Calicis namque usus interior est: qui si obsorduerit, quid proficiet lotus exteriùs?* Il faut donc avant toutes choses, ajoûte-t-il, travailler à acquerir la pureté d'une bonne conscience, afin que ce qui n'est qu'extérieur & qui regarde le corps, soit pur aussi. C'étoit néanmoins tout le contraire qu'on remarquoit dans la conduite des Pharisiens. Ils avoient

grand ſoin de laver leur corps, & de nettoyer les vaſes dont ils ſe ſervoient; comme ſi la pureté que la loy demandoit d'eux euſt conſiſté dans ces choſes extérieures. Et ils avoient cependant le cœur tout *plein de rapine*, c'eſt-à-dire, d'avarice, qui les portoit à piller les veuves & les orphelins, & de *l'impureté* de toutes ſortes de vices. En un mot, ils ne s'appliquoient qu'à paroiſtre ſaints *& juſtes* par des pratiques légales purement extérieures, pendant que leur cœur eſtoit livré à l'orgueil, & à tous les autres péchez dont il eſt la ſource. C'eſt ce que le Fils de Dieu éclaircit encore par cette autre comparaiſon d'un *ſepulcre* qui eſt *blanchi* au-dehors. Car de même, dit ſaint Jérôme, que les ſepulcres ſont enduits de chaux par le dehors, enrichis d'or & de marbres, & brillans de différentes couleurs; & que *le dedans ne renferme que des oſſemens de morts*: auſſi des Docteurs ſuperbes & corrompus, tels qu'eſtoient ceux dont parle icy JESUS-CHRIST, qui enſeignoient la loy de Moïſe, & qui pratiquoient tout le contraire, faiſoient paroiſtre une grande pureté à l'extérieur, & affectoient même de paſſer pour humbles dans leurs paroles: mais ils avoient l'ame corrompuë par toutes les différentes paſſions qu'ils nourriſſoient au-dedans d'eux-mêmes, & qui eſtoient comme des ſerpens qui rongeoient le fond de leur cœur, & qui les rendoient abominables aux yeux de Dieu. *Hieron. in hunc loc.*

Les crimes que le Fils de Dieu reprochoit à ces impies, leur avoient eſté ſouvent reprochez par les Prophetes, qui les accuſoient ſans ceſſe d'eſtre voleurs & avares, & qui blâmoient leurs

Chryſoſt. in Matth. hom. 74. Princes de ne tendre point la juſtice. Ainſi, dit ſaint Chryſoſtome, il n'y avoit rien ni dans ces reproches ni dans cette comparaiſon d'un ſepulcre, qui deuſt leur paroiſtre ni ſurprenant ni nouveau ; puiſque le prophete Roy avoit comparé long-temps auparavant, leur bouche à un *ſepulcre toûjours ouvert*. Mais il y a encore aujourd'huy, ajoûte le même Saint, pluſieurs de ces Phariſiens, qui ont grand ſoin de paroiſtre purs au-dehors, & qui ne ſont pleins au-dedans que de corruption & d'iniquité. Beaucoup ſont exacts à regler leur extérieur ; mais peu de perſonnes s'appliquent à s'établir dans une ſolide piété. Qu'on verroit de pourriture, de déréglement & d'impureté, ſi l'on ouvroit le ſepulcre de la conſcience d'un grand nombre de perſonnes ! Que ſi c'eſtoit un grand mal que des Docteurs de l'ancienne loy, & des Phariſiens ſe trouvaſſent dans cet eſtat déplorable ; c'en eſt un encore plus grand, & qui demande comme une ſource de larmes, que nous autres qui avons l'honneur d'eſtre devenus les temples de Dieu, nous devenions tout d'un coup comme des *ſepulcres* tout remplis d'infection ; que de la demeure de JESUS-CHRIST, & de l'organe du Saint-Eſprit, noſtre ame paſſe à eſtre un aſſemblage de toute ſorte d'impuretez ; & que les membres du Fils de Dieu ne renferment plus que comme *des oſſemens de morts*.

Mais que ceux même, qui ont quelque lieu de ſe regarder comme accompliſſant les devoirs de la juſtice, craignent beaucoup de n'eſtre pas tout à fait ſincéres aux yeux de Dieu : qu'ils craignent que leur juſtice ne ſoit plus, pour parler ainſi, corporelle, que ſpirituelle ; qu'elle ne conſiſte

davantage dans les choſes extérieures, qui ſont ſeulement comme le corps de la Religion, que dans l'eſſentiel d'une piété toute intérieure; qu'ils ne reſſemblent plutoſt aux vierges folles, qui mettoient toute leur confiance dans le vain eſtat de leur vertu, qu'aux vierges ſages, dont la piété venoit du dedans, & dont la lampe ne brûloit & ne brilloit au-dehors, que par ce fond d'une charité & d'une humilité qui les rendoit agréables à leur Epoux.

℣. 29. juſqu'au 34. *Malheur à vous, Docteurs de la loy, & Phariſiens hypocrites, qui baſtiſſez des tombeaux aux Prophetes, & ornez les monumens des juſtes; & qui dites: Si nous euſſions eſté du temps de nos péres, nous ne nous fuſſions pas joints avec eux, pour répandre le ſang des Prophetes, &c.*

Ce n'eſt pas parce que les Phariſiens *baſtiſſoient des tombeaux aux Prophetes*, ou parce qu'ils condamnoient l'injuſtice de leurs péres, qui les avoient fait mourir, que le Fils de Dieu prononce cette malédiction contr'eux; mais c'eſt parce qu'en feignant de condamner l'impiété de leurs péres, ils commettoient eux-mêmes de plus grands excès. Car il paroiſt par ſaint Luc, que cette condamnation qu'ils faiſoient de la conduite que leurs péres avoient tenuë n'eſtoit que feinte; puiſque JESUS-CHRIST y déclare expreſſément; Qu'ils *conſentoient à ce qu'avoient fait leurs péres.* Voicy donc comment on peut éclaircir avec un ſçavant Autheur, & développer tout le ſens de ces paroles de JESUS-CHRIST. Dieu interprete ſouvent les actions & les paroles des hommes, non ſelon le ſens auquel ils veulent

Chryſoſt. in Matth. hom. 75.

eux-mêmes les faire prendre, mais ſelon le ſens véritable qui convient à la diſpoſition intérieure de leur cœur, & qu'il pénétre par la lumiére infaillible de ſa vérité. C'eſt ainſi qu'il ſe plaint dans un Prophete ; Qu'Iſraël, dans l'eſpace de quarante ans qu'il avoit eſté dans le deſert, ne luy avoit point offert de ſacrifices, mais à Moloch, & aux aſtres ; parce qu'en effet ce peuple ne luy avoit point rendu dans tout ce temps-là un culte ſincére, mais que leur cœur ſe portoit toûjours vers le culte des idoles. De même icy lorſque les Phariſiens avouoient que les Prophetes avoient eſté tuez par leurs péres, JESUS-CHRIST prend cet aveu dans un autre ſens qu'ils ne le vouloient. Car au-lieu qu'ils ne les nommoient *leurs péres*, que par rapport à la nature ; JESUS-CHRIST les regardoit eux-mêmes comme eſtant les vrais enfans de ces péres ſi injuſtes, non ſeulement par la nature, mais encore par la reſſemblance de leurs cœurs & de leurs mœurs.

Amos. 5. & 5. 26.

Ainſi malheur à vous, Docteurs de la loy, & Phariſiens, leur dit-il : car lorſque vous faites une vaine oſtentation de ces tombeaux que vous baſtiſſez aux Prophetes, & que vous vous vantez que vous n'auriez pas participé au crime de vos péres qui les ont tuez, ſi vous aviez vécu de leur temps ; vous faites connoiſtre véritablement que vous eſtes les dignes enfans de ces meurtriers des Prophetes du Seigneur ; puiſque vous n'eſtes pas meilleurs dans le fond qu'ils eſtoient eux-mêmes, & que vous avez déja conçu dans le cœur le crime énorme que vous commettrez bien-toſt. Vous honorez donc en apparence les

morts, parce qu'ils ne peuvent plus vous nuire : & vous persécutez avec une haine implacable celuy qui vous prêche les mêmes choses que tous ces anciens Prophetes, & d'une maniére beaucoup plus parfaite.

Saint Jean Chrysostome dit encore quelque chose de plus fort : car il prétend que ces cruels ennemis de la vérité n'avoient pas dessein en bâtissant des tombeaux à ces Prophetes, de les honorer, mais d'insulter à leur mémoire, & de conserver par là un monument de la liberté avec laquelle leurs péres avoient imposé silence à ces justes qui s'opposoient à leurs voyes. Que si l'on a quelque peine à leur attribuer un tel sentiment, & à expliquer leurs paroles en ce sens ; il estoit visible au moins que l'injustice & la cruauté régnoit aussi fortement au fond de leur cœur, que dans celuy de leurs péres ; & que quand ils auroient basti ces tombeaux aux saints Prophetes pour paroistre respecter leur mémoire, ils ne la respectoient pas en effet ; puisqu'estant enfans de ceux qui avoient tué ces Prophetes du Seigneur, ils se disposoient eux-mêmes à tuer le Seigneur de ces Prophetes. C'est aussi ce que le Sauveur leur fait entendre, lorsqu'il dit : *Ainsi vous vous rendez témoignage à vous mêmes, que vous estes les enfans de ceux qui ont tué les Prophetes.* Car il leur montroit par là, selon saint Jean Chrysostome, qu'ils se faisoient voir de dignes enfans de tels péres, par la ressemblance de leurs mœurs également corrompuës. *Chrysost. ut supra.*

Mais afin qu'ils fussent plus convaincus de la vérité de ce reproche, il leur dit tout ouvertement, Qu'ils *achevassent de combler eux-mêmes la mesure*

de leurs péres. Et il leur parloit ainſi, comme le remarque le même Saint, non pas pour leur commander de le faire, mais pour leur prédire qu'ils le feroient; c'eſt-à-dire, qu'il les aſſuroit par ces paroles de la parfaite connoiſſance qu'il avoit de la diſpoſition de leur cœur à ſon égard, & du deſſein qu'ils avoient pris de ſe deffaire de luy. C'eſt pourquoy après leur avoir fait entendre, que ceux qui auroient la hardieſſe de tuer le maiſtre, euſſent beaucoup moins encore épargné ſes ſerviteurs, il leur parle comme à des hommes conſommez dans la malice, & les traite avec la derniére force en les nommant, comme avoit fait avant luy ſaint Jean Baptiſte, des *ſerpens*, & une *race de vipéres.* Car comme il naiſt, dit ſaint Jérôme, des vipéres d'autres vipéres; de même de ces péres meurtriers eſtoient nez des enfans homicides. Ils eſtoient véritablement, ſelon ſaint Hilaire, des ſerpens & une race de vipéres, parce qu'ils devoient remplir par la mort de JESUS-CHRIST, la meſure de l'iniquité & de la déteſtable volonté des péres qui les avoient engendrez. *Comment* donc *auroient-ils pû éviter* la rigueur du jugement & de *l'enfer*, puiſque feignant de déteſter le meurtre des ſaints Prophetes, ils devoient perſécuter le Dieu des Prophetes juſqu'à le faire mourir ſur la croix? *Et quomodo effugient judicium, deteſtantes cædem Prophetarum, & uſque ad crucis mortem Dominum perſequentes?*

Hilarius in Matth. can. 24.

Lorſque JESUS-CHRIST leur dit de *combler la meſure de leurs péres*, il nous fait entendre une grande vérité, qui eſt que Dieu ne ſe haſte pas toûjours de punir les crimes des hommes; mais qu'il ne les laiſſe pas auſſi toûjours impunis. Ainſi

ſa patience attend qu'ils ſoient arrivez juſqu'à une certaine *meſure*, ayant réſolu, ſelon les régles impénétrables de ſa juſtice d'y donner enfin des bornes. Il eſt vray qu'il avoit chaſtié de temps en temps les péres de ceux à qui le Sauveur parloit alors. Mais ce chaſtiment avoit eſté accompagné de miſéricorde, & il n'avoit pas encore abandonné tout à fait ſon peuple. Leur horrible ingratitude, leurs murmures continuels, leurs rechûtes ſi fréquentes dans l'idolatrie, les meurtres commis en la perſonne de pluſieurs Prophetes, avoient attiré ſur eux en divers temps les fléaux de ſa juſtice. Mais pour *combler la meſure* de l'impiété de cette nation, il falloit qu'ils fiſſent mourir le Juſte & le Saint des Saints, & qu'ils rejettaſſent avec le dernier mépris le régne de cet Homme-Dieu, que les Ecritures leur promettoient depuis tant de ſiécles comme leur Roy véritable & leur Sauveur. Craignons donc auſſi nous autres d'abuſer de la patience dont Dieu uſe à noſtre égard. Craignons de combler la meſure de nos péchez, & de mettre enfin, pour le dire ainſi, des bornes à la divine miſéricorde, en obligeant Dieu par la conſommation de noſtre infidélité, de nous laiſſer à nous-mêmes & de nous abandonner entiérement.

℣. 34. juſqu'au 37. *C'eſt pourquoy je m'en vais vous envoyer des Prophetes, des Sages, & des Docteurs; & vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres, vous en fouetterez d'autres dans vos ſynagogues, & vous les perſécuterez de ville en ville; afin que tout le ſang innocent qui a eſté répandu ſur la terre, retombe ſur vous depuis le ſang d'Abel le juſte, juſqu'au ſang de Zacharie, &c.*

C'eſt pourquoy, dit JESUS-CHRIST; c'eſt-à-dire, afin que vous combliez entiérement la meſure de vos péres & la voſtre, & que vous paroiſſiez véritablement les dignes enfans de ces meurtriers des anciens Juſtes, quelque vaine oſtentation que vous faſſiez de voſtre fauſſe juſtice; vous traiterez *les Prophetes, les Sages, les Docteurs que je vais vous envoyer*, comme vos péres ont traité ceux qui ont vécu de leur temps: & vous ferez connoiſtre par là, que vous ne leur auriez pas eſté plus favorables que vos péres. Il parle de ſes Apoſtres & de ſes autres diſciples, qui devoient encore après ſa mort leur annoncer par ſon ordre & par un effet de *ſa* divine *miſſion* & de ſa profonde *ſageſſe*, ſelon l'expreſſion de ſaint Luc, les myſtéres de la nouvelle alliance & de l'Evangile. Ils eſtoient, dit ſaint Hilaire, *Prophetes* par la révélation qu'ils avoient reçuë de l'avenir. Ils eſtoient *Sages* par la connoiſſance que Dieu leur avoit donnée de ſon Fils. Ils eſtoient *Docteurs* par l'intelligence véritable qu'ils avoient de la loy divine. Or les Juifs *en tuérent quelques-uns*, comme ſaint Eſtienne & ſaint Jacques: ils *crucifiérent les autres*, comme Siméon fils de Cléophas, ſecond Evêque de Jéruſalem: & ils *en fouettérent d'autres*, comme ſaint Paul, qui aſſure l'avoir eſté juſqu'à cinq fois, & tous les Apoſtres, ſelon qu'il eſt rapporté dans l'hiſtoire de leurs Actes.

Luc. 11. 49.

Hilarius in Matth. can. 24.

Euſebius hiſt. Eccleſ. lib. 3. *c.* 16. 2. *Corint.* 11. 24. *Act.* 5. 40.

Mais d'où vient que *le ſang d'Abel* & celuy de *tous les Juſtes*, qui a eſté répandu depuis, juſqu'à celuy de *Zacharie* dont il eſt parlé icy, doit *retomber*, ſelon JESUS-CHRIST, *ſur ces Juifs* à qui il parloit, & eſtre vengé ſur leurs perſonnes & ſur leurs enfans; puiſqu'ils n'avoient point répan-

Hieron. in hunc locum.

du

du eux-mêmes ce ſang innocent ? C'eſt que l'Ecriture nous apprend, dit S. Jérôme, qu'il y a deux races, l'une de bons, l'autre de méchans ; & ces deux races ayant commencé à Abel & à Caïn, ſe ſont perpétuées durant tout le cours des ſiécles, & ſe perpétueront encore juſqu'à la fin du monde. Le prophete Roy dit de la premiére: *Qui montera ſur la montagne du Seigneur, ou qui ſe repoſera ſur ſa ſainte montagne ?* Et après avoir décrit ceux qui y monteroient, il ajoûte: *C'eſt-là la race de ceux qui cherchent le Seigneur, de ceux qui cherchent* à voir *la face du Dieu de Jacob.* Et il dit encore ailleurs : *La race des juſtes ſera benie.* Quant à l'autre race qui eſt celle des méchans, elle eſt appellée icy, ſelon ce Saint, *une race de vipéres.* Tous ceux donc qui ont traité JESUS-CHRIST, ſes Apoſtres & ſes diſciples comme Caïn traita Abel, lorſqu'il répandit ſi cruellement ſon ſang, ſont de la race de Caïn, & compoſant tous enſemble une même race de meurtriers avec ce premier meurtrier, ils ſeront comme un même corps, punis des mêmes ſupplices. Ainſi JESUS-CHRIST ne craint pas de dire à ces Docteurs & à ces Phariſiens, qu'ils *avoient tué Zacharie*, quoiqu'ils ne l'euſſent pas tué eux-mêmes : & il le dit, parce que ſelon qu'il l'aſſure dans ſaint Luc, *ils conſentoient à ce qu'avoient fait leurs péres*, ſe rendant ainſi comme propres, les crimes que leurs péres avoient commis ; & que ſelon qu'il le déclare en ce lieu, *ils alloient combler eux-mêmes la meſure* de l'iniquité *de leurs anceſtres*, par l'énormité du crime encore plus déteſtable qu'ils préméditoient contre ſa perſonne.

Pſal. 23. 3. & 6.

Pſal. 111. 2.

Luc. 11. 48.

Quant à *Zacharie* dont il eſt parlé icy, nous ne nous arreſterons point à rapporter les ſentimens

Hier. in hunc loc.

différens des Interpretes, qui seroient plus propres à nous embrouiller qu'à nous éclaircir. Il suffira donc de dire avec saint Jérôme, que le sentiment le plus vraisemblable & le plus suivi, est
2. Parali. 24. 20. que ce Zacharie estoit le saint Prestre du même nom, qui eut pour pére le Pontife Joïada; qui animé de l'Esprit de Dieu, representa fortement à Israël le crime qu'ils commettoient en s'abandonnant à l'idolatrie, & qui fut tué à coups de pierres dans le parvis de la maison du Seigneur; ce que JESUS-CHRIST appelle le lieu qui estoit entre le temple & l'autel; c'est-à-dire, entre l'autel des holocaustes, qui estoit à découvert dans ce parvis, & le temple. Que s'il est nommé icy *fils de Barachie*, quoiqu'il fût fils du Pontife Joïada; c'est le sentiment d'un Interprete, que Joïada pouvoit bien avoir deux noms différens, celuy de Joïada & celuy de Barachie, selon l'usage fort ordinaire des Hébreux. Ou bien le nom même de Barachie estoit peut-estre, comme le dit saint Jérôme, non pas un nom propre, mais un nom significatif qui marquoit en langue hébraïque, la justice & la piété toute singuliére de ce saint Pontife, vraiment *béni du Seigneur*, selon la signification de ce mot de Barachie. Aussi ce Pére témoigne encore, qu'il avoit trouvé que l'exemplaire de l'Evangile, dont se servoient les Nazaréens, portoit: *Zacharie fils de Joïada.*

Tout le sang des Justes, répandu depuis Abel jusqu'à ce saint Prestre Zacharie, devoit donc retomber sur les Pharisiens & sur ceux qui leur ressembloient; & les chastimens que méritoit l'effusion de tant de sang innocent, *devoient tous fondre sur cette race*, selon la parole de JESUS-

CHRIST; parce que, comme dit saint Jean Chryſoſtome, ils eſtoient cruellement animez contre ſa perſonne, de la même jalouſie que Caïn avoit conçuë contre la perſonne de ſon frére Abel; & qu'ayant vû dans tous les ſiécles paſſez, & Caïn, & tant d'autres hommes punis rigoureuſement pour les mêmes crimes qu'ils commettoient, ils ſe rendoient dignes de porter le poids du chaſtiment de tous les autres, pour n'avoir pas profité de leur exemple, & en eſtre devenus même plus méchans. Ne vous plaignez pas en cela, ô Phariſiens, de la juſtice de Dieu, comme ſi elle avoit eſté trop rigoureuſe à voſtre égard; puiſqu'après avoir négligé de profiter de l'exemple de ceux qui vous ont précédez, & des divines inſtructions que la Sageſſe éternelle eſt venu vous donner en propre perſonne; vous avez encore mépriſé ſon admirable bonté, qui a daigné, depuis même que vous l'avez fait mourir dans ſon corps mortel, vous envoyer de nouveau des *Prophetes*, des *Sages* & des *Docteurs*, très-capables de vous éclairer & de vous faire rentrer en vous-mêmes, ſi la malice de voſtre cœur n'eſtoit montée à ſon comble. C'eſt la maniére dont ſaint Chryſoſtome repreſente d'une part la ſageſſe & la bonté infinie de Dieu envers ces Juifs, & de l'autre l'excès de leur jalouſie & de leur ingratitude. *Chryſoſt. in Matth. hom. 75.*

℣. 37. 38. 39. *Jéruſalem, Jéruſalem, qui tuës les Prophetes, & qui lapides ceux qui ſont envoyez vers toy, combien de fois ay-je voulu raſſembler tes enfans comme une poule raſſemble ſes petits ſous ſes ailes, & tu ne l'as pas voulu? Le temps s'approche que voſtre maiſon demeurera deſerte. Car je vous déclare que vous ne me verrez plus, &c.*

Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. in Matth. hom. 76. Hilarius in Matth. can. 24.

Au milieu de tant de reproches que le Fils de Dieu fait aux Juifs, il leur proteſte toûjours qu'il a eſté rempli de douceur & d'amour pour eux. Et c'eſt même le fondement de toutes ſes plaintes, de ce que leur preſentant la voye du ſalut, & les invitant à rentrer au fond de leur cœur pour y condamner l'orgueil & les autres vices qui y régnoient, ils y réſiſtoient toûjours avec une opiniâtreté infléxible. Il s'adreſſe preſentement à *Jéruſalem*; c'eſt-à-dire, non aux pierres, ni aux maiſons de cette ville, mais à tous ſes habitans. Et la nomme par deux fois, en diſant: *Jéruſalem, Jéruſalem*, pour exprimer plus vivement ſa compaſſion pleine de tendreſſe envers une ville qui avoit eſté choiſie pour eſtre le lieu de la demeure du Très-haut parmy les hommes. Il ſemble, dit ſaint Chryſoſtome, que le Fils de Dieu veuille en quelque ſorte ſe juſtifier à ſon égard, de tous les maux qui devoient luy arriver, lorſqu'il luy fait voir qu'elle avoit toûjours réſiſté aux témoignages de ſon amour, & à cette voix de ſa divine miſéricorde, qui l'avoit ſouvent appellée par la bouche de ſes Prophetes, & à tant de graces dont elle avoit abuſé; & qu'au-lieu de l'écouter humblement, elle s'eſtoit même élevée avec inſolence contre ſes miniſtres, juſqu'à les faire mourir. *Combien de fois*, luy dit-il, *ay-je voulu raſſembler tes enfans, comme une poule raſſemble ſes petits ſous ſes ailes, & tu ne l'as pas voulu?* Il *l'avoit voulu* toutes les fois qu'il *luy avoit envoyé des Prophetes* pour l'exhorter à la pénitence. Et elle *ne l'avoit pas voulu* toutes les fois qu'elle avoit oſé rejetter les remontrances de ces Prophetes. Ce n'eſt pas qu'il veuille dire, que nul des Juifs n'en a jamais profi-

té, puiſque Dieu a eu en tout temps des ſerviteurs qui ſe ſont ſoumis à ſa vérité, & dont ſa grace a touché efficacement la volonté. Mais la pluſpart demeuroient inſenſibles à tous les effets de ſa clémence, & leur volonté endurcie dans le péché réſiſtoit toûjours aux différens témoignages qu'il vouloit bien leur donner de ſa bonté.

Il uſe de cette comparaiſon d'une poule, pour leur exprimer plus ſenſiblement la tendreſſe de ſon amour. Car rien n'égale, dit ſaint Chryſoſtome, l'affection qu'a la poule pour ſes petits. Il s'eſt rendu par ſon Incarnation, dit ſaint Hilaire, comme cette poule à laquelle il ſe compare luy-même, ayant pris un corps dans le ſein ſacré de Marie, comme pour couvrir les hommes ſous les ailes vivifiantes de ſa ſainte humanité, pour leur communiquer comme à ſes petits, la chaleur toute divine d'une vie immortelle, & pour leur apprendre en leur donnant une nouvelle génération, à s'élever comme des oiſeaux céleſtes, par un vol tout ſpirituel, juſqu'à Dieu : *Terrena videlicet nunc & domeſtica avis factus, quodam corporis ſui tamquam alarum operimento, calorem ut pullis ſuis vitæ immortalis indulgens, & in volatum velut novâ generatione producens.* Le Fils de Dieu avoit donc ſouvent exhorté ſon peuple & par ſes Prophetes, & par luy-même, à ſe *réünir à luy*, en ſe ſéparant de tant d'objets criminels qui le menoient à ſa perte ; & il l'avoit preſſé bien des fois de ſe venir mettre comme à couvert dans le ſein de ſa providence & de ſon amour, en s'appuyant ſur la force de ſon bras, & non ſur le foible ſouſtien des créatures. Mais eux vagabonds & emportez vers ces mêmes créatures, ou courant ſans ceſſe après

Hilarius in Matth. can. 24.

les faux dieux, & négligeant le culte unique du Dieu d'Israël, *ne voulurent point se rassembler* auprès de celuy qui les appelloit, & ils refuserent de le reconnoistre pour leur protecteur & pour leur Roy : *Nolumus hunc regnare super nos.*

C'est pour cela que le Fils de Dieu leur déclare, Que *leur maison* ; c'est-à-dire, selon saint Jérôme, leur temple, ou selon d'autres, leur ville ; ou pour mieux dire, l'un & l'autre, *deviendroit deserte* par cette effroyable solitude qu'on y vit après le siége & la ruine de Jérusalem, & encore plus par l'abandon absolu de celuy qui jusqu'alors s'estoit déclaré son protecteur & son Dieu. Et il ajoûte ; Qu'ils *ne le verroient plus desormais*, ou bien-tost ; *jusques à ce qu'à* son second avenement ils fussent forcez de reconnoistre la vérité de ses paroles, que les peuples & les enfans mêmes avoient chantées : *Beny soit celuy qui vient au nom du Seigneur* ; parce qu'à la fin du monde, soit ceux d'entr'eux qui seront assez heureux pour se convertir enfin à la foy, soit ceux qui persisteront dans leur infidélité, le reconnoistront véritablement pour celuy *qui est venu au nom du Seigneur* : c'est-à-dire, pour le Messie, & pour le Seigneur souverain, auquel & tous les Gentils & tous les Juifs doivent estre assujettis.

Luc. 19. 44.

Chrysost. in Matth. hom. 75. *Hilar. ib. ut suprà.*

CHAPITRE XXIV.

Marc. 13. 1. *Luc.* 21. 5.

1. LOrsque JESUS sortoit du temple pour s'en aller, ses disciples s'appro-

1. ET egressus Jesus de templo, ibat, & accesserunt

discipuli ejus, ut ostenderent ei ædificationes templi.

2. Ipse autem respondens dixit illis: Videtis hæc omnia? Amen dico vobis, non relinquetur hîc lapis super lapidem, qui non destruatur.

3. Sedente autem eo super montem Oliveti, accesserunt ad eum discipuli secretò, dicentes: Dic nobis, quando hæc erunt; & quod signum adventus tui, & consummationis sæculi?

4. Et respondens Jesus, dixit eis: Videte ne quis vos seducat:

5. multi enim venient in nomine meo, dicentes: Ego sum Christus; & multos seducent.

6. Audituri enim estis prælia, & opiniones prœliorum: videte ne turbemini: oportet enim hæc fieri, sed nondum est finis.

chérent de luy pour luy faire remarquer // la structure & la grandeur de cet édifice.

2. Mais il leur dit: Voyez-vous tous ces bastimens? Je vous le dis en vérité; // ils seront tellement détruits qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre. *Luc. 19. 44.*

3. † Et lorsqu'il estoit assis sur la montagne des Oliviers, ses disciples s'approchérent de luy en particulier, & luy dirent: Dites-nous quand ces choses arriveront, & quel signe il y aura de vostre avénement & de la fin du monde //? † Plusieurs SS. Martyrs.

4. Et JESUS leur répondit: Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise: *Ephes. 5. 6. Coloss. 2. 18.*

5. parce que plusieurs viendront sous mon nom, disant: Je suis le CHRIST; & ils en séduiront plusieurs.

6. Vous entendrez aussi parler de guerres, & de bruits de guerre: mais gardez-vous bien de vous troubler; car il faut que ces choses arrivent, mais ce ne sera pas encore la fin.

1. *l.* les édifices du temple.
2. *l.* Il ne demeurera pas icy pierre sur pierre, qui ne soit démolie.
3. *l.* de la consommation du siécle.

7. Car on verra ſe ſoulever peuple contre peuple, & royaume contre royaume; & il y aura des peſtes, des famines & des tremblemens de terre en divers lieux.

7. Conſurget enim gens in gentem, & regnum in regnum; & eruut peſtilentiæ, & fames, & terræ motus per loca.

8. Et toutes ces choſes ne ſeront *que* le commencement des douleurs.

8. Hæc autem omnia initia ſunt dolorum.

Supr. 10. 17. *Luc.* 21. 12. *Joan.* 15. 20. 16. 2. 9. Alors on vous livrera aux *Magiſtrats* pour eſtre tourmentez, & on vous fera mourir; & vous ſerez haïs de toutes les nations à cauſe de mon nom.

9. Tunc tradent vos in tribulationem, & occident vos: & eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum.

10. En ce même-temps pluſieurs *ſ* trouveront des occaſions de ſcandale & de chûte, ſe trahiront, & ſe haïront les uns les autres.

10. Et tunc ſcandalizabuntur multi, & invicem tradent, & odio habebunt invicem.

11. Il s'élevera un grand nombre de faux-prophetes, qui ſéduiront beaucoup de perſonnes.

11. Et multi pſeudo-prophetæ ſurgent, & ſeducent multos.

12. Et parce que l'iniquité ſera accruë, la charité de pluſieurs ſe refroidira.

12. Et quoniam abundabit iniquitas, refrigeſcet charitas multorum.

13. Mais celuy-là ſera ſauvé, qui perſévérera juſqu'à la fin ¶.

13. Qui autem perſeveraverit uſque in finem, hic ſalvus erit.

14. Et cet Evangile du royaume ſera prêché dans toute la terre, pour *ſervir de* té-

14. Et prædicabitur hoc Evangelium regni in univerſo or-

10. *l.* ſeront ſcandaliſez.

be, in testimonium omnibus gentibus: & tunc veniet consummatio.

moignage à toutes les nations; & c'est alors que la fin doit arriver.

15. Cùm ergo videritis abominationem desolationis, quæ dicta est à Daniele propheta, stantem in loco sanctò, qui legit intelligat.

15. † Quand donc vous verrez que l'abomination de la desolation, qui a esté prédite par le prophete Daniel, sera dans le lieu saint, que celuy qui lit entende bien ce qu'il lit.

Marc. 13. 14. *Luc.* 21. 20. *Daniel.* 9. 27.

† Dernier Dimanche après la Pentecoste.

16. Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes.

16. Alors que ceux qui seront dans la Judée, s'enfuyent sur les montagnes.

17. Et qui in tecto, non descendat tollere aliquid de domo sua.

17. Que celuy qui sera au haut du toit, n'en descende point pour emporter quelque chose de sa maison.

18. Et qui in agro, non revertatur tollere tunicam suam.

18. Et que celuy qui sera dans le champ, ne retourne point pour prendre sa robe.

19. Væ autem prægnantibus, & nutrientibus in illis diebus.

19. Mais malheur aux femmes qui seront grosses, ou nourrices en ce temps-là.

20. Orate autem, ut non fiat fuga vestra in hieme, vel sabbato.

20. Priez donc Dieu que vostre fuite n'arrive point durant l'hyver, ni au jour du sabbat.

Act. 1. 12.

21. Erit enim tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio mundi usque modò, neque fiet.

21. Car l'affliction de ce temps-là sera si grande, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, & qu'il n'y en aura jamais.

22. Et nisi breviati

22. Et si ces jours n'avoient

esté abbrégez, nul homme n'auroit esté sauvé: mais ces jours seront abbrégez en faveur des élûs.

fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro: sed propter electos breviabuntur dies illi.

Marc. 13. 21. *Luc.* 17. 23. 23. Alors si quelqu'un vous dit: Le CHRIST est icy, ou il est là, ne le croyez point:

23 Tunc si quis vobis dixerit: Ecce hîc est Christus, aut illic, nolite credere:

24. parce qu'il s'élevera de faux-christs, & de faux-prophetes, qui feront de grands prodiges, & des choses étonnantes, jusqu'à séduire même, s'il estoit possible, les élûs.

24. surgent enim pseudo-christi, & pseudo-prophetæ: & dabunt signa magna, & prodigia, ita ut in errorem inducantur (si fieri potest) etiam electi.

25. J'ay voulu vous en avertir auparavant.

25. Ecce prædixi vobis.

26. Si donc on vous dit: Le voicy dans le desert, ne sortez point pour y aller. *Si on vous dit:* Le voicy dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point.

26. Si ergo dixerint vobis: Ecce in deserto est, nolite exire: Ecce in penetralibus, nolite credere.

27. Car comme un éclair qui sort de l'orient, paroist *tout d'un coup* jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme.

27. Sicut enim fulgur exit ab oriente, & paret usque in occidentem: ita erit & adventus Filii hominis.

Luc. 17. 37. 28. Par tout où le corps // se trouvera, là les aigles s'assembleront.

28. Ubicumque fuerit corpus, illic congregabuntur & aquilæ.

Isai. 13. 10. *Ezech.* 32. 7. 29. Aussi-tost après // ces jours d'affliction, le soleil s'obscurcira, & la lune ne

29. Statim autem post tribulationem dierum illorum, sol ob-

28. *gr.* le corps mort. | 29. *l.* l'affliction de ces jours-là.

scurabitur, & luna non dabit lumen suum, & stellæ cadent de cælo, & virtutes cælorum commovebuntur.

30. Et tunc parebit signum Filii hominis in cælo, & tunc plangent omnes tribus terræ: & videbunt Filium hominis venientem in nubibus cæli cum virtute multa, & majestate.

31. Et mittet Angelos suos cum tuba, & voce magna: & congregabunt electos ejus à quatuor ventis, à summis cælorum usque ad terminos eorum.

32. Ab arbore autem fici discite parabolam. Cùm jam ramus ejus tener fuerit, & folia nata, scitis quia propè est æstas.

33. Ita & vos, cùm videritis hæc omnia, scitote quia propè est

donnera plus sa lumiére, les étoiles tomberont du ciel, & les puissances des cieux seront ébranlées. *Joel.* 2. 10. 3. 15. *Marc.* 13. 24. *Luc.* 21. 25.

30. Alors le signe du Fils de l'homme paroîstra dans le ciel, & // tous les peuples de la terre seront dans les pleurs & dans les gémissemens; & ils verront le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance, & une grande // majesté.

31. Et il envoyera ses Anges, // qui feront entendre la voix éclattante de leurs trompettes, & qui rassembleront ses élûs des quatre // coins du monde, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre //. *1. Corint.* 15. 52. *1. Thess.* 4. 15.

32. Ecoutez une // comparaison prise du figuier. Quand ses branches sont déja tendres, & qu'il pousse ses feuilles, vous jugez que l'esté s'approche.

33. De même, lorsque vous verrez toutes ces choses, sçachez // que *le royaume de Dieu*

30. *autr.* toutes les tribus de la terre.
Ibid. *gr.* gloire.
31. *gr* avec une trompette de grand bruit *l. v.* avec une trompette, & grand bruit.
Ibid. *l.* vents.
Ibid. *expl.* le ciel est pris icy pour l'endroit de la terre qui y répond.
32. *l.* parabole.
33. *l.* qu'il est près à la porte;

℣ est proche, & qu'il est *comme* à la porte.

34. Je vous dis en vérité, ℣ que cette race ne finira point, que toutes ces choses ne soient accomplies.

Marc.13. 31. 35. ℣ Le ciel & la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point ¶.

36. Or nul autre que mon Pére ne sçait ce jour & cette heure, non pas même les Anges du ciel.

Genes. 7. 7. Luc 17. 26. 37. Et il arrivera à l'avénement du Fils de l'homme, ce qui arriva au temps de Noé.

38. Car comme les derniers jours avant le deluge les hommes mangeoient & beuvoient, se marioient, & marioient leurs enfans, jusqu'au jour que Noé entra dans l'arche;

39. & qu'ils ne connurent le *moment du* deluge que lorsqu'il survint & emporta tout le monde: ainsi arrivera-t-il à l'avénement du Fils de l'homme.

40. Alors de deux hommes qui seront dans un champ,

in januis.

34. Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia hæc fiant.

35. Cælum & terra transibunt, verba autem mea non præteribunt.

36. De die autem illa & hora nemo scit, neque Angeli cælorum, nisi solus Pater.

37. Sicut autem in diebus Noë, ita erit & adventus Filii hominis.

38. Sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes & bibentes, nubentes & nuptui tradentes, usque ad eum diem quo intravit Noë in arcam;

39. & non cognoverunt donec venit diluvium, & tulit omnes: ita erit & adventus Filii hominis.

40. Tunc duo erunt in agro: unus assu-

33. *expl.* Saint Luc 21. 31. met en cet endroit ce que l'on est obligé de suppléer à ce que dit saint Matthieu.

34. *l.* Cette génération.

35. *autr.* Quand le ciel & la terre passeroient, mes paroles ne passeront point.

metur, & unus relinquetur.

41. Duæ molent in mola : una assumetur, & una relinquetur.

42. Vigilate ergo, quia nescitis quâ horâ Dominus vester venturus sit.

43. Illud autem scitote, quoniam si sciret paterfamilias quâ horâ fur venturus esset, vigilaret utique, & non sineret perfodi domum suam.

44. Ideò & vos estote parati ; quia quâ nescitis horâ Filius hominis venturus est.

45. Quis, putas, est fidelis servus, & prudens, quem constituit dominus suus super familiam suam, ut det illis cibum in tempore ?

46. Beatus ille servus, quem cùm venerit dominus ejus, invenerit sic facientem.

47. Amen dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum.

l'un sera pris & l'autre laissé.

41. De deux femmes qui moudront à un moulin, l'une sera prise, & l'autre laissée.

42. † Veillez donc, parce que vous ne sçavez pas à quelle heure vostre Seigneur doit venir.

† Un S. Confess. Pontife. *Marc.* 13. 32. 33. 34. *Luc.* 12. 39.

43. Car sçachez que si le Pére de famille estoit averti de l'heure à laquelle le voleur doit venir, il est sans doute qu'il veilleroit, & qu'il ne laisseroit pas percer sa maison.

44. Tenez-vous donc aussi vous autres toûjours prests ; parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas.

45. Qui // est le serviteur fidelle & prudent, que son maistre a établi sur tous ses serviteurs, pour leur distribuer dans le temps leur nourriture ?

46. Heureux ce serviteur, si son maistre à son arrivée le trouve agissant de la sorte.

Apocal. 16. 15.

47. Je vous dis en vérité, qu'il l'établira sur tous ses biens ¶.

45. *l.* pensez-vous, &c.

48. Mais si ce serviteur est méchant ; & que disant en son cœur : Mon maistre n'est pas prest de venir,

49. il se mette à battre ses compagnons, & à manger & à boire avec des yvrognes :

50. le maistre de ce serviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas, & à l'heure qu'il ne sçait pas :

51. il le séparera, & // luy donnera pour partage *d'estre puni* avec les hypocrites. C'est-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

Suprà 13. 42. Infrà 25. 30.

48. Si autem dixerit malus servus ille in corde suo : Moram facit dominus meus venire ;

49. & cœperit percutere conservos suos, manducet autem & bibat cum ebriosis :

50. veniet dominus servi illius, in die quâ non sperat, & horâ quâ ignorat :

51. & dividet eum, partemque ejus ponet cùm hypocritis. Illic erit fletus, & stridor dentium.

51. *autr.* le mettra au rang des hypoctites.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *Lorsque* JESUS *sortoit du temple pour s'en aller, ses disciples s'approchèrent de luy pour luy faire remarquer la structure & la grandeur de cet édifice, &c.*

Lorsqu'il est marqué que JESUS *sortoit du temple* pour s'en aller, on doit entendre par là qu'il estoit tard ; & qu'après avoir employé le jour à donner ses instructions au peuple, & à parler contre les excès des Prestres, des Docteurs & des Pharisiens, il *s'en alloit* vers la montagne des Oliviers, selon ce que dit saint Luc, Que *le jour il enseignoit dans le temple, & que la nuit il sortoit*

cap. 21. 37.

& se retiroit sur la montagne des Oliviers. Les Pé-
res témoignent que les disciples surpris des paro-
les de JESUS-CHRIST, & sur tout de cette pré-
diction qu'il venoit de faire, que Jérusalem de-
viendroit deserte & abandonnée, doutérent en
quelque façon si des ouvrages d'une structure si
admirable, & d'une matiére si riche & si rare, se-
roient en effet un jour détruits; ou qu'au moins ils
crurent que le Sauveur pourroit bien estre touché
de quelque compassion, s'ils luy faisoient re-
marquer quelle perte ce seroit que la ruine d'un
temple si magnifique. En effet, quoique ce tem-
ple ne fût plus celuy de Salomon, il estoit d'une
telle magnificence, qu'il suffit de lire la descrip-
tion que Joseph en a faite dans son Histoire, pour
concevoir quelle impression pouvoit faire alors sur
l'esprit des disciples de JESUS-CHRIST, l'idée
seule de la destruction d'un édifice que l'on pou-
voit regarder comme une des plus grandes mer-
veilles du monde. Nous nous contentons de dire
icy seulement avec ce célébre Historien: Qu'il n'y
avoit rien dans toute la face extérieure du temple
de Jérusalem qui ne ravît les yeux en admiration,
& qui ne frappât l'esprit d'étonnement. Car il
estoit tout couvert de lames d'or très-épaisses,
qui brilloient à la lumiére du soleil levant com-
me les rayons du soleil même, & dont les yeux ne
pouvoient supporter l'éclat: que toute sa couver-
ture estoit semée & comme hérissée de pointes
d'or, afin d'empêcher les oiseaux de s'y abbattre,
& de la salir: & qu'une partie des pierres dont ce
temple estoit basti, avoient jusqu'à quarante-cinq
coudées de long, cinq de haut & six de large; ce
qui fait dire aux disciples dans saint Marc, en par-

Origen. in hunc locum. Chrysost. in Matth. hom. 76. Hilarius in Matth. can. 25.

Joseph. Bell. Jud. lib. 5.

Marc. 13. 1. lant à JESUS-CHRIST: *Maiſtre, regardez quelles pierres & quelle ſtructure.*

Mais ce n'eſt ni l'or, ni l'argent, ni le cédre, ni les marbres les plus éclattans qui ſont capables de toucher celuy qui eſt Créateur du ciel & de la terre. Et il n'y a que l'humilité d'un eſprit anéanti, & que la componction d'un cœur briſé de douleur de ſes péchez, qui ait la force de faire changer, ſi on peut parler ainſi, les arreſts d'un Dieu. Auſſi JESUS-CHRIST fait connoiſtre à ſes diſciples, le mépris qu'il faiſoit de toute cette magnificence extérieure, qui ne ſervoit qu'à enorgueillir les Juifs, lorſqu'il leur déclare, Que ce temple, qui eſtoit le ſujet de leur admiration, ne deviendroit pas ſeulement deſert & ne ſeroit pas ſeulement ruiné; mais qu'il n'y reſteroit pas même une pierre ſur une autre pierre. Quelques-uns ont regardé cette expreſſion comme une maniére de parler hyperbolique, qui marquoit la ruine entiére d'un temple dont les Juifs faiſoient le ſujet de leur vanité au milieu de leurs deſordres. Mais d'autres ont crû qu'elle eſtoit, à la lettre même, exactement véritable. Car quoique dans la ruine de Jéruſalem & du temple, les fondemens de ce ſuperbe édifice, qui eſtoient très-profonds & de pierres d'une grandeur prodigieuſe, demeurérent enfouis dans la terre ſans qu'on y touchât; d'autres Hiſtoriens rapportent comme un choſe miraculeuſe, que les Juifs ſous l'Empire de Julien l'Apoſtat, ayant entrepris de rebaſtir à Jéruſalem un nouveau temple, & découvert dans ce deſſein les fondemens de l'ancien, Cyrille Evêque de Jéruſalem dit par une inſpiration viſible de Dieu, que le temps eſtoit arrivé de l'accompliſſement de cette

Socrat. hiſt. Eccl. lib. 3. cap. 17. Ruffin. hiſtor. lib. 7. c. 38.

te parole de JESUS-CHRIST, Qu'il *ne resteroit pas pierre sur pierre* dans le temple, & que la nuit il s'éleva tout d'un coup un grand tremblement de terre, qui renversa & jetta de tous costez les pierres de ces fondemens. Il falloit donc, comme dit admirablement un grand Saint, que tout ce temple de l'ancienne Religion Judaïque fût détruit, & que les pierres qui servoient à la structure d'un si magnifique édifice; fussent toutes dispersées; parce que le temps estoit arrivé de consacrer un temple éternel pour la demeure du Saint-Esprit. Et ce temple devoit estre l'homme, qui par la connoissance du Fils & par la confession du Pére, & par l'accomplissement des divins préceptes, a esté digne de devenir la maison vivante & le sanctuaire de Dieu: *Templum enim æternum ad habitationem sancti Spiritus consecrabatur: homo scilicet per agnitionem Filii, & confessionem Patris, & præceptorum obedientiam, Deo fieri dignus habitaculum.* *Hilarius in Matthæum, 25.*

℣. 3. jusqu'au 9. *Et comme il estoit assis sur la montagne des Oliviers, ses disciples s'approchérent de luy en particulier, & luy dirent: Dites-nous quand ces choses arriveront, & quel signe il y aura de vostre avénement & de la fin du monde?* JESUS *leur répondit: Prenez garde que quelqu'un ne vous séduise; parce que plusieurs viendront sous mon nom, &c.*

Il n'y avoit point alors de peuple sur cette montagne; ainsi lorsqu'il est marqué, Que *les disciples de* JESUS-CHRIST *s'approchérent de luy en particulier*, il paroist que ce furent seulement quelques disciples qui s'approchérent de JESUS-CHRIST, s'estant séparez des autres. L'on voit

Luc. 13. 3. en effet dans saint Luc, que ce furent seulement quatre de ses disciples, sçavoir, Pierre, Jacques, Jean, & André, qui l'interrogérent en particulier, comme ayant plus de familiarité avec luy. Ce qu'il venoit de leur dire touchant la ruine de Jérusalem & du temple, leur avoit causé une très-grande surprise, & fait desirer en même-temps de connoistre quand ces malheurs devoient arriver. Mais parce qu'ils luy avoient aussi entendu parler en d'autres occasions, de son second avénement & de la fin du monde; & qu'ils crurent que l'un & l'autre pourroient estre joints à la ruine de Jérusalem, ils luy font en même-temps trois demandes; sçavoir, *quand ces choses* qu'il venoit de dire de la destruction entiére du temple *arriveroient*; & quel *signe il y auroit* tant *de son avénement* que de la *consommation* du siécle. Il est vray qu'un Interprete ne croit pas que les disciples entendissent de la fin du monde cet avénement de JESUS-CHRIST; mais du temps auquel il devoit rétablir dans son éclat le royaume temporel des Juifs, selon les idées grossiéres qu'ils s'estoient formées, & qu'ils conservoient encore du régne terrestre du Messie. Cependant comme ils concevoient toutes ces choses d'une maniére fort confuse, on peut bien aussi les laisser dans une espece de confusion, & ne se pas mettre trop en peine d'éclaircir quels estoient alors leurs vrais sentimens. Il paroist par la réponse que le Fils de Dieu leur fait d'abord, qu'il songeoit plutost à les affermir contre les tentations qu'ils avoient à craindre, qu'à satisfaire leur curiosité. *Prenez garde*, leur dit-il, *que quelqu'un ne vous séduise*; parce qu'*il y en aura beaucoup* dans la suite *qui viendront sous mon nom*,

Matth. 13. 40. 41. Chrysost. in Matth. hom. 76.

disant : Je suis le CHRIST, *& qui en seduiront un grand nombre.* Cela marquoit, selon le sens littéral : Qu'il viendroit plusieurs imposteurs, qui se vantant d'estre les libérateurs d'Israël, voudroient se faire passer pour le Messie, dont ils auroient la hardiesse de s'attribuer & le nom, & l'autorité, & les fonctions; & qu'ils en pervertiroient effectivement plusieurs. De ce nombre furent, selon la remarque des Interpretes, un nommé Théodas, dont il est parlé dans les Actes des Apostres, *qui prétendoit estre quelque chose de grand*; c'est-à-dire, quelque grand Prophete, & qui attira d'abord à luy environ quatre cens hommes. Simon le Magicien fut aussi du nombre de ces imposteurs, luy qui se faisoit passer pour *la grande vertu de Dieu*, & qui même, selon saint Augustin, vouloit estre regardé comme le CHRIST. Plusieurs autres s'efforcérent de la même sorte de séduire les peuples avant la ruine de Jérusalem; & ils séduisirent en effet une grande multitude de Juifs, Dieu le permettant ainsi, dit un Interprete, par un juste jugement; afin que ceux qui n'avoient pas voulu croire à JESUS-CHRIST vray Fils de Dieu, ajoûtassent foy à des imposteurs, selon cette déclaration si terrible de JESUS-CHRIST même: *Je suis venu au nom de mon Pére, & vous ne me recevez pas. Si quelque autre vient en son propre nom, vous le recevrez.* Que s'il s'éleva tant de faux Christs, ou, pour parler avec saint Jérôme, tant d'Antechrists avant cette destruction des Juifs; il s'en est depuis élevé beaucoup d'autres, & il s'en élevera de même toûjours jusqu'à la fin du monde. Et ces Antechrists, selon le même Pére, sont tous les hérétiques, qui *sous le nom de* JESUS-

Maldon. Act. 5. 36.

Hilarius in Matth. can. 25. Hieron. in hunc locum. Act. 8. 9.

August. hæres. 21.

Joan. 5. 43.

CHRIST enſeignent des choſes contraires à JESUS-CHRIST.

Ces *guerres* dont il eſt parlé enſuite, peuvent nous marquer, ſelon quelques Interpretes, les premiéres guerres qui agitérent les Juifs ſous l'Empire de Caïus, & où l'on en fit un grand carnage, tant à Aléxandrie, qu'aux environs de Babylone. Et ces *bruits de guerre*, pouvoient bien ſignifier auſſi la crainte qu'ils eurent d'une autre guerre très-ſanglante dont ils furent menacez, lorſqu'ayant reçu un ordre du même Empereur, de placer ſa ſtatuë dans le temple de Jéruſalem, ils aimérent mieux prendre les armes, & s'expoſer aux derniéres extrémitez, dont ils ne furent délivrez que par la mort de ce Prince. Or quoiqu'il paroiſſe viſiblement, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que le Fils de Dieu prédiſoit à ſes Apoſtres les premiéres guerres qui regardoient particuliérement les Juifs, & qui devoient après quelque temps fondre ſur eux, en punition de tant de crimes énormes dont la meſure alloit eſtre comblée par ſa mort; rien n'empêche néanmoins que nous ne les entendions auſſi d'une maniére plus générale, de toutes les guerres & de tous les ſoulévemens des peuples, qui précéderont le dernier avénement de JESUS-CHRIST; puiſque les unes peuvent bien avoir eſté comme la figure des autres. Et c'eſt ce qu'il ſemble que nous ne devons jamais perdre de vûë dans la ſuite de l'explication des paroles du Sauveur, pour ne pas reſtreindre à la ſeule ruine de ces Juifs, ce qui peut s'entendre auſſi des approches de la conſommation des ſiécles.

Joſeph. Antiq. lib. 18. Philo adverſ. Itace. Tacit. hiſtor. lib. 5. Idem. Annal. lib. 12.

Chryſoſt. in Matth. hom. 76.

Mais le Fils de Dieu voulut empêcher, comme

dit le même Saint, que ſes diſciples ne s'imaginaſſent que tant de maux qu'il leur prédiſoit ſeroient un obſtacle à la prédication de l'Evangile; & ſongeant à les affermir dans la généreuſe confeſſion de ſa foy, il leur donna cet avis très-important, *de ſe garder bien de ſe troubler*, & les aſſura en même-temps *qu'il falloit que toutes ces choſes arrivaſſent*. C'eſt donc de même que s'il leur eût dit : Vous aurez, mes Apoſtres, à ſouſtenir deux ſortes de guerres; une ſpirituelle de la part d'un grand nombre d'impoſteurs, qui voudront ſubſtituer leurs menſonges à ma vérité; & une autre temporelle de la part d'une multitude d'ennemis, qui s'éleveront contre cette nation ingrate, pour la punir de tous ſes excès. Soyez donc fermes alors pour ne vous pas décourager. Car c'eſt pour cela que je vous en avertis, afin que lorſque ces choſes arriveront, elles ne vous ſurprennent pas. Et je vous déclare *qu'il faut même qu'elles arrivent*, à cauſe des déréglemens & de l'orgueil infléxible d'un peuple que j'ay comblé de faveurs, & que ſon ingratitude rend digne d'eſtre conduit inſenſiblement juſqu'à ſon entiére ruine. Mais cette foule de malheurs qui l'accableront de toutes parts, ne vous doit troubler en aucune ſorte, puiſqu'ils ne mettront aucun obſtacle au ſuccès de mon ouvrage, & que le ſoulévement de tous les peuples ne pourra point s'oppoſer à la vérité de mes paroles. Le Seigneur, dont la juſtice ſe vengera du peuple Juif, ne permettra tous ces ſéducteurs, que pour affermir davantage la vérité de la foy; & il tirera de toutes ces guerres la plus grande gloire de ſon nom, avec l'établiſſement de ſon Egliſe.

Après que le Fils de Dieu a déclaré qu'il falloit que toutes ces choſes arrivaſſent, il ajoûte : Que *ce ne ſeroit pas encore là la fin.* Et ſaint Chryſoſtome témoigne ; que le Sauveur parla ainſi, à cauſe que les Apoſtres avoient pris ſujet de ſes paroles, de s'imaginer que la fin du monde arriveroit dans le même-temps que la ruine de Jéruſalem. Il leur oſte donc cette penſée, ſelon ce Pére, en leur déclarant que ces malheurs ne devoient pas eſtre regardez comme le ſigne de la fin de toutes choſes & de *la conſommation des ſiécles.* Mais on peut bien dire encore, que le Sauveur leur marquoit par là, que les premiéres guerres des Juifs, dont on a parlé, ne devoient pas eſtre regardées comme la fin de leurs malheurs, mais ſeulement comme des préludes, & comme les avancoureurs de la ruine de leur ville & de leur temple, & de toute leur Religion. Auſſi ſaint Auguſtin a crû qu'on pouvoit entendre également, & du temps de la ruine de Jéruſalem, & du temps de l'Antechriſt ; c'eſt-à-dire, de la fin du monde, ce que JESUS-CHRIST ajoûte pour un plus grand éclairciſſement de ce qu'il venoit de dire : On verra, dit-il, *ſe ſoulever peuple contre peuple, & royaume contre royaume.* Quelques Interpretes ont entendu néanmoins ces paroles dans le premier ſens, des horribles ſoulévemens & ſéditions qui s'excitérent ſous l'Empire de Claude & ſous celuy de Néron, lorſque les Juifs s'élevant avec la derniére fureur contre les autres nations dans les mêmes villes, & s'entretuant les uns les autres, il s'en fit un effroyable carnage, tant à Céſarée, qu'à Scythopolis, à Ptolemaïde, & à Tyr, & enſuite à Alexandrie & à Damas ; comme auſſi de la guerre

Auguſt. epiſt. 80.

Joſeph. Bell. Judaic. l. 2. Hegeſipp. lib. 2. Grotius.

universelle où ils s'engagérent contre les Romains, contre Agrippa, & contre tous les alliez de l'Empire.

La prédiction du Fils de Dieu, touchant ces *peſtes*, ces *famines*, & ces *tremblemens de terre*, s'accomplit auſſi à l'égard des Juifs avant la ruine de leur nation. Il eſt en effet parlé dans les Actes des Apoſtres, d'une grande famine qui arriva ſous l'Empereur Claude. Et la *peſte* eſt preſque toûjours comme une ſuite neceſſaire de la famine. Quant aux *tremblemens de terre* prédits icy par le Fils de Dieu, il en arriva pluſieurs à Smyrne, à Milet, à Chios, à Samos, à Laodicée, à Hierapolis & à Coloſſes, quelque temps avant la ruine de Jéruſalem. Et ces ſignes de la colére de Dieu regardoient particuliérement les Juifs, comme le remarque un Interprete; parce qu'il y en avoit un fort grand nombre dans ces mêmes lieux. Mais ce ne ſont-là encore, dit JESUS-CHRIST, que comme *les premiéres douleurs*, que ſent une femme, avant le travail de l'enfantement : car c'eſt-là la force du ſens renfermé dans le mot grec. Que ſera-ce donc du travail même de l'enfantement, c'eſt-à-dire, de ce que ſouffrira Jéruſalem lorſqu'elle ſera aſſiégée, & dans la derniére deſolation, avant que d'eſtre entiérement détruite ? Nous nous contentons d'expliquer ces choſes littéralement par rapport aux Juifs; parce que l'établiſſement de la vérité hiſtorique eſt d'une grande conſéquence pour noſtre Religion contre les Juifs, qui ſont ſi aveugles, qu'ils tâtonnent, pour parler ainſi, en plein midy, lorſqu'ils refuſent encore de reconnoiſtre la vérité de l'accompliſſement des prédictions de JESUS-CHRIST à leur égard.

Act. 11. 28. *Joſeph. Antiq. lib.* 20. *Philoſt. vit. Apollon. Euſeb. Chronic. Grot.*

℣. 9. jusqu'au 15. *Alors on vous livrera* aux Magistrats, *pour estre tourmentez, & on vous fera mourir, & vous serez haïs de toutes les nations à cause de mon Nom. En ce même-temps plusieurs prendront des sujets de scandale & tomberont ; ils se trahiront, & se haïront les uns les autres. Il s'élevera un grand nombre de faux-prophetes, qui seduiront beaucoup de personnes, &c.*

Chrysost. in Matth. hom 76. Hilarius in Matth. can. 25. Grot. Jansen.

C'est avec très-grande raison que le Fils de Dieu entremesle icy les maux que devoient souffrir ses Apostres, avec ceux que souffriroient tous les Juifs ; afin d'une part, qu'ils ne se flattassent pas de pouvoir jouir d'une entiére paix au milieu de tant de maux ; & de l'autre, que la vûë de tous ces malheurs qui seroient la juste punition de l'infidélité des Juifs, servist en quelque façon, comme dit saint Chrysostome, à adoucir ce qu'ils souffriroient eux-mêmes pour la défense *& pour* la gloire *du Nom* adorable de leur divin Maistre. C'a esté là donc la principale consolation des Apostres & de tous les autres disciples de JESUS-CHRIST dans leurs souffrances, de pouvoir se rendre ce témoignage si glorieux, *qu'ils ne souffroient point*, selon que le dit saint Pierre, *comme méchans, mais comme Chrestiens*, & comme mettant leur gloire à mourir pour le Nom de JESUS-CHRIST. Il le leur prédit luy-même, afin qu'ils sçachent que ce sera le partage de ceux qui seront ses vrais disciples, & qu'ils n'en soient point troublez. Il leur déclare, qu'ils *seront haïs de toutes les nations.* Mais en ajoûtant, que ce sera *à cause de son Nom*, il leur fait entendre que cette haine des nations, sera l'effet & la preuve de son amour.

1 Petr. 4. 15. 16.

Il eſt même remarquable que cette *famine*, cette *peſte*, & ces *tremblemens de terre*, dont il venoit de parler à l'occaſion des Juifs, furent depuis imputez à ſes diſciples, que l'on accuſa d'attirer ces maux à la terre, par leur impiété envers les Dieux. Et cette accuſation ne contribua pas peu à les faire perſécuter & *haïr* de tout le monde. C'eſtoit parce qu'ils avoient la gloire de porter le Nom de JESUS-CHRIST, que ces faux Dieux, ou ces vrais démons, leur faiſoient attribuer tant de malheurs ; & ils vouloient étouffer, s'ils avoient pû, ces nouveaux Prédicateurs, qui travailloient à diſſiper par la vérité de l'Evangile toutes leurs illuſions, & qu'ils ſentoient bien eſtre deſtinez pour détruire leur empire. Ainſi l'on vit dans le même-temps un double prodige ; & la ruine des Juifs établir la vérité des prédictions que JESUS-CHRIST avoit faites ſur leur ſujet ; & les ſouffrances des Apoſtres & de tous les autres Chreſtiens ſervir à l'établiſſement de l'Egliſe, puiſque l'Egliſe ne pouvoit eſtre établie que ſur la ruine de la ſynagogue, & ſur la mort de JESUS-CHRIST, & ſur le martyre de ſes principaux diſciples.

Mais ce grand ouvrage de l'édifice de la ſainte Jéruſalem, ne ſe fit pas ſans qu'il arrivaſt beaucoup de *ſcandale* & de *chûtes*, comme JESUS-CHRIST le prédit encore icy. Un des douze choiſis par le Fils de Dieu, *trahit* & ſon miniſtére & ſon Maiſtre. Saint Paul déclare qu'il eut beaucoup à ſouffrir de la part de pluſieurs faux fréres. Les premiéres perſécutions des Juifs, & enſuite celles des payens, en firent tomber pluſieurs. Les *faux-prophetes* dont on a déja parlé, 2. *Corint.* 11. 26.

en séduisirent beaucoup. Et enfin, à mesure que *l'iniquité augmenta*, c'est-à-dire, la cruauté des persécuteurs, les scandales causez par ceux qui tomboient, & les erreurs des Docteurs du mensonge; *la charité se refroidit en plusieurs.* On en
2. *Corint.* 4. 16. vit un triste exemple, lorsque saint Paul estoit prisonnier à Rome sous l'Empire de Néron: car il témoigne luy-même avec douleur que la premiére fois qu'il avoit défendu sa cause, nul ne l'avoit assisté, & que tous l'avoient abandonné. La crainte des chaînes & des supplices avoit plus de force, que la charité, sur le cœur de ceux qui auroient dû exposer leur vie, pour assister ce grand Apostre dans le combat qu'il avoit à soustenir pour la foy. Et l'on a vû dans toute la suite de l'Eglise, cette parole de JESUS-CHRIST trop clairement vérifiée; *Que la charité se refroidit à mesure que l'iniquité s'accroist*; au-lieu que l'accroissement de l'iniquité demanderoit au contraire un surcroist de charité.

Qui sont donc ceux qui *seront sauvez* au milieu de ce naufrage de la foy ou de la vertu de tant de personnes? Ce seront ceux qui *persévéreront jusqu'à la fin*, sans estre séduits par les impostures des faux-prophetes, sans estre ébranlez par l'exemple du scandale & de la chûte des autres, & sans laisser refroidir en eux l'ardeur de la charité, qui seule est capable de resister à l'iniquité du siécle. Car si l'on n'a soin d'entretenir ce feu divin dans les ames par une priére ardente, & par un détachement continuel des créatures, dont l'amour est opposé à la charité, il est bien à craindre que *l'iniquité* du siécle, soit qu'il flatte par ses promesses, ou qu'il étonne par ses

menaces, n'éteigne enfin peu à peu en elles l'amour divin, qui faiſoit auparavant toute leur force.

Ce que JESUS-CHRIST ajoûte; Que *l'Evangile du royaume ſeroit prêché dans tout le monde, pour ſervir de témoignage à toutes les nations; & qu'alors la fin devoit arriver*, eſt expliqué différemment par les Péres. Saint Jean Chryſoſtome dit, Que le Sauveur vouloit prévenir en quelque ſorte ſes diſciples, & empeſcher qu'ils ne luy diſſent: Comment donc, Seigneur, pourrons nous vivre au milieu de tant de malheurs, & comment nous ſouſtenir dans tant de périls? & qu'ainſi il les aſſûre par ces paroles, que non ſeulement ils y vivront, mais qu'ils auront même la force de *prêcher ſon Evangile dans toute la terre*, avant que *la fin arrive*, c'eſt-à-dire, ſelon ce Saint, avant la ruine de Jéruſalem. Et ſaint Hilaire explique de même cette *fin*, de l'entiére deſtruction du peuple Juif. Ils diſent donc, Que cette prédiction du Sauveur ſignifioit que la chûte de Jéruſalem, & ſa fin derniére devoit arriver lorſque la connoiſſance du myſtére tout céleſte de la loy nouvelle auroit eſté répanduë par tout. Et ſaint Chryſoſtome fait encore une excellente refléxion ſur ce qu'il eſt dit; Que ce ſeroit *pour ſervir de témoignage à toutes les nations*. Car il entend ces paroles, du témoignage que toutes les nations rendroient contre l'infidélité & la dureté des Juifs, lorſqu'ayant reçu elles-mêmes la vérité de l'Evangile, elles ne pourroient aſſez condamner ce peuple ingrat & aveugle, à qui les promeſſes avoient eſté faites, & qui en avoit cependant refuſé l'effet avec un ſi grand mépris.

Chryſoſt. in Matth. hom. 76.

Hilar. in Matth. can. 25.

Il falloit donc que toute la terre puſt eſtre témoin de la juſtice du chaſtiment effroyable de cette nation ; & afin qu'elle le puſt eſtre, il falloit que la prédication de l'Evangile, que les Juifs avoient rejettée ſi indignement, y fuſt répanduë de toutes parts. Mais il falloit encore, comme dit le même Saint, que cet Evangile fuſt prêché par tout, afin qu'il ne reſtaſt plus la moindre ombre d'excuſe à ces mêmes Juifs, qui devoient eſtre dans la derniére confuſion, en conſidérant que ce qu'ils avoient rejetté comme contraire à la loy de Dieu, trouvoit entrée dans tous les Royaumes, & que celuy qu'ils avoient fait attacher à une croix, commençoit à eſtre connu pour le Fils de Dieu dans toute la terre. Saint Paul en effet déclare, en ſe ſervant des paroles du Prophete ; Que *la voix de ceux* qui prêchoient *la parole de* JESUS-CHRIST, *avoit déja retenti par toute la terre*, & qu'elle s'eſtoit fait entendre *juſques aux extrémitez du monde.* Il dit ailleurs, Que *la vérité de l'Evangile s'eſtoit déja répanduë dans tout l'univers, où elle fructifioit & croiſſoit* de jour en jour. Et enfin il louë les Romains de la pureté & de l'ardeur de *leur foy*, & il rend graces à Dieu par JESUS-CHRIST, de ce que *l'on en parloit dans tout le monde.* Conſidérez, dit ſaint Chryſoſtome, ce grand Apoſtre parcourant la terre, depuis la ville de Jéruſalem, juſqu'en Eſpagne. Et jugez ce que tous les autres peuvent avoir fait, lorſqu'un ſeul a embraſſé une ſi grande étenduë de païs.

Chryſoſt. in Matth. hom. 76.

Rom. 11. 18.

Coloſſ. 1. 5. 6.

Rom. 1. 8.

Saint Jérôme cependant, & pluſieurs Anciens ont expliqué ces paroles de JESUS-CHRIST d'une autre maniére que ſaint Hilaire & ſaint Chry-

Hieron. in hunc locum.

soſtome ; & ils ont crû qu'elles marquoient *la fin* du monde & la conſommation des ſiécles, qui n'arriveroit qu'après que *l'Evangile du royaume* de JESUS CHRIST *aura eſté annoncé* dans *toutes* les parties de *la terre, pour ſervir de témoignage aux nations* ; c'eſt-à-dire, pour atteſter hautement ſa miſéricorde & ſa juſtice ; ſa miſéricorde à l'égard de ceux qui ſe ſoumettront humblement à cet Evangile, & ſa juſtice à l'égard des autres qui refuſeront d'y obéïr. Et ils ont crû que *l'abomination de la deſolation* marquoit la perſonne de l'Antechriſt, dont parle ſaint Paul, lorſqu'il diſoit aux fidelles de Theſſalonique : *Ne vous troublez pas, en croyant que le jour du Seigneur eſt preſt d'arriver. Car ce jour-là ne viendra point que l'apoſtaſie ne ſoit arrivée auparavant, & qu'on n'ait vû paroiſtre l'homme de péché & de perdition, qui s'oppoſant* à Dieu, *s'élevera au-deſſus de tout ce qui eſt appellé Dieu, ou qui eſt adoré, juſqu'à s'aſſeoir dans le temple de Dieu ; voulant luy-même paſſer pour Dieu.* Mais rien n'empeſche, comme on l'a dit auparavant, que pour concilier enſemble les ſentimens différens des Péres, nous n'entendions ces paroles du Fils de Dieu, ſelon ces deux ſens, qui ne ſe combattent point l'un l'autre, mais qui ſont plutoſt la figure l'un de l'autre ; puiſque ce qui arriva à la ruine de Jéruſalem, eſt une image de ce qui arrivera à la derniére deſolation de l'univers ; & que ſi l'on ne ſçauroit entendre, ſans fremir, ce qui ſe paſſa au ſiége de cette malheureuſe ville, on doit concevoir une idée ſans comparaiſon plus terrible, de tous les malheurs dont les méchans ſeront accablez à la fin du monde. 2. Theſſ. 2. 2.

℣. 15. *Quand donc vous verrez que l'abomination de la desolation qui a esté prédite par le prophete Daniel, sera dans le lieu saint ; que celuy qui lit, entende bien ce qu'il lit.*

C'est une question traitée avec une si grande étenduë dans les différens Autheurs, de sçavoir ce que le Sauveur a entendu, selon le sens littéral, par cette *abomination de la desolation*, qu'il prédit devoir *se trouver dans le lieu saint*, & qu'il donne icy pour signe de la ruine de Jérusalem, qu'on se rendroit ennuyeux, de rapporter tous leurs sentimens, & les raisons principales sur lesquelles ils les appuyent. Il suffira donc de dire icy ce qui paroist appuyé plus solidement sur l'autorité de l'Ecriture, & la vérité de l'histoire. JESUS-CHRIST voulant répondre aux Apostres sur ce qu'ils luy avoient demandé touchant le temps de la ruine de Jérusalem, leur donne presentement cette marque pour le connoistre : *Lorsque vous verrez*, leur dit-il, *l'abomination de la desolation dans le lieu saint :* il est porté dans saint Luc : *Lorsque vous verrez une armée environner Jérusalem ;* & dans saint Marc : *Lorsque vous verrez l'abomination de la desolation dans le lieu où elle ne doit pas estre.* Il est donc visible par le texte de saint Luc, que le vray sens littéral de cet endroit regarde la ruine de Jérusalem, & non pas la fin du monde, comme quelques-uns l'ont entendu. Quant à cette armée qui devoit environner Jérusalem, il semble d'abord qu'on doit l'entendre de celle de Vespasien & de Tite : mais peut-estre que c'estoit celle de Cestius qui assiégea Jérusalem vers la fin de l'année 68. & qui en leva peu de temps après le siége. Car ce fut

Luc. 21. 20.

Marc. 13. 14.

vers ce même-temps que ce siége fut levé, qu'il se fit, selon Joseph, une horrible profanation dans le temple par une troupe de brigands qui y entrérent la force à la main, & qui se servirent de ce lieu sacré, comme d'un fort pendant trois ans & demy, pour exercer mille violences contre le peuple; ce qui dura jusqu'à l'entiére destruction du temple. C'est-là ce qu'il semble que JESUS-CHRIST a nommé, *l'abomination de la desolation*, c'est-à-dire, une profanation abominable d'un lieu si saint, qui estoit accompagnée, & qui devoit estre suivie de la derniére desolation; puisque le sang de ceux qui s'entretuoient inhumainement rempliſſoit alors les parvis du temple, & que pendant tout le temps que Tite assiégea Jérusalem, la maison de Dieu estoit devenuë un lieu de carnage. *Joseph. Bell. Jud. l. 4. c. 5. l. 6.*

Lors donc *que l'on vit l'armée* de Cestius *environner Jérusalem*, & qu'aussi-tost après ce siége on vit cette troupe *abominable* de brigands *s'établir dans le lieu saint*, c'est-à-dire, selon Daniel, dans le temple *où* cette abomination *ne devoit pas estre*, comme dit saint Marc; on deut alors *s'appliquer à l'intelligence de ce qu'on lisoit*, c'est-à-dire, bien comprendre le sens véritable de ces paroles du même Prophete: *L'abomination de la desolation sera dans le temple; & la desolation persévérera jusqu'à la consommation, & jusqu'à la fin*; ce qui marquoit clairement que cette horrible profanation dont on a parlé, causeroit la plus effroyable desolation que l'on pût s'imaginer; & que cette desolation dureroit jusqu'à la ruine entiére de Jérusalem, & du peuple Juif. Quelques Interpretes attribuent, non à JESUS-CHRIST, *Dan. 9. 27.*

mais au ſaint Evangéliſte, ces paroles : *Que celuy qui lit, entende bien ce qu'il lit.* Et en ce cas il exhorte les fidelles à bien comprendre ce que le Sauveur venoit de dire, comme ayant beſoin de toute leur application pour eſtre bien entendu, afin qu'ils ne ſe trompaſſent pas au ſigne qu'il leur donnoit des approches de la ruine de cette ville ſuperbe.

℣. 16. &c. *Alors que ceux qui ſeront dans la Judée, s'enfuyent ſur les montagnes. Que celuy qui ſera au haut du toit, n'en deſcende point pour emporter quelque choſe de ſa maiſon : & que celuy qui ſera dans le champ, ne retourne point pour prendre ſa robe.*

Ce premier ſiége de Jéruſalem, ſuivi de cette horrible profanation de ſon temple, devant eſtre comme le ſignal des approches de ſa ruine ; JESUS-CHRIST donne aux diſciples cet avis, de *s'enfuir* dès lors, & de ſortir de cette ville malheureuſe, pour n'eſtre pas enveloppez avec les Juifs dans ſa perte. Et c'eſt auſſi ce qu'un Hiſtorien très-fidelle nous aſſure que firent alors les Chreſtiens, pour obéïr tant à cet ordre du Sauveur, qu'à une révélation particuliére que reçurent ſur cela avant la guerre quelques perſonnes d'une piété éminente. Car ils quittérent tous la ville de Jéruſalem, & ſe retirérent par l'ordre de Dieu dans une ville nommée Pella, qui eſtoit au-delà du Jourdain, & en divers lieux du royaume d'Agrippa & de Syrie. Lorſque JESUS-CHRIST déclare ; Que *ceux qui ſeroient dans la Judée devoient s'enfuir ſur les montagnes* ; il entend qu'il leur ſeroit dangereux de ſe tenir en ce temps-là dans les lieux bas, & expoſez à la violence des ennemis,

Euſeb. Hiſtor. Eccleſ. lib. 3. cap. 5.

ennemis ; mais qu'il faudroit pour ſe mettre en ſeureté, ſe réfugier dans les lieux inacceſſibles des montagnes.

Mais pourquoy donc exhortoit-il avec tant de ſoin ſes diſciples de fuir alors ? Eſt-ce qu'il vouloit leur inſpirer de la crainte de la mort, luy qui apprenoit à ſes Apoſtres à mépriſer généreuſement leur vie pour la défenſe de l'Evangile ? C'eſt que la juſtice que Dieu avoit réſolu d'exercer ſur Jéruſalem, ne regardoit que les Juifs ingrats & rebelles à la foy, & qu'il réſervoit à faire paroiſtre le courage des Chreſtiens dans les choſes qui regarderoient l'établiſſement de l'Evangile. Ainſi il auroit eſté contre les deſſeins de ſa providence & de ſa ſageſſe, que ſes ſerviteurs qui devoient répandre leur ſang pour la gloire de ſon Nom, euſſent péri au milieu de ces Juifs impies, deſtinez à périr miſérablement, comme les meurtriers du Fils de Dieu.

Ceux qui *ſeront ſur le toit*, c'eſt-à-dire, ſur la platte-forme qui eſtoit au-deſſus des maiſons dans la Paleſtine, *ne doivent pas* s'amuſer *à deſcendre dans la maiſon*, pour y chercher & *en emporter quelque choſe* ; mais ſonger uniquement à s'enfuir ; car un Interprete a remarqué qu'il y avoit ordinairement une deſcente par dehors à ces platte-formes, ſans que l'on fuſt obligé de rentrer dans la maiſon. Tout ce que le Fils de Dieu dit donc ſur cela, ſemble ne marquer, ſelon la lettre, qu'une grande neceſſité de fuir, & de fuir promtement, à cauſe du grand péril où l'on ſeroit expoſé, ſi l'on attendoit à ſe ſauver que l'armée Romaine fuſt venu environner Jéruſalem. Car alors il n'y eut plus de moyen de s'échapper, cette *Grotius.*

ville ayant esté resserrée très-étroitement, afin qu'il n'en pust sortir personne.

August. epist. 80. Saint Augustin expliquant spirituellement quelques-unes des paroles de JESUS-CHRIST, dit; Que, si on veut les entendre de l'Eglise, il y a deux peuples & deux royaumes, l'un de JESUS-CHRIST, & l'autre du démon; & qu'il a pû dire dans ce sens; Que l'on verra *s'élever un peuple contre un peuple, & un royaume contre un royaume*; c'est-à-dire, ceux qui appartiennent au démon, contre ceux qui appartiennent à JESUS-CHRIST; & que cette guerre dure depuis qu'il a esté dit: *Faites pénitence; parce que le royaume de Dieu est proche:* & que tout le temps qui s'est écoulé depuis le commencement de cette guerre spirituelle, & qui se doit écouler encore, est appellé par JESUS-CHRIST, *la dernière heure.* Le même Saint dit, Qu'on peut bien aussi entendre spirituellement ces autres paroles: *Que celuy qui est sur le toit, ne descende point pour prendre quelque chose dans sa maison; & que celuy qui est dans le champ, ne retourne point prendre sa robe.* Car il croit que cela nous signifie, que dans toutes les afflictions il faut prendre garde de ne se pas laisser vaincre par les sens; ni de ne descendre pas de l'élevation de la foy, à la bassesse d'une vie charnelle; ni de ne reculer pas en regardant derriére soy, après qu'on s'estoit déja beaucoup avancé: *In tribulationibus omnibus est cavendum, ne quisque devictus ad carnalem vitam de spiritali sublimitate descendat, aut qui profecerat in anteriora se extendens, deficiendo in posteriora respiciat.* Et le même Saint ajoûte; Que si cela estoit à craindre dans le malheur dont Jérusalem estoit

menacée, il le ſera infiniment davantage dans la derniére tentation qui doit arriver à la fin du monde, non pas ſeulement à une ville, mais à tous les hommes répandus dans toute la terre.

℣. 19. juſqu'au 23. *Mais malheur aux femmes qui ſeront groſſes ou nourrices en ce temps-là. Priez donc Dieu que voſtre fuite n'arrive point durant l'hyver, ni au jour du ſabbat. Car l'affliction de ce temps-là ſera ſi extrême, qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, &c.*

Saint Auguſtin, quoiqu'attaché ordinairement à expliquer d'une maniére ſpirituelle les paroles de l'Ecriture, dit de celles-cy, Que ſi l'on ne conſultoit que ſaint Matthieu & ſaint Marc, il ſeroit fort incertain ſi on devroit les entendre de la ruine de Jéruſalem, ou bien de la fin du monde; mais que la maniére dont ſaint Luc exprime la choſe, fait voir clairement qu'elles doivent s'expliquer du temps auquel cette ville fut détruite; puiſqu'après que JESUS-CHRIST y a prononcé, *malheur aux femmes qui ſeront groſſes, ou nourrices*; il ajoûte: *Car ce païs ſera accablé de toutes ſortes de maux, & la colére de* Dieu tombera *ſur ce peuple. Ils paſſeront par le fil de l'épée: ils ſeront emmenez captifs dans toutes les nations, & Jéruſalem ſera foulée aux pieds par les Gentils, juſqu'à ce que le temps des Gentils ſoit accompli.* Ainſi ſaint Luc éclaircit ce qui pouvoit eſtre obſcur dans le texte des autres Evangéliſtes; & il ne laiſſe aucun lieu d'entendre cecy de la fin du monde, puiſqu'il l'explique luy-même expreſſément de cette foule de malheurs qui devoient fondre ſur cette ville, qui de la ſainte Cité du

Auguſt. epiſt. &

Luc. 21. à 24.

Dieu tout-puissant, estoit devenuë un sujet d'abomination devant ses yeux.

Lors donc qu'il est dit : *Malheur aux femmes qui seront grosses ou nourrices en ces-temps-là* ; on doit entendre, que comme les maux dont Jérusalem sera accablée, surpasseront tout ce que l'on peut s'imaginer, il n'y aura que la fuite qui pourra en garentir ; & qu'ainsi celles, ou qui seront alors grosses, ou qui auront quelque enfant à la mammelle, ne pouvant pas aisément fuir, se verront réduites au dernier *malheur*. Aussi l'on voit dans Joseph une description très-touchante de la fuite déplorable de quelques méres qui estoient chargées d'enfans. Le temps de *l'hyver* n'est pas propre pour la fuite : & le jour du *Sabbat* estoit observé si religieusement parmy les Juifs, qu'ils n'eussent pas crû pouvoir y faire plus de chemin, que celuy qui estoit prescrit, quand même ils auroient esté en un danger évident de périr. Ainsi JESUS-CHRIST se conformant à leurs pensées, leur ordonne de *prier* Dieu, qu'ils *ne* soient pas obligez *de s'enfuir pendant l'hyver, ou en un jour du Sabbat* ; de peur que leur fuite en ces temps-là ne pust pas estre assez promte pour les sauver d'un si grand péril. Car *l'affliction sera telle* alors, continuë le Fils de Dieu, *qu'il n'y en a point eu de pareille depuis le commencement du monde, & qu'il n'y en aura jamais*. Saint Augustin croit encore qu'on doit entendre cecy par rapport au peuple Juif, lequel souffrit en effet des maux si horribles pendant tout le temps du siége de Jérusalem jusqu'à sa destruction, que Joseph leur Historien assûre luy-même, qu'ils pourroient presque paroistre incroyables. Jamais peuples en

Joseph. Antiq. lib. 14.

Chrysost. in Matth. hom. 77.

Act. 1. 12.

effet ne furent traitez avec de ſi extrêmes rigueurs ; le crime que l'on puniſſoit en eux paſſant tous autres excès, & rien n'approchant de l'énormité du déicide qu'ils commirent en la perſonne du Fils de Dieu, après qu'il les eut comblez de toutes ſortes de graces. Car, quoique le crime des habitans de Sodome fut puni par le feu du ciel, JESUS-CHRIST aſſure luy-même qu'ils ſeront traitez au jour du jugement avec une moindre rigueur, que les villes de Judée qui avoient fait un ſi grand abus de ſes faveurs. Auſſi on peut dire que le chaſtiment qu'ils ſouffrirent, eſtant conſumez en un moment par le feu de la colére de Dieu, n'égale point ces longues & effroyables ſouffrances qui ne conſumérent que peu à peu ces Juifs malheureux, qui oſérent invoquer ſur eux & ſur leurs enfans tous les ſuplices que méritoit la mort cruelle & infame d'un Homme-Dieu, qui n'avoit paru au milieu d'eux que pour les ſauver: *Sanguis ejus ſuper nos, & ſuper filios noſtros.* *Matth.* 27. 25.

Il falloit bien en effet que ces maux que devoient ſouffrir les Juifs fuſſent dans le dernier excès, puiſque JESUS-CHRIST déclare icy, Que *ſi ces jours* d'affliction & d'amertume *n'avoient eſté abbrégez, nul homme n'eût eſté ſauvé ;* mais *qu'à cauſe des élûs ils avoient eſté abbrégez.* Comme on doit eſtre aſſuré pour les raiſons que l'on a marquées auparavant, que ces paroles doivent s'entendre du temps de la ruine de Jéruſalem & du peuple Juif; ſaint Auguſtin dit que nous ne devons point douter que dans le temps que cette ville fut détruite, il n'y ait eu dans la Judée & parmy les Juifs des élûs de Dieu, qui s'eſtoient déja convertis à la foy de JESUS-CHRIST, ou *Auguſt. epiſt.* 80.

qui devoient se convertir dans la suite, ayant esté choisis par l'élection de Dieu avant même la création du monde : *Non debemus ambigere quando eversa est Jerusalem, fuisse in illo populo electos Dei, qui ex circumcisione crediderant, sive fuerant credituri electi ante constitutionem mundi propter quos breviarentur dies illi, ut tolerabilia mala fierent.* C'estoit donc, comme dit le même Pére, *en faveur des élûs*, que *les jours* d'affliction & d'amertume *devoient estre abbrégez* ; afin que ceux qui avoient déja reçu la foy, ne succombassent pas enfin à de si grands maux ; & que les autres, soit qu'ils fussent nez ou à naistre, ne périssent pas avec toute la nation ; ce qui seroit arrivé si toute la nation fût périe alors. Ainsi le temps de cette horrible calamité ne dura pas autant que l'eût demandé la punition d'un crime qui surpassoit en énormité tous les autres crimes. La fureur de plusieurs d'entre ce peuple fut si grande, qu'il sembloit, selon la description qu'en fait Joseph, qu'ils ne trouvassent de joye que dans le carnage. Et Tite se sentit luy-même obligé de reconnoistre, en considérant toutes les fortifications de Jérusalem après qu'il l'eut prise, que c'estoit Dieu visiblement qui l'avoit rendu victorieux, & qui luy avoit livré les Juifs, tant la chose luy parut encore alors comme impossible. Ainsi de l'aveu des ennemis mêmes des Juifs, le Seigneur voulut abbréger par un effet de sa bonté envers ses élûs, le temps de l'affliction de ce peuple infortuné ; puisque *s'il ne l'avoit abbrégé, nul homme* ; c'est-à-dire, selon saint Jean Chrysostome, nul Juif *ne seroit resté.*

Joseph. Antiq. lib. 7. cap. 16

Chrysost. in Matth. hom. 77.

On peut dire en un sens spirituel, que tout le temps de la vie presente est un temps de *fuite* ;

puiſque c'eſt le temps où l'on peut *fuir*, comme dit ſaint Jean Baptiſte, *la colére de Dieu qui eſt preſte à tomber* ſur nous; & où l'on doit *fuir*, comme dit ſaint Pierre, *la corruption de la concupiſcence qui regne dans le monde.* Prenons donc garde de ne reſſembler pas dans noſtre fuite, *à ces femmes* qui ſont *groſſes ou nourrices*; c'eſt-à-dire, de n'eſtre pas retardez dans cette fuite du monde & de la colére de Dieu, par les attaches différentes & par les inquiétudes du ſiécle, qui appeſantiſſent noſtre cœur & s'oppoſent à l'ardeur de ſon mouvement vers Dieu. *Prions le Seigneur* que cette *fuite ne ſe faſſe pas dans l'hyver*; c'eſt-à-dire, dans le refroidiſſement de la charité en nous; & qu'elle ne ſe faſſe pas non plus le jour du *ſabbat*, qui peut nous marquer, ſelon les Péres, l'inaction criminelle & l'oiſiveté à l'égard de l'œuvre de Dieu, & des actions de piété: *Ut non refrigeſcat fides noſtra, & in Chriſtum charitas; neque ut otioſi in opere Dei torpeamus virtutum ſabbato.* Car les jours de cette vie périſſable *ſont* vraiment *mauvais*, comme dit ſaint Paul: ainſi nous devons, comme des hommes ſages, ſonger ſérieuſement à *racheter le temps* qui nous eſt donné pour fuir la colére du Seigneur: *Redimentes tempus, quoniam dies mali ſunt.* Et parce que ces jours ſont remplis d'affliction & d'amertume, & de tentations, la miſéricorde de noſtre Dieu *les abbrége en faveur de ſes élûs*, lorſqu'il les retire du monde plus promtement qu'autrefois, en coupant leur vie comme au milieu de leur courſe, s'il eſt permis de parler ainſi; de peur que la malice de ce ſiécle ne corrompe leur eſprit, & qu'ils ne ſe laiſſent emporter à ſes vaines illuſions: *Raptus eſt, ne malitia*

Matth. 3. 7.

2. Petr. 1. 4.

Hilar. in Matth. can. 25.

Hieron. in hunc locum.

Epheſ. 5. 16.

Sapient. 4. 11.

mutaret intellectum ejus, aut ne fictio deciperet animam illius.

Chryſoſt. in Matth. hom. 77. Saint Jean Chryſoſtome a admiré la ſageſſe de la conduite de Dieu, en ce qu'il n'a pas permis que ſaint Jean l'Evangéliſte ait rien écrit de tout ce qui regardoit la ruine du peuple Juif; & qu'il a voulu au contraire que les autres Evangéliſtes en ayent parlé. Car comme ſaint Jean vécut long-temps après même que la ville de Jéruſalem eut eſté détruite, on auroit pû croire, dit-il, qu'il n'en eût parlé qu'à cauſe qu'il en avoit vû l'événement. Mais les trois autres Evangéliſtes qui en ont écrit, eſtoient morts avant la ruine de Jéruſalem, & ſans avoir pû eſtre témoins de tant de malheurs: ce qui ſert, ſelon la réfléxion de ce Pére, à faire éclatter davantage la force de la prédiction de JESUS-CHRIST.

℣. 23. juſqu'au 29. *Alors ſi quelqu'un vous dit: Le* CHRIST *eſt icy, ou il eſt là, ne le croyez point; parce qu'il s'élevera de faux-Chriſts & de faux-prophetes, qui feront de grands prodiges & des choſes étonnantes, juſqu'à ſéduire même, s'il eſtoit poſſible, les élûs, &c.*

Il ne faut pas oublier que les Apoſtres avoient fait pluſieurs queſtions à JESUS-CHRIST. Après donc qu'il eut achevé de les inſtruire touchant ce qui regardoit la ruine de Jéruſalem & du temple dont ils luy avoient parlé d'abord; il paſſe icy tout d'un coup, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome & d'habiles Interpretes, à ſon dernier avénement, & leur en marque des ſignes, qui ne devoient pas ſeulement leur eſtre utiles, mais encore à nous & à tous ceux qui doivent venir après nous. *Alors*, dit-il; c'eſt-à-dire, non pas dans le temps même

Chryſoſt. ibid. Maldon. Grotius. Janſen.

de la ruine de Jéruſalem, mais dans tout le temps qui la ſuivra juſqu'à la fin du monde, *ne croyez pas* ceux qui s'efforceront de vous ſéduire. Il parle aux Apoſtres; mais c'eſt principalement & aux Paſteurs & aux fidelles, qui devoient venir après eux, que ce diſcours s'adreſſoit. Car on vit effectivement dans les temps qui ſuivirent celuy des Apoſtres, comme on verra juſqu'à la fin du monde une foule d'impoſteurs ſe vouloir mettre à la place de JESUS-CHRIST; & les uns entraîner après eux dans *des* lieux *deſerts* & écartez, ceux qu'ils ſurprenoient par leurs artifices & leur mauvaiſe doctrine; & les autres ſe cacher, & ſemer ſecrettement leurs erreurs *dans les maiſons*, n'oſant pas agir avec la même hardieſſe que les premiers. Les Interpretes rapportent divers exemples de ces deux ſortes de ſéducteurs. Et comme il ſe preſentoit *de faux-Chriſts* qui vouloient paſſer pour le Meſſie, ils eſtoient auſſi appuyez par *de faux-prophetes*, qui eſtoient comme les hérauts qui publioient parmy les peuples, & leur grandeur & leur gloire.

On vit, ſans parler de beaucoup d'autres, un Montan ſe vanter de poſſeder le vray Paraclet; c'eſt-à-dire, le véritable Eſprit de JESUS-CHRIST, dont les Apoſtres n'avoient reçu, ſelon luy, que comme l'ombre & la figure: & on le vit ſouſtenu par des Prophéteſſes, qui ſe relevoient par des viſions miraculeuſes, & qui eurent aſſez de force en leur temps pour faire tomber dans leur ſéduction, non pas *un élû* de Dieu, mais un Tertullien, qui avoit paru juſqu'alors une colonne & un des grands hommes de l'Egliſe. La lecture de quelques ouvrages que compoſa Tertullien depuis ſa

chûte, ſuffit pour faire trembler ceux qui ne profitant pas de l'avis du Fils de Dieu, négligent de ſe tenir ſur leurs gardes, du coſté de ces faux Chriſts & de tous ces faux-prophetes. Combien vit-on de fidelles & de Preſtres mêmes, auſſi-bien que d'illuſtres Confeſſeurs, ſéduits du temps de ſaint Cyprien Archevêque de Carthage, tant par Novat que par Novatien, ces deux faux Chriſts oppoſez directement l'un à l'autre, qui faiſoient gémir l'Egliſe par la multitude des conqueſtes ſi funeſtes, qu'ils faiſoient par leurs pernicieuſes maximes ſur le royaume de JESUS-CHRIST?

Mais ſi cette prédiction s'eſt vérifiée dans tous les temps qui ſe ſont paſſez depuis JESUS-CHRIST juſqu'à nous, en la perſonne de tant d'autres impoſteurs & *de faux-Chriſts*; combien cela paroîſtra-t-il encore plus véritable aux approches de l'homme de péché & de l'enfant de perdition, de l'Antechriſt ou du *faux-Chriſt* par éminence, lorſqu'il voudra s'élever & ſe faire adorer ſur la terre à la place de JESUS-CHRIST? *Les grands prodiges & les ſignes éclattans qu'il fera*, auront une telle force ſur l'eſprit des peuples pour les pervertir, qu'ils ſeroient capables, ſelon l'expreſſion du Sauveur, de *ſéduire les élûs mêmes, s'il eſtoit poſſible*; c'eſt-à-dire, d'enlever à JESUS-CHRIST ceux qui ſont dans ſon élection éternelle, s'il eſtoit poſſible de luy oſter celles de ſes brebis, dont il dit luy-même; Qu'elles *ne périront point*, & que *nul ne les ravira d'entre ſes mains*. Nous voyons auſſi dans l'Apocalypſe qu'il eſt dit de la ſeconde beſte, qui peut bien nous figurer l'Antechriſt, & qui travailloit à faire adorer la premiére; c'eſt-à-dire, le démon: *Qu'elle fit*, ſe-

2. *Theſſ.* 2. 3. 4.

Joan. 10. 28.

Apocal.

lon qu'il eſt dit icy, *de grands prodiges, juſqu'à faire deſcendre le feu du ciel ſur la terre devant les hommes*; & qu'elle *ſéduiſit ceux qui habitoient ſur la terre, à cauſe des prodiges qu'elle eut le pouvoir de faire devant la beſte.* 13. 12. 13. 14.

Ce que JESUS-CHRIST ajoûte, en diſant à ſes Apoſtres: Remarquez bien que je vous ay prédit ces choſes: *Ecce prædixi vobis*; eſtoit pour les obliger, & tous ceux qui les ſuivroient, à prendre bien garde à eux, à cauſe de la grandeur du péril où ils ſeroient expoſez de la part de tous ces *faux-Chriſts*, qui ont commencé à paroiſtre depuis les temps apoſtoliques, & qui finiront à l'Antechriſt, comme les membres de ce chef monſtrueux, qui doit conſommer à la fin des temps l'ouvrage de l'iniquité. Les Apoſtres avoient entendu dire à JESUS-CHRIST: Ne vous ay-je pas choiſi au nombre de douze: *Nonne ego vos duodecim elegi?* Mais il avoit ajoûté cette terrible parole: Et néanmoins un d'entre vous eſt un démon: *Et ex vobis unus diabolus eſt.* Comment donc auroient-ils pû s'aſſurer eux-mêmes qu'ils eſtoient du nombre de ces *élûs* dont il venoit de parler; puiſqu'un d'entr'eux, quoiqu'il fût, comme dit l'Evangéliſte, *un des douze* choiſis par le Fils de Dieu, *devoit le trahir?* Ainſi nulle aſſurance à l'homme de ſon élection éternelle, s'il n'a ſoin de travailler, comme dit ſaint Pierre, à *s'en aſſurer par ſes bonnes œuvres*; & s'il ne *veille* & ne *prie*, ſelon le précepte de JESUS-CHRIST, *afin qu'il n'entre point en tentation.* *Joan.* 6. 71. 2. *Petr.* 1. 10. *Marc.* 14. 38.

Saint Jean Chryſoſtome fait une excellente remarque ſur ces paroles du Fils de Dieu: *Si l'on vous dit: Le voicy dans le deſert*, ou, *Le voicy dans* *Chryſoſt. in Matth. hom.* 77.

le lieu le plus retiré de la maiſon, ne le croyez pas: car comme un éclair ſort de l'orient & paroiſt juſqu'à l'occident; ainſi ſera l'avénement du Fils de l'homme. Le ſecond avénement du Sauveur ne ſera pas comme le premier, dit ce Pére, renfermé dans un petit coin de la terre, & dans l'obſcurité d'un lieu tel que Béthléem: mais il paroiſtra dans tout l'éclat imaginable, enſorte qu'il n'aura beſoin d'eſtre annoncé de perſonne. Et ce ne ſera pas alors un petit miracle que JESUS-CHRIST vienne dans le monde d'une maniére ſi viſible, que nul ne puiſſe douter que ce ne ſoit luy. C'eſt donc à cela qu'il veut que les vrais fidelles puiſſent diſcerner la venuë des *faux-Chriſts* & des *faux-prophetes*, qui paroiſtront principalement vers la fin des ſiécles, *faiſant des prodiges & des ſignes éclattans*, d'avec ſon ſecond avénement: c'eſt qu'il ne ſe fera point ſeulement remarquer, ou *dans le deſert*, ou *dans le ſecret d'une maiſon* particuliére; mais que ſemblable à *un éclair*, qui dans un inſtant *brille de l'orient à l'occident*, & frappe les yeux de tous les hommes, il fera auſſi éclatter la lumiére de ſa gloire dans toute la terre en un moment, ſans qu'elle puiſſe eſtre cachée à perſonne. Et *par tout où ſera le corps*: c'eſt-à-dire, JESUS-CHRIST, *là s'aſſembleront les aigles*; c'eſt-à-dire, les Saints & les juſtes, qui comme des aigles auront pris leur vol au-deſſus de toutes les choſes de la terre, & qui ſeront dignes de porter leur vûë ſur ce ſoleil de juſtice ſans qu'ils en ſoient éblouis.

Hieron. in hunc locum. Job. 39. 30.

Saint Jérôme dit que c'eſt un exemple de la nature, dont le Fils de Dieu ſe ſert, pour nous reveler le myſtére de ſon ſecond avénement. On dit des aigles, qu'ils ſentent les corps qui ſont

morts juſqu'au-delà des mers; & qu'ils s'y aſſemblent pour s'en nourrir. Si donc des oiſeaux par un ſimple inſtinct & ſentiment naturel reçoivent l'odeur d'un petit corps dans un ſi prodigieux éloignement, combien nous autres, continuë ce Pére, devons-nous plutoſt nous haſter de parvenir juſqu'à celuy dont l'éclat ſe fera ſentir en un inſtant depuis l'orient juſqu'à l'occident? Le mot grec ſignifie proprement, ſelon la réfléxion du même Saint, *un corps mort*, un corps qui tombe par la mort, πτῶμα. Et cela nous marque, non pas ſeulement que nous devons accourir à la paſſion de JESUS-CHRIST mort pour nous, comme dit ce Pére; mais encore que ce ſera même par la vertu toute divine de ſa croix, qu'il attirera tous les aigles auprès de luy; puiſqu'il n'y aura, ſelon le Prophete, que ceux qui ſeront marquez au *Thau*; c'eſt-à-dire, au caractére de ſa croix & de ſes ſouffrances, qui mériteront d'éviter l'épée de la divine juſtice, & de participer à la grace du ſalut. *Ezech. 9. 4. & 6.*

℣. 29. *Auſſi-toſt après ces jours d'affliction, le ſoleil s'obſcurcira, & la lune ne donnera plus ſa lumiére; les étoiles tomberont du ciel, & les puiſſances des cieux ſeront ébranlées.*

Auſſi-toſt après ces jours d'affliction auſquels ſe ſeront élevez tant de *faux-Chriſts* & de *faux-prophetes*, & le plus grand de ces faux-prophetes, qui eſt l'Antechriſt, *le ſoleil s'obſcurcira*. Car quoique ces jours doivent eſtre *des jours d'une* terrible *affliction*, à cauſe de la multitude des ſéducteurs qui s'efforceront de renverſer toute la Religion & toute la piété; le Seigneur ne permettra pas qu'ils exercent fort long-temps leurs perſécutions contre l'Egliſe. Et ſi le temps de la guerre des Juifs *Chryſoſt. in Matth. hom. 77.*

fut abbrégé, dit ſaint Chryſoſtome, à cauſe des élûs de Dieu; combien plutoſt cette derniére tentation ſera-t-elle auſſi raccourcie pour l'amour de ceux qui ont part à l'élection éternelle? C'eſt pourquoy le Fils de Dieu ne ſe contente pas de dire: *Après* ces jours d'affliction; mais, *auſſi-toſt après*, pour marquer, ſelon ce Saint, que le temps dont il parloit ſeroit très-court, & que tout ce qu'il exprime icy arriveroit preſque en même-temps, ou au moins dans un petit intervale.

Autor. oper. imperfect. Maldon. Jauſen.

Le ſoleil s'obſcurcira donc véritablement, & par un effet de la même toute-puiſſance qui luy a donné au commencement tout ce grand éclat que nous admirons. Et *la lune ne donnera plus ſa lumiére* comme auparavant. Car le ſoleil d'où elle la tire eſtant obſcurci, elle deviendra auſſi neceſſairement ténébreuſe. *Les étoiles tomberont du ciel.* Car à quel uſage, dit ſaint Chryſoſtome, pourroient-elles encore ſervir, puiſqu'il n'y aura plus de nuit? Ainſi quoique noſtre eſprit ne puiſſe comprendre comment il peut arriver qu'un ſi grand nombre d'étoiles, dont une ſeule eſt beaucoup plus grande que toute la terre, viennent à tomber toutes enſemble, la toute-puiſſance de celuy qui nous le dit, doit nous le rendre croyable, ſans qu'il ſoit beſoin de recourir à toutes les interprétations figurées que quelques Auteurs ont données à ces paroles.

Chryſoſt. ut ſupr. Maldon.

Enfin *les puiſſances des cieux ſeront ébranlées*; c'eſt-à-dire, que toute la machine des cieux ſera agitée par un mouvement extraordinaire; ce qui eſt marqué dans Job par cette autre expreſſion: Que *les colonnes du ciel tremblent*. Et l'Ecriture nomme encore ailleurs *ces puiſſances & ces colonnes*

Job. 26. 11.

des cieux, les soustiens de l'univers, *cardines orbis terræ*. C'est donc icy à peu près la même chose que saint Pierre exprime, lorsqu'il dit; Que *le jour du Seigneur viendra* surprendre *comme un larron, & qu'en ce jour les cieux passeront dans le bruit d'une effroyable tempeste*. Car comme le souverain Juge sera sur le point de faire éclatter sa toute-puissance aux yeux des hommes, toute la nature sera dans le tremblement devant cette suprême Majesté.

Proverb. 8. 26.

2. Petri 3. 10.

Que si le soleil même, aussi-bien que la lune & les étoiles, ne seront plus que ténébres à l'avénement de JESUS-CHRIST, & si toutes les puissances des cieux seront alors ébranlées, comment pourra subsister encore, s'écrie saint Jérôme, l'orgueil de ceux qui se croyant justes & saints, ne craignent point la presence de leur juge? *Decutiatur supercilium eorum, qui se sanctos arbitrantes, præsentiam judicis non formidant*. On peut dire aussi selon un sens spirituel, qu'aux approches du second avénement, *le soleil* de la vérité *s'obscurcira* en quelque façon par les ténébres du mensonge & de l'erreur qui se répandront dans l'esprit des hommes: Que *la lune ne donnera plus sa lumiére*; parce que l'Eglise qui tire toute sa lumiére de JESUS-CHRIST comme de son divin soleil, souffrira dans le temps de l'Antechrist une si terrible persécution, qu'un grand nombre de personnes perdront de vûë la lumiére de sa vérité & l'éclat de sa beauté: & enfin que *les étoiles tomberont*, & les puissances *des cieux seront ébranlées*; c'est-à-dire, que plusieurs de ceux qui brilloient comme des étoiles dans le firmament de l'Eglise par la lumiére de leur science & de leur vertu, succomberont sous la violence de cette tentation;

Hieron. in hunc locum.

Augustin. epist. 80.

& que ceux mêmes qui paroiſſoient comme des colonnes très-affermies, ſeront agitez & dans le trouble : *Multi qui gratiâ fulgere videbantur perſequentibus cedent & cadent, & quidem fideles firmiſſimi turbabuntur.*

℣. 30. 31. *Alors le ſigne du Fils de l'homme paroiſtra dans le ciel ; & tous les peuples de la terre ſeront dans les pleurs & dans les gémiſſemens ; & ils verront le Fils de l'homme qui viendra ſur les nuées du ciel, avec une grande puiſſance & une grande majeſté ; & il envoyera ſes Anges, &c.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 77. Hieron. in hunc locum.

Ce *ſigne du Fils de l'homme* ſera, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome & pluſieurs autres, la croix du Sauveur, qui paroiſtra plus brillante que les rayons du ſoleil. Mais d'où vient qu'il fera paroiſtre ſa croix dans le ciel ? Ce ſera, comme dit ce Pére, pour confondre davantage l'impudence & l'orgueil des Juifs. Ainſi en venant juger le monde, il montrera cette croix comme ſa propre juſtification ; & il ne ſe contentera pas de faire voir ſes playes ſacrées, mais il produira encore cet inſtrument de ſa mort honteuſe, comme le trophée de ſa gloire & de la conqueſte de l'Egliſe. Quel ſujet alors de confuſion & de deſeſpoir pour tous ceux qui auront mépriſé cette croix ſi ſalutaire, & foulé aux pieds le prix infini de cette mort de JESUS-CHRIST ? Auſſi il eſt dit, qu'à la vûë de ce *ſigne du Fils de l'homme, tous les peuples de la terre ſeront dans les pleurs & dans les gémiſſemens :* ce que ſaint Jean Chryſoſtome attribuë particuliérement aux Juifs, qui déploreront, dit-il, leur miſére, pour n'avoir tiré aucun avantage d'une mort qui auroit pû les ſauver, & pour avoir attaché eux-mêmes à cette croix celuy qu'ils auroient dû

dû adorer. Auſſi il applique encore aux Juifs dans ce temps du dernier avénement du Fils de Dieu, cette autre parole de l'Ecriture : *Ils verront celuy qu'ils ont percé.* Ils le verront, ajoûte ce Pére ; & c'eſt ce qui les fera ſoupirer amérement, de ce qu'ils reconnoiſtront que celuy qu'ils *ont* ainſi *percé* dans ſa Paſſion, eſt celuy-là même qui vient alors glorieux & triomphant juger l'univers. Or quand JESUS-CHRIST parle de ces Juifs & de tous ces autres peuples qui ſeront dans les gémiſſemens, il n'entend pas ceux qui ſe ſeront convertis véritablement, mais ceux qui auront vécu & qui ſeront morts dans l'impénitence. Car pour tous ceux qui ſe ſeront glorifiez, comme ſaint Paul, dans leurs ſouffrances & dans la croix de noſtre Seigneur JESUS-CHRIST, la vûë de ce *ſigne* ſacré de ſa puiſſance & de ſon amour pour les hommes, les comblera pour jamais de reconnoiſſance & de joye. *Joan.* 19. 37.

Il eſt marqué dans les Actes des Apoſtres, que JESUS-CHRIST, quarante jours après ſa Réſurrection, s'eſtant élevé dans le ciel, une nuée le déroba à leurs yeux : & que lorſqu'ils eſtoient attentifs à le regarder montant au ciel, il leur fut dit ; Que JESUS *viendroit* de nouveau *de la même ſorte qu'ils l'y avoient vû monter.* C'eſt la même choſe que le Fils de Dieu leur dit icy, Que tous les peuples *le verront* à la fin du monde *venir ſur les nuées du ciel.* Il viendra donc, non plus comme homme mortel & reveſtu des infirmitez de noſtre nature, mais comme eſtant victorieux de la mort, du monde & du péché. Il viendra, non plus couvert comme autrefois de toutes les marques de noſtre mortalité, qui comme une nuée obſcure le *Act.* 1. 9. 11.

déroboient à nos yeux ; mais dans les airs & au milieu des *nuées du ciel* toutes éclattantes de rayons de ſa divine lumiére. Il viendra avec ſa croix, non plus pour y eſtre comme auparavant, attaché par la main des hommes, mais pour percer par la vûë de ce bois ſacré les conſciences de ces mêmes hommes, qui l'y auront attaché par une vie criminelle, ſans en avoir fait pénitence. Il viendra enfin, non plus dans l'humilité, dans la pauvreté, & dans cet eſtat ſi rabbaiſſé, qui le rendit un objet de raillerie & de mépris à l'orgueil des Rois de la terre, mais *avec une grande puiſſance & une grande majeſté*, qui le rendra redoutable aux plus puiſſans Princes.

Auſſi il eſt dit dans l'Apocalypſe, Qu'en ce jour terrible *les Rois de la terre, les Grands du monde, les Officiers de guerre, les riches, les puiſſans, & tous les hommes, eſclaves ou libres, ſe cacheront dans les cavernes & dans les roches des montagnes ; & qu'ils diront aux montagnes & aux rochers : Tombez ſur nous, & nous cachez de devant la face de celuy qui eſt aſſis ſur le trône, & de la colére de l'Agneau ; parce que le grand jour de leur colére eſt arrivé : & qui pourra ſubſiſter* en leur preſence ? Ce qui néanmoins doit s'entendre ſeulement du deſir qu'auront tous les réprouvez, de pouvoir alors ſe dérober à la vûë & à la colére du ſouverain Juge. Car ſi la frayeur dont ils ſeront pénétrez leur inſpirera ce deſir, ils ſe verront hors d'eſtat de le pouvoir accomplir.

Apocal. 6. 15. 16.

Le Fils de Dieu *envoyera* alors *ſes Anges, qui feront entendre le ſon de la trompette & un grand bruit*, & qui *raſſemblant tous les élûs des quatre coins du monde, depuis une extrémité du ciel juſqu'à l'autre* ; c'eſt-à-dire, d'un bout de l'univers juſqu'à

l'autre bout, feront comparoiſtre en même-temps tous les réprouvez devant le trône de la majeſté de ce Juge ſouverain, pour recevoir à la vûë de tous les Saints & de tous les Anges leur jugement éternel.

Saint Paul, parlant de cette réſurrection générale, dit, Qu'elle ſe fera *en un moment, en un clin d'œil, & au ſon de la derniére trompette :* & ailleurs: *Qu'auſſi-toſt que le Seigneur l'aura ordonné*, & que *la voix de l'Archange & le ſon de la trompette de Dieu aura eſté entendu, luy-même deſcendra du ciel; & que ceux qui ſeront morts en* JESUS-CHRIST *reſſuſciteront les premiers.* Ce que JESUS-CHRIST & ſaint Paul appellent *le ſon de la trompette*, eſt appellé en un autre endroit de l'Evangile, la voix du Fils de Dieu: *Le temps vient*, dit le Sauveur, *auquel ceux qui ſont dans les ſepulcres entendront tous la voix du Fils de Dieu.* Saint Auguſtin entend par ce *ſon de la trompette de Dieu*, par cette *voix de l'Archange*, & par cette *voix du Fils de Dieu* même, un ſignal extraordinaire & intelligible à tout le monde: *Aliquod evidentiſſimum & præclariſſimum ſignum.* Mais il ſemble qu'on peut bien l'entendre auſſi à la lettre, de quelque *voix* éclattante, ou du ſon de quelque trompette, que *le Fils de Dieu*, par le miniſtére de *l'Archange* ſaint Michel, & *des* autres *Anges*, fera entendre dans un inſtant par toute la terre. Elle eſt donc nommée dans ſaint Jean, *la voix du Fils de Dieu*; parce que ce ſera par ſa volonté & par un effet de cette toute-puiſſance qui reſſuſcita Lazare au fond du tombeau, que tous les morts entendront le ſon de cette trompette, & que *les élûs ſeront raſſemblez* en un clin d'œil *de tous les coins de la terre*, pour

1. Corinth. 15. 52.

Joan. 5. 28.

Auguſt. ep. 120. cap. 34.

1. Theſſ. 4. 17.

ſe réünir dans les airs à JESUS-CHRIST, comme les membres à leur chef.

℣. 32. juſqu'au 36. *Ecoutez une comparaiſon priſe du figuier. Quand ſes branches ſont déja tendres & qu'il pouſſe ſes feuilles, vous jugez que l'eſté s'approche. De même lorſque vous verrez toutes ces choſes, ſçachez que* le royaume de Dieu *eſt proche, &* qu'il eſt *comme à la porte, &c.*

Le *figuier* eſtant fort commun dans la Paleſtine, JESUS-CHRIST le nomme particuliérement, pour faire connoiſtre à ſes diſciples par une comparaiſon priſe de cet arbre, le temps auquel le royaume de Dieu devoit arriver. Quand donc le figuier *a pouſſé ſes feuilles*, & qu'il *commence à faire paroiſtre quelque fruit*, ſelon S. Luc; *on juge que l'eſté eſt proche*; parce que cet arbre a beſoin d'une fort grande chaleur. *De même*, continuë JESUS-CHRIST, *lorſque vous verrez toutes ces choſes, ſçachez que* le royaume de Dieu *eſt proche, &* qu'il eſt comme *à la porte.* On eſt obligé de ſuppléer icy dans le texte de ſaint Matthieu, ce que ſaint Luc a exprimé clairement, pour faire entendre le ſens véritable des paroles de JESUS-CHRIST. Ainſi il faut remarquer avec quelques Interpretes, qu'il n'eſt pas icy parlé de l'avénement du Fils de Dieu, qui venoit d'eſtre marqué au verſet trentiéme; mais du *royaume* ou du régne *de Dieu* très-parfait avec tous ſes Saints, qui ſuivra le jugement. Il avertit donc ſes Apoſtres, & en leur perſonne tous les Paſteurs & tous les fidelles, du temps du régne parfait de Dieu, auquel *toutes choſes eſtant aſſujetties au Fils, le Fils*, comme dit ſaint Paul, *ſera luy-même aſſujetti à celuy qui luy aura aſſujetti toutes choſes, afin que Dieu ſoit tout en tous.* Et il leur

Luc. 21. 30

1. Corinth. 15. 28.

déclare, que *lorsqu'ils auroient vû* arriver *tout* ce qu'il venoit de leur dire touchant la ruine de Jérusalem, la séduction causée par les faux-Christs & les faux-prophetes, le second avénement, le son de la trompette & la résurrection des morts, ils se devoient assûrer alors *de l'approche du royaume de Dieu.* Ce qu'il leur disoit tendoit premiérement à les affermir contre les faux bruits que des imposteurs se plairoient à répandre parmy les fidelles, pour les tromper & les jetter dans le trouble. Car nous voyons en effet, que dès le temps des Apostres ces bruits se semoient malicieusement dans l'Eglise ; & que saint Paul fut obligé de s'élever contre les auteurs de ce scandale, lorsqu'il disoit aux fidelles de Thessalonique : De *ne se laisser pas légérement ébranler ni effrayer, en croyant sur la foy de quelque esprit prophétique... que le jour du Seigneur estoit tout prest d'arriver.* 2. Thess. 2. 2. &c. Car quoiqu'il fût très-utile à chacun en particulier d'attendre ce dernier jour pour s'y préparer, selon que le même Apostre y exhorte ailleurs, *en renonçant à l'impiété & aux passions mondaines, & en vivant dans le siécle present avec tempérance, avec justice & avec piété* ; Tit. 2. 13. c'estoit néanmoins par un esprit de *séduction* comme il dit, que quelques-uns s'efforçoient de jetter l'Eglise dans la frayeur, en voulant persuader aux fidelles que le dernier jour du jugement estoit tout prest d'arriver. En second lieu, JESUS-CHRIST vouloit consoler & ses Apostres & tous ses autres disciples par l'espérance de ce *royaume de Dieu*, qui devoit les soustenir dans tous les travaux & dans toutes les souffrances où ils seroient exposez, en prêchant la foy, & en convertissant les nations.

Lorſque JESUS-CHRIST déclare enſuite & avec ſerment, que *cette race ne finiroit point que toutes ces choſes* qu'il venoit de dire *ne s'accompliſſent*; il ſemble entendre par cette *race*, non pas les hommes du même-temps, ou les ſeuls fidelles, comme l'a crû ſaint Jean Chryſoſtome; mais les Juifs qu'il a ſouvent déſignez par cette ſorte d'expreſſion. Il aſſûre donc que *cette race* de Juifs *ne finiroit point*, que ce qu'il avoit prédit de la ruine de Jéruſalem & du temple, des faux-Chriſts, de l'apparition de JESUS-CHRIST dans les airs, *du gémiſſement des tribus*, du *ſon de la trompette*, &c. n'arrivât exactement; c'eſt-à-dire, qu'ils ſe perpétueroient de race en race juſqu'à la fin du monde; puiſqu'en ce temps-là pluſieurs d'entr'eux doivent même, ſelon la créance de l'Egliſe, ſe convertir à la foy.

Janſen.

Chryſoſt. in Matth. hom. 78.

Le ciel & la terre paſſeront, ajoûte le Fils de Dieu, *mais mes paroles ne paſſeront point.* Car le ciel & la terre eſtant créez, dit ſaint Hilaire, & ſortis du néant, ſont ſujets au changement par leur nature. Mais les paroles de Dieu ayant pour principe l'éternité de Dieu même, renferment en elles une vertu qui les rend immuables: *Hæc autem ex æternitate deducta, id in ſe continent virtutis ut maneant.* Cependant & la terre & le ciel ne paſſeront pas de telle ſorte, dit ſaint Jérôme, qu'ils ſoient détruits & anéantis: ils *paſſeront* ſeulement d'un eſtat dans un autre, eſtant changez & purifiez par la toute-puiſſance de Dieu: *Cælum & terra tranſibunt, immutatione, non abolitione ſui.*

Hilarius in Matth. can. 26.

Hieron. in hunc locum.

℣. 36. *Or nul autre que mon Père ne ſçait ce jour & cette heure, non pas même les Anges du ciel.*

Saint Chryſoſtome témoigne, que lorſque le Fils de Dieu déclare aux Apoſtres, que les Anges n'avoient point la connoiſſance de *ce* dernier *jour* du jugement; il vouloit par là leur fermer la bouche pour leur oſter le deſir d'apprendre ce qui eſtoit inconnu aux Anges mêmes: & que lorſqu'il ajoûte dans ſaint Marc; Que *le Fils* même ne le ſçait pas; c'eſt pour étouffer en eux plus parfaitement toute curioſité ſur ce ſujet. Auſſi il eſtoit d'une grande utilité pour tous les hommes, d'ignorer ce jour, afin qu'ils fuſſent plus obligez de ſe tenir ſur leurs gardes, par cet eſtat même de l'incertitude continuelle où ils ſeroient touchant cette heure ſi redoutable. Nous nous reſervons à éclaircir dans les explications de ſaint Marc ce qui y eſt dit; Que le Fils même ne connoiſt pas ni ce jour, ni cette heure de la fin du monde.

Chryſoſt. in Matth. hom. 78.

Marc. 13. 32.

℣. 37. 38. 39. *Et il arrivera à l'avénement du Fils de l'homme, ce qui arriva au temps de Noé. Car comme les derniers jours avant le deluge, les hommes mangeoient & beuvoient, ſe marioient & marioient leurs enfans, juſqu'au jour que Noé entra dans l'arche, & qu'ils ne connurent le* moment du *deluge que lorſqu'il ſurvint, &c.*

Jesus-Christ nous fait connoiſtre qu'à la venuë de l'Antechriſt, les impies & tous les pécheurs s'abandonneront plus que jamais à leurs plaiſirs criminels. Et il ſe ſert d'un exemple qui eſt très-propre à faire juger de l'eſtat où ils ſe trouveront alors. Car comme lorſque Noé bâtiſſoit l'arche, ceux qui la voyoient bâtir au milieu d'eux, & à qui elle prédiſoit les maux qui eſtoient preſts de les accabler, n'en croyoient rien, & vivoient dans toutes ſortes de plaiſirs, de même que

Chryſoſt. in Matth. hom. 78.

s'ils euſſent eſté aſſurez de ne ſouffrir aucun mal : auſſi lorſque l'Antechriſt paroiſtra, & ſera ſuivi de ce deluge effroyable de malheurs qui arriveront à la conſommation des ſiécles, les hommes eſtant comme enyvrez de leurs plaiſirs, ſe trouveront dans une inſenſibilité étonnante à l'égard de l'a-
1. Theſſ. 5. 2. 3. venir. C'eſt ce qui fait dire à ſaint Paul : Que *le jour du Seigneur doit venir, comme le voleur vient* ſurprendre *pendant la nuit* ; & que dans le temps que les méchans *ſe regarderont comme en paix & en ſeureté, ils ſeront ſurpris tout d'un coup par une ruine imprévûë, comme une femme groſſe par les douleurs de l'enfantement, ſans qu'il leur reſte aucun moyen de ſe ſauver.* Tel ſera l'eſtat des méchans. Mais il ne faut pas s'imaginer que ce ſoit celuy des vrais ſerviteurs de Dieu & des juſtes. Car quoiqu'ils ne puiſſent pas connoiſtre ce jour ſi terrible, ils l'attendront, & auront ſoin de s'y préparer par tous les ſaints exercices d'une piété ſolide. *N'eſtant pas*, comme dit le même Apoſtre, *dans les ténébres* où ſont les autres, *ce jour ne pourra les ſurprendre comme un voleur.* Ils regarderont,
1. Cor. 7. 29. ſelon le conſeil de ce grand Saint, tout *le temps* de cette vie comme très-*court* : & *ayant des femmes, ils ſeront comme n'en ayant point* ; en *achetant ils vivront comme ne poſſedant point* ; *& enfin ils uſeront de ce monde comme n'en uſant point* ; parce qu'eſtant perſuadez que *la figure de ce monde paſſe*, ils auront ſoin de ne s'y pas attacher.

Mais comment peut-on allier enſemble deux choſes, qui paroiſſent auſſi oppoſées que le ſont
Matth. 24. 29. ces *jours d'affliction & d'amertume*, dont le Fils de Dieu a parlé auparavant, & ce qu'il dit preſentement de ces hommes qui ſeront plongez dans la

bonne-chére & dans toutes sortes de plaisirs ? C'est que ces jours seront des jours d'affliction & d'amertume pour les justes, & qu'ils seront au contraire des jours de divertissement pour les réprouvez. Et il n'y a pas sujet de s'en étonner, si l'on considére ce que JESUS-CHRIST dit luy-même ailleurs aux Apostres : *Vous pleurerez*, leur dit-il, *& vous gémirez vous autres, & le monde sera dans la joye. Vous serez dans la tristesse ; mais vostre tristesse se changera en joye.* Tel est le partage des élûs de Dieu. Le temps de la vie presente est pour eux un temps de pleurs, d'affliction & d'amertume. Mais cette amertume passagére deviendra en eux la source d'une joye & d'une gloire éternelle. Ce temps-cy est au contraire un temps de plaisirs pour les pécheurs ; mais cette joye qui est si courte, doit les plonger dans un éternel malheur. La même chose se verra à la fin du monde. Si le temps de l'Antechrist doit estre un temps d'amertume & d'affliction la plus terrible ; ce ne sera pas pour les méchans, mais pour les bons. Car le démon qui le remplira de tout son esprit & de toute sa fureur, épargne en ce monde ceux qui sont à luy ; & *ce fort armé*, comme l'appelle JESUS-CHRIST, *gardant sa maison, tout ce qu'il possede est en paix.* Ainsi tant s'en faut qu'il soit impossible que ces deux choses se trouvent en même-temps, l'affliction & la joye ; l'amertume & les plaisirs ; que le Fils de Dieu nous a avertis expressément qu'elles se rencontreroient tout à la fois, quoique non pas dans les mêmes personnes : *Plorabitis & flebitis vos : mundus autem gaudebit.* *Chrysost. ut supr.* *Joan. 16. 20.*

℣. 40. jusqu'au 45. *Alors de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris & l'autre laissé.*

De deux femmes qui moudront avec une meule, l'une ſera priſe & l'autre laiſſée. Veillez donc, parce que vous ne ſçavez pas à quelle heure voſtre Seigneur doit venir, &c.

Tout ce diſcours du Sauveur tend à inſpirer aux Apoſtres, & en général à tous les Chreſtiens, une grande humilité & une continuelle vigilance. Que doit en effet produire dans le cœur de l'homme la vûë de ce terrible diſcernement, que le Fils de Dieu doit faire à la fin du monde, de toutes ces perſonnes unies enſemble pendant cette vie, qu'il ſéparera alors par la lumiére de ſa juſtice, pour eſtre éternellement les unes heureuſes, & les autres malheureuſes? Dans quels ſentimens d'humilité, de deffiance de ſoy-même, & de crainte ſalutaire ne doit-on pas eſtre à la vûë d'une ſéparation ſi redoutable? Quelle place peut trouver encore dans un eſprit pénétré de cette penſée, la vaine gloire, la confiance en ſa juſtice & l'amour propre? Et eſt-il à craindre qu'on ne s'endorme lorſqu'on eſt dans une attente continuelle de celuy qui nous doit juger? Il nous avertit qu'il nous ſurprendra. Et en nous donnant cet avertiſſement, il nous engage à nous tenir ſur nos gardes, afin que nous ne ſoyons pas ſurpris.

Il dit que *de deux hommes qui ſeront dans un champ* occupez à travailler, *l'un ſera pris* pour eſtre enlevé avec les Saints, *& pour aller au-devant de* JESUS-CHRIST *au milieu de l'air*, comme dit ſaint Paul; *& l'autre laiſſé* avec la multitude des réprouvez: Que *de deux femmes qui s'occuperont à moudre du blé*; ce qui eſtoit l'employ ordinaire des ſervantes, *l'une ſera priſe* pour entrer dans la participation du royaume du Fils de Dieu, *& l'au-*

1. *Theſſ.* 4. 17.

Exod. 11. 5.

tre laiſſée ; ce qui marque ſa réprobation. On ne doit pas néanmoins entendre cecy à la lettre, comme ſi de deux il y en avoit toûjours un de pris, & l'autre laiſſé. Mais JESUS-CHRIST a voulu nous faire comprendre par là, que le choix des uns & la réprobation des autres ſe fera dans toutes ſortes d'eſtats, depuis ceux qui ſont élevez ſur le trône, juſqu'à ceux qui ſont rabbaiſſez dans les emplois les plus vils: Qu'on ne ſe doit appuyer ni ſur ſes richeſſes, ni ſur ſa pauvreté, ni ſur ſon élevation, ni ſur ſa baſſeſſe, ni même ſur l'innocence de ſa vie, qui peut eſtre figurée par l'agriculture, ni ſur ſa pénitence, qui eſt peut-eſtre marquée par le travail du moulin, ſi l'une & l'autre n'eſt couronnée par la grace de la perſévérance.

La concluſion que le Sauveur tire de ce qu'il a dit, eſt que *nous devons veiller* ſans ceſſe, *ne ſçachant pas à quelle heure noſtre Seigneur doit venir.* Ainſi il paroiſt, dit ſaint Jérôme, combien il nous eſt avantageux d'ignorer cette heure & ce jour; afin que l'incertitude nous tenant ſans ceſſe en ſuſpens, nous croyions qu'il peut venir à toute heure, lorſque nous ignorons l'heure à laquelle il doit venir: *Ut pendulæ expectationis incertô, ſemper eum credant eſſe venturum, quem ignorant quando venturus ſit.* Et c'eſt ce que ſaint Hilaire nous a encore exprimé dans les mêmes termes, lorſqu'il dit que le Seigneur n'a point voulu nous marquer le jour auquel il viendra; afin que quoiqu'il nous accorde un temps ſpacieux pour la pénitence, il nous tienne néanmoins dans la vigilance par la crainte même que nous cauſe cette incertitude où il veut que nous ſoyons.

Hieron. in hunc loc.

Hilar. in Matth. can. 26.

Le même Saint dit que le démon eſt comparé

à *un voleur* ; & que comme tel, il veille toûjours pour nous dépouiller & pour nous dreſſer des piéges ; qu'il ſonge à *percer noſtre maiſon* ; c'eſt-à-dire noſtre corps, par les traits funeſtes de ſes malignes inſpirations & des plaiſirs criminels, lorſqu'il nous trouve dans la négligence & dans l'aſſoupiſſement. Ainſi il eſt neceſſaire que *nous veillions* contre ce larron ſecret de nos ames & de nos corps, pour n'en eſtre pas ſurpris ; & que *nous nous tenions auſſi toûjours preſts* à recevoir *noſtre Seigneur* & noſtre maiſtre à quelque heure qu'il vienne à nous. Il ſemble que JESUS-CHRIST veuille icy confondre noſtre indifférence pour noſtre ſalut, par cette comparaiſon dont il ſe ſert pour nous obliger à la vigilance chreſtienne, lorſqu'il dit, Que *ſi un pére de famille ſçavoit l'heure à laquelle le larron doit venir, il veilleroit infailliblement pour ne pas laiſſer percer ſa maiſon.* Car il eſt viſible que ceux qui ont quelque lieu de craindre un voleur de nuit, font paroiſtre plus d'inquiétude pour conſerver leur argent, que nous n'apportons nous autres de ſoin pour ſauver noſtre ame. Ces perſonnes veillent & ſe tiennent ſur leurs gardes au moindre ſoupçon qu'ils peuvent avoir d'eſtre volez : mais nous autres, quoique nous ſçachions très-certainement que noſtre maiſtre viendra, & qu'il viendra à une heure que nous ne pouvons ſçavoir ; nous ne craignons pas d'en eſtre ſurpris ; & nous vivons comme s'il ne devoit pas venir. Ainſi ce jour nous trouvant comme endormis à l'égard de noſtre ſalut, eſt pour nous un jour de ruine & de perte irréparable.

Chryſoſt. in Matth. hom. 78.

Mais ſi *ce jour* dont le Fils de Dieu parloit alors aux Apoſtres, eſtoit ſeulement celuy auquel

il viendra juger & les vivans & les morts, quelqu'un pourra dire qu'il ne regardoit ni les Apoſtres, ni tous les fidelles qui ont vécu juſqu'à nous; mais ceux-là ſeuls qui ſe trouveront à la fin des ſiécles. Saint Marc leve cette difficulté, lorſqu'après que JESUS-CHRIST a ordonné à ſes diſciples de veiller, parce qu'ils ne ſçavoient pas quand il viendroit, il ajoûte: *Ce que je vous dis, je le dis à tous: Veillez.* Le Sauveur ne diſoit donc pas ces paroles, comme le remarque ſaint Auguſtin, à ceux-là ſeuls qui eſtoient pour lors avec luy, & qui l'écoutoient; mais auſſi à ceux qui ſont venus depuis eux, & à nous-mêmes, & à ceux encore qui doivent venir après nous, juſqu'à ſon dernier avénement. Cependant ce dernier jour trouvera-t-il en cette vie, ajoûte ce Saint, toutes ces perſonnes dont nous parlons? Ou quelqu'un pourroit-il dire que JESUS-CHRIST adreſſe à ceux qui ſeront morts, auſſi-bien qu'à ceux qui ſeront alors vivans, ces paroles: *Veillez, de peur que ſurvenant tout d'un coup il ne vous trouve endormis?* Pourquoy donc dit-il à tous, ce qui ſembloit ne regarder que ceux qui vivoient alors? C'eſt, continuë ce Pére, que chacun de nous doit eſtre dans la vigilance & dans la crainte touchant le jour de ſa mort; parce que l'eſtat où chacun ſera trouvé au dernier jour de ſa vie, ſera celuy auquel il ſe trouvera au dernier jour du monde; c'eſt-à-dire, que le jugement qu'on recevra à la fin des ſiécles, ſera le même que celuy que l'on aura mérité au jour de ſa mort.

Marc. 13. 37.

« *Auguſt. ep. 80. ſub init.*

« *Id. paulò ſupr.*

℣. 45. 46. 47. *Qui eſt le ſerviteur fidelle & prudent, que ſon maiſtre a établi ſur tous ſes ſerviteurs pour leur diſtribuer dans le temps leur nourriture?*

Heureux ce ſerviteur, ſi ſon maiſtre à ſon arrivée le trouve agiſſant de la ſorte, &c.

Ce que JESUS-CHRIST a dit juſqu'à preſent touchant la néceſſité de la vigilance, s'adreſſoit généralement à tous. Mais il recommande icy particuliérement, ſelon ſaint Hilaire & ſaint Chryſoſtome, aux Princes du peuple; c'eſt-à-dire, aux Evêques & aux Paſteurs, de veiller ſans ceſſe à la conduite & à la garde du troupeau dans l'attente du dernier avénement. Que s'il demande aux Apoſtres, comme en doutant: *Qui eſt le ſerviteur fidelle & prudent?* il ne faut pas croire qu'il ignore ce qu'il demande. Car il le connoiſt ſans doute très-parfaitement. Mais il faut comprendre, dit ſaint Chryſoſtome, d'une maniére plus vive par cette demande, combien c'eſt une choſe rare & précieuſe, qu'un *ſerviteur* qui a cette *fidélité* & cette *prudence*; c'eſt-à-dire, qui eſt *fidelle* à tous les devoirs de ſon miniſtére & à la conſervation des biens de ſon maiſtre, & qui ne recherche point ſes intéreſts propres, mais les intéreſts de JESUS-CHRIST & de ſon Egliſe; & qui eſt *prudent*, non d'une *prudence ſelon la chair qui cauſe la mort*, comme dit ſaint Paul, mais d'une *prudence* & d'une ſageſſe *ſelon l'Eſprit* de Dieu, qui donne *la vie* & *la paix*, & dont l'Apoſtre dit encore que le Seigneur l'en avoit rempli, pour *luy faire connoiſtre les ſecrets de ſa volonté* adorable. Car c'eſt en ſuivant les régles de cette divine volonté, qu'un miniſtre du Seigneur *établi par ſon ordre ſur ſa maiſon*, doit *diſtribuer dans le temps*; c'eſt-à-dire, dans le beſoin & ſelon les régles divines de ſa ſageſſe, à ceux qui ſont comme luy ſerviteurs du même maiſtre, *la nourriture* de ſa parole & des

Hilar. in Matth. can. 27. Chryſoſt. in Matth. hom. 78.

Rom. 8. 6.

Epheſ 1. 8. 9.

Sacremens de ſon Egliſe. Il ne doit jamais oublier qu'il eſt ſeulement diſpenſateur & œconome, & que le Seigneur qui l'a luy-même chargé de cette diſpenſation ſi importante, peut venir à tous momens luy en demander un compte très-rigoureux. Et c'eſt pour cette raiſon qu'il eſt obligé de veiller avec une grande exactitude à s'acquitter fidellement & prudemment de ſon miniſtére, afin que le Seigneur en arrivant ne le ſurprenne pas dans quelque ſorte de négligence.

Saint Jean Chryſoſtome croit que cela ne regarde pas ſeulement les Paſteurs de l'Egliſe, mais encore tous les Princes, & ceux qui gouvernent les Eſtats; parce qu'ils ſont obligez de faire ſervir au bien public tout ce qu'ils ont, ſoit de ſageſſe, ſoit de puiſſance, ſoit de biens, ſoit des autres avantages qu'ils poſſedent; & de n'en pas abuſer pour faire du mal à ceux qui ſont ſerviteurs du même Dieu qu'eux. Ce grand Saint témoigne encore, que le diſcours de JESUS-CHRIST s'adreſſe aux riches du monde, auſſi-bien qu'aux Docteurs de l'Egliſe; puiſque c'eſt entre les mains des uns & des autres qu'il a mis comme en dépoſt toutes ſes richeſſes. Il eſt vray que celles qu'il a confiées à ces derniers, ſont plus neceſſaires & plus importantes: mais celles des autres, quoique moindres, ne laiſſent pas de demander une fidelle diſpenſation. Et ſi on manque à s'en acquitter fidellement, on ſera puni comme ayant uſé de ſes biens contre ſon ordre en d'inutiles dépenſes, ou comme les ayant gardez inutilement par un principe de cupidité & d'avarice.

Heureux donc, ajoûte le Fils de Dieu, *le ſerviteur que ſon maiſtre trouvera agiſſant de cette ſorte;*

c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de ſaint Hilaire; qui obéiſſant à ſes préceptes, aura ſoin de fortifier ce qui eſt foible par une ſage diſpenſation des véritez les plus capables de l'affermir ; qui corrigera ce qui eſt déreglé, & qui diſpenſera la parole de la vie comme le pain de l'éternité, pour nourrir ceux de la maiſon de ſon maiſtre. Il établira un tel ſerviteur, non plus ſeulement ſur ſes autres ſerviteurs, mais encore *ſur tous ſes biens* ; ce qui marque un plus grand dégré d'élevation: auſſi ſaint Hilaire l'explique de la gloire de Dieu même, dans laquelle ce ſerviteur ſera établi comme dans la ſource de tous les biens, pour récompenſe de ſa prudente fidélité.

℣. 48. juſqu'à la fin du chapitre. *Mais ſi ce ſerviteur eſt méchant, & que diſant en ſon cœur : Mon maiſtre n'eſt point preſt de venir, il commence à battre ſes compagnons, & à manger & à boire avec des yvrognes ; le maiſtre de ce ſerviteur viendra au jour qu'il ne s'y attend pas, & à l'heure qu'il ne ſçait pas ; il le ſéparera, & luy donnera pour partage d'eſtre* puni *avec les hypocrites, &c.*

La corruption du cœur de l'homme eſt étonnante, lorſqu'elle luy fait abuſer de telle ſorte de la patience avec laquelle Dieu l'invite à ſe convertir, qu'au-lieu de ſçavoir en profiter pour ſon ſalut propre, il en prend occaſion de s'élever contre Dieu même. C'eſt ce que JESUS-CHRIST nous repreſente dans l'exemple de ce *méchant ſerviteur*, qui bien différent de celuy dont il venoit de parler, *dit dans ſon cœur : Mon maiſtre ne viendra point de long-temps : Beuvons, mangeons, & accablons nos compagnons par nos violences.* C'eſt donc *du cœur* qu'il *le dit*, & non de la bouche. Car

le

le cœur a ſon langage : & ce langage du cœur eſt celuy que Dieu entend principalement. Mais quoique les hommes ne puiſſent l'entendre comme Dieu, ils ne laiſſent pas d'en juger par les actions: car il ſe produit ſouvent au-dehors par les fruits, qui font connoiſtre l'amertume de la ſource dont ils ſortent. Ainſi il eſt dit de ce *méchant ſerviteur*; Qu'après qu'il eut dit en ſon cœur, Que *ſon maiſtre ne viendroit que de long-temps*, il *commença à frapper ſes compagnons*; c'eſt-à-dire, à les maltraiter, & s'abandonna aux diſſolutions de la bonnechére *avec des yvrognes*. Quel étrange raiſonnement, & quel excès de folie ! S'il eût pû dire dans ſon cœur que ſon maiſtre ne viendroit point, on concevroit alors comment l'orgueil & la pente naturelle de tous les hommes vers les plaiſirs, l'auroit pû porter à raiſonner de la ſorte. Mais de conclure du ſeul délay de ſon maiſtre à revenir, qu'il a toute liberté de frapper ſes compagnons & de ſe plonger dans les plaiſirs; ce ne peut eſtre que l'effet du dernier aveuglement. Et c'eſt néanmoins ſur ce même raiſonnement du cœur, tout extravagant qu'il paroiſt, qu'on ſe laiſſe aller tous les jours aux derniers excès; comme ſi celuy qui les doit juger ne devoit jamais venir, à cauſe *qu'il tarde à venir*, & qu'il uſe de patience à noſtre égard. Auſſi c'eſt ſur ce ſujet que le grand Apoſtre s'écrie : *Mépriſez-vous donc les richeſſes de la bonté de Dieu, de ſa patience & de ſa longue tolérance? Ignorez-vous que la bonté de Dieu vous invite à la pénitence? Et cependant par voſtre dureté, & par l'impénitence de voſtre cœur, vous vous amaſſez un treſor de colére pour le jour de la colére & de la manifeſtation du juſte jugement de Dieu.* Rom. 2. 4. 5.

Augustin. de doctr. Christian. lib. 3. c. 10. tom. 3.

Saint Augustin dit qu'il y a deux especes de péchez qui comprennent tous les autres : ce qu'on fait en s'abandonnant aux mouvemens déréglez de la cupidité, dans ce qui regarde la corruption de nostre esprit & de nostre corps ; & ce qu'on fait pour nuire à nostre prochain en quelque maniére que ce puisse estre. Et il ajoûte, Qu'on ne vient ordinairement à ce second genre de péchez, qu'après que l'on s'est précipité dans les premiers, soit pour éloigner les obstacles qui s'y opposent, soit pour chercher même des moyens de pouvoir s'y satisfaire plus facilement : *In facinora prosilitur, quibus removeantur impedimenta flagitiorum, aut adjumenta quærantur.* Ce sont-là aussi les deux excès où tomba ce *serviteur*, que le Fils de Dieu appelle *méchant* ; puisqu'au-lieu de s'appliquer avec *fidélité* & avec *prudence* à *distribuer à ses compagnons, dans le temps propre, la nourriture* qui leur estoit destinée par le pére de famille, il s'amuse & *à manger* & à *boire avec des yvrognes*, & *frappe* même outrageusement *les autres serviteurs* de son maistre, qui vouloient peut-estre s'opposer à ses desordres. Tel a esté dans tous les siécles le caractére de ceux qui ayant esté établis sur la conduite de leurs fréres, cherchent plus leurs intérests propres, que ceux de leur commun maistre, & qui aiment mieux se faire craindre par la violence d'une domination indigne de leur ministére, & si opposée à l'esprit du grand Apostre, que faire sentir à leurs fréres les effets de leur charité compatissante, & *contribuer*, comme saint Paul, *à leur joye.*

2. Cor. 1. 24.

Augustin. epist. 80. init.

Ces sortes de serviteurs ne sont pas, dit saint Augustin, des enfans de lumiére, mais des enfans de ténébres. C'est pourquoy le dernier jour, soit de

leur vie, soit du jugement, *les surprendra comme un voleur:* & le juste juge *les separera* d'avec ceux qu'il promet de récompenser comme de *fidelles* & de *prudens serviteurs :* il leur *donnera*, selon qu'il est dit icy, *pour partage celuy des hypocrites ;* c'est-à-dire, *l'étang brûlant de feu & de soufre*, destiné aux *incrédules* & aux *menteurs*, aussi bien qu'aux plus scélerats, comme il est marqué dans l'Apocalypse. 1. *Thess.* 5. 4. 5. *Apocal.* 21. 8.

CHAPITRE XXV.

1. TUnc simile erit regnum cælorum decem virginibus, quæ accipientes lampades suas, exierunt obviam sponso & sponsæ.

2. Quinque autem ex eis erant fatuæ, & quinque prudentes.

3. Sed quinque fatuæ, acceptis lampadibus, non sumserunt oleum secum.

4. Prudentes verò acceperunt oleum in vasis suis cum lampadibus.

5. Moram autem faciente sponso, dormitaverunt omnes, & dormierunt.

1.† ALors le royaume des cieux sera semblable à dix vierges, qui ayant pris leurs lampes, s'en allérent au-devant de l'époux & de l'épouse. † Une sainte Vierge & Martyre.

2. Il y en avoit cinq d'entr'elles qui estoient folles, & cinq sages.

3. Les cinq qui estoient folles, ayant pris leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles.

4. Les sages au contraire, prirent de l'huile dans leurs vases avec leurs lampes.

5. Et l'époux tardant à venir, elles s'assoupirent toutes, & s'endormirent.

6. Mais ſur le minuit on entendit un grand cry : Voicy l'époux qui vient, allez au-devant de luy.

6. Mediâ autem nocte clamor factus eſt : Ecce ſponſus venit, exite obviam ei.

7. Auſſi-toſt toutes ces vierges ſe levérent, & préparérent leurs lampes.

7. Tunc ſurrexerunt omnes virgines illæ, & ornaverunt lampades ſuas.

8. Mais les folles dirent aux ſages : Donnez-nous de voſtre huile, parce que nos lampes s'éteignent.

8. Fatuæ autem ſapientibus dixerunt : Date nobis de oleo veſtro, quia lampades noſtræ extinguuntur.

9. Les ſages leur répondirent : De peur que ce que nous en avons ne ſuffiſe pas pour nous & pour vous, allez plutoſt à ceux qui en vendent, & achetez-en ce qu'il vous en faut.

9. Reſponderunt prudentes, dicentes : Ne fortè non ſufficiat nobis & vobis, ite potiùs ad vendentes, & emite vobis.

10. Mais pendant qu'elles alloient en acheter, l'époux vint ; & celles qui eſtoient preſtes entrérent avec luy aux nopces, & la porte fut fermée.

10. Dum autem irent emere, venit ſponſus : & quæ paratæ erant, intraverunt cum eo ad nuptias, & clauſa eſt janua.

11. Enfin les autres vierges vinrent auſſi, & luy dirent : Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous.

11. Noviſſimè verò veniunt & reliquæ virgines, dicentes : Domine, Dômine, aperi nobis.

12. Mais il leur répondit : Je vous // dis en vérité que je ne vous connois point.

12. At ille reſpondens ait : Amen dico vobis, neſcio vos.

Marc. 13. 33. 13. Veillez donc, parce que vous ne ſçavez ni le jour ni l'heure ¶ //.

13. Vigilate itaque, quia neſcitis diem neque horam.

12. *autr.* déclare. | 13. *gr. aj.* que le Fils de l'homme doit venir.

14. Sicut enim homo peregrè proficiscens, vocavit servos suos, & tradidit illis bona sua.

14. † Car *le Seigneur* agit comme un homme, qui devant faire un long voyage hors de son païs, appella ses serviteurs, & leur mit son bien entre les mains.

† Un S. Confess. Pontife. *Luc.* 19. 12.

15. Et uni dedit quinque talenta, alii autem duo, alii verò unum, unicuique secundùm propriam virtutem, & profectus est statim.

15. Et ayant donné // cinq talens à l'un, // deux à l'autre, & // un à l'autre, selon la // capacité différente de chacun d'eux, il partit aussi-tost.

16. Abiit autem qui quinque talenta acceperat, & operatus est in eis, & lucratus est alia quinque.

16. Celuy donc qui avoit reçu cinq talens, s'en alla; il trafiqua avec cet argent, & il en gagna cinq autres.

17. Similiter & qui duo acceperat, lucratus est alia duo.

17. Celuy qui en avoit reçu deux, en gagna de même encore deux autres.

18. Qui autem unum acceperat, abiens fodit in terram, & abscondit pecuniam domini sui.

18. Mais celuy qui n'en avoit reçu qu'un, alla creuser dans la terre, & y cacha l'argent de son maistre.

19. Post multum verò temporis venit dominus servorum illorum, & posuit rationem cum eis.

19. Long-temps après, le maistre de ces serviteurs estant revenu, leur fit rendre compte.

20. Et accedens qui quinque talenta acceperat, obtulit alia quinque talenta, dicens: Domine, quinque ta-

20. Et celuy qui avoit reçu cinq talens vint luy en presenter cinq autres, en luy disant: Seigneur, vous m'aviez

15. expl. *Cela faisoit environ vingt-trois mille cent trente-cinq livres.*

Ibid. expl. *neuf mille deux cens cinquante-quatre livres.*

Ibid. expl *quatre mille six cens vingt-sept livres.*

Ibid. *t.* force.

mis cinq talens entre les mains, en voicy, outre ceux-là, cinq autres que j'ay gagnez.

21. Son maiſtre luy répondit : ℣ O bon & fidelle ſerviteur, parce que vous avez eſté fidelle en peu de choſe, je vous établiray ſur beaucoup *d'autres :* entrez dans la joye de voſtre Seigneur.

22. Celuy qui avoit reçu deux talens, vint auſſi ſe preſenter à luy, & luy dit : Seigneur, vous m'aviez mis deux talens entre les mains, en voicy, outre ceux-là, deux autres que j'ay gagnez.

23, Son maiſtre luy répondit : O bon & fidelle ſerviteur, parce que vous avez eſté fidelle en peu de choſe, je vous établiray ſur beaucoup *d'autres :* entrez dans la joye de voſtre Seigneur ¶.

24. Celuy qui n'avoit reçu qu'un talent, vint enſuite, & luy dit : Seigneur, je ſçay que vous eſtes un homme dur, que vous moiſſonnez où vous n'avez point ſemé, & que vous recueillez où vous n'avez rien ℣ mis ;

lenta tradidiſti mihi, ecce alia quinque ſuperlucratus ſum.

21. Ait illi dominus ejus : Euge ſerve bone & fidelis, quia ſuper pauca fuiſti fidelis, ſuper multa te conſtituam : intra in gaudium Domini tui.

22. Acceſſit autem & qui duo talenta acceperat, & ait : Domine, duo talenta tradidiſti mihi, ecce alia duo lucratus ſum.

23. Ait illi dominus ejus : Euge ſerve bone & fidelis, quia ſuper pauca fuiſti fidelis, ſuper multa te conſtituam : intra in gaudium Domini tui.

24. Accedens autem & qui unum talentum acceperat, ait : Domine, ſcio quia homo durus es, metis ubi non ſeminaſti, & congregas ubi non ſparſiſti :

21. *l.* Euge, *particule d'approbation & de congratulation qui n'en a point de ſemblable en noſtre langue.*

24. *l.* répandu.

25. & timens abii, & abſcondi talentum tuum in terra : ecce habes quod tuum eſt.

25. c'eſt pourquoy comme je vous appréhendois, j'ay eſté cacher voſtre talent dans la terre ; le voicy, je vous rends ce qui eſt à vous.

26. Reſpondens autem dominus ejus, dixit ei : Serve male, & piger, ſciebas quia meto ubi non ſemino, & congrego ubi non ſparſi :

26. Mais ſon maiſtre luy répondit : Serviteur méchant & pareſſeux, vous ſçaviez que je moiſſonne où je n'ay point ſemé, & que je recueille où je n'ay rien mis :

27. oportuit ergo te committere pecuniam meam numulariis, & veniens ego recepiſſem utique quod meum eſt cum uſura.

27. vous deviez donc mettre mon argent entre les mains des banquiers, afin qu'à mon retour je retiraſſe avec uſure ce qui eſt à moy.

28. Tollite itaque ab eo talentum, & date ei qui habet decem talenta.

28. Qu'on luy oſte le talent qu'il a, & qu'on le donne à celuy qui a dix talens.

29. Omni enim habenti dabitur, & abundabit : ei autem qui non habet, & quod videtur habere auferetur ab eo.

29. Car on donnera à tous ceux qui ont *déja*, & ils // ſeront comblez de biens ; mais pour celuy qui n'a point, on luy oſtera même ce qu'il 4 ſemble avoir.

Suprà 13. 12. *Marc.* 4. 25. *Luc.* 8. 18. 19. 25.

30. Et inutilem ſervum ejicite in tenebras exteriores. Illic erit fletus, & ſtridor dentium.

30. Et qu'on jette ce ſerviteur inutile dans les ténébres extérieures. C'eſt-là qu'il y aura des pleurs & des grincemens de dents.

31. Cùm autem venerit Filius hominis in majeſtate ſua, & om-

31. Or † quand le Fils de l'homme viendra dans ſa majeſté accompagné de tous ſes

† 1. Lundy de Carême.

29. *l.* abonderont.

4 Ibid. gr. ce qu'il a.

// Anges, il s'asseyera sur le trône de sa // gloire.

32. Et toutes les nations estant assemblées devant luy, il séparera les uns d'avec les autres, comme un berger separe les brebis d'avec les boucs :

33. & il placera les brebis à sa droite, & les boucs à la gauche.

34. Alors le roy dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, vous qui avez esté benis par mon Pére, possedez le royaume qui vous a esté préparé dès le commencement du monde.

Isai. 58. 7. Ezech. 18.7.16.

35. Car j'ay eu faim, & vous m'avez donné à manger : j'ay eu soif, & vous m'avez donné à boire : j'ay // eu besoin de logement, & vous m'avez logé :

Eccli 7. 39.

36. j'ay esté nud, & vous m'avez revestu : j'ay esté malade, & vous m'avez // visité : j'estois en prison, & vous m'estes venu voir.

37. Alors les justes luy répondront : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vû avoir faim, & que nous vous

nes Angeli cum eo, tunc sedebit super sedem majestatis suæ.

32. Et congregabuntur ante eum omnes gentes, & separabit eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hœdis:

33. & statuet oves quidem à dextris suis, hœdos autem à sinistris.

34. Tunc dicet rex his, qui à dextris ejus erunt : Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum à constitutione mundi.

35. Esurivi enim, & dedistis mihi manducare : sitivi, & dedistis mihi bibere : hospes eram, & collegistis me :

36. nudus, & cooperuistis me : infirmus, & visitastis me : in carcere eram, & venistis ad me.

37. Tunc respondebunt ei justi, dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, & pavimus te : sitien-

31. *gr. aj.* saints.
Ibid. l. majesté.
35. *l.* esté étranger.
36. *autr.* assisté.

tem, & dedimus tibi potum ?

avons donné à manger ; ou avoir ſoif, & que nous vous avons donné à boire ?

38. Quando autem te vidimus hoſpitem, & collegimus te : aut nudum, & cooperuimus te ?

38. Quand eſt-ce que nous vous avons vû ſans logement, & que nous vous avons logé ; ou nud, & que nous vous avons reveſtu ?

39. Aut quando te vidimus infirmum, aut in carcere, & venimus ad te ?

39. Et quand eſt-ce que nous vous avons vû malade, ou en priſon, & que nous vous ſommes venu viſiter ?

40. Et reſpondens rex, dicet illis : Amen dico vobis, quandiu feciſtis uni ex his fratribus meis minimis, mihi feciſtis.

40. Et le Roy leur répondra : Je vous dis en vérité, qu'autant de fois que vous l'avez fait à l'égard de l'un de ces plus petits de mes fréres ; c'eſt à moy-même que vous l'avez fait.

41. Tunc dicet & his qui à ſiniſtris erunt : Diſcedite à me maledicti in ignem æternum, qui paratus eſt diabolo & angelis ejus ;

41. Il dira enſuite à ceux qui ſeront à la gauche : Retirez-vous de moy, maudits, *allez* au feu éternel, qui avoit eſté préparé pour le diable, & pour ſes anges ;

Pſal. 6. 9. Suprà 7. 23. Luc. 13. 27.

42. eſurivi enim, & non dediſtis mihi manducare : ſitivi, & non dediſtis mihi potum :

42. car j'ay eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger : j'ay eu ſoif, & vous ne m'avez pas donné à boire :

43. hoſpes eram, & non collegiſtis me : nudus, & non cooperuiſtis me : infirmus, & in carcere, & non viſitaſtis me.

43. j'ay eu beſoin de logement, & vous ne m'avez pas logé : j'ay eſté ſans habits, & vous ne m'avez pas reveſtu : j'ay eſté malade & en priſon,

& vous ne m'avez pas visité.

44. Alors ils luy répondront aussi : Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vû avoir faim, ou avoir soif, ou sans logement, ou sans habits, ou malade, ou dans la prison; & que nous avons manqué à vous assister ?

44. Tunc respondebunt ei & ipsi, dicentes: Domine, quando te vidimus esurientem, aut sitientem, aut hospitem, aut nudum, aut infirmum, aut in carcere, & non ministravimus tibi ?

45. Mais il leur répondra: Je vous dis en vérité, qu'autant de fois que vous avez manqué à rendre ces assistances à l'un de ces plus petits, vous avez manqué à me les rendre à moy-même.

45. Tunc respondebit illis, dicens : Amen dico vobis, quandiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis.

Joan. 5. 29. Dan. 12. 2.

46. Et *alors* ceux-cy iront dans le supplice éternel ; & les justes dans la vie éternelle ¶.

46. Et ibunt hi in supplicium æternum : justi autem in vitam æternam.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

¶. 1. jusqu'au 5. *Alors le royaume des cieux sera semblable à dix vierges, qui ayant pris leurs lampes, s'en allèrent au-devant de l'époux & de l'épouse. Il y en avoit cinq d'entr'elles qui estoient folles, & cinq sages. Les cinq qui estoient folles ayant pris leurs lampes, ne prirent point d'huile avec elles, &c.*

Cette parabole des cinq vierges tend à prouver la même vérité que les précedentes ; c'est-à-dire,

la neceſſité de la vigilance, afin de n'eſtre pas ſurpris par le dernier jour, ſoit de noſtre vie, ſoit du monde, qui ſera celuy ou de noſtre jugement particulier, ou du jugement général de tous les hommes. Quelques-uns ont crû, ſelon la remarque de ſaint Jérôme, que cette même parabole ne regarde que les vierges, dont les unes repreſentées par les *ſages*, ſont également vierges de corps & d'eſprit, & les autres qui ſont nommées *folles*, ont ſeulement la virginité du corps & non pas celle du cœur. Mais il paroiſt que le Fils de Dieu a voulu comprendre ſous cette parabole des vierges, toutes les ames chreſtiennes qui ſe glorifient d'avoir la connoiſſance du vray Dieu, dont le cœur n'eſt point ſouillé par la proſtitution de l'idolatrie, ni le corps par aucune des voluptez honteuſes & illicites: *In quibus*, dit ſaint Auguſtin, *habitat continentia, cùm à voluptatibus turpibus & illicitis abſtinetur.* Or parce que la virginité a quelque choſe de très-grand, & que cet eſtat a eſté depuis JESUS-CHRIST, regardé parmy les hommes comme un eſtat fort relevé, il peut bien avoir employé exprès le nom & la comparaiſon des vierges, afin d'empêcher, comme dit ſaint Chryſoſtome, que l'on ne s'imaginât que la virginité, toute relevée qu'elle eſt, peut ſuffire ſans la charité. Il eſt vray que ce ſaint Docteur entend particuliérement la charité envers les pauvres. Mais nous verrons dans la ſuite, par ſaint Auguſtin, que c'eſt encore quelque choſe de plus intérieur & de plus parfait; puiſque ſaint Paul dit luy-même, Que *quand il auroit diſtribué tout ſon bien pour nourrir les pauvres; s'il n'avoit point la charité, cela ne luy ſerviroit de rien.*

Hieron. in hunc locum.

Auguſt. ep. 120. cap. 33.

Chryſoſt. in Matth. hom. 79.

1. Corint. 13. 3.

Il eſt bon de remarquer, que cette comparaiſon eſt priſe de l'ancien uſage qui ſe pratiquoit dans les nopces des Juifs, & dont nous avons déja parlé dans l'explication du Cantique des Cantiques. On y peut voir que l'on donnoit à l'épouſe des amies ou des compagnes, qui eſtoient des filles choiſies, pour luy faire honneur le jour de ſes nopces, & luy tenir compagnie; comme l'époux avoit auſſi de jeunes hommes qui l'accompagnoient par honneur, & qu'on appelloit les compagnons de l'époux. Ainſi cette parabole fait alluſion à ces filles, qui ſont appellées icy des *vierges*, & qui eſtant de la compagnie de l'épouſe, attendoient pendant la nuit que l'époux vinſt prendre ſon épouſe, pour la conduire dans le lieu où ſe devoit faire la cérémonie du mariage, avec le feſtin des nopces. Comme donc c'eſtoit pendant la nuit, ces filles qui accompagnoient l'épouſe, avoient des *lampes* qui ſervoient à les éclairer: & c'eſt la raiſon pour laquelle il eſt parlé de lampes dans cette parabole des vierges.

Cantic. 1. 2.

Alors, dit le Fils de Dieu; c'eſt-à-dire, au temps de ſon avénement dont il venoit de parler, *le royaume des cieux*, qui nous figure en ce lieu ceux qui ſe preſenteront pour poſſeder ce royaume, que le Pére a préparé à ſes élûs, *ſera ſemblable à dix vierges*; c'eſt-à-dire, que ce qu'on verra arriver alors, aura du rapport à ce qui arriveroit, ſi dix vierges ou compagnes d'une épouſe, ſe préparoient à aller au-devant de l'époux avec leurs lampes, & que cinq d'entr'elles euſſent *manqué à prendre de l'huile* pour en entretenir la lumiére, &c. De ces dix vierges, il y en a *cinq* que le Fils de Dieu appelle *folles*, & *cinq* qu'il nomme *ſages*.

Ce n'eſt pas que le nombre des élûs ſoit égal à celuy des réprouvez: mais c'eſt que parmy ceux mêmes qui ont l'extérieur de la piété, qui ont ſoin de conſerver la pureté de leur corps, & qui éclattent aux yeux du monde par pluſieurs actions de vertu, & même de miſéricorde, dit ſaint Auguſtin, figurées par ces lampes qui brûloient toutes; il s'en trouvera encore un grand nombre qui ſeront exclus de la ſalle du banquet céleſte. *Auguſt. ep. 120. cap. 33.*

Mais en quoy donc a conſiſté la *folie* de ces cinq vierges? En ce que jugeant de la Religion de JESUS-CHRIST comme les Phariſiens, par le dehors ſeulement, elles ſe ſont contentées de régler leur extérieur, ſans purifier leur cœur; en ce que les vertus qu'elles pratiquoient, & qui brilloient aux yeux des hommes, n'avoient point la charité & l'humilité pour principe, mais une vaine confiance en elles-mêmes & dans les louanges humaines; & qu'ainſi elles n'agiſſoient point par cet eſprit de piété & d'une humble reconnoiſſance de la grace de leur Dieu, qui ſeule eſt capable de rendre les hommes vraiment chaſtes & vertueux.

La *ſageſſe* des cinq autres vierges a conſiſté au contraire, non pas ſeulement dans cet éclat extérieur de la vertu, mais dans une vraye foy & dans une vraye piété, qui eſtoit, dit ſaint Auguſtin, au fond de leur cœur, & qui les rendoit dignes de la ſociété des Saints, dont la gloire n'eſt point en eux-mêmes, mais en Dieu: *Quæ veram fidem, veramque pietatem corde geſtabant, quâ poſſent contemperari numero, ſocietatique Sanctorum, non in ſeipſis, ſed in Domino gloriantium.* *Auguſt. ep. 120. cap. 34.*

Il eſt dit que ces dix vierges *s'en allérent avec leurs lampes*; c'eſt-à-dire, avec leurs bonnes œu-

vres *au-devant de l'époux & de l'épouſe.* L'époux nous marque viſiblement JESUS-CHRIST; & l'épouſe eſt la ſainte Egliſe, nommée dans l'Apocalypſe *la ville ſainte, la nouvelle Jéruſalem, qui venant de Dieu, deſcend du ciel, eſtant parée comme une épouſe qui ſe pare pour ſon époux.* Ces vierges vont donc avec leurs lampes au-devant de l'époux & de l'épouſe; c'eſt-à-dire, que ce qu'elles font pendant cette vie, & les unes & les autres, eſt de marcher au-devant de leur époux, en l'attendant tous les jours, & ſe diſpoſant à le recevoir avec ſon épouſe la ſainte Egliſe, qui paroiſtra à la fin du monde, dit ſaint Auguſtin, d'une maniére plus éclattante, enſorte que tous ſes membres ſe hâteront de ſe réünir en un ſeul corps: *Quia ipſa Eccleſia tunc clarior apparebit, ut ad univerſi corporis congregationem membra concurrant.*

Apocal. 21. 2.

Auguſt. ib. c. 32.

Mais la différence qu'il y aura entre les vierges ſages & les vierges folles, eſt que ces derniéres n'auront point pris d'huile avec elles; ne trouvant point au-dedans de leur conſcience ce témoignage, de ne s'eſtre point glorifiées en elles-mêmes, & de n'avoir point recherché dans leurs actions la vaine eſtime des hommes: au-lieu que les vierges ſages *auront leurs vaſes*; c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Auguſtin, leurs cœurs tout remplis de reconnoiſſance envers Dieu, comme envers l'auteur de leur juſtice & de leurs bonnes œuvres, en qui elles veulent eſtre louées, & non pas en elles-mêmes. *Novit anima Deo ſe debere quòd juſtificata eſt ad faciendà bona opera: & ideò in illo, non in ſe laudari amat.*

Auguſt. ibid. cap. 31.

℣. 5. 6. *Et comme l'époux eſtoit long-temps à*

venir, elles s'assoupirent toutes & s'endormirent. Mais sur le minuit on entendit un grand cry : Voicy l'époux qui vient ; allez au-devant de luy.

Ce *retardement* de l'époux nous marque, selon les saints Péres, tout le temps qui s'est déja écoulé, & qui se doit encore écouler depuis le premier avénement du Fils de Dieu, jusqu'à son second ; qui est le temps, comme l'appelle saint Hilaire, de la pénitence & de la miséricorde. Et le Sauveur en parlant ainsi de *l'époux* qui *est long-temps à venir*, donnoit à entendre à ses Apostres, dit saint Chrysostome, que l'intervale qui seroit entre ces deux avénemens, ne seroit pas court ; & qu'ainsi ils ne devoient pas s'attendre comme ils faisoient, que son régne dût arriver si promtement. Ces dix vierges *s'assoupissent* donc *& s'endorment* pendant ce temps ; c'est-à-dire, comme l'expliquent les saints Interpretes, qu'elles tombent dans les maladies & qu'elles meurent : car la mort est comme un sommeil à leur égard, dit saint Jérôme, puisqu'elles doivent se réveiller par la résurrection générale.

Hilarius in Matth. can. 27. Chrysost. in Matth. hom. 79. August. ep. 120. cap. 32. Hieron. in hunc locum.

C'est ce que le Fils de Dieu marque tout de suite, lorsqu'il ajoûte : *Qu'au milieu de la nuit on entendit un grand cry.* Ce *cry* est *le son de la trompette de Dieu*, dont on a parlé auparavant, ou *la voix même du Fils de Dieu*, que tous *les morts entendront* à la fin du monde. Il est dit que c'est *au milieu de la nuit*, soit pour marquer effectivement, comme le dit saint Jean Chrysostome, que ce grand prodige de la résurrection de tous les morts se fera pendant la nuit ; ou, comme dit saint Augustin, pour faire entendre combien le temps auquel il arrivera, sera une chose obscure & cachée à l'é-

1. Thess. 4. 16. Joan. 5. 25.

gard des hommes. Peut-estre aussi qu'il n'est parlé de la nuit que par rapport à la parabole, qui nous represente ce qui se passoit durant la nuit dans la célébration des mariages ; comme saint Jean Chrysostome l'a luy-même remarqué : car il y a certaines choses dans ces discours figurez, qui sont propres aux paraboles, & qui ne s'appliquent point à la vérité que le Sauveur a voulu representer.

Mais que fait entendre cette trompette, & ce *grand cry ? Voicy l'époux qui vient, allez au-devant de luy*, pour le recevoir comme celuy qui doit estre, non pas un époux de chair, mais un époux immortel ; un époux qui doit estre éternellement uni à vos ames, par le lien tout divin de son amour & de son Esprit.

℣. 7. 8. 9. *Alors toutes ces vierges se levérent, & préparérent leurs lampes. Mais les folles dirent aux sages : Donnez-nous de vostre huile, parce que nos lampes s'éteignent. Les sages leur répondirent : De peur que ce que nous en avons ne suffise pas pour nous & pour vous, allez plutost à ceux qui en vendent, &c.*

Toutes ces vierges à leur réveil ; c'est-à-dire, après leur résurrection, *préparérent leurs lampes :* ce qui signifie, selon saint Augustin, qu'elles se préparent elles-mêmes à rendre compte de leurs œuvres, qui ont lui comme des lampes aux yeux des hommes : *Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, &c.* Mais comme chacun portera son propre fardeau, & qu'il ne trouvera plus que le témoignage de sa conscience, les vierges folles sentant alors, que le soustien de l'amour propre & des louanges humaines qu'elles

Augustin. in Joan. tract. 34. Matth. 5. 16.

elles recherchoient pendant leur vie leur eſt oſté, ſe trouveront tout d'un coup dans un vuide & dans une eſpece de défaillance & de deſeſpoir, qu'il eſt difficile de s'imaginer: *Non inventis laudibus humanis deficiet.* Ayant donc recours aux vierges ſages, elles leur demandent une partie de leur huile; c'eſt-à-dire, ſelon l'explication de ſaint Auguſtin, quelque ſorte de conſolation & d'eſpérance dans cet horrible abandonnement où elles ſe trouvent, n'ayant jamais recherché que la gloire très-vaine des hommes, & non la gloire ſolide qui n'eſt qu'en Dieu ſeul. Mais la réponſe des vierges ne ſert au contraire qu'à augmenter leur deſeſpoir. Nous craignons, leur diſent-elles, que *noſtre huile ne ſuffiſe pas pour vous & pour nous*; c'eſt-à-dire, nous ne ſçavons pas nous-mêmes ſi noſtre conſcience ſera aſſez pure pour mériter d'obtenir miſéricorde, ayant à répondre à un Juge devant lequel, lorſqu'il s'aſſeyera ſur ſon trône, nul ne pourra ſe glorifier d'avoir le cœur chaſte, ni d'eſtre pur de tout péché, ſi ſa miſéricorde ne s'éleve au-deſſus de ſa juſtice. *Allez* donc *plutoſt*, ajoûtent-elles, *à ceux qui en vendent, & en achetez pour vous.* Terrible parole! mais très-digne de la vanité de ces vierges folles, qui s'eſtant mis plus en peine de plaire aux hommes qu'à leur Epoux, n'ont fait ſervir l'éclat de leurs bonnes œuvres, qu'à ſatisfaire leur amour propre, & leur orgueil, & n'ont mis leur gloire que dans la figure de ce monde qui paſſe, & qui fait paſſer avec luy ceux qui ne s'attachent point à ce qui eſt éternel.

Saint Auguſtin croit que cette réponſe des vierges ſages aux vierges folles, eſt une eſpece de *Aug. ib. cap. 31. it. c. 34.*

raillerie, par laquelle elles les renvoyent à leurs flatteurs, qui avoient accouſtumé de leur donner des louanges. Mais il ajoûte, que comme elles eſtoient toutes remplies d'humilité, qui les empêchoit de préſumer de leur conſcience, ce n'eſt pas tant elles qui répondent de la ſorte aux vierges folles, que la ſageſſe divine qui habite en elles, & qui dit ailleurs aux impies, après qu'ils ont mépriſé & rejetté ſa vérité: *Je me riray quand vous périrez, & je me mocqueray de vous lorſque ce que vous craigniez ſera arrivé.* C'eſt donc de même que ſi la ſageſſe éternelle leur eût dit: Où ſont maintenant ceux qui vous flattoient par leurs louanges ſi trompeuſes, lorſque vous preniez plaiſir à vous tromper vous-mêmes, en vous glorifiant, non en Dieu, mais en vous? *Ubi ſunt qui vos fallebant mendoſiſſimis laudibus, quando & à vobis fallebamini, quia in vobis, non in Deo gloriabamini.* Ce grand Saint ajoûte, que les flatteurs *vendent* en effet aux *foux* leurs louanges comme *une huile*, dont le Roy prophete a parlé, lorſqu'il diſoit: Que *le juſte le reprendroit avec miſericorde; mais que l'huile du pécheur ne parfumeroit point ſa teſte.* Il aima donc mieux, dit le même Pére, eſtre repris miſéricordieuſement, & comme chaſtié par l'homme juſte, qu'eſtre loué par la flatterie du pécheur, & s'en élever avec orgueil. Cette huile des vaines louanges des pécheurs avoit pû ſuffire aux vierges folles pendant leur vie, pour plaire aux autres, & ſe complaire à elles-mêmes par l'éclat extérieur d'une vertu apparente: mais elle ne pouvoit plus leur ſervir, lorſqu'il eſtoit temps de juger du fond de leur cœur, & de ſonder le ſecret de leurs conſciences.

Proverb. 1. 26.

Pſ. 140. 5.

V. 10. jusqu'au 14. *Mais pendant qu'elles en estoient allé acheter, l'époux vint; & celles qui estoient prestes entrérent avec luy aux nopces, & la porte fut fermée. Enfin les autres vierges vinrent aussi, & luy dirent: Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous. Mais il leur répondit: Je vous dis en vérité, que je ne vous connois point.*

Les vierges folles *vont* en quelque sorte *pour acheter de l'huile*; parce que leur cœur ayant esté fixé pour toûjours par la mort dans l'estat où il s'est trouvé en ce moment, elles se portoient encore alors par le mouvement de leur propre corruption vers le néant de la vanité où elles s'estoient abandonnées pendant leur vie: *Hoc mihi videtur intelligendum, quòd vitioso cordis affectu inhiabant inani gloriæ, quam vanâ mentis elatione sectatæ sunt.* C'est donc ce mauvais desir, que saint Augustin a crû estre marqué par ces paroles: *Pendant qu'elles en estoient allé acheter.* Ou peut-estre que cela signifie tout simplement l'inquiétude où elles estoient, & le desir qu'elles auroient eu de pouvoir racheter le temps perdu, & recouvrer une grace dont elles sentoient alors un si grand besoin, par cet effroyable vuide qu'elles trouvoient en elles-mêmes. Mais ce n'en estoit plus le temps, dit saint Jérôme, & le jour du jugement estant arrivé, il ne reste plus de lieu à la pénitence. Aussi le Sauveur ajoûte; Que *celles qui estoient prestes*; c'est-à-dire, qui n'avoient point attendu à se préparer, que l'époux fût arrivé, mais dont tout le soin pendant leur vie, avoit esté de luy préparer leur cœur par la charité & l'humilité, *estant entrées avec luy aux nopces* célestes du divin Agneau, *la porte* du ciel ou de la miséricorde *fut fermée* pour

Augustin. ut supra. cap. 34.

toute l'éternité; parce qu'après le jugement il n'y a plus de temps pour faire de bonnes œuvres, & pour acquerir la justice : *Quia tempus non erit amplius.*

Hieron. in hunc locum. Apocal. 10. 6.

Ces vierges folles *viennent* donc *trop tard* demander au Seigneur par des cris redoublez, qu'il *leur ouvre* cette porte qui estoit déja fermée. Ce sont alors des regrets stériles & des soupirs inutiles. Et Dieu n'a plus d'autre réponse à leur faire, sinon, qu'il *ne les connoist point.* Il n'est pas dit, selon la réfléxion de saint Augustin, que ces vierges eussent acheté de l'huile, avant qu'elles vinssent frapper à la porte; car il n'y avoit plus de moyen d'en acheter: mais il est marqué qu'elles songérent trop tard à implorer la misericorde, lorsque le temps estoit arrivé de juger les hommes, & de faire la séparation des bons d'avec les méchans. C'est donc avec beaucoup de justice que le Seigneur leur répond : *Je vous dis en vérité que je ne vous connois point :* ce qui ne signifie autre chose, comme l'explique le même Pére, sinon : Vous ne me connoissez point; puisque vous avez plutost choisi de mettre vostre confiance en vous-mêmes, qu'en moy : *Nescio vos ; nihil aliud est, quàm nescitis me : quando de vobis potiùs eligitis confidere, quàm de me.* Car lorsqu'il est dit dans l'Ecriture, que Dieu nous connoist, c'est luy-même qui nous donne sa connoissance, afin que nous comprenions, dit saint Augustin, que c'est à sa misericorde que nous devons attribuer ce bonheur que nous avons de le connoistre. Ou bien le Seigneur ne nous connoist point pour ses serviteurs & pour ses élûs, lorsque nous ne l'avons point connu luy-même pour nostre Dieu, & pour l'ob-

August. ep. 120. cap. 35.

jet ſouverain de noſtre cœur & de noſtre amour.

Enfin JESUS-CHRIST conclut toute cette parabole par cette grande vérité qu'il veut établir, & qu'il repete ſouvent comme très-importante pour noſtre ſalut: *Veillez donc, parce que vous ne ſçavez ni le jour, ni l'heure: Veillez* principalement ſur voſtre ame & ſur voſtre cœur, pour ne les pas laiſſer empoiſonner ſecrettement par une vaine complaiſance, capable de vous faire perdre tout le fruit de vos meilleures actions. *Veillez*, pour vous tenir toûjours preſts par cette préparation intérieure d'une véritable piété, qui vous faſſe faire dans la vûë & pour la gloire de Dieu, tout ce que vous faites. *Veillez* pour attendre à tous momens voſtre Epoux, qui doit venir comme *au milieu de la nuit*, non ſeulement à la fin du monde pour juger toute la terre, mais encore au dernier jour de voſtre vie, lorſque vous vous y attendrez le moins. Car ce qui eſt dit icy du grand jour du jugement général, ſe doit dire auſſi du jour de noſtre jugement particulier, auquel même on peut remarquer, que pluſieurs particularitez de cette parabole des vierges s'appliquent d'une maniére plus juſte. Il eſt viſible en effet, que celles d'entre ces vierges qui eſtoient folles, & qui ſont mortes avant le jour du jugement général, ayant eſté jugées au jour de leur mort, & excluës dès lors comme folles du lieu des nopces, qui eſt le ciel; ce qui eſt dit d'elles en ce lieu, ſe doit entendre plus particuliérement du dernier jour de leur vie, puiſqu'au dernier jour du monde elles ne pourront plus douter de leur perte, dont elles auront déja ſenti les effets dans les flammes de la divine juſtice.

℣. 14. 15. *Car* le Seigneur *agit comme un homme qui devant faire un long voyage hors de son païs, appella ses serviteurs, & leur mit son bien entre les mains. Et ayant donné cinq talens à l'un, deux à l'autre, &c.*

Hilarius in Matth. can. 27. Chrysost. in Matth. hom. 79. Hieron. in hunc locum.

Les Péres témoignent, que ce qui eſt dit de cet *homme qui va faire un grand voyage*, ſe doit entendre de JESUS-CHRIST, qui eſtoit alors ſur le point de quitter la terre pour s'en retourner à ſon Pére. Auſſi au dernier verſet que nous venons d'expliquer, il eſt parlé dans le texte grec du *Fils de l'homme* qui *doit venir:* & c'eſt à luy qu'il paroiſt qu'on doit rapporter encore cette nouvelle parabole. Le Fils de Dieu eſtant donc preſt de quitter ce monde pour monter au ciel, *appella ſes ſerviteurs;* c'eſt-à-dire, ſes Apoſtres & tous ſes autres diſciples, *& leur confia ſes biens*, afin qu'ils les fiſſent profiter pendant ſon abſence, & juſqu'à ſon retour, qui devoit eſtre éloigné. *Il donna à l'un cinq talens, à l'autre deux, & à un autre un*, ſelon la meſure de la foy & de la grace que chacun d'eux avoit reçuë. Ces *biens* qu'il leur met entre les mains, ſe peuvent entendre généralement de toutes les graces que reçoivent les fidelles, qui ne doivent pas demeurer ſtériles en eux, mais y devenir comme une ſource de nouvelles graces, par un accroiſſement continuel de leur piété. Cependant il ſemble qu'on doit expliquer cecy plus particuliérement des dons, qui s'appellent purement gratuits, & dont Dieu fait part à quelques-uns pour l'utilité des autres. C'eſt ce que ſaint Paul nous éclaircit, en diſant: *La grace a eſté donnée à chacun de nous, ſelon la meſure du don de* JESUS-CHRIST. *C'eſt pourquoy l'Ecriture*

Epheſ. 4. 7. &c.

dit : Qu'eſtant monté en haut, il a... répandu ſes dons ſur les hommes.... Et il a donné luy-même à l'Egliſe *quelques-uns pour Apoſtres, quelques-uns pour Prophetes, d'autres pour Evangéliſtes, les autres pour Paſteurs & pour Docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des Saints, aux fonctions de leur miniſtére, à l'édification du corps de* JESUS-CHRIST. Le même Apoſtre éclaircit encore cette parabole, lorſqu'il dit ailleurs : Que *les dons du Saint-Eſprit qui ſe font connoiſtre au-dehors, ſont donnez à chacun pour l'utilité* de l'Egliſe : Que *l'un reçoit du Saint-Eſprit le don de parler dans une* haute *ſageſſe ; un autre le don de parler avec ſcience ; un autre le don de la foy... Et qu'un ſeul & même Eſprit opére toutes ces choſes, les diſtribuant à chacun ſelon qu'il luy plaiſt.* 1. Corint. 12. 7. 8. 9. 11.

Ce ſont-là, dit ſaint Hilaire, *les biens* incorruptibles de cet *Homme*-Dieu, *dont il a fait part à ſes ſerviteurs*, lorſqu'il eſt parti pour un grand & long voyage, *montant en haut* dans le ciel. C'eſt là le patrimoine de JESUS-CHRIST, deſtiné à ceux qui doivent eſtre éternellement héritiers avec luy de ſon royaume : *Hæc enim incorrupta ſubſtantia eſt : hoc Chriſti patrimonium æternis hæredibus reſervatum.* Les *cinq talens* qu'il donne à l'un, peuvent marquer l'abondance de la grace apoſtolique, figurée par cette ſomme conſidérable, qui ſe montoit à près de huit mille écus. Les *deux* qu'il donne à un autre, en figuroient une moins grande. Et la moindre nous eſt marquée par cet *unique talent* qui fut donné au troiſiéme ; ce qui ſemble eſtre le ſens le plus naturel de cette diverſité de talens ; quoique quelques-uns ont prétendu y trouver d'autres myſtéres, dont il paroiſt inutile de groſſir ces explications.

Après que le Fils de Dieu eut ainsi distribué *ses biens* & ses dons à ses disciples, *il partit aussi-tost*, dit l'Evangile ; parce qu'il vouloit, en leur retirant sa presence corporelle, donner plus de lieu à l'exercice de leur foy, & éprouver leur fidélité dans les fonctions de leur ministére.

℣. 16. 17. 18. *Celuy donc qui avoit reçu cinq talens, s'en alla trafiquer avec cet argent ; & il en gagna cinq autres. Celuy qui en avoit reçu deux, en gagna de même encore deux autres. Mais celuy qui n'en avoit reçu qu'un, alla faire un trou dans la terre, & y cacha l'argent de son maistre.*

Celuy, qui ayant reçu cinq talens, s'en sert pour gagner encore cinq autres talens à son maistre, nous figure ces ouvriers apostoliques du premier dégré, qui, comme un saint Paul, pouvoient se glorifier en JESUS-CHRIST, d'avoir travaillé plus que tous les autres pour procurer l'accroissement de l'Eglise. Car c'estoit par un sentiment de reconnoissance envers le Sauveur, que ce grand
1. Cor. 15. 10. Apostre disoit : *C'est par la grace de Dieu que je suis ce que je suis : & sa grace n'est point demeurée en moy sans effet. Mais j'ay travaillé plus que tous les autres ; non pas moy toutefois, mais la grace de Dieu qui est avec moy.* Ce n'est pas là avoir caché dans la terre le talent du Seigneur ; mais c'est en avoir sçu trafiquer très-saintement. Et si l'on veut lire les Actes & les Epistres des Apostres, l'on y verra combien tous ces ouvriers évangéliques ont travaillé pour gagner des ames à JESUS-CHRIST.
Act. 4. 4. On y verra jusqu'à cinq mille personnes converties par la prédication de saint Pierre. On y verra cette union si admirable établie entre tous ceux
Ibid. 32. qu'il convertit, & cette profusion de tous leurs

biens en faveur des autres qui n'en avoient point, & qui entroient par la communication de la charité dans une commune poſſeſſion de toutes choſes. On y verra une multitude de Gentils acquis à l'Egliſe, par un effet de la foy & de l'humble obéiſſance de ce chef des ſaints Apoſtres, qui ſe laiſſant conduire à l'Eſprit de Dieu, n'envia point à ces infidelles la même grace qui avoit eſté premiérement preſentée aux Juifs. On y verra par un effet du même zele, qui portoit les ſaints Apoſtres à trafiquer ſaintement avec les talens de leur divin maiſtre, ceux que la perſécution excitée à la mort de ſaint Eſtienne avoit diſperſez, paſſer juſqu'en Phénicie, en Chypre & à Antioche, & annoncer la parole de la vérité, d'abord aux ſeuls Juifs, & enſuite aux Grecs mêmes, à qui ils prêchérent le Seigneur JESUS avec un ſi grand ſuccès, qu'une grande multitude d'infidelles crurent, & ſe convertirent à JESUS-CHRIST. On y verra un ſaint Paul accompagné de ſaint Barnabé, frapper d'aveuglement un magicien qui s'oppoſoit à la vérité de l'Evangile, & convertir un Proconſul par la force de la doctrine du Seigneur, dont il fut tout pénétré. On y verra les mêmes Apoſtres s'armer d'un ſaint zele contre l'infidélité des Juifs, qui s'oppoſoient à leur prédication avec des paroles de blaſphême, & aller porter la lumiére de l'Evangile aux Gentils, dont *tous ceux*, dit l'Ecriture, *qui eſtoient prédeſtinez à la vie éternelle, embraſſérent la foy*. On y verra ce *vaſe d'élection*, cet homme choiſi par le Seigneur pour porter ſon nom devant les Gentils, devant les Rois, & les enfans d'Iſraël, appliqué à prier ſans ceſſe pour les fidelles, & à demander à Dieu qu'il les remplît

Ibid. cap. 10. 48. c. 11. 17.

Ibid. cap. 11. 19. &c.

Ibid. cap. 13. 8. &c.

Ibid. 46. 48.

Act. 9. 15. Coloſſ. 1. 9. 10.

de la connoiſſance de ſa volonté, afin qu'ils ſe conduiſiſſent d'une maniére digne de luy, en portant des fruits de toutes ſortes de bonnes œuvres, & croiſſant toûjours dans la ſcience de Dieu.

Voilà comment les Apoſtres, figurez par ce ſerviteur qui avoit receu cinq talens, firent profiter les biens de leur maiſtre. Celuy qui *n'ayant reçu que deux talens, en gagne deux*, repreſente les autres miniſtres de JESUS-CHRIST, qui ont moins reçu que les Apoſtres, mais qui ont eſté fidelles à leur miniſtére, pour ſervir l'Egliſe, ſelon la meſure de leurs dons & de leurs graces. Mais il faut bien remarquer qu'un miniſtre de JESUS-CHRIST n'eſt pas obligé, pour ſe pouvoir aſſurer d'avoir eu toute la fidélité qu'il doit dans l'adminiſtration de ſa charge, de preſenter à JESUS-CHRIST un grand nombre de perſonnes converties; mais de ſe rendre ce témoignage, qu'il a travaillé autant que ſon don & ſon miniſtére le demandoit. Car lorſque ſaint Paul ſe glorifie dans le Seigneur, de ce que la grace qu'il avoit reçuë n'eſtoit point demeurée ſtérile en luy, il ne dit pas que c'eſtoit parce qu'il avoit converti un grand nombre d'ames; mais parce *qu'il avoit travaillé plus que tous les autres*. Auſſi parlant des miniſtres de l'Evangile, dont chacun agit ſelon le don qu'il a reçu du Seigneur, il ne les regarde que comme des hommes qui plantent & qui arroſent; & il reconnoiſt que c'eſt à Dieu à faire croiſtre ce qu'ils ont planté, & ce qu'ils ont arroſé. C'eſt pourquoy après avoir déclaré que celuy qui plante & que celuy qui arroſe n'eſt rien, il ajoûte, Que *chacun recevra ſa récompenſe particuliére, ſelon ſon travail,*

2. Corint. 10. 15.

Ibid 3. 5. *&c.*

& non pas ſelon le fruit de ce travail, qui dépend de *Dieu, lequel donne l'accroiſſement.*

Il s'enſuit de là, que le crime de celuy qui *cacha en terre le talent* que ſon maiſtre luy avoit donné pour le faire profiter, n'a point conſiſté en ce qu'il n'a pas converti à JESUS-CHRIST beaucoup d'ames; mais en ce qu'il n'a pas travaillé comme il devoit à leur converſion. C'eſt un méchant ſerviteur, dit ſaint Jérôme, qui a négligé les préceptes de ſon Dieu, & comme ſouillé ſon don ſacré, en s'abandonnant à des actions toutes terreſtres, & à la molleſſe de la vie du ſiécle. Il croit que pourvû qu'il ne commette point de crimes groſſiers, il peut vivre dans une eſpece d'inutilité, ſans ſe ſervir à ſoy-même, ni aux autres; craignant peut-eſtre, mais d'une crainte d'amour propre, de ſe nuire, s'il travailloit au ſalut de ſon prochain, & de perdre pour le dire ainſi, ſon talent, s'il ſe mettoit en devoir de s'en ſervir pour le faire profiter. N'eſt-ce point auſſi à un tel miniſtre, eſclave de ſon repos & de ſa paix, que JESUS-CHRIST, aprés ſa réſurrection, a adreſſé ces paroles foudroyantes? *Je ſçay que vous n'eſtes ni froid ni chaud... Mais que vous eſtes tiede...; C'eſt pourquoy je ſuis preſt de vous vomir de ma bouche.*

Hieron. in hunc locum.

Apoc. 3. 15. &c.

℣. 19. juſqu'au 24. *Long-temps aprés le maiſtre de ces ſerviteurs eſtant revenu, leur fit rendre compte. Et celuy qui avoit reçu cinq talens vint luy en preſenter cinq autres, en luy diſant: Seigneur, vous m'avez mis cinq talens entre les mains; en voicy, outre ceux-là, cinq autres que j'ay gagnez. Son maître luy répondit: O bon & fidelle ſerviteur, parce que vous avez eſté fidelle en peu de choſes, je vous*

établiray sur beaucoup d'autres : *entrez dans la joye de vostre Seigneur, &c.*

Le maistre de ces serviteurs ne *revient* que *long-temps après* ; parce qu'en effet il y aura un grand intervale entre le temps de l'Ascension de nostre Seigneur, & son dernier avénement. Mais quelque long que puisse estre cet intervale, il ne faut jamais oublier que chacun de nous a reçu sa part des *biens* de son maistre ; & qu'il doit veiller sans cesse pour les faire profiter & croistre, soit dans soy-même, en avançant tous les jours dans la piété ; soit dans les autres, en les y portant par ses instructions & par son exemple ; parce qu'enfin il doit revenir, & au jour de nostre mort, qui n'est pas fort éloigné, & au dernier jour du monde, pour obliger tous ses serviteurs de *luy rendre compte* de l'usage qu'ils ont fait de ses *talens*, & du gain tout spirituel qu'ils en ont tiré. Celuy qui avoit reçu cinq talens, & celuy qui en avoit reçu deux, reconnoissent humblement, dit saint Chrysostome, & confessent avec une vraye reconnoissance, que c'est du Seigneur qu'ils ont reçu le moyen d'agir ; & se sentant redevables à sa grace, ils luy attribuent tout le bien qu'ils ont pû faire : *Vous m'aviez mis entre les mains*, luy dit le premier, *cinq talens* ; & c'est avec ces cinq que *j'en ay gagné cinq autres.* Le second luy parle de même. Et quand le Seigneur répond à chacun des deux, en les louant d'estre de *bons* & de *fidelles serviteurs*, il les louë, comme dit le même Saint, de s'estre appliquez à faire du bien à leurs fréres ; il les louë d'avoir esté *fidelles* dans l'usage de ses dons ; de les avoir regardez, comme le bien de leur maistre, & comme un bien

Chrysost. in Matth. hom. 79.

qu'il leur avoit commandé de faire ſervir à leur ſalut propre, & à celuy du prochain. Car c'eſt en cela que conſiſte la *fidélité* d'un ſerviteur, de ne ſe pas approprier ce qu'il ſçait eſtre le bien de ſon maiſtre; de ne le pas diſſiper; mais de l'employer exactement, ſelon les ordres qu'il en a reçus.

Quoique tous les dons que Dieu communique à ſes élûs en ce monde, pour travailler à l'accroiſſement de ſon Egliſe, ſoient d'un très-grand prix, & ſurpaſſent infiniment tout ce qu'on peut s'imaginer de grand ſur la terre, ils ſont néanmoins appellez icy, *petits*, dit ſaint Jérôme, & regardez comme peu de choſe en comparaiſon de ceux qu'il reſerve pour l'avenir. C'eſt la raiſon pour laquelle il dit à ces deux premiers ſerviteurs; Que *parce qu'ils avoient eſté fidelles dans peu de choſes*, il les alloit *établir ſur beaucoup* d'autres: *Entrez* donc, ajoûte-il, *dans la joye de voſtre Seigneur*; c'eſt-à-dire, entrez dans ce torrent de délices toutes divines, qui ſont propres à Dieu même; & ſoyez éternellement enyvrez de l'abondance des biens qui ſont dans le ciel, où il habite dans tous ſes Saints, comme en ſa maiſon. Car cette *joye du Seigneur* renferme, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, toute la béatitude & la ſource de tous ces biens, que ni l'œil n'a jamais vûs, ni l'oreille n'a jamais entendus, ni le cœur de l'homme n'a jamais compris. Et que pourroit eſpérer de plus grand un ſerviteur bon & fidelle, dit ſaint Jérôme, que d'eſtre avec le Seigneur; & d'entrer en poſſeſſion de la joye de celuy qui eſt le bien ſouverain, & un bien auquel tous les autres biens ne peuvent jamais eſtre comparez?

Chryſoſt. ut ſupra

Hieron.

℣. 24. 25. *Celuy qui n'avoit reçu qu'un talent vint enſuite, & luy dit : Seigneur, je ſçay que vous eſtes un homme rude & ſévére ; que vous moiſſonnez où vous n'avez point ſemé. . . . C'eſt pourquoy comme je vous appréhendois, j'ay eſté cacher voſtre talent dans la terre ; le voicy, je vous rends ce qui eſt à vous.*

Hieron. in hunc locum. Pſalm. 140. 4.

On voit à l'égard de ce méchant ſerviteur l'accompliſſement de cette parole ; Que le pécheur *cherche des excuſes pour ſe juſtifier dans ſes péchez ;* puiſqu'il ajoûte à ſa pareſſe un nouveau crime, qui eſt celuy de l'orgueil. Il auroit dû en effet confeſſer tout ſimplement ſa lâcheté, & avoir recours aux priéres pour fléchir ſon maiſtre irrité ſi juſtement contre luy. Mais au-lieu de s'humilier, il oſe même luy reprocher la ſévérité de ſon humeur ; il ne craint pas de ſe louer d'avoir uſé de prudence lorſqu'il a caché & enterré ſon talent, de peur qu'en cherchant à le faire profiter, il ne ſe miſt en danger de perdre même le principal. Telle eſt encore l'excuſe ſuperbe & extravagante dont prétendent ſe ſervir pluſieurs perſonnes également lâches & préſomptueuſes, qui par un blaſphême trop commun, s'en prennent à Dieu de leur propre perte, & qui l'accuſent, comme fait icy ce miſérable ſerviteur, *d'avoir de la dureté* pour les hommes, & de vouloir *moiſſonner où il n'avoit point ſemé ;* c'eſt-à-dire, d'exiger des fruits de vertu, de ceux mêmes en qui il n'avoit point répandu la ſemence de ſa grace. Ainſi *la crainte* qu'ils ont d'un tel maiſtre, qu'ils ne regardent qu'avec chagrin, les jette dans l'inaction. Ils aiment mieux, diſent ils, *cacher dans la terre le talent* qu'ils ont reçu, ſoit la foy, ſoit quelque au-

tre don que ce puisse estre, que se mettre en peine de le faire profiter pour la gloire du Seigneur; parce qu'ils feignent de redouter sa justice trop rigoureuse, & qu'ils se flattent que la crainte qu'ils ont euë de se perdre en voulant servir les autres, leur pourra servir d'une excuse légitime. Mais la réponse qu'il leur fait en la personne de ce méchant serviteur, les doit convaincre qu'il ne reçoit point un raisonnement qui tend à détruire & sa bonté & sa justice, & qui ne sert que de voile à leur lâcheté.

℣. 26. jusqu'au 31. *Mais son maistre luy répondit : Serviteur méchant & paresseux, vous sçaviez que je moissonne où je n'ay point semé, & que je recueille où je n'ay rien mis : il falloit donc que vous missiez mon argent entre les mains des banquiers, afin qu'à mon retour je retirasse avec usure ce qui est à moy, &c.*

Le maistre de ce serviteur luy fait sentir sa folie d'une maniére très-vive. Il ne prétend pas approuver ce qu'il avoit dit, qu'il estoit sévére, & qu'il moissonnoit où il n'avoit point semé : mais il le confond en le jugeant par ses paroles. Car si *vous sçaviez*, luy dit-il, que j'avois cette dureté, de vouloir *moissonner où je n'avois point semé*, vous deviez donc vous attendre que je moissonnerois encore plutost où j'avois semé; & que vous ayant donné mon argent, comme une semence, je prétendrois en retirer le fruit. C'est pourquoy vous en estes plus coupable d'avoir négligé de le donner à la banque, afin qu'il me produisist l'usure que je m'attendois de recevoir à mon retour. Vous deviez parler aux peuples, les avertir & leur donner les conseils qui leur estoient necessai-

Hier. in hunc loc.

Hilarius in Matth. can. 27. Chrysost. in Matth. hom. 79.

» res. Peut-eſtre que vous me direz, qu'ils n'y au-
» roient pas ajoûté foy. Mais c'eſt ce qui ne vous
» regarde point, & qui ne dépend nullement de
» vous. *Il falloit donc* ſeulement vous mettre en
» peine de *donner mon argent entre les mains des*
» *banquiers*, & vous décharger ſur moy du ſoin de
» *l'exiger avec uſure* de ceux qui l'avoient reçu.

Ainſi il paroiſt, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que ce que le Fils de Dieu entendoit par *mettre ſon argent entre les mains des banquiers*, eſtoit de prêcher aux peuples les véritez de ſon Evangile, & les exhorter à les réduire en pratique; & que *l'uſure* qu'il déclare qu'il *en auroit exigé à ſon retour*, nous marque ce ſaint profit qu'il veut que l'on faſſe de ces mêmes véritez, & dont il doit demander luy-même un compte très-rigoureux à ceux qui les auront entenduës, lorſqu'il reviendra pour juger les hommes. Car les véritez qu'il a fait prêcher ſubſiſtent éternellement, & elles nous ſont figurées par ce *talent* qui eſt confié au miniſtre, comme le fort principal, afin qu'il le faſſe profiter comme le bien propre de ſon maiſtre. Mais outre ce principal, pour parler ainſi, il en demande l'intéreſt & les fruits; c'eſt-à-dire, de bonnes œuvres, non ſeulement au miniſtre qui doit ſe ſervir luy-même de ce talent pour *s'avancer* tous les jours dans la piété, comme JESUS-CHRIST le dit aux Apoſtres, & pour *rapporter du fruit*, & un fruit qui ſoit *éternel*; mais encore aux peuples vers qui il eſt envoyé, pour s'acquitter à leur égard du miniſtére de la parole, & qui doivent la mettre à profit par le ſaint uſage qu'ils en font pour leur ſalut.

Joan. 15. 16.

Ne nous laiſſons donc point tromper par le faux

faux raisonnement de ce serviteur, & par cette illusion détestable, qui ne peut estre figurée que par le démon ; Qu'on est effrayé de la sévérité des jugemens du Seigneur ; Qu'on *sçait* qu'il *moissonne où il n'a point semé*, & qu'il prétend *recueillir où il n'a rien mis* ; c'est-à-dire, qu'il nous engage à faire le bien, quoique nous n'en ayons point reçu la force, & qu'il exige des fruits de foy & de piété d'une ame où il n'a point répandu la semence des véritez & la rosée de sa grace : & qu'ainsi on se contente de vivre dans l'inaction aussi-bien à l'égard de la vertu que des vices ; & qu'il suffit que l'on rende à Dieu ce qui est de luy ; soit les talens naturels, soit ceux de la foy, sans se mettre en peine des bonnes œuvres. Ce raisonnement, encore une fois, est détestable, & très-injurieux à sa vérité & à sa bonté. Car il est bien vray que nous ne nous sauverons pas sans le secours de la grace de JESUS-CHRIST : mais il est très-vray aussi que la grace de JESUS-CHRIST ne nous sauvera pas sans nous, & sans nostre coopération. Du moment qu'il a confié à l'Eglise ses divers dons, figurez par ces *talens*, il a engagé tous les ministres de l'Eglise, & tous ses enfans, à les faire profiter ; chacun selon la mesure de sa foy. Il leur ordonne à tous de *marcher*, c'est-à-dire, d'agir, & non pas de demeurer dans l'oisiveté & le repos. Il leur déclare qu'il les a *choisis & établis* pour *porter du fruit*, mais *un fruit qui subsiste pour toûjours* : & cette déclaration qu'il leur fait, leur doit suffire pour les convaincre qu'il leur donnera les moyens de satisfaire à cet ordre, pourvû qu'ils luy soient fidelles. *Joan. iii supra.*

Plus donc le Seigneur nous paroist sévére à

exiger une sainte usure des talens qu'il nous a mis entre les mains ; plus nous devons nous porter avec ardeur à correspondre à ses desseins, & à imiter ces deux autres serviteurs, qui sans raisonner d'une maniére extravagante & impie, comme ce dernier, n'ont songé qu'à plaire à leur maistre, & à faire sa volonté. Si la crainte de manquer de son secours, & de nous perdre en travaillant à nostre salut & à celuy de nos fréres, nous tente de manquer à nos devoirs, & nous jette dans la paresse ; craignons beaucoup plus le jugement rigoureux que le maistre de nostre Evangile prononça contre ce méchant & *ce lâche serviteur*. Il estoit *méchant*, parce qu'il osoit imputer à son propre maistre la faute dont il estoit seul coupable. Il estoit lâche & *paresseux*, parce que c'étoit en effet sa lâcheté, qui estant le vray principe de cette vie inutile qu'il avoit menée, se couvroit de l'apparence d'un si faux raisonnement. Et sa seule qualité de *serviteur* auroit dû luy faire connoistre qu'il ne luy appartenoit pas de juger son maistre, & qu'il devoit seulement estre fidelle à luy obéïr.

Mais parce qu'estant *serviteur* d'un maistre si bon, il est devenu luy-même & *méchant*, & *paresseux* ; son maistre luy fait *oster le talent* qu'il luy avoit confié, & *le donne à celuy qui avoit déja dix talens* ; c'est-à-dire, selon l'explication de saint Chrysostome, que celuy qui a reçu la grace de la parole pour instruire & servir les autres, & qui néglige d'en user selon son devoir, sera même dépouillé de cette grace : au-lieu que celuy qui agit avec ardeur pour s'acquitter de son ministére, se rend digne devant Dieu de recevoir

Chrysost. in Matth. hom. 79.

un accroiſſement de nouvelles graces, & de nouvelles lumiéres dès ce monde, & de gloire en l'autre. Car plus Dieu fait éclatter la rigueur de ſa juſtice ſur le ſerviteur lâche & pareſſeux ; plus il ſe plaiſt à répandre avec profuſion tous ſes biens ſur le ſerviteur fidelle, qui n'a travaillé toute ſa vie que pour les intéreſts de ſon maiſtre.

C'eſt ainſi que ſe vérifie ce que JESUS-CHRIST ajoûte enſuite : *Qu'on donnera à tous ceux qui ont* déja, & qu'ils *ſeront dans l'abondance* ; parce que le bon uſage qu'ils ont fait de ce qu'ils avoient, les rend dignes de recevoir beaucoup davantage ; & *qu'on oſtera* au contraire *à celuy qui n'a point, même ce qu'il ſemble avoir* ; parce qu'il ſera réduit au dernier jour à un tel dépouillement, que *ce qu'il avoit* de lumiéres & d'autres dons, naturels ou ſurnaturels, ou plutoſt qu'il *ſembloit avoir*, parce qu'il l'avoit ſans s'en ſervir, luy ſera entiérement enlevé, lorſqu'il ſe verra *jetter dans les ténébres extérieures*, remplies de *pleurs* & de *grincemens de dents*, comme *un ſerviteur* que Dieu réprouve, non pour ſes œuvres méchantes, mais pour ſon oiſiveté & ſon *inutilité* criminelle. Ces ténébres ſont *extérieures*, pour les raiſons qu'on a déja expoſées ailleurs ; & parce que, comme dit ſaint Jérôme, Dieu eſtant la vraye lumiére, ceux qui en ſont rejettez, ne peuvent plus eſtre que dans d'horribles ténébres.

Ecoutons, mes fréres, dit ſaint Chryſoſtome, cette terrible condamnation du *ſerviteur inutile*. Et lorſqu'il en eſt encore temps ; travaillons ſérieuſement à noſtre ſalut. Ayons ſoin de prendre de l'huile dans nos lampes, & mettons le talent de noſtre Dieu à profit. Car ſi nous vivons dans la

pareſſe, & ſi manque d'huile, qui nous marque l'onction de la charité, nous laiſſons éteindre nos lampes, nul n'aura compaſſion de nous au dernier jour, quand nous verſerions alors une mer de larmes. Le nom de *talens* ſignifie icy, ſelon ce grand Saint, le pouvoir que chacun de nous a reçu d'aſſiſter nos fréres, ſoit par l'autorité de noſtre conduite, ſoit par nos aumônes, ſoit par nos inſtructions, ſoit par quelque autre moyen que ce puiſſe eſtre. Faiſons donc un ſaint uſage de ces talens, & multiplions-les avec une ſainte uſure en faveur de noſtre prochain. Que nul ne diſe : Je n'ay reçu qu'un talent ; je ne puis rien faire. Car il peut avec ce talent unique s'attirer l'approbation de Dieu, & luy devenir très-agréable. Et n'eſtant pas
Luc. 21. 3. ſans doute plus pauvre que cette veuve de l'Evangile, dont l'aumône, quoique très-petite, fut jugée par JESUS-CHRIST plus conſidérable que celle des riches, il méritera de même ſes louanges, s'il ſupplée par l'ardeur de ſon amour à ce qui luy manque dans les autres dons.

℣. 31. juſqu'au 35. *Or quand le Fils de l'homme viendra dans ſa majeſté, accompagné de tous ſes Anges, il s'aſſeyera ſur le trône de ſa gloire. Et toutes les nations eſtant aſſemblées devant luy, il ſéparera les uns d'avec les autres, comme un berger ſépare les brebis d'avec les boucs : & il mettra les brebis à ſa droite, &c.*

Chryſoſt. in Matth hom. 80. C'eſt icy, ſelon la penſée de ſaint Chryſoſtome, la concluſion & l'explication des paraboles précédentes. JESUS-CHRIST n'uſe donc plus de diſcours figurez comme auparavant. Il ne dit plus : *Le royaume des cieux eſt ſemblable, &c.* Mais il ſe marque clairement luy-même en diſant :

Lorſque le Fils de l'homme viendra dans ſa gloire. Il viendra à la vérité comme *Fils de l'homme*, parce qu'il nous paroiſtra dans ſa ſainte humanité ; mais il n'y aura plus en luy aucune apparence de cette foibleſſe ancienne, dont il avoit bien voulu ſe reveſtir pour l'inſtruction de ſes diſciples, & pour la condamnation des hommes ſuperbes. Il ſera alors tout environné de lumiére & de *majeſté*, & accompagné de tous ſes ſaints Anges, qui ſe tiendront preſts à exécuter ſes ordres, comme les miniſtres de ſa puiſſance royale & divine. Ce qu'il appelle *le trône de ſa majeſté*, ſur lequel il *ſera aſſis*, peut nous marquer cette nuée lumineuſe ſur laquelle il paroiſtra élevé au milieu des airs. Il parle ſouvent icy de ſa gloire, dit ſaint Chryſoſtome ; parce que comme le temps de ſa mort, & de ſa mort ſur une croix, que l'on regardoit comme une choſe très-honteuſe, approchoit, il voulut exprès relever l'eſprit des Apoſtres, en expoſant à leurs yeux le jugement général, & en leur repreſentant toute la terre raſſemblée en ſa preſence. Et ce qui peut rendre encore plus terrible ce qu'il leur dit, c'eſt qu'il leur fait voir, ajoûte ce Saint, que les cieux mêmes ſe vuideront dans cet inſtant ; parce que tous les ſaints Anges paroiſtront alors avec luy en une forme viſible, comme le croit ſaint Grégoire, afin de rendre publiquement témoignage de toutes les choſes qu'ils ont faites par ſes ordres pour procurer le ſalut des hommes. C'eſt donc, comme le remarque auſſi ſaint Jérôme, pour empêcher le ſcandale de ſa croix, qu'il parle auparavant de la gloire de ſon triomphe, afin que la récompenſe ſi glorieuſe qu'il promettoit aux Apoſtres, leur ſervît de pré-

Matth. 24. 30. Marc. 14. 62. 1. Theſſ. 4. 17.

Gregor. Magn. hom 1. in Evangel. Chryſoſt. ib. ut ſup. Hieron. in hunc locum.

ſervatif contre l'opprobre de ſa mort : *Rectè præmittit gloriam triumphantis, ut ſecutura ſcandala pollicitationis præmio compenſaret.*

Mais rien ne fera plus éclatter ſa toute-puiſſance, & la lumiére infinie de ce juſte Juge, que le terrible diſcernement qu'il fera en un inſtant de tous les juſtes d'avec les méchans. Icy ils ne ſont point ſéparez, dit ſaint Chryſoſtome ; les uns & les autres ſe trouvant enſemble confuſément. Mais il s'en fera alors la ſéparation avec une exactitude toute entiére, & une facilité inconcevable. Et comme un berger n'a aucune peine à diſcerner dans ſon troupeau les brebis d'avec les boucs ; JESUS-CHRIST *mettra* auſſi ſans la moindre peine *à ſa main droite* ceux qu'il connoiſtra pour *ſes brebis*, & qui connoiſtront ſa voix, comme celle de leur Paſteur ; en même-temps qu'il mettra *à ſa main gauche* ceux qu'il a voulu nous figurer par *les boucs*, à cauſe de l'impureté & de l'extrême puanteur de ces animaux. Cette *main droite* ou cette *main gauche*, ſignifient particuliérement l'élection des uns, & la réprobation des autres : mais elles peuvent nous marquer auſſi, que *tous les hommes ſeront aſſemblez* effectivement en un endroit de la terre, que les Interpretes, appuyez ſur l'autorité de quelques paſſages de l'Ecriture, croyent devoir eſtre la Paleſtine ; afin que le lieu même des ſouffrances & de la mort du Sauveur, ſoit le lieu deſtiné au jugement général des hommes : & que là, après cette ſéparation ſi étonnante, les juſtes ſeront placez *à la droite* de JESUS-CHRIST, & les méchans *à ſa gauche*, afin d'écouter ce qu'il leur dira, pour faire connoiſtre à toute la terre les cauſes de la glorification des

Zachar. 14. 4. Joel. 3. 2. Hilar. in Matth. can. 25. in fin.

ens, & de la réprobation des autres.

Ainſi on peut croire que les juſtes ne s'éleveront dans les airs au-devant de JESUS-CHRIST, comme ſaint Paul nous l'aſſure, que dans le moment qu'il leur dira : *Venez vous qui avez eſté benis par mon Pére.* Car en les appellant à luy, il leur donnera cette activité & cette vertu toute ſpirituelle, qui les fera élever au milieu des nuës, pour luy eſtre unis éternellement, comme les membres à leur chef. Et en leur diſant qu'ils avoient eſté benis par ſon Pére, il fait connoiſtre que tout leur bonheur venoit de cette *bénédiction* particuliére, & de cet amour d'élection, qui avoit eſté en eux le principe de toutes les graces qu'ils avoient reçuës pour parvenir au ſalut. C'eſt ce qu'il leur marque encore plus clairement par ces paroles ſuivantes : *Poſſedez le royaume qui vous a eſté préparé dès le commencement du monde.* Et ſaint Paul, l'interprete de l'Evangile, parlant auſſi de cette grace, par laquelle *le Pére de noſtre Seigneur nous a comblez en* JESUS-CHRIST, *de toutes ſortes de bénédictions ſpirituelles pour le ciel*, dit, *Qu'il nous a élûs en luy avant* même *la création du monde*, & qu'il *nous a prédeſtinez par un effet de ſa volonté, pour nous rendre ſes enfans adoptifs par* JESUS-CHRIST, & par conſéquent *les cohéritiers* de ſon royaume *avec* JESUS-CHRIST. Tel eſt le ſujet d'admiration, de reconnoiſſance & d'une joye ineffable, qui occupera dans toute l'éternité l'eſprit des élûs, lorſqu'ils verront dans la juſtice du chaſtiment ſi rigoureux des méchans, combien ils ſont redevables à l'infinie miſéricorde de celuy qui les a, comme dit ſaint Paul, *rendu par ſa grace agréables à ſes yeux, pour la louange de*

1. *Theſſ.* 4. 17.

Epheſ. 1. 3. *&c.*

Rom. 8. 17.

Epheſ. 1. 6. 7.

ſa gloire, leur ayant fait trouver *une rédemption* abondante *par le ſang de ſon Fils bien-aimé, & la rémiſſion de leurs péchez, ſelon les richeſſes de ſa grace, qu'il a verſée avec profuſion ſur eux.*

℣. 35. 36. *Car j'ay eu faim, & vous m'avez donné à manger : j'ay eu ſoif, & vous m'avez donné à boire : j'ay eu beſoin de logement, & vous m'avez logé : j'ay eſté nud, & vous m'avez reveſtu, &c.*

Il paroiſt par ces paroles de JESUS-CHRIST, que tous les élûs ont ſoin de faire ce que ſaint
2. Pet. 1. 10. Pierre preſcrit aux fidelles lorſqu'il leur dit : *Travaillez avec ardeur à vous aſſurer de voſtre vocation & de voſtre élection par les bonnes œuvres.... Car c'eſt ainſi que Dieu vous fournira avec abondance tous les moyens pour entrer dans le royaume éternel de noſtre Seigneur.* Dieu demande donc de nous, non des feuilles, mais des fruits ; non des paroles, mais des œuvres. Et il nous apprend que nous ne parviendrons point à ce royaume éternel, que *le Pére nous a préparé dès le commencement du monde*, & *avant* même *la création du monde*, que par la pratique des moyens qui ſont capables d'en ouvrir l'entrée ; c'eſt-à-dire, des œuvres de piété, & ſur tout des œuvres de miſéricorde & de charité. Car le Fils de Dieu parle icy uniquement de celles-là, pour nous faire voir par ces exemples très-ſenſibles, que ſi nous manquons à l'amour que nous devons à noſtre prochain, il eſt impoſſible que l'amour de Dieu ſoit en nous, ſelon cet
Jean. 4. 20. oracle de l'Apoſtre de la charité : *Comment celuy qui n'aime pas ſon frére qu'il voit, peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas ?* JESUS-CHRIST dit aux élûs ; Qu'il *a eu faim*, & qu'il *a eu ſoif, &c.* &

qu'ils ont eu ſoin de *luy donner* & *à manger* & *à boire :* ce qui eſt fondé ſur la vérité très-réelle de l'union que l'Eſprit de JESUS-CHRIST forme entre les membres de ſon corps myſtique & leur chef, qui n'eſt autre que luy-même. Ainſi lorſque Saul perſécutoit les fidelles avant ſa converſion, le Sauveur luy dit véritablement : *Pourquoy me perſecutez-vous ?* Car *comme noſtre corps n'eſtant qu'un, eſt compoſé de pluſieurs membres... qui ne font tous qu'un ſeul corps ; il en eſt de même de* JESUS-CHRIST..... *Que ſi l'un des membres ſouffre, tous les autres membres ſouffrent avec luy : ou ſi l'un des membres reçoit de l'honneur, tous les membres s'en réjouiſſent avec luy. Or vous eſtes tous enſemble*, ajoûte l'Apoſtre, *le corps de* JESUS-CHRIST, *& membres les uns des autres.* Il ne faut donc pas s'étonner ſi le Fils de Dieu dit à ſes élûs ; Que c'eſt à luy-même qu'ils ont *donné* & *à manger*, & *à boire* lorſqu'il *avoit faim*, & qu'il *avoit ſoif* ; Qu'ils luy ont *donné le logement* lorſqu'il en manquoit, & l'ont *viſité dans ſes maladies ; &c.* Car ſi les membres ſont compatiſſans les uns à l'égard des autres ; combien le ſera le chef à l'égard des membres, luy qui *a aimé l'Egliſe* juſqu'à cet excès que de *ſe livrer*, comme dit ſaint Paul, *pour elle.*

1. Corinth. 12. 12. &c.

Ibid. 26.

Epheſ. 5. 25.

℣. 37. juſqu'au 41. *Alors les juſtes luy répondront : Seigneur, quand eſt-ce que nous vous avons vû avoir faim, & que nous vous avons donné à manger, &c. Et le Roy leur répondra : Je vous dis en vérité, qu'autant de fois que vous l'avez fait à l'égard de l'un de ces plus petits de mes frères, c'eſt à moy-même que vous l'avez fait.*

On peut remarquer deux choſes également ad-

mirables dans cette réponſe des élûs. La premiére eſt, qu'ils oublient en quelque ſorte leurs bonnes œuvres pat l'attention continuelle où ils ſont à l'égard de ce qu'ils doivent à Dieu, & des choſes qui leur manquent pour *parvenir*, comme dit ſaint Paul, *à l'eſtat d'un homme parfait, & à la meſure de l'âge & de la plénitude, ſelon laquelle* JESUS-CHRIST *doit eſtre formé en eux*; car ils ont toûjours dans le cœur ces paroles du même Philip. 3. 13. Apoſtre: *Je ne penſe point encore avoir atteint où je tends. Mais.....oubliant ce qui eſt derriére moy, & m'avançant vers ce qui eſt devant moy, je cours ſans ceſſe vers le prix qui m'eſt propoſé.* La ſeconde eſt, que ce qu'ils font pour leurs fréres, leur paroiſt toûjours peu de choſe, en comparaiſon de ce qu'ils doivent à JESUS-CHRIST; & qu'ainſi tout pénétrez de reconnoiſſance pour tant de graces dont ils ſe ſont vû comblez pendant leur vie, ils ne pourront point aſſez admirer cette bonté ineffable de leur Rédempteur, qui ayant verſé tout ſon ſang, & donné ſa vie pour eux, voudra bien encore leur témoigner à la face de toute la terre, qu'ils l'ont luy-même *nourri*, qu'ils l'ont *logé*, qu'ils l'ont *reveſtu*, qu'ils l'ont *viſité dans la maladie* & *dans la priſon*, en la perſonne *des plus petits de ſes fréres*; c'eſt-à-dire, des pauvres, qui ſont regardez dans le monde comme *petits*, & avec le dernier mépris; mais que luy-même tout *Roy* qu'il eſt du ciel & de la terre, n'a pas de honte de reconnoiſtre publiquement pour *ſes fréres*, lorſqu'ils ſont humbles, dit ſaint Jérôme, & *petits* à leurs propres yeux; parce qu'il y a auſſi des pauvres ſuperbes qu'il a en horreur. Hieron. in hunc locum.

C'eſt donc un motif très-puiſſant pour porter

les riches à donner l'aumône à ceux que le monde ne daigne pas regarder, d'eſtre aſſurez par cette déclaration de JESUS-CHRIST même, que c'eſt luy qui eſt preſſé de la faim & de la ſoif dans ſes membres, lorſqu'ils voyent les pauvres dans la faim & dans la ſoif; & que c'eſt luy par conſéquent qu'ils refuſent, lorſqu'il leur demande par la voix de ces mêmes pauvres, le pain dont ils ont beſoin pour ſe nourrir. Qui pourroit n'eſtre pas touché de compaſſion, s'il voyoit un Prince à qui il a les derniéres obligations, réduit à s'humilier devant luy, & luy demander quelque aſſiſtance? JESUS-CHRIST glorieux & immortel n'a pas beſoin pour luy-même de noſtre ſecours. Mais ſi le chef eſt dans l'abondance & dans la ſource de tous les biens, il a ſur la terre des membres qui ſont encore dans la ſouffrance. Soyons donc touchez de tendreſſe pour ces membres dans la vûë du chef. Mais ſoyons touchez de miſéricorde pour nous-mêmes, en uſant de miſéricorde envers *ces plus petits des fréres* de JESUS-CHRIST; puiſqu'il ne doit appeller à ſoy dans ſon jugement, comme les élûs & les *bénis de ſon Pére*, & ne doit mettre *en poſſeſſion de ſon royaume* que ceux qui auront eſté charitables pour l'amour de luy envers ſes membres.

℣. 41. juſqu'au 44. *Il dira enſuite à ceux qui ſeront à la gauche: Retirez-vous de moy, maudits*, allez *au feu éternel qui a eſté préparé pour le diable & pour ſes anges. Car j'ay eu faim, & vous ne m'avez pas donné à manger, &c.*

Le Fils de Dieu a voulu oſter tout ſujet d'excuſe aux méchans, en les confondant d'abord par l'exemple des élûs, qui ont accompli ſi parfaitement *Chryſoſt. in Matth. hom. 80.*

tous les devoirs de la charité, qu'ils ont mérité de recevoir publiquement ſes éloges. Il parle donc à ceux-cy d'une maniére bien différente. Il a dit aux autres : *Venez, bénis.* Il dit à ceux-cy : *Allez, maudits.* Et ces deux paroles renferment tout ce que l'on peut s'imaginer de plus redoutable. Car en leur diſant de s'en *aller* loin de luy, il les rejette pour toûjours de la ſource de tous les biens, & les éloigne pour toute l'éternité de celuy qui eſt la vie & la lumiére véritable de tous les hommes, de celuy qui eſt le centre où toutes les ames dégagées du corps ſe portent neceſſairement par leur nature, comme au principe de leur eſtre, & duquel elles ne peuvent eſtre éloignées que par une violence qui leur tient lieu du plus grand ſupplice. En les appellant *maudits*, non ſeulement il les prive pour jamais de l'abondance des biens infinis qui ſont renfermez dans la bénédiction qu'il donne aux juſtes ; mais il fait tomber encore ſur eux tout le poids de ſa colére & de ſa juſtice, qui renferme tous les maux que mérite de ſouffrir une créature qui a mépriſé ſon Dieu, & qui a voulu ſe mettre en quelque façon à la place de Dieu même, en cherchant au-dedans de ſoy la béatitude, qu'elle devoit ſeulement chercher dans le Créateur. Il eſt remarquable auſſi qu'il ne leur dit pas, *maudits de mon Pére*, comme il avoit dit aux juſtes : *Vous que mon Pére a benis* ; parce que c'eſt leur propre malice, dit ſaint Chryſoſtome, qui leur a attiré cette malédiction effroyable. De même quand il ajoûte : *Allez dans le feu éternel, qui a eſté préparé pour le diable & pour ſes anges* ; c'eſt-à-dire, pour Lucifer le chef des démons, & pour les autres anges apoſtats qui ont ſuivi ſon orgueil,

il fait assez voir que ces feux de sa justice n'avoient point esté préparez pour les hommes: mais que par leur faute ils se sont précipitez volontairement dans ces abysmes.

Mais qui est celuy qui ne tremblera, en considérant que les péchez qui attirent sur ces méchans l'éternelle malédiction de Dieu, ne sont ni des vols, ni des meurtres, ni des adultéres, ni tous ces autres grands crimes qui excluent visiblement ceux qui les commettent du royaume de JESUS-CHRIST? Ce sont seulement des péchez d'omission, & souvent peut-estre d'inadvertence. On néglige d'assister les pauvres dans leurs besoins; on oublie de les visiter dans leurs maladies & dans la prison, pour les soulager selon son pouvoir; on les voit nuds, sans se croire obligé de les revestir, & on ne pense en aucune sorte à JESUS-CHRIST, qui se couvre sous cet extérieur si mépriſable de ses membres, pour éprouver nostre foy, & pour sonder nostre charité. Cependant c'est JESUS-CHRIST que nous mépriſons sans y songer, en la personne des pauvres. Et c'est-là sans doute la cause de l'étonnement que font paroistre ces réprouvez, lorsque le Sauveur leur reprochant la dureté dont ils ont usé à son égard, ils luy répondent:

℣. 44. 45. *Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vû avoir faim, ou avoir soif, ou sans logement, ou sans habits, ou malade, ou dans la prison, & que nous avons manqué à vous assister? &c.*

Ils témoignent avoir ignoré ce que l'orgueil & l'indifférence les empêchoit de connoistre. Ils parlent en quelque façon le même langage que les justes; mais par un principe bien différent. L'humilité dans les justes leur ostoit la connoissance de

leurs bonnes œuvres : & la dureté superbe d'un cœur avare & ambitieux ostoit aux méchans le souvenir de JESUS-CHRIST dans la vûë des pauvres. Leur étonnement est donc une marque de leur insensibilité. Et s'ils avoient eu des entrailles d'une charité compatissante, ils auroient vû dans leurs fréres, celuy qui avoit daigné se rendre pauvre pour l'amour d'eux, & n'auroient pas refusé à leur prochain quelque assistance de leur bien, après que leur Rédempteur avoit prodigué son sang même pour leur salut.

Chrysost. in Matth. hom. 80. On est touché de quelque sorte de compassion, dit saint Chrysostome, en voyant une beste même mourir de faim, & on se porte naturellement à luy donner quelque assistance. Mais l'on voit son Dieu & son maistre demander du pain par la voix du pauvre, sans s'en émouvoir. On est insensible au besoin pressant d'un de nos fréres, que JESUS-CHRIST a racheté de la mort aussi-bien que nous. On est sourd à la voix d'un Dieu, qui ne nous demande quelque secours pour ses membres, que pour nous combler nous-mêmes de ses tresors. On paroist indifférent pour les louanges & les couronnes que le Fils de Dieu doit donner à ses fidelles serviteurs au milieu de cette assemblée générale de tous les hommes, & de cette gloire ineffable dont les justes seront revestus au jour de leur récompense. Quelles larmes donc peuvent suffire pour pleurer un si grand aveuglement ? Quelle excuse peut rester à ceux qui sont aussi peu sensibles à leur bonheur propre, qu'aux besoins des autres, & sur qui ni la crainte des supplices, ni l'espérance des biens éternels ne peut faire d'impression ?

C'eſt à vous, mon Dieu, à briſer la dureté de noſtre cœur. C'eſt à vous à tirer, des pierres mêmes, de dignes enfans d'Abraham, & de vrais imitateurs de ſa foy ſi généreuſe. Prevenez dans nos cœurs, par l'onction de voſtre grace toute-puiſſante, cet arreſt terrible que vous devez prononcer contre les méchans au jour de voſtre colére. Faites que nous nous le diſions ſans ceſſe à nous-mêmes pendant cette vie, afin que vous ne nous le diſiez pas après noſtre mort; & que touchez également de la crainte de ce *ſupplice éternel, où iront* ceux qui ſont figurez par *les boucs*, & du deſir de cette *vie éternelle dans laquelle entreront* les autres, qui nous ſont repreſentez ſous l'image des *brebis*, nous ſoyons fidelles à accomplir tous les devoirs d'une charité ſincére, d'où dépend tout noſtre bonheur. Imprimez très-fortement dans nos cœurs ce ſentiment ſi véritable d'un de vos grands Saints; Que c'eſt juſtement que les méchans ſont punis, puiſqu'ils ſe ſont attiré cette punition par leurs péchez; mais que c'eſt par voſtre grace que les juſtes ſont couronnez; puiſque quand ils auroient fait mille fois plus de bien qu'ils n'en ont fait, c'eſt toûjours par un effet de voſtre ineffable miſéricorde, que vous leur donnez pour des choſes ſi petites, une auſſi grande récompenſe, qu'eſt celle de poſſeder une royauté éternelle dans le ciel.

Chryſoſt. in Matth. hom. 80. in fin. cap. 25.

CHAPITRE XXVI.

† Passion pour le Dimanc. des Rameaux. *Marc.* 14. 1. *Luc.* 22. 1.

1. † JESUS ayant achevé tous ces discours, dit à ses disciples:

1. ET factum est cùm consummasset Jesus sermones hos omnes, dixit discipulis suis:

2. Vous sçavez que la Pâque se fera dans deux jours; & le Fils de l'homme sera livré pour estre crucifié.

2. Scitis quia post biduum Pascha fiet, & Filius hominis tradetur, ut crucifigatur.

3. Au même-temps les Princes des Prestres // & les Anciens du peuple s'assemblérent dans la salle du Grand-Prestre appellé Caïphe;

3. Tunc congregati sunt Principes Sacerdotum, & Seniores populi, in atrium Principis Sacerdotum, qui dicebatur Caïphas;

4. & tinrent conseil ensemble pour trouver moyen de se saisir adroitement de JESUS, & de le faire mourir.

4. & consilium fecerunt ut Jesum dolo tenerent, & occiderent.

5. Et ils disoient: Il ne faut point que ce soit pendant la feste, de peur qu'il ne s'excite quelque tumulte parmy le peuple.

5. Dicebant autem: Non in die festo, ne fortè tumultus fieret in populo.

Joan. 11. 2. 12. 3. *Marc.* 14. 3.

6. Or JESUS étant à Béthanie dans la maison de Simon le lepreux,

6. Cùm autem Jesus esset in Bethania in domo Simonis leprosi,

7. une femme vint à luy avec un vase d'albastre, plein d'une huile de parfum de

7. accessit ad eum mulier habens alabastrum unguenti pretiosi,

3. gr. aj. les Docteurs de la loy.

&

& effudit super caput ipsius recumbentis.

grand prix, qu'elle luy répandit sur la teste lorsqu'il estoit à table.

8. Videntes autem discipuli, indignati sunt, dicentes: Ut quid perditio hæc?

8. // Ce que ses disciples voyant, ils s'en fâchérent, & dirent: A quoy bon cette perte?

9. Potuit enim istud venundari multo, & dari pauperibus.

9. Car on auroit pû vendre ce parfum bien cher, & en donner l'argent aux pauvres.

10. Sciens autem Jesus, ait illis: Quid molesti estis huic mulieri? Opus enim bonum operata est in me.

10. Mais JESUS, sçachant ce qu'ils disoient, leur dit: Pourquoy tourmentez-vous cette femme? Ce qu'elle vient de faire envers moy est une bonne œuvre.

11. Nam semper pauperes habetis vobiscum: me autem non semper habebitis.

11. Car vous aurez toûjours des pauvres parmy vous: mais pour moy, vous ne// m'aurez pas toûjours.

12. Mittens enim hæc unguentum hoc in corpus meum, ad sepeliendum me fecit.

12. Et lorsqu'elle a répandu ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir *par avance*.

13. Amen dico vobis, ubicunque prædicatum fuerit hoc Evangelium in toto mundo, dicetur & quod

13. Je vous dis en vérité, que par tout où sera prêché cet Evangile; c'est-à-dire, dans tout le monde, on racontera

8. *expl.* Il y a de l'apparence que Judas seul s'en fâcha, comme remarque saint Jean chap. 12. 4. mais souvent le plurier est pris pour le singulier, comme lorsqu'il est dit *infrà* 27. 44. que les larrons crucifiez avec JESUS-CHRIST le blasphémoient, ce qui ne s'entend que du mauvais.

11. gr. vous ne m'avez, present pour le futur, qui se lit par tout dans le Missel Romain & ailleurs. Voyez le même Evangéliste c. 5. 46. & 6. 1. où le même verbe estant au present dans le grec, est expliqué par le futur dans la vulgate.

// à la louange de cette femme ce qu'elle vient de faire.

Marc. 14. 10. *Luc.* 22. 4. 14. Alors l'un des douze, appellé Judas Iscariote, alla trouver les Princes des Prestres,

15. & leur dit : Que voulez-vous me donner, & je vous le mettray entre les mains ? Et ils // convinrent *de luy donner* trente piéces d'argent.

16. Depuis ce temps-là il cherchoit une occasion favorable pour le livrer entre leurs mains.

Marc. 14. 12. *Luc.* 22. 7. 17. Or le premier jour des azymes //, les disciples vinrent trouver JESUS, & luy dirent : Où voulez-vous que nous vous préparions ce qu'il faut pour manger la Pâque ?

18. JESUS leur répondit : Allez dans la ville chez un tel, & luy dites : Le maistre vous envoye dire : Mon temps est proche ; je viens faire la Pâque chez vous avec mes disciples.

19. Les disciples firent ce que JESUS leur avoit commandé, & préparérent *ce qu'il*

fecit in memoriam ejus.

14. Tunc abiit unus de duodecim, qui dicebatur Judas Iscariotes, ad Principes Sacerdotum,

15. & ait illis : Quid vultis mihi dare, & ego vobis eum tradam ? At illi constituerunt ei triginta argenteos.

16. Et exinde quærebat opportunitatem ut eum traderet.

17. Primâ autem die azymorum accessérunt discipuli ad Jesum, dicentes : Ubi vis paremus tibi comedere Pascha ?

18. At Jesus dixit : Ite in civitatem ad quemdam, & dicite ei : Magister dicit : Tempus meum propè est, apud te facio Pascha cum discipulis meis.

19. Et fecerunt discipuli sicut constituit illis Jesus, & paravé-

13. *l.* en mémoire d'elle.

15. *autr.* luy comptérent trente piéces d'argent ; ce qui valoit environ quarante six livres. Le sens qu'on a suivi dans le texte, est déterminé par saint Luc chapitre 22. 5. *Pacti sunt pecuniam illi dare.*

17. *expl.* des jours où l'on mangeoit les pains sans levain.

runt Paſcha.

20. Veſpere autem facto, diſcumbebat cum duodecim diſcipulis ſuis.

21. Et edentibus illis, dixit: Amen dico vobis, quia unus veſtrûm me traditurus eſt.

22. Et contriſtati valdè, cœperunt ſinguli dicere: Nunquid ego ſum, Domine?

23. At ipſe reſpondens, ait: Qui intingit mecum manum in paropſide, hic me tradet.

24. Filius quidem hominis vadit, ſicut ſcriptum eſt de illo: væ autem homini illi, per quem Filius hominis tradetur. Bonum erat ei, ſi natus non fuiſſet homo ille.

25. Reſpondens autem Judas, qui tradidit eum, dixit: Nunquid ego ſum Rabbi? Ait illi: Tu dixiſti.

falloit pour la Pâque.

20. Le ſoir eſtant donc venu, il ſe mit à table avec ſes douze diſciples. *Marc.* 14. 17. *Luc.* 22. 14.

21. Et lorſqu'ils mangeoient, il leur dit: Je vous dis en vérité, que l'un de vous me doit trahir. *Joan.* 13. 21.

22. Cette parole leur ayant cauſé une grande triſteſſe, chacun d'eux commença à luy dire: Seroit-ce moy, Seigneur?

23. Il leur répondit: // Celuy qui met la main avec moy dans le plat me doit trahir.

24. Pour ce qui eſt du Fils de l'homme, il s'en va, ſelon ce qui a eſté écrit de luy; mais malheur à l'homme par qui le Fils de l'homme ſera trahi: il vaudroit mieux pour luy qu'il ne fût jamais né. *Pſal.* 40. 10.

25. Judas, qui fut celuy qui le trahit, prenant la parole, luy dit: Eſt-ce moy, *mon* Maiſtre? Il luy répondit: // C'eſt vous-même.

23. *autr.* C'eſt celuy qui met la main avec moy dans le plat, qui me doit trahir. *Expl.* Un de ceux qui mettent la main avec moy dans le plat: ce qui laiſſe encore la choſe douteuſe, & eſtoit une alluſion que faiſoit JESUS-CHRIST au verſ. 10. du Pſeaume 40. Car il eſt viſible par ce que dit ſaint Jean, que le Fils de Dieu luy déſigna le traiſtre à luy ſeul. *Joan. cap.* 13. *verſ.* 23. 25. 26. 27. 28.

25. *l.* Vous le dites.

1. Corint. 11. 24. 26. Or pendant qu'ils ſoupoient, JESUS prit du pain, & l'ayant beny il le rompit, & le donna à ſes diſciples, en diſant: Prenez, & mangez: Cecy eſt mon corps.

26. Cœnantibus autem eis, accepit Jeſus panem, & benedixit, ac fregit, deditque diſcipulis ſuis, & ait: Accipite, & comedite: hoc eſt corpus meum.

27. Et prenant le calice, il rendit graces, & il le leur donna, en diſant: Beuvez-en tous;

27. Et accipiens calicem gratias agit; & dedit illis, dicens: Bibite ex hoc omnes;

28. car cecy eſt mon ſang, *le ſang* // de la nouvelle alliance, qui // ſera répandu pour pluſieurs pour la remiſſion des péchez.

28. hic eſt enim ſanguis meus novi teſtamenti, qui pro multis effundetur in remiſſionem peccatorum.

29. Or je vous dis que je ne boiray plus deſormais de ce fruit de la vigne, juſqu'à ce jour auquel je le boiray nouveau avec vous dans le royaume de mon Pére.

29. Dico autem vobis: Non bibam amodò de hoc genimine vitis, uſque in diem illum, cùm illud bibam vobiſcum novum in regno Patris mei.

30. Et ayant chanté le cantique *d'action de graces* //, ils allérent à la montagne des Oliviers.

30. Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti.

Marc. 14. 27. Joan. 16. 32. Zachar. 13. 7. 31. Alors JESUS leur dit: Je vous ſeray à tous cette nuit une occaſion de ſcandale; car il eſt écrit: Je frapperay le Paſteur, & les brebis du troupeau ſeront diſperſées.

31. Tunc dicit illis Jeſus: Omnes vos ſcandalum patiemini in me in iſta nocte. Scriptum eſt enim: Percutiam Paſtorem, & diſpergentur oves gregis.

Marc. 14. 32. Mais après que je ſeray

32. Poſtquam autem

28. *l.* du nouveau Teſtament. *Ibid. l.* eſt répandu.

30. *l.* ayant chanté l'hymne.

resurrexero, præcedam vos in Galilæam.

33. Respondens autem Petrus, ait illi: Etsi omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor.

34. Ait illi Jesus: Amen dico tibi, quia in hac nocte antequam gallus cantet, ter me negabis.

35. Ait illi Petrus: Etiamsi oportuerit me mori tecum, non te negabo. Similiter & omnes discipuli dixerunt.

36. Tunc venit Jesus cum illis in villam, quæ dicitur Gethsemani, & dixit discipulis suis: Sedete hîc, donec vadam illuc, & orem.

37. Et assumto Petro, & duobus filiis Zebedæi, cœpit contristari & mœstus esse.

38. Tunc ait illis: Tristis est anima mea usque ad mortem: sustinete hîc, & vigilate mecum.

ressuscité, j'iray avant vous en Galilée. 28. 16. 7.

33. Pierre luy répondit: Quand vous seriez pour tous les autres un sujet de scandale, vous ne le serez jamais pour moy.

34. JESUS luy repartit: Je vous dis en vérité, qu'en cette même nuit, avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. *Marc.* 14. 30. *Joan.* 13. 38.

35. Mais Pierre luy dit: Quand il me faudroit mourir avec vous, je ne vous renonceray point. Et tous les autres disciples dirent aussi la même chose. *Marc.* 14. 31. *Luc.* 22. 33. *Joan.* 13. 37.

36. Alors JESUS arriva avec eux en un lieu appellé Gethsémani; & ayant dit à ses disciples: Asseyez-vous icy pendant que je m'en iray prier là;

37. il prit avec luy Pierre, & les deux fils de Zébédée, & il commença à s'attrister, & à estre dans une grande affliction.

38. Alors il leur dit: Mon ame est // triste jusqu'à la mort: demeurez icy, & veillez avec moy.

38. *autr.* dans une tristesse mortelle.

39. Et s'en allant un peu plus loin, il se prosterna le visage contre terre, priant, & disant: Mon Pére, s'il est possible, *faites* que ce calice s'éloigne de moy: néanmoins que ma volonté ne s'accomplisse pas, mais la vostre.

39. Et progressus pusillum, procidit in faciem suam, orans, & dicens: Pater mi, si possibile est, transeat à me calix iste, verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu.

40. Il vint ensuite vers ses disciples, & les ayant trouvé dormans, il dit à Pierre: Quoy, vous n'avez pû veiller une heure // avec moy?

40. Et venit ad discipulos suos, & invenit eos dormientes, & dicit Petro: Sic non potuistis unâ horâ vigilare mecum?

41. Veillez, & priez, afin que vous ne tombiez point dans la tentation; l'esprit est promt, mais la chair est foible.

41. Vigilate, & orate, ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promtus est, caro autem infirma.

42. Il s'en alla encore prier une seconde fois, en disant: Mon Pére, si ce calice ne peut passer sans que je le boive, que vostre volonté soit faite.

42. Iterùm secundò abiit, & oravit, dicens: Pater mi, si non potest hic calix transire nisi bibam illum, fiat voluntas tua.

43. Il retourna ensuite vers eux, & les trouva encore endormis, parce que leurs yeux estoient appesantis *de sommeil*.

43. Et venit iterùm, & invenit eos dormientes: erant enim oculi eorum gravati.

44. Et les quittant, il s'en alla encore prier pour la troisiéme fois, disant les mêmes paroles.

44. Et relictis illis, iterùm abiit, & oravit tertiò, eundem sermonem dicens.

45. Après il vint trouver

45. Tunc venit ad

40. *expl.* Par ce terme *une heure*, JESUS-CHRIST a voulu marquer un très-petit espace de temps, pour taxer davantage la négligence des Apostres. *Maldon. Tansen.*

discipulos suos, & dicit illis: Dormite jam, & requiescite: ecce appropinquavit hora, & Filius hominis tradetur in manus peccatorum.

ſes diſciples, & leur dit: Dormez maintenant //, & vous repoſez: voicy l'heure qui eſt proche, & le Fils de l'homme va eſtre livré entre les mains des pécheurs.

46. Surgite, eamus: ecce appropinquavit qui me tradet.

46. Levez-vous, allons; voilà celuy qui me doit trahir tout près d'icy.

47. Adhuc eo loquente, ecce Judas unus de duodecim venit, & cum eo turba multa, cum gladiis & fustibus, missi à Principibus Sacerdotum, & Senioribus populi.

47. Il n'avoit pas encore achevé ces mots, que Judas un des douze arriva, & avec luy une grande troupe de gens armez d'épées & de baſtons, qui avoient eſté envoyez par les Princes des Preſtres, & par les Anciens du peuple.

Marc. 14. 43. *Luc.* 22. 47. *Joan.* 18. 3.

48. Qui autem tradidit eum, dedit illis signum, dicens: Quemcunque osculatus fuero, ipse est, tenete eum.

48. Or celuy qui le trahiſſoit leur avoit donné un ſignal *pour le connoiſtre*, en leur diſant: Celuy que je baiſeray, c'eſt celuy-là même *que vous cherchez:* Saiſiſſez-vous de luy.

49. Et confestim accedens ad Jesum, dixit: Ave Rabbi. Et osculatus est eum.

49. Auſſi-toſt donc il s'approcha de JESUS, & luy dit: Je vous ſaluë, mon maiſtre. Et il le baiſa.

50. Dixitque illi Jesus: Amice, ad quid venisti? Tunc accesserunt, & manus injecerunt in Jesum, & te-

50. JESUS luy répondit; Mon amy, qu'eſtes-vous venu faire icy? Et en même-temps tous les autres s'avançant ſe

49. *expl.* C'eſt une ironie, & comme un reproche que fait JESUS-CHRIST à ſes Apoſtres, de ce qu'ils eſtoient ſi aſſoupis en un temps où ils auroient dû veiller.

jettérent ſur JESUS, & ſe ſaiſirent de luy.

51. Alors un de ceux qui eſtoient avec JESUS, portant la main à ſon épée, & la tirant en frappa un des ſerviteurs du Grand-Preſtre, & luy coupa une oreille.

Geneſ. 9. 6. Apocal. 13. 10.

52. Mais JESUS luy dit: Remettez voſtre épée en ſon lieu; car tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'épée.

53. Croyez-vous que je ne puiſſe pas prier mon Pére, & qu'il ne m'envoyeroit pas icy en même-temps plus de douze légions d'Anges?

Iſai. 53. 19.

54. Comment donc s'accompliront les Ecritures, *qui déclarent* que cela ſe doit faire ainſi?

55. En même-temps JESUS s'adreſſant à cette troupe, leur dit: Vous eſtes venus icy armez d'épées & de baſtons pour me prendre, comme ſi j'eſtois un voleur: j'eſtois tous les jours aſſis au milieu de vous, enſeignant dans le temple, & vous ne m'avez point pris.

Thren. 4. 20. Marc. 14. 50.

56. Mais tout cela s'eſt fait afin que ce que les Prophetes

nuerunt eum.

51. Et ecce unus ex his, qui erant cum Jeſu, extendens manum, exemit gladium ſuum, & percutiens ſervum Principis Sacerdotum amputavit auriculam ejus.

52. Tunc ait illi Jeſus: Converte gladium tuum in locum ſuum; omnes enim, qui acceperint gladium, gladio peribunt.

53. An putas, quia non poſſum rogare Patrem meum, & exhibebit mihi modò plus quàm duodecim legiones Angelorum?

54. Quomodo ergo implebuntur ſcripturæ, quia ſic oportet fieri?

55. In illa hora dixit Jeſus turbis: Tanquam ad latronem exiſtis cum gladiis & fuſtibus comprehendere me: quotidie apud vos ſedebam docens in templo, & non me tenuiſtis.

56. Hoc autem totum factum eſt, ut ad-

implerentur scripturæ Prophetarum. Tunc discipuli omnes, relicto eo, fugerunt.

57. At illi tenentes Jesum, duxerunt ad Caïpham Principem Sacerdotum, ubi Scribæ & Seniores convenerant.

58. Petrus autem sequebatur eum à longè, usque in atrium Principis Sacerdotum. Et ingressus intrò, sedebat cum ministris, ut videret finem.

59. Principes autem Sacerdotum, & omne concilium, quærebant falsum testimonium contra Jesum, ut eum morti traderent:

60. & non invenerunt, cùm multi falsi testes accessissent. Novissimè autem venerunt duo falsi testes,

61. & dixerunt: Hic dixit: Possum destruere templum Dei, & post triduum reædificare illud.

62. Et surgens Princeps Sacerdotum, ait illi: Nihil respondes ad ea, quæ isti adversum te testificantur?

63. Jesus autem tacebat. Et Princeps Sa-

ont écrit fût accompli. Alors les disciples l'abandonnant, s'enfuirent tous.

57. Ces gens s'estant donc saisis de JESUS, l'emmenérent chez Caïphe, qui estoit Grand-Prestre, où les Scribes & les Anciens estoient assemblez. *Joan. 18. 24.*

58. Or Pierre le suivoit de loin jusqu'à la cour *de la maison* du Grand-Prestre; & estant entré, il s'assit avec les gens pour voir la fin de tout cecy.

59. Cependant les Princes des Prestres & tout le Conseil, cherchoient un faux témoignage contre JESUS pour le faire mourir:

60. & ils n'en trouvoient point *qui fût* suffisant, quoique plusieurs faux-témoins se fussent presentez. Enfin il vint deux faux-témoins,

61. qui dirent: Celuy-cy a dit: Je puis détruire le temple de Dieu, & le rebastir en trois jours. *Joan. 2. 19.*

62. Alors le Grand-Prestre se levant, luy dit: Vous ne répondez rien à ce qu'ils déposent contre vous?

63. Mais JESUS demeuroit dans le silence. Et le Grand-

Prestre luy dit : Je vous commande par le Dieu vivant de nous dire si vous estes le CHRIST fils de Dieu.

cerdotum ait illi : Adjuro te per Deum vivum, ut dicas nobis si tu es Christus Filius Dei.

Supra 26. 27. Rom. 14. 10. 2. Thess. 4. 15. 64. JESUS luy répondit : Vous l'avez dit : *// Je le suis ;* mais je vous déclare que vous verrez dans la suite le Fils de l'homme assis à la droite de la majesté de Dieu, qui viendra sur les nuées du ciel.

64. Dixit illi Jesus : Tu dixisti : Verumtamen dico vobis, amodò videbitis Filium hominis sedentem à dextris virtutis Dei, & venientem in nubibus cæli.

65. Alors le Grand-Prestre déchira ses vestemens, en disant : Il a blasphémé : qu'avons-nous plus besoin de témoins ? Vous venez vous-mêmes de l'entendre blasphémer :

65. Tunc Princeps Sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens : Blasphemavit : quid adhuc egemus testibus ? Ecce nunc audistis blasphemiam :

66. qu'en jugez-vous ? Ils répondirent : Il a mérité la mort.

66. quid vobis videtur ? At illi respondentes dixerunt : Reus est mortis.

Isai. 50. 6. Marc. 14. 65. 67. Alors ils luy crachérent au visage, & ils le frappérent à coups de poing, & d'autres luy donnérent des soufflets,

67. Tunc expuerunt in faciem ejus, & colaphis eum ceciderunt, alii autem palmas in faciem ejus dederunt,

68. en disant : CHRIST, prophétise-nous qui est celuy qui t'a frappé ?

68. dicentes : Prophetiza nobis, Christe, quis est qui te percussit ?

Luc. 22. 55. Joan. 18. 17. 69. Pierre cependant estoit au-dehors assis dans la cour. Et une servante s'approchant,

69. Petrus verò sedebat foris in atrio, & accessit ad eum una

64. *l.* Vous l'avez dit : *ce qui signifie une affirmation, comme il paroist par saint Marc 14. 16. qui exprime cette réponse de* JESUS-CHRIST : Vous l'avez dit, *par ces autres mots :* Je le suis.

ancilla, dicens: Et tu cum Jesu Galilæo eras.

70. At ille negavit coram omnibus, dicens: Nescio quid dicis.

71. Exeunte autem illo januam, vidit eum alia ancilla, & ait his qui erant ibi: Et hic erat cum Jesu Nazareno.

72. Et iterùm negavit cum juramento: Quia non novi hominem.

73. Et post pusillum accesserunt qui stabant, & dixerunt Petro: Verè & tu ex illis es; nam & loquela tua manifestum te facit.

74. Tunc cœpit detestari & jurare quia non noviſſet hominem. Et continuò gallus cantavit.

75. Et recordatus est Petrus verbi Jesu, quod dixerat: Priusquam gallus cantet, ter me negabis. Et egressus foras flevit amarè.

luy dit: Vous estiez aussi avec JESUS de Galilée.

70. Mais il le nia devant tout le monde, en disant: Je ne sçay ce que vous dites.

71. Et lorsqu'il sortoit hors la porte *pour entrer dans le vestibule*, une autre servante l'ayant vû, dit à ceux qui se trouvérent là: Celuy cy estoit aussi avec JESUS de Nazareth.

72. Pierre le nia une seconde fois, en disant avec serment: Je ne connois point cet homme.

73. Peu après ceux qui estoient-là s'avançant, dirent à Pierre: Vous estes certainement de ces gens-là; car vostre langage vous fait assez connoistre.

74. Il se mit alors à faire des sermens exécrables, & à dire en jurant: Qu'il n'avoit aucune connoissance de cet homme; & aussi-tost le coq chanta.

75. Et Pierre se ressouvint de la parole que JESUS luy avoit dite: Avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois. Estant donc sorti dehors, il pleura amérement.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *JESUS ayant achevé tous ces discours, dit à ses disciples : Vous sçavez que la Pâque se fera dans deux jours ; & le Fils de l'homme sera livré pour estre crucifié.*

Nous n'entreprenons point d'examiner en ce lieu la grande difficulté touchant la célébration de la Pâque, ni les raisons différentes qu'on allégue, soit pour prouver que JESUS-CHRIST mangea l'agneau pascal un autre jour que les Juifs, soit pour prouver même qu'il ne le mangea point du tout. Ces sortes d'éclaircissemens ne conviennent point à la simplicité de cet ouvrage, & demandent une plus grande érudition. Ainsi nous nous contentons de marquer icy quelque chose de ce qu'on peut voir avec étenduë en différens livres. Il paroist par l'Evangile, que JESUS-CHRIST après estre sorti du temple, s'en estoit allé sur la montagne des Oliviers, selon la coustume qu'il avoit prise d'enseigner le jour dans le temple, & de se retirer la nuit, c'est-à-dire vers le soir, sur cette montagne. Ce fut-là qu'il fit les derniers discours aux Apostres touchant la ruine de Jérusalem, la fin du monde, les paraboles des Vierges, & des talens, & la derniére séparation des bons d'avec les méchans. *Lors* donc qu'*il eut achevé toutes ces instructions*, il dit aux Apostres le Mardy de devant sa Passion; *Vous sçavez que la Pâque se fera dans deux jours :* c'est-à-dire, après le Mercredy & le Jeudy. Car sur le soir du Jeudy de cette

Janſen. in Evangel. Hiſtor. & concord Evangel. Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire Eccleſiaſtiq. tom. 1. pag. 461. Matt. 24. 1. Luc. 21. 37.

année, on devoit faire l'immolation de l'agneau pascal, & le lendemain célébrer la grande feste de Pâque, qui tomboit au Vendredy. Quelques-uns ont dit, que c'estoit une ancienne tradition parmy les Juifs, que cette grande solennité se remettoit au Samedy lorsqu'elle arrivoit le Vendredy. Et ils en concluënt, que JESUS-CHRIST, ou mangea l'agneau pascal un autre jour que les Juifs, c'est-à-dire, le Jeudy, au-lieu que les Juifs le mangérent le Vendredy, ou qu'il ne le mangea point du tout. Mais d'autres soustiennent avec plus de fondement, qu'il observa jusqu'à la fin cette ancienne cérémonie de la loy, & que ce fut le Jeudy qu'il l'observa avec tout le peuple Juif, sans qu'il y ait eu aucun changement pour transférer au Samedy la grande feste de Pâque. Nous laisserons néanmoins aux sçavans le soin d'éclaircir entiérement cette question, où il se trouve de part & d'autre d'assez grandes difficultez.

JESUS-CHRIST fait souvenir les Apostres d'une chose qu'ils sçavoient, & leur en apprend une autre qu'ils ne pouvoient pas sçavoir. Il leur met devant les yeux la figure, & il leur déclare que la vérité seroit bien-tost accomplie. En un mot, il leur dit, qu'ils *sçavoient bien* que la Pâque se devoit faire dans deux jours; & il leur découvre que ce qui estoit figuré par l'immolation de l'agneau pascal s'accompliroit dans le même-temps, c'est-à-dire, que luy-même, comme *Fils de l'homme, seroit livré* aux Gentils *pour estre crucifié.* Il le leur prédit, selon saint Jean Chrysostome, pour les assurer de nouveau que rien en cela n'arriveroit sans qu'il le sçût, ni contre sa volonté. Et en leur parlant de la Pâque, il re-

Chrysost. in Matth. hom. 80.

nouvelle dans leur esprit, comme dit encore le même Saint, la mémoire de ces grands prodiges que Dieu avoit faits anciennement dans l'Egypte en leur faveur, afin qu'ils leur fussent comme une image de l'abondante rédemption qu'il devoit leur procurer par sa mort dans le même-temps. Cette feste estoit nommée la Pâque, qui signifie passage. Et on luy avoit donné ce nom pour obliger tous les Juifs de rendre à Dieu tous les ans de solennelles actions de graces, de ce que l'Ange exterminateur avoit passé les maisons des Israëlites, où il avoit vû du sang de l'agneau dans cette nuit si funeste aux Egyptiens, où il frappa & fit mourir tous leurs premiers nez, depuis celuy du Roy même, jusques à celuy du dernier de tout le peuple.

Hieron. in hunc locum.

℣. 3. 4. 5. *Au même-temps les Princes des Prestres, & les Anciens du peuple s'assemblérent dans la salle du Grand-Prestre, appellé Caïphe; & tinrent conseil ensemble pour trouver moyen de se saisir adroitement de* JESUS, *& de le faire mourir. Et ils disoient : Il ne faut point que ce soit le jour de la feste, de peur, &c.*

Comme rien n'estoit caché au Sauveur, il prédit à ses Apostres, qu'il devoit estre livré à ses ennemis, vers le temps-même qu'ils tenoient conseil ensemble pour l'arrester. *Lors* donc qu'il faisoit cette prédiction à ses disciples, *les Princes des Prestres*, c'est-à-dire, les chefs des familles sacerdotales, & peut-estre aussi, comme le croit saint Jean Chrysostome, ceux qui avoient exercé la souveraine sacrificature, & qu'on avoit dépouillez de leur dignité, ce qui arrivoit souvent alors, s'assemblérent avec *les Anciens du peuple*, ou ceux

qui le gouvernoient, *dans la salle de Caïphe*, qui estoit alors *Grand-Prestre*. Saint Marc & saint Luc y joignent aussi les Docteurs de la loy, qui estoient toûjours préparez à s'opposer en toutes rencontres à JESUS-CHRIST. Le sujet de cette grande assemblée, estoit de chercher & de trouver les moyens de *se saisir avec adresse* de celuy qu'ils regardoient comme leur plus grand ennemi, parce qu'il estoit opposé à leur orgueil. Car comme le peuple comblé des bienfaits du Fils de Dieu témoignoit beaucoup d'attache pour sa personne, ils vouloient user d'artifice pour le prendre. C'est pourquoy ils resolurent sur toutes choses de ne le point faire arrester *le jour de la feste*, c'est-à-dire, le premier jour de la grande feste de Pâque, qui estoit le plus solennel, ou même durant toute la solennité qui duroit sept jours; parce qu'ils craignoient que le peuple, qui estoit alors en si grand nombre à Jérusalem, ne se soulevât & ne *causât du tumulte*. Cependant ils ne purent empêcher que le conseil du Très-haut ne fût accompli, qui estoit que JESUS-CHRIST representât en sa personne la vérité qui avoit esté marquée par les figures de la loy, & qu'il fût luy-même immolé pour le salut de tous les hommes, comme le véritable agneau pascal, dans le temps-même que celuy qui n'en estoit que l'image devoit estre, selon la loy, immolé par tous les Juifs, en mémoire de ce qu'ils avoient esté sauvez dans l'Egypte de l'épée de l'Ange exterminateur.

Remarquez quel a esté le sujet de la crainte des Princes des Prestres, & des autres ennemis de JESUS-CHRIST, lorsqu'ils vouloient éviter le

temps de la feſte pour l'arreſter & pour le faire
Chryſoſt. in Matth. hom. 80. mourir. Que craignent-ils donc, dit ſaint Chryſoſtome, eſt-ce Dieu qu'ils craignent ? Et ont-ils quelque appréhenſion d'augmenter encore l'énormité de leur crime, par la profanation d'une ſi grande ſolennité ? Non ſans doute, ils ne craignent que les hommes ; & c'eſt de la part des hommes que leur vient toûjours la crainte qu'ils ont. Cependant l'excès de leur fureur leur fit enſuite changer de deſſein, ajoûte ce Pére : car ayant trouvé un traiſtre, ils ne purent différer après la feſte à exécuter la déteſtable reſolution qu'ils avoient priſe de faire mourir JESUS-CHRIST ; puiſqu'ils le crucifiérent au temps même de cette feſte ſi ſolennelle, agiſſant en toutes choſes comme des perſonnes qui eſtoient frappées d'aveuglement. Et quoique Dieu ait ſçû ſe ſervir de leur malice pour accomplir ſes adorables deſſeins, ils n'en ſont pas moins criminels, ni moins dignes de tous les ſupplices imaginables Car non ſeulement ils font mourir l'innocent, le juſte & le Saint par excellence, après qu'ils avoient eſté comblez de ſes graces, & préférez aux nations par un pur effet de ſon amour ; mais ils le tuënt dans le temps même que l'on devoit délivrer les plus coupables.

℣. 6. juſqu'au 10. *Or comme* JESUS *eſtoit à Béthanie, en la maiſon de Simon le lépreux, une femme vint à luy avec un vaſe d'albaſtre, plein d'une huile de parfum de grand prix, qu'elle répandit ſur ſa teſte lorſqu'il eſtoit à table. Ce que ſes diſciples voyant, ils s'en fâchérent, &c.*

Joan. 12. Grot. Il paroiſt par l'Evangile de ſaint Jean, que cette hiſtoire n'eſt pas rapportée icy dans l'ordre du temps

temps & en son lieu ; puisqu'elle arriva quelques jours auparavant, lorsque JESUS-CHRIST estoit à Béthanie. Mais saint Matthieu la rapporte presentement, pour faire connoistre que ce qui porta Judas à vouloir trahir son maistre, estoit son avarice, la vraye cause de ce murmure où il se laissa aller, à l'occasion de ce parfum qui fut répandu sur la personne de JESUS-CHRIST. Le Fils de Dieu estoit donc alors à Béthanie, non pas dans la maison de Marie & de sa sœur Marthe, mais dans celle de *Simon* surnommé *le Lépreux*, soit qu'il eût esté guéri de la lépre, comme l'ont crû quelques Péres, ou que ce nom luy fût venu de quelqu'un de ses ancestres : & on luy avoit appresté là à souper. Il semble qu'on peut juger par l'Evangile de saint Jean, que ce souper se donnoit à JESUS-CHRIST en commun par Simon, Marie, Marthe, & Lazare ; ou que *Simon*, qui pouvoit estre leur parent, voulut peut-estre donner au Sauveur cette marque de sa reconnoissance de la résurrection miraculeuse d'une personne qui luy estoit proche, ou qu'il aimoit. Quoy qu'il en soit, Marthe servoit JESUS-CHRIST pendant ce souper, selon sa coûtume, & Lazare estoit à table avec luy.

Item. Hist. & conc. Evang. c. 108. num. 14.

Chrysost. in Matth. hom. 81. Hieron. in hunc locum. Jansen. in Matth.

Lors donc qu'ils soupoient, *une femme*, qui selon saint Jean, estoit Marie même, sœur de Lazare, s'approcha de nostre Seigneur, & *répandit sur sa teste*, un parfum très-précieux. C'estoit la coûtume dans l'orient d'en user ainsi, & de faire ces sortes de profusions dans les grands festins. Elle ne le fit pas néanmoins par un esprit de luxe & de mollesse, mais afin de témoigner sa profonde vénération pour la personne de JESUS-CHRIST,

qu'elle regardoit, dit saint Chrysostome, comme estant élevé au-dessus de tous les hommes; c'est-à-dire, comme Dieu. C'est pourquoy elle ne se contente pas de répandre de si excellens parfums sur luy; mais elle abbaisse jusqu'à ses pieds, selon saint Jean, la plus noble partie de son corps, qui estoit sa teste, afin de les essuyer avec ses cheveux, en oster toute la poussiére, & y mettre ensuite du même parfum. Ainsi elle atteste en quelque sorte la divinité de JESUS-CHRIST par ce parfum qu'elle répand sur sa teste; & sa sainte humanité, par celuy qu'elle répand sur ses pieds; & elle fait éclatter en même-temps sa foy à l'égard de celuy qu'elle adoroit comme son Dieu, & son humble reconnoissance envers celuy qu'elle révéroit comme son libérateur & son Sauveur. Mais elle nous apprenoit aussi à ne nous pas contenter non plus de parfumer la teste de JESUS-CHRIST par les sentimens d'une foy vive en luy, mais encore ses pieds par de saintes profusions de la charité envers les pauvres, qui sont ses membres, & comme les pieds avec lesquels il marche, pour le dire ainsi, au milieu de nous. Les vrais parfums qui sont destinez pour ces pieds, sont donc les aumônes, dont l'odeur si excellente a la force de s'élever jusques à Dieu. Et toutes nos superfluitez, ou les marques de nostre vanité, figurées par les cheveux de Marie, qui servent à essuyer les pieds du Sauveur, doivent aussi estre appliquées aux besoins des pauvres.

Saint Matthieu témoigne que *les disciples se fâchérent* en voyant cette profusion d'une chose de si grand prix, & qu'ils ne purent s'empêcher de faire éclatter leur peine, en disant, que si *ce par-*

fum eût eſté vendu, on auroit pû en *aſſiſter* beaucoup de *pauvres*. Mais ſaint Jean n'attribuë ce chagrin qu'à Judas ſeul, qui devoit trahir JESUS-CHRIST ; & il ajoûte, qu'il parloit ainſi, non parce qu'il ſe mettoit en peine des pauvres, mais parce qu'il eſtoit larron, & qu'ayant la bourſe, il portoit l'argent que l'on y mettoit. Pour concilier ces deux ſaints Evangéliſtes, il ſuffit de dire avec ſaint Jérôme, ou que ſaint Matthieu, par une figure aſſez ordinaire, a attribué aux diſciples en général, ce qui regardoit ſeulement l'un d'entr'eux ; ou que les Apoſtres ayant reſſenti effectivement une vraye peine pour l'amour des pauvres, de ce qu'ils enviſageoient comme une perte, à cauſe qu'ils n'entroient pas dans les ſentimens de cette femme ; Judas au contraire n'en eut du chagrin que par rapport à ſoy-même, & par un effet de ſon avarice.

Joan. 12. 4.

Hieron. in hunc locum.

Saint Jean Chryſoſtome ſemble vouloir juſtifier en quelque façon, non pas Judas, mais tous les autres diſciples : car ils avoient, ſelon la réfléxion de ce Saint, entendu dire à leur maiſtre ; Qu'il vouloit la miſéricorde, & non pas le ſacrifice. Ils ſçavoient qu'il avoit fait de grands reproches aux Juifs, pour avoir abandonné les points les plus importans de la loy, ſçavoir la juſtice, la miſéricorde & la foy. Ils ſe ſouvenoient auſſi de pluſieurs choſes qu'il leur avoit dites ſur le ſujet de l'aumône. Et de tout cela ils croyoient pouvoir tirer cette concluſion, que s'il ne recevoit pas les holocauſtes, ni l'ancien culte Judaïque, il agréeroit beaucoup moins encore cette onction d'un parfum, dont le prix eût pû ſoulager beaucoup de pauvres. Telles eſtoient leurs penſées, continuë

Chryſoſt. in Matth. hom. 81.

ce Saint. Mais le Fils de Dieu connoissant le fond du cœur de cette femme, rempli de Religion & de foy, & condescendant au zele de sa piété, il luy permit de répandre ce parfum sur luy. Car s'il n'a pas dédaigné de se faire homme, d'estre porté dans le sein sacré de sa mére, & d'estre nourri de son lait; il ne faut point s'étonner qu'il ait bien voulu que cette femme ait fait aussi par un esprit de Religion cette onction de parfums sur son corps mortel. Il imita même en cela la conduite de Dieu son Pére, qui sembloit se plaire à la fumée des holocaustes qu'il ordonnoit qu'on luy offrît, & à l'odeur des parfums qu'il vouloit qu'on fist brûler sur l'autel en sa presence, ou qu'on répandît sur les Prestres de l'ancienne loy. Il regardoit en ces choses, comme son Pére, le cœur de ceux qui luy témoignoient leur piété, & non l'extérieur de leurs actions. Et il souffroit que l'on fist à son égard une espece de profusion, pour marquer à toute la postérité par cette image les saintes profusions de la charité dont il vouloit qu'on usât envers ses membres, selon qu'il l'exprime assez par les paroles suivantes.

℣. 10. jusqu'au 14. *Mais* JESUS *sçachant ce qu'ils disoient, leur dit : Pourquoy tourmentez-vous cette femme ? Ce qu'elle vient de faire envers moy est une bonne œuvre. Car vous aurez toûjours des pauvres parmy vous : mais pour moy, vous ne m'aurez pas toûjours. Et lorsqu'elle a répandu ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir* par avance, *&c.*

Il paroist que les Apostres avoient dit tout bas ce qu'ils pensoient touchant cette profusion d'un parfum qu'ils regardoient comme une perte.

Mais JESUS, à qui rien n'eſtoit caché, *connoiſſant ce qu'ils avoient dit*, prit la défenſe de Marie, & juſtifia ce qu'elle avoit fait à ſon égard. Il ne dit rien de l'avarice de Judas, qui avoit eſté la cauſe de ſon murmure, & il voulut l'épargner par une douceur qui confond beaucoup nos précipitations à reprendre l'injuſtice de ceux qui nous choquent. Mais il ſe contente de donner à ſes Apoſtres en général l'idée qu'ils devoient avoir de cette action de Marie, qu'ils avoient blâmée trop légérement. On peut croire que c'eſtoit à elle-même qu'ils avoient témoigné leur peine, peut-eſtre lorſqu'elle ſe leva des pieds du Sauveur pour ſe retirer: car c'eſt ce qu'il ſemble marquer luy-même lorſqu'il leur dit: *Pourquoy tourmentez-vous cette femme*, qui a ſuivi en ce qu'elle vient de faire, le mouvement de ſa piété, & dont *l'action eſt bonne*, tant par rapport à la fin qu'elle s'y eſt propoſée, que par rapport à celuy qu'elle a regardé, & au temps auquel elle a répandu ce parfum? Elle a eu deſſein de me témoigner ſa profonde reconnoiſſance, regardant en moy ce que la foy ſeule y fait trouver, & y ayant découvert par une lumiére ſurnaturelle, ce que mon Pére vous a auſſi révélé. Ce *parfum* même *qu'elle a répandu* ſur *mon corps*, vous doit eſtre comme une prédiction de ma mort; & vous devez l'enviſager comme une préparation à *ma ſepulture*.

Ce n'eſt pas peut-eſtre que cette femme eût la penſée en répandant ces parfums ſur JESUS-CHRIST, de le faire comme *pour l'enſevelir* par avance: mais c'eſt que l'Eſprit de Dieu qui l'animoit en cette rencontre, luy faiſoit faire une action qui figuroit, & qui marquoit en effet la mort & la

sepulture du Sauveur. Car les Saints n'avoient pas eux-mêmes dans ce qu'ils faisoient, toutes les vûës que l'Esprit de Dieu y avoit : & plusieurs de leurs actions pouvoient estre prophétiques, sans qu'ils eussent la connoissance de tout ce qu'elles marquoient. On ne peut douter cependant que Marie ne fût pour le moins aussi éclairée que Marthe sa
Joan. 11. 27. *Luc.* 10. 39. 42. sœur, qui avoit si hautement confessé, que JESUS *estoit le* CHRIST, *le Fils du Dieu vivant* ; puisqu'elle estoit même plus attachée & plus attentive que sa sœur Marthe, à écouter les paroles de JESUS-CHRIST, Ainsi elle pouvoit bien avoir reçû du Sauveur quelque lumiére sur ce sujet: *Ad sepeliendum me fecit.*

Quoy qu'il en soit, JESUS-CHRIST ayant déclaré, Qu'*elle avoit fait une bonne œuvre*, par cette onction qui marquoit sa sepulture ; il la justifie encore à l'égard des pauvres que l'on auroit pû nourrir du prix de ce précieux parfum Car il fait connoistre aux Apostres que c'estoit alors le temps de parfumer & d'embaumer celuy qui estoit le chef, parce qu'il alloit bien-tost les quitter & mourir pour eux ; mais qu'ils auroient tout le temps après sa mort, & dans la suite de tous les siécles, de répandre les parfums de leurs charitez sur ses membres, qui estoient les pauvres. *Vous aurez toûjours des pauvres parmy vous* ; leur dit-il, *mais vous ne m'aurez pas toûjours* ; c'est-à-dire, vous trouverez en tout temps des occasions d'exercer la charité dont vous parlez, puisque vous ne manquerez jamais de pauvres qui auront besoin de vostre assistance : mais pour moy je ne demeureray plus guere au milieu de vous en cette maniére sensible que vous voyez, estant prest de

m'en retourner vers mon Pére. Ainſi l'action de cette femme ne doit point eſtre blâmée par ceux qui ne connoiſſent pas le fond de ſon cœur, ni les conſeils de la ſageſſe de celuy pour qui elle a fait cette profuſion de parfums. Et je vous déclare, que *par tout où l'Evangile ſera préché, on en parlera avec éloge, comme d'une preuve éclattante de ſa foy.*

Après cette déclaration ſi authentique du Fils de Dieu, qui ne ſeroit étonné de la foibleſſe du jugement de l'eſprit humain, & de la lumiére ſi bornée de ſa ſageſſe par rapport à celle de Dieu? Car ne paroiſſoit-il pas effectivement que les Apoſtres entroient même dans les ſentimens du Fils de Dieu, lorſqu'ils ſouhaitoient que l'on eût fait un uſage plus utile en apparence de ces parfums? JESUS-CHRIST ne venoit-il pas de dire formellement, en parlant des juſtes & des réprouvez, que ce qu'ils avoient ou fait, ou refuſé de faire en faveur des moindres des ſiens, pour les aſſiſter dans leurs beſoins, c'eſtoit à luy-même qu'ils l'avoient fait, ou qu'ils l'avoient refuſé? Il ſembloit donc qu'ils avoient raiſon de juger, que c'eſtoit perdre un parfum de le répandre ſur la teſte de celuy qui venoit de déclarer, que ſes membres qu'il vouloit qu'on aſſiſtât eſtoient les pauvres. Mais la ſageſſe de Dieu eſt infiniment élevée au-deſſus de nous: & lorſqu'il daigne luy-même *juſtifier ſes élûs, qui oſera les condamner*, dit ſaint Paul? S'il a donc dit qu'il vouloit que cette action de Marie, ſi blâmée par les Apoſtres, & ſi blâmable en apparence, fût annoncée dans toute la terre, auſſi-bien que ſon Evangile, comme on en voit aujourd'huy l'ac- *Rom.* 8. 33.

compliſſement, combien la foy, l'humilité, & la charité qui l'accompagnoient eſtoient-elles grandes; & combien doit-on eſtre retenu à juger des ſerviteurs de JESUS-CHRIST? C'eſt auſſi pour cette raiſon que ſaint Chryſoſtome ne veut pas qu'on blâme ceux, qui par le reſpect qu'ils ont pour nos ſaints temples, font des dépenſes conſidérables pour les orner; de peur de troubler & d'abbattre encore cet eſprit de piété, qui les porte à faire de ſaintes profuſions pour les Egliſes.

Chryſoſt. in Matth hom. 81.

℣. 14. 15. 16. *Alors l'un des douze, appellé Judas Iſcariote, s'en alla trouver les Princes des Preſtres, & leur dit: Que voulez-vous me donner, & je vous le mettray entre les mains? Et ils convinrent* de luy donner *trente piéces d'argent, &c.*

Alors, c'eſt-à-dire, après que les Princes des Preſtres s'eſtoient aſſemblez pour tenir conſeil avec les Anciens du peuple, & les Docteurs de la loy, touchant les moyens de faire arreſter JESUS-CHRIST ſans tumulte; car le ſaint Evangéliſte ayant marqué le ſujet qui porta Judas à vouloir trahir ſon maiſtre, reprend tout d'un coup ce qu'il avoit commencé à dire, & raconte icy la maniére dont ces ennemis du Sauveur trouvérent ce qu'ils cherchoient; ſçavoir un moyen de ſe ſaiſir adroitement de ſa perſonne. Quel moyen en effet plus favorable à leur deſſein pouvoient-ils trouver que celuy qui ſe preſenta à eux, lorſ*qu'un des douze*, choiſis par le Fils de Dieu pour l'accompagner par tout, alla de luy-même, ſans qu'ils le cherchaſſent, leur offrir de *le mettre entre leurs mains*, pour un prix d'argent? Le démon qui avoit préſidé à leur aſſemblée, fut celuy qui inſpira

Grot. Maldon. n. 3. 4.

Luc. 22. 3.

à Judas de trahir JESUS. Et Dieu, qui ſçavoit le grand avantage qu'il devoit tirer de la perfidie de cet Apoſtre, & de la fureur de ces Preſtres, les laiſſe agir tous ſelon la corruption de leur cœur, ſans s'y oppoſer en aucune ſorte, lorſqu'il avoit néanmoins toute leur conduite en abomination. C'eſt ce qui devroit effrayer beaucoup d'impies, qui ſe croyent en ſeureté quand rien ne s'oppoſe à leur malice : au-lieu que le ſilence même & la patience de Dieu à leur égard eſt la choſe du monde la plus capable de les étonner, & de les faire trembler.

Saint Jean Chryſoſtome a admiré la raiſon que les ſaints Evangéliſtes ont euë en parlant de la trahiſon de Judas, de marquer expreſſément qu'il eſtoit *un d'entre les douze*. Car il ſemble qu'ils pouvoient ſe contenter de dire de luy en général, qu'il eſtoit du nombre des diſciples de JESUS-CHRIST. Mais ils n'avoient point deſſein de s'épargner cette ſorte de confuſion ; & aimant la vérité dans ce qu'ils diſoient, ils faiſoient connoiſtre à toute la terre, que ſi l'un des douze s'eſtoit porté juſqu'à cet excès, que de trahir ſon propre maiſtre, nul ne devoit préſumer de ſoy, en quelque eſtat & en quelque lieu qu'il fût ; puiſque la compagnie même du Sauveur, & la ſainte ſociété des autres Apoſtres, ne fut pas capable de retenir celuy-cy dans ſon devoir. Il eſt nommé *Iſcariote*, afin qu'on ne le confondît pas avec un autre du même nom, ſurnommé *Thadée*.

Chryſoſt. in Matth. hom. 81.

Après donc que ſon avarice eut eſté choquée de la profuſion de ce parfum, & que la réponſe de JESUS-CHRIST l'eut offenſé, au lieu de

l'instruire & de le toucher comme les autres; ayant sçû peut-estre le dessein de ses adversaires, & l'embarras où ils se trouvoient pour l'exécuter, il alla luy-même mettre à prix d'argent celuy qui estoit venu pour racheter l'univers. *Que voulez-vous me donner*, leur dit-il, *& je vous le mettray entre les mains ?* Malheureux Apostre, s'écrie saint Jérôme, qui prétend se dédommager par le prix de la vente de JESUS-CHRIST, de la perte qu'il croit avoir faite par l'effusion d'un parfum qu'il eût souhaité avoir vendu ? Quelle effroyable demande ? Et quelle extravagante compensation ? *Que voulez-vous me donner, afin que je vous le mette entre les mains ?* Que donner à cet Apostre en échange de son maistre ? Que luy donner qui pût remplir ce vuide effroyable où il se mettoit volontairement par la perte de son Dieu ? Que luy donner encore une fois, qui fût capable de le consoler, après avoir rejetté celuy qui l'avoit choisi pour luy confier, comme à tous les autres Apostres, ses plus grands secrets, & pour le rendre avec eux l'un des principaux ministres de ce royaume divin qu'il estoit venu établir parmy les hommes ?

Hieron. in hunc locum.

Ce fut sans doute par un effet tout particulier de la providence, qu'on luy offrit pour le prix de la trahison du Fils de Dieu, une aussi petite somme qu'est celle qui est marquée par ces *trente piéces d'argent*, qu'on croit pouvoir revenir à quarante-six livres, ou environ, de nostre monnoye ; & que luy-même s'en contenta : car on peut dire, qu'outre que nostre Seigneur voulut pour l'amour de nous, estre traité comme le dernier des hommes ; il marquoit aussi par là une figure terrible

de ce qu'on a vû toûjours depuis, & de ce que l'on verra dans la ſuite de tous les ſiécles; où JESUS-CHRIST eſt vendu en quelque ſorte, & par ſes diſciples & par pluſieurs même de ſes miniſtres, pour un peu d'argent, pour un plaiſir très-léger, pour une petite vengeance, & ſouvent, ſi on l'oſe dire, pour un rien. On s'emporte contre cet Apoſtre, & on exagére la lâcheté & l'énormité de ſa trahiſon: & l'on ne s'apperçoit pas qu'une avarice & qu'une cupidité ſecrette nous porte ſouvent comme luy à dire au démon, & au monde : *Que voulez-vous me donner, afin que je vous le mette entre les mains* ; c'eſt-à-dire, afin que je me livre moy-même à vous, moy qui appartiens à JESUS-CHRIST en tant de maniéres, & qui ay l'honneur d'eſtre un de ſes membres?

Il falloit bien que Judas eût conçu une très-petite eſtime de ſon maiſtre, pour ſe contenter d'un prix ſi modique en le vendant. Il falloit que le déréglement de ſon cœur le luy fiſt même regarder alors avec le dernier mépris; puiſqu'il ne le vendit, pour parler ainſi, que comme le dernier des eſclaves. Il ne déchut pas tout d'un coup ſans doute, de la grace & de l'eſprit de l'Apoſtolat, pour en venir à cet excès, qu'on ne peut enviſager ſans horreur. Il y arriva par pluſieurs degrez : & l'eſtime de JESUS-CHRIST diminuant dans ſon cœur à meſure que la cupidité y croiſſoit, il vint enfin juſques à luy préférer ce peu d'argent, & à oublier ce qu'il avoit crû luy-même d'abord touchant ſa divinité, & tout ce qu'il avoit fait par la communication de ſa puiſſance. Car on ne peut pas douter qu'il n'ait fait

au commencement les mêmes miracles que tous les Apoſtres, & qu'il n'ait prêché toutes les mêmes véritez. Mais ayant enſuite laiſſé éteindre l'Eſprit de Dieu dans ſon cœur, il s'aveugla juſqu'à ne plus regarder JESUS-CHRIST que comme un homme, qu'il pouvoit par ſon adreſſe livrer aux Princes des Preſtres pour en faire ce qu'ils voudroient. Il eſt vray qu'il le pouvoit: mais ce n'eſtoit que parce que le Fils de Dieu le permettoit, condamnant ſa volonté criminelle, & ne s'y oppoſant pas; afin de tirer des ténébres mêmes de ce myſtére de l'iniquité conſommée, la lumiére du plus grand ouvrage que pouvoit produire ſon exceſſive charité envers les hommes.

Judas *chercha* donc *dès ce moment* qu'il fut convenu avec les Preſtres du prix de ſon crime, *une occaſion favorable pour leur livrer* JESUS-CHRIST *entre les mains.* Et ce qu'il cherchoit, comme le remarque ſaint Luc, eſtoit de le faire ſans exciter de tumulte parmy le peuple, & ſans que ſon maiſtre, ou au moins que les Apoſtres s'en puſſent douter. Car il parut bien, lorſque dans la ſuite il dit aux miniſtres que les Preſtres envoyérent pour le prendre, de le mener ſeurement & avec précaution: *Ducite cautè*, que toute l'idée qu'il avoit euë de JESUS-CHRIST, à la divinité duquel ſaint Pierre avoit rendu devant luy un témoignage ſi authentique, s'eſtoit évanouie de ſon eſprit, & qu'il ne le regardoit guére plus que comme un homme prudent & habile, qu'on ne pouvoit pas ſurprendre aiſément.

Luc. 22. 6.

Marc. 14. 44.

Matth. 16. 16.

℣. 17. 18. 19. *Or le premier des jours où l'on mangeoit des pains ſans levain, les diſciples vinrent trouver* JESUS, *& luy dirent: Où voulez-vous que nous*

vous préparions ce qu'il faut pour manger la Pâque? JESUS *leur répondit: Allez dans la ville chez un tel, & luy dites: Le maistre vous envoye dire: Mon temps est proche; je viens faire la Pâque chez vous, &c.*

Le premier des jours où l'on mangeoit des pains sans levain, estoit le treiziéme de la lune de Mars, vers le coucher du soleil, auquel commençoit le quatorze parmy les Juifs; c'est-à-dire, que c'estoit le soir du Jeudy deuxiéme d'Avril, auquel il falloit manger l'agneau pascal. Ce jour donc avant le soir, *les disciples*, qui estoient Pierre & Jean, demandérent à JESUS-CHRIST où il vouloit qu'ils luy préparassent ce qu'il falloit pour la Pâque; c'est-à-dire, en quelle maison de la ville de Jérusalem il vouloit manger l'agneau pascal; car il estoit défendu expressément par la loy, de le manger autre part que dans cette ville, que le Seigneur avoit choisie pour y demeurer au milieu des Juifs, & pour y faire éclatter la gloire & la grandeur de son nom. Il paroist par saint Luc, que Pierre & Jean ne demandérent à JESUS-CHRIST, où il vouloit qu'ils luy préparassent ce qu'il falloit pour manger la Pâque, qu'après qu'il leur eut luy-même donné ordre d'aller apprester ce qui estoit necessaire. Le Fils de Dieu désigna une personne par certaines marques qui sont rapportées dans saint Luc, & les envoya luy dire de sa part ces paroles: *Le maistre vous envoye dire: Mon temps est proche.* Quelques-uns ont crû que cette personne vers qui JESUS-CHRIST envoyoit saint Pierre & saint Jean, pouvoit estre du nombre de ses disciples, qui le reconnoissoient, aussi-bien que les Apostres, pour leur *maistre*. Mais on peut bien croire aussi que ces

Chrysost. in Matth. hom. 82.

Luc. 22. 8.

Deut. 16. 5. 6.

Luc. 22. 10.

paroles de JESUS-CHRIST renfermoient cette autorité divine avec laquelle il commandoit, & aux hommes, & aux démons, & aux élemens, comme le maiſtre ſouverain de la nature. L'on en avoit vû déja un exemple bien remarquable, lorſqu'il envoya quelque temps auparavant, deux de ſes diſciples pour luy amener une aſneſſe & un aſnon; & qu'au moment qu'ils eurent dit à celuy à qui ils appartenoient, que *le Seigneur en avoit beſoin*, il les laiſſa emmener.

Matth. 21. 3. Marc. 11. 3. 5. 6.

Chryſoſt. in Matth. hom. 81.

JESUS-CHRIST fait dire à cet homme: *Mon temps eſt proche*; & il marquoit par cette ſorte d'expreſſion, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, tant aux diſciples, qu'à la perſonne chez qui il les envoyoit, & à tous les Juifs, qu'il ne mourroit pas malgré luy, mais qu'il s'offriroit volontairement à la mort. Car en appellant ce temps de ſa mort, *ſon temps*, il faiſoit connoiſtre que c'eſtoit un temps dont il eſtoit maiſtre: & en ajoûtant, que *ce temps eſtoit proche*, il donnoit lieu de juger encore plus clairement, qu'il ne mourroit que quand il voudroit; & que cette heure en laquelle il avoit réſolu de mourir pour ſauver les hommes, luy eſtoit très-bien connuë. Mais diſons encore, qu'il appelloit le temps de ſa paſſion & de ſa mort, *ſon temps*, parce que c'eſtoit proprement pour ce temps-là qu'il eſtoit venu & qu'il avoit paru dans le monde. C'eſtoit celuy qu'il avoit toûjours principalement enviſagé comme le temps de la conſommation de cette grande charité, qui l'avoit porté à ſe faire homme pour nous réconcilier avec Dieu ſon Pére. Et c'eſtoit véritablement à cette *Pâque*, figurée par celle des Juifs, qu'il aſpiroit avec un très-grand deſir; à cette Pâque où l'Agneau ſans tache, où l'A-

gneau divin devoit estre immolé, & où en passant de la terre au ciel, il devoit par le mérite de sa mort sanglante réünir le ciel avec la terre.

Saint Pierre & saint Jean s'en allérent donc à Jérusalem quelques heures avant le coucher du soleil; parce qu'ils avoient besoin de quelque temps pour préparer les pains sans levain, pour acheter, tuer & faire rostir l'agneau pascal, & pour apprêter les autres choses marquées par la loy. Aussi il est dit dans saint Marc, que le Fils de Dieu ne se rendit avec ses disciples que sur le soir en cette maison, où il avoit ordonné qu'on luy appreståt ce qu'il falloit pour la Pâque. Saint Jean Chrysostome admire la générosité de cet homme, qui reçut si aisément JESUS-CHRIST dans sa maison, quoiqu'il n'en fût pas connu, qui même ne craignit point en logeant chez soy celuy que les Prestres, les Pharisiens & les Docteurs de la loy haïssoient à mort, de s'attirer la haine implacable de ces hommes vindicatifs & pleins de fureur. Mais on ne peut pas douter que celuy qui voulut bien luy faire l'honneur de le choisir pour son hoste, ne luy ait en même-temps inspiré cette sainte hardiesse, pour faire un bien aussi grand que celuy-là, sans se mettre en peine de tous les maux qui en pouvoient naistre.

Marc. 14. 17.

Chrysost. ut supr.

℣. 20. jusqu'au 26. *Le soir estant donc venu, il se mit à table avec ses douze disciples. Et lorsqu'ils mangeoient, il leur dit: Je vous dis en vérité, que l'un de vous me doit trahir. Cette parole leur ayant causé une grande tristesse, chacun d'eux commença à luy dire: Seroit-ce moy, Seigneur? Il leur répondit: Celuy qui met la main dans le plat avec moy, me doit trahir, &c.*

Le soir estant donc venu ; c'est-à-dire, après le soleil couché, qui estoit le temps auquel on devoit manger l'agneau pascal, le Fils de Dieu se mit à table avec ses douze disciples, qui composoient proprement la maison de JESUS-CHRIST : car il estoit ordonné par la loy, que chaque chef de famille mangeât un agneau avec ceux de sa maison. On ne sçait ce qui doit nous étonner davantage ; ou l'insolence de Judas, qui ne craint pas de se trouver avec tous les autres à ce souper, ayant déja la trahison dans le cœur ; ou la douceur de JESUS-CHRIST, qui veut bien l'admettre encore à sa table, quoiqu'il l'eût déja vendu à ses ennemis, & qu'il ne fût plus en sa compagnie, qu'afin d'observer quelque moment favorable pour le livrer à ceux qui le haïssoient. Cependant le Fils de Dieu voulut luy faire connoistre, aussi-bien qu'aux autres Apostres, que tout ce qui se passoit estoit exposé à la lumiére de sa vérité. Et c'est pour cela qu'il leur déclara, & avec serment, Que *l'un d'entr'eux le devoit trahir.* Il ne voulut pas, selon la réfléxion des Péres, le marquer distinctement, afin que l'espérance de pouvoir encore demeurer caché aux Apostres ses confréres, luy devinst comme une occasion de pénitence, & pour empêcher aussi qu'il ne s'emportât en quelque insolence, s'il se fût vû désigné expressément : *Ne manifestè coargutus, impudentior fieret.* Ainsi, dit S. Chrysostome, le Fils de Dieu aime mieux remplir de terreur tous ses Apostres, que ne pas donner à celuy-cy cette ouverture, pour sortir de l'estat funeste où son avarice l'avoit précipité : *Je vous dis en vérité*, leur dit JESUS-CHRIST, *que l'un d'entre vous me doit trahir* ; l'un d'entre vous, qui

Exod. 12. 3. 4.

Chrysost. ut suprà.

Chrys. ib. Hieron. in hunc loc.

estes

èstes mes douze Apostres choisis, qui m'accompagnez par tout, & à qui même j'ay promis de si grandes choses. Qui n'auroit tremblé à une telle déclaration du Fils de Dieu ? Aussi l'Evangile ajoûte, qu'ils furent *remplis de tristesse* ; c'est-à-dire, les onze Apostres qui avoient un profond respect pour sa personne ; & qu'ils commencérent à luy demander chacun, s'il estoit possible que ce fût luy : *Numquid ego sum, Domine ?* Car quoiqu'ils ne se sentissent point coupables d'un tel crime, & qu'ils fussent même convaincus par le témoignage de leur conscience, qu'ils n'avoient jamais pensé à commettre un si grand excès, ils craignoient, selon saint Jérôme, leur propre fragilité, & se défioient, pour le dire ainsi, d'eux-mêmes, ajoûtant en quelque façon plus de foy à cette déclaration de leur divin maistre, qu'au témoignage de leur conscience.

On peut remarquer avec quelques Interpretes, quatre dégrez différens par lesquels le Fils de Dieu donna peu à peu à connoistre plus clairement celuy qui le trahiroit. D'abord il dit aux Apostres, qu'un d'entr'eux le devoit trahir. Mais comme il les vit plongez dans une profonde tristesse, à cause de l'incertitude où chacun d'eux se trouva sur ce qu'il venoit de dire, il désigna par une marque un peu plus claire celuy dont il entendoit parler, lorsqu'il ajoûta, Que *celuy qui le trahiroit mettoit la main avec luy dans le plat :* ce que néanmoins l'on explique en deux maniéres. L'une est, que nostre Seigneur voulut seulement par là exagérer la grandeur du crime que Judas devoit commettre en trahissant celuy-là même avec lequel il mangeoit familiérement, selon cette expression pro- *Grotius Maldon. Jansen. in hunc locum.*

Psal. 40. 10. phétique de David: *Celuy qui mangeoit mon pain a signalé sa trahison à mon égard.* L'autre est, que Judas estant à table proche du Sauveur, mettoit effectivement avec luy la main au plat dans le temps même qu'il parla ainsi. Mais comme sans doute quelqu'autre l'y mit dans le même-temps, la chose demeura toûjours incertaine.

Cependant Judas qui n'avoit point demandé encore au Sauveur avec les autres, si c'estoit luy qui le trahiroit, le luy demanda enfin, comme il est marqué icy par ces paroles : *Est-ce moy, mon maistre?* Et JESUS luy repartit dans l'instant: *Vous l'avez dit*; c'est-à-dire, c'est vous-même. Mais parce que cette réponse de JESUS-CHRIST à Judas ne fut entenduë, à ce qu'on croit, de personne que de luy seul, le Sauveur luy ayant sans doute parlé fort bas; ce fut ce qui donna lieu à saint Pierre dans la suite, de faire signe à saint Jean, qui avoit sa teste proche le sein de JESUS, de luy demander qu'il luy fist connoistre qui estoit celuy dont il leur parloit. Et le Fils de Dieu le luy désigna alors clairement, en luy disant, Que c'estoit celuy à qui il alloit donner un morceau de pain qu'il auroit trempé; & ayant donné aussi-tost après ce morceau à Judas Iscariote. Telle est la maniére la plus naturelle en laquelle il semble qu'on peut entendre cet endroit de l'Evangile, qui paroist d'ailleurs obscur, & dont nous nous réservons à éclaircir quelques autres circonstances en expliquant l'Evangile de saint Jean. Car il y a bien de l'apparence que le Sauveur ne luy donna cette derniére marque pour connoistre celuy qui le trahiroit, qu'après l'institution du Sacrement adorable de son divin corps, dont il n'est parlé que dans la suite.

August. de cons. Evangel. lib. 3 initio.

Joan. 13. 24. 25. 26.

Pour revenir à l'explication particuliére du texte de saint Matthieu, nous y voyons, selon la remarque des saints Péres, un exemple inconcevable de modération & de charité dans la conduite de JESUS-CHRIST envers Judas. Car après l'avoir épargné autant qu'il a pû, & luy avoir fait néanmoins assez connoistre qui estoit celuy qu'il vouloit trahir, puisqu'il luy fit voir qu'il pénétroit par sa divine lumiére jusqu'au fond de son cœur; il luy met devant les yeux le tresor de cette colére effroyable qu'il amassoit sur sa teste; afin que celuy que la honte d'un si terrible reproche ne pouvoit gagner, pût estre au moins effrayé, comme dit un Pére, par la grandeur des supplices dont il estoit menacé. *Pour ce qui est du Fils de l'homme*, dit le Sauveur, *il s'en va*; c'est-à-dire, il s'en retourne à son Pére, & il y va en mourant, plus par un effet de sa volonté, qui l'a engagé à devenir *le Fils de l'homme*, luy qui est de toute éternité le Fils de Dieu; que par un effet de la violence de ses ennemis, & de la malice de celuy qui le doit trahir. Car lorsqu'il *s'en va*, il ne luy arrivera rien que ce que les Ecritures ont marqué de luy il y a long-temps; Moïse & tous les Prophetes ayant prédit & figuré ses souffrances, aussi-bien que son entrée dans sa gloire. Et ainsi il ne fera en mourant qu'accomplir les prophéties, & que consommer le grand ouvrage pour lequel il s'est incarné. *Mais malheur à l'homme par qui le Fils de l'homme sera trahi.* Car quoique sa trahison ait esté prédite dans les saintes Ecritures, & qu'elle doive servir comme de premier dégré à cette échelle mystérieuse par laquelle le Fils de l'homme doit remonter vers son Pére, il n'en sera

Chryſ. & Hier. ib. ut ſuprà.

Luc. 24. 26. 27.

Chryſoſt. ut ſuprà. en aucune ſorte moins criminel : & le grand bien que la ſageſſe & l'ineffable charité de Dieu ſçaura tirer d'une faute ſi énorme, ne diminuera rien de l'énormité d'un tel mal. C'eſt pourquoy *il eût mieux valu pour cet homme*, ajoûte le Fils de Dieu, *qu'il ne fût jamais venu au monde* ; tant ſon crime eſt grand, & tant le ſupplice dont il doit eſtre puni eſt terrible. Il ne dit pas en général, qu'il eût mieux valu que cet homme n'eût jamais eſté : car il falloit, ſelon les ſecrets impénétrables de la juſtice de Dieu, que ſon Fils unique fût trahi par l'un de ſes douze Apoſtres, & mis à mort par ſon propre peuple : *Nonne hæc oportuit pati Chriſtum, & ita intrare in gloriam ſuam?* Mais il dit ; Qu'il eût mieux valu *pour cet homme* de n'avoir jamais eſté ; parce que c'eſtoit un ſi grand excès à un Apoſtre de trahir ſon propre maiſtre, que quelque bien qu'il en revint à tous les hommes, il eſtoit infiniment malheureux de s'y eſtre abandonné, & que l'eſtat où ce crime le réduiſoit pour toûjours, eſtoit pour luy pire mille fois que le néant même.

Ce fut donc après que le Fils de Dieu eut ainſi parlé, que Judas ſe ſentant frappé, mais non touché de cette eſpece d'anathême que JESUS venoit de prononcer contre celuy qui le trahiroit, eut l'inſolence de luy demander comme tous les autres, *ſi c'eſtoit* de *luy* dont il parloit. Qui peut comprendre, s'écrie ſaint Jean Chryſoſtome, un ſi grand aveuglement ? Il demande à JESUS-CHRIST la vérité d'une choſe qu'il ſent dans ſon propre cœur. Et il ſemble qu'il inſulte en quelque façon à la divine lumiére de ſon maiſtre ; ou au moins il donne par cette demande, comme le dit ſaint Jé-

rôme, une étrange preuve de ſon incrédulité; c'eſt-à-dire, des ténébres effroyables que ſa malice avoit formées dans ſon ame.

Saint Chryſoſtome eſt dans la derniére admiration de la réponſe pleine de ſimplicité & de douceur du Fils de Dieu. Il pouvoit, comme dit ce Saint, le traiter de ſcélerat, & luy reprocher très-fortement ce traité diabolique qu'il venoit de faire avec ſes ennemis. Il pouvoit luy dire: Tu m'as vendu, & tu te diſpoſes à en recevoir le prix. Et te ſentant convaincu dans l'ame de la vérité du reproche que je te fais, tu feins encore de vouloir t'en aſſurer par moy-même. Ce n'eſt pas ainſi que cet Agneau plein de douceur, qui n'eſtoit venu au monde que pour y eſtre immolé, répond à celuy qui ſembloit tenter ſa ſageſſe, & mettre, ſi on l'oſe dire, ſa divinité à l'épreuve. Et en répondant tout ſimplement: *Vous l'avez dit*; il nous donne, ſelon que l'a remarqué le même Saint, l'exemple d'une modération & d'une patience infinie. *Chryſoſt. in Matth. hom. 82.*

On peut faire icy une nouvelle queſtion, ſur ce que le texte de l'Evangile nous donne lieu de juger que JESUS-CHRIST & ſes douze Apoſtres eſtoient ou aſſis, ou même, ſelon l'uſage de ce temps-là, couchez, lorſqu'ils firent tous enſemble ce dernier ſouper. Cependant s'ils faiſoient alors la Pâque, ils agiſſoient en cela, dit ſaint Chryſoſtome, contre la loy, qui ſembloit marquer que l'on mangeroit debout l'agneau paſcal, ſelon qu'il ſe pratiquoit effectivement parmy les Juifs. Mais le même Saint répond à cette difficulté, en diſant qu'après avoir fait la Pâque ſuivant les cérémonies ordinaires, ils purent s'aſſeoir ou ſe coucher, ſe- *verſ. 20.* *Exod. 12. 11. Philo. de ſacrific. Cain. & Abel.*

lon la coustume, pour achever de souper; puisqu'il leur estoit permis après l'accomplissement de cette cérémonie légale, de manger d'autres viandes selon leurs besoins.

℣. 26. Or *pendant qu'ils soupoient*, JESUS *prit du pain, & l'ayant beny, il le rompit & le donna à ses disciples, en disant : Prenez, & mangez : Cecy est mon corps.*

Ce que saint Matthieu dit icy, ne doit pas s'entendre comme si l'institution de cet auguste Sacrement avoit esté faite dans le temps même que les Apostres *soupoient*. Car il paroist par divers endroits de l'Ecriture, qu'elle ne se fit qu'après le souper. Ainsi ces paroles : *Pendant qu'ils soupoient*, ne signifie autre chose, sinon lorsqu'ils estoient encore à table & à la fin du souper. Saint Jérôme dit, qu'après que le Fils de Dieu a accompli la cérémonie de la Pâque figurative & légale, en mangeant avec les Apostres la chair de l'agneau pascal, il prend le pain qui fortifie le cœur de l'homme, & passe à la vérité du sacrement de la Pâque; afin que comme Melchisédech le Prestre du Dieu très-haut avoit offert du pain & du vin pour figurer ce grand Sacrement, il accomplît cette figure en donnant luy-même la vérité de son corps & de son sang : *Assumit panem qui confortat cor hominis, & ad verum Paschæ transgreditur sacramentum : ut quomodo in præfiguratione ejus, Melchisedech summi Dei Sacerdos, panem & vinum offerens, fecerat, ipse quoque veritatem sui corporis & sanguinis repræsentaret.*

Joan. 13. *Luc.* 22. 20. *1. Corint.* 11. 25. *Hieron. in hunc loc.*

Il falloit donc que la Pâque Judaïque précédât la Pâque des Chrestiens, afin qu'il parût, comme dit saint Chrysostome, que celuy qui établissoit la

Chrysost. in Matth. hom. 83.

loy nouvelle, avoit auſſi établi la loy ancienne; & qu'il n'avoit fait les ordonnances de cette premiére, que pour eſtre des figures de cette ſeconde. C'eſt la raiſon, ajoûte ce Pére, pour laquelle il joint maintenant la vérité à la figure, comme pour ſubſtituer l'une à l'autre. Et le ſoir même auquel il choiſit d'inſtituer ſa Pâque, après avoir célébré celle des Juifs, marquoit, comme dit le même Saint, que les temps eſtoient accomplis, & que les choſes eſtoient arrivées à leur fin; c'eſt-à-dire, que toutes les cérémonies de la loy ancienne devoient faire place à la vérité de l'Evangile. JESUS-CHRIST choiſit encore le temps de la fin de ſa vie, pour inſtituer le Sacrement adorable de ſon corps & de ſon ſang, afin de donner à ſes diſciples avant que de les quitter, la plus grande preuve & le gage le plus aſſuré de ſon amour, & pour imprimer auſſi, comme dit ſaint Auguſtin, d'une maniére plus forte au fond de leurs cœurs la grandeur de ce myſtére : *Quò vehementius commendaret myſterii illius altitudinem, ultimum hoc voluit arctiùs infigere cordibus & memoriæ diſcipulorum, à quibus ad paſſionem digreſſurus erat.* *Auguſt. ep. 118. cap. 6.*

Il prend donc *du pain*; c'eſt-à-dire, du pain ſans levain: car il eſtoit défendu expreſſément par la loy de Dieu de laiſſer aucun levain dans les maiſons des Iſraëlites depuis le premier jour auquel on mangeoit l'agneau paſcal, juſqu'à la fin du ſeptiéme. Et cela nous figuroit, ſelon ſaint Paul, que la Pâque des Chreſtiens, dont celle des Juifs n'eſtoit qu'une image, ſe doit célébrer, *non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice & de la corruption de l'eſprit, mais avec les pains ſans levain de la ſimplicité & de la vérité*; c'eſt-à-dire, dans *Exod. 12. 15.* *1. Cor. 5. 7. 8.*

la disposition d'un esprit qui cherche Dieu sans déguisement, d'une maniére simple, sincére & véritable. La nature & les qualitez du *pain*, que le Fils de Dieu choisit pour le changer en son corps, figuroient aussi très-parfaitement les effets divins que l'Eucharistie devoit produire parmy les fideles. Car comme le propre du pain est de nourrir nos corps, celuy de ce pain divin est aussi de nourrir nos ames, & de leur communiquer une force surnaturelle contre tous leurs ennemis. Et de même que le pain est fait de plusieurs grains de froment, qui ne forment tous ensemble qu'un seul pain; c'est aussi l'effet admirable que produit en nous la nourriture de ce pain céleste, selon la doctrine de
1. Corint. 10. 17. saint Paul, qui dit sur ce sujet même, Que *nous ne sommes tous ensemble qu'un seul pain & un seul corps, parce que nous participons tous à un même pain*; c'est-à-dire, que participans tous au corps même de JESUS-CHRIST, qui nous est donné sous l'espece du pain, nous ne formons tous ensemble avec JESUS-CHRIST qu'un seul corps, figuré par cette espece du pain qui ne se fait que par l'union très-étroite de tous les grains de froment qui sont moulus & meslez ensemble, comme le
August. in Joan. tract. 26. dit très-souvent saint Augustin. Aussi ce grand
Idem. in Psal. 8. & 55. Saint témoigne encore, que la farine & le vin, qui accompagnoient la plus part des sacrifices de l'ancienne loy, figuroient excellemment l'union qui devoit estre entre les peuples lorsqu'ils faisoient leurs offrandes au Seigneur, & qui doit estre encore plus entre les Chrestiens, lorsqu'ils offrent le plus grand des sacrifices, figuré par cette farine & par ce vin. Car comme, dit-il, la farine n'est composée que de plusieurs grains de blé, brisez

par la meule, & unis enſemble en un ſeul corps; le vin de même ne ſe tire que de pluſieurs grains de raiſin, qui eſtant foulez au preſſoir, rendent tous enſemble cette liqueur agréable & fortifiante.

Il y a encore, ſelon les Péres, une autre raiſon qui a porté JESUS-CHRIST à choiſir du pain & du vin, pour nous donner ſous ces deux eſpeces ſon corps à manger, & ſon ſang à boire. C'a eſté, ſelon ſaint Ambroiſe, afin d'empêcher que la vûë de cette chair & de ce ſang ne cauſât à la nature quelque horreur : *Ut nullus horror cruoris ſit ;* & que la pluſpart des hommes ne tombaſſent dans le ſcandale, où tombérent pluſieurs mêmes de ſes diſciples, lorſqu'entendant mal ce qu'il leur diſoit; Qu'ils *n'auroient point la vie en eux, s'ils ne mangeoient la chair du Fils de l'homme, & s'ils ne beuvoient ſon ſang* ; ils regardérent, dit ſaint Auguſtin, cette chair de JESUS-CHRIST comme celle des animaux que l'on coupe, & que l'on vend à la boucherie; au-lieu de la regarder d'une maniére ſpirituelle : *Carnem quippe ſic intellexerunt, quomodo in cadavere dilaniatur, aut in macello venditur, non quomodo ſpiritu vegetatur.*

Ambroſ. de Sacrament. lib. 4. cap. 4. Auguſt. in Joan. cap. 6. tract. 27. & alib.

Joan. 6. 61. 67.

Ib. v. 54.

Auguſt. ut ſuprà.

La *bénédiction* qu'il donne au pain, eſt comme une ſéparation qu'il en fait de tous les uſages ordinaires, pour le conſacrer par ſa vertu toute-puiſſante, & le changer très-réellement par l'efficace de ſes paroles en ſon propre corps. C'eſt pourquoy en *le rompant* pour le diſtribuer à ſes diſciples, il leur dit très-véritablement : *Prenez, & mangez : Ceci eſt mon corps.* C'eſt du pain avant qu'il ſoit conſacré, dit ſaint Ambroiſe : mais après que JESUS-CHRIST a parlé, c'eſt le corps de

« *Ambr. de Sacramen.* « 4. c. 5.

» JESUS-CHRIST. Après donc que nostre Sei-
» gneur JESUS-CHRIST nous a attesté que c'est
» son corps que nous recevons, devons-nous dou-
» ter de la vérité & de la certitude de sa parole?
Ibid. superiùs cap. 4. » Ainsi ne dites pas: Ce pain est un pain commun.
» Il estoit à la vérité du pain avant les paroles sa-
» cramentales: mais par la vertu de la consécration,
» ce qui estoit pain devient la chair de JESUS-
» CHRIST. Et cette consécration se fait par les
» paroles mêmes de JESUS-CHRIST. Car lorsque
» le Prestre veut produire cet auguste Sacrement,
» il ne parle plus comme de luy-même, mais il parle
» en la personne du Sauveur, & en se servant de ses
» propres paroles. C'est donc la parole de JESUS-
» CHRIST qui produit ce Sacrement. C'est cette
» parole par laquelle toutes choses ont esté faites;
» cette parole qui a commandé, & qui a créé le ciel,
» la terre & les mers, avec tout ce qu'ils contien-
» nent. Si donc la parole du Seigneur JESUS a une
» si grande vertu, qu'elle tire du néant ce qui n'es-
» toit pas; combien fera-t-elle plutost que ce qui
» estoit déja soit changé en une autre chose? Ainsi
» concevez bien, que ce qui n'estoit point le corps
» de JESUS-CHRIST avant la consécration, est
» devenu le corps de JESUS-CHRIST après la
» consécration: que c'est luy-même qui l'a comman-
» dé; & que la chose a esté faite.

Nous ne nous arrestons point à réfuter en ce lieu les vaines subtilitez des hérétiques de ces derniers temps, qui s'épuisent en des recherches inutiles, pour trouver dans ces paroles du Fils de Dieu: *Cecy est mon corps*, des sens figurez & chimériques, qu'eux seuls peuvent se vanter d'y découvrir. Et il suffit de faire voir par l'autorité des

saints Péres, qu'ils ne peuvent rejetter raisonnablement; Que tous les Saints & toute l'Eglise avec eux, ont toûjours entendu par le changement qui se fait du pain au corps de JESUS dans la consécration, un changement très-réel & tellement miraculeux, qu'ils l'attribuent à la même toute-puissance du Verbe, qui a tiré toutes les créatures du néant: ce qui n'auroit aucun sens, si ce changement dont ils parlent estoit seulement une figure. Ce que saint Ambroise a dit sur cela, tous les Péres l'ont dit aussi fortement, comme on le peut voir dans les livres excellens, qui ont esté faits en ce dernier siécle, pour établir d'une maniére invincible la vérité de ce dogme de nostre foy; & où l'on a recueilli avec grand soin une foule de passages des saints Péres, très-convainquans pour la preuve de ce changement miraculeux du pain au corps du Seigneur.

Perpetuité de la foy. Office du saint Sacrement. Ambros. de his qui myster. initiant. cap. 9.

Saint Jérôme dit en parlant de cette institution du saint Sacrement, Que nostre Seigneur JESUS-CHRIST participoit au banquet, & estoit luy-même ce banquet divin auquel il participoit; qu'il mangeoit comme les autres, & que c'estoit luy-même qui estoit mangé: *Nec Moyses dedit nobis panem verum, sed Dominus Jesus, ipse conviva & convivium, ipse comedens & qui comeditur.* C'est ce qui fait dire à un Interprete, que JESUS-CHRIST en voulut user ainsi, en partie pour montrer l'exemple aux Apostres, & les empêcher d'avoir quelque horreur de manger ce qu'il leur disoit estre son propre corps & sa propre chair; comme nous verrons ensuite que saint Chrysostome le dit très-expressément de son sang sacré, qu'il leur presenta à boire sous l'espece & l'apparence du vin.

Gregor. Nazian. in Pasch. orat. 2. Leo de jejunio sept. men. serm. 6. Cyrill. Alexan. Comm. in Joan. lib. 10. c. 13. Hieron. ep. 130. quæst. 2.

℣. 27. 28. 29. *Et prenant le calice, il rendit graces, & il le leur donna, en disant: Beuvez-en tous; car ceci est mon sang*, le sang *de la nouvelle alliance, qui sera répandu pour plusieurs pour la rémission des péchez. Or je vous dis, que je ne boiray plus desormais de ce fruit de la vigne, jusqu'à ce jour où je le boiray nouveau, &c.*

Le *calice* ou la coupe que *prend* JESUS-CHRIST, contenoit, non pas seulement du vin, qui nous est assez marqué par le texte de l'Ecriture, mais encore de l'eau, selon les saints Péres & la tradition de l'Eglise; *vinum & aqua in calicem mittitur*, dit saint Ambroise; *sed fit sanguis consecratione verbi cœlestis*. Et saint Cyprien a fait avant luy un traité exprès en forme de lettre, où il prouve & par l'Ecriture, & par l'usage de l'Eglise, & par diverses raisons, que le meslange du vin & de l'eau pour la consécration du sang du Sauveur est necessaire; & que ce que l'Eglise pratique & a toûjours pratiqué en ce point, n'est qu'une suite de ce que JESUS-CHRIST avoit fait en instituant ce Sacrement: *Quod Christus magister & præcepit & gessit*. Rendant raison de ce meslange de l'eau & du vin dans le calice, il dit ces excellentes paroles:

Ambr. de Sacram. l. 4. c. 4.

Cyprian. epist. 63.

„ Nous voyons dans l'Apocalypse, que les peuples „ sont figurez par les eaux. Et c'est ce qu'on peut „ aussi remarquer dans le Sacrement du calice du „ Seigneur. Car comme JESUS-CHRIST nous „ portoit tous en sa personne, luy qui s'est chargé „ même de nos péchez, nous voyons que le peuple „ est marqué par l'eau, & que le sang de JESUS-„ CHRIST est representé par le vin. Ainsi lorsque „ l'eau est meslée dans le calice avec le vin, c'est le „ peuple qui est uni avec JESUS-CHRIST, & la

multitude des fidelles qui eſt jointe étroitement « à celuy qui eſt l'objet de leur foy. Et de même « que l'eau & le vin eſtant meſlez dans le calice du « Seigneur, ne peuvent plus eſtre ſéparez; l'Egliſe, « c'eſt-à-dire, les fidelles qui ſont établis dans l'E- « gliſe, & qui perſévérent conſtamment dans la foy « qu'ils ont embraſſée, ne peuvent eſtre ſéparez de « JESUS-CHRIST, mais y demeurent toûjours at- « tachez par le lien d'une charité inviolable. Or il « eſt également impoſſible de conſacrer le calice du « Seigneur, ou avec l'eau ſeule, ou avec le vin ſeul. « Car ſi quelqu'un offre le ſeul vin, il s'enſuit que « le ſang de JESUS-CHRIST ſera ſans nous: & ſi « on n'offre que l'eau ſeule, le peuple ſeroit alors « ſans JESUS-CHRIST. Mais quand l'un & l'autre « ſont meſlez enſemble par cette union ſi intime, « c'eſt alors que le Sacrement ſpirituel & céleſte eſt « parfait. «

JESUS-CHRIST *prit* donc dans ſes mains ce *calice* ainſi meſlé de vin & d'eau, & tel ſans doute qu'on avoit accouſtumé d'en boire dans un uſage ordinaire; mais qui figuroit néanmoins alors d'une maniére toute ſpirituelle, ce myſtére de l'union de JESUS-CHRIST avec l'Egliſe, dont a parlé ſaint Cyprien: *il rendit graces*; c'eſt-à-dire, qu'il éleva ſon cœur & ſon ame vers Dieu ſon Pére, comme vers le principe de cet amour tout divin, qui le portoit à donner dès lors à l'Egliſe, ce gage ſi précieux de ſa charité, & à prévenir la mort ſanglante qu'il devoit ſouffrir pour tous les hommes, par cette eſpece de mort myſtique, & par cette effuſion anticipée de ſon ſang, que l'excès de ſa charité l'obligea de donner à boire à ſes Apoſtres avant qu'ils l'abandonnaſſent, & à Judas même

avant qu'il exécutât sa trahison. Or en presentant ce calice à boire aux Apostres, on ne peut douter qu'il ne l'ait beny comme le pain, selon l'usage & la pratique de la sainte Eglise, marquée par saint
1. Corint. 10. 16. Paul, lorsqu'il dit : *N'est-il pas vray que le calice de bénédiction que nous béniſſons, est la communion du sang de* JESUS-CHRIST?

Ces paroles que le Fils de Dieu dit à ses Apostres en leur donnant son calice : *Beuvez-en tous;* ne marquoient pas seulement qu'ils devoient prendre part à ses souffrances, & estre prests à répandre pour luy leur sang, comme il l'avoit témoigné ailleurs à saint Jacques & à saint Jean:
Matth. 20. 23. *Calicem quidem meum bibetis.* Mais il semble qu'en leur disant: *Beuvez-en tous*, il faisoit comme un tacite reproche à Judas qui estoit present avec les autres; & que c'est de même que s'il eût dit : *Beuvez-en tous*, sans excepter celuy-là même qui doit me trahir : Boy donc, Judas, boy avec les autres ce sang que tu te dispoſes à répandre par ta trahison. Et conçoy au moins maintenant, que si je meurs, ce n'est pas contte ma volonté ni malgté moy, puisque je me haste de donner à boire à mes Apostres ce sang même qui doit estre répandu pour leur salut, & à ta condamnation. Ce fut-là sans doute le dernier comble de la mesure de l'iniquité de cet apostat ; puisqu'il n'y avoit qu'un aveuglement & qu'un endurcissement complet, qui fût à l'épreuve de cet excès de la charité d'un Dieu.

Beuvez donc tous de ce calice, leur dit JESUS-CHRIST: *Car cecy est mon sang*, le sang *de la nouvelle alliance :* & en parlant de la sorte, il est visible qu'il fait allusion à ce qui se fit dans l'éta-

bliſſement de la premiére alliance, lorſque Moïſe jetta du ſang de la victime offerte ſur tout le peuple : ce qui a fait dire à ſaint Paul ; Que *le premier teſtament ne fut confirmé qu'avec le ſang ; & que Moïſe après avoir lû devant tout le peuple toutes les ordonnances de la loy, jetta du ſang des victimes avec de l'eau ſur le livre même & ſur tout le peuple, en diſant : C'eſt icy le ſang du teſtament & de l'alliance que Dieu a voulu faire avec vous.* Ainſi parce que les figures ceſſoient alors par la preſence de celuy qui venoit les accomplir, il fait connoiſtre par la maniére dont il s'exprime, qu'il ſe préparoit à établir avec les hommes par ſa mort une nouvelle alliance, dont cette premiére n'avoit eſté qu'une image ; & qu'au-lieu du ſang des victimes qu'on employa pour confirmer la premiére, il commençoit par une anticipation de ſa mort à ſceller déja celle-cy de ſon propre ſang. C'eſt la raiſon pour laquelle en preſentant ſon calice à ſes Apoſtres, il leur dit : *Cecy eſt mon ſang*, le ſang *de la nouvelle alliance*, qui *doit eſtre répandu* ſur la croix *pour pluſieurs, pour la rémiſſion des péchez* ; c'eſt-à-dire, ce n'eſt plus le ſang des victimes que l'on répandra, comme au temps de la premiére alliance ; mais *c'eſt* icy *mon* propre *ſang*, deſtiné pour la confirmation *de la nouvelle alliance* que le Seigneur établit avec les hommes. Que s'il dit que ſon ſang ſeroit répandu *pour pluſieurs* ; cette expreſſion ne ruine pas la vérité de ce que ſaint Paul aſſure : Que JESUS-CHRIST *eſt mort pour tous*. Mais le Fils de Dieu parle particuliérement icy de ceux, ou à qui l'effuſion de ſon ſang devoit procurer *la rémiſſion de leurs péchez*, ou qui par le mérite de ce même ſang parviendroient à la grace de leur ſalut éternel.

Exod. 24.

Hebr. 9. 18. *&c.*

2. *Corint.* 5. 15.

Chryſoſt. in Matth. hom. 83. Saint Jean Chryſoſtome dit, que JESUS-CHRIST but le premier du calice qu'il preſenta aux Apoſtres; & qu'il le fit pour empêcher qu'ils ne fuſſent dans le trouble, luy entendant dire qu'ils devoient boire ſon ſang. Car autrement ils auroient pû, ſelon la remarque de ce Saint, dire en eux-mêmes: Quoy donc, boirons-nous ſon ſang, & mangerons-nous ſa chair? Ainſi, afin que ce qui en avoit auparavant ſcandaliſé pluſieurs autres, lorſqu'il en avoit ſeulement parlé, ne les jettât pas dans un ſemblable ſcandale, il les engagea par ſon exemple à entrer ſans trouble dans la participation de ſes ſaints myſtéres. Ce fut donc pour cette raiſon, continuë ce Saint, qu'il but luy-même ſon ſang avant tous les autres. Et en le beuvant il ajoûta: *Je vous déclare que je ne boiray plus deſormais du fruit de la vigne, juſqu'à ce jour où je le boiray nouveau avec vous.* Quelques-uns croyent néanmoins que ces paroles de JESUS-CHRIST ne ſont point icy rapportées en leur place, & dans l'ordre véritable auquel elles ont eſté dites par le Fils de Dieu. Et il paroiſt en effet par ſaint Luc, que le Sauveur dans ce ſouper de la Pâque, prit & diſtribua deux fois le calice à ſes Apoſtres: dans le premier, c'eſtoit ſeulement du vin commun, que le pére de famille avoit accouſtumé de diſtribuer à ceux de ſa maiſon après qu'ils avoient mangé l'agneau paſcal: & dans le ſecond, il preſenta aux Apoſtres ſon ſang à boire, après la conſécration qu'il en fit par la vertu de ſes divines paroles. Or il eſt aſſez vraiſemblable, ſelon le ſentiment de quelques ſçavans Interpretes, que ce fut après avoir preſenté le premier calice à ſes diſciples, que JESUS-CHRIST dit ces paroles, Qu'il *ne*

Joan. 6. 53. 61. 67.

Luc. 22. 17. 18. 19. 20.

boiroit

boiroit plus de ce fruit de la vigne, c'eſt-à-dire, de ce vin commun; parce que quittant cette vie, il ne ſeroit plus dans le beſoin de nourrir ſon corps mortel, & de luy donner à boire comme auparavant.

Mais ſoit que le Fils de Dieu ait dit cecy après avoir preſenté la premiére fois le calice qui ne contenoit que du vin commun, ou après l'avoir preſenté la ſeconde fois, lorſqu'il contenoit très-réellement ſon propre ſang, on y découvre toûjours la vérité de ſes paroles. Il dit donc à ſes Apoſtres, Qu'il *ne boira plus de ce fruit de la vigne*, ſoit du vin commun, ſoit du vin changé en ſon ſang, & donné ſous l'eſpece de ce vin; *juſques au jour auquel il le boiroit nouveau avec eux dans le royaume de ſon Pére*; c'eſt-à-dire, qu'il ne le boiroit plus avec eux, d'une maniére ou d'une autre, juſqu'à ce qu'ils fuſſent conjointement enyvrez dans le ciel & dans le banquet céleſte, du torrent de ces délices divines, dont il leur donnoit alors comme un avant-gouſt dans la participation de ſa chair & de ſon ſang. Ainſi il appelle *nouveau*, ce fruit de la vigne, qu'il devoit alors boire avec eux; ſoit par rapport au vin commun, à l'égard duquel celuy dont ils devoient eſtre enyvrez dans le ciel, ſeroit ſans comparaiſon plus excellent; ſoit par rapport au vin même changé en ſon ſang, parce que la maniére dont ils ſe devoient nourrir dans le ciel, de la chair & du ſang de l'agneau de Dieu ſeroit beaucoup élevée au-deſſus de celle en laquelle ils y participoient dans cette vie, ſous les voiles du Sacrement.

Il eſt dit enfin; Qu'ils *chantérent le cantique* d'action de graces; faiſant en cela ce qui eſt dit *Hieron. in hunc locum.*

Pſalm. 21. 30. dans le Pſeaume ; Qu'ils mangérent, & qu'ils adorérent : *Manducaverunt, & adoraverunt.* On ne peut point aſſurer quel a eſté ce *cantique* d'action de graces que le Fils de Dieu chanta avec ſes Apoſtres à la fin de ce ſouper ſi célébre. Quelques Interpretes ont crû que c'eſtoit le 112. Pſeaume, avec les ſuivans, que les Juifs avoient accoûtumé de reciter en action de graces. Mais comme il n'y a rien de certain ſur ce ſujet, on peut dire ſeulement, qu'il paroiſt par la maniére dont le ſaint Evangéliſte rapporte la choſe, que c'eſtoit une coûtume parmy les Juifs d'en uſer ainſi. Et cette coûtume pouvoit bien eſtre fondée ſur ce que Dieu avoit ordonné à ſon peuple par la bouche de Moïſe, d'avoir ſoin de benir le Seigneur ſon Dieu, après qu'il auroit mangé, & qu'il ſe ſeroit raſſaſié ; de peur qu'à la fin il ne négligeât ſes commandemens ; & que *ſon cœur s'élevant* d'orgueil, il ne ceſſât de *ſe ſouvenir de celuy qui l'avoit fait ſortir d'Egypte, & du lieu de ſon eſclavage.*

Deut. 8. 10. 11. 12. 14.

Mais ſi les Juifs eſtoient obligez de chanter des cantiques d'action de graces, après avoir célébré leur Pâque, en reconnoiſſance de ce prodige par lequel Dieu les avoit délivrez de la ſervitude des Egyptiens ; les Apoſtres avoient bien plus d'obligation de chanter les louanges de leur divin libérateur, lorſqu'il leur montroit l'accompliſſement de la figure, par la vérité de la nouvelle alliance qu'il contracta avec eux, en leur donnant par avance le précieux gage de ſon ſang, *qui devoit eſtre répandu* deux jours après ſur la croix, *pour les racheter de leurs péchez*, & de l'eſclavage des démons, figuré par cet ancien eſclavage des

Israëlites. S. Chrysostome considérant ces actions de graces que rend JESUS-CHRIST aprés la célébration de la double Pâque, Judaïque, & Dominicale, ne peut assez s'étonner de l'intempérance brutale de ces personnes esclaves de leur ventre, qui se levent tumultuairement de table, sans songer à rendre graces à celuy de qui elles reçoivent leur nourriture & leur vie à tous momens. Le Fils de Dieu rendit graces, dit ce Pére, avant qu'il donnât son sang précieux à ses disciples, pour nous apprendre à commencer, comme luy, par des actions de graces. Et il chante encore un cantique d'action de graces, aprés qu'il leur a donné à boire du calice où estoit son sang, pour montrer à ses disciples par son exemple, à rapporter le commencement & la fin de toutes leurs actions à Dieu. *Chrysost. in Matth. hom. 83.*

Nous verrons dans l'Evangile de saint Jean, que Judas quitta JESUS-CHRIST aussi-tost aprés qu'il eut participé à la Pâque en la compagnie des autres; & que le Sauveur fit ensuite aux onze qui estoient restez, ce discours si admirable & si consolant, qu'on voit dans ce saint Evangéliste. Ce ne fut donc qu'à la fin de ce discours, nommé ordinairement *le sermon aprés la cêne*, & qu'aprés cette excellente priére rapportée au même lieu, qu'il fit à son Pére pour ses Apostres, & *pour ceux qui devoient croire en luy par leur parole*, qu'ils *sortirent* tous ensemble, & qu'ils *s'en allérent à la montagne des oliviers*, au-delà du torrent de Cédron, en un jardin nommé *Gethsemani*, qui estoit un lieu connu de Judas, parce que JESUS s'y estoit souvent retiré avec ses disciples. Mais pourquoy le Fils de Dieu alla-t-il en cet *Joan. 13. 30. &c.* *Ibid. 17. 6. &c.* *Ibid. 18. 1.* *Marc. 14. 32.*

endroit, où il ſçavoit que Judas qui cherchoit à le trahir, pourroit le trouver ſi facilement ? Il eſt viſible, dit ſaint Chryſoſtome, qu'il le fit, pour témoigner qu'il s'expoſoit volontairement à eſtre pris. Ce privilége n'appartenoit qu'au chef ſeul, qui avoit, comme il le dit, le *pouvoir de quitter ſa vie, & de la reprendre* quand il vouloit ; parce que *nul ne pouvoit la luy ravir, mais que c'eſtoit de luy-même qu'il la quittoit.* Tous les autres ne connoiſſant ni leurs forces, ni la volonté de Dieu, ſont obligez d'attendre paiſiblement que l'épée des perſécuteurs les vienne chercher, parce que la mort n'eſt point en eux un effet de leur volonté, comme celle de JESUS-CHRIST le fut de la ſienne. Auſſi quand il prédiſoit depuis à ſaint Pierre le martyre qu'il devoit ſouffrir pour la gloire de ſon Nom, il luy déclare ; Que *lorſqu'il ſeroit vieux, il étendroit ſes mains, & qu'un autre le ceindroit, & le meneroit où il ne voudroit pas.* Ce n'eſt pas que cet Apoſtre ſoit mort malgré luy, en mourant pour JESUS-CHRIST : mais c'eſt que quoiqu'il ſouffrît volontairement la mort pour ſon maiſtre, il la ſouffroit néanmoins comme enfant d'Adam, & par une ſuite neceſſaire de ſa naiſſance ; au-lieu que le Fils de Dieu s'eſtoit reveſtu d'une chair mortelle, & engagé par un pur effet de ſon amour, à ſauver par ſa mort les hommes pécheurs, qui s'eſtoient eux mêmes réduits à la funeſte neceſſité de mourir, dès qu'ils avoient violé le précepte du Créateur, de qui dépendoit leur vie.

Joan. 10. 18.

Joan. 21. 18. 19.

℣. 31. juſqu'au 36. *Alors* JESUS *leur dit : Je vous ſeray à tous cette nuit une occaſion de ſcandale & de chute ; car il eſt écrit : Je frapperay le paſteur,*

& les brebis du troupeau ſeront diſperſées. Mais après que je ſeray reſſuſcité, j'iray vous attendre en Galilée. Pierre luy répondit : Quand vous ſeriez pour tous les autres un ſujet de ſcandale, vous ne le ſerez jamais pour moy, &c.

Ce fut en allant du lieu où ils avoient fait la Pâque, à Gethſémani, dont on a déja parlé, que le Fils de Dieu prédit à ſes Apoſtres *le ſcandale où ils devoient tous tomber, à l'occaſion* de ſa mort, comme il paroiſt par le 36. verſet. Il pouvoit avoir pluſieurs vûës, en leur marquant par avance leur chute prochaine. Premiérement il leur donnoit une preuve toute nouvelle de ſa divinité, par cette prédiction qu'il leur fit aux approches de ſa mort : & il eſtoit important de leur faire bien connoiſtre qu'il ne mouroit pas par impuiſſance, comme tous les autres hommes, mais par un excès d'amour pour nous, comme un homme qui eſtoit Dieu. Secondement, il les invitoit par là à veiller, à prier, & à ſe deffier beaucoup d'eux-mêmes. Car quoiqu'ils ne paroiſſent pas l'avoir fait alors, ils l'ont fait depuis leur chute : & ce que le Fils de Dieu leur dit en cette rencontre, eſtoit un avertiſſement pour tous les fidelles de tous les ſiécles, à qui ces paroles de JESUS-CHRIST & l'exemple des Apoſtres, doivent ſervir de reméde contre de grandes chutes, où ils ſeront neceſſairement expoſez, s'ils n'ont ſoin d'en profiter. En troiſiéme lieu, il leur prédit ce qui leur devoit arriver, afin qu'après qu'ils ſeroient tombez, dit ſaint Jérôme, ils ne deſeſpéraſſent pas de leur ſalut, mais qu'ayant recours à la pénitence, ils puſſent eſtre délivrez. Il vouloit encore, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, en leur

Hieron. in hunc locum. Chryſoſt. in Matth. hom. 83.

citant le témoignage d'un Prophete touchant *la mort du paſteur & la diſperſion des brebis*, les aſſurer que rien ne luy arriveroit qui n'eût eſté exprimé long-temps auparavant dans les Ecritures, afin qu'ils euſſent ſujet dans la ſuite de ſe confier davantage en ſa bonté. Enfin il voulut, comme dit le même Saint, faire connoiſtre quels ont eſté ſes diſciples avant ſa mort, & quels ils furent depuis par le mérite de ſa croix, qui leur obtint cette force toute divine, qu'ils firent paroiſtre dans toute la ſuite de leur vie mortelle.

Hilarius in Matth. can. 29. Saint Hilaire dit, que ce ſcandale où les Apôtres de JESUS-CHRIST devoient tomber par ſa mort, eſtoit l'infidélité où les jetta cette mort même de leur divin maiſtre, & le trouble que leur cauſa la frayeur d'un ſi triſte évenement : *Futuræ eos infirmitatis admonuit, & nocte eâdem omnes metu atque infidelitate turbandos.* C'eſt auſſi le ſentiment que ſaint Auguſtin a eu de leur chute, lorſqu'il explique ces paroles de JESUS-CHRIST rapportées dans l'Evangile de ſaint Jean : *Vous croyez maintenant*, diſoit-il à ſes Apoſtres après la céne ? *Le temps va venir, & il eſt déja venu, que vous ſerez diſperſez chacun de voſtre coſté, & que vous me laiſſerez ſeul* ; ce qui eſt de même, ſelon ſaint Auguſtin, que s'il leur eût dit : Vous ſerez alors tellement troublez, que vous abandonnerez même la créance que vous avez maintenant. Car ils déchurent tellement de leur eſpérance, ajoûte ce Saint, que cela alla juſqu'à une extinction, pour le dire ainſi, de leur ancienne foy, ſemblable à celle qui parut en la perſonne de Cléophas ce diſciple, qui parlant avec JESUS-CHRIST après ſa réſurrection, ſans le connoiſtre,

Auguſt. in Joan. Tractat. 10, 3.

Joan. 16. 31. 32.

& racontant ce qui luy eſtoit arrivé dans ſa paſſion, luy dit à la fin : *Cependant nous eſpérions que ce ſeroit luy-même qui racheteroit Iſraël, & après tout cela néanmoins, voicy déja le troiſiéme jour que ces choſes ſe ſont paſſées.* Voilà donc, ajoûte ſaint Auguſtin, comment ils l'avoient quitté en abandonnant la foy même par laquelle ils avoient auparavant crû en luy : *Ecce quomodo eum reliquerant, deſerendo etiam ipſam fidem, quâ in eum ante crediderant.*

Mais en même-temps que JESUS-CHRIST prédit aux Apoſtres leur chute prochaine, il les conſole en les aſſurant non ſeulement, qu'il reſſuſciteroit, mais encore qu'il ne les abandonneroit point ; puiſqu'il leur promet *d'aller les attendre en Galilée*, où il ſçavoit qu'ils devoient ſe retirer par la crainte qu'ils auroient des Juifs. Car ce fut-là en effet qu'il ſe fit voir à ſaint Pierre, & à ſes autres diſciples après ſa réſurrection. Il ne voulut pas, comme dit ſaint Chryſoſtome, choiſir pour cela quelque province éloignée ; mais le païs même & l'endroit preſque où il devoit mourir ; afin que cela ſervît à perſuader davantage ſes diſciples, de la vérité de la réſurrection de celuy-là même qui y auroit eſté crucifié. Saint Pierre qui paroiſſoit plus ardent que tous les autres pour tout ce qui regardoit la perſonne de JESUS-CHRIST, ne put ſouffrir d'eſtre ſoupçonné de pouvoir abandonner celuy pour lequel il avoit dès auparavant quitté toutes choſes. C'eſt pourquoy il répondit au Sauveur par une certaine confiance que luy inſpiroit le zele de ſon amour : *Quand tous les autres tomberoient dans le ſcandale ſur voſtre ſujet, pour moy je n'y tomberay jamais.*

Marc. 16. 7.

Chryſoſt. in Matth. hom. 83.

„ Que dites-vous Pierre, s'écrie saint Jean Chry-
„ sostome ? Le Prophete a déclaré que les brebis
„ seroient dispersées. JESUS-CHRIST confirme
„ luy-même ce que le Prophete a dit : & vous osez
„ assurer le contraire ..... Au-lieu donc que cet
„ Apostre auroit dû avoir recours aux priéres, &
„ dire à son maistre : Secourez-nous, s'il vous plaist,
„ afin que nous ne soyons point séparez de vous...,
„ il commet trois fautes en même-temps, soit en
„ *resistant à ce que* le Fils de Dieu luy disoit ; soit
„ en s'élevant au-dessus des autres ; soit en s'attri-
„ buant tout à luy-même.

Comme saint Pierre avoit voulu par une fausse confiance en ses propres forces, se distinguer de tous les autres ; il mérita d'estre humilié plus qu'eux tous par la certitude avec laquelle son divin maistre luy déclara ; Que bien loin de ne pas tomber, comme les autres, dans le scandale dont il leur avoit parlé ; il *le renonceroit cette même nuit par trois fois, avant que le coq chantât*, c'est-à-dire, avant le temps qu'on appelle proprement le chant du coq, qui précéde immédiatement le point du jour. Et c'est pour cette raison qu'il est dit dans l'Evangile de S. Marc : *Avant que le coq ait chanté deux fois.* Car au-lieu que les autres Evangélistes se sont contenté de marquer *le chant du coq*, comme très-connu de tout le monde ; saint Marc a encore spécifié davantage le temps précis du renoncement de saint Pierre, en faisant dire à JESUS-CHRIST ; Que ce devoit estre *avant que le coq eût chanté deux fois* ; parce qu'en effet le coq chante ordinairement sur le minuit, quoique ce chant soit bien moins connu que celuy de devant le point du jour.

Marc. 14. 30.

Il sembloit que cette nouvelle assurance que le Fils de Dieu donnoit à Pierre de sa chute, & si prochaine & si terrible, auroit dû l'humilier & l'abbattre. Mais plus le Sauveur luy en donne de certitude, plus il luy resiste, dit saint Chrysostome, & l'assure; Que *quand même il luy faudroit mourir avec luy, il ne le renonceroit jamais.* Sur quoy ce grand Saint ne peut s'empêcher de s'adresser encore une fois à cet Apostre: A quoy pensiez-vous, ô Pierre, luy dit-il? Lorsque vostre maistre disoit seulement en général: *Un d'entre vous me trahira*; vous craigniez d'estre vous-même ce traistre; & vous engageâtes un des disciples à luy demander qui ce seroit, quoique vous ne vous sentissiez coupable d'aucune pensée semblable. Et lorsqu'il déclare hautement icy que *vous tomberez tous dans le scandale*, vous le niez haurement, non pas une seule fois, mais plusieurs fois; & vous osez démentir la vérité même, qui vous connoist sans comparaison mieux que vous ne vous connoissez. Quoique saint Jean Chrysostome semble dans la suite excuser un peu saint Pierre, & attribuer cette resistance qu'il faisoit à JESUS-CHRIST, au grand amour qu'il sentoit pour luy; il reconnoist néanmoins que ses paroles naissoient d'un fond de vanité & d'ambition: Ainsi le Sauveur voulut, ajoûte-t-il, guérir cet orgueil secret de son cœur, non pas en le poussant à le renoncer; Dieu nous garde de cette pensée; mais en le laissant à luy-même sans son secours, & donnant en sa personne un exemple de la foiblesse de la nature de l'homme.... Nous apprenons donc de là, continuë le même Saint, une grande vérité; qui est que l'ardeur de la volonté

Chrys. ut supr.

» de l'homme ne luy ſuffit pas, s'il n'eſt aſſiſté du
» ſecours d'enhaut.

Aug. de grat. & lib. arb. cap. 7. tom. 7. Saint Pierre croyoit pouvoir, dit ſaint Auguſtin, ce qu'il ſentoit qu'il vouloit : *Putabat enim ſe poſſe, quod ſe velle ſentiebat.* Mais il eût fallu que cette volonté qu'il ſentoit alors fût accompagnée d'une grande charité, afin qu'il pût accomplir ce qu'il vouloit. Et c'eſt cette charité qu'il n'avoit pas encore, lorſque par un effet de ſa crainte il renonça le Seigneur trois fois différentes : *Ipſam caritatem apoſtolus Petrus nondum habuit, quando timore Dominum ter negavit.* Celuy donc, com-
» me dit le même Saint, qui veut accomplir le
» commandement de Dieu, & qui ne le peut, a
» déja, à la vérité, une volonté qui eſt bonne, quoi-
» qu'elle ſoit encore petite & foible : mais il pourra
» l'accomplir quand il aura une volonté grande &
» forte. Car lorſque les ſaints martyrs ont accom-
» pli ces grands préceptes de la loy nouvelle, ils
» l'ont fait par une grande volonté, c'eſt-à-dire, par
» une grande charité.

℣. 36. juſqu'au 40. *Alors* JESUS *arriva avec eux en un lieu appellé Gethſémani ; & ayant dit à ſes diſciples : Aſſeyez-vous icy pendant que je m'en iray prier là ; il prit avec luy Pierre, & les deux fils de Zébédée, & il commença à s'attriſter, & à eſtre dans une grande affliction. Alors il leur dit : Mon ame eſt triſte juſqu'à la mort ; demeurez icy, & veillez avec moy, &c.*

JESUS marchoit en s'entretenant, comme on l'a dit, avec ſes diſciples de ce qui les regardoit. Et *il arriva*, en parlant ainſi avec eux, à *Gethſémani*, au pied de la montagne des oliviers, en un jardin, à l'entrée duquel il ordonna à ſes diſci-

ples de s'arreſter, en attendant qu'il allât plus loin, pour prier, ſelon ſa coûtume. Il prit néanmoins avec luy trois d'entr'eux, qui avoient accoûtumé de l'accompagner par tout ; ſçavoir ſaint Pierre, ſaint Jacques, & ſaint Jean ; afin que ceux qui avoient eſté témoins de ſa gloire ſur la montagne, le fuſſent auſſi de cette extrême triſteſſe, à laquelle il voulut bien s'abandonner pour l'amour de nous. Car il ne faut pas s'imaginer que cette eſpece d'agonie qu'il ſouffrit alors, vint en luy comme dans nous, de foibleſſe. Non ſans doute. Et cet Homme-Dieu ne pouvoit ſouffrir que ce qu'il vouloit. Il ſouffrit donc très-réellement une triſteſſe & une affliction extrême ; mais il la ſouffrit par un effet de ſa volonté toute-puiſſante, & de cette charité ineffable qui l'avoit porté à ſe reveſtir de la foibleſſe de noſtre nature, pour nous élever enſuite juſques à luy. Il la ſouffrit, parce qu'il voulut que ſon ame, quoiqu'unie inſéparablement à ſa divinité, reſſentît les impreſſions les plus vives d'une douleur, que luy ſeul eſtoit capable de ſouſtenir, & le poids de toute la juſtice de ſon Pére, à laquelle il avoit bien voulu s'expoſer, pour nous acquitter de ce que nous luy devions.

Hilarius in Matth. can. 31. Chryſoſt. in Matth. hom. 84.

Auguſt. in Pſal. 87.

Saint Jérôme marque en particulier, comme le ſujet de cette profonde triſteſſe, la trahiſon de Judas, le renoncement de ſaint Pierre, le ſcandale des Apoſtres, la réprobation du peuple Juif, & la ruine très-funeſte de la ville de Jéruſalem. Mais nous pouvons bien ne pas borner à ces ſeuls ſujets la douleur où l'Homme-Dieu ſe plongea alors, comme en une mer d'une profondeur & d'une étenduë preſque infinie ; puiſque tous les

Hieron. in hunc locum.

crimes des hommes qui avoient vécu avant l'Incarnation, & de tous ceux qui vivront juſques à la fin des ſiécles, ſe preſentérent ſans doute d'une ſeule vûë à ſon eſprit ; & ſur tout l'ingratitude effroyable du peuple qu'il avoit choiſi du milieu des nations, pour le combler de toutes ſortes de graces, & les ſacriléges encore plus criminels d'une infinité de Chreſtiens, qui devoient fouler aux pieds ſon ſang précieux, & profaner en tant de maniéres la ſainteté de leur eſtat. S'eſtant dévoué à la mort pour ſatisfaire à la juſtice de ſon Pére, il voulut ſentir alors tout l'accablement de cette juſtice ſi rigoureuſe ; premiérement, pour prouver contre pluſieurs hérétiques la vérité de ſon Incarnation, par la vérité de ſes ſouffrances, tant dans ſon eſprit que dans ſon corps ; ſecondement, pour nous faire concevoir combien ce qu'il a ſouffert pour nous luy a eſté douloureux, puiſqu'il aſſure que cette *triſteſſe* où il ſe laiſſa aller volontairement, fut ſi exceſſive, qu'elle eſtoit capable de luy cauſer même la mort, s'il l'avoit ainſi permis : *Triſtis eſt anima mea uſque ad mortem* ; en troiſiéme lieu, il s'attriſta juſqu'à cet excès, pour conſoler, dit ſaint Auguſtin, par ſon exemple, les perſonnes foibles, dans les frayeurs que la mort pourroit exciter en eux, & pour empêcher que ſes Martyrs mêmes ne tombaſſent dans le découragement, s'il arrivoit qu'au temps de leur mort, il s'élevât dans leurs cœurs quelque triſteſſe, comme un effet de la fragilité de leur nature, quoiqu'ils s'en rendiſſent victorieux, en préférant la volonté de leur Dieu à leur propre volonté. On peut encore ajoûter, avec un Ancien, une quatriéme raiſon, pour laquelle JESUS

Chryſoſt. in ſuprà

Auguſt. de Conſ. Evangel. l. 3. c. 4.

CHRIST s'abandonna volontairement à cet excès de triſteſſe. C'eſt qu'il voulut oppoſer un ſaint artifice à l'orgueil de ſon ennemi, & le tromper de plus en plus par cette foibleſſe apparente, qu'il ne pouvoit, eſtant ſi ſuperbe, allier en aucune ſorte avec l'idée que ſes grands miracles, ſes admirables inſtructions, & ſa vie toute divine, luy donnoient de luy quelquefois, comme du vray Fils de Dieu.

Si l'ordre que JESUS-CHRIST donna alors à ſes trois Apoſtres, de *veiller avec luy*, parut leur eſtre inutile pour le temps où il leur parloit; il ne le fut pas dans la ſuite, lorſqu'ils eurent reconnu par l'expérience de leur foibleſſe, combien ils avoient manqué, pour n'avoir pas pratiqué cet avis ſi important. Car s'ils euſſent eu ſoin de veiller avec le Sauveur, & de prendre part au ſujet de cette effroyable triſteſſe, dont il voulut bien laiſſer accabler ſon ame; s'ils fuſſent rentrez en eux-mêmes, afin d'y conſidérer les triſtes ravages que le péché avoit faits dans l'homme; & ſi par une ſuite naturelle de cette vûë, ils s'eſtoient portez à implorer le ſecours de celuy qui ne s'affoibliſſoit devant eux, qu'afin de les affermir après avec luy; on ne peut douter qu'ils ne ſe fuſſent ſouſtenus dans la terrible tentation où ils tombérent, pour avoir manqué à la vigilance & à la priére.

Il leur fait donc voir par ſon propre exemple la neceſſité de *veiller* & de *prier*, lorſque leur ayant recommandé de veiller avec luy, & de *s'arreſter* en ce lieu qu'il leur marque, *il s'éloigna un peu d'eux*, pour faire plus librement cette priére qui paroiſt d'abord ſi ſurprenante: *Mon*

Pére, que ce calice paſſe & s'éloigne de moy; s'il eſt poſſible. Il eſt dit qu'il *ſe proſterna le viſage contre terre*, en priant ainſi; c'eſt-à-dire, que, ſelon ſa nature humaine, il eſtoit dans une profonde humiliation devant ſon Pére, & qu'il le prioit avec une grande ardeur. Mais comment donc celuy, qui ne s'eſtoit incarné que pour en venir à cette heure de la parfaite conſommation de ſon ſacrifice; comment celuy, qui en parlant de ſa mort avoit dit; Qu'il *devoit eſtre baptiſé d'un baptême*, & qu'il *ſe ſentoit très-preſſé, juſqu'à ce qu'il s'accomplît*: pouvoit-il alors qu'il ſe trouvoit ſur le point de l'accomplir, demander avec des priéres ſi preſſantes, que *ce calice*, qui marquoit la même choſe que ce *baptême*, paſſaſt, s'il eſtoit poſſible, ſans qu'il le bût: *Si poſſibile eſt, tranſeat à me calix iſte?*

Luc. 12. 50.

Saint Jean Chryſoſtome donne en deux mots l'éclairciſſement de cette contradiction apparente. Car il témoigne que le Sauveur, en demandant que *ce calice paſſaſt, s'il eſtoit poſſible*, voulut figurer en luy la foibleſſe de la nature de l'homme; & qu'en ajoûtant auſſi-toſt après: *Néanmoins que ma volonté ne s'accompliſſe pas, mais la voſtre*; il donna l'exemple de cette vertu ferme & courageuſe, qui nous apprend à ſuivre Dieu, lors même que la nature s'y oppoſe, & fait des efforts contraires. Il paroiſt donc, ſelon l'Evangile & la doctrine de l'Egliſe, qu'il y avoit deux volontez en JESUS-CHRIST; l'une, ſelon l'homme, qu'il appelle icy, *ſa volonté*; parce qu'il parloit alors comme Fils de l'homme; & l'autre, qu'il nomme, *la volonté de ſon Pére*, qui eſtoit auſſi ſa volonté, comme Fils de Dieu, & à laquelle ce qu'il

Chryſoſt. in Matth. hom. 84.

vouloit, comme Fils de l'homme, eſtoit très parfaitement ſoumis. Car l'union hypoſtatique du Verbe avec la nature humaine, en la perſonne de JESUS-CHRIST, formoit une entiére conformité entre la volonté du Verbe, & la volonté de l'homme ; mais elle ne détruiſoit pas, comme l'ont cru certains hérétiques, la diſtinction de ces deux ſortes de volontez. Et c'eſt pour cette raiſon, que JESUS-CHRIST voulut bien pour la conſolation de ſes membres qui ſeroient foibles, ſentir alors la volonté de la nature humaine dont il s'eſtoit reveſtu, & qui le portoit à ſouhaiter, que *ce calice* de ſa paſſion *paſſaſt, s'il eſtoit poſſible*, ſans qu'il le bût : mais il leur fit voir en même-temps, que ce ſentiment qu'il eut de la volonté humaine, eſtoit dans une parfaite ſoumiſſion à la volonté de ſon Pére ; parce qu'eſtant véritablement Fils de Dieu, il vouloit tout ce que vouloit ſon Pére.

℣. 40. juſqu'au 45. *Il vint enſuite vers ſes diſciples, & les ayant trouvé dormans, il dit à Pierre : Quoy, vous n'avez pû veiller une heure avec moy ? Veillez & priez, afin que vous ne tombiez point dans la tentation. L'eſprit eſt promt, mais la chair eſt foible. Il s'en alla encore prier une ſeconde fois, en diſant : Mon Pére, ſi ce calice ne peut paſſer, ſans que je le boive, &c.*

JESUS-CHRIST trouve ſes trois Apoſtres également endormis ; & il s'adreſſe néanmoins plus particuliérement à ſaint Pierre, dans le reproche général qu'il leur fait à tous, voulant le piquer plus vivement, à cauſe de cette grande fermeté, dont on a vû qu'il s'eſtoit vanté plus que tous les autres. *Quoy* donc, leur dit-il, *vous n'a-*

vez pû veiller une heure avec moy ? Ce n'eſt pas
Chryſoſt. in Matth. hom. 84. ſans grande raiſon, dit ſaint Chryſoſtome, que le Fils de Dieu ajoûte ces mots : *Avec moy*, car c'eſt de même que s'il leur eût dit, & à Pierre en particulier : Vous n'avez pû veiller avec moy ; & vous prétendez mourir pour moy ? Celuy donc, dit
Hieron. in hunc locum. ſaint Jérôme, qui s'eſtoit vanté auparavant, qu'il ne tomberoit jamais dans le ſcandale ſur le ſujet de JESUS-CHRIST, quand même les autres y ſeroient tombez ; accablé preſentement ſous le poids de ſa triſteſſe, ne peut vaincre le ſommeil. *Veillez & priez*, leur dit JESUS-CHRIST, *afin* » *que vous ne tombiez point dans la tentation.* Il eſt » impoſſible, ſelon S. Jérôme, que l'ame de l'hom- » me ne ſoit tentée. Et c'eſt pour cela que dans la » priére que le Seigneur nous a appriſe, nous luy » diſons : *Ne nous abandonnez point à une tentation*, » que nous ne puiſſions ſupporter. Ainſi nous ne » prions pas de n'eſtre point du tout tentez ; mais » nous demandons des forces pour nous ſouſtenir » dans les tentations. De même le Fils de Dieu ne » dit pas icy : Veillez & priez, afin que vous ne » ſoyez point tentez ; mais afin que vous ne vous » abandonniez point à la tentation ; c'eſt-à-dire, » afin qu'elle ne vous ſurmonte point, ni ne vous en- » gage point dans ſes filets.

Ce qu'il ajoûte ; Que *l'eſprit eſt promt, mais* que *la chair eſt* foible ; eſt un avertiſſement qu'il leur donne, & ſur tout à ſaint Pierre, de ne ſe pas aſſurer ſur quelque ardeur qu'ils ſentoient, n'eſtant pas encore engagez dans le péril ; parce que l'occaſion leur feroit connoiſtre & ſentir la foibleſſe de leur chair. C'eſt le propre des préſomptueux & des téméraires, dit ſaint Jérôme, de ſe perſuader

der aiſément, qu'ils peuvent tout ce qu'ils croyent pouvoir faire. Mais autant que l'ardeur de noſtre eſprit nous inſpire de confiance ; autant nous devons eſtre dans la crainte, à cauſe de la foibleſſe de noſtre chair : *Quantùm de ardore mentis confidimus, tantùm de carnis fragilitate timeamus.* C'eſt pourquoy quand le Fils de Dieu diſoit aux Apôtres : *L'eſprit eſt promt, mais la chair eſt foible* ; c'eſt de même, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, que s'il leur eût dit : Encore que vous vouliez mépriſer la mort, vous ne le pourrez néanmoins ſi Dieu même ne vous preſente ſa main pour vous ſouſtenir, à cauſe de l'oppoſition naturelle qu'y ont les ſens & la chair de l'homme. « *Chryſ. ut ſupr.*

JESUS-CHRIST prie ſeul pour tous, dit ſaint Jérôme, de même qu'il ſouffre auſſi ſeul pour tous : *Solus orat pro omnibus, ſicut & ſolus patitur pro univerſis.* Car les Apoſtres eſtant accablez d'une profonde triſteſſe, & d'un ſommeil qui n'eſtoit que la figure de cet autre aſſoupiſſement du cœur où ils eſtoient preſts d'entrer, ne purent tenir compagnie à leur divin maiſtre, ni veiller dans la priére, ſelon l'ordre qu'il leur en avoit donné. Quelque choſe qu'il leur dît pour leur faire concevoir le grand danger où ils ſeroient expoſez, faute de veiller & de prier ; il ſembloit qu'ils fuſſent ſourds à ce qu'il diſoit ; & il parut bien ſenſiblement à leur égard, combien le ſon extérieur de la parole de la vérité, annoncée par le plus ſaint Prédicateur qui puiſſe tenir la place de JESUS-CHRIST dans l'Egliſe, eſt foible pour toucher le cœur de l'homme, ſi la lumiére & l'ardeur du Saint-Eſprit ne le pénétre & ne le remuë pour le faire agir. Or ce n'eſtoit pas alors *Hieron. in hunc locum.*

encore le temps de l'effusion de cet Esprit saint, qui ne devoit estre donné aux hommes avec plénitude, qu'après que JESUS auroit souffert, & seroit entré dans sa gloire : *Nondùm erat Spiritus datus, quia* JESUS *nondùm erat glorificatus.*

Joan. 7. 39.

On est étonné sans doute, de voir JESUS-CHRIST retourner trois fois à la priére, & revenir autant de fois trouver ses disciples, quoiqu'il sçût bien qu'ils estoient toûjours dormans. Mais toutes les actions du Fils de Dieu sont comme autant de leçons. Il prie par trois fois, qui est un nombre consacré dans l'Ecriture : & il vouloit, dit saint Chrysostome, nous marquer de plus en plus par cette triple réïtération des mêmes priéres, qu'il estoit homme ; & comme dit saint Hilaire, qu'il estoit chef de plusieurs hommes infirmes, dont il portoit les foiblesses dans sa sainte humanité, afin d'attacher avec luy à sa croix tout ce qu'il y avoit de foible & d'infirme dans les hommes : *Omnem in se corporis nostri infirmitatem assumsit : crucique secum universa ea, quibus infirmabamur, affixit.*

Hilar. in Matth. can. 31.

Il se contente de reprendre ses disciples la premiére fois. Et lorsqu'en venant les retrouver la seconde fois, il les laissa sans les éveiller, & sans leur rien dire, il donnoit en même-temps, & des preuves de son soin à leur égard, & des marques de sa douceur si compatissante pour leur foiblesse. Car on peut dire que ce ne fut pas une petite partie des souffrances du Sauveur, de n'avoir trouvé aucun disciple, entre ceux-même qu'il voulut rendre témoins de cette triste agonie, qui prît quelque part à sa douleur ; quoique ce fût en partie pour l'amour d'eux qu'il souffroit alors cette

effroyable triſteſſe. Auſſi l'Egliſe inſpirée de Dieu, luy met dans la bouche ces paroles du Roy prophete, qu'elle a toûjours regardées, comme n'ayant eſté dites par David qu'en la perſonne de JESUS-CHRIST, né de luy ſelon la chair: *J'ay attendu que quelqu'un s'attriſtât avec moy; mais nul ne l'a fait.* J'ay attendu *que quelqu'un me conſolât; mais je n'ay trouvé perſonne qui voulût le faire.* Car quoiqu'il ſoit vray que les Apoſtres eſtoient alors dans une fort grande triſteſſe, qui cauſoit même en partie, ſelon ſaint Luc, ce ſommeil profond dont ils eſtoient accablez; ils s'attriſtoient ſeulement, dit ſaint Auguſtin, d'une maniére charnelle, de la perte qu'ils alloient faire de la preſence viſible de JESUS-CHRIST: mais ils ne s'attriſtoient pas des vrais ſujets de la triſteſſe de leur divin maiſtre, ni en la maniére qu'ils le devoient. Ils s'attriſtoient donc, mais non *avec* JESUS-CHRIST; c'eſt-à-dire, dans les mêmes vûës que luy. Et c'eſt pourquoy il *n'en recevoit aucune conſolation*; puiſqu'au-lieu, & de *veiller* & de *prier avec luy*, ils ſe laiſſoient accabler alors de ſommeil.

Pſal. 68. 25.

Luc. 22. 45.

Auguſt. in Pſalm. 68.

℣. 45. juſqu'au 51. *Après il vint trouver ſes diſciples, & leur dit: Dormez maintenant, & vous repoſez: voicy l'heure qui eſt proche, & le Fils de l'homme va eſtre livré entre les mains des pécheurs. Levez-vous, allons; voilà celuy qui me doit trahir tout près d'icy. Lorſqu'il parloit encore, Judas l'un des douze arriva, & avec luy une grande troupe de gens armez d'épées & de baſtons, &c.*

Après que le Fils de Dieu eut conſommé le ſacrifice de ſa priére, & qu'il eut calmé par la puiſſance de ſa divinité cette eſpece de tempeſte, qu'il avoit volontairement excitée dans ſon ame,

pour prévenir en quelque ſorte de luy-même par cette anticipation de ſouffrances, ce que les hommes devoient luy faire ſouffrir; il revint à ſes diſciples, & leur dit: *Dormez maintenant, & vous repoſez.* Il eſtoit temps cependant plus que jamais, dit ſaint Chryſoſtome, de veiller; puiſque *le Paſteur* alloit eſtre *frappé*, & *les brebis diſperſées.* Mais le Fils de Dieu leur parloit ainſi pour leur faire concevoir, ajoûte ce Saint, qu'ils eſtoient même incapables de porter la vûë des maux qui eſtoient preſts d'arriver; & que pour luy il n'avoit aucun beſoin de leur vigilance & de leur ſecours; parce qu'il falloit abſolument qu'il fût livré *entre les mains des pécheurs.* Saint Auguſtin croit, qu'il peut bien eſtre arrivé que JESUS-CHRIST ayant dit à ſes Apoſtres: *Dormez maintenant, & vous repoſez*; il ſe tut pendant quelque temps pour les laiſſer en effet dormir, ſelon qu'il le leur avoit permis; & qu'enſuite il ajoûta: *Voicy l'heure qui eſt proche*; & que c'eſt pour cette raiſon que dans ſaint Marc, le Fils de Dieu ayant dit à ſes Apoſtres de ſe repoſer, ajoûte enſuite: C'eſt aſſez, *l'heure eſt venuë*; comme s'il diſoit: Vous avez aſſez repoſé, il eſt temps preſentement que *vous vous leviez*, & que *nous nous en allions* au-devant de *celuy qui ſe prépare à me trahir, & qui eſt proche.*

Chryſoſt. in Matth. hom. 84.

Auguſt. de conſ. Evangel. lib. 3. c. 4.

Theophyl. & Euth. Quelques Anciens néanmoins ont regardé ces paroles du Sauveur plutoſt comme un reproche qu'il leur faiſoit, que comme une permiſſion qu'il leur donnoit. C'eſt donc une eſpece d'ironie, ſelon ces Auteurs, par laquelle JESUS-CHRIST les auroit piquez; comme s'il leur avoit dit: Je vous permets maintenant de vous repoſer & de dormir, lorſque Judas veille pour me trahir, &

qu'il eſt déja tout proche d'icy. Saint Auguſtin qui a expliqué ces paroles dans l'autre ſens, ſemble en effet n'exclure pas celuy-cy qui paroiſt ſimple, & aſſez conforme à la ſuite du texte ſacré.

Il appartenoit véritablement à JESUS-CHRIST, qui venoit de ſe proſterner devant ſon Pére avec un ſi grand excès d'amour pour les hommes, & qui s'eſtoit relevé enſuite avec tant de force par un effet de ſa divine vertu, de dire, comme il fait icy aux Apoſtres: *Levez-vous, allons.* Voilà donc celuy qui avoit voulu reſſentir auparavant les plus vives impreſſions de la frayeur naturelle à l'homme, rempli de force & d'un courage vraiment divin. Il ne demande plus que *le calice* de ſes ſouffrances *paſſe*; mais il va même au-devant, depuis qu'il a achevé de prier. Et il y va, parce que *l'heure* eſt venuë. Les Juifs avoient tenté d'autres fois de l'arreſter; mais fort inutilement. Et pourquoy? Parce que ſon heure n'eſtoit pas encore venuë; cette heure marquée avant tous les temps, en laquelle il devoit offrir à ſon Pére le ſacrifice d'une pleine propitiation pour tous les hommes. Mais lorſque cette heure eſt arrivée, il fait luy-même une avance vers ſes ennemis. *Levez-vous*, dit-il aux Apoſtres, allons au-devant de Judas qui s'approche pour *me trahir.*

En leur diſant que *le Fils de l'homme alloit eſtre livre entre les mains des pécheurs*, il leur fait entendre deux véritez; l'une, que ſa paſſion ſeroit l'ouvrage de l'iniquité des hommes, & non une preuve contre l'innocence de ſa perſonne; & l'autre, qu'eſtant de toute éternité le Fils de Dieu, comme ils l'avoient reconnu eux-mêmes, il ne s'eſtoit fait dans le temps *le Fils de l'homme*, qu'a- *Chryſoſt. ne ſupra.*

fin de mourir pour tous *les pécheurs* ; qu'ainſi il falloit qu'il fût *livré entre leurs mains*, afin qu'il mourût, eſtant innocent & l'Agneau ſans tache, pour ceux-mêmes qui luy cauſeroient la mort. Il va donc au-devant de ſon ennemi, & il avertit ſes Apoſtres que cet ennemi eſtoit proche, pour les convaincre de plus en plus, que tout ce qui devoit arriver ne ſeroit point un effet de ſon impuiſſance, mais une diſpenſation toute divine de ſa profonde & ineffable ſageſſe.

On ne peut voir cette *troupe de gens, armez d'épées & de baſtons*, qui accompagnoient Judas, ſans s'écrier avec ſaint Jean Chryſoſtome : Quel appareil ! & quels inſtrumens pour des Preſtres, comme ſaint Luc nous aſſure qu'il y en avoit parmy cette troupe ! Car des *épées* & des *baſtons* paroiſſoient plus dignes de brigands, que de Preſtres du Très-haut ; & ſur tout lorſqu'il s'agiſſoit de ſe ſaiſir de cet Agneau plein de douceur, qui avoit comblé de biens tous les hommes, & qui eſtoit preſt de donner ſa vie pour eux. Mais c'eſt le dernier excès de malice dans Judas, de *donner pour ſignal* de ſa trahiſon la plus grande marque d'amitié. De quels yeux put-il alors regarder ſon divin maiſtre ? Comment oſa-t-il approcher ſa bouche impie de ce viſage ſacré ? Il s'appuyoit, dit ſaint Chryſoſtome, ſur la connoiſſance qu'il avoit de l'admirable douceur du Fils de Dieu ; c'eſt-à-dire, que ce qui devoit davantage le couvrir de confuſion, eſtoit ce qui l'engageoit à commettre une trahiſon ſi noire d'une maniére ſi indigne ; puiſque plus celuy qu'il trahiſſoit eſtoit doux, plus ſon crime eſtoit énorme. Ce qui le porta ſans doute à donner pour ſignal de ſa trahiſon

Luc. 22. 52.

un baiſer, & même à recommander aux Preſtres, ſelon qu'il eſt dit ailleurs, de *conduire ſeurement* celuy qu'il auroit baiſé; eſtoit que les Juifs ayant voulu pluſieurs fois ſe ſaiſir de JESUS-CHRIST, il avoit paſſé au milieu d'eux ſans qu'ils le connuſſent. Et la même choſe ſeroit encore arrivée, s'il n'avoit voulu eſtre livré entre leurs mains. Judas eſtant donc alors aveuglé par ſa propre cupidité, jugeoit du Sauveur d'une maniére toute humaine, & indigne de l'idée qu'il devoit avoir de luy. Il le reconnoiſt pour ſon *maiſtre* en le ſaluant; & il ne le baiſe cependant, que parce qu'il a renoncé à ſe reconnoiſtre pour ſon diſciple: *Impudens quidem & ſcelerata confidentia, magiſtrum vocare, & oſculum ei ingerere quem tradebat.* La même infidélité qui le porta à trahir ſon maiſtre & ſon Seigneur, le porta auſſi, dit ſaint Jérôme, à regarder tous les miracles qu'il avoit vû faire au Sauveur, comme ayant eſté des effets, non d'une puiſſance divine, mais de l'art magique.

Marc. 14. 44. Chryſoſt. ibid.

Hieron. in hunc locum.

Pour mieux comprendre l'adreſſe diabolique dont Judas uſa en cette rencontre, il faut ſe repreſenter, qu'il marchoit un peu devant cette troupe, & en paroiſſoit même détaché, afin de donner à JESUS-CHRIST & aux Apoſtres moins de ſoupçon de ſa mauvaiſe volonté; comme ſi celuy qui avoit percé par ſa divine lumiére le fond de ſon cœur, & qui l'avoit déſigné expreſſément au dernier ſouper pour celuy qui le trahiroit, eût pû alors eſtre trompé, quand il le voyoit venir pour le livrer à ſes ennemis. C'eſtoit auſſi la couſtume parmy les Juifs, de ſe ſaluer les uns les autres par le baiſer, comme il paroiſt par l'exemple de Joab, dont la trahiſon à l'égard d'Amaſa, qu'il tua en fei-

2. Reg. 20. 9.

gnant de le baiſer, eſtoit une image de celle de Judas à l'égard de JESUS-CHRIST. Il voulut donc, en ſe ſervant de ce baiſer pour trahir ſon divin maiſtre, ſe cacher encore quelque peu de temps, au moins aux Apoſtres, qu'il croyoit pouvoir ſurprendre par cet artifice; ſuppoſant qu'ils ne s'imagineroient pas qu'il fût le chef de cette troupe dont il eſtoit détaché; ni que le baiſer qu'il donnoit au Fils de Dieu, fût le ſignal pour faire connoiſtre aux ſoldats dans les ténébres celuy dont ils devoient ſe ſaiſir. Saint Jérôme croit en effet, que ce fut un reſte de honte qui obligea cet apoſtat de couvrir ſa trahiſon ſous le voile de ce baiſer: *Adhuc aliquid habet de verecundia diſcipuli, cùm non eum palam tradit perſecutoribus, ſed per ſignum oſculi.*

La maniére dont JESUS-CHRIST luy parla, auroit bien dû le faire rentrer en luy-même, ſi quelque choſe eût pû le toucher. *Mon amy*, luy dit-il, *qu'eſtes-vous venu faire icy?* Il l'appelle *ſon amy*, & il ne refuſe point ſon baiſer, pour nous apprendre, dit ſaint Hilaire, à aimer tous nos ennemis, & ceux mêmes que nous ſçaurions eſtre dans la volonté d'exercer toute leur fureur contre nous. En luy demandant *ce qu'il venoit faire*; il ne voulut pas l'obliger de le luy dire comme s'il ne l'eût pas ſçu; mais ſeulement de ſe le dire à ſoy-même, & de ſe repreſenter l'énormité de l'action qu'il faiſoit, en *trahiſſant par un baiſer le Fils de l'homme*; ſelon que ſaint Luc aſſure, que noſtre Seigneur le luy dit en termes formels. Et c'eſt peut-eſtre ce qu'il dit encore très-ſouvent, quoique d'une voix toute intérieure, à pluſieurs de ceux qui ne s'approchent de la ſainte table de l'Euchariſtie,

Hilarius in Matth. can. 32.

Luc. 22. 48.

que pour luy donner une eſpece de baiſer ſemblable à celuy de Judas, & le livrer de nouveau à ſon ennemi, ou pour mieux dire, s'y livrer eux-mêmes par une communion ſacrilége.

Il y a toute apparence que Judas ayant baiſé JESUS-CHRIST, attendit là que les Juifs ſe fuſſent avancez pour ſe ſaiſir de ſa perſonne, puiſqu'il eſtoit avec eux quand ils s'approchérent. Et ce fut alors qu'on vit arriver ce qui eſt marqué dans un autre Evangéliſte; Que le Sauveur leur ayant demandé qui ils cherchoient; & eux ayant répondu, que c'eſtoit Jeſus de Nazareth, il ne leur eut pas plutoſt déclaré que c'eſtoit luy-même, qu'ils furent tous renverſez par la vertu de cette ſeule parole. Mais nous réſervons cecy pour les explications de ſaint Jean. *Joan.* 18. 5. 6.

℣. 51. juſqu'au 55. *Alors un de ceux qui eſtoient avec* JESUS, *portant la main à ſon épée, & la tirant, en frappa un dès gens du Grand-Preſtre, & luy coupa une oreille. Mais* JESUS *luy dit: Remettez voſtre épée en ſon lieu: car tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'épée. Croyez-vous que je ne puiſſe pas prier mon Pére? &c.*

Alors; c'eſt-à-dire, lorſque JESUS-CHRIST ne voulut plus employer ſa toute-puiſſance contre les Juifs; & que s'eſtant contenté de leur faire voir par la force d'une ſeule de ſes paroles, ce qu'il auroit pû s'il l'avoit voulu, il leur permit de ſe ſaiſir de ſa perſonne: *Alors* donc *un de ceux qui accompagnoient* JESUS; c'eſt-à-dire, Simon Pierre, qui ayant mal expliqué une parole de JESUS-CHRIST, comme on le peut voir ailleurs, avoit crû devoir prendre une épée pour la défenſe de ſon maiſtre, *la tira*, & il *en frappa un des ſer-* *Joan.* 18. 10. *Luc.* 22. 36. 38.

viteurs du Grand-Preſtre, nommé Malchus dans saint Jean, & qui, ſelon la penſée de ſaint Leon Pape, s'eſtoit peut-eſtre avancé avec plus de fureur que les autres pour ſe jetter ſur JESUS-CHRIST. Mais il *coupa* ſeulement de ce coup d'épée *l'oreille* droite de Malchus. Le même Saint attribuë cette action à la ferveur d'une ſainte charité, qui attachoit plus ardemment cet Apoſtre à JESUS-CHRIST que tous les autres, & qui le porta alors à s'élever avec plus de chaleur contre la violence de ſes ennemis: *Qui animoſiore conſtantiâ Domino cohærebat, & contra violentorum impetus fervore ſanctæ caritatis exarſerat.*

Leo Mag. ſer. 1. de Paſſion. Dom. cap. 4.

Mais peut-eſtre que cette ardeur venoit auſſi de l'humeur bouillante de celuy qui ne crut pas pouvoir mieux prouver à ſon divin maiſtre, la ſincérité de la promeſſe qu'il luy avoit faite de mourir pour luy, s'il eſtoit beſoin, qu'en frappant d'abord ceux qui l'attaquoient. C'eſtoit en effet une eſpece de courage à Pierre, d'oſer ainſi s'oppoſer luy ſeul à toute une troupe de gens armez & pleins de fureur. Mais quelle eſtoit néanmoins toute cette force apparente d'un diſciple de JESUS-CHRIST, qui ſe ſert d'abord de l'épée pour le défendre, & qui tremblant quelque temps après à la ſimple voix d'une ſervante, fait ſervir ſa propre langue à le renoncer?

Enfin, que ce zele de ſaint Pierre ait eu pour principe une véritable piété, comme le dit ſaint Leon; ou qu'il ait eſté fondé principalement, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, ſur l'ardeur de ſon naturel; ou, comme dit ſaint Auguſtin, ſur un amour du Seigneur, qui eſtoit encore ſelon la chair; le Fils de Dieu l'arreſta tout court, & ne permit

Chryſoſt. in Matth. hom. 85. Auguſt. contra

point qu'on le défendît par la force & avec l'épée contre les impies. Car il eût esté, comme saint Leon le dit encore, contre le mystére de nostre rédemption, que celuy qui estoit venu mourir pour tous ne voulût pas estre pris. C'est pourquoy voulant au contraire donner toute liberté à ses ennemis d'exercer sur luy leur fureur, il commande à son disciple de *remettre son épée dans son fourreau*; & il luy en rend cette raison; Que *ceux qui prendront l'épée, périront tous par l'épée.* Mais est-il donc défendu absolument de se servir de l'épée; & ceux qui s'en servent sont-ils tous dignes de périr par l'épée? Non sans doute; puisque saint Paul, selon la remarque de saint Jérôme, déclare luy-même aux fidelles de l'Eglise de Rome, Que *le Prince est le ministre de Dieu pour le bien* des peuples: Que *si on fait mal, on doit craindre; parce que ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée estant le ministre du Seigneur, pour punir celuy qui fait mal.* Qui sont donc ceux sur qui tombe cette sentence de JESUS-CHRIST? Ce sont ceux qui, selon l'expression du texte sacré, *prennent l'épée*; c'est-à-dire, qui la prennent d'eux-mêmes. Car celuy-là, dit saint Augustin, s'en sert ainsi, qui sans l'ordre & la permission d'une puissance supérieure & légitime, prend de luy-même les armes pour répandre le sang: *Ille utitur gladio, qui nullâ superiori ac legitimâ potestate, vel jubente, vel concedente, in sanguinem alterius armatur.* Tous ceux donc qui en usent de la sorte *périront*, dit JESUS-CHRIST, *par l'épée*; c'est-à-dire, qu'ils méritent de périr par l'épée, & qu'ils sont dignes de mort; car ils ne périssent pas tous en cette maniére; & Dieu n'exerce pas icy sa justice visiblement sur tous

Faust. lib. 22. c. 70.

Rom. 13. 4.

Hieron. in hunc locum.

August. contra Faust. lib. 22. c. 70.

les pécheurs ; mais il les attend à la pénitence ; ou il se réserve à les punir plus rigoureusement en l'autre monde.

Le Sauveur fait voir encore d'une maniére plus sensible à saint Pierre, qu'il n'avoit aucun besoin de son épée ni de sa défense, lorsqu'il ajoûte ; Que *son Pére luy envoyeroit dans l'instant plus de douze légions d'Anges, s'il l'en prioit.* Sur quoy Saint Jean Chrysostome demande d'où vient que le Fils de Dieu parle icy de prier son Pere, & qu'il ne dit point plutost, que s'il eût voulu exterminer toute cette troupe de gens armez, il l'auroit pû facilement par luy-même. Mais il répond, que les Apostres n'ayant pas encore de luy toute l'idée qu'ils devoient avoir, il voulut se conformer à leur foiblesse, & se contenter de leur faire voir ce qu'il auroit pû attendre de Dieu son Pére, s'il l'en eût prié. Il leur parla donc alors plutost comme Fils de l'homme, que comme le Fils de Dieu. Car ils avoient peine à allier dans leur esprit cette tristesse effroyable qu'il leur avoit fait paroistre, avec la toute-puissance de sa nature divine ; quoique l'effet étonnant que produisit sur les Juifs la force d'une seule de ses paroles, lorsqu'elle les renversa tous par terre, auroit dû leur faire comprendre plus que jamais qu'il estoit Dieu, si leur cœur n'eût esté alors encore plus assoupi, que leur corps ne l'avoit esté auparavant. Or il est aisé de se figurer quelle idée deut former en eux ce qu'il leur dit du secours qu'il auroit pû recevoir de *douze légions d'Anges* ; c'est-à-dire, de plus de soixante & douze mille Anges ; les légions Romaines estant composées chacune de plus de six mille soldats ; puisque l'Ecriture leur apprenoit qu'un

Chrysost. in Matth. hom. 85.

ſeul Ange avoit tué en une nuit cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib roy des Aſſyriens. Ceſſez donc, Pierre, dit JESUS-CHRIST, de vous figurer que j'aye beſoin maintenant du ſecours des hommes; puiſque je ne veux pas même de celuy des Anges. C'eſt icy le temps de *l'accompliſſement des Ecritures*. C'eſt icy le temps où tout ce que les Prophetes ont prédit de mes ſouffrances doit arriver. Et comment ces propheties s'accomplitoient-elles, ſi j'employois contre ceux qui doivent eſtre les exécuteurs de la juſtice de mon Pére, le miniſtére de mes Anges? N'eſt-ce pas de moy qu'il eſt écrit: *Il a eſté offert en ſacrifice, parce qu'il l'a bien voulu, & il n'a point ouvert ſa bouche. Il ſera mené comme une brebi pour eſtre immolé?* C'eſt donc parce que *je le veux bien*, que je dois eſtre ſacrifié. C'eſt parce que je ſuis devenu volontairement *comme une brebi*, que *je ſeray immolé ſans ouvrir la bouche*, & ſans faire de réſiſtance. 4. Reg. 19. 35. Iſai. 53. 7.

℣. 55. 56. *En même-temps* JESUS *s'adreſſant à cette troupe, leur dit: Vous eſtes venus icy armez d'épées & de baſtons pour me prendre, comme ſi j'eſtois un voleur. J'eſtois tous les jours aſſis au milieu de vous, enſeignant dans le temple, & vous ne m'avez point pris. Mais tout cela s'eſt fait, afin que ce que les Prophetes ont écrit fût accompli, &c.*

Quoique ſaint Matthieu diſe en général, que JESUS-CHRIST s'adreſſe à cette troupe, il eſt marqué dans ſaint Luc, que ce fut particuliérement aux Princes des Preſtres, aux Officiers du temple & aux Sénateurs, qui eſtoient venus pour le prendre. C'eſt donc un juſte reproche qu'il leur fait de la maniére très-indigne dont ils en uſoient Luc. 22. 52.

Hieron. in hunc locum. » pour le venir arreſter. Et n'eſt-il pas en effet, » comme dit un Pére, de la derniére folie, de venir » chercher avec des épées & des baſtons un homme » qui ſe livroit de luy-même entre leurs mains; & » de ſe ſervir d'un traiſtre pour le venir découvrir » pendant la nuit, comme s'il s'eſtoit caché & déro- » bé à leurs yeux, luy qui enſeignoit tous les jours » publiquement dans le temple? Mais c'eſt parce que » leur pouvoir eſtoit un pouvoir de ténébres, qu'ils » s'aſſembloient contre luy pendant la nuit: *Sed ideò adverſum me in tenebris congregamini, quia poteſtas veſtra in tenebris eſt.* JESUS-CHRIST donnoit *Chryſoſt. in Matth. hom. 85.* auſſi à entendre aux Juifs par ces paroles, que s'ils avoient le pouvoir de l'arreſter preſentement, c'eſtoit luy-même qui le leur donnoit; puiſqu'il avoit converſé toûjours librement juſqu'alors avec eux, ſans craindre leur mauvaiſe volonté. On peut remarquer encore qu'il ne leur dit rien alors de cette foule de prodiges qu'il avoit faits à leurs yeux. C'eſtoit à eux à s'en ſouvenir, & à en faire l'uſage qu'ils auroient dû. Mais il parle ſeulement de ſa *doctrine*, parce qu'elle pouvoit eſtre le ſeul fondement ſur lequel ils s'appuyoient dans la haine qu'ils faiſoient paroiſtre contre luy. *J'eſtois*, leur dit-il, *tous les jours aſſis au milieu de vous, enſeignant* publiquement *dans le temple*, comme une perſonne qui agit en maiſtre, & qui ne craint rien. C'eſtoit donc alors que vous deviez m'arreſter ſi ma doctrine eſtoit contraire à celle de l'Ecriture, puiſque bien loin de me cacher, je me mettois à toute heure entre vos mains. Mais & ma doctrine eſtoit hors de voſtre atteinte, eſtant la doctrine de mon Pére; & ma perſonne vous eſtoit alors inacceſſible, parce que mon heure n'eſtoit pas encore ve-

nuë. Ainſi c'eſt moy-même qui veux maintenant donner lieu à *l'accompliſſement des prophéties* touchant mes ſouffrances. C'eſt-moy qui pour vous oſter tout ſujet de craindre de m'arreſter dans le temple, où le peuple auroit pû s'y oppoſer, me ſuis retiré exprès en un lieu où vous fuſſiez en eſtat de le faire plus ſeurement. Quoique ſaint Matthieu ſemble dire icy luy-même ce qui eſt marqué touchant l'accompliſſement des écrits des ſaints Prophetes; ſaint Marc l'attribuë à JESUS-CHRIST, & ſaint Luc ſemble faire auſſi la même choſe. *Chryſoſt. ibid.* *Marc. 14. 49. Luc. 22. 53.*

Alors les diſciples l'abandonnant, s'enfuirent tous; c'eſt-à-dire, qu'auſſi-toſt qu'ils l'eurent entendu parler aux Juifs comme il avoit fait, ils prirent tous la fuite. Car ils virent bien alors, dit ſaint Chryſoſtome, qu'il n'y avoit plus aucune eſpérance qu'il ſe ſauvât; puiſqu'il ſe livroit volontairement à ſes ennemis, & qu'il leur prouvoit par les Ecritures, que toutes ces choſes devoient arriver. Que s'ils euſſent fait un peu plus d'attention à la conſéquence qu'ils devoient tirer de ces paroles du Sauveur; ils auroient conclu, que rien n'arrivant alors que par un effet de la volonté de Dieu, marquée dans les livres ſaints, leur foy auroit dû en recevoir une nouvelle force, au-lieu d'en eſtre affoiblie. Et bien loin de prendre un ſujet de ſcandale des ſouffrances de celuy dont ils avoient reconnu la divinité, ils euſſent plutoſt adoré avec une profonde reconnoiſſance cet excès d'amour, qui le portoit à *accomplir* volontairement tous *les écrits des Prophetes*, en s'expoſant pour les ſauver, aux opprobres de ſa paſſion & de ſa mort. Mais cette grace étoit réſervée pour le temps de ſa réſurrection. Et comme il eſtoit beſoin que le CHRIST *Chryſoſt. ut ſupr.*

ſouffrît la mort, afin d'entrer dans ſa gloire ; il l'eſtoit auſſi en quelque façon, que les diſciples de JESUS-CHRIST s'affoibliſſent dans le temps de ſes ſouffrances, afin que le ſentiment de leur foibleſſe contribuât à les faire entrer enſuite dans la plénitude de la grace que le Saint-Eſprit devoit répandre dans eux, pour les rendre dignes de porter par toute la terre la connoiſſance de l'Evangile.

Voilà donc le Fils de Dieu entre les mains de cette troupe d'impies & de furieux. Mais quoiqu'ils firent de luy ce qu'ils voulurent, dit ſaint Leon, & quoiqu'ils ayent triomphé de leur crime; la puiſſance de celuy qui s'eſtoit ainſi laiſſé prendre éclatta beaucoup davantage, que celle des Juifs qui l'avoient pris. Car l'aveuglement des Juifs ne put rien faire autre choſe, que de les perdre par leur propre impiété. Mais la patience de JESUS-CHRIST eut cette force toute divine de ſauver tous les hommes par ſa paſſion: *Judæorum cæcitas nihil obtinuit, niſi ut ſuâ impietate ſe perderet: Chriſti verò patientia hoc egit ut omnes ſuâ paſſione ſalvaret.*

Leo de Paſſion. ſerm. 6.

℣. 57. juſqu'au 62. *Ces gens s'eſtant donc ſaiſis de* JESUS, *ils l'emmenérent chez Caïphe qui eſtoit Grand-Preſtre, où les Docteurs de la loy & les Anciens eſtoient aſſemblez. Or Pierre le ſuivoit de loin juſqu'à la cour* de la maiſon *du Grand-Preſtre, &c.*

Moïſe avoit ordonné, ſuivant le commandement qu'il avoit luy-même reçu de Dieu, que les Grands-Preſtres ſuccéderoient à leurs péres, & qu'on garderoit exactement l'ordre des familles ſacerdotales dans le miniſtére du culte divin. Mais toutes choſes eſtoient alors renverſées : & Caïphe avoit acheté d'Herode à prix d'argent la grande ſacrificature,

Hieron. in hunc locum. Exod. 29. 8. 9.

ſacrificature pour cette année ſeulement. Ainſi il n'eſt nullement étrange, dit ſaint Jérôme, qu'un tel Grand-Preſtre ſe ſoit porté à condamner JESUS-CHRIST. Saint Chryſoſtome admire l'ardeur de Pierre, qui nonobſtant cette crainte qui l'avoit fait fuir d'abord, le porta à *ſuivre* ſon maiſtre, *quoique de loin*, juſques chez Caïphe. Il eſt vray, dit ſaint Jérôme, qu'il ſuivoit JESUS de bien loin, quant au cœur, puiſqu'il eſtoit ſur le point de le renoncer: *A longè ſequebatur, qui erat Dominum negaturus.* Mais enfin, ſoit par un reſte d'amour, ou par une ſimple curioſité, & pour ſçavoir quel jugement le Grand-Preſtre porteroit de JESUS-CHRIST, il eut le courage de le ſuivre, & d'entrer même dans la maiſon de Caïphe. Là il *s'aſſit avec les gens* des Grands-Preſtres, des Anciens, & des Docteurs de la loy: car ils s'eſtoient aſſemblez chez le ſouverain Pontife, & attendoient là qu'on leur amenât JESUS, ſelon la promeſſe que Judas leur en avoit faite. Cette ſeule circonſtance de la conduite de ces Preſtres & de ces Anciens, fait connoiſtre tout d'un coup la paſſion qui les animoit, & qui empêchoit qu'ils ne ſongeaſſent à ſauver au moins les apparences de la juſtice. Car ils s'empreſſent de s'aſſembler avant même que celuy qu'ils vouloient juger eût eſté pris. Ils ne craignent point de profaner le temps de la Pâque par une action qui n'avoit que l'emportement & la jalouſie la plus furieuſe pour principe. Et ils témoignent véritablement par la maniére dont ils agiſſent, qu'ils *cherchent*, non pas des témoins ſincéres, mais de faux-témoins, ou pour parler avec le ſaint Evangéliſte, *un faux témoignage contre* JESUS. Car ils ne demandoient

pas à s'instruire de la vérité, mais à opprimer l'innocence, & à imposer silence pour toûjours, s'ils avoient pû, à celuy dont la doctrine si sainte confondoit leurs déréglemens & leur orgueil.

Ils cherchoient, dit saint Matthieu, *un faux témoignage contre* JESUS *pour le faire mourir.* C'estoit donc là leur dessein de faire mourir JESUS-CHRIST. Et pour pouvoir l'exécuter ils cherchoient des gens qui déposassent le faux contre luy. Car s'ils avoient eu de vrais sujets d'accusation contre le Sauveur, ils n'auroient pas eu recours à de faux-témoins. Mais comment celuy qui avoit comblé de biens tous les Juifs, depuis le commencement de ses prédications, & qui n'avoit enseigné que des maximes qui inspiroient la justice & la sainteté, auroit-il pû estre condamné selon les regles de la vérité & de la justice? Il falloit donc que son jugement fût informe en toutes maniéres. Il falloit qu'un de ses disciples le trahît, que les Prestres & les Ministres de l'ancienne loy s'élevassent contre luy; qu'on profanât la solennité de la Pâque à son égard; qu'on formât la résolution de le perdre, avant que d'avoir prouvé qu'il fût coupable; & qu'on recherchât avec ardeur de faux-témoins n'en pouvant trouver de vrais.

Luc. 24. 26. C'est ainsi qu'il a esté necessaire que le Juste & l'Innocent par excellence fût mis à mort: *Nonne hæc oportuit pati Christum?* Et c'est ainsi que dans le cours de tous les siécles les plus grands Saints ont esté dignes d'estre traitez, pour avoir une plus grande conformité avec le Chef dont ils avoient le bonheur d'estre les membres. On ne sert point JESUS-CHRIST impunément de la

part de ceux qui sont possedez de l'amour du siécle. Et jamais l'esprit superbe, qui est l'ennemi des humbles & de tous les justes, ne souffrira que ceux qui travaillent à détruire son empire dans eux-mêmes & dans les autres, soient dans la paix du costé du monde. C'est ce qu'on a vû dans saint Athanase, dans saint Chrysostome, & dans ce grand nombre d'autres Saints, qui sont devenus d'autant plus illustres par leurs souffrances, qu'ils ont approché de plus près de la sainteté de leur divin original. Le defaut des preuves que l'on cherchoit pour les accabler, a obligé leurs ennemis d'avoir recours à des impostures, & à de *faux témoignages*, qui en servant à les opprimer, comme celuy dont ils estoient les disciples, ont contribué en même-temps à faire éclatter leur gloire. C'est donc à ceux qui sont éprouvez, comme JESUS-CHRIST & ces grands Saints, par la violence & les calomnies de leurs frères, à ne pas dégénérer de l'humble courage dont ils ont reçu un si grand exemple.

On peut remarquer avec les Péres dans l'accusation des deux derniers faux-témoins, qui déposérent contre JESUS-CHRIST; Qu'il estoit vray que le Sauveur avoit dit: *Détruisez ce temple*; mais qu'ils luy font dire au contraire: *Je puis détruire le temple de Dieu.* En second lieu, ils changeoient encore & altéroient les paroles que le Sauveur avoit ajoûtées. Car comme il parloit de son propre corps qu'il nommoit un temple; après avoir dit aux Juifs: *Détruisez ce temple*, il ajoûta: *Et je le rétabliray*, ou, selon la force du texte sacré, je le releveray, ou même, je le ressuscíteray. Mais ces témoins déclarérent qu'il avoit dit; Qu'il

Hieron. in hunc locum. Chrysost. in Matth. hom. 83. Joan. 2. 19.

Joan. ib. vers. 21.

le rebaſtiroit en trois jours ; afin qu'il parût que c'eſtoit poſitivement du temple des Juifs qu'il avoit parlé. Ainſi, dit ſaint Jérôme, ajoûtant & changeant quelque peu de choſe aux paroles du Sauveur, ils s'efforcent de reveſtir d'une vérité & d'une juſtice apparente cette injuſte accuſation qu'ils forment contre ſa perſonne.

℣. 62. juſqu'au 67. *Alors le Grand-Preſtre ſe levant luy dit : Vous ne répondez rien à ce que ces gens-cy dépoſent contre vous ? Mais* JESUS *demeuroit dans le ſilence. Et le Grand-Preſtre luy dit : Je vous commande par le Dieu vivant de nous dire ſi vous eſtes le* CHRIST *fils de Dieu, &c.*

Chryſoſt. ibid. Si le Grand-Preſtre preſſe JESUS-CHRIST de ſe défendre, ce n'eſt pas par un vray deſir de ſa juſtification ; mais c'eſt qu'il veut au contraire en l'engageant à répondre, trouver dans ſa réponſe même un nouveau ſujet de l'accuſer. C'eſt donc *Hieron. ibid.* l'impatience & le dépit de ne pouvoir découvrir de juſtes prétextes de l'accabler, qui fait lever tout d'un coup ce Pontife de ſon ſiége : & ce mouvement impétueux de ſon corps fit connoiſtre *Chryſoſt. ut ſuprà.* l'emportement intérieur de ſon eſprit. Cependant le Fils de Dieu ne daigne pas rompre encore ſon ſilence. Car il ne voyoit aucune ouverture à parler devant des gens qui fermoient leurs oreilles à la vérité ; & dans un lieu qui n'avoit que la figure extérieure d'un tribunal de Juſtice, mais qui dans la vérité eſtoit plutoſt une aſſemblée tumultuaire de voleurs & d'homicides. *Hieron. in hunc locum.* Caïphe rempli de fureur le preſſa alors de luy parler ; & par un excès d'impiété qui fait horreur, il employa même ce qu'il y avoit de plus ſaint dans toute ſa Religion ; c'eſt-à-dire, *le* ſaint nom du *Dieu vivant*, pour

l'engager à luy dire, s'il estoit véritablement *le* CHRIST *Fils de Dieu*; quoique son dessein ne fût pas d'ajoûter foy à ce qu'il diroit, mais de tirer de sa bouche un aveu dont il se servît à le faire condamner.

On est étonné de ce que n'insistant point sur ce qu'avoient dépose les faux-témoins touchant la destruction du temple, il passe ainsi tout d'un coup à cette nouvelle demande? D'où vient donc qu'il le presse de luy déclarer s'il est le CHRIST & le Fils de Dieu, puisque l'Evangile ne dit point, que les témoins ayent rien dépose sur ce sujet contre luy? C'est sans doute qu'il vit bien que le témoignage de ces hommes corrompus ne pouvoit rien contre l'innocence de celuy qu'il vouloit faire mourir. Mais comme c'estoit une opinion répanduë parmy le peuple, qu'il estoit le CHRIST; que les possedez de qui il avoit chassé les démons, l'avoient nommé publiquement le Fils de Dieu; que la grandeur & la multitude de ses miracles en pouvoient paroistre de très-fortes preuves; & qu'enfin JESUS-CHRIST luy-même *avoit dit, que Dieu estoit son Pére, se faisant ainsi égal à Dieu*: ce Grand-Prestre laissant là toutes les accu- *Joan. 5.* sations des faux-témoins, jugea que s'il avouoit 18. qu'il *estoit le* CHRIST *Fils de Dieu*, comme il l'avoit déclaré en d'autres rencontres, il ne faudroit plus chercher d'autres preuves contre luy, & que toute l'assemblée le déclareroit digne de mort, comme un impie & comme un blasphémateur. Telle estoit la détestable politique de Caïphe dévoué à l'iniquité, qui ne cherchoit pas à connoistre comme il l'auroit dû, s'il n'estoit point vray en effet que JESUS fût le Messie, mais qui

ſongeoit ſeulement à étouffer la vérité de ſa parole, qui ne pouvoit s'accorder avec les déréglemens des Preſtres Juifs, des Phariſiens, & des Docteurs de la loy, ſes principaux ennemis.

JESUS-CHRIST s'eſtoit tû juſques alors, négligeant toutes les fauſſes accuſations qu'on avançoit contre luy, comme indignes d'eſtre réfutées devant des ſourds & des impies : mais il ne garda pas le ſilence lorſqu'on le preſſa par le Nom de Dieu ſon Pére, de dire s'il eſtoit le CHRIST, & le Fils de Dieu. Il ſçavoit bien qu'ils abuſeroient de ce qu'il diroit, & qu'ils en prendroient ſujet de le traiter de blaſphémateur. Mais ſon œuvre principale eſtoit de prouver la vérité de ſa miſſion & de ſa divinité. Et comme la certitude qu'il avoit euë dès auparavant, que la force toute divine de ſes prédications animeroit leur jalouſie contre luy, ne le put point empêcher de s'acquitter de ce miniſtére, qui eſtoit l'un des principaux ſujets de ſon Incarnation ; il ne ſe diſpenſe point non plus en cette rencontre, de déclarer ce qu'il eſtoit, c'eſt-à-dire, *le* CHRIST attendu depuis ſi long-temps, & *le Fils de Dieu* ; quoiqu'il ſçût que ceux à qui il parloit ne cherchoient tous qu'à le perdre. Car il falloit, ſelon qu'il le dit luy-même, que le CHRIST ſouffrît, & qu'il mourût pour les hommes. Et s'il falloit qu'il ſouffrît la mort, ce devoit eſtre pour avoir dit la vérité : ce qui apprenoit à ſes diſciples, qu'ils devoient auſſi s'eſtimer heureux, quand l'obligation de confeſſer la divinité de JESUS-CHRIST, les rendroit dignes, comme luy, de la haine & de la perſécution des impies.

Il dit donc qu'il eſt le CHRIST, Fils de Dieu ;

mais il le dit d'une maniére auſſi humble qu'on pouvoit l'attendre de celuy, *qui n'ayant pas crû*, comme dit ſaint Paul, *que ce fût pour luy une uſurpation d'eſtre égal à Dieu, s'eſtoit luy-même anéanti ſous la forme d'un eſclave. Vous l'avez dit*, répond JESUS-CHRIST au Grand-Preſtre; c'eſt-à-dire, comme l'explique ſaint Marc: *Je le ſuis*, ou, je ſuis ce que vous dites. Et il ajoûte: *Mais je vous déclare que vous verrez dans la ſuite le Fils de l'homme aſſis à la droite de la majeſté de Dieu, qui viendra ſur les nuées du ciel. Veruntamen*, eſt un mot latin, qui marque ordinairement que ce qu'on va dire eſt oppoſé à ce qu'on a dit. Cependant comme ce qui ſuit ce mot eſt une confirmation de ce qui précéde, il faut ſuppléer icy ce que ſaint Luc a eu ſoin de remarquer, qui eſt que ceux à qui JESUS-CHRIST parloit ne croyoient point qu'il fût le vray CHRIST. Ainſi il répond en ce lieu non à leurs paroles, mais à leur penſée. Il dit donc: *Mais* je vous déclare; c'eſt-à-dire: Quoique vous ne me croyiez point lorſque je vous dis que je ſuis le CHRIST, à cauſe de cet eſtat ſi rabbaiſſé où vous me voyez, *je vous déclare* néanmoins que vous en ſerez *un jour* convaincus, en voyant le Fils de Dieu qui s'eſt fait *le Fils de l'homme* par ſon Incarnation, *aſſis à la droite de Dieu* ſon Pére, & égal à luy en puiſſance, & paroiſſant *ſur les nuées du ciel lorſqu'il viendra* pour juger le monde. Il ne ſera plus alors, comme il l'eſt preſentement, expoſé à vos mépris, à cauſe de l'humiliation où il s'eſt réduit en devenant *le Fils de l'homme*: mais il paroiſtra à vos propres yeux dans tout l'éclat de la majeſté & de la puiſſance de Dieu ſon Pére; il jouira d'un par-

Philipp. 2. 6.

Marc. 14. 61.

Luc. 22. 67.

fait repos, *sedebit*, après avoir éprouvé tous les effets de vostre fureur, & soustenu tous les travaux de cette vie agitée; & celuy qui est maintenant jugé par vous, comme un criminel, sera élevé *sur les nuées*, à la fin du monde, *lorsqu'il viendra* pour juger ses propres juges, & tous les hommes de la terre.

C'estoit l'ordinaire parmy les Juifs de déchirer leurs vestemens, pour marque de quelque grande douleur, ou pour témoigner de l'horreur de quelque blasphême qu'ils entendoient. Dieu dit du premier aux Israëlites, en les exhortant à se convertir; Qu'ils songeassent moins *à déchirer leurs vestemens, que leurs cœurs.* Et quant au second, nous en voyons un exemple dans saint Paul & saint Barnabé, qui déchirérent, comme il est dit dans les Actes, leurs habits; lorsque les peuples de l'Egypte les regardant comme des Dieux, à cause d'un grand miracle qu'ils venoient de faire, voulurent leur rendre des honneurs divins. Caïphe feignit donc aussi alors d'estre fort zelé pour la gloire du vray Dieu. Et voulant faire paroistre l'horreur qu'il avoit du blasphême qu'il prétendoit que JESUS-CHRIST venoit de prononcer, il déchira ses habits, & fit en cela ce que la loy de Moïse défendoit expressément au Grand-Prestre. Il ne sçavoit pas, comme disent saint Jérôme & saint Léon, que s'emportant jusqu'à cet excès, il se dépouilloit luy-même de sa dignité sacerdotale; & il faisoit voir sans y penser, en déchirant ses vestemens, que les Juifs dès lors avoient perdu toute la gloire de leur ancien Sacerdoce, & que le siége de leurs Pontifes estoit devenu vacant. *Scidit vestimenta sua, ut ostendat, Judæos sacerdotii gloriam*

Joël. 2. 13.

Act. 14. 13.

Levitic. 21. 10. Hieron. in hunc locum. Leo de passion. Domini serm. 6.

perdidisse, & vacuam sedem habere pontifices. Où « est maintenant, ô Caïphe, luy dit saint Léon, le « Rational qui doit estre sur vostre poitrine ? Où est « la ceinture, le symbole de la pureté ? Où est l'E- « phod, l'image des vertus sacerdotales ? Vous « vous dépouillez vous-même de ce vestement « mystique & sacré, & vous déchirez de vos pro- « pres mains vos habits pontificaux, sans vous sou- « venir du précepte qui vous l'avoit défendu. Mais « comme cette grande dignité vous alloit estre en- « levée, vous vous attirez le premier l'opprobre où « vous estiez prest de tomber, & par ce déchire- « ment des marques sacrées du Sacerdoce que vous « possediez, vous faites voir que l'ancienne alliance « est arrivée à sa fin. «

Cependant Caïphe, quoique plein d'emportement, ne voulut pas, selon la remarque de saint Chrysostome, prononcer luy-même l'arrest de mort contre JESUS-CHRIST; mais il engagea tous ceux qui estoient dans l'assemblée, à dire leur sentiment; & par la maniére dont il leur parla, il leur fit assez connoistre, qu'il n'y avoit pas à délibérer sur la condamnation d'un homme qu'il representoit comme estant coupable d'un grand blasphême. Il est vray qu'un homme qui se fait égal à Dieu est un blasphémateur & un impie. Mais il est très-vray aussi qu'ils estoient inexcusables de traiter ainsi un homme, qui avoit prouvé par un si grand nombre de prodiges la vérité de sa divine mission; à qui les démons avoient rendu témoignage, comme au Fils de Dieu, en sortant des corps dont il les chassoit; qui avoit donné des marques très-éclattantes de son pouvoir absolu sur la mer & sur les vents, sur la mort & sur toute

Chrysost. in Matth. hom. 85.

la nature ; que Jean Baptiſte, regardé comme un Prophete parmy les Juifs, avoit déclaré eſtre l'Epoux véritable d'Iſraël, & l'Agneau de Dieu qui devoit oſter les péchez des hommes ; qui avoit prêché au milieu de Jéruſalem & dans toute la Judée une doctrine toute céleſte ; & qui avoit confondu ſes ennemis par la ſageſſe & par la force de ſes admirables réponſes, toutes les fois qu'ils avoient tenté de s'oppoſer à la vérité de cette doctrine. Un tel homme devoit eſtre regardé ſans doute d'une autre maniére que les autres hommes. Et ſi d'une part la jalouſie, & de l'autre la haine de la vérité qu'il leur annonçoit, n'avoient formé dans le cœur de ces Preſtres orgueilleux & corrompus des ténébres très-épaiſſes, ils n'auroient pû ne pas découvrir dans cet homme, qu'ils traitoient de blaſphémateur, tous les caractéres du véritable Meſſie, & du CHRIST, qu'ils attendoient depuis tant de ſiécles.

Caïphe eſtoit donc comme tous les autres inexcuſable dans ſon erreur : car cette erreur touchant la perſonne de JESUS-CHRIST, eſtoit en eux un effet de la corruption de leur cœur. Ils ne le connoiſſoient pas pour ce qu'il eſtoit, parce qu'ils ne ſe connoiſſoient pas eux-mêmes, à cauſe de cette enflure que cauſoit en eux l'idée préſomptueuſe de leur juſtice apparente. Ainſi ils jugérent JESUS-CHRIST *digne de mort*, parce que leur aveuglement les rendoit indignes de voir, que celuy qu'ils condamnoient à mourir, eſtoit venu pour les ſauver, en mourant pour eux.

℣. 67. 68. *Alors ils luy crachérent au viſage, & ils le frappérent à coups de poing ; & d'autres luy donnérent des ſoufflets, en diſant :* CHRIST, *pro-*

phétiſe-nous qui eſt celuy qui t'a frappé.

Il paroiſt par l'Evangile de ſaint Marc, qu'il y en eut de ceux-mêmes qui compoſoient ce conſeil d'iniquité, qui ſe portérent juſqu'à cet excès que de *cracher ſur le viſage* du Sauveur du monde, & de luy *donner des coups de poing* ſur la teſte. Car il parle enſuite des valets, qui *luy donnérent des ſoufflets*, diſtinguant expreſſément les premiers d'avec les autres. On vit donc alors des Prſtres du Dieu vivant, couvrir de crachats cette face adorable, qui fera un jour la terreur de tout l'univers; cette face qui remplit d'une ſainte frayeur les Anges mêmes, & qui parut aux Apoſtres dans le temps de la transfiguration, brillante comme le ſoleil. On vit des valets & des ſoldats donner des ſoufflets ſur ce viſage ſacré du maiſtre ſuprême des Rois & des peuples. On vit enfin ce qu'il y avoit de plus relevé dans le miniſtére de la Religion, & dans le gouvernement de l'Eſtat, & de plus rabbaiſſé parmy les derniers du peuple, conſpirer enſemble avec la même fureur, à traiter avec les plus horribles indignitez, celuy de qui ils n'avoient reçu que des bienfaits. Et parce que le Sauveur avoit déclaré qu'il eſtoit le CHRIST, & par conſéquent ce PROPHETE par excellence, que le Seigneur avoit promis autrefois de ſuſciter du milieu de ſon peuple, afin qu'ils écoutaſſent ſa voix; ils luy inſultérent doublement ſur ce ſujet, en luy diſant, après luy avoir bandé les yeux, comme le remarque ſaint Luc: CHRIST, *prophétiſe-nous qui eſt celuy qui t'a frappé*; c'eſt-à-dire: Toy qui te vantes d'eſtre le CHRIST & le Prophete prédit par Moïſe, fais-nous connoiſtre ſi tu l'es véritablement, en nous diſant à chaque coup

Marc. 14. 65.

Matth. 17. 2.

Deut. 18. 15. 18.

Luc 22. 64.

qu'on te donne, le nom de celuy qui t'a frappé. Ils regardoient donc en luy comme une marque de foiblesse, ce qui estoit une preuve de sa vertu toute-puissante. Car il n'y avoit que cet Homme-Dieu qui pût soustenir tant d'outrages avec une fermeté si divine, selon qu'il l'avoit prédit si long-temps auparavant par la bouche d'un de ses Prophe-
Isai. 50. 6. tes en ces termes : *J'ay abandonné mon corps à ceux qui me frappoient, & mes joües à ceux qui m'arrachoient le poil de la barbe. Je n'ay point détourné mon visage de ceux qui me couvroient d'injures, & de crachats.... Je l'ay rendu comme une pierre très-dure*, pour y souffrir toutes sortes d'iniquitez avec
Tertull. De pat. cap. 3. une patience inébranlable. C'est ce qui fait dire à Tertullien ; Que la patience du Seigneur fut offensée & comme blessée dans la blessure que S. Pierre fit à Malchus ; mais qu'elle parut comme triomphante au milieu des crachats, des coups de poing, des mocqueries, & des soufflets qu'il re-
„ çut. Celuy, ajoûte-t-il, qui avoit résolu de se ca-
„ cher sous la figure de l'homme, ne fit rien pa-
„ roistre en luy de l'impatience de l'homme. Et
„ c'estoit par là principalement, ô Pharisiens, que
„ vous deviez le reconnoistre pour le Seigneur ;
„ puisque nul d'entre les hommes n'estoit capable
„ d'une telle patience : *Qui in hominis figura proposuerat latere, nihil de impatientia hominis imitatus est. Hinc vel maximè, Pharisæi, Dominum agnoscere debuistis. Patientiam hujusmodi nemo hominum perpetraret.*

Chrysost. in Matth. hom. 85. Saint Chrysostome a admiré la sincérité des Evangélistes, dans le recit de ces particularitez si humiliantes & si honteuses en apparence à leur divin maistre. C'est, dit-il, qu'ils les regardoient

effectivement comme luy estant très-glorieuses. Car la grande gloire de JESUS-CHRIST a esté, comme il dit encore, qu'estant maistre de toute la terre, il ait bien voulu se rabbaisser jusqu'à estre si cruellement outragé par les derniers de tous les hommes ; & il ne pouvoit nous donner de plus fortes preuves de la charité qu'il avoit pour nous. C'est pourquoy je n'admire pas moins, ajoûte le même Saint, sa patience inébranlable au milieu de tant d'insultes & de douleurs, que sa vertu toute-puissante dans la résurrection des morts. Car il suffit de connoistre qu'il est Dieu, pour n'estre point étonné de tous les effets surnaturels de sa puissance. Mais ce qui semble nous devoir remplir d'une plus grande admiration, c'est de voir celuy qui est Dieu, se soumettre à des traitemens si indignes, non pas seulement d'un Dieu-homme, mais du moindre même d'entre les hommes. C'est pour cela que saint Paul avoit toûjours son esprit rempli de ce grand objet. La croix de JESUS, les insultes & les outrages qu'il souffrit, & sa mort, luy estoient toûjours presentes. *Allons à luy*, disoit-il, chargez de ses ignominies & de ses opprobres. Et le même Apostre nous exhorte *à courir par la patience dans la carrière qui nous est ouverte, en jettant les yeux sur* JESUS, *comme sur l'autheur & le consommateur de la foy, qui au-lieu de la vie tranquille & heureuse dont il pouvoit jouir, a souffert la croix, en mépriſant la honte & l'ignominie, & est maintenant assis à la droite du trône de Dieu.* Hebr. 13. 13. Ibid. 12. 1. 2.

℣. 69. jusqu'au 75. *Pierre cependant estoit au-dehors assis dans la cour. Et une servante s'approchant luy dit : Vous estiez aussi avec* JESUS *de*

Galilée ? Mais il le nia devant tout le monde, en disant : Je ne sçay ce que vous dites. Et comme il sortoit, &c.

Chrysost. in Matth. hom. 86. Voilà, dit saint Chrysostome, un grand changement dans Pierre, & une conduite bien différente de celle qu'il avoit tenuë auparavant. Lorsqu'il avoit vû arrester JESUS, son zele pour sa défense s'estoit échauffé jusques à tirer l'épée, & couper l'oreille d'un des serviteurs du Grand-Prestre. Et lorsqu'on fait maintenant de si grands outrages au même Sauveur, & qu'il sembloit devoir s'animer d'un courage beaucoup plus grand, il l'abandonne jusques à le renoncer. Mais devant qui le renonce-t-il ? Est-ce devant des Magistrats ou des Prestres, qui pouvoient l'intimider davantage ? Nullement ; c'est devant les derniers des hommes & des valets ; c'est à la voix d'une servante qu'il est tout tremblant ; & il oublie dans l'instant cette grande résolution qu'il avoit prise, & cette promesse si magnifique qu'il avoit faite à JESUS-CHRIST, de ne le renoncer jamais, quand tous les autres le renonceroient, & qu'il seroit obligé de mourir pour luy.

Aussi-tost qu'il a répondu à cette servante ; Qu'il *ne sçavoit ce qu'elle disoit*, il veut sortir, non pour n'estre plus en danger de renoncer JESUS-CHRIST, mais par un effet de la frayeur dont il fut saisi. Car, comme le remarque saint Chrysostome, il ne s'apperçut de sa faute, & il ne sentit sa chute que quand JESUS le regarda dans la suite. *Lors* donc *qu'il sortoit*, ou se disposoit à sortir, *une autre servante l'ayant regardé*, dit encore à ceux qui estoient presens ; Que *cet homme estoit d'avec* JESUS *de Nazareth.* La premiére avoit

nommé le Sauveur, JESUS *de Galilée* ; & celle-cy luy donne le nom de JESUS *de Nazareth*. Ces deux noms marquoient du mépris de la perſonne de JESUS. Le premier paroiſt par la réponſe que les Phariſiens avoient faite à Nicodême, qui prenoit la défenſe du Sauveur, lorſqu'ils luy dirent : *Eſtes-vous auſſi vous-même Galiléen ? Liſez les Ecritures, & voyez qu'il n'eſt jamais ſorti de Prophete de Galilée.* Le ſecond paroiſt auſſi par la réponſe que Nathanaël fit à ſaint Philippe, qui luy diſoit ; Qu'ils *avoient trouvé celuy dont Moïſe avoit écrit dans la loy, & dont les Prophetes avoient parlé*, JESUS *de Nazareth, fils de Joſeph :* car Nathanaël luy repartit : *Peut-il venir quelque choſe de bon de Nazareth ?* Ces deux maniéres de marquer JESUS, en le nommant *de Galilée*, ou *de Nazareth*, eſtoient donc dans la bouche de ces deux ſervantes, des expreſſions d'un grand mépris.

Joan. 7. 52. *Ibid.* 1. 46.

Comme une ſeconde chute ordinairement eſt plus grande que la premiére, la faute que fit ſaint Pierre en renonçant JESUS-CHRIST la ſeconde fois, fut auſſi plus criminelle ; puiſqu'il ajoûta au crime du renoncement, celuy du ſerment. *Il dit* donc *avec ſerment*, ſelon l'Evangile ; Qu'il *ne connoiſſoit point cet homme.* Saint Hilaire & quelques autres ont voulu juſtifier en quelque ſorte ſaint Pierre, ou au moins diminuer beaucoup ſon péché, en prétendant que cet Apoſtre témoignoit par ſa réponſe, qu'il *ne connoiſſoit point pour homme*, c'eſt-à-dire, un ſimple homme, celuy qu'il avoit reconnu le premier pour le Fils de Dieu : *Et verè propè jam ſine piaculo hominem negabat, quem Dei filium primus agnoverat.* Mais ſaint Jérôme prouve

Hilarius in Matth. can. 32.

fort bien, que ceux qui voudroient par une espece de ménagement pour la mémoire de S. Pierre, interpreter ses paroles dans ce sens, ne défendroient cet Apostre qu'aux dépens de la vérité de Dieu même : *Hi defendunt Apostolum, ut Deum mendacii reum faciant.* Car s'il est vray, ajoûte ce Pére, que Pierre n'ait point renoncé son maistre, il faut donc que le Seigneur n'ait pas dit la vérité lorsqu'il l'assura, que *cette nuit même, avant que le coq* chantât, il le renonceroit trois fois. Cette déclaration de JESUS-CHRIST est expresse ; & il ne dit pas : Vous renoncerez à me reconnoistre pour un simple homme ; mais il dit absolument : *Vous me renoncerez.* Il est donc certain par la vérité de la parole du Sauveur, que Pierre l'a renoncé. Et il ne faut pas condamner le maistre pour justifier le disciple. Les Evangélistes ne l'ont pas fait, parce qu'ils aimoient la vérité plus que leur propre gloire. Ils ont tous marqué cette chute de saint Pierre : nul d'eux n'a songé à la diminuer;
Marc. 14. 71. & celuy même d'entr'eux qui sembloit devoir s'intéresser davantage à dissimuler ce qu'il y avoit de défectueux dans la conduite de cet Apostre, sçavoir saint Marc, qui fut son disciple ; bien loin de songer à couvrir par quelque déguisement cette faute, l'a marquée aussi fortement que saint Matthieu. Car il témoigne aussi-bien que luy, que quelques-uns de ceux qui estoient presens, s'étant approchez pour dire à Pierre, qu'il *estoit certainement de ces gens-là, & que son langage le faisoit assez connoistre* pour un homme de Galilée ; Pierre *commença alors à faire les plus terribles sermens, & à jurer qu'il n'avoit aucune connoissance de cet homme.*

C'est

C'eſt-là le troiſiéme degré de la chute de cet Apoſtre, qui pour s'eſtre vainement appuyé ſur ſes propres forces, & n'avoir pas craint de ſe venir expoſer luy-même au péril, après que le Fils de Dieu l'avoit aſſuré qu'il tomberoit, mérita de reſſentir par ſa propre expérience le néant de toute la force de l'homme le plus courageux, qui ne s'appuye point ſur la grace de ſon Dieu.

Il eſt dit icy, que *le coq chanta*, & que *Pierre ſe ſouvint alors de la parole de* JESUS. Mais il eſt marqué expreſſément dans ſaint Luc, qu'il ne s'en ſouvint qu'après que *le Seigneur ſe fut retourné, & l'eut regardé*, c'eſt-à-dire, qu'il eut tourné ſon regard intérieur vers luy pour le toucher par ſa grace, comme dit ſaint Auguſtin. Car cet Apoſtre n'eſtoit pas alors en un lieu où il pût voir le Sauveur, eſtant en bas avec tous les gens; au-lieu que JESUS eſtoit en haut dans la ſale intérieure où ſe tenoit le conſeil. Ainſi il paroiſt, dit ſaint Chryſoſtome, qu'après que Pierre eut renoncé JESUS-CHRIST, la voix du coq qui chanta ne fut point capable de le faire ſouvenir de la prédiction qu'on luy avoit faite de ſa chute, & qu'il eut beſoin du regard de ſon divin maiſtre pour pouvoir rentrer en ſoy-même, & pour connoiſtre & pleurer ſa faute. Ce fut alors que ſe ſouvenant de ce que le Fils de Dieu luy avoit dit, & de la préſomption avec laquelle il luy avoit réſiſté, il fut couvert d'une ſainte honte, & percé d'une très-vive componction. Il ſe hâta de *ſortir*, non plus par la crainte ſeule des hommes, comme auparavant, mais par la vûë de ſa propre foibleſſe, par une humble confuſion de ſon péché, & par le deſir de *pleurer* plus librement *avec*

Luc. 22. 61.

Auguſt. De grat. Chriſt. c. 45.

Chryſoſt. in Matth. hom. 88.

amertume, ainsi qu'il le fit.

August. ut supr. Saint Augustin a proposé autrefois aux deux „ plus grands ennemis de la grace de JESUS-„ CHRIST cet exemple de saint Pierre, que le „ Seigneur secourut alors invisiblement par sa divi„ ne miséricorde; à qui il toucha le cœur en le fai„ sant souvenir de la parole qu'il luy avoit dite; „ qu'il visita par sa grace intérieure, & à qui il fit „ répandre au-dehors une abondance de larmes, „ après en avoir formé la source au-dedans par son „ amour. Il le proposa à Pélage & à Céleste, pour leur faire voir comment Dieu assiste l'homme, & aussi-bien sa volonté que son action; & comment se vérifie cette parole de l'Apostre; Que *c'est Dieu qui opére en nous, & le vouloir & le faire*; & pour leur faire comprendre que nul ne doit présumer de soy avec obstination, s'il ne veut périr. Après cela, ajoûte ce Saint, pourquoy Pélage veut-il estre englouti dans cette mer d'une présomption orgueilleuse, d'où Pierre n'a esté délivré que par le secours de JESUS-CHRIST, figuré anciennement par la pierre dans les Ecritures? *Quid in eo pelago vult mergi Pelagius, unde per petram liberatus est Petrus?* Saint Basile nous represente, qu'il arrive assez souvent par un effet de sa divine miséricorde, que les fautes où tombent ceux qui craignent Dieu, tournent à leur avantage, & qu'il permet quelquefois qu'ils tombent, pour les guérir d'un élevement secret qui a précédé leur chute. Et il rapporte au même lieu cet exemple de la chute de saint Pierre, comme une preuve de ce qu'il dit. Car en effet cet Apostre avoit besoin de cette expérience de ses propres forces, pour en devenir plus humble;

Basil. Regul. brevior. 81. to. 2. p. 654.

& il falloit, comme dit le même Saint, que le sentiment de sa foiblesse servît aussi à le rendre compatissant à l'égard des foibles. Ne soyez donc pas si stupide & si insensible, dit ce grand Evêque, que vous vous attribuyez à vous-même l'effet de la grace qui est dans vous. Vous n'estes pas plus élevé en honneur qu'estoit l'Apostre saint Pierre; & vous ne pouvez aussi vous imaginer que vous aimiez davantage le Seigneur, que celuy qui l'aimoit avec tant d'ardeur qu'il vouloit même mourir pour luy. Mais parce qu'il parla avec trop de présomption, en assurant qu'il ne seroit pas scandalisé quand tous les autres le seroient, il fut livré à la crainte & à la foiblesse de l'homme, & il tomba jusqu'à renoncer son maistre, afin qu'il devinst plus sage, plus humble & plus retenu par sa chute même; & qu'il connût clairement, que comme la main de JESUS-CHRIST l'avoit soustenu lorsqu'il commençoit à enfoncer dans la mer, ce fut encore la même main toute divine qui l'empêcha de périr alors dans un aussi grand péril qu'estoit celuy de ce scandale, où son infidélité & sa présomption le précipitérent.

« *Idem. homil. 22. t. 1. p. 474.*

CHAPITRE XXVII.

1. MAnè autem facto, consilium inierunt omnes Principes Sacerdotum & Seniores populi adversus Jesum, ut eum morti traderent.

1. LE matin estant venu, tous les Princes des Prestres & les Sénateurs du peuple *Juif*, tinrent conseil contre JESUS pour le faire mourir.

Marc. 15. 1. *Luc.* 23. 1. *Joan.* 18. 28. 2. // Et l'ayant lié, ils l'emmenérent, & le mirent entre les mains de Ponce Pilate leur Gouverneur.

2. Et vinctum adduxerunt eum, & tradiderunt Pontio Pilato Præsidi.

3. Cependant Judas qui l'avoit trahi, voyant qu'il estoit condamné, se repentit *de ce qu'il avoit fait*; & reportant les trente piéces d'argent aux Princes des Prestres & aux Sénateurs,

3. Tunc videns Judas, qui eum tradidit, quòd damnatus esset, pœnitentiâ ductus, retulit triginta argenteos Principibus Sacerdotum, & Senioribus,

4. il leur dit : J'ay péché en trahissant le sang innocent. Ils luy répondirent : Que nous importe ? C'est vostre affaire.

4. dicens : Peccavi, tradens sanguinem justum. At illi dixerunt : Quid ad nos ? Tu videris.

Act. 1. 18. 5. Alors il jetta cet argent dans le temple, & s'estant retiré il alla se pendre.

5. Et projectis argenteis in templo, recessit, & abiens laqueo se suspendit.

6. Mais les Princes des Prestres ayant pris l'argent, dirent : Il ne nous est pas permis de le mettre dans le tresor, parce que c'est le prix du sang.

6. Principes autem Sacerdotum acceptis argenteis, dixerunt : Non licet eos mittere in corbonam, quia pretium sanguinis est.

7. Et ayant délibéré là-dessus, ils en achetérent le champ d'un potier, pour la sepulture des étrangers.

7. Consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum.

Act. 1. 19. 8. C'est pour cela que ce champ est appellé encore aujourd'huy Haceldama ; c'est-à-dire, le champ du sang.

8. Propter hoc vocatus est ager ille, Haceldama, hoc est, ager sanguinis, usque in hodiernum diem.

Zach. 11. 12. 9. Ainsi fut accomplie cette

9. Tunc impletum

2. *autr.* Et l'ayant emmené *lié, ils le*, &c.

est quod dictum est per Jeremiam prophetam, dicentem : Et acceperunt triginta argenteos pretium appretiati, quem appretiavérunt à filiis Israël;

parole du prophete Jérémie : Ils ont reçu les trente piéces d'argent qui estoient le prix de celuy qui a esté mis à prix, & dont ils avoient fait le marché avec les enfans d'Israël;

10. & dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus.

10. & ils les ont données pour *en acheter* le champ d'un potier, comme le Seigneur me l'a ordonné.

11. Jesus autem stetit ante Præsidem, & interrogavit eum Præses, dicens : Tu es Rex Judæorum ? Dicit illi Jesus : Tu dicis.

11. Or JESUS fut presenté devant le Gouverneur; & le Gouverneur l'interrogea en ces termes : Estes-vous le Roy des Juifs ? JESUS luy répondit : // Vous le dites : *Je le suis.* *Marc.* 15. 2. *Luc.* 23. 3. *Joan.* 18. 33.

12. Et cùm accusaretur à Principibus Sacerdotum & Senioribus, nihil respondit.

12. Et estant accusé par les Princes des Prestres & les Sénateurs, il ne répondit rien.

13. Tunc dicit illi Pilatus : Non audis quanta adversùm te dicunt testimonia ?

13. Alors Pilate luy dit : N'entendez-vous pas de combien de choses ces personnes vous accusent ?

14. Et non respondit ei ad ullum verbum, ita ut miraretur Præses vehementer.

14. Mais il ne répondit rien à tout ce qu'il luy put dire ; de sorte que le Gouverneur en estoit tout étonné.

15. Per diem autem solennem consueverat Præses populo dimittere unum vinctum, quem voluissent:

15. Or le Gouverneur avoit accoustumé à toutes les festes *de Pâque* de délivrer celuy des prisonniers que le peuple luy demandoit ;

16. habebat autem

16. & il en avoit alors

11. V. *supra* 26. 64.

un insigne, nommé Barabbas.

tunc vinctum insignem, qui dicebatur Barabbas.

17. Lorsqu'ils estoient donc tous assemblez, Pilate leur dit: Lequel voulez-vous que je vous délivre, de Barabbas, ou de JESUS, qui est appellé CHRIST?

17. Congregatis ergo illis, dixit Pilatus: Quem vultis dimittam vobis: Barabbam, an Jesum, qui dicitur Christus?

18. Car il sçavoit bien que c'estoit par envie qu'ils l'avoient livré *entre ses mains*.

18. Sciebat enim quòd per invidiam tradidissent eum.

19. Cependant, lorsqu'il estoit assis dans son siége, sa femme luy envoya dire: // Ne vous embarrassez point dans l'affaire de ce juste; car j'ay esté aujourd'huy étrangement tourmentée dans un songe à cause de luy.

19. Sedente autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus, dicens: Nihil tibi, & justo illi, multa enim passa sum hodie per visum propter eum.

Marc. 15. 11. *Luc.* 23. 18. *Joan.* 18. 40. *Act.* 3. 14.

20. Mais les Princes des Prestres & les Sénateurs persuadérent au peuple de demander Barabbas, & de faire périr JESUS.

20. Principes autem Sacerdotum, & Seniores persuaserunt populis ut peterent Barabbam, Jesum verò perderent.

21. Le Gouverneur leur ayant donc dit: Lequel des deux voulez-vous que je vous délivre? Ils luy répondirent: Barabbas.

21. Respondens autem Præses, ait illis: Quem vultis vobis de duobus dimitti? At illi dixerunt: Barabbam.

22. Pilate leur dit: Que feray-je donc de JESUS, qui est appellé CHRIST?

22. Dicit illis Pilatus: Quid igitur faciam de Jesu, qui dicitur Christus?

19. *l.* N'ayez rien à faire avec ce juste là.

23. Dicunt omnes: Crucifigatur. Ait illis Præses: Quid enim mali fecit? At illi magis clamabant, dicentes: Crucifigatur.

23. Ils répondirent tous: Qu'il soit crucifié. Le Gouverneur leur dit: Mais quel mal a-t-il fait? Et ils se mirent à crier encore plus fort, en disant: Qu'il soit crucifié.

24. Videns autem Pilatus quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret; acceptâ aquâ lavit manus coram populo, dicens: Innocens ego sum à sanguine justi hujus: vos videritis.

24. Pilate voyant qu'il n'y gagnoit rien, mais que le tumulte s'excitoit toûjours de plus en plus, se fit apporter de l'eau, & lavant ses mains devant le peuple, il leur dit: Je suis innocent du sang de ce juste: ce sera à vous à en répondre.

25. Et respondens universus populus, dixit: Sanguis ejus super nos, & super filios nostros.

25. Et tout le peuple luy répondit: Que son sang retombe sur nous & sur nos enfans.

26. Tunc dimisit illis Barabbam; Jesum autem flagellatum tradidit eis ut crucifigeretur.

26. Alors il leur délivra Barabbas; & ayant fait fouetter JESUS, il le remit entre leurs mains pour estre crucifié.

27. Tunc milites Præsidis suscipientes Jesum in prætorium, congregaverunt ad eum universam cohortem,

27. Les soldats du Gouverneur menérent ensuite JESUS dans le // Prétoire: & là ayant assemblé autour de luy toute la compagnie,

Marc. 15. 16. Psal. 21. 17.

28. & exuentes eum, chlamydem coccineam circumdederunt ei;

28. ils luy ostérent ses habits, & le revestirent d'un manteau d'écarlate;

29. & plectentes coronam de spinis, po-

29. puis ayant fait une couronne d'épines entrelassée, ils

Joan. 19. 2.

27. *expl.* Palais du Gouverneur.

la luy mirent sur la teste, avec // un roseau dans la main droite. Et se mettant à genoux devant luy, ils se mocquoient de luy, en disant : Salut au Roy des Juifs.

30. Et luy crachant au visage, ils prenoient le roseau *qu'il tenoit*, & luy en frappoient la teste.

31. Après s'estre ainsi jouez de luy, ils luy ostérent ce manteau d'écarlate ; & luy ayant remis ses habits, ils l'emmenérent pour le crucifier.

Marc. 15. 21. *Luc.* 23. 26. 32. Lorsqu'ils sortoient, ils rencontrérent un homme de Cyréne, nommé Simon, qu'ils contraignirent de porter la croix de JESUS.

Marc. 15. 22. *Luc.* 23. 33. *Joan.* 19. 17. 33. Et estant arrivez au lieu appellé Golgotha ; c'est-à-dire, le lieu du // Calvaire,

34. ils luy donnérent à boire du vin meslé de fiel : mais en ayant gousté, il ne voulut point en boire.

Marc. 15. 24. *Luc.* 23. 34. 35. Après qu'ils l'eurent crucifié, ils partagérent entr'eux ses vestemens, les jet-

suerunt super caput ejus, & arundinem in dextera ejus. Et genu flexo ante eum, illudebant ei, dicentes : Ave, Rex Judæorum,

30. Et expuentes in eum, acceperunt arundinem, & percutiebant caput ejus.

31. Et postquam illuserunt ei, exuerunt eum chlamyde, & induerunt eum vestimentis ejus, & duxerunt eum ut crucifigerent.

32. Exeuntes autem invenerunt hominem Cyrenæum, nomine Simonem, hunc angariaverunt ut tolleret crucem ejus.

33. Et venerunt in locum, qui dicitur Golgotha, quod est Calvariæ locus,

34. & dederunt ei vinum bibere cum felle mistum; & cùm gustasset, noluit bibere.

35. Postquam autem crucifixerunt eum, diviserunt vestimenta ejus, sortem mittentes;

29. *expl.* Une canne, qui est une espece de roseau plus dur que l'ordinaire.

33. *expl.* Ce qui signifie le test ou crane de la teste.

ut impleretur quod dictum est per Prophetam dicentem : Diviserunt sibi vestimenta mea, & super vestem meam miserunt sortem.

tant au sort ; afin que cette parole du Prophete fût accomplie : Ils ont partagé entr'eux mes vestemens, & ont jetté ma robe au sort. *Joan. 19. 23. Psal. 21. 9.*

36. Et sedentes servabant eum.

36. Et s'estant assis, ils le gardoient.

37. Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam : HIC EST JESUS REX JUDÆORUM.

37. Ils mirent aussi au-dessus de sa teste le sujet de sa condamnation, écrit *en ces termes :* C'EST JESUS LE ROY DES JUIFS.

38. Tunc crucifixi sunt cum eo duo latrones ; unus à dextris, & unus à sinistris.

38. En même-temps on crucifia avec luy deux voleurs, l'un à sa droite, & l'autre à sa gauche.

39. Prætereuntes autem blasphemabant eum, moventes capita sua,

39. Et ceux qui passoient par là le blasphémoient, en branslant la teste,

40. & dicentes : Vah qui destruis templum Dei, & in triduo illud reædificas : salva temetipsum. Si Filius Dei es, descende de cruce.

40. & luy disant : Toy qui détruis le temple de Dieu, & qui le rebastis en trois jours, que ne te sauves-tu toy-même ? Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix. *Joan. 2. 19.*

41. Similiter & Principes Sacerdotum illudentes cum Scribis & Senioribus dicebant:

41. Les Princes des Prestres se mocquoient de luy, avec les Scribes & les Sénateurs, en disant :

42. Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere. Si Rex Israël est, descendat nunc de cruce, & credimus ei:

42. Il a sauvé les autres, & il ne peut se sauver luy-même. S'il est le Roy d'Israël, qu'il descende presentement de la croix, & nous le croirons. *Sapient. 2. 18.*

Pſal. 21. 9. 43. Il met ſa confiance en Dieu; ſi donc Dieu l'aime, qu'il le délivre maintenant; puiſqu'il a dit: Je ſuis le Fils de Dieu.

43. Confidit in Deo, liberet nunc ſi vult eum; dixit enim: Quia Filius Dei ſum.

44. Les voleurs qui eſtoient crucifiez avec luy, luy faiſoient auſſi les mêmes reproches.

44. Idipſum autem & latrones, qui crucifixi erant cum eo, improperabant ei.

45. Or depuis la ſixiéme heure du jour juſqu'à la neuviéme, toute la terre fut couverte de ténébres.

45. A ſexta autem hora tenebræ factæ ſunt ſuper univerſam terram uſque ad horam nonam.

46. Et ſur la neuviéme heure JESUS jetta un grand cry,

Pſal. 21. 2. en diſant: Eli, Eli, lamma ſabacthani? c'eſt-à-dire, mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'avez-vous abandonné?

46. Et circa horam nonam clamavit Jeſus voce magnâ, dicens: Eli, Eli, lamma ſabacthani? hoc eſt: Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquiſti me?

47. Quelques-uns de ceux qui eſtoient preſens, l'ayant entendu crier de la ſorte, diſoient: Il appelle Elie.

47. Quidam autem illic ſtantes, & audientes, dicebant: Eliam vocat iſte.

48. Et auſſi-toſt l'un d'eux courut emplir une éponge de vinaigre, & l'ayant miſe au bout d'un roſeau, il luy preſenta à boire.

48. Et continuò currens unus ex eis, acceptam ſpongiam implevit aceto, & impoſuit arundini, & dabat ei bibere.

49. Les autres diſoient: Attendez, voyons ſi Elie viendra le délivrer.

49. Cæteri verò dicebant: Sine videamus an veniat Elias liberans eum.

50. Mais JESUS jettant un grand cry pour la ſeconde fois, rendit l'eſprit,

50. Jeſus autem iterùm clamans voce magnâ, emiſit ſpiritum.

51. Et ecce velum templi scissum est in duas partes à summo usque deorsum, & terra mota est, & petræ scissæ sunt;

52. & monumenta aperta sunt, & multa corpora Sanctorum, qui dormierant, surrexerunt;

53. & exeuntes de monumentis, post resurrectionem ejus, venerunt in sanctam civitatem, & apparuerunt multis.

54. Centurio autem, & qui cum eo erant custodientes Jesum, viso terræ motu & his quæ fiebant, timuerunt valdè, dicentes: Verè Filius Dei erat iste.

55. Erant autem ibi mulieres multæ à longè, quæ secutæ erant Jesum à Galilæa, ministrantes ei;

56. inter quas erat Maria Magdalene, & Maria Jacobi & Joseph mater, & mater filiorum Zebedæi.

51. En même-temps le voile du temple se déchira en deux depuis le haut jusqu'en bas : la terre trembla ; les pierres se fendirent; 3. Parall. 3. 14.

52. les sepulcres s'ouvrirent; & plusieurs corps des Saints, qui estoient dans le sommeil *de la mort*, ressuscitérent;

53. & sortant de leurs tombeaux après sa résurrection, ils vinrent en la ville sainte, & furent vûs de plusieurs personnes.

54. Le Centenier, & ceux qui estoient avec luy pour garder JESUS, ayant vû le tremblement de terre, & tout ce qui se passoit, furent saisis d'une extrême crainte, & dirent: Cet homme estoit vraiment Fils de Dieu.

55. Il y avoit là aussi plusieurs femmes qui regardoient de loin, & qui avoient suivi JESUS depuis la Galilée, ayant soin de l'assister;

56. entre lesquelles estoient Marie Madelene, Marie mére de Jacques // & de Joseph, & la mére des fils de Zébédée.

56. *expl.* le mineur.

Marc. 15. 42. *Luc.* 23. 50 *Joan.* 19. 38.

57. Sur le ſoir, un homme riche, de la ville d'Arimathie, nommé Joſeph, qui eſtoit auſſi diſciple de JESUS,

57. Cùm autem ſerò factum eſſet, venit quidam homo dives ab Arimathæa, nomine Joſeph, qui & ipſe diſcipulus erat Jeſu:

58. vint trouver Pilate, & luy ayant demandé le corps de JESUS, Pilate commanda qu'on le luy donnât.

58. hic acceſſit ad Pilatum, & petiit corpus Jeſu. Tunc Pilatus juſſit reddi corpus.

59. Joſeph ayant donc pris le corps, l'enveloppa dans un linceul blanc,

59. Et accepto corpore, Joſeph involvit illud in ſindone munda,

60. le mit dans ſon ſepulcre, qui n'avoit point encore ſervi, & qu'il avoit fait tailler dans le roc; & puis ayant roulé une grande pierre à l'entrée du ſepulcre, il ſe retira.

60. & poſuit illud in monumento ſuo novo, quod exciderat in petra. Et advolvit ſaxum magnum ad oſtium monumenti, & abiit.

61. Marie Magdelene, & l'autre Marie, eſtoient là ſe tenant aſſiſes auprès du ſepulcre.

61. Erat autem ibi Maria Magdalene, & altera Maria, ſedentes contra ſepulcrum.

62. Le lendemain, qui eſtoit le jour d'après celuy qui eſt appellé la Préparation *du ſabbat*, les Princes des Preſtres & les Phariſiens s'eſtant aſſemblez, vinrent trouver Pilate,

62. Alterâ autem die, quæ eſt poſt Paraſceven, convenerunt Principes Sacerdotum & Phariſæi ad Pilatum,

63. & luy dirent: Seigneur, nous nous ſommes ſouvenus que cet impoſteur a dit, lorſqu'il eſtoit encore en vie, je

63. dicentes: Domine, recordati ſumus, quia ſeductor ille dixit adhuc vivens: Poſt tres dies reſur-

gam:

64. jube ergo custodiri sepulcrum usque in diem tertium, ne fortè veniant discipuli ejus, & furentur eum, & dicant plebi: Surrexit à mortuis; & erit novissimus error pejor priore.

65. Ait illis Pilatus: Habetis custodiam, ite, custodite sicut scitis.

66. Illi autem abeuntes, munierunt sepulcrum, signantes lapidem, cum custodibus.

ressuscíteray trois jours après *ma mort:*

64. commandez donc que le sepulcre soit gardé jusqu'au troisiéme jour, de peur que ses disciples ne viennent dérober son corps, & ne disent au peuple: Il est ressuscité d'entre les morts; & ainsi la derniére erreur seroit pire que la premiére.

65. Pilate leur répondit: Vous avez des gardes; allez, faites-le garder comme vous l'entendrez.

66. Ils s'en allérent donc, & pour s'assurer du sepulcre, ils en scellérent la pierre, & y mirent des gardes.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. 2. *LE matin estant venu, tous les Princes des Prestres & les Sénateurs du peuple* Juif, *tinrent conseil contre* JESUS *pour le faire mourir. Et l'ayant lié, ils l'emmenérent, & le mirent entre les mains de Ponce Pilate leur Gouverneur.*

C'estoit une résolution prise entre les Princes des Prestres, les Sénateurs du peuple Juif, & les Pharisiens, de se deffaire de JESUS-CHRIST, comme d'un homme qui découvroit tout le secret de leur mauvaise conduite, & qui s'opposoit à leur

avarice & à leur ambition. Ainsi ils cherchoient, non à s'instruire de la vérité des choses dont on l'accusoit, mais à le perdre, à cause de cette haine qu'ils luy portoient. C'est la raison pour laquelle il est dit icy, que *le matin* qui suivit cette nuit où JESUS fut arresté, & où il souffrit de si grandes indignitez, *tous les Princes des Prestres & les Sénateurs du peuple* Juif, *tinrent conseil contre luy afin de le faire mourir*; c'est-à-dire, que l'ayant déja destiné à la mort, ils songérent aux moyens d'exécuter leur dessein. Dans cette pensée ils *le menérent à Ponce Pilate Gouverneur* de la Judée, & *le livrérent* à cet Officier des Romains comme un criminel. Mais pourquoy ne le condamnent-ils point eux-mêmes à la mort, puisque ce moyen estoit le plus assuré & le plus court pour satisfaire leur fureur? On en rapporte plusieurs raisons. *Chrysost. in Matth. hom. 86.* Saint Chrysostome témoigne que la feste de Pâque les en empêcha; parce qu'ils vouloient paroistre aussi scrupuleux pour ne pas violer la sainteté de cette feste, qu'ils l'estoient peu pour persécuter un innocent, & pour violer toutes les régles de la justice à l'égard d'une personne qui les avoit tous comblez de ses faveurs. Mais il semble que la vraye raison qui les empêcha de le condamner, *Joan. 18. 31.* est celle qui est marquée par saint Jean, lorsque Pilate les pressant de le juger eux-mêmes selon leur loy, ils luy répondirent; Qu'il *ne leur estoit pas permis de faire mourir personne.* Car comme ils estoient alors assujetis à l'Empire des Romains, ils avoient esté dépouillez de l'autorité dont ils jouissoient auparavant, ne pouvant plus condamner les criminels au dernier supplice; ce qui estoit reservé au Gouverneur de la Province. Et s'il ar-

tivoit qu'ils fiſſent mourir quelqu'un, comme ſaint Eſtienne; c'eſtoit plutoſt par une eſpece de ſédition & de ſoulévement populaire, que par un jugement juridique.

℣. 3. 4. 5. *Cependant Judas qui l'avoit trahi voyant qu'il eſtoit condamné, ſe repentit* de ce qu'il avoit fait; *& reportant les trente pieces d'argent aux Princes des Preſtres & aux Sénateurs, il leur dit: J'ay péché, &c.*

On peut demander de quelle condamnation il eſt parlé en ce lieu, lorſqu'il eſt dit, Que *Judas voyant que* ſon maiſtre *eſtoit condamné, fut touché de repentir.* Quelques-uns entendent cecy de la ſentence de mort, qui fut prononcée depuis contre JESUS-CHRIST par Pilate. Mais la ſuite du texte de l'Evangile fait voir clairement, que cette condamnation ſe doit entendre de celle des Princes des Preſtres & des Sénateurs du peuple Juif, qui s'écriérent tous enſemble dans la maiſon de Caïphe, *qu'il eſtoit digne de mort*, comme eſtant un blaſphémateur. Car autant qu'il eſtoit en eux ils l'avoient dès lors *condamné*; & s'ils le menérent enſuite à Pilate, c'eſtoit pour faire autoriſer ce qu'ils avoient prononcé par avance contre luy; parce qu'ils avoient eſté, comme on l'a dit, dépouillez du droit de faire eux-mêmes exécuter leur jugement. *Matth.* 26. 66.

Judas ſçachant donc de quelle fureur les Preſtres eſtoient animez contre JESUS-CHRIST, ne douta plus qu'ils ne le fiſſent mourir après l'avoir ainſi condamné. Alors il ouvrit les yeux en quelque ſorte pour connoiſtre & pour condamner ſon crime. Mais cette vûë fut ſtérile & inutile pour ſon ſalut. Car ſon repentir, comme dit ſaint Leon,

fut accompagné d'un nouveau crime qui le porta à desespérer de la miséricorde de JESUS-CHRIST: *Tam perversa impii conversio fuit, ut etiam pœnitendo peccaret.*

Leo de Passion. serm. 5.

Cependant la déclaration publique qu'il fait devant les Prestres; *Qu'il a péché lorsqu'il a trahi le sang innocent*; c'est-à-dire, lorsqu'il a livré entre leurs mains un homme *juste*, ne laisse pas d'estre avantageuse pour faire connoistre à tous les Juifs l'innocence de JESUS-CHRIST. Et elle augmenta en même-temps, comme dit saint Chrysostome, le poids de la condamnation des Prestres & des Pharisiens, qui bien loin de profiter de l'exemple de celuy qui desavouoit publiquement ce qu'il avoit fait, persistérent dans leur obstination. Le démon qui avoit jusqu'alors fermé les yeux & les oreilles du cœur de Judas, pour empêcher qu'il ne vît tant de marques éclattantes de la divinité de son maistre, & qu'il n'entendît les secrets reproches qu'il luy avoit faits de sa trahison, & qui maintenant ne les luy ouvre que pour le précipiter dans le desespoir; est le même qui tient encore dans l'aveuglement & dans l'insensibilité ces Prestres superbes, & ces Pharisiens jaloux de la gloire du Sauveur. Ils voyent Judas rapporter l'argent qu'il avoit reçu pour prix de son crime. Ils luy entendent dire, *Qu'il a péché*, & protester, *qu'il a trahi le sang innocent*. Mais ils ne font aucune réfléxion ni sur le crime qu'il reconnoissoit avoir commis, ni sur celuy qu'ils vouloient commettre eux-mêmes. *Qu'est-ce que cela nous regarde*, luy dirent-ils, si vous avez péché en trahissant le sang innocent? *C'est à vous à y songer.*

Chrysost. in Jupr.

Quel

Quel étrange étourdiſſement d'eſprit, & quel prodige d'aveuglement à des Preſtres, de tenir un tel langage à un homme qui venoit leur confeſſer ſon péché ? N'eſtoit-ce pas eux véritablement que cette affaire regardoit autant que Judas ? Si *celuy qu'il avoit trahi eſtoit juſte*, & s'il *avoit péché* en le trahiſſant, n'eſtoient-ils pas criminels eux-mêmes, d'avoir acheté cette trahiſon à prix d'argent? Si c'eſtoit à luy, comme ils le diſent, à *y ſonger*; n'avoient-ils pas encore plus d'obligation d'y ſonger que luy, puiſqu'il n'auroit nullement penſé à leur vendre JESUS-CHRIST, s'ils n'avoient eſté diſpoſez à l'acheter; puiſqu'il eſtoit encore en leur pouvoir de réparer le péché de ſa trahiſon, en ceſſant de ſolliciter la mort de celuy qu'il avoit trahi; & qu'enfin, comme Preſtres du Seigneur, ils devoient eſtre compatiſſans à la chûte de cet homme, qui ſembloit avoir recours à eux en quelque façon dans ſon deſeſpoir ? Mais tels devoient eſtre des miniſtres intéreſſez, jaloux, & ſuperbes, qui n'aimoient qu'eux-mêmes, & non le ſalut des ames; & qui attachez ſcrupuleuſement à quelques points de la loy peu importans, en négligeoient l'eſſentiel, qui eſt la juſtice, la vérité & la charité. Auſſi l'on peut dire qu'ils ſe rendirent devant Dieu coupables de la perte de Judas, qui auroit peut-eſtre réparé ſon crime par une vraye pénitence, s'ils ne l'avoient mépriſé avec la derniére dureté, par cette réponſe également extravagante & meurtriére: *Quid ad nos? Tu videris.*

Cependant Judas ne voulut point remporter l'argent qu'il avoit reçu pour trahir ſon maiſtre. Et il condamna au moins extérieurement ſon action ſi criminelle, *jettant cet argent dans le temple*; ſoit

que ce fût-là qu'il vint trouver ceux d'entre les Prestres qui s'y acquittoient des fonctions de leur ministére; soit qu'après avoir d'abord presenté l'argent aux Prestres qui estoient chez le Gouverneur, il le soit ensuite allé jetter dans le temple. Heureux, si touché du repentir de son crime, il eût imploré la misericorde de celuy dont il attestoit publiquement l'innocence, en reconnoissant qu'il avoit péché, & que celuy qu'il avoit trahi, estoit véritablement un homme juste! Mais sa pénitence fut vaine & fausse, en ce que dans le temps même qu'il attestoit la sainteté de JESUS-CHRIST, il fit outrage à sa bonté, en s'abandonnant au desespoir, & *s'allant pendre.* Saint Pierre dit; Que s'estant pendu, il creva par le milieu du ventre, & que toutes ses entrailles furent répanduës. Et le grec porte, Qu'il tomba sur le visage; c'est-à-dire, autant qu'on en peut juger, que s'estant pendu à une corde, cette corde se rompit; qu'il tomba ainsi à terre sur le visage, & que soit du coup qu'il se donna en tombant, soit par un effet même de cette mort violente, il creva par le milieu du corps.

Act. 1. 18.

Chrysost. in Matth. hom. 86.

Tel est enfin, s'écrie saint Jean Chrysostome, l'abysme effroyable où conduit insensiblement l'avarice. Elle fait perdre à celuy dont le cœur en est possedé, & l'argent dont elle luy inspiroit une si furieuse passion, & le bonheur de cette vie, & les biens de l'autre. Ne disons donc pas comme ces Prestres insensez: *Qu'est-ce que cela nous regarde?* La chûte de cet Apostre nous regarde tous véritablement, & nous oblige d'y faire une sérieuse réfléxion; afin que ce qui l'a fait périr, serve à nous sauver, en nous inspirant une vraye horreur

de tout ce qui peut avoir le moindre rapport à cette disposition intéressée, qui l'a fait enfin tomber dans un si terrible précipice.

℣. 6. jusqu'au 11. *Mais les Princes des Prestres ayant pris l'argent, dirent: Il n'est pas permis de le mettre dans le tresor, parce que c'est le prix du sang. Et ayant délibéré là-dessus, ils en achetérent le champ d'un potier pour la sepulture des étrangers, &c.*

Ils prouvent icy eux-mêmes la vérité du reproche que JESUS-CHRIST leur avoit fait, Qu'ils avoient grand soin de n'avaler pas un moucheron, en même-temps qu'ils avaloient un chameau. Ils ne craignent point de solliciter la mort de celuy dont l'innocence & la sainteté les confondoit. Et ils font scrupule d'employer pour les usages du temple l'argent qu'ils avoient donné à un apostat pour livrer entre leurs mains cet innocent & ce Saint des Saints. C'est ainsi que le démon les amusoit, en leur inspirant des sentimens de Religion au milieu des plus grands crimes, & les trompoit par cette apparence de piété, dans le temps même qu'il leur faisoit violer ce qu'il y avoit de plus inviolable dans la loy de Dieu. On ne voit pas cependant que Dieu leur eût fait aucune ordonnance sur ce sujet. Mais ou ils tiroient cette conséquence de quelques autres paroles de l'Ecriture; ou c'estoit peut-estre là quelqu'une des traditions de leurs Anciens, qu'ils observoient plus religieusement que les ordonnances de Dieu même.

Matth. 23. 24.

Deut. 23. 18.

Ce qui est nommé icy *le champ d'un potier*, qu'ils achetérent de cet argent qui avoit servi à la trahison de JESUS-CHRIST, ou appartenoit à un potier, ou estoit peut-estre une terre propre à faire

des pots. L'Ecrivain sacré en parle comme d'un lieu fort connu : & il l'estoit en effet, lorsqu'il écrivit son Evangile. Ils achetérent donc ce champ *pour servir à la sepulture des étrangers* ; c'est-à-dire, soit des Juifs qui venoient de différens lieux à Jérusalem, & qui y mourant n'y avoient point de sepulture ; soit des Gentils que les Juifs avoient toûjours regardé comme impurs, & avec qui ils ne vouloient pas avoir d'union. Ce fut-là peut-estre aussi, selon la pensée d'un Interprete, une figure excellente de l'effet si admirable que produisit dans le monde la mort du Sauveur ; puisqu'elle devint effectivement le prix du repos de ceux qui ayant esté jusqu'alors *étrangers* à l'égard du peuple de Dieu, ont participé au fruit de la croix de JESUS-CHRIST, & ayant *esté baptisez en luy & en sa mort*, comme dit saint Paul, *ont esté ensevelis avec luy par le baptême pour mourir* au péché.

Rom. 6. 3. 4.

Act. 1. 19.

L'Ecriture nous marque ailleurs, que le crime de Judas fut si connu de tous les habitans de Jérusalem, qu'ils appellérent depuis le champ qui fut acheté de la récompense de son péché, *le champ du sang*. Et Dieu le permit ainsi, afin qu'il fût, comme dit saint Chrysostome, une preuve & un monument éternel de leur injustice. Car ce nom seul est comme une voix très-éclattante, qui publie par tout le crime qu'ils ont commis. Mais afin que les esprits les plus incrédules fussent convaincus, que rien n'estoit arrivé dans la passion de JESUS-CHRIST qu'il n'eût prévû, & qui n'eût esté dans l'ordre de la justice de Dieu son Pére, saint Matthieu a soin de marquer icy ; Qu'on *vit alors l'accomplissement de ce qu'avoit dit le prophete Jérémie.*

Chrysost. in Matth. hom. 86.

Cependant on ne trouve point dans ce Prophete ce qui eſt dit en ce lieu. Et c'eſt le ſujet d'une grande difficulté, que les Interpretes anciens & nouveaux ont expliquée en pluſieurs maniéres. Il ſuffit peut-eſtre d'en marquer deux qui nous paroiſſent plus vraiſemblables. La premiére eſt, que ce pouvoit eſtre une prédiction de Jérémie, connuë par la tradition des Juifs, quoique non écrite dans le livre de ce Prophete; comme eſtoit cette parole de JESUS-CHRIST qu'on ne trouve point dans l'Evangile, & que ſaint Paul a citée; *Quil y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir.* *Act. 20. 35.* La ſeconde eſt, que ſaint Matthieu pourroit bien n'avoir point marqué en particulier le nom de Jérémie, mais avoir dit ſeulement en général, comme il fait ailleurs, *le Prophete*; & que ce nom a eſté depuis ajoûté: ce qui paroiſt d'autant plus probable, que du temps de ſaint Auguſtin il y avoit quelques manuſcrits Latins où le nom de Jérémie ne ſe trouvoit point, comme on en voit encore aujourd'huy tant à Rome qu'en d'autres lieux, où il ne ſe trouve point non plus; & que même le texte Syriaque ne porte autre choſe que *le Prophete*, ſans aucun nom particulier. Il ſemble donc qu'on peut croire que *le Prophete* qui eſt cité en ce lieu, eſt le prophete Zacharie, qui parle en effet de ces *trente piéces d'argent* qui *furent données* à Judas *pour récompenſe* de ſon iniquité; & qu'il *reporta* enſuite & *jetta dans la maiſon du Seigneur.* Il eſt dit dans ce Prophete, auſſi-bien que dans S. Matthieu; Que *le Seigneur luy ordonna.* Car en effet, ce fut par un ordre du Seigneur, que cet Apoſtre rapporta aux Preſtres le prix de la trahiſon de JESUS-CHRIST: & il falloit, ſelon les régles de ſa di-

Hieron. in hunc loc.

Auguſt. de conſ. Evangel. lib. 3. cap. 7.

Zach. 11. 12. 13.

vine ſageſſe, que cet argent pour lequel il avoit eſté livré à la mort, fût employé à l'achat d'un champ qui reprochât éternellement aux Juifs, comme on l'a dit après ſaint Jean Chryſoſtome, l'injuſtice & l'ingratitude de leur conduite. Il falloit que toute leur poſtérité apprît, par l'indignité *du prix même dont on avoit fait le marché avec les enfans d'Iſraël*; c'eſt-à-dire, avec l'un d'entr'eux pour la vente du Fils de Dieu, combien des Preſtres & des Miniſtres du Seigneur eſtoient criminels, d'avoir mis à un ſi bas prix le Dieu de tout l'univers & leur propre bienfacteur, ſelon qu'il le leur avoit fait entendre par la bouche de ce Prophete: *Projice illud decôrum pretium, quo appretiatus ſum ab eis.*

℣. 11. juſqu'au 15. *Or* JESUS *fut preſenté devant le Gouverneur. Et le Gouverneur l'interrogea en ces termes: Eſtes-vous le Roy des Juifs?* JESUS *luy répondit: Vous le dites:* Je le ſuis. *Et eſtant accuſé par les Princes des Preſtres, & les Sénateurs, il ne répondit rien, &c.*

Comme chaque Evangéliſte n'a rapporté qu'une partie des circonſtances de la vie & de la paſſion de JESUS-CHRIST; ſaint Matthieu a omis icy pluſieurs choſes qui ſont marquées par ſaint Luc, & par ſaint Jean, & que nous nous réſervons à éclaircir en expliquant ces deux ſaints Evangéliſtes. Il ſuffit de dire icy, que Pilate ne demande au Sauveur *s'il eſtoit Roy*, qu'après que ceux qui le luy avoient preſenté, l'eurent accuſé d'empêcher qu'on ne payât le tribut à Céſar; de dire qu'il eſtoit le CHRIST; & de vouloir eſtre regardé comme Roy, ſelon que ſaint Luc le marque formellement. Quoique Pilate ne vît rien dans

Luc. 23. 2.

JESUS-CHRIST qui luy donnât lieu de le soupçonner de ce dont on l'accuſoit, il luy demanda néanmoins s'il eſtoit le Roy des Juifs : *Tu es rex Judæorum ?* Et il ſemble, ſelon la réfléxion d'un ancien Pére, que cette demande, de la maniére dont Pilate la luy fait, donne aſſez lieu de juger qu'il ne croyoit nullement ce qu'il luy diſoit. Car c'eſt de même que s'il luy eût dit : Seroit-il poſſible que vous dans l'eſtat où je vous vois, vous vous prétendiſſiez Roy des Juifs ? Cependant le Fils de Dieu qui n'eſtoit venu dans le monde que pour établir ſon régne parmy les hommes, mais un régne tout ſpirituel, & bien différent de celuy de tous les Rois de la terre, répondit à ce Gouverneur ; Qu'il diſoit la vérité : *Tu dicis.* Et c'eſt ſans doute cet excellent témoignage que S. Paul dit, que JESUS-CHRIST rendit ſous Ponce Pilate à la vérité : *Qui teſtimonium reddidit ſub Pontio Pilato, bonam confeſſionem.*

Origen. in hunc locum.

1. Tim. 6. 13.

Il eſt marqué dans ſaint Jean que les Juifs n'étoient point entrez dans le palais de Pilate, par la crainte qu'ils avoient de ſe ſouiller, à cauſe de la Pâque ; & que Pilate les alloit trouver dehors pour leur demander de quels crimes ils accuſoient JESUS-CHRIST. Lors donc qu'il eſt dit icy ; *Qu'eſtant accuſé par les Princes des Preſtres, & les Sénateurs, il ne répondit rien* ; il faut entendre que ces Preſtres l'accuſoient devant Pilate, & qu'il ne répondit rien à ce Gouverneur, quand il venoit luy repreſenter les différentes accuſations dont ils le chargeoient. Or la raiſon de cette différente conduite que tint JESUS-CHRIST lorſqu'il répondit d'abord ſur le ſujet de ſa royauté, & qu'il garda un entier ſilence ſur tous les crimes dont

Joan. 18. 28. 29.

on l'accuſoit ; c'eſt que d'une part eſtant véritablement le CHRIST & le Roy attendu depuis ſi long-temps par les Juifs, il ne devoit pas le deſavouer quand on le luy demandoit ; & de l'autre, qu'eſtant venu dans le monde pour mourir, & pour ſauver par ſa mort les enfans des hommes, il vouloit faire voir en ſa perſonne l'accompliſſement de ce qu'un de ſes Prophetes avoit dit de luy ; Qu'il *ſeroit mené comme une brebi pour eſtre tué, & qu'il deviendroit muet, ainſi qu'un agneau devant celuy qui le tond, ſans ouvrir ſa bouche.* Ce ſilence qu'il garda eſtoit donc l'effet de ſon admirable douceur, & de ſon amour ineffable pour les hommes. Il eût pû d'une parole confondre ſes accuſateurs, & faire connoiſtre & triompher ſon innocence, comme il les avoit déja renverſez dans le jardin des oliviers, en leur déclarant ſeulement qui il eſtoit. Mais il falloit que le deſſein qu'il avoit pris de ſatisfaire à la juſtice de Dieu ſon Pére pour tous les hommes fût accompli. Et il n'eût pû l'eſtre s'il n'avoit paſſé pendant quelque temps pour criminel. Il falloit encore que le chef de toute l'Egliſe donnât à ſes membres ce grand exemple d'une patience ſi divine, afin qu'ils puſſent par la pratique d'une ſemblable douceur dans leurs ſouffrances, ſe rendre dignes d'un tel chef, & devenir héritiers de ſon royaume, auſſi-bien que de ſa patience. Ce n'eſtoit donc pas alors le temps de défendre l'innocence de JESUS-CHRIST. Et il attendoit à le faire triompher d'une maniére bien plus glorieuſe par ſa mort même ; comme il veut ſouvent encore que ſes ſerviteurs ſoient accablez pour un temps par la violence des hommes, attendant à faire éclatter un

Iſai. 53. 7.

jour leur vertu à la vûë de toute la terre, & à la confusion de leurs plus grands ennemis.

Pilate s'apperçut bien de l'innocence de celuy qu'on accusoit. Et de quelque maniére qu'il ait pû prendre ce que JESUS-CHRIST luy déclara; Qu'il avoit dit la vérité, en disant qu'il estoit Roy, il est certain qu'il regarda toutes les accusations qu'on avançoit contre luy, comme des effets de la jalousie de ceux de sa nation. Ainsi lorsqu'il luy demande; *S'il n'entendoit pas de combien de choses on l'accusoit*, ce n'estoit pas proprement qu'il crût ces accusations; & il vouloit, comme l'a cru un Interprete, obliger le Fils de Dieu, de dire au moins quelque chose pour sa défense, afin qu'il trouvât luy-même plus de facilité à le retirer d'entre leurs mains. Mais l'heure du Fils de l'homme estoit venuë; l'heure en laquelle, selon l'ancienne prédiction de Daniel, le CHRIST devoit estre mis à mort par son propre peuple, qui cessa d'estre son peuple du moment qu'il refusa de le reconnoistre pour son Roy: *Occidetur Christus: & non erit ejus populus, qui eum negaturus est.* Ainsi JESUS-CHRIST se taît quand il faut mourir: il se taît non par une insensibilité, ou par un orgueil de Stoïcien, mais par l'effet d'une humilité vraiment divine, qui *causa le dernier étonnement à Pilate* même. C'estoit aussi, comme dit saint Jean Chrysostome, une chose extrêmement surprenante, de voir garder un tel silence à une personne à qui il sembloit qu'il fût si facile de se justifier; puisque ceux qui l'accusoient faisoient paroistre si visiblement la passion qui les animoit, & qu'ils se trouvoient dans l'impuissance de prouver aucun des crimes qu'ils luy imputoient.

Dan. 9. 26.

Chrysost. in Matth. hom. 87.

℣. 15. jusqu'au 22. *Or le Gouverneur avoit accoustumé à toutes les festes* de Pâque *de délivrer celuy des prisonniers que le peuple luy demandoit : & il en avoit alors un insigne, nommé Barabbas. Comme ils estoient donc tous assemblez, Pilate leur dit : Lequel voulez-vous que je vous délivre, de Barabbas, ou de* JESUS, *&c.*

Chrys. ib. Pilate souhaite de délivrer JESUS-CHRIST par cette voye ; afin que ne pouvant pas le faire reconnoistre comme innocent par les Juifs, il leur presentât au moins ce moyen de le sauver comme coupable. Saint Chrysostome ne peut assez admirer ce terrible renversement causé par la jalousie furieuse des ennemis du Sauveur. Car au-lieu que c'estoit le peuple qui avoit accoustumé de demander en cette feste solennelle la grace d'un criminel ; c'est icy le Gouverneur qui demande en quelque sorte la grace de JESUS-CHRIST, & qui ne peut l'obtenir. Cependant ils ne pouvoient le convaincre d'aucun crime, lors même qu'il ne se défendoit pas : & sa vie si pure estoit une voix, qui dans son silence même, leur reprochoit hautement leur injustice.

Quelques Interpretes croyent que cette coûtume de délivrer un prisonnier à la grande solennité de Pâque, avoit esté anciennement établie pour estre comme un monument éternel de la grace que Dieu avoit faite aux Juifs, de les délivrer de la servitude des Egyptiens. Mais parce qu'il n'en paroist aucune trace ni dans l'Ecriture, *Grot.* ni dans toute l'antiquité, d'autres Autheurs très-habiles croyent plutost que cet usage est venu d'une grace particuliére accordée aux Juifs par les Empereurs Romains, depuis qu'ils eurent ré-

duit la Judée en une province assujettie à leur Empire. Barabbas, dont Pilate leur parla, estoit, selon saint Jean, un voleur ; & il avoit, selon saint Marc & saint Luc, commis un meurtre dans une sédition. C'est pourquoy ce Gouverneur, qui *estoit persuadé que l'envie* seule avoit engagé les Prestres & les Sénateurs *à luy mettre* JESUS-CHRIST *entre les mains*, & qui desiroit beaucoup de le délivrer, choisit exprès Barabbas, cet insigne criminel, pour le mettre en comparaison avec le Sauveur, ne doutant point que le peuple, à qui il donnoit le choix de délivrer, ou Barabbas, ou JESUS, ne préférât ce dernier, de qui il avoit reçu tant de bienfaits, à ce premier, qui estoit un meurtrier, un séditieux & un voleur. Ainsi Pilate dans ce terrible paralelle de Barabbas & de JESUS-CHRIST, n'avoit point d'autre intention que de sauver l'innocent, par la vûë du scélérat qu'il leur presentoit. Mais il estoit dans l'ordre adorable de la justice de Dieu, que l'Innocent, le Juste, & le Saint des Saints mourût pour les criminels. Et la préférence que l'ingratitude des Juifs donna alors à Barabbas, en demandant sa délivrance, & la mort de JESUS-CHRIST, servit, toute criminelle qu'elle estoit, à l'accomplissement de la volonté du Pére éternel, qui en livrant le premier son Fils unique à la mort, donna aussi en quelque façon la préférence à cette foule de criminels, qui devoient estre rachetez, comme le fruit de sa croix.

Joan. 18. 40. *Marc.* 15. 7. *Luc.* 23. 19.

Mais l'Evangéliste a eu soin de remarquer, que la préférence que les Juifs donnérent à Barabbas, au préjudice de JESUS-CHRIST, vint du mouvement des *Princes des Prestres* & des *Sénateurs*,

qui *persuadérent* au peuple, par un effet de leur jalousie contre le Sauveur, *de demander* que *Barabbas* fût délivré, & que JESUS *fût mis à mort.* Car le peuple estoit comblé des graces du Fils de Dieu, & charmé de sa doctrine ; il estoit dans l'admiration de tant de prodiges, & il l'avoit même quelques jours auparavant reconnu publiquement pour son *Roy, qui estoit venu au nom du Seigneur,* & pour *le fils de David,* dont le régne devoit se rétablir en sa personne parmy eux : ainsi ce peuple n'eût pû par luy-même passer tout d'un coup d'une si grande admiration, à une telle extrémité de fureur, que de préférer un scélérat à celuy qu'ils venoient de regarder comme le CHRIST, si l'autorité des Princes des Prestres, des Sénateurs, des Pharisiens, & des Docteurs de la loy, ne l'eût emporté dans leur esprit, au-dessus du témoignage de leurs propres yeux & de leurs oreilles. Car ils prirent pour religion ce qui n'estoit, selon l'Evangile, *qu'une* pure *envie* dans ces Prestres; & estant livrez malheureusement à ces conducteurs aveugles, ils tombérent avec eux dans le précipice, pour n'avoir pas écouté la voix du Fils de Dieu, qui les avoit avertis que ces hommes orgueilleux estoient des aveugles, qui se mesloient de conduire d'autres aveugles : *Cæci sunt, & duces cæcorum.*

Luc. 19. 38. *Matth.* 21. 9. *Marc.* 11. 10.

Matth. 15. 14.

Rien ne paroist plus étonnant que de voir tous les Prestres, tous les Docteurs de la loy, & en un mot tous les Juifs s'accorder ensemble pour demander la condamnation du Fils de Dieu ; & un Payen tel qu'estoit Pilate, ouvrir seul la bouche pour le sauver de la mort. Dieu permet même par un miracle visible, que sa femme se joint à luy, &

le ſollicite puiſſamment pour l'empêcher de tremper ſes mains dans le ſang de cet homme juſte. Saint Ignace Evêque d'Antioche, & quelques autres Autheurs, ont crû que le ſonge qu'eut cette femme ſur le ſujet de JESUS-CHRIST, & dans lequel elle témoigne qu'elle avoit eſté extrêmement tourmentée, luy fut ſuſcité par le démon, qui commençant à reconnoiſtre la divinité de JESUS-CHRIST, & à pénétrer les myſtéres de ſa mort; c'eſt-à-dire, les grands effets qu'elle produiroit pour le ſalut des hommes, vouloit alors en quelque façon s'y oppoſer. Mais il ſemble que ſi c'eût eſté l'intention du démon, il eût dû plutoſt, ſelon la remarque d'un Interprete, effrayer l'eſprit des Juifs, que non pas celuy d'une femme, dont la conſidération devoit eſtre beaucoup moindre. Auſſi tous les autres Péres ont regardé le ſonge de cette femme, comme luy ayant eſté envoyé de Dieu, pour ſervir au moins à juſtifier de plus en plus dans l'eſprit du Gouverneur, celuy qu'on vouloit l'obliger de condamner, afin que ſi par une lâche complaiſance il le condamnoit enfin à la mort, il fût au moins convaincu de ſon innocence, comme il fut en effet, lorſqu'il témoigna dans la ſuite en preſence de tout le peuple, qu'il eſtoit innocent du ſang de ce juſte.

Ignat. epiſt. ad Philipp.

Origen. Hilarius. Hieron. in hunc locum. Leo de Paſſion. ſerm. 11. Chryſoſt. in Matth. hom. 87.

Que ſi Dieu ne voulut point donner cet avertiſſement à Pilate même, mais à ſa femme; c'eſt, dit ſaint Chryſoſtome, ou parce qu'il en eſtoit indigne; ou parce qu'il n'auroit pas voulu peut-eſtre en parler, dans la crainte d'eſtre regardé comme un Juge viſionnaire ou corrompu, qui feignoit des ſonges ou des viſions, pour avoir lieu de ſauver celuy que les Preſtres faiſoient paſſer pour un en-

nemi de la Religion & de l'Estat. Ainsi il estoit plus naturel qu'une femme, & une femme payenne, qui ne prenoit aucune connoissance de ce qui pouvoit regarder la Religion des Juifs, ni le devoir de la charge de son mary, envoyât luy dire publiquement, dans le temps qu'il estoit assis sur le siége de la Justice, les grandes peines d'esprit qu'elle venoit de souffrir dans un songe sur le sujet de la personne au jugement de laquelle il travailloit actuellement. Elle luy fait dire, que c'estoit *un juste*, parce que Dieu l'avoit convaincuë sans doute intérieurement de la sainteté de JESUS-CHRIST pendant ce songe. Et quoiqu'on ne puisse pas juger aisément de ce qui fit le sujet de ses souffrances, ce pouvoit estre quelques menaces que l'Esprit de Dieu luy fit d'une maniére invisible, en cas que Pilate son mary passât outre à la condamnation du Sauveur; comme il avoit autrefois menacé de mort dans un songe Abiméléch roy de Gérara, pour avoir enlevé à Abraham Sara sa femme.

Gen. 20. 2. 3.

℣. 22. jusqu'au 26. *Pilate leur dit: Que feray-je donc de* JESUS, *qui est appellé* CHRIST? *Ils répondirent tous: Qu'il soit crucifié. Le Gouverneur leur dit: Mais quel mal a-t-il fait? Et ils se mirent à crier encore plus fort, &c.*

Luc. 23. 20. Il est marqué dans saint Luc, que Pilate avoit envie de délivrer JESUS-CHRIST. C'est donc dans cette pensée, qu'après que les Juifs eurent demandé la grace de Barabbas, il leur demanda à eux-mêmes *ce qu'il feroit de* JESUS, & qu'il ajoûta, pour les engager en quelque façon à rentrer en eux, que ce JESUS estoit appellé *le* CHRIST, c'est-à-dire, qu'ils l'avoient eux-mêmes regardé

comme ce Messie & ce Roy dont ils attendoient la venuë depuis si long-temps. Car quoique Pilate fût un payen & un Gouverneur Romain, il pouvoit bien néanmoins avoir entendu parler plusieurs fois du CHRIST, dont les Juifs souhaitoient le regne avec tant d'ardeur, & dont ils parloient souvent entr'eux. Mais si ce Juge estoit louable de faire tous ses efforts pour délivrer JESUS-CHRIST d'entre les mains de ses ennemis, estant convaincu de son innocence; il fut néanmoins très-coupable, de rendre le peuple comme arbitre du jugement qu'il prononceroit contre le Sauveur, en leur demandant lâchement *ce qu'il en feroit*. Un Juge ne demande point aux parties ce qu'il doit juger; & il est sur tout très-éloigné de consulter celuy qu'il croit criminel, contre celuy qu'il regarde comme innocent. C'est cependant ce que fait icy Pilate, qui sçavoit, comme le déclare l'Evangéliste, que les parties de JESUS n'agissoient que par envie, & qui toutefois les consultoit sur ce qu'il avoit à faire de celuy qu'ils haïssoient. C'est donc luy-même qui au-lieu d'estre comme ce Juge infléxible, dont il est parlé dans l'Ecriture, tout rempli de force pour resister en face à l'injustice, donna lieu aux Juifs par sa lâcheté, de se déclarer sur le genre du supplice dont ils vouloient que l'on fist mourir JESUS, qu'il reconnoissoit estre innocent. *Qu'il soit crucifié*, luy dirent-ils; c'est-à-dire, qu'il soit traité comme le mériteroit celuy dont nous avons demandé la grace; comme le voleur & le meurtrier dont vous venez de parler. Car le supplice de la croix estoit destiné particuliérement pour les voleurs & les séditieux, & sur tout pour les personnes de la plus basse condition,

Ecclesiast. 7. 6.

Lipsius de cruc.

comme les esclaves. C'est dans ce rang que le Fils de Dieu est mis par ceux-mêmes qui l'avoient reçu en triomphe avec des acclamations de joye, comme le fils de David, & qui luy avoient donné mille bénédictions, comme à celuy qui venoit à eux au nom du Seigneur. Et nous craignons, estant les disciples de ce divin maistre ainsi outragé & couvert d'opprobres, de participer à la moindre de ses confusions, comme si nous avions honte de paroistre les membres d'un tel chef.

Autant que les Juifs avoient témoigné d'ardeur pour crier à l'entrée de JESUS-CHRIST dans Jérusalem : *Hosanna, salut & gloire au fils de David* ; autant crient-ils presentement avec fureur : *Qu'il soit crucifié*. Pilate a beau demander : *Quel mal il avoit donc fait*. Ces demandes réïtérées servoient seulement à attester l'innocence de JESUS-CHRIST devant tous les Juifs, & à rendre, pour le dire ainsi, le ciel & la terre témoins de l'injuste condamnation qu'il prononceroit contre sa personne ; mais elles estoient inutiles pour guérir la jalousie des Prestres & des Docteurs de la loy, à qui la réputation de cet homme juste estoit devenuë insupportable, & pour appaiser le tumulte d'un peuple animé par ceux qui le gouvernoient dans les affaires de la Religion & de l'Estat. Ainsi Pilate *se lave les mains devant eux*, & leur proteste *qu'il est innocent du sang*, c'est-à-dire, de la mort *de ce juste*.

Matt. 21. 9.

Il avoit esté ordonné par la loy de Dieu, que lorsqu'on auroit trouvé le corps d'un homme, & qu'on ne connoistroit point le meurtrier, chacun laveroit ses mains pour témoigner son innocence. C'estoit donc une coustume parmy les Juifs, d'attester

Deut. 21. 6.

teſter que l'on eſtoit innocent en lavant ſes mains. Ainſi, ſoit que cet uſage fût commun auſſi aux autres nations, ſelon que l'a crû un Interprete; ſoit *Grotius.* que Pilate ſe conformât en cela à la pratique des Juifs; ou qu'il voulût ſuivre en quelque façon ce qui eſtoit établi anciennement, Que les Juges eſtant ſur le point de juger quelqu'un, levaſſent les mains vers le ciel, & déclaraſſent qu'ils eſtoient innocens du ſang de cet homme; ce Gouverneur crut que pourvû qu'il uſât de cette cérémonie extérieure de laver ſes mains, & de dire qu'il eſtoit innocent de la mort de celuy qu'il reconnoiſſoit eſtre juſte, il pouvoit le condamner à mourir, quoiqu'innocent, de peur de choquer les Juifs, & de ſe faire des affaires à la Cour de l'Empereur. Mais l'eau ne rend pas le cœur pur, en lavant les mains, dit admirablement ſaint Leon, & le crime qui eſt *Leo de Paſſion. ſerm. 8.* commis par le conſentement impie de l'ame, ne s'expie pas par cette lotion extérieure du corps. C'eſt donc inutilement que Pilate proteſte, comme il fait icy, *qu'il eſt innocent du ſang de ce juſte;* puiſqu'il ſe rend criminel, en conſentant à la fureur de ces eſprits ſéditieux, lorſqu'il renonce à la lumiére de ſon propre jugement, pour embraſſer le crime des autres: *Reliquit judicium proprium, & in crimen tranſivit alienum.* Avant que de condamner JESUS-CHRIST, il l'abſout publiquement, lorſqu'il atteſte, en parlant de luy, que c'eſt un juſte. Mais il ſe condamne au contraire luy-même, en condamnant celuy dont il atteſte l'innocence; & il ment lorſqu'il dit de ſoy, qu'il eſt innocent; puiſqu'il ne pouvoit pas eſtre innocent ayant condamné un juſte. *Maldon. in hunc locum.*

Il eſt très-vray cependant, que la condamnation

& la mort de JESUS-CHRIST, estoit d'une maniére toute particuliére le crime des Juifs; puisque le representant à ce Gouverneur comme un séditieux & un usurpateur de la royauté, ils exigérent malgré luy, qu'il fût mis à mort. Ils veulent même, autant qu'il est en leur pouvoir, se charger avec leur postérité de tout le crime de sa mort: *Que son sang*, luy disent-ils, *retombe sur nous & sur nos enfans.* Terrible imprécation! mais dont l'effet si funeste n'a esté & n'est encore presentement que trop visible; puisqu'on peut dire que l'estat où toute la nation des Juifs a esté réduite, en devenant l'abomination de tous les peuples, & le carnage effroyable qui s'en est fait, principalement durant le siége de Jérusalem, a esté l'accomplissement de cette parole de malédiction qu'ils prononcérent contr'eux-mêmes: *Sanguis ejus super nos, & super filios nostros.* Il auroit paru injuste que toute leur postérité fût assujettie à cette malédiction, si les enfans de ces meurtriers de JESUS-CHRIST n'avoient consenti à l'impiété de leurs péres, au-lieu de la détester & d'en demander pardon. Admirons cependant avec saint Jean Chrysostome, l'infinie bonté de ce Roy plein de douceur & d'amour, qui bien que traité si indignement par ces Juifs ingrats, ne voulut pas les traiter avec autant de rigueur, qu'ils témoignoient en avoir & contr'eux-mêmes, & contre leurs propres enfans; puisque malgré cette horrible malédiction à laquelle ils se dévouérent avec le dernier excès de fureur, il en appella un grand nombre à la pénitence, & les combla de toutes les graces de la loy nouvelle. *Vous voyez*, disoit autrefois saint Jacques à saint Paul, *combien de mil-*

Chrysost. in Matth. hom. 87.

Act. 21. 20.

tiers de personnes ont embrassé la foy de JESUS-CHRIST. Ces Juifs néanmoins estoient, ou ceux mêmes qui font icy ces cruelles imprécations, ou leurs enfans. Et saint Paul qui estoit aussi du milieu de ce peuple ingrat & rebelle à son Sauveur, n'a-t-il pas reçu une surabondance de graces pour travailler, comme il le dit, plus que tous les autres à l'établissement du régne de JESUS-CHRIST? 1. Corint. 15. 10.

℣. 26. jusqu'au 32. *Alors il leur délivra Barabbas: & ayant fait fouetter* JESUS, *il le leur livra pour estre crucifié. Les soldats du Gouverneur menérent ensuite* JESUS *dans le Prétoire; & là ayant assemblé autour de luy toute la compagnie, ils luy ostérent ses habits, & le revestirent d'un manteau d'écarlate.*

Il paroist par l'Evangile de saint Jean, que Pilate avoit dès auparavant fait fouetter JESUS-CHRIST, dans le dessein d'adoucir l'esprit de ses ennemis, par cette espece de supplice qui estoit extrêmement cruel, & de les toucher en quelque sorte de compassion par un chastiment qui sembloit devoir satisfaire leur fureur. Et l'on voit au même lieu, que ces outrages qui sont rapportez icy par saint Matthieu immédiatement avant que le Fils de Dieu fût emmené pour estre crucifié, avoient précédé le jugement du Gouverneur, qui se servit même de la vûë de cet estat effroyable où ses soldats l'avoient réduit, pour porter les Juifs à se relâcher de la demande de sa mort. Quelques-uns ont crû qu'il souffrit deux fois différentes le même supplice de la flagellation: & saint Jérôme témoigne, que c'estoit la coustume des Romains de ne crucifier nul criminel qui n'eût souffert ce supplice auparavant. Mais l'Evangile ne donne Joan. 19. 1. &c. Item. v. 16. 17. Hieron. in hunc locum.

Augustin. de consens. Evangel. lib. 3. cap. 9.

aucun lieu d'en juger ainsi. Et ce qu'on peut dire d'assez vraisemblable, c'est que saint Matthieu ne s'est pas icy attaché à rapporter dans l'ordre du temps toutes ces différentes circonstances.

Marc. 15. 16.

Le Prétoire où les soldats menérent JESUS pour le traiter avec les derniéres indignitez, se doit entendre, selon saint Marc, de la cour du palais du Gouverneur. Ce fut par son ordre qu'ils le fouettérent.

Hieron. epist. 27.

Et saint Jérôme témoigne, en parlant de sainte Paule qui visitoit les lieux saints, qu'on luy montra entre autres choses la colonne teinte encore du sang du Sauveur, où l'on disoit qu'il avoit

Chrysost. in Matth. hom. 88

esté lié & fouetté. Mais ce ne fut pas par l'ordre du Gouverneur, comme le remarque saint Chrysostome, qu'on luy fit souffrir tous les outrages marquez icy en détail. L'insolence des soldats Romains à qui il avoit esté livré, se porta à cet excès par une permission toute particuliére de Dieu, qui fit voir en la personne de son Fils traité si indignement, combien l'outrage fait à la majesté divine par la prévarication de l'homme pécheur estoit affreux; puisqu'il devoit estre expié par un traitement si outrageux de celuy qui est la sagesse essentielle du Pére éternel.

Tout ce que ces soldats insolens luy firent souffrir alors, ne tendoit qu'à se railler outrageusement d'une personne que les Juifs avoient accusé d'avoir voulu usurper la royauté, & qu'à le traiter comme un Roy de théatre. Car ce *manteau d'écarlate* ou de pourpre, qui estoit propre aux Rois; & cette *couronne d'épines*, & ce *roseau* en forme de sceptre, que l'on mit *en sa main droite*; & toutes ces *génuflexions* accompagnées d'acclamations qui le déclaroient *Roy des Juifs*, estoient de la part de

ces soldats & des ennemis de JESUS-CHRIST qui les animoient, autant de sanglantes railleries, par lesquelles ils s'efforcérent de tourner en ridicule sa royauté. Mais ce qui estoit une folie & un excès d'impiété de la part des hommes, devint par un ordre incompréhensible à l'esprit humain, l'accomplissement des conseils impénétrables de la divine sagesse. Car, & cette *couronne d'épines* est devenuë comme le diadême qui luy a servi pour se faire reconnoistre *le Roy* véritable, non pas seulement *des Juifs*, mais encore de toutes les nations; & ce *roseau* tout foible & tout mépriſable qu'il paroissoit aux yeux de ces Juifs & de ces soldats, est devenu dans *sa main droite*, qui marque sa toute-puissance, comme un sceptre redoutable avec lequel il a sçû briser tous les Royaumes & tous les Empires de la terre pour se les assujettir. Ainsi *il a plu à Dieu*, comme dit saint Paul, *de sauver les hommes par la folie de la prédication*; c'est-à-dire, par la prédication d'un JESUS flagellé, couronné d'épines, traité avec les dernières indignitez, & crucifié; *parce que ce qui paroist en Dieu une folie, est plus sage que tous les hommes; & que ce qui paroist en Dieu une foiblesse, est plus fort que tous les hommes* ensemble. 1. Corint. 21. 25.

Saint Jean Chrysostome faisoit remarquer aux fidelles de son temps la sagesse si admirable du Saint-Esprit dans la conduite de son Eglise: Nous ne cachons rien, leur disoit-il, de tous ces outrages du Sauveur: & cependant nul de nous ne doute que JESUS-CHRIST ne soit Dieu. Nous l'adorons même d'une maniére toute particuliére dans ses profonds abbaissemens, estant convaincus que cette humiliation si prodigieuse où il s'est ré- Chrysost. ut supra.

duit, eſt pour nous l'objet le plus important de noſtre devotion. Le voyant traité avec de ſi grands mépris ; outragé par les derniéres perſonnes du monde ; adoré d'une maniére ſi offençante ; ſi cruellement tourmenté dans toutes les parties de ſon corps, il nous eſt comme impoſſible, ajoûte le même Saint, de n'abbaiſſer pas l'élevement de noſtre cœur, qui percé d'une ſainte componction, doit entrer à la vûë de tant d'humiliations de noſtre chef adorable dans le plus profond anéantiſſement.

Jean. 19. 5. 6. 12. 14. Ce fut donc après que le Fils de Dieu eut ſouffert tous ces outrages, & que la vûë de cet eſtat où l'inſolence des ſoldats l'avoit réduit, ne put ſatisfaire la fureur des Princes des Preſtres, que Pilate le leur abandonna enfin pour eſtre crucifié ; *Janſen. Luc. 23. 24.* c'eſt-à-dire, qu'il leur accorda ce qu'ils demandoient, comme dit ſaint Luc ; *Adjudicavit fieri petitionem eorum* ; ſans néanmoins prononcer comme de luy-même, un arreſt de mort contre JESUS-CHRIST ; car il ſemble qu'il ſe contenta de *le livrer à leur volonté*, ſelon l'expreſſion de ce ſaint Evangéliſte : *Jeſum verò tradidit voluntati eorum.*

℣. 32. juſqu'au 39. *Comme ils ſortoient, ils rencontrérent un homme de Cyrène nommé Simon, qu'ils contraignirent de porter la croix de* JESUS. *Et eſtant arrivez au lieu appellé Golgotha ; c'eſt-à-dire, le lieu du Calvaire, ils luy donnérent à boire du vin meſlé de fiel, &c.*

Jean. 19. 17. On ne peut douter que JESUS-CHRIST n'ait porté d'abord ſa croix, puiſque ſaint Jean l'a marqué expreſſément. Et il accomplit en cela, ſelon *Tertull. cont. Jud. cap. 13.* Tertullien & ſaint Auguſtin, la vérité qui avoit eſté figurée en la perſonne d'Iſaac, qui porta

auſſi le bois deſtiné à ſervir à l'holocauſte, dont luy-même devoit eſtre la victime. Mais après qu'il eut porté dans la ville de Jéruſalem la croix ſur laquelle il devoit réconcilier par ſa mort Dieu avec les hommes, & le ciel avec la terre; comme *il ſortoit* de la ville, il ſe rencontra un homme de la Province de Cyréne en Afrique, nommé Simon, que l'on contraignit de ſe charger de la croix de JESUS-CHRIST. On ne le fit pas ſans doute par aucune compaſſion à ſon égard, puiſque ceux qui ſollicitoient ſa mort eſtoient incapables de toute tendreſſe; mais peut-eſtre parce qu'on crut que l'épuiſement où une cruelle flagellation, un couronnement d'épines enfoncées dans ſa teſte, & tant d'autres maux qu'on luy fit ſouffrir, l'avoient réduit, le mettoit dans l'impuiſſance de porter encore ce peſant fardeau juſqu'au-lieu du dernier ſupplice. Saint Auguſtin croit que Simon porta alors ſeul la croix, comme JESUS-CHRIST l'avoit portée ſeul juſqu'à cet endroit. Et quelques Péres ayant crû que ce Simon eſtoit Gentil, ont regardé ce qui arriva alors, comme une figure de ce qu'on vit dans la ſuite, qui eſtoit que les Gentils ſeroient préferez aux Juifs pour porter la croix du Sauveur, & embraſſer le Chriſtianiſme. Mais on ne voit point de preuves que cet homme fût payen, puiſqu'il paroiſt par Joſeph qu'il y avoit grand nombre de Juifs en Cyréne, ce qui ſe voit même par l'Ecriture.

Auguſt. civit Dei lib. 16. cap. 32. *Gen. 22. 6.* *Grotius. in hunc locum.*

Le lieu où JESUS fut conduit pour y eſtre crucifié, eſtoit nommé *du Calvaire*; & ce nom, ſelon ſaint Jérôme, luy avoit eſté donné à cauſe des teſtes & des oſſemens des corps de ceux qu'on exécutoit ordinairement en ce lieu. Mais beaucoup

Auguſt. de conſ. Evangel. cap. 10. *Ambroſ. in Luc.* *Hilarius in hunc locum.* *Leo de Paſſion. ſerm. 8.* *Grot. in hunc lor.* *Joſeph. de bell. Jud. l. 7. c. 38.* *Act. 2. 10. cap. 6. 9.* *Hieron. in hunc locum.*

de Péres, ſçavoir Origene, ſaint Athanaſe, ſaint Ambroiſe, ſaint Baſile, ſaint Epiphane, ſaint Chryſoſtome, &c. en diſent encore une autre raiſon, appuyée ſur une trad tion ancienne, qui eſt que la teſte du premier homme, ou le premier homme qui eſt la teſte & le chef de tous les hommes, avoit eſté enterré en ce même lieu: & qu'ainſi le ſecond Adam choiſit pour ſouffrir la mort & pour racheter de la mort toute la nature humaine, le lieu même où repoſoit le premier Adam, qui avoit eſté le principe de la mort de tous les hommes. Quoique ſaint Jérôme rejette cette tradition touchant le lieu de la ſepulture d'Adam, on ne peut pas néanmoins ſe diſpenſer d'en parler, comme eſtant autoriſée par tant de grands hommes qui l'ont reçuë, & qui ont même trouvé qu'il eſtoit très-digne du conſeil de la ſageſſe de Dieu, que le médecin ſuprême guérît la bleſſûre mortelle qu'avoit cauſée le péché, dans le lieu même où le malade eſtoit couché, & que le Très-haut s'abbaiſſât profondément par un effet de ſon infinie miſéricorde, où l'orgueil de l'homme ſuperbe avoit eſté réduit en cendres: *Et dignum erat, ut ubi occiderat humana ſuperbia, ibi ſe inclinaret divina miſericordia.*

Origen. in Matth. tract. 33. Apud Cyprian. de Reſurrec. pag. 442. Athan. de Paſſio. tom. 1. p. 1003. Ambr. in Luc. 10. Baſil. in Iſai. c. 5. Epiphan. hæreſ. 46. Chryſoſt. in Joan. hom. 84. Auguſt. de temp. ſerm. 71.

Saint Matthieu paſſe pluſieurs choſes que nous verrons dans les autres Evangéliſtes, & il marque ſeulement cette circonſtance: *Qu'on donna à boire* à JESUS-CHRIST du vin *& du fiel meſlez enſemble.* Saint Luc ne parle ni de vin, ni de fiel, mais de vinaigre; & il dit que les ſoldats luy inſultoient en luy preſentant ce vinaigre; ce qui ſemble ſignifier que c'eſtoit plutoſt pour augmenter ſes ſouffrances, que pour luy donner du ſou-

Luc. 23. 33. 36.

lagement, qu'ils luy preſentérent cette boiſſon. Des Interpretes croyent cependant que *le vin meſlé avec de la myrrhe*, qu'on donna à boire à JESUS-CHRIST, ſelon ſaint Marc, ſe donnoit ordinairement aux perſonnes qu'on devoit exécuter, comme pour leur procurer quelque eſpece de ſoulagement par cette ſorte de liqueur, qui contribuoit à les fortifier, & en même-temps à aliener leurs ſens, afin qu'ils ſentiſſent moins la douleur. Mais il n'y a guére d'apparence que les Juifs, animez comme ils eſtoient de fureur contre JESUS-CHRIST, ayent penſé en aucune ſorte à luy adoucir ce qu'il ſouffroit. Ainſi ſoit qu'on luy ait donné ſéparément du vin meſlé avec de la myrrhe, & du vin meſlé avec du fiel ou du vinaigre, comme l'ont crû quelques-uns, & que cela paroiſt diſtingué dans l'Evangile de ſaint Marc; ſoit que les Evangéliſtes n'ayent entendu qu'une ſeule & même choſe, par ce *vin meſlé de fiel*, & ce *vin meſlé de myrrhe* ou ce *vinaigre*; il y a ſujet de croire que les ennemis de JESUS-CHRIST n'ont penſé à autre choſe en l'abbreuvant de vinaigre, de fiel & de myrrhe, qu'à augmenter même ſes ſouffrances dans la ſoif extrême que l'épuiſement où il eſtoit, & la perte de tout ſon ſang luy faiſoit ſentir. S'il *refuſa donc d'en boire en ayant goûté*, c'eſt que voulant ſeulement accomplir la prophétie de David, en la perſonne duquel il avoit dit: *Ils m'ont preſenté du fiel pour ma nourriture, & ils m'ont donné à boire du vinaigre dans ma ſoif*; il ne jugea pas devoir néanmoins ſatisfaire leur fureur, & ſe contenta de leur reprocher par ce refus même de la boiſſon qu'ils luy preſentoient, l'excès de leur inhumanité. Ceux qui

Grotius.

Marc. 15. 23.

Marc. 15. 23. 36.

Pſal. 68. 22.

croyent que ce vin meſlé de fiel ou de myrrhe luy fut preſenté comme aux autres criminels, pour le ſoulager en luy procurant une aliénation des ſens, diſent que le Fils de Dieu refuſa d'en boire, parce qu'il vouloit faire voir qu'il n'avoit beſoin d'aucun adouciſſement dans ſes ſouffrances, & qu'il offroit à la juſtice de ſon Pére avec toute la plénitude d'une volonté parfaitement éclairée, le ſacrifice de ſa mort ſi douloureuſe, qui devoit eſtre une ſource de ſalut & de vie pour tous les hommes.

Luc. 24. 39. 40. *Joan.* 20. 25. *Pſal.* 21. 17. *Tertull. cont. Jud. cap.* 13. *Joan.* 20. 23. JESUS-CHRIST *fut donc crucifié*; c'eſt-à-dire, attaché à une croix avec pluſieurs cloux, qui luy percérent les mains & les pieds, comme il paroiſt par les autres Evangéliſtes, & par les Pſeaumes; & ſi l'on en croit Tertullien, il avoit encore ſur ſa teſte la couronne d'épines qu'on luy avoit miſe chez Pilate. Alors les ſoldats qui eſtoient, ſelon ſaint Jean, au nombre de quatre, *partagérent entr'eux ſes veſtemens, les jettant au ſort*; c'eſt-à-dire, qu'ayant diviſé en quatre parts ſes habits de deſſus, ils les jettérent au ſort pour avoir chacun la part qui luy échéeroit. A l'égard de ſa tunique ou robe de deſſous, qui eſtoit, comme dit ſaint Jean, ſans couture, ils ne la coupérent point; mais ils jettérent encore au ſort à qui l'auroit. Car il falloit que la prophétie de David, qui avoit prédit en particulier cette circonſtance de la paſſion de JESUS-CHRIST, fût accomplie. Cette tunique qui ne fut point partagée, marquoit en figure l'unité du corps de l'Egliſe, qui ne doit jamais eſtre rompuë par aucune diviſion. Elle eſt l'image de la charité, qui eſt véritablement la tunique ou la robe nuptiale, dont la rupture fait paroiſtre une

Pſal. 21. 19.

nudité honteuſe des ames aux yeux de Dieu & de l'Egliſe. Et c'eſt d'elle que parle le Fils de Dieu, lorſqu'il dit : *Heureux celuy qui veille, & qui garde bien ſes veſtemens, de peur qu'il ne marche nud, & qu'on ne voye ſa confuſion & ſa honte.* *Apocal. 16. 15.*

Après que le Fils de Dieu eut eſté ainſi crucifié, il eſt marqué que les ſoldats *s'eſtant aſſis, le gardoient*, afin d'empêcher ſans doute que ſes diſciples ne le vinſſent détacher, & ne puſſent luy ſauver la vie. Mais il n'avoit pas ſouffert qu'on l'élevât ſur cette croix pour en deſcendre, avant qu'il eût accompli ce qu'il avoit dit: Que *quand il auroit eſté élevé de la terre, il attireroit tout à luy* par ſa mort. Car il eſtoit véritablement le JESUS; c'eſt-à-dire, le Sauveur du monde & *le Roy des Juifs*, comme le portoit l'inſcription que *l'on mit au-deſſus de ſa teſte.* Il l'eſtoit, malgré toute la mauvaiſe volonté des Juifs mêmes, qui en refuſant de le reconnoiſtre pour leur Roy, ne firent que ſe priver des douceurs & des graces de ſa conduite, mais ne purent ſe ſouſtraire à ſon empire. C'eſtoit la couſtume parmy les Romains, de faire voir dans un écriteau expoſé aux yeux des peuples, le ſujet de la condamnation des criminels. Nous en voyons un exemple dans Euſebe à l'égard d'un ſaint Martyr de Lyon, nommé Attale, qui fut conduit tout autour de l'amphithéatre avec cette inſcription latine que l'on portoit devant luy : *Hic eſt Attalus Chriſtianus :* C'eſt icy Attale Chreſtien. Dieu permit donc que Pilate fit connoiſtre à tous les peuples, par l'inſcription qui portoit la cauſe du ſupplice de JESUS-CHRIST, que celuy-là même que les Juifs l'avoient forcé de faire mourir, eſtoit véritablement leur Roy. Et ce Gouverneur *Joan. 12. 32.* *Euſebius hiſt. Eccleſ. lib. 5. cap. 1. pag. 162.*

payen fut en cela visiblement le ministre de la volonté du Très-haut, ayant reconnu pour *Roy des Juifs*, celuy que les Juifs avoient condamné comme un ennemi de Dieu, & comme un blasphémateur. Il est vray qu'il fit *crucifier* en même-temps *deux voleurs à ses deux costez*. Mais cet opprobre aussi-bien que tous les autres de sa passion, ne servit qu'à relever davantage la vertu & la gloire de sa croix; puisqu'il parut alors, selon un grand Saint, comme un Juge au milieu de deux criminels, en couronnant l'un par un effet de la grace surabondante de sa passion, & condamnant l'autre par un effet très-équitable de sa justice: & d'ailleurs cette circonstance particuliére de sa passion, ayant esté prédite par un Prophete, elle devoit s'accomplir comme toutes les autres prophéties. S'il est donc placé entre ces deux scélérats, c'est afin que de sa croix comme de son tribunal, il commence à faire ce qu'il fera dans la suite de tous les siécles, ce discernement adorable par lequel il associe ses élûs à son corps sacré, & en rejette pour jamais les autres; comme il fit alors grace à un de ces criminels, en luy inspirant son amour, & qu'il laissa l'autre dans la malice de sa volonté & dans la corruption de son cœur.

Marc. 15. 28. *Isai.* 53. 12.

℣. 39. jusqu'au 45. *Et ceux qui passoient par là le blasphémoient, en branslant la teste, & luy disant: Toy qui détruis le temple de Dieu, & qui le rebastis en trois jours, que ne te sauves-tu toy-même? Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix, &c.*

Chrysost. in Matth. hom. 88. Il ne paroist dans le Sauveur, dit saint Chrysostome, que de la foiblesse. Et tout ce qui se passa alors ne pouvoit former qu'une impression de son

impuiſſance dans l'eſprit de ceux qui ne pénétroient pas les deſſeins de Dieu dans ce grand myſtére. Cependant, comme dit excellemment le même Saint, JESUS a fait voir qu'il eſtoit Dieu en mourant comme le plus foible des hommes, & il a établi cette importante vérité par les choſes mêmes qui paroiſſoient la devoir détruire. Eſtant tout environné de perſonnes qui l'outragent ſi indignement, il ne les ſçut vaincre que par ſon ſilence & ſa patience. Et ce ſilence étonnant du Fils de Dieu au milieu de tant d'opprobres, peut bien eſtre regardé comme un des plus grands prodiges de ſa vie mortelle. Ils luy reprochent qu'il s'eſt vanté de *détruire le temple de Dieu*, & de pouvoir *le rebaſtir en trois jours*. Mais il fera ſans comparaiſon davantage; puiſqu'après qu'ils auront détruit le temple ſacré de ſon corps, il ſe reſſuſcitera luy-même le troiſiéme jour. Et ainſi en ne *ſe ſauvant* point alors, comme ils vouloient qu'il le fiſt, il opéroit un miracle beaucoup plus grand, qui eſtoit de ſauver les hommes & ſes bourreaux mêmes en mourant. Ils le preſſent de *deſcendre de la croix, s'il eſt Fils de Dieu*, comme il le prétend; car ils ne croyoient nullement qu'il le fût. Et c'eſt au contraire parce qu'il eſt Fils de Dieu qu'il ne deſcend pas de cette croix, où ſon amour pour les hommes & ſon zele pour la gloire de ſon Pére, le tenoient plus fortement attaché que la malice de ſes ennemis & la cruauté de ſes bourreaux, qui n'auroient eu aucun pouvoir contre luy, ſi luy-même ne le leur avoit donné. *Les Preſtres & les Docteurs de la loy*, auſſi-bien que *les Sénateurs*, prétendent prouver que tous ſes miracles avoient eſté faux, & qu'il n'avoit pû *ſauver*

véritablement *les autres*, puiſqu'*il ne pouvoit* preſentement *ſe ſauver luy-même*. Mais ſi, comme dit ſaint Chryſoſtome, tant de Prophetes dont ils avoient répandu le ſang, n'avoient pas ceſſé d'eſtre Prophetes, ni tant de Saints, d'eſtre Saints, parce que Dieu n'avoit pas voulu les ſauver d'entre leurs mains; celuy dont le nom même de JESUS faiſoit connoiſtre ſa qualité *de Sauveur*, & qui avoit tant de fois prédit ſa mort, comme eſtant maiſtre de l'empêcher s'il l'avoit voulu, ceſſa-t-il d'eſtre véritablement le Sauveur des hommes, parce qu'il ne voulut pas *ſe ſauver* alors de la croix, comme ils l'en preſſoient? Et ne luy eſtoit-il pas beaucoup plus facile de s'empêcher de mourir, que de ſe reſſuſciter? Ou plutoſt l'un & l'autre n'eſtoit-il pas également facile à celuy qui avoit dit aux Phariſiens mêmes; Qu'il devoit *quitter la vie pour la reprendre*, & que *perſonne ne* pouvoit *la luy ravir*; mais que *c'eſtoit de luy-même qu'il la quittoit*; & qu'il *avoit le pouvoir & de la quitter, & de la reprendre?* Ainſi ce que leur aveuglement les portoit à regarder comme impoſſible, qui eſtoit que JESUS-CHRIST *deſcendît* alors *de la croix*; & ce qu'ils prenoient pour une preuve qu'il n'eſtoit pas *Roy d'Iſraël*; c'eſt-à-dire, le Meſſie, devoit leur perſuader le contraire. Et bien loin de dire, comme ils font icy: *S'il eſt le Roy d'Iſraël, qu'il deſcende de la croix, & nous croirons ce qu'il dit*; ils auroient dû dire plutoſt: Il faut croire ce qu'il dit, & le regarder véritablement comme le Roy d'Iſraël, parce qu'il demeure immobile ſur la croix, luy qui d'une ſeule parole nous avoit tous renverſez, luy qui a eu le pouvoir de reſſuſciter un homme mort depuis

Chryſoſt. in Matth. hom. 88.

Joan. 10. 17. 18.

quatre jours, & d'ouvrir les yeux d'un aveugle né. Disons donc, & disons-le très-certainement, que si JESUS-CHRIST estoit alors descendu de dessus sa croix, ils auroient crû aussi peu en luy, qu'ils y crurent lorsqu'ils apprirent la nouvelle beaucoup plus surprenante de sa résurrection. Et ils ne parloient ainsi, que parce que leur envie & leur orgueil avoit tellement corrompu leur cœur, que tous ses plus grands miracles ne passoient dans leur esprit, que pour des illusions ou pour des enchantemens du démon.

C'estoit cet aveuglement si déplorable qui les portoit à se railler même de *la confiance qu'il avoit en Dieu* son Pére, & à faire ce raisonnement très-faux; Que *si Dieu l'aimoit*, & s'il estoit véritablement *son fils* comme *il le disoit*, il devoit donc *le délivrer maintenant* d'entre leurs mains. Car il est vray que le Pére devoit délivrer son Fils des mains des Juifs & des liens de la mort. Mais il ne devoit pas le délivrer de la croix; puisque c'estoit par la croix qu'il devoit luy-même délivrer le monde; & que s'il ne fût pas mort sur cette croix, le démon, le péché, & la mort même n'auroient pas esté vaincus, & cette croix n'auroit pas triomphé comme elle a fait, de tous les Rois de la terre, qui ont fait gloire de se soumettre à son empire.

Il naist une difficulté considérable, de ce que le saint Evangéliste que nous expliquons, & saint Marc témoignent, que *les voleurs qui estoient crucifiez avec* JESUS-CHRIST, *luy faisoient aussi les mêmes reproches*, que les Prestres, les Docteurs & les Sénateurs: au-lieu que saint Luc ne l'attribuë qu'à un seul. Saint Jean Chrysostome a crû *Luc. 23. 39. 40. Chrysost.*

in Matth hom. 88. avec plusieurs autres Péres, que ces deux hommes dirent d'abord au Sauveur les mêmes injures ; mais que l'un ensuite l'adora comme Dieu, pendant que l'autre le blasphémoit : & il ajoûte, que Dieu même le permit ainsi, pour faire admirer davantage la maniére dont il luy toucha le cœur. Saint Augustin néanmoins, avec d'autres Saints, ont regardé l'expression de saint Matthieu comme figurée, & croyent que ce qu'il dit en général de ces voleurs, peut estre entendu d'un seul, par une figure assez ordinaire dans les Ecritures, dont même il rapporte plusieurs exemples.

August. de cons. Evangel. lib. 3. cap. 16.

℣. 45. jusqu'au 51. *Or depuis la sixiéme heure du jour jusques à la neuviéme, toute la terre fut couverte de ténébres. Et sur la neuviéme heure,* JESUS *jetta un grand cry, en disant : Eli, Eli, lamma sabacthani? c'est-à-dire : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'avez-vous abandonné? &c.*

On ne peut entendre par ces *ténébres* qui *couvrirent* pendant trois heures *toute la terre*, une éclipse ordinaire du soleil, qui ne pouvoit arriver naturellement dans le temps de la pleine lune, ni durer non plus si long-temps, ni produire dans toute la terre des ténébres si profondes, que les étoiles parussent au ciel, comme le témoigne un ancien Auteur. Ainsi il paroist que ces ténébres furent formées par la toute-puissance de l'Homme-Dieu qui souffroit alors sur la croix, & qui fit que *le soleil fut obscurci*, selon l'expression d'un Evangéliste. Il estoit bien raisonnable que le soleil de justice estant alors comme dans le dernier obscurcissement à l'égard des hommes, par cette profonde & incompréhensible humiliation, où

Euseb. in Chronic.

Luc. 23. 45.

où ſon amour pour ces mêmes hommes l'avoit réduit ; la nature ſe ſoulevât en quelque ſorte contre la malice des impies qui l'outrageoient, & que la lumiére du ſoleil ceſſât pour un temps d'éclairer ceux qui éteignoient autant qu'il eſtoit en leur pouvoir, cette lumiére eſſentielle qui eſtoit venu éclairer les hommes. Quelques-uns prétendent reſtreindre cet obſcurciſſement du ſoleil à la Judée, expliquant de cette Province, ce qui eſt dit de *toute la terre*, comme il s'en voit en effet d'autres exemples dans l'Ecriture. Mais ſaint Chryſoſtome, & d'habiles Interpretes de ces derniers temps, croyent que ces ténébres furent répanduës univerſellement ſur la terre. Et ce grand Saint nous fait remarquer qu'elles arrivérent en plein midy, afin que tous les hommes qui eſtoient alors ſur la terre, puſſent en eſtre témoins. Auſſi Tertullien s'adreſſant aux Romains mêmes dans cette excellente apologie qu'il compoſa pour la Religion chreſtienne, ne craint pas de leur déclarer comme une choſe très-connuë, Qu'au temps de la mort de JESUS-CHRIST, qui arriva ſous Ponce Pilate, lorſque le ſoleil eſtoit en ſon plein midy, le jour manqua tout d'un coup, & que cet évenement ſi ſurprenant avoit même eſté marqué dans les archives publiques de l'Empire. C'eſt ce qui fait dire encore à ſaint Chryſoſtome ; Que ce ſeul miracle eſtant ſi grand de ſoy-même, & arrivant dans le moment qu'il arriva, devoit ſuffire pour convertir tous les Juifs. Et il ajoûte, Qu'il eſtoit bien plus glorieux au Sauveur de faire ces prodiges en ſouffrant & en mourant ſur la croix, que de deſcendre même de la croix. Les Péres ont regardé en effet ce grand miracle

Chryſoſt. in Matth. hom. 89.

Tertull. apologet. cap. 21.

Cyrill. lib

comme une preuve éclattante de la divinité de celuy qui eſtoit alors dans la derniére humiliation; comme un avertiſſement que Dieu donnoit aux hommes, de conſidérer qui eſtoit celuy qu'on faiſoit mourir ſur une croix; & enfin comme une eſpece de ſoulevement de la créature contre ceux qui outrageoient ſi indignement le Créateur de l'univers. Cependant ce qui eſt comme une autre eſpece de prodige en quelque façon plus ſurprenant, les Juifs n'en ſont point touchez. Ces ténébres durent trois heures entiéres, ſelon l'Evangile; c'eſt-à-dire, tout le temps que JESUS-CHRIST fut attaché à la croix juſqu'à ſa mort: & nul des Preſtres, des Phariſiens & des Docteurs ne fait la moindre réfléxion ſur la cauſe de ce grand miracle, qui avoit eſté prédit long-temps auparavant par un Prophete, en ces termes: *Le ſoleil ſe couchera en plein midy, & je couvriray, dit le Seigneur, la terre de ténébres dans la plus grande clarté du jour.* C'eſtoit un effet de l'aveuglement du cœur de ces hommes orgueilleux & pleins d'envie, dont les ténébres intérieures figurées par ces autres extérieures, ne purent en eſtre guéries. Auſſi on les voit également furieux & animez contre JESUS-CHRIST depuis le temps même de cet obſcurciſſement ou de cette défaillance du ſoleil.

2. ad Regin. Aug. de fid. contr. Manich. cap. 26. Hieron. in hunc locum.

Amos. 8. 9.

JESUS vers les trois heures après midy *jetta un grand cry*, qui marquoit, ſelon ſaint Jean Chryſoſtome, *le pouvoir* ſuprême qu'il avoit *de quitter ſa vie, & de la reprendre* quand il voudroit; car il n'eſt pas naturel, qu'un homme épuiſé par tant de ſouffrances & par la perte de tant de ſang, crie avec une ſi grande force un moment avant

Chryſoſt. ut ſuprà.

qu'il meure. Et ce fut auſſi ce qui porta le Centenier qui eſtoit preſent, à reconnoiſtre qu'il y avoit quelque choſe d'extraordinaire dans cet homme, & à rendre gloire à Dieu dans le temps même que les Juifs le blaſphémoient. Mais qu'eſt-ce que dit JESUS en criant ſi fortement? *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoy m'avez-vous abandonné?* Le Fils de Dieu parloit alors comme Fils de l'homme, voulant obliger les hommes à conſidérer l'eſtat effroyable où ſon Pére avoit permis qu'ils l'euſſent réduit. Ou bien il leur donnoit lieu par là de rechercher la vraye cauſe pour laquelle Dieu l'avoit ainſi abandonné à la malice des hommes, qui eſtoit l'horreur du péché commis contre la divine majeſté, que l'Homme-Dieu pouvoit ſeul expier par le mérite infini de ſa mort; comme il n'y avoit auſſi que Dieu ſeul qui pût pénétrer la profondeur de la playe qu'avoit cauſée ce péché. Ou enfin en s'adreſſant, comme il faiſoit, à ſon Pére, il le ſupplioit de faire réfléxion ſur ce qui l'avoit engagé à abandonner ſon Fils unique entre les mains de ſes ennemis; c'eſt-à-dire, ſur l'excès de cet amour ineffable qu'il avoit eu pour les hommes, lorſqu'il avoit bien voulu ne pas épargner ſon propre Fils pour les ſauver par ſa mort.

Luc. 23. 47.

Leo de Paſſion. ſerm. 17.

Cyrill. ad Regin. lib. 2.

Mais cette parole de JESUS-CHRIST fut priſe par quelques-uns à contre ſens. Et ſaint Jérôme croit que ce furent les ſoldats Romains, qui n'entendant pas la langue Hébraïque, & ces mots *Eli, Eli*, &c. s'imaginérent qu'il appelloit Elie cet ancien Prophete, à ſon ſecours. Mais comme il n'y a guére d'apparence que ces ſoldats euſſent plus de connoiſſance du prophete Elie,

Marc. 15. 35. 36. *Luc.* 23. 36. *Joan.* 19. 28. que de la signification de ces mots hébreux ; il peut bien estre arrivé, que les Juifs mêmes par dérision interprétérent de la sorte ce que disoit le Sauveur, & que les soldats entrérent dans leurs sentimens. Or parce que JESUS-CHRIST avoit dit, comme le rapporte saint Jean, Qu'il *avoit soif*, l'un de ces soldats ayant empli aussi-tost *une éponge de vinaigre, la mit au bout d'un roseau, & la presenta* au Fils de Dieu *afin qu'il en bût.* Il est marqué expressément qu'il y avoit là un vase plein de vinaigre ; & il semble qu'on le destinoit pour empêcher que les criminels ne tombassent en défaillance, estant en effet très-propre pour faire revenir les sens. Ainsi ce fut par une double cruauté que l'on en donna à boire au Sauveur ; puisqu'outre que cette boisson ne pouvoit que luy augmenter sa soif, elle n'estoit destinée que pour prolonger, s'ils l'eussent pû, le temps de sa passion. Mais toutes les prophéties estant accomplies, & toutes les figures consommées, JESUS *jetta encore une fois un grand cry*, en disant, comme le remarque saint Luc : Mon Pére, je remets mon ame entre vos mains. Ce second cry tendoit encore à faire connoistre à son peuple, qu'il ne mouroit plein de vie & de force, que parce qu'il le vouloit : il tendoit à leur attester son amour pour eux, qui avoit la force de le faire mourir pour ses propres ennemis. Et en disant à son Pére : *Je remets mon ame entre vos mains*, il fit connoistre, selon Tertullien, qu'il mouroit volontairement, en prévénant la derniére main des bourreaux, qui avoient accoustumé de rompre les jambes des criminels pour achever de les faire mourir : *Spiritum cum verbo dimisit prævento carnificis officio.*

Joan. ib. 29.

Luc. 23. 46.

Tertull. Apolog. cap. 21.

Joan. 19. 31. 33.

℣. 51. jusqu'au 55. *En même-temps le voile du temple se déchira en deux depuis le haut jusqu'en bas ; la terre trembla ; les pierres se fendirent ; les sepulcres s'ouvrirent ; & plusieurs corps des Saints, qui estoient dans le sommeil* de la mort, *ressuscitérent, &c.*

Origéne & saint Jérôme ont entendu par ce *voile du temple* qui *fut déchiré* dans le moment de la mort de JESUS-CHRIST, celuy que l'on appelloit extérieur, & qui estoit étendu au-devant de cette partie du temple où entroient les Prestres. Mais beaucoup d'autres Péres & des plus habiles Interpretes, entendent cecy du voile intérieur qui estoit immédiatement au-devant du sanctuaire, ou du Saint des Saints. Et c'est presque un sentiment général de tous les Anciens, que ce déchirement du voile du sanctuaire, marquoit en figure, comme dit saint Augustin, que la passion & la mort de JESUS-CHRIST devoit découvrir aux fidelles qu'une sainte confession de sa foy rendroit dignes de participer à son sang, les mystéres qui avoient esté cachez jusqu'alors : *Ut per Christi passionem revelentur secreta sacramentorum fidelibus, ad bibendum ejus sanguinem, ore aperto in confessione transeuntibus :* ce que saint Paul a aussi marqué en quelque sorte, lorsque parlant du *voile* qui est demeuré sur le cœur des Juifs sans estre levé, il ajoûte; Qu'*il ne s'oste que par* JESUS-CHRIST. Et il le dit plus clairement en écrivant aux Hébreux mêmes, lorsqu'après avoir rapporté ce qui regardoit le sanctuaire, où le seul Grand-Prestre entroit seulement une fois l'année, il déclare; Que *le Saint-Esprit nous montroit par là que la voye du vray sanctuaire n'estoit pas encore*

Origen. in hunc loc. Hieron. ep. 115. Leo de Passion. serm. 10. Cyrill. in Joan. lib. 16. c. 37. Origen. in hunc locum. August. contra Faust. lib. 12. c. 11. Cyrill. ut suprà. Hieron. in hunc locum. 2. Corinth. 3. 13. Hebr. 9. 7. 8.

Chryſoſt. in Matth. hom. 89. *ouverte.* Or elle ne s'eſt ouverte que par la mort du Sauveur, lequel en mourant a déchiré véritablement le voile de l'ancienne alliance, nous découvrant tous les myſtéres, accompliſſant toutes les figures, & nous ouvrant la voye pour entrer dans le ſanctuaire de la divinité, par la connoiſſance des plus grandes véritez, & par la poſſeſſion de Dieu même.

Le tremblement de terre qui arriva dans le même temps de la mort de JESUS-CHRIST, fut *Phlegon. apud Euſeb. in Chronic.* ſi grand, qu'un Autheur payen aſſure qu'il ébranla toute la Bithynie, & que la ville de Nicée en fut renverſée dans la plus grande partie. Il eſt inutile d'objecter comme fait un Interprete, qu'il n'y a guére d'apparence que des villes d'une Province éloignée euſſent eſté renverſées par ce tremblement, lorſque dans la Judée même, où s'eſtoit commis le crime qui l'avoit cauſé, on ne voit point qu'il ſoit arrivé rien de ſemblable. Car, outre que la même choſe pourroit bien y eſtre arrivée auſſi, quoique l'Evangile n'en parle pas; il eſt contre la raiſon de conteſter ſur une telle conjecture ce fait atteſté par le témoignage d'un Payen, qui doit eſtre moins ſuſpect que celuy d'un autre. D'ailleurs ces *ténébres* dont on a parlé, cette *ſecouſſe de la terre*, ces *pierres fenduës*, & ces *ſepulcres ouverts*, eſtoient des ſignes qui reprochoient d'une maniére aſſez ſenſible l'aveuglement des cœurs des Juifs plus durs que les pierres qui ſe fendoient à la mort du Fils de Dieu, plus inſenſibles que la terre qui trembloit à un ſi terrible évenement, & plus impénétrables que les ſepulcres des morts qui s'ouvrirent, comme pour faire voir que la mort perdoit ſon empire

par celle d'un Homme-Dieu. D'ailleurs on peut ajoûter, que Dieu réſervoit bien d'autres fléaux pour punir l'ingratitude des Juifs, après en avoir tiré ces prémices de ſon Egliſe, qu'il plut à ſa divine miſéricorde de choiſir du milieu de cette maſſe de corruption & de malice, pour les rendre dignes de participer les premiers au fruit de ſa mort, & d'eſtre lavez dans le ſang même qu'ils avoient ſi cruellement répandu. *Hieron. ep. 105.*

Quoiqu'il ſemble par la maniére dont en parle l'Evangile, que les ſepulcres s'ouvrirent dans le moment que JESUS-CHRIST expira, ce qui eſt auſſi le ſentiment de quelques Anciens; néanmoins il paroiſt certain que les morts ne reſſuſcitérent qu'*après la réſurrection du Sauveur*; comme il eſt marqué en effet, qu'ils ne *furent vûs de pluſieurs* qu'en ce temps-là. Dieu permit qu'ils furent vûs de pluſieurs perſonnes, afin que ce grand miracle ayant beaucoup de témoins parmy les Juifs mêmes, ſervît de preuve à la vérité de la réſurrection de JESUS-CHRIST, & contribuât à en faciliter la créance dans les eſprits. Car ils pouvoient bien juger, que ſi celuy à qui ils avoient procuré la mort avoit opéré d'auſſi grands prodiges qu'eſtoient ceux de couvrir le monde de ténébres, de déchirer de haut en bas le voile du ſanctuaire, de faire trembler la terre & fendre les pierres, d'ouvrir les ſepulcres & d'en faire ſortir les morts; il luy eſtoit très-facile auſſi de rétablir par ſa réſurrection ce temple ſacré de ſon corps, après qu'ils l'avoient détruit en le faiſant mourir, ſelon qu'il le leur avoit déclaré luy-même. Ces morts *eſtant* donc *ſortis de leurs tombeaux*, qui eſtoient hors de la ville, *vinrent* à Jéruſalem, *Joan. 2. 19.*

qui eſt appellée *la Ville ſainte*, même après la mort de JESUS-CHRIST, tant à cauſe du ſaint temple & du culte du vray Dieu qui y eſtoit établi à l'excluſion de tout le reſte de la terre, qu'à cauſe des ſaints myſtéres de noſtre rédemption qui s'y eſtoient opérez, & de la grace qu'elle reçut de devenir, par un effet de la bonté ſurabondante du Fils de Dieu, l'origine & la mére de toutes les autres Egliſes; puiſque ce fut à Jéruſalem que l'Egliſe prit naiſſance, & que de ce lieu la foy ſe répandit dans tout l'univers. Quelques-uns croyent que ces morts ne reſſuſcitérent que pour un temps, & moururent de nouveau; & ſaint Auguſtin ſemble avoir trouvé de grandes difficultez à admettre le ſentiment oppoſé. Mais ſaint Hilaire, ſaint Epiphane, & d'autres Autheurs anciens & nouveaux ne peuvent croire que JESUS-CHRIST ait reſſuſcité ces Saints, pour les faire retourner dans le ſepulcre; & ils ont conſidéré leur réſurrection comme le commencement de leur vie & bienheureuſe & immortelle. Et, ſelon ce ſens, qui paroiſt autoriſé par pluſieurs Saints & par de grands hommes, il ſeroit vray que JESUS-CHRIST en montant au ciel, *auroit mené avec luy pluſieurs captifs*, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture; c'eſt-à-dire, pluſieurs juſtes retirez de captivité, non pas ſeulement en ame, mais auſſi en corps; ce qui ſembloit augmenter en quelque façon la gloire de ſon triomphe. Or ce qu'on vit arriver alors en la perſonne de ces Saints, qu'il plut à Dieu pour des raiſons qui nous ſont cachées, de choiſir entre pluſieurs autres, pour les faire participer par avance à la gloire de ſa réſurrection, eſtoit tout enſemble, comme le dit ſaint Jean

Hieron. ep. 105. quæſt. 8. ariſt. 17.

Auguſt. epiſt. 99. Hilarius in hunc locum Epiphan. hæreſ. 75. Author. Reſponſ. ad orth. quæſt. 85. Maldon. Janſen. Grotius.

Epheſ. 4. 8.

Chryſoſt.

Chryſoſtome, une preuve & une figure de la ré- *in Matth. hom. 89.*
ſurrection générale. Et il paroiſſoit très-digne de la grandeur de cet Homme-Dieu, qui avoit ſouffert que la mort exerçât ſur luy ſon empire, de retirer d'entre ſes liens quelques-uns de ceux qu'elle retenoit captifs; afin de faire ſentir dès lors au démon, que depuis qu'il avoit oſé faire attacher à la croix l'autheur de la vie, il avoit perdu ce droit & ce pouvoir de la mort que le péché luy avoit donné ſur tous les hommes. Or rien n'eſtoit plus capable de le luy faire ſentir, que de voir dans ce moment de la mort & de la réſurrection de JESUS-CHRIST, non ſeulement toutes les ames des anciens juſtes, tirées des limbes où elles eſtoient retenuës juſqu'à cet heureux inſtant qu'elles attendoient depuis tant de ſiécles, mais encore les corps mêmes de quelques-uns d'eux retirez de la pouſſiére du tombeau.

Enfin *le Centenier* & les ſoldats deſtinez *à garder* JESUS, pour empêcher qu'on ne l'enlevât, *furent ſi ſaiſis de crainte* en voyant cette eſpece de renverſement de toute la nature, qu'ils ne purent s'empêcher de reconnoiſtre & de publier *la vérité* de ce que les Juifs n'avoient dit qu'avec mocquerie; Que *cet* homme *eſtoit Fils de Dieu*. Saint Auguſtin croit néanmoins, qu'ils entendoient ſeulement par là la même choſe qui eſt marquée dans ſaint Luc; Qu'*il eſtoit véritablement un homme juſte*. Mais ſaint Baſile & ſaint Cyrille témoignent qu'ils reconnurent vraiment la divinité de JESUS-CHRIST. Et en effet ſaint Jean Chryſoſtome rapporte, que quelques-uns dès ſon temps diſoient, que ce Centénier fut enſuite *Luc. 23. 47. Baſil. in Gordian. Martyr. Cyrill. Theſaur. l. 13. c. 4. Chryſoſt.*

in Matth. hom. 89. tellement fortifié dans la foy & dans la vertu, qu'il ſouffrit même le martyre.

℣. 55. 56. *Il y avoit là auſſi pluſieurs femmes qui regardoient de loin, & qui avoient ſuivi* JESUS *depuis la Galilée, ayant ſoin de l'aſſiſter, entre leſquelles eſtoient Marie Madelene, &c.*

Saint Jean Chryſoſtome nous fait admirer la ſainte généroſité de ces femmes dont parle icy l'Evangile, qui ayant ſuivi JESUS-CHRIST de Galilée à Jéruſalem, & s'eſtant toûjours appliquées à *le ſervir* dans ſes beſoins temporels, ne l'abandonnérent point dans cette derniére extrémité, lorſque la pluſpart de ſes diſciples s'eſtoient enfuis. Il eſt vray qu'elles ne s'approchoient pas de la croix, qui eſtoit environnée de ſoldats & d'ennemis du Sauveur. Mais elles ne voulurent point perdre de vûë ce grand ſpectacle, qui en déchirant leurs cœurs par un effet de cet amour très-pur qu'elles avoient toûjours eu pour ſa perſonne, les rendit dignes d'en eſtre enſuite récompenſées par la grace qu'elles reçurent de voir les premiéres JESUS-CHRIST reſſuſcité, & de devenir comme les premiéres Evangéliſtes de ſa réſurrection.

℣. 57. juſqu'au 62. *Sur le ſoir un homme riche de la ville d'Arimathie, nommé Joſeph, qui eſtoit auſſi diſciple de* JESUS, *vint trouver Pilate; & luy ayant demandé le corps de* JESUS, *Pilate commanda qu'on le luy donnât, &c.*

Ce n'eſt pas ſans grande raiſon que ſaint Matthieu a eu ſoin de marquer icy, que Joſeph eſtoit *Marc. 15. 43.* un homme riche, & que ſaint Marc parle de luy comme d'une perſonne de qualité, & le nomme *Sénateur* de la ville de Jéruſalem. Car toutes ces

considérations de ses richesses, de sa naissance, de sa dignité, ne contribuoient pas peu à relever sa piété & sa foy en cette rencontre. Et ce qui peut faire admirer encore davantage le saint courage qu'il fit éclatter alors, est ce que S. Jean a remarqué; Qu'estant disciple de JESUS, il ne l'estoit qu'en secret, parce qu'il craignoit les Juifs. Voilà donc, selon la réfléxion de saint Chrysostome, cet homme timide & ce disciple caché de JESUS-CHRIST, qui est tout d'un coup rempli de force à la mort de son divin maistre; c'est-à-dire, lorsqu'il sembloit avoir plus de lieu de craindre de se déclarer pour luy. Mais il n'est point étonnant, que celuy qui avoit pû changer sur la croix un brigand & un voleur en un confesseur de sa divinité, ait changé aussi le cœur de ce disciple timide, & l'ait rendu tout d'un coup par un effet de sa grace, assez généreux pour s'exposer au mépris & à la haine des Juifs, en demandant au Gouverneur le corps de celuy qu'ils avoient traité si indignement, & qu'ils venoient de faire mourir comme un scélérat au milieu de deux voleurs. Il est vray que ces signes éclattans qui arrivérent à sa mort, purent bien servir à inspirer à ce Sénateur cette force dont il eut besoin pour s'élever au-dessus de toutes les vûës politiques que ses richesses & sa dignité estoient capables de luy suggérer. Car si un Payen tel qu'estoit le Centénier, & si des hommes aussi durs que des soldats furent touchez de ces grands prodiges, jusqu'à reconnoistre que celuy qui estoit mort, estoit vraiment Fils de Dieu, comment s'étonner qu'un des disciples de cet Homme-Dieu ait ranimé en quelque façon sa foy, lorsque des

Joan. 19. 38.

Payens en faiſoient, pour le dire ainſi, une profeſſion publique? Mais ſi d'autre part l'on enviſage le peu d'effet que produiſirent tous ces miracles dans l'eſprit & dans le cœur des Apoſtres mêmes, ſans parler de tous les Juifs qui y parurent inſenſibles, on a ſujet d'admirer ce changement miraculeux de la grace de JESUS-CHRIST dans Joſeph. C'eſtoit Dieu viſiblement qui le conduiſoit dans cette entrepriſe. Et de même qu'il agit ſur ſon cœur, pour le porter à demander à Pilate le corps de JESUS, afin d'avoir la liberté de l'enſevelir, n'eſtant pas permis d'enlever le corps de ceux qu'on avoit traitez comme criminels, il agit auſſi ſur l'eſprit de Pilate, pour le porter à luy accorder ce qu'il demandoit. On voit, dit ſaint Chryſoſtome, quelle eſtoit alors l'ardeur de l'amour que cet homme avoit pour le Fils de Dieu, non ſeulement en ce qu'il ne craignit pas d'aller demander ſon corps, mais encore en ce qu'il le mit dans un ſepulcre qu'il avoit fait tailler pour luy-même dans le roc, & qui n'avoit point encore ſervi à perſonne. Et Dieu le voulut ainſi, ajoûte ce Saint, par un conſeil de ſon admirable ſageſſe, pour empêcher que perſonne ne pût croire que quelque autre fût reſſuſcité au lieu du Sauveur. Il falloit auſſi pour une plus grande preuve de ſa réſurrection, que *l'entrée de ſon ſepulcre* fût fermée par *une pierre*, qu'il ne fût pas facile de remuer à cauſe de *ſa grandeur*; afin que ſes ennemis ne puſſent dire avec fondement, que les femmes qui demeurérent en ce lieu pendant quelque temps l'avoient enlevé. Car il eſtoit de la derniére importance pour l'établiſſement de la vérité de

noſtre Religion, de bien établir la vérité de la réſurrection de JESUS-CHRIST, puiſque, comme dit ſaint Paul, *ſi* JESUS-CHRIST *n'eſtoit point reſſuſcité, la prédication* des Apoſtres *auroit eſté vaine, & noſtre foy ſeroit vaine auſſi. Si* JESUS-CHRIST *n'eſt point reſſuſcité*, diſoit-il encore aux fidelles de Corinthe, *voſtre foy eſt vaine, & vous eſtes encore engagez dans vos péchez.* 1. Corint. 15. 14. Ibid. v. 17.

℣. 62. juſqu'à la fin du chapitre. *Le lendemain, qui eſtoit le jour d'après celuy qui eſt appellé la Préparation, les Princes des Preſtres & les Phariſiens s'eſtant aſſemblez, allérent trouver Pilate, & luy dirent: Seigneur, nous nous ſommes ſouvenus que cet impoſteur a dit, lorſqu'il eſtoit encore en vie: Je reſſuſciteray trois jours après ma mort, &c.*

Ce jour de *la préparation* eſtoit, ſelon ſaint Luc, celuy qui précédoit le jour du ſabbat; c'eſt-à-dire, le Vendredy jour de la mort de JESUS-CHRIST. Il eſtoit nommé le jour de la Préparation, parce que comme il eſtoit défendu de rien faire le jour du ſabbat, on préparoit le jour de devant tout ce qui eſtoit neceſſaire pour eſtre en eſtat d'obſerver exactement le jour du repos, le jour du Seigneur; c'eſt-à-dire, celuy que le Seigneur s'eſtoit réſervé pour eſtre particuliérement conſacré à ſon ſervice. *Le jour* donc *d'après celuy de la préparation*; c'eſt-à-dire, le matin du jour même du ſabbat, les Princes des Preſtres avec les Phariſiens, vinrent demander à Pilate, qu'il fiſt garder le ſepulcre de JESUS, en le traitant *d'impoſteur*, & en diſant, qu'ils ſe ſouvenoient de luy avoir ouy dire qu'il devoit reſſuſciter au bout de trois jours; & qu'il y avoit ſujet de craindre que ſes diſciples enlevant ſecret- Luc. 23. 54. Exod. 16. 23. 29.

tement ſon corps, ne ſéduiſiſſent les peuples par la créance de ſa réſurrection, dont ils répandroient le bruit par tout. Ils donnent, dit ſaint Auguſtin, le nom *d'impoſteur* à noſtre Seigneur JESUS-CHRIST, pour la conſolation de ſes ſerviteurs, qui eſtant auſſi outragez de cette ſorte, trouvent dans leur chef un grand exemple d'humilité & de patience qu'ils ſont obligez de ſuivre. Saint Jean Chryſoſtome remarque fort bien, qu'on trouve en divers endroits de l'Evangile, que le Sauveur avoit dit à ſes Apoſtres, qu'il reſſuſciteroit le troiſiéme jour, ou après trois jours; mais qu'on ne voit point qu'il l'ait dit aux Juifs d'une autre maniére qu'en figure, dans l'exemple de Jonas qu'il leur cita, & ſous l'image du temple, qu'il leur dit qu'il rebaſtiroit en trois jours, après qu'ils l'auroient détruit. Il paroiſt donc, ſelon la réfléxion de ce Saint, qu'ils avoient compris ce qu'on leur diſoit. Mais ſi l'Evangile marque ailleurs, que les diſciples de JESUS-CHRIST ſe reſſouvinrent après ſa réſurrection de ce qu'avoit dit leur divin maiſtre, & qu'ils crurent à l'Ecriture & à la parole qu'il leur avoit dite, en les aſſurant qu'il devoit reſſuſciter; *les Scribes & les Phariſiens ne s'en ſouviennent* au contraire, que pour traiter *d'impoſteur* celuy qui eſtoit la vérité même. Cependant conſidérez, dit ſaint Chryſoſtome, comment l'impoſture ſe détruit, & ſert enfin malgré elle à établir la vérité. Il eſtoit de la derniére conſéquence que toute la terre crût que JESUS-CHRIST avoit ſouffert, qu'il eſtoit mort, qu'il avoit eſté enſeveli, & qu'enſuite il eſtoit reſſuſcité. Tout cela, ajoûte ce Saint, s'établit admirablement

August. in Psalm. 63.

Chryſoſt. in Matth. hom. 90.

Matth. 16. 21. c. 20. 19. Marc. 8. 31. Matth. 12. 40. Joan. 2. 19. 21.

Ibid. 22.

par l'artifice & par la malice de ſes propres ennemis. Peſez toutes leurs paroles, & conſidérez avec étonnement le témoignage qu'elles rendent à la vérité de nos myſtéres. Ils atteſtent par ce qu'ils diſent, que JESUS n'eſtoit plus alors en vie, mais qu'il eſtoit mort, & enfermé dans le ſepulcre. Et en demandant au Gouverneur qu'il *fiſt garder le tombeau*, ils oſtoient par là tout lieu de craindre aucune illuſion de la part de ſes diſciples. Car ce ſepulcre du Fils de Dieu ayant eſté & ſcellé & gardé avec tant de précaution par ſes ennemis; on peut dire que ce qu'ils ont fait pour empêcher, comme ils le diſoient, que les peuples ne fuſſent ſéduits par les Apoſtres, a réüſſi très-parfaitement pour leur perſuader la vérité qu'ils vouloient détruire. Ainſi & ce qu'ils diſent, & ce qu'ils font conſpire également à prouver, que le corps de JESUS-CHRIST eſtant mis dans le tombeau & bien gardé; & ne s'eſtant point toutefois trouvé le troiſiéme jour dans ce ſepulcre, il falloit neceſſairement qu'il fût reſſuſcité, ſelon qu'ils reconnoiſſoient eux-mêmes qu'il l'avoit prédit eſtant encore vivant.

Dieu permit encore, ſelon la réfléxion de ſaint Chryſoſtome, que pour une plus grande preuve de la réſurrection de ſon Fils, Pilate ne voulut point que ce fuſſent ſes ſoldats qui gardaſſent le ſepulcre. Il ſe trouvoit fatigué de cette affaire, & ne voulant plus s'en meſler, il leur dit de ſe ſervir de leurs propres gens pour garder le ſepulcre de celuy dont ils craignoient que l'on n'enlevât le corps. Si les ſoldats de Pilate, ajoûte ce Saint, l'avoient gardé, les Juifs euſſent dit peut-eſtre, qu'ils ſe ſeroient accordez avec les

disciples du Sauveur, & qu'ils leur auroient donné son corps. Mais ayant esté chargez eux-mêmes de ce soin de le garder, ils se mettoient dans l'impuissance d'accuser personne, & dans la necessité inévitable de reconnoistre dans la suite, que celuy qu'ils avoient traité d'imposteur, estoit véritablement ressuscité comme il l'avoit dit.

Ce qu'il y a encore d'étonnant en tout cecy, & qui doit faire déplorer le funeste aveuglement de ces faux justes de l'ancienne loy, c'est qu'ils n'ont aucune crainte, dit saint Chrysostome, de violer maintenant la sainteté du sabbat, par tant d'actions illicites en un tel jour, eux qui avoient tant de fois calomnié JESUS-CHRIST sur ce sujet; comme s'il avoit esté ennemi de la loy de Dieu, & des ordonnances de leur ancien législateur. Mais il estoit necessaire que tout fût en confusion & en desordre dans l'esprit de ceux qui avoient osé attacher à une croix la vérité & l'innocence. Car, que pouvoit-il y avoir d'inviolable parmy eux, après qu'ils avoient violé en la personne de leur Sauveur toutes les loix les plus sacrées de la justice & de la reconnoissance? Tout paroist permis à celuy qui n'a pas craint de faire mourir son bienfacteur; & après avoir commis le plus grand de tous les crimes, il passe aisément par dessus les autres. On ne sçauroit donc avoir trop d'horreur des premiers pas qui conduisent au péché, puisqu'on fait ensuite un chemin terrible sans y prendre garde. C'est ce qui fait dire à saint Jean, Que *tout homme qui hait son frére est homicide*: parce qu'en effet le crime de l'homicide est enfermé comme en semence

1. Jean. 3. 15.

mence dans cette haine. L'on n'en vit jamais un exemple plus terrible que celuy des Juifs à l'égard de JESUS-CHRIST, qui estoit leur frére selon la chair; ni que celuy de Caïn à l'égard d'Abel, qui en estoit la figure. Car dans les premiers mouvemens de leur jalousie & de leur haine, ils n'auroient sans doute jamais crû en venir à de tels excès. Ce qui surprend donc & ce qui effraye dans ces deux exemples, peut & doit servir de préservatif contre un tel poison. Et il faut que ces meurtriers du Fils de Dieu deviennent pour nous, s'il est permis de parler ainsi, comme des docteurs du salut, en nous faisant voir dans leurs personnes la triste peinture des ravages que peut produire l'orgueil, l'intéreſt & la jalousie dans le cœur de ceux mêmes qui se piquent d'une plus grande devotion tels qu'estoient les Pharisiens.

CHAPITRE XXVIII.

1. VEspere autem sabbati, quæ lucescit in prima sabbati, venit Maria Magdalene, & altera Maria, videre sepulcrum.

1. † MAis cette semaine estant passée, le premier jour de la suivante commençoit à peine à luire, que Marie Madelene & une autre Marie vinrent pour voir le sepulcre.

† Samedy saint. Marc. 16. 1. Joan. 20. 11.

2. Et ecce terræ

2. Et tout d'un coup il se

1. gr. ὀψὲ δὲ σαββάτων, ce qui peut signifier *post hebdomadam*, & c'est le sens qui paroist le plus naturel.

fit un grand tremblement de terre ; car un Ange du Seigneur descendit du ciel, & vint // renverser la pierre *qui fermoit le sepulcre*, & s'assit dessus.

motus factus est magnus. Angelus enim Domini descendit de cælo, & accedens revolvit lapidem, & sedebat super eum.

3. Son visage estoit *brillant* comme un éclair, & ses vestemens *blancs* comme la neige.

3. Erat autem aspectus ejus sicut fulgur, & vestimentum ejus sicut nix.

4. Les gardes en furent tellement saisis de frayeur, qu'ils devinrent comme morts.

4. Præ timore autem ejus exterriti sunt custodes, & facti sunt velut mortui.

5. Mais l'Ange s'adressant aux femmes, leur dit : Pour vous, ne craignez point ; car je sçay que vous cherchez JESUS qui a esté crucifié :

5. Respondens autem Angelus dixit mulieribus : Nolite timere vos : scio enim, quòd Jesum, qui crucifixus est, quæritis :

6. il n'est point icy : car il est ressuscité comme il l'avoit dit. Venez, & voyez le lieu où le Seigneur avoit esté mis.

6. non est hîc : surrexit enim, sicut dixit. Venite, & videte locum, ubi positus erat Dominus.

7. Et hastez-vous d'aller dire à ses disciples qu'il est ressuscité. Il sera devant vous en Galilée. C'est-là que vous le verrez : je vous en avertis auparavant ¶.

7. Et citò euntes dicite discipulis ejus quia surrexit : & ecce præcedit vos in Galilæam. Ibi eum videbitis : ecce prædixi vobis.

8. Ces femmes sortirent aussi-tost du sepulcre avec crainte, & beaucoup de joye ;

8. Et exierunt citò de monumento cum timore & gaudio ma-

// rouler.

gno, currentes nuntiare discipulis ejus.

& elles coururent annoncer cecy aux disciples.

9. Et ecce Jesus occurrit illis, dicens: Avete. Illæ autem accesserunt, & tenuerunt pedes ejus, & adoraverunt eum.

9. En même-temps JESUS se presenta devant elles, & leur dit: Le salut vous soit donné. Et elles s'approchant luy embrassérent les pieds, & l'adorérent.

10. Tunc ait illis Jesus: Nolite timere, ite, nuntiate fratribus meis ut eant in Galilæam: ibi me videbunt.

10. Alors JESUS leur dit: Ne craignez point. Allez dire à mes fréres qu'ils aillent en Galilée: c'est-là qu'ils me verront.

11. Quæ cùm abiissent, ecce quidam de custodibus venerunt in civitatem, & nuntiaverunt Principibus Sacerdotum omnia quæ facta fuerant.

11. Pendant qu'elles y alloient, quelques-uns des gardes vinrent à la ville, & rapportérent tout ce qui s'estoit passé aux Princes des Prestres;

12. Et congregati cum Senioribus, consilio accepto, pecuniam copiosam dederunt militibus,

12. qui s'estant assemblez avec les Sénateurs, & ayant délibéré ensemble, donnérent une grande somme d'argent aux soldats,

13. dicentes: Dicite quia discipuli ejus nocte venerunt, & furati sunt eum, nobis dormientibus.

13. en leur disant: Dites que ses disciples sont venus la nuit, & ont dérobé son corps, pendant que vous dormiez.

14. Et si hoc auditum fuerit à Præside, nos suadebimus ei, & securos vos faciemus.

14. Et si le Gouverneur vient à le sçavoir, nous l'appaiserons, & nous vous mettrons en seureté.

15. At illi acceptâ pecuniâ, fecerunt si-

15. Les soldats ayant reçu cet argent, firent ce qu'on

leur avoit dit : & ce bruit // qu'ils répandirent dure encore aujourd'huy parmy les Juifs.

†Vendredy après Pâque. 16. † Or les onze disciples s'en allérent en Galilée sur la montagne où JESUS leur avoit commandé de se trouver.

17. Et le voyant là, ils l'adorérent : quelques-uns néanmoins furent en doute.

†La sainte Trinité. 18. Mais JESUS s'approchant leur parla ainsi : † Toute puissance m'a esté donnée dans le ciel & dans la terre.

Marc. 16. 15. 19. Allez donc, & instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Pére, & du Fils, & du Saint-Esprit ;

20. & leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ay commandées. Et // assurez-vous que je seray toûjours avec vous // jusqu'à la consommation des siécles ¶.

cut erant edocti. Et divulgatum est verbum istud apud Judæos usque in hodiernum diem.

16. Undecim autem discipuli abierunt in Galilæam, in montem ubi constituerat illis Jesus.

17. Et videntes eum adoraverunt: quidam autem dubitaverunt.

18. Et accedens Jesus locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in cælo & in terra.

19. Euntes ergo docete omnes gentes, baptisantes eos in nomine Patris, & Filii, & Spiritus sancti ;

20. docentes eos servare omnia quæcunque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.

15. *l.* a esté répandu parmy les Juifs jusques aujourd'huy.

20. *l.* voicy.
Ib. ex. jusqu'à la fin du monde.

SENS LITTERAL ET SPIRITUEL.

℣. 1. jusqu'au 5. *Mais cette semaine estant passée, le premier jour de la suivante commençoit à peine à luire, que Marie Madelene, & une autre Marie vinrent pour voir le sepulcre. Et tout d'un coup il se fit un grand tremblement de terre, &c.*

Le temps auquel JESUS-CHRIST ressuscita fut le matin du Dimanche, selon que le croit toute l'Eglise. Et c'est pourquoy en expliquant ces paroles du texte sacré : *Vespere sabbati, quæ lucescit in prima sabbati, &c.* on a expliqué dans la traduction le sens qui paroist le plus conforme à celuy des Péres & au sentiment de l'Eglise catholique. Saint Jérôme, saint Grégoire de Nysse, & saint Augustin se sont attachez particuliérement à faire voir comment ces paroles se doivent prendre en ce sens, & ont montré, que *vespere sabbati* signifie, ou après la semaine passée, ou la nuit qui suivoit le jour du sabbat ; & qu'ainsi ces autres paroles : *Quæ lucescit in prima sabbati*, marquent le déclin de cette nuit même, qui estoit le commencement & comme la pointe de l'aurore du jour suivant, sçavoir du Dimanche, *le premier* jour *de la semaine* suivante. Alors donc *Marie Madelene* & *Marie* la mére de Jacques & de Joseph, dont on a parlé auparavant, *vinrent pour voir le sepulcre* ; c'est-à-dire, pour examiner si elles ne trouveroient point quelque moyen d'y entrer, afin d'embaumer le corps de

Hieron. ep. 150. quæst. 4. Gregor. Nyss. Domin. resurrect. Christi. orat. 1. August. de cons. Evangel. lib. 3. cap. 24.

Marc. 16. 1. Luc. 24. 1. JESUS-CHRIST. Car il paroiſt par les autres Evangéliſtes, que c'eſtoit-là leur deſſein, & qu'elles portoient avec elles des parfums pour ce ſujet, n'ayant plus par conſéquent d'eſpérance de ſa réſurrection. Et l'on peut juger auſſi, ſelon la remarque d'un Interprete, qu'elles n'avoient encore rien ſçu ni des gardes, ni du ſcellé qu'on avoit mis au tombeau, puiſqu'elles n'auroient pas ſans doute oſé venir s'expoſer pendant la nuit au milieu de ces gardes, ni eſpéré de pouvoir exécuter ce qu'elles avoient réſolu.

Alors il ſe fit un grand tremblement de terre. Et la cauſe de ce tremblement, ſelon l'Evangile, fut qu'un *Ange du Seigneur deſcendit du ciel* pour *oſter la pierre* de devant l'entrée du ſepulcre. Mais pourquoy fit-il trembler la terre ? C'eſtoit pour marquer la toute-puiſſance de Dieu dans la perſonne de ſon miniſtre, pour remplir les gardes d'étonnement & de crainte, & pour les convaincre par un effet ſi miraculeux, que c'eſtoit la main du Très-haut qui avoit agi en cette rencontre. Que ſi l'on demande pourquoy cet Ange renverſa la pierre qui fermoit l'entrée du ſepulcre, ce n'eſtoit pas aſſurément pour donner lieu à JESUS-CHRIST de reſſuſciter & de ſortir du tombeau, comme l'ont crû quelques hérétiques; car les ſaints Péres nous apprennent, qu'il n'avoit aucun beſoin que cette pierre fût oſtée pour ſortir de ſon tombeau; & qu'il eſt vraiment reſſuſcité du ſepulcre ſans l'ouvrir & ſans en rompre le ſceau, comme il eſt ſorti en naiſſant du ſein ſacré de ſa mére, ſans y faire auſſi la moindre ouverture. L'Ange oſta donc cette pierre, comme le remarque ſaint Jean Chryſoſtome, pour

Auguſt. de temp. ſer. 138. Hieron. ep. 150. quæſt. 6. Chryſoſt. in Joan. hom. 84 Chryſoſt. in Matth. hom. 90.

l'amour de ces saintes femmes qui avoient vû mettre le corps du Sauveur dans le tombeau, afin qu'elles crussent qu'il estoit véritablement ressuscité, en voyant que son corps n'y estoit plus. Le visage ou *le regard* de cet Ange paroissoit *brillant comme un éclair*, afin d'effrayer les gardes, qui *devinrent* en effet *comme morts*, tant par la vûë de cet Ange, que par la secousse violente de la terre qui trembla. Et *ses vestemens* estoient blancs *comme la neige*. L'un & l'autre; c'est-à-dire, & cet éclat si brillant, & cette blancheur admirable marquoient l'estat glorieux de ce ministre du Seigneur; de même que le Fils de Dieu, ayant voulu faire voir à quelques-uns de ses Apostres comme un crayon de sa gloire, parut aussi devant eux avec un visage brillant comme le soleil, & des vestemens blancs comme la neige. Après avoir retiré la pierre de devant l'entrée du sepulcre, *il s'assit dessus*, tant pour faire voir aux femmes que c'estoit luy-même qui l'avoit ainsi retirée, que pour imprimer dans leurs esprits l'idée de cette parfaite tranquilité, avec laquelle il exécutoit les ordres du Dieu très-haut, sans se mettre en peine de toute la mauvaise volonté des hommes. *Matth.* 17. 2.

℣. 5. jusqu'au 8. *Mais l'Ange s'adressant aux femmes, leur dit : Pour vous, ne craignez point ; car je sçay que vous cherchez* JESUS *qui a esté crucifié. Il n'est point icy : car il est ressuscité comme il l'avoit dit, &c.*

Que ceux qui avoient esté établis gardes du tombeau soient pleins de frayeur, que ceux qui ont crucifié JESUS soient saisis de crainte. Mais pour vous autres, qui *cherchez* par un mouvement

de piété le corps de celuy que vous aimiez pendant qu'il vivoit, *n'ayez point de crainte?* Et d'où vient qu'elles ne craindront point ? C'eſt parce que l'Ange du Seigneur venoit exprès pour les conſoler, pour les raſſurer dans leur deffiance, & pour ranimer leur foy, en les aſſûrant de la réſurrection de celuy qu'elles cherchoient. Il ne rougit point, ſelon la réfléxion de ſaint Chryſoſtome, de dire que JESUS-CHRIST a eſté crucifié, parce qu'il ſçavoit que ſa croix ſeroit la ſource de tous nos biens. Et en même-temps qu'il leur déclare, Que celuy qu'elles cherchoient *n'eſtoit point là, eſtant* véritablement *reſſuſcité*; il ajoûte pour les en convaincre: *Qu'il l'avoit prédit luy-même*; c'eſt-à-dire, ſelon la réfléxion du même Saint, ſi vous vous deffiez de mes paroles, ſouvenez-vous de la ſienne; & vous me croirez. Mais pour en donner comme une preuve à leurs propres yeux, il leur dit encore: *Venez, & voyez le lieu où le Seigneur avoit eſté mis*; c'eſt-à-dire: Venez voir comment ſon corps n'y eſt plus. C'eſtoit donc pour ce ſujet, ajoûte le même Pére, que l'Ange avoit retiré cette pierre, afin que ces femmes puſſent ſe convaincre par elles-mêmes de la vérité de la réſurrection du Fils de Dieu. Et toutes choſes contribuoient à le leur perſuader; puiſque les gardes que l'on avoit établis, & le ſceau que l'on avoit appliqué ſur le ſepulcre, prouvoient clairement qu'on n'avoit pû enlever le corps. D'ailleurs ce grand tremblement de terre arrivé dans le temps même qu'elles venoient, joint à l'apparition d'un Ange tout reſplendiſſant de lumiére, qui les aſſûroit que le corps de JESUS-CHRIST n'eſtoit plus dans le

tombeau, parce qu'il eſtoit reſſuſcité comme il l'avoit dit, ne leur laiſſoit aucun ſujet raiſonnable de douter, que ce que le Fils de Dieu avoit dit pendant qu'il vivoit, ne fût accompli. Car il eſt très-remarquable qu'il avoit prédit également, & qu'il mourroit ſur la croix, & qu'il reſſuſciteroit le troiſiéme jour. Or comme la premiére partie de cette prédiction eſtoit déja accomplie par ſa mort, quoique l'entrée triomphante qu'il fit dans Jéruſalem quelques jours auparavant, eût dû la rendre incroyable; on ne devoit pas avoir plus de peine à croire l'accompliſſement de la ſeconde, qui regardoit la réſurrection; puiſque la vérité de l'une eſtoit comme un gage de la vérité de l'autre. *Matth.* 20. 19.

Cependant nous verrons en expliquant les autres Evangéliſtes, qui ont remarqué pluſieurs choſes omiſes par ſaint Matthieu, que tant de preuves de la réſurrection du Sauveur n'eurent point encore la force d'en inſpirer la créance à Madelene ni aux autres femmes, qui crurent d'abord que l'on avoit enlevé le corps de leur divin maiſtre. Et néanmoins le même Ange voulut bien leur confier ce grand myſtére, & les rendre comme les premiéres Evangéliſtes de la réſurrection, en leur ordonnant d'en aller très-promtement porter la nouvelle aux diſciples de JESUS-CHRIST: & en même-temps il les aſſura, Qu'elles *le verroient dans la Galilée, où il ſe rendroit avant elles.* Sur quoy il faut remarquer avec pluſieurs Interpretes, que cette promeſſe que le Fils de Dieu leur fit faire, qu'elles le verroient en Galilée, ne détruit point la vérité de ſes autres apparitions, où il ſe fit voir & à ces

pieuſes femmes, & aux Apoſtres dans la Judée. Mais il leur déſigna particuliérement cette Province comme un lieu où ſes diſciples pourroient jouir plus tranquillement dans la ſuite du bonheur de ſa preſence, eſtant, comme le remarque *Chryſoſt. in Matth. hom. 90.* ſaint Chryſoſtome, plus éloignez de la crainte de tous ceux qui pouvoient leur faire du mal. Et c'eſt pour cela qu'il leur fait dire, qu'il les préviendra dans cette Province, voulant ſans doute les engager à ſe haſter de ſortir de Jéruſalem, pour aller en Galilée : ce qui n'a pas empêché, comme dit un Interprete, qu'il n'ait plus fait qu'il ne leur avoit promis. Car comme ils ne crurent point d'abord à ce que l'Ange leur avoit fait dire, & qu'ils demeuroient toûjours flottans entre la crainte & l'eſpérance, il ſe fit voir pluſieurs fois, & aux femmes pour les raſſurer dans leurs doutes; mais avec cette différence, comme *Hieron. ep. 150. quæſt. 7.* dit un ancien Pére, qu'en Judée il n'apparoiſſoit qu'à quelques-uns, & comme en paſſant, & ſeulement pour les relever de ce grand abbattement où ils eſtoient: au-lieu que dans la Galilée, il converſoit avec eux plus familiérement, & ſe faiſoit voir à un grand nombre de perſonnes; en *1. Corint. 15. 6.* ſorte que ſaint Paul témoigne, Qu'il fut vû en une ſeule fois de plus de cinq cens fréres; c'eſt-à-dire, de plus de cinq cens de ſes diſciples.

℣. 8. juſqu'au 11. *Ces femmes ſortirent auſſi-toſt du ſepulcre avec crainte & beaucoup de joye ; & elles coururent annoncer cecy aux diſciples. En même-temps* JESUS *ſe preſenta devant elles, & leur dit : Le ſalut vous ſoit donné, &c.*

Janſen. in hunc locum. Il eſt dit que ces ſaintes femmes *ſortirent du ſepulcre* ; c'eſt-à-dire, de la grotte où eſtoit le

tombeau de JESUS-CHRIST, & où elles estoient entrées par l'ordre de l'Ange & à la faveur de la lumiére dont il brilloit, qui les éclaira, comme le remarque saint Jérôme, dans ce lieu obscur. *Hieron. ib. quæst. 6.* La *crainte* qui les saisit, venoit de la vûë même de cet Ange, du danger où elles se croyoient, & du doute où elles estoient de la vérité des choses qu'on leur disoit. Mais *la joye* qu'elles ressentoient en même-temps, estoit causée par une nouvelle si surprenante de la résurrection miraculeuse du Sauveur, quoiqu'elle passât encore dans leur esprit pour incroyable, selon qu'il paroist par saint Jean, qui témoigne expressément de Madelene, qu'elle crut que l'on avoit enlevé le Seigneur hors du sepulcre. *Jean. 20. 2.* Ainsi lorsque saint Matthieu dit icy, que ces femmes coururent annoncer cela aux disciples de JESUS, on peut entendre, selon saint Jean, qu'elles se hastérent de leur aller témoigner que le corps de JESUS-CHRIST avoit esté enlevé, sans qu'elles sçussent où on l'avoit mis, & qu'elles avoient vû des Anges qui leur avoient assuré qu'il estoit vivant. *Luc. 24. 23.* Ce qui est dit au verset suivant de l'apparition du Fils de Dieu, qui se fit voir à ces femmes dans le chemin, n'arriva pas dans cette premiére occasion, mais depuis, lorsqu'estant revenuës une seconde fois au sepulcre avec saint Pierre & saint Jean, JESUS-CHRIST se montra d'abord à Madelene, & ensuite, comme elles retournoient ensemble à Jérusalem, *il se presenta devant elles* dans le chemin, selon qu'il est marqué en ce lieu. *Jean. 20. 11. &c.* D'autres néanmoins prétendent que Madelene ne vit aucun Ange la premiére fois qu'elle vint au sepulcre; mais seulement qu'elle s'apperçut que *Concord. Evang.*

Joan. 20. 1. 2. la pierre en avoit eſté oſtée : & qu'alors ayant couru dire à Pierre que l'on avoit enlevé le Seigneur, & qu'elle ne ſçavoit où on l'avoit mis, elle y retourna enſuite avec d'autres femmes, & vit JESUS-CHRIST d'abord ſeule ſous la figure d'un jardinier, & peut-eſtre enſuite avec ces femmes dont nous parlons, lorſqu'il s'apparut & ſe preſenta à elles dans le chemin, ſelon ſaint Matthieu, après que les Anges les eurent aſſurées *Luc. 24. 4. &c.* de la réſurrection de leur divin maiſtre. Mais comme il reſte toûjours des difficultez dans l'une & l'autre de ces deux explications, il ſuffit de les avoir expoſées en peu de paroles.

JESUS-CHRIST ſaluë ces femmes en s'apparoiſſant à elles. Et ce ſalut qu'il leur donne, ne doit pas eſtre regardé comme un compliment ſtérile, mais comme une ſource de bénédiction, de grace & de paix, qui ſe répandit en cet inſtant dans leurs ames, & qui leur donna la hardieſſe de s'approcher pour *luy embraſſer les pieds* dans un ſaint tranſport de joye, & l'adorer avec un pro- *Chryſoſt. in Matth. hom. 90.* fond abbaiſſement, comme leur Sauveur. Elles connurent, dit ſaint Chryſoſtome, par l'attouchement de ſes pieds, la vérité de ſa réſurrection. Et le regardant alors comme vraiment reſſuſcité, elles luy rendirent leurs adorations comme à leur Dieu. Mais parce que quelque joye qu'elles reſſentiſſent de voir le Seigneur reſſuſcité, la nature eſtoit ſaiſie de frayeur à la vûë d'une choſe ſi ſurprenante, il leur dit de *ne point craindre* ; & en même-temps, dit ſaint Chryſoſtome, il bannit toute la crainte de leur eſprit, afin que la paix qu'il leur inſpire prépare dans leur cœur l'entrée à la foy, & qu'elles puiſſent auſſi, ſelon ſaint Jérôme,

entendre plus paisiblement & mieux comprendre ce qu'il avoit à leur dire, qui estoit d'aller porter aux Apostres cette nouvelle si consolante : Qu'ils *le verroient dans la Galilée, & qu'ils s'y rendissent* promtement. Le terme dont il se sert, en nommant les Apostres *ses fréres*, leur devoit tenir lieu d'une grande consolation, puisqu'après en avoir esté abandonné si lâchement au temps de sa mort, il ne laissoit pas de leur donner ce nom si avantageux, en *ne rougissant pas*, selon l'expression de saint Paul, *de les appeller ses fréres ; parce que*, comme il dit encore, *& celuy qui sanctifie, & ceux qui sont sanctifiez, viennent tous d'un même principe.* *Hebr.* 2. 11.

Mais s'il fut très-honorable aux Apostres d'estre ainsi nommez les fréres de JESUS-CHRIST, ce fut aussi, selon les saints Péres, une gloire toute particuliére à ces saintes femmes, de ce que le Fils de Dieu s'apparut premiérement à elles, & s'en servit pour annoncer ses mystéres à ses disciples. Et ils en rendent cette raison, qu'il voulut en quelque sorte relever l'honneur de ce sexe qui estoit tombé dans le mépris par la chûte d'Eve, en se hastant de ranimer sa confiance, & de guérir ses foiblesses. Il voulut qu'elles goustassent les premiéres le fruit de sa résurrection & de sa nouvelle vie, comme elles avoient gousté les premiéres le fruit de la mort en la personne d'Eve leur mére. Tel est donc l'effet de la surabondante misericorde du Fils de Dieu, de faire éclatter sa gloire & sa grace, où le péché avoit commencé à établir son empire. *Chrysost. ut supr. Hilarius in hunc locum.*

℣. 11. jusqu'au 16. *Pendant qu'elles y alloient, quelques-uns des gardes vinrent à la ville, & rapportérent tout ce qui s'estoit passé aux Princes des*

Prestres ; qui s'estant assemblez avec les Sénateurs ; & ayant délibéré ensemble, donnérent une grande somme d'argent aux soldats, &c.

Les gardes du sepulcre de JESUS-CHRIST avoient esté, comme on l'a vû, tellement saisis de frayeur par la vûë de l'Ange, & par ce grand tremblement de terre dont on a parlé, qu'ils demeurérent, dit l'Evangile, comme morts. Après qu'ils furent revenus de cette premiére frayeur, ils envoyérent quelques-uns d'entr'eux informer les Princes des Prestres de ce qui s'estoit passé ; c'est-à-dire, de ce tremblement de terre, du renversement subit de la pierre qui fermoit l'entrée du sepulcre, de l'apparition si terrible de cet Ange qui avoit causé ce tremblement, & du prodige par lequel il ne s'estoit plus trouvé dans le tombeau que les linceuls qui avoient servi à envelopper le corps, & le suaire qu'on luy avoit mis sur la teste. Il est aisé de juger de l'étonnement où furent ces Prestres, en apprenant de leurs propres gardes, qui ne pouvoient leur estre suspects, une nouvelle qui renversoit toutes leurs pensées, & qui les couvroit eux-mêmes de confusion. Des gens à qui il seroit resté quelque conscience, & en qui toute la lumiére de la raison n'auroit pas esté éteinte, auroient reconnu le doigt de Dieu dans un si terrible événement, & seroient enfin rentrez en eux-mêmes, pour se soumettre à celuy qui faisoit sentir d'une maniére si éclattante la vertu de sa divinité. Mais le caractére de la jalousie & de l'orgueil d'un Pharisien est d'estre inflexible. Et c'est une espece d'aveuglement d'autant plus incurable, qu'il est volontaire. C'estoit cependant, comme le remar-

Joan. 20. 6. 7.

Chrysost.

que saint Chrysostome, une grande gloire pour la vérité, d'avoir pour témoins ses ennemis mêmes. *in Matth. hom. 90.* Car ces gardes qu'ils avoient mis au sepulcre, estoient assurez que nul des disciples de JESUS-CHRIST n'avoit approché de son tombeau avant que la terre eût tremblé, & que l'Ange en eût renversé la pierre. Ainsi ils furent eux-mêmes les premiers à attester ce grand prodige. Et ces linceuls avec le suaire qui estoient restez, estoient des preuves inconteſtables qu'on n'avoit pas enlevé le corps, mais qu'il estoit véritablement ressuscité. Que pouvoit donc opposer de raisonnable la calomnie à cette voix éclattante de la vérité ? Mais l'argent qui avoit servi, comme dit saint Augustin, à pervertir un Apostre pour l'engager à trahir son maistre, & à le livrer à la mort, sert encore icy à gagner des gardes & à les corrompre, pour étouffer, s'ils avoient pû, la vérité du miracle de sa résurrection : *Avaritia illa quæ captivavit discipulum comitem Christi, captivavit & militem custodem sepulchri.* On persuade à ces gardes à force d'argent, de publier le contraire de ce qu'ils venoient de déclarer : *Dites*, leur dit-on, *que ses disciples sont venus la nuit dérober son corps, pendant que vous dormiez.* Quel excès d'aveuglement ! & quel misérable raffinement de gens qui ont renoncé à toute la lumiére de la piété, & se sont plongez dans la profondeur d'une malice diabolique ! s'écrie le même Saint. Vous produisez, leur dit-il, des témoins endormis. Comment donc attestent-ils ce qui s'est passé pendant qu'ils dormoient ? Et n'est-ce pas vous véritablement qui estes comme endormis, lorsqu'ayant recours à un artifice si peu vraisemblable, *Chrysost. ut supra. Aug. in Psal. 63.*

vous découvrez de vous-mêmes voſtre impoſture? *Dormientes teſtes adhibes. Verè tu ipſe obdormiſti, qui ſcrutando talia defeciſti.*

Quoique ce faux bruit de l'enlevement du corps du Sauveur, fût par luy-même, ſelon ſaint Chryſoſtome, une des plus grandes preuves de la vérité de ſa réſurrection, à cauſe de l'impoſſibilité de la choſe & de la timidité où les diſciples eſtoient, il ne laiſſa pas de ſe répandre par tout, & de prévaloir dans l'eſprit des peuples au-deſſus de la vérité. Car c'eſtoit un ordre de la juſtice de Dieu, que ces Juifs aveuglez par leur propre orgueil, qui les rendoit ſi oppoſez à l'humilité de l'Incarnation de ſon Fils, ne connuſſent pas ſa réſurrection, après avoir refuſé de reconnoiſtre ſa divinité; & qu'ainſi eſtant privez de la connoiſſance du plus important de tous les myſtéres, ils demeuraſſent & mouruſſent la plûpart dans leur péché, ſelon que le Fils de Dieu le leur avoit déJoan. 8. 21. claré luy-même : *Et in peccato veſtro moriemini.* C'eſt donc là la cauſe de l'obſtination qui dure encore, & qui durera juſqu'à la fin du monde parmy ces Juifs endurcis. Regardant la réſurrection de JESUS-CHRIST comme une fable, & ne pouvant ſe perſuader que celuy que leurs anceſtres ont fait mourir comme un ſcélérat, fût le CHRIST qu'ils attendoient depuis tant de ſiécles, ni qu'il ſoit véritablement reſſuſcité, ils l'attendent tous les jours, & ils l'attendront juſqu'à ſon ſecond avénement, où l'Egliſe croit que le voile ſera à la fin oſté de deſſus leurs yeux, afin que les reſtes d'Iſraël ſoient ainſi ſauvez.

℣. 16. juſqu'au 19. *Or les onze diſciples s'en allérent en Galilée ſur la montagne où* JESUS *leur avoit*

avoit commandé de se trouver. Et le voyant là, ils l'adorérent: quelques uns néanmoins furent dans le doute, &c.

Saint Matthieu passe sous silence plusieurs apparitions de JESUS-CHRIST, & s'arreste particuliérement à celle-cy, comme à la plus considérable; car on croit avec bien de la vraisemblance, que c'est la même dont parle saint Paul, où le Fils de Dieu se fit voir à plus de cinq cens de ses disciples. Nous ne voyons point dans l'Evangile, quand cet ordre fut donné aux Apostres de se trouver sur cette montagne dont il est parlé icy. Mais ce fut sans doute dans quelqu'une des autres apparitions qui précédérent celle-cy. *La montagne* où ils se rendirent n'est point nommée, & il seroit inutile de le vouloir deviner. On peut juger seulement, que JESUS choisit exprès une montagne éloignée de Jérusalem, pour s'y faire voir plus librement à un plus grand nombre de disciples, & avoir autant de témoins de la vérité de sa résurrection, qui devoit estre, comme on l'a dit plusieurs fois, le fondement principal de toute la Religion chrestienne. Ce que saint Matthieu ajoûte; Qu'ils *l'adorérent, mais que quelques-uns furent dans le doute*, s'explique diversement par les Interpretes. Les uns croyent que cela ne signifie autre chose, sinon, que quelques-uns de ces disciples qui adorérent JESUS-CHRIST, avoient douté auparavant de la vérité de sa résurrection, comme saint Thomas. Mais parce que le saint Evangéliste oppose icy visiblement ceux qui *adorérent* le Fils de Dieu, à ceux qui *doutérent*; il semble qu'on peut donner à ces paroles, avec quelques Interpretes, cet autre sens; Qu'il y en

1. Corint. 15. 6.

eut quelques-uns qui doutérent, non pas s'il eſtoit reſſuſcité, mais ſi c'eſtoit luy qui leur paroiſſoit alors véritablement. Et c'eſt ſans doute pour les raſſurer, qu'il eſt dit auſſi-toſt après ; Que JESUS *s'approcha* d'eux, pour ſe faire voir & leur parler plus familiérement ; & qu'il leur dit ces paroles qui ne convenoient qu'à un Homme-Dieu : *Toute puiſſance m'a eſté donnée dans le ciel & dans la terre.* Il poſſedoit de toute éternité la toute-puiſſance comme Dieu. Et dès le moment de ſon Incarnation, il l'avoit reçuë comme homme, par l'union hypoſtatique de la nature divine avec la nature humaine. Mais il parle icy particuliérement du fruit de ſa mort & de ſa réſurrection, & de la neceſſité qu'il s'eſtoit luy-même volontairement impoſée, de n'entrer, comme il le dit, dans ſa gloire que par ſes ſouffrances : *Nonne oportuit pati Chriſtum, & ita intrare in gloriam ſuam?* C'eſt ce qui fait dire à S. Paul, en parlant du Fils de Dieu ; Que *pour s'eſtre rabbaiſſé luy-même, ſe rendant obéiſſant juſqu'à la mort, & juſqu'à la mort de la croix, Dieu l'a élevé, & luy a donné un nom qui eſt au-deſſus de tous les noms ; afin qu'au nom de* JESUS *tout genou fléchiſſe dans le ciel, dans la terre, & dans les enfers, & que toute langue confeſſe, que le Seigneur* JESUS-CHRIST *eſt dans la gloire de Dieu ſon Pére.* C'eſt donc parce qu'il eſt mort, & parce qu'il eſt reſſuſcité triomphant de la mort, que *toute puiſſance luy a eſté donnée* par ſon Pére *dans le ciel*, pour eſtre aſſis à ſa droite, & reconnu Roy de tous les Anges ; *& ſur la terre*, pour établir ſon Egliſe, en la raſſemblant de toutes les nations, & réünifſant en un ſeul corps tous ſes membres, & pour régner ſouverainement ſur toutes les créatures.

Luc. 24. 26.

Philipp. 2. 8. 9. 10. 11.

V. 19. 20. *Allez donc, & instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Pére, & du Fils, & du Saint-Esprit, & leur apprenant à observer toutes les choses que je vous ay commandées. Et assurez-vous que je seray toûjours avec vous, &c.*

JESUS-CHRIST venoit de déclarer à ses disciples, que toute puissance luy avoit esté donnée dans le ciel & dans la terre; afin qu'ils ne pussent pas douter de l'autorité qu'il avoit de les envoyer comme il fait presentement, instruire toutes les nations, & leur donner le baptême. *Allez donc,* leur dit-il; c'est-à-dire, puisque toute puissance m'a esté donnée; *allez*, en vertu du pouvoir que je vous donne moy-même. Et où irons-nous, Seigneur? *Dans tout le monde*, & non pas seulement dans la Judée. Et qu'y ferons-nous? *Instruisez* généralement *toutes les nations:* car *il n'y a point* devant Dieu, comme dit saint Paul, *de distinction de Juifs, ni de Gentils.* Mais que devoient-ils enseigner à ces nations? Ils devoient *leur annoncer l'Evangile*, selon que saint Marc a eu soin de le marquer. Car l'Evangile de JESUS-CHRIST; c'est-à-dire, l'histoire de son Incarnation, de sa Naissance, de sa Vie si sainte, de sa Passion, de sa Mort & de sa Résurrection, sont le fondement du salut des peuples, qui n'ont sujet d'espérer d'estre sauvez qu'autant qu'ils participeront au fruit des souffrances du Sauveur.

Marc 16. 15. Rom. 10. 11.

JESUS-CHRIST commande donc aux disciples *d'instruire* d'abord *les peuples*, pour les établir premiérement dans la foy. Et ensuite il leur ordonne de *les baptiser*; parce que *celuy qui croit* par la foy, *& qui* ensuite *reçoit le baptême, sera sauvé:* ce qui s'entend des personnes qui ont at-

Marc. 16. 16.

teint l'uſage de la raiſon. Car pour les enfans, le baptême ſeul ſuffit ſans la *créance*, dont ils ne ſont pas encore capables. Quoique l'eau qui eſt neceſſaire pour le baptême, ne ſoit pas marquée icy expreſſément, elle s'entend néanmoins aſſez par le mot même de *baptiſer*, qui ſignifie proprement laver avec l'eau. Mais ſaint Jean a eu ſoin de l'exprimer, lorſqu'il rapporte ces paroles que JESUS-CHRIST dit ſur ce ſujet même : *Si l'homme ne renaiſt de l'eau & de l'Eſprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.* Or ce baptême pour eſtre valide, doit eſtre donné comme le Sauveur l'ordonne icy, *au nom du Pére, & du Fils, & du Saint-Eſprit*, les trois Perſonnes divines de la ſainte Trinité, qui ſont un ſeul Dieu. Et ce *Nom* ne doit pas eſtre pris icy ſimplement pour la vertu, ſelon qu'il ſe prend ailleurs très-ſouvent dans l'Ecriture. Car & la tradition, & l'uſage de l'Egliſe nous apprennent, qu'il ne ſuffiroit pas de baptiſer ſeulement par la vertu des trois Perſonnes divines; mais qu'il eſt abſolument neceſſaire de nommer en particulier chacune de ces Perſonnes : ce qui a fait dire à ſaint Auguſtin; Que ces paroles dont on ſe ſert en *baptiſant au nom du Pére, & du Fils, & du Saint-Eſprit*, ſont des paroles évangéliques, ſans leſquelles le baptême ne peut eſtre conſommé : *Certa illa Evangelica verba, ſine quibus non poteſt baptiſmus conſecrari.*

Ioan. 3. 5.

Auguſt. de baptiſ. lib. 6. c. 25. tom. 7.

JESUS-CHRIST ajoûte, en parlant à ſes diſciples : *Apprenez aux peuples à obſerver toutes les choſes que je vous ay commandées.* Car le baptême doit eſtre précédé par la foy, ſelon la réfléxion de ſaint Jérôme. Mais les mœurs doivent eſtre réglées après le baptême. C'eſt pourquoy le Fils de Dieu

Hieron. in hunc locum.

a marqué d'abord *l'inſtruction* de la foy. Et il fait ſuivre preſentement ce qui regarde les mœurs. Car la vie d'un homme qui eſt baptiſé, doit eſtre formée ſur les régles que JESUS-CHRIST a preſcrites à ſes diſciples dans l'Evangile; & non ſeulement ſur quelques-unes de ces régles, mais ſur *toutes*, parce qu'il n'eſt pas permis à l'homme de choiſir de l'Evangile ce qui luy plaiſt, & qui eſt moins oppoſé à ſes inclinations : *Celuy qui viole un des préceptes*, dit ſaint Jacques, *ſe rend coupable comme les ayant tous violez*. Ainſi il ne ſuffit pas d'avoir la foy, ni d'avoir reçu le baptême: mais il faut encore pratiquer exactement tout ce que le Fils de Dieu nous a ordonné par la bouche des Apoſtres, qui ont eſté à l'égard de toute l'Egliſe les miniſtres de ſa parole, & les interpretes de ſa volonté. Quiconque ne les écoute pas, refuſe d'écouter JESUS-CHRIST même en leurs perſonnes. Et quiconque en les écoutant n'obéït point à leur voix, qui eſt celle de leur divin maiſtre, ſe rend digne de grands chaſtimens, pour avoir connu ſa volonté, & ne l'avoir point obſervée. *Jacob.* 2. 10.

Mais afin d'oſter aux Apoſtres toute deffiance d'eux-mêmes, & d'empêcher qu'ils ne fuſſent effrayez par la vûë de ce fardeau qu'on leur impoſoit, en les obligeant d'aller donner de nouvelles inſtructions à tous les peuples répandus dans toute la terre, JESUS-CHRIST leur déclare icy, qu'il ne les abandonnera point, & qu'il *ſera avec eux juſqu'à la fin du monde*, par ſon Eſprit & par ſa grace. C'eſt donc ſur l'immobilité de cette parole du Fils de Dieu, que l'Egliſe met toute ſa confiance, & qu'elle ſe tient aſſurée, que ni les puiſſances de l'enfer, ni toutes celles de la terre

ne prévaudront jamais contre la vérité de sa foy. Elle peut estre attaquée, comme elle l'a esté au commencement par la fureur des Payens. Elle peut estre combattuë par la malice & les artifices des hérétiques, ainsi qu'elle l'a esté dans tous les temps, & qu'elle le sera encore jusqu'à la fin des siécles. Elle peut enfin estre troublée au-dedans d'elle par la division de quelques-uns de ses enfans. Mais ni toutes ces violences des idolâtres, ni tous ces raffinemens des hérétiques, ni tous ces scandales suscitez par ses propres enfans, n'ont pû & ne pourront jamais tourner qu'à sa gloire; puisque l'apostasie même de Judas n'a servi qu'à faire éclatter davantage la gloire du Fils de Dieu. La foy de l'Eglise triomphera donc jusqu'à la fin de la mauvaise volonté de ses ennemis. Et il a paru dans tous les siécles, que JESUS-CHRIST est véritablement avec elle pour toûjours, ce qui la rend, comme dit saint Paul, *la colonne & la base de la vérité.*

1. *Timot.* 3. 15.

Fin de l'explication de saint Matthieu.

TABLE

DES PRINCIPALES CHOSES contenuës dans la traduction & l'explication de saint Matthieu.

A

ABIMELECH Roy de Gerara, menacé de mort dans un songe pour avoir enlevé Sara femme d'Abraham. *Page* 382. *Tome* 2.

ABOMINATION. L'abomination de la desolation predite par le Prophete Daniel, ch. 24. v. 15.

ADAM trop complaisant pour sa femme avant son peché, devenu cruel envers elle après son peché, 155. & 156

Du moment qu'Adam eut peché, il s'apperçut de la nudité de son corps, qui neanmoins n'estoit qu'une image de la nudité de son ame, 82. *Tome* 2.

AFFLICTIONS, souffrances. Elles sont ordinairement les suites des meilleures actions, 61

Sentimens que doit avoir un Chrestien dans les afflictions, 66

AIGLE. Par tout où sera le corps, là s'assembleront les aigles, ch. 24. v. 28.

ALEXANDRE Severe. Maxime que cet Empereur avoit souvent en la bouche, Ne faire point aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fist, 270

AMOUR. Accomplissement des preceptes de Dieu, preuve de l'amour qu'on luy porte, 573

AGNEAU. Coustume de se tenir debout en mangeant l'agneau pascal, 293

ANGE. Estat des hommes dans le Ciel, semblable à celuy des Anges, ch. 22. v. 30.

Trompettes des Anges, ch. 24. v. 31.

APOSTRES taxez de folie par Julien l'Apostat, d'avoir suivi JESUS-CHRIST aussi-tost qu'il les eut appellez, 335

Vocation & mission des douze Apostres, ch. 10. v. 1. *& suiv.*

Les Apostres envoyez pour estre comme des brebis au milieu des loups, *ibid.* v. 16.

Quels estoient ces douze hommes que JESUS-CHRIST choisit pour s'assujettir toute la terre, 370

JESUS-CHRIST envoye durant sa vie ses Apostres pour prescher sa parole aux Juifs seulement: mais après sa resurrection, il leur commande d'aller par tout le monde annoncer l'Evangile à tous les hommes, 372

Imperfection des Apostres avant la descente du saint Esprit, 772

APPELLE'. Beaucoup d'appellez, peu d'élus, ch. 22. v. 14.

AVARICE. Une playe terrible, 243

Un cœur attaché aux richesses de la terre est peu capable d'entendre les veritez qui regardent le royaume du ciel, 238

Dieu nous défendant d'avoir même de l'inquietude pour le ne-

ceſſaire, a coupé juſqu'à la racine de l'avarice, 245

Dieu n'improuve point le ſoin raiſonnable par lequel on pourvoit aux beſoins de cette vie, mais l'attache à toutes ces choſes, qui fait que nous ſommes moins occupez de l'amour de ſon royaume, que du deſir de tous ces biens temporels, 252

AUMÔNE. Explication de cette parole : Donnez à celuy qui vous demande, 199

La bonne volonté trouve de quoy faire l'aumône aux yeux de Dieu, quoiqu'elle manque d'argent pour aſſiſter les pauvres, 215

Plus on met d'aumônes comme en dépoſt dans le ſein des pauvres, plus on ſe fait d'amis pour l'éternité, 237

AZYME. Jour des azymes, ch. 26. v. 17.

B

BABYLONE. Les Juifs transferez dans le païs de Babylone, 11

BAPTESME. Maniére de baptiſer, afin que le baptême ſoit valide. 436. *Tome* 2.

BEATITUDE. Les huit beatitudes preſchées par JESUS-CHRIST ſur la montagne, ch. 5. v. 3. *& ſuiv.*

BIENS. Tous les biens de ce monde indignes d'eſtre regardez comme la recompenſe des diſciples de JESUS-CHRIST, 394

BLE'. Les bons & les méchans figurez par le blé & la paille qui ſont meſlez enſemble tant qu'ils ſont dans l'aire, 94

BREBI. Quatre-vingt dix neuf brebis laiſſées ſur les montagnes, pour en aller chercher une qui s'eſtoit égarée, ch. 18. v. 12 & 13.

Separation des brebis & des boucs, c'eſt-à-dire, des bons & des méchans, ch. 25. v. 31. *& ſuiv.*

C

CAÏPHE. Il avoit acheté d'Herode la ſacrificature à prix d'argent, 336

CALOMNIE. La patience des plus grands Saints éprouvée par des calomnies, 389

CAPHARNAÜM. Demeure ordinaire de JESUS-CHRIST, 330

Appellée la ville de JESUS-CHRIST, 528

CESAR. Depuis que Jules Ceſar ſe fut emparé de l'Empire, le nom de Ceſar devenu commun à tous les Empereurs, 89. *Tome* 2.

CESARE'E de Philippe, ville bâtie par Philippe fils du grand Herode, en l'honneur de Tibere Ceſar, 609

CHAIRE. Les Scribes & les Phariſiens aſſis ſur la chaire de Moïſe, ch. 23. v. 2.

CHARITE'. Non ſeulement on marche, mais on court dans la voye des preceptes de Dieu, lorſque la charité a élargi nôtre cœur, 271

Dons de prophetie & des miracles, ſignes équivoques ſur leſquels on ne peut pas s'aſſurer qu'on ſoit dans la charité, 280. *& ſuiv.*

Une grande volonté c'eſt une grande charité, 314

Refroidiſſement de la charité, ch. 24. v. 12.

CHRESTIEN. La juſtice des Chreſtiens doit eſtre plus abondante que celle des Scribes & des Phariſiens, ch. 5. v. 20.

Les mauvais Chreſtiens infiniment plus coupables que les Payens, 706

Un Chreſtien doit eſtre diſpoſé à perdre plutoſt toutes choſes pour l'amour de JESUS-CHRIST, que non pas à perdre JESUS-CHRIST pour conſerver des biens periſſables, 743

CHRIST. Signification de ce nom, 7

CLEF. Couſtume de preſenter au Souverain les clefs d'une ville, lorſqu'il y entre, pour marque qu'il en eſt le maiſtre, 616

Clefs du royaume des cieux, puiſſance de lier & de delier, 616

Colere. La colere défenduë par la loy nouvelle, ch. 5. v. 22. Dieu nous interdiſant toute colere & toute haine, a arreſté l'homicide dans ſa ſource, 245

Colombe. Le ſaint Eſprit figuré par la colombe deſcenduë ſur Jesus-Christ après qu'il eut eſté baptiſé, ch. 3. v. 16. & p. 101 Colombe qui eſtoit ſortie de l'arche, y revient portant dans ſon bec un rameau d'olivier, 102

Confiance. Sujet de confiance pour ceux qui ſe donnent tard au ſervice de Dieu, 762

Correction. Conſerver la patience & la tendreſſe au fond de ſon cœur, lors même que l'on eſt obligé d'uſer de rigueur envers les méchans, 198 Les méchans qui ſe meſlent de reprendre les vices, s'attribuent un pouvoir qui ne leur appartient point, 261 L'eſprit dans lequel on doit faire une reprehenſion, *ibid.* Correction fraternelle, ch. 18. v. 15. *& ſuiv.*

Croix. La croix le ſupplice des voleurs, des ſeditieux, & des perſonnes de la plus baſſe condition, 383. *Tome* 2.

D

Demon. Demons chaſſez de deux poſſedez entrent dans des pourceaux qui courent auſſitoſt ſe precipiter dans la mer, ch. 8. v. 28. *& ſuiv.*

Dieu. Il accomplit ordinairement ſes deſſeins par des voyes qui y paroiſſent toutes oppoſées, 68 Aneantiſſement d'un Dieu neceſſaire pour guerir l'orgueil de l'homme, 98. & 99 Dieu ſeul merite l'adoration & l'amour de noſtre cœur, 121 Tenter Dieu, ce que c'eſt, 117 Reconnoiſtre la grace de Dieu, par laquelle il nous a adoptez pour ſes enfans, 220 Ce que nous demandons en demandant que le nom de Dieu ſoit ſanctifié, 221 Le regne de Dieu, plein & parfait ſur toutes choſes, doit eſtre l'objet de tous nos deſirs, 223 Rien n'arrive dans le monde que par l'ordre de la providence de Dieu ou de ſa juſtice, 396 L'amour de Dieu doit l'emporter ſur tout autre amour. *ibid.* Si un Dieu s'eſt abbaiſſé juſqu'à prendre la nature & la forme d'un eſclave, ç'a eſté pour élever l'homme juſqu'à Dieu, 640 Les larmes & les ſecrets gemiſſemens des perſonnes opprimées, ſont une voix très-forte qui crie continuellement aux oreilles de Dieu, pour luy demander juſtice contre ceux qui les oppriment, 703 Une ame regenerée dans les eaux du Baptême, devient l'épouſe d'un Dieu, 717 Louange de Dieu, humble reconnoiſſance de ſa grandeur infinie & du prix ineſtimable de ſes dons, 27. *Tome* 2. Rendre à Ceſar ce qui eſt à Ceſar, & à Dieu ce qui eſt à Dieu, ch. 22. v. 21. Les gens de bien oublient en quelque ſorte leurs bonnes œuvres par l'attention continuelle à l'égard de ce qu'ils doivent à Dieu, 250. *Tome* 2. Les impies ſe croyent en ſeureté quand rien ne s'oppoſe à leur malice; & c'eſt ce ſilence & cette patience de Dieu à leur égard, qui devroit plus les étonner & les faire trembler, 281. *Tome* 2. Le dernier jour connu de Dieu ſeul, ch. 24. v. 36 Reſpecter les perſonnes établies en dignité, c'eſt reſpecter l'autorité de Dieu même, 122. *Tome* 2.

Docteur de la Loy. Preſomption de celuy qui dit à Jesus-

CHRIST, qu'il vouloit le suivre par tout où il iroit, 313

DOUCEUR. Quelle est la terre promise à ceux qui sont doux, 149

E

EGLISE. L'Eglise remplie de bons & de méchans durant tout le cours des siecles, 525

L'Eglise figurée par la barque des Apostres, qui estoit agitée de la tempeste, 552

L'Eglise établie sur la ruine de la Synagogue, 169. *Tom.* 2.

ELEVATION. L'élevation suivie de l'humiliation, comme l'humiliation conduit à l'élevation, ch. 23. v. 12.

ELUS. Jours d'affliction abbregez à cause des élus, ch. 24. v. 22.

Elus rassemblez des quatre coins du monde, *ibid.* v. 31.

EMMANUEL. Ce qu'il signifie, ch. 1. v. 23.

ENFANS. Necessité de se convertir & de devenir comme un petit enfant, ch. 18. v. 3.

ENNEMI. Amour des ennemis, ch. 5. v. 44.

Nous prononçons le jugement contre nous-mêmes, lorsque demandant à Dieu qu'il nous pardonne de même que nous pardonnons aux autres, nous refusons neanmoins de pardonner à nos freres, 229

EPE'E. Explication de cette parole: Ceux qui prendront l'épée periront par l'épée, 331. *Tome* 2.

EPOUSE. Jeunes filles que l'on donnoit à l'épouse pour l'accompagner le jour de ses nopces, 220. *Tome* 2.

EPOUX. Jeunes hommes, qui accompagnoient l'époux le jour de ses nopces, *ibid.*

ESPRIT. Ce que c'est que le blasphême contre le Saint-Esprit, 464. *& suiv.*

EVANGILE. L'Evangile presché aux nations au refus des Juifs qui n'ont pas voulu le recevoir, 585

L'Evangile presché par tout le monde, ch. 24. v. 14.

EUCHARISTIE Meslange du vin & de l'eau necessaire pour la consecration du sang de JESUS-CHRIST, 300. *Tome* 2.

EUNUQUE. ch. 19. v. 12.

F

FAUTE Trois degrez de faute, 175

FOY. Foy du Centenier, 300. *& suiv.*

Foiblesse de foy dans les Apostres, lorsqu'ils éveillent JESUS-CHRIST, afin qu'il appaisât la tempeste, 315

Nos troubles & nos craintes ne viennent que de ce que nostre foy est endormie, 316. & 317

Foy de la Cananée, ch. 15. v. 22. *& suiv.*

Foy de ceux qui presenterent le paralytique à J. C. 331

Foy capable de transporter une montagne, ch. 21. v. 21.

La foy est plus une lumiére du cœur que de l'esprit, estant toûjours accompagnée d'obscurité, 107. *Tome* 2.

Estre prest d'abandonner nostre corps, nos biens, & nostre vie s'il est besoin, pour conserver nostre foy, 382

Un homme qui vit de la foy, trouve dans soy-même comme un tresor qui renferme toute sorte de richesses, 744

G

GALILE'E basse, & Galilée haute, autrement Galilée des Nations, 124

GENTILS. Ils ont esté mis par un effet de la misericorde infinie de Dieu en la place des Juifs, 223

GOLGOTHA. ch. 27. v. 33.

GEHENNA. Explication de ce mot, 177

GLOIRE. On n'arrive à la gloire que par les croix & les souffrances, 648

H

HACELDAMA. ch. 27. v. 8.

HAINE. Se reconcilier avec son frere avant que d'offrir son don à l'autel, ch. 5. v. 23. & 24.

HERODE est troublé lorsqu'il entend parler de la naissance d'un Roy des Juifs, & ne songe qu'à le perdre, ch. 2. v. 3. *& suiv.*

Herode envoyant les Mages adorer cet enfant nouvellement né, & promettant de l'aller adorer luy-même, figure terrible, 50

Cruauté qu'Herode exerce sur les enfans de Bethléem âgez de deux ans & au-dessous, ch. 2. v. 16.

Cruauté d'Herode avantageuse à ces enfans, 65

Dessein d'Herode, de faire massacrer les personnes les plus considerables de la Judée au moment qu'il auroit rendu l'esprit, 69

Mort funeste de ce Prince, *ibid.*

Miracles de JESUS-CHRIST attribuez par Herode à Jean Baptiste qu'il croyoit ressuscité, ch. 14. v. 1. *& suiv.*

HUILE. Coustume d'oindre les Rois & les Prestres chez les Juifs, 7

HUMILITE'. Rien n'adoucit plus toutes les peines de cette vie que l'humilité, qui en abbaissant nostre ame sous la main de Dieu, semble l'élever en même-temps au-dessus de toutes les afflictions du siecle, 433

La mesure de l'humilité que l'on aura pratiquée icy-bas, sera celle de la gloire où l'on sera élevé dans le Ciel, 677

Sujet de s'humilier pour ceux qui se sont consacrez de bonne heure au service de Dieu, *ibid.*

HYVER. Fuite durant l'hyver, ou en un jour de sabbat, ch. 24. v. 20.

I

JEAN BAPTISTE. Sa predication, ch. 3. v. 1. *& suiv.*

Austerité de vie de saint Jean, *ibid.* v. 4.

Son humilité, *ibid.* v. 11. & 14.

JESUS-CHRIST baptisé par saint Jean, *ibid.* v. 13. *& suiv.*

Quel estoit le Baptême de Jean, 78. 92. & 98.

Jean Baptiste presche non dans les villes, mais dans un desert, 79

Durteté apparente avec laquelle Jean parle aux Pharisiens & aux Sadducéens, 85. 86. & 88

Jean estant en prison envoye deux de ses disciples à JESUS-CHRIST, ch. 11. v. 2. *& suiv.*

Eloge de saint Jean Baptiste par JESUS-CHRIST, *ibid.* v. 7. *& suiv.*

En quel sens JESUS-CHRIST se dit plus petit que S. Jean, 414

Explication de ces paroles: Depuis le temps de Jean Baptiste jusqu'à present, le royaume des cieux souffre violence, 416. & 417

Austerité de vie de saint Jean, & vie commune de JESUS-CHRIST, également mépriſées par les Pharisiens, 422

Saint Jean est jetté dans une prison, ch. 14. v. 1. *& suiv.*

Herode fait couper la teste à saint Jean, *ibid.* v. 9. & 10.

Herodiade ayant reçu la teste de saint Jean dans un bassin, luy perce la langue avec son aiguille de teste, 544

Corps de saint Jean trouvé à Sebaste, sous l'empire de Julien l'Apostat, 545

Explication de ces paroles: Jean Baptiste n'a point esté connu des Juifs, 651

Jean Baptiste Precurseur de JESUS CHRIST dans son premier avenement, comme Elie le sera dans le second, 651. & 653

JECONIAS, nommé autrement Eliacim & Joakim, 10

JERUSALEM détruite sous Sedecias, 11

Magnificence du temple de Je-

tusalem, 159. *Tome* 2.
Impieté de l'Empereur Caius, qui veut faire placer sa statuë dans le temple de Jerusalem, 164. *Tome* 2.
Temple de Jerusalem tellement détruit, qu'il ne restera pas pierre sur pierre, 160. & 161. *Tome* 2.
Les Chrestiens sortent de Jerusalem avant que le siege y soit mis, 176. *Tome* 2.
Jerusalem plus criminelle que Sodome, 181. *Tome* 2.
Le doigt de Dieu visible dans la prise de Jerusalem par les Romains, 182. *Tome* 2.
Jerusalem appellée ville sainte, 408. *Tome* 2.
JESSE pere de David, nommé aussi Isaï, ch. 1. v. 5.
JESUS. Genealogie de Jesus-Christ, ch. 1. v. 1. *& suiv.*
Sa naissance, *ibid.* v. 18. *& suiv.*
Le nom de Jesus luy est donné par un Ange, v. 21.
Signification de ce nom, 6
Jesus le grand Pontife de la loy nouvelle, 7
Pourquoy Jesus est appellé fils de David, fils d'Abraham, 7. & 8
Jesus fils de Marie, mais non du Saint Esprit, 25. & 26
Jesus né, non pas seulement dans la saiute Vierge, selon l'erreur de Valentin, mais de la sainte Vierge, 28
Jesus-Christ a pris une chair, non de peché, mais semblable à la chair de peché, *ibid.*
Pourquoy les Juifs qui attendoient le Messie, n'ont point reçu Jesus-Christ, 29
Jesus-Christ venu en ce monde pour détruire le peché, 29. & 30
Jesus-Christ seul fils de Marie, 33
Jesus-Christ né à Bethléem & adoré par les Mages, ch. 2. v. 1. *& suiv.*
Herode troublé de la naissance de Jesus, ne songe qu'à le perdre, *ibid* v. 3. *& suiv.*
Fuite de Jesus-Christ en Egypte, une source de benediction pour ce païs plongé dans l'idolatrie, 60
Jesus-Christ baptisé par S. Jean, ch. 3. v. 13. *& suiv.*
Vie cachée de Jesus-Christ trente ans durant, 95
Colombe descenduë sur Jesus-Christ après qu'il eut esté baptisé, ch. 3. v. 16. & p. 101
Jesus-Christ conduit par l'Esprit saint dans le desert, ch. 4. v. 1.
Jeûne de Jesus-Christ, *ibid.* v. 2.
Jesus-Christ tenté, *ibid.* v. 3. *& suiv.* & p 109
Pourquoy Jesus-Christ a esté tenté, 109
Pourquoy il a esté tenté aussitost après son Baptême, *ibid.*
Jesus-Christ choisit des hommes ignorans pour publier l'Evangile, 132
Comment Jesus-Christ a accompli la loy & les Prophetes, 168. & 169
Jesus-Christ est venu apprendre aux hommes à adorer Dieu en esprit & en verité, 212
Jesus-Christ gueris un lepreux, ch 8. v. 2. *& suiv.*
Pourquoy Jesus-Christ touche ce lepreux en le guerissant, 296. & 297
Pourquoy Jesus-Christ après avoir gueri le lepreux, luy commande d'aller se montrer au Prestre, 297
Jesus-Christ guerit le serviteur du Centenier, ch. 8. v. 5. *& suiv.*
Jesus-Christ guerit la belle-mere de saint Pierre, qui avoit la fievre, ch. 8. v. 14. & 15.
Jesus-Christ appaise la tempeste par sa seule parole, *ibid.* v. 23. *& suiv.*
Jesus-Christ délivre deux possedez, *ibid.* v. 28. *& suiv.*
Le partage des disciples de Je-

fus-Christ est d'estre pauvre & de souffrir, 312

Jesus-Christ remet premierement les pechez à un paralytique qu'on luy avoit presenté, & & ensuite le guerit, ch. 9. v. 2. *& suiv.*

La guerison de son corps preuve de la guerison de son ame, *ibid.* v. 6. & 7.

Jesus-Christ est venu appeller non les justes, mais les pecheurs, *ibid.* v. 13.

Jesus-Christ guerit une femme affligée d'une perte de sang depuis douze années, *ibid.* v. 20. *& suiv.*

Jesus-Christ ressuscite la fille d'un Chef de Synagogue, qui venoit de mourir, *ibid.* v. 18. *& suiv.*

Mort de cette fille, appellée par Jesus-Christ un sommeil, *ibid.* v. 24.

Jesus-Christ rend la vûë à deux aveugles, *ibid.* v. 27. *& suiv.*

Jesus-Christ délivre un homme muet possedé du demon, *ibid.* v. 32. & 33.

Jesus-Christ accusé de chasser les demons par le prince des demons, *ibid* v 34. & ch. 12. v. 24.

Pourquoy Jesus-Christ prédit aux Apostres tous les maux qui leur devoient arriver en annonçant l'Evangile, 380. & 381

Epis rompus & mangez par les disciples de Jesus-Christ le jour du sabbat, ch. 12. v. 1.

Jesus-Christ guerit, le jour du sabbat, un homme qui avoit une main seche, ch. 12. v. 10. *& suiv.*

Il délivre & guerit un possedé aveugle & muet, *ibid.* v. 22. *& suiv.*

Jesus estimé le fils d'un Charpentier, 529

Multiplication des cinq pains & de deux poissons par Jesus-Christ, ch. 14. v. 15. *& suiv.*

Jesus-Christ marche sur les eaux, *ibid.* v. 24. *& suiv.*

Multiplication des sept pains & de quelques petits poissons par Jesus-Christ, ch. 15. v. 32.

Deux avenemens de Jesus-Christ, l'un dans la foiblesse de sa chair, & l'autre dans tout l'éclat de sa gloire, 603. & 651

Transfiguration de Jesus-Christ, ch. 17. v. 1. *& suiv.*

Jesus-Christ défend à ses Apostres d'en parler jusqu'à sa resurrection, *ibid* v. 9.

Il chasse le demon du corps d'un enfant qui estoit lunatique, ch. 17. v. 14. *& suiv.*

Il paye le tribut des deux dragmes, v. 23. *& suiv.*

Coustume de Jesus-Christ de se préparer par la priere aux grandes actions qu'il devoit faire, 638. & 639

Pourquoy Moïse & Elie ont paru avec Jesus-Christ dans sa transfiguration, 641

Pourquoy la nuée dans laquelle Jesus-Christ parut en sa transfiguration, estoit lumineuse, 644

Enfans presentez à Jesus-Christ, afin qu'il leur imposast les mains, & qu'il priast pour eux, ch. 19. v. 3.

Calice que devoit boire Jesus-Christ, ch. 20. v. 22. & 23.

Jesus-Christ rend la vûë à deux aveugles près de Jéricho, *ibid.* v. 29. *& suiv.*

Entrée de Jesus-Christ dans Jérusalem, ch. 21. v. 1. *& suiv.*

Il chasse du Temple les vendeurs & les acheteurs, *ibid.* v. 12.

Jesus-Christ loué par les enfans, *ibid.* v. 15. & 16.

Il maudit un figuier qui se seche aussi-tost, *ibid.* v. 19.

L'asnesse & l'asnon sur lesquels Jesus-Christ monta, figure du peuple Juif & du peuple Gentil, 14. *Tome* 2.

Jesus-Christ interrogé s'il faut payer le tribut à Cesar, ch. 22. v. 15. *& suiv.*

Jesus-Christ ne répond aux

louanges des Phariſiens que par le reproche qu'il leur fait de leur hypocriſie, 87. *Tome* 2.

Jeſus-Chriſt ne taxe point les Sadducéens d'hypocriſie, mais d'ignorance, 94. *Tome* 2.

Signe du Fils de l'homme, qui paroiſtra dans le ciel, ch. 24. v. 30.

Diſciples de Jeſus-Chriſt haïs de tout le monde à cauſe de ſon nom, 169. *Tome* 2.

On aſſiſte Jeſus-Chriſt en aſſiſtant les pauvres, ch. 25. v. 35. *& ſuiv.*

Parfum répandu ſur la teſte de Jeſus-Chriſt dans la maiſon de Simon le lepreux, ch. 26. v. 6. *& ſuiv.*

Jeſus-Chriſt prédit à ſes Apoſtres que l'un d'eux le trahira, *ibid.* v. 21.

Pact de Judas avec les Princes des Preſtres, pour trahir Jeſus-Chriſt, *ibid.* v. 14. *& ſuiv.*

Jeſus celebre la Paſque avec ſes diſciples, *ibid.* v. 17. *& ſuiv.*

Jeſus-Chriſt inſtituë l'Euchariſtie, *ibid.* v. 26. *& ſuiv.*

Jeſus-Chriſt prédit à ſaint Pierre qu'il le renoncera, *ibid.* v. 31. *& ſuiv.*

Triſteſſe & priere de Jeſus-Chriſt, *ibid.* v. 36. *& ſuiv.*

Judas trahit Jeſus-Chriſt par un baiſer, *ibid.* v. 48. *& ſuiv.*

Jeſus arreſté par les Juifs, *ibid.* v. 50. *& ſuiv.*

Valet du Grand-Preſtre frappé par un des diſciples de Jeſus, qui luy coupe une oreille, ch. 26. v. 51.

Jeſus abandonné par ſes diſciples, *ibid.* v. 56.

Jeſus ne répond point aux accuſations des faux-témoins, mais demeure dans le ſilence, *ibid.* v. 59. *& ſuiv.*

Jeſus avouë qu'il eſt le Fils de Dieu, *ibid.* v. 64.

Jeſus accuſé de blaſphême, pour avoir dit qu'il eſt le Fils de Dieu, *ibid.* v. 65.

Jeſus-Chriſt couvert de crachats, frappé & ſoufflété, *ibid.* v. 67.

Jeſus-Chriſt le veritable Agneau paſchal, 271. *Tome* 2.

Marie défenduë par Jeſus-Chriſt contre les murmures des Apoſtres, ch. 26. v. 10. *& ſuiv.*

Douceur de Jeſus-Chriſt à l'égard de Judas, 293. *Tome* 2.

Pourquoy Jeſus-Chriſt a choiſi le pain & le vin pour l'inſtitution de l'Euchariſtie, 296. & 297. *Tome* 2.

Quelle a eſté la cauſe de la triſteſſe que Jeſus-Chriſt a reſſentie dans le jardin des oliviers, 315. *& ſuiv. Tome* 2.

Jeſus-Chriſt renverſe par une ſeule parole les Juifs qui venoient pour le prendre, 331. *Tome* 2.

Patience de Jeſus-Chriſt, 348. & 349. *Tome* 2.

Barabbas voleur inſigne, preferé à Jeſus-Chriſt, ch. 27. v. 16. *& ſuiv.*

Imprecations que les Juifs font contr'eux-mêmes & contre leurs enfans, en demandant la mort de Jeſus-Chriſt, *ibid* v. 25.

Jeſus-Chriſt fouetté, *ib* v. 26.

Jeſus-Chriſt dépouillé de ſes habits & reveſtu d'un manteau d'écarlate, *ibid* v. 28

Couronne d'épines miſe ſur la teſte de Jeſus-Chriſt, & un roſeau mis dans ſa main droite, *ibid.* v. 29.

Simon de Cyrene eſt contraint par les Juifs de porter la croix de Jeſus-Chriſt, ch. 27. v. 32.

Vin meſlé de fiel donné à Jeſus-Chriſt, *ibid.* v. 34.

Veſtemens de Jeſus-Chriſt partagez, & ſa robe jettée au ſort; v. 35.

Inſcription miſe au-deſſus de la teſte de Jeſus crucifié, v. 37.

Jeſus crucifié au milieu de deux voleurs, v. 38.

Reproches des voleurs qui

eſtoient crucifiez avec luy, v. 44.
La terre couverte de ténébres depuis la ſixiéme heure du jour juſqu'à la neuviéme, en laquelle Jeſus rendit l'eſprit, ch. 27. v. 45.
Voile du Temple déchité en deux, v. 51.
Pluſieurs corps des Saints reſſuſcitent, v. 52. & 53.
Le Centenier & ceux qui gardoient Jeſus, touchez de ce qui ſe paſſe à ſa mort, v. 54.
Joſeph d'Arimathie demande à Pilate le corps de Jeſus, & le met dans un ſepulcre où perſonne n'avoir encore eſté mis, v. 57. *& ſuiv.*
Sepulcre de Jeſus gardé par les Juifs mêmes, v. 62. *& ſuiv.*
Pluſieurs Peres croyent que Jeſus-Chriſt a eſté crucifié dans le lieu où Adam avoit eſté enterré, 392. *Tome* 2.
Tunique de Jeſus qui ne fut point partagée, figure de l'unité du corps de l'Egliſe, qui ne doit jamais eſtre rompuë par aucune diviſion, 394. *Tome* 2.
Ténébres arrivées à la mort de Jeſus-Chriſt n'ont point eſté l'effet d'une éclipſe ordinaire du ſoleil, 400. *Tome* 2.
Ces ténébres ont eſté marquées dans les archives publiques de l'Empire, 401. *Tome* 2.
Tremblement de terre arrivé à la mort de Jeſus-Chriſt, rapporté par un autheur payen, 406. *Tome* 2.
Déchitement du voile arrivé à la mort de Jeſus-Chriſt, ce qu'il figuroit, *ibid.*
Jeûne. Le jeûne de Carême inſtitué à l'exemple de celuy de Jeſus-Chriſt, 110
Il doit eſtre accompagné d'une joye interieure du ſaint Eſprit, 235. & 236
Erreur des heretiques qui condamnent de ſuperſtition l'Egliſe Catholique, lorſqu'elle interdit à ſes enfans certaines viandes les jours de jeûne & d'abſtinence, 580
Injure. Neceſſité de pardonner les injures que l'on a receuës, ch. 18. v. 21. *& ſuiv.*
Inquietude des hommes touchant le vivre, injurieuſe à Dieu & indigne d'un Chreſtien, 244. & 245
Instruction. Inſtruire. L'exemple beaucoup plus capable d'inſtruire que les paroles, 162
Joachin fils de Joaxim, eſt auſſi nommé Jechonias auſſi bien que ſon Pere, 11
Jonas. Signe du Prophete Jonas donné aux Juifs, ch. 12. v. 39. & 40.
Joseph penſant à quitter Marie ſa femme, à cauſe de ſa groſſeſſe, eſt raſſuré par un Ange, ch. 1. v. 18. *& ſuiv.*
Joſeph veritablement époux de la ſainte Vierge, 13
Pourquoy en rapportant la genealogie de Jeſus-Chriſt on rapporte celle de ſaint Joſeph & non celle de la ſainte Vierge, 14
Joſeph averti en ſonge par un Ange, prend l'enfant Jeſus & ſa mere, & s'enfuit en Egypte, ch. 1. v. 13. *& ſuiv.*
Foy de ſaint Joſeph, 61
Joſeph eſt averti par un Ange de la mort d'Herode, & reçoit un ordre de retourner dans le païs d'Iſraël, ch. 1. v. 19.
Joſeph établit ſa demeure à Nazareth ville de Galilée, *ibid.* v. 22. & 23.
Joue. Explication de ce commandement: Si quelqu'un vous frappe ſur la joüe droite, preſentez-luy encore l'autre, ch. 5. v. 39.
Joug. Legereté du joug de Jeſus-Chriſt, 432. *& ſuiv.*
Jour. Le jour & la nuit diviſez chez les Romains & les Juifs en quatre parties chacune de trois heures, 753
Les hommes ſurpris par le dernier jour, comme ils l'ont eſté par le deluge, ch. 24. v. 37. *& ſuiv.*

JOURDAIN. Ce fleuve eſt formé de deux fontaines, appellées Jor & Dan, 509

JOYE du Seigneur, ch. 25. v. 21.

JUDAS. La chute de Judas ne s'eſt faite que par degrez, 283. *Tome* 2.

Repentir de Judas, ch. 27. v. 3. *& ſuiv.*

Argent rapporté par Judas, & employé à acheter un champ pour la ſepulture des étrangers, *ibid.* v. 5. *& ſuiv.*

JUGEMENT. Laiſſer à Dieu le jugement des choſes cachées, & ne deſeſperer pas du changement des perſonnes qui ſont maintenant dans le deſordre, 258

Jugement dernier, ch. 25. v. 30. *& ſuiv.*

JUIFS. Les Juifs condamnez par les Ninivites & par la Reine du midi au jour du Jugement, ch. 12. v. 41. & 42.

Converſion des Juifs dans la fin des temps, 388

Couſtume parmy les Juifs de ſe ſaluer les uns les autres par un baiſer, 327. *Tome* 2.

Couſtume parmy les Juifs de déchirer ſes veſtemens, pour marque de quelque grande douleur, ou pour témoigner de l'horreur de quelque blaſphême que l'on avoit entendu. 344. *Tome* 2.

JURER. Ne point jurer, ch. 5. v. 34.

La neceſſité de jurer ne vient que de la foibleſſe de ceux à qui on eſt obligé de perſuader ce qu'on leur dit, 193.

L

LARMES. Quelles ſont les larmes qui ſeront changées en conſolation. 150. & 151

LEGION Romaine compoſée de ſix mille ſoldats, 332

LOY. La juſtice de la loy ancienne permettoit d'exiger de noſtre ennemi la même peine qu'il nous avoit fait ſouffrir, 195. & 202

La juſtice de la loy nouvelle va juſqu'à eſtre preſt de ſouffrir encore plus que l'on n'a ſouffert, 196. *& ſuiv.*

Toute la loy & les Prophetes renfermez dans l'amour de Dieu, & l'amour du prochain, ch. 22. v. 36. *& ſuiv.*

Ancienne loy, figure de la loy nouvelle, 295. *Tome* 2.

M

MAGES, conduits par une étoile pour venir adorer Jeſus-Chriſt, ch. 2. v. 1. *& ſuiv.*

Preſens offerts par les Mages, *ibid.* v. 11.

Ce que figuroient ces preſens. 55

Quels eſtoient ces Mages, & de quel païs ils venoient, 40

Quelle eſtoit cette étoile qui apparut aux Mages, 43. 44. 51. & 52.

Foy des Mages, 53. *& ſuiv.*

MAIN, La main droite, c'eſt à-dire, l'Intention pure d'accomplir les commandemens de Dieu, 215

La main gauche, c'eſt à-dire, le deſir de la louange, *ibid.*

MALADIE. Les maladies du corps tirent leur origine de celles de l'ame, 309. 333

MARIAGE. Le lien du mariage indiſſoluble, ch. 5. v. 31. & 32. & ch. 19. v. 9.

Divorce permis non commandé dans l'ancienne loy, 189. & ch. 19. v. 7. & 8.

Raiſons de cette permiſſion, 189. & 190

Premier ordre de Dieu dans l'établiſſement du mariage, 715. & 716

Separation du mary & de ſa femme, peché contre la nature & contre la loy, 717

Quel doit eſtre le zele d'une femme qui a un mary qui luy eſt infidelle, 720

Union du mary & de ſa femme, image de l'union de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe, 715

Avantageux de ne se pas marier, 722
Ordonnance de Moïse, qui vouloit que si quelqu'un mouroit sans enfans, son frere ou son plus proche parent épousât sa femme, & qu'il luy suscitât des enfans, ch. 22. v. 24.
Marie toûjours vierge & devant & après son enfantement, ch. 1. v. 23.
Marie non fiancée seulement, mais mariée, lorsque sa grossesse parut, 19
Maux. Estre touché, non des maux du corps, mais de ceux de l'ame, 68
Travailler à acquerir la solidité du bon grain, afin que les maux de cette vie ne nous puissent nuire, 93
Les maux du corps, souvent la peine des maux de l'ame, 135
Autant que nous sommes sensibles aux maux du corps, & pleins d'ardeur pour en rechercher le soulagement, autant nous sommes negligens & endormis pour les maladies de nos ames, *ibid.*
Meschans. Les bons leur sont redoutables, 286. & 287
Miracle. Conversion de tout l'univers produite par la predication des Apostres, miracle peu consideré, 308
Mort. Necessité de mourir, un effet du peché, *ibid.*
Utilité de la pensée de la mort, 642

N

Nuë. Dieu ne parloit d'ordinaire dans l'ancienne loy à son peuple que dans une nuée, 644
Nuit. Elle estoit divisée en quatre parties qu'on nommoit veilles, 555

O

Orgueil presque inseparable des richesses, 735
Ozias. Il est nommé fils de Joram quoiqu'il ne le fust pas immediatement, trois de ses ancestres entre Joram & luy, ayant esté omis, 9

P

Pain. Ce que l'on entend par nostre pain de chaque jour, 226. & 227
Pains de proposition mangez par David, quoiqu'il ne fust permis qu'aux seuls Prestres d'en manger, ch. 12. v. 3. & 4.
Parabole de la semence, ch. 13. v. 3. *& suiv.*
Explication de cette parabole, *ibid.* v. 37. *& suiv.*
Parabole du bon grain & de l'yvraye, *ibid.* v. 24. *& suiv.*
Parabole du grain de senevé, *ibid.* v. 31. *& suiv.*
Parabole du levain, *ibid.* v. 33.
Parabole du tresor caché dans un champ, *ibid.* v. 44.
Parabole du Marchand qui cherche de belles perles, *ibid.* v. 45.
Parabole du filet jetté dans la mer, *ibid.* v. 47.
Parabole du pere de famille qui envoye des ouvriers travailler à sa vigne, ch 20. v. 1. *& suiv.*
Parabole du pere de famille qui avoit planté une vigne, ch. 21. v. 33. *& suiv.*
Parabole d'un Roy qui celebre les nopces de son fils, ch. 22. v. 1. *& suiv.*
Parabole des dix vierges, ch. 25. v. 1. *& suiv.*
Parabole des talens, *ibid.* v. 14. *& suiv.*
Parfait. Soyons parfaits comme nostre Pere celeste est parfait, ch. 5. v. 48.
Regle pour ceux qui veulent estre parfaits, ch. 19. v. 21.
Parole. Les hommes rendront compte de toute parole oisive au jour du jugement, ch. 12. v. 36.
Pasque. Signification de ce nom. 260
Coustume de délivrer un prisonnier à la feste de Pasque, ch. 17. v. 15.
Pasteurs. Ministres de l'Eglise. Desintéressement des Ministres de l'Eglise, 372. & 373
Les fidelles obligez de pourvoir aux besoins corporels de leurs Pasteurs, 373. *& suiv.*
Patience. La patience dans les afflictions, la preuve la plus asseurée de l'amour que nous portons à Dieu, 397
Pauvreté d'esprit, 147
Il est rare que celuy qui abandonne au Seigneur le soin de tout ce qui le regarde, n'éprouve l'effet de la promesse qu'il luy a faite de le nourrir luy-même, 248

Recompense de ceux qui auront tout quitté pour Jesus-Christ, ch. 19. v. 27. *& suiv.*

Les pauvres, figurez par les pieds de Jesus-Christ, 274. *Tome* 2.

Peché. Confession des pechez, 84

Pechez d'omission, Pour lesquels les méchans seront condamnez au jour du jugement, 253. *Tome* 2.

Penitence. Faire de dignes fruits de penitence, ch. 3. v. 8. *& suiv.*

Persecution. Ne s'y pas exposer temerairement, 124

Fuite dans les persecutions non seulement permise, mais même commandée en plusieurs occasions, 386

Erreur de Tertullien sur ce sujet, *ibid.*

Belle lettre de saint Augustin sur ce sujet, 387

Saint Cyprien s'estant retiré à cause de la persecution, ne laissoit pas de conduire son peuple du lieu de sa retraite, & de l'instruire par ses lettres, *ibid.*

Ceux qui osoient se presenter eux-mêmes aux infidelles dans les temps de persecution, condamnez de présomption par l'Eglise, 388

Sujet de consolation pour les bons dans les plus cruelles persecutions des méchans, 652

Perseverance, ch. 24. v. 13.

Pharisiens, 85

Orgueil, vice principal des Pharisiens, 216

Pharisiens scandalisez de ce que Jesus-Christ mange avec des Publicains & des gens de mauvaise vie, ch. 9. v. 10. *& suiv.*

Fond du cœur des Pharisiens connu de Jesus Christ, 332

Les Pharisiens de Jérusalem, les pires de tous, 570

Pharisiens & Sadducéens deux sectes differentes parmy les Juifs opposées l'une à l'autre, 602

Levain des Pharisiens & des Sadducéens, leur doctrine corrompuë, 607

Bandes de parchemin que portoient les Pharisiens, sur lesquelles estoient écrites les paroles de la loy, ch. 23. v. 5.

Scribes & Pharisiens comparez à des sepulcres blanchis, *ibid.* v. 27.

Faire des actions afin d'estre vû des hommes, c'est agir en Pharisien, 120. *Tome* 2.

Toute la crainte des Pharisiens ne regardoit que les hommes, & non pas Dieu, 272. *Tome* 2.

Pierre. Gentils marquez par ces pierres, dont Dieu pouvoit susciter des enfans à Abraham, 89

Pierre rejettée, devenuë la principale pierre de l'angle, ch. 21. v. 42.

S. Pierre. Priere que S. Pierre fait à Jesus-Christ, de luy commander d'aller à luy sur les eaux, doit estre souvent faite par les Chrestiens, 556. & 557

S. Pierre marche sur les eaux pour aller à Jesus-Christ, ch. 14. v. 28.

S. Pierre effrayé du vent, commença à enfoncer dans l'eau, ch. 14. v. 30.

Chûte de saint Pierre avantageuse pour le guerir d'un orgueil secret, 554. *Tome* 2.

Le nom de Pierre luy a esté donné par Jesus-Christ, son premier nom estant Simon, 613. & 614.

Primauté de saint Pierre, 624

Pierre renonce trois fois Jesus-Christ, & ayant entendu ensuite le coq chanter, il rentre en luy-même, connoist & pleure sa faute, ch. 26. v 69. *& suiv.*

S. Pierre, un exemple de la foiblesse de la nature humaine, 313. *Tome* 2.

Piété. Nulles personnes plus déreglées que celles qui sont déchûës de la pieté, 481

Pilate. Sa femme est fort tourmentée en songe à cause de Jesus, & elle en avertit son mary, afin qu'il ne s'embarrasse point dans l'affaire de ce juste, ch. 27. v. 19.

Pilate lave ses mains devant le peuple, & leur dit qu'il est innocent du sang de Jesus, ch. 27. v. 24.

Lâcheté de Pilate, 383. *Tome* 2.

Pretoire, ch. 27. v. 27.

Priere. Les prieres des Payens accompagnées de beaucoup de paroles, 217

Ce qui rend nos prieres dignes d'estre exaucées, 258

Maniere de prier, 265. *& suiv.*

Priere du lepreux, pleine de foy, 295. *& suiv.*

La priere & le jeûne, neceſſaires pour chaſſer certains demons, ch. 17. v. 14. *& suiv.*

Vertu de la priere faite par pluſieurs perſonnes unies enſemble par le lien de la charité, 695

La maiſon de Dieu, maiſon de priere, ch. 21. v. 13.

Vertu de la priere animée de foy, *ibid.* v. 22.

Priere continuelle, deſir continuel, 24. *Tome* 2.

PRINCE. Domination des Princes de l'Egliſe, bien differente de celle des Princes de la terre, ch. 20. v. 25. *& suiv.*

Vertus que doivent avoir des Princes chreſtiens, 779

POISSON. Piece d'argent trouvée dans la bouche d'un poiſſon, ch. 17. v. 26.

PORTE d'enfer, puiſſance de l'enfer, 604

PROCHAIN. Ce qu'il faut entendre par noſtre prochain, 101. *Tome* 2.

PROPHETE. Faux-prophetes dans les derniers temps, qui feront des prodiges capables de ſeduire les élûs, ch. 24. v. 24.

PROSELYTE. ch. 23. v. 15.

PUBLICAINS & femmes proſtituées, plus diſpoſez à écouter la parole de Jeſus-Chriſt que les Phariſiens, ch. 21. v. 28. *& suiv.*

R

REGARD. Mauvais regards défendus, ch. 5. v. 28.

REGENERATION. Jour de la regeneration, 740

RELIQUES. Reſpect dû aux reliques, 562

RESURRECTION des morts. Vérité connuë par les Juifs, & niée par les Sadducéens, 539

Si les corps des Saints reſſuſcitez à la mort de Jeſus-Chriſt, ſont reſſuſcitez pour ne plus mourir, 408. *Tome* 2.

RICHE. Les riches ne peuvent dire ſincerement: Noſtre Pere qui eſtes dans les cieux, s'ils ne reconnoiſſent les pauvres pour leurs freres, 221

Difficile aux riches d'entrer dans le royaume des cieux, ch 19. v. 23. & 24.

RICHESSES figurées par les épines, qui étouffent la ſemence de la parole, 505

Orgueil preſque inſeparable des richeſſes, 735

ROBE. L'homme qui eſtoit au feſtin ſans avoir la robe nuptiale, jetté les pieds & les mains liées dans les tenebres exterieures, ch. 22. v. 11. *& sui.*

S

SADDUCE'ENS. 85

SALATHIEL fils de Joaxim. 12.

SAUTERELLES miſes au nombre des animaux purs, 83

SCANDALE. S'arracher l'œil, ſe couper la main droite, s'ils nous ſont un ſujet de ſcandale, ch. 5. v. 29. & 30. & ch. 18. v. 8. & 9.

Scandale des petits, ch. 18. v. 6.

Malheur à celuy par qui le ſcandale arrive, ch. 18. v. 7.

Deux ſortes de ſcandales, 675

SCRIBES. Signification de ce mot, 47

SEMENCE. La ſainte virginité, la ſainte viduité, & la vie ſainte dans le mariage, figurées par la ſemence qui rapporte, l'une cent pour un, l'autre ſoixante, & l'autre trente, 507

SENNACHERIB. Cent quatre vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennacherib tuez en une ſeule nuit par un Ange, 333

SERMENT. S'acquitter de ſon ſerment, ch. 5. v. 33.

SERVITEUR. Rare de trouver un ſerviteur fidelle & prudent, ch. 24. v. 45.

SOUFFRANCE. Neceſſité des ſouffrances, 625

SYRIE. Provinces compriſes ſous ce nom, 133

T

TEMPLE. Dépenſes qui vont à orner les temples ne ſont à blâmer, 180. *Tome* 2.

Racheter le temps qui nous eſt donné pour fuir la colére de Dieu, 183. *Tome* 2.

TENTATION. Vertu de la pa-

tole divine pour vaincre les tentations, 114
C'eſt une choſe très-differente d'eſtre tenté, & d'eſtre livré ou abandonné à la tentation, 231
Nul ne peut eſtre éprouvé, s'il n'eſt tenté, *ibid.*
La priere, le jeûne & l'aumône, trois puiſſans moyens pour reſiſter au demon, 134
TERTULLIEN devenu Montaniſte, 185. *Tome* 2.
TETRARQUE. Signification de ce mot, 538
THAMAR. Pourquoy nommée dans la genealogie de Jeſus-Chriſt, 8
TRANSFIGURATION. Pierre, Jacques & Jean ſeuls témoins de la gloire de Jeſus-Chriſt dans ſa transfiguration, 636
TRAVAIL. Chacun recompenſé ſelon ſon travail, & non pas ſelon le fruit de ce travail, 234. & 235. *Tome* 2.
TRESOR de l'Evangile caché par celuy qui l'a trouvé, 522
TRINITE'. Myſtere de la ſainte Trinité marqué dans le Baptême de Jeſus-Chriſt, 100
TROUBLE. Ne ſe troubler des maux dont on peut eſtre menacé, 165. *Tome* 2.

V

VANITE'. Faire éclatter ſes bonnes œuvres, non pour s'attirer l'eſtime & les louanges des hommes, mais pour procurer la gloire de Dieu & l'édification de nos freres, 213. 452
Celuy-là a reçû ſa recompenſe qui fait le bien pour plaire aux hommes, & pour en eſtre eſtimé, 214
Celuy qui ſe laſſe parce qu'on médit de luy & qu'on le décrie, fait connoiſtre qu'il tendoit plutoſt à eſtre loué des hommes qu'à plaire à Dieu dans l'exercice de la charité, 357
VEILLER pour n'eſtre pas ſurpris par la derniere heure, ch. 24. v. 42.
VERTU. A meſure que les juſtes avancent dans la vertu, leurs lumieres augmentent auſſi pour connoiſtre leurs defauts, 512
VESTEMENS. La loy de Moïſe défendoit expreſſément au Grand-Preſtre de déchirer ſes veſtemens, 344
VIE cachée, excellente préparation pour les grandes œuvres, 78
Jeſus-Chriſt a mené une vie cachée trente ans durant, 95
VOCATION de Simon & d'André ſon frere, ch. 4. v. 18. *& ſuiv.*
Vocation des fils de Zebedée, Jacques & Jean, *ibid.* v. 21. *& ſuiv.*
Vocation de ſaint Matthieu, ch. 9. v. 9.
VOYE qui paroiſt juſte, & qui neanmoins conduit à la mort, 272

Z

ZACHARIE fils de Barachie, tué entre le temple & l'autel, ch. 23. v. 35.
ZEBEDE'E. Demande de la mere des enfans de Zebedée, ch. 20. v. 20. *& ſuiv.*
ZOROBABEL. De qui il eſtoit fils, 12

Fin de la Table.

005651049